Université
Paris Nanterre

200 av. de la République
92001 Nanterre Cedex
www.parisnanterre.fr

Les architectes : nouveaux modes de fabrication de la ville et enjeux de professionnalité

Véronique BIAU

Habilitation à diriger des recherches

Sélection de travaux et publications

Janvier 2018

1. OUVRAGES ET RAPPORTS DE RECHERCHE (EXTRAITS)

2017 : *La pratique des concours d'architecture en Europe (focus sur la Suisse, les Pays-Bas, la Pologne et l'Allemagne).* avec M. Sineus. Paris, MIQCP..... 9

2013 : *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville ; métiers et pratiques en question*. avec M. Fenker, E. Macaire. Cahier Ramau n°6, Paris, Editions de la Villette..... 15

2012 : *Habitat en autopromotion ; Etude de six cas franciliens*, avec A. d'Orazio et I. Iosa, H. Nez. Paris, Rapport de recherche pour le Plan Urbanisme Construction Architecture. 161 p..... 45

2010 : *Habitats alternatifs : des projets négociés ?,* avec M.-H. Bacqué, et C. Carriou, J.-M. Delorme, A. d'Orazio, M.-P. Marchand et S. Vermeersch. Rapport de recherche pour le Plan Urbanisme Construction Architecture. 284 p..... 51

2009 : *La qualité architecturale ; acteurs et enjeux*, avec F. Lautier. Cahier Ramau n°5, Paris, Editions de la Villette. ISBN 291545647X..... 57

2009 : *La fabrication de la ville : métiers et organisations*, avec G. Tapie. Marseille, Parenthèses. 208 p. ISBN 2 86 36 46 51 6..... 79

2006 : *Evolution de la politique PFI concernant les bâtiments publics en Grande-Bretagne*, avec la collaboration de S. Weil. Paris, Ministère de la Culture-MIQCP. 148 p. 85

2005 : *Enjeux, critères et moyens de la qualité dans les opérations de logement*, avec F. Lautier. Paris, PUCA-Ministère de l'Equipement. ISBN 2 11 08 56 69 6. 118 p. 91

2003 : *Le développement de la procédure PPP/PFI en Grande-Bretagne***,** avec la collaboration de S. Weil. Paris, MIQCP. ISBN 2-11-094712-8. 119 p. + 79 p. annexes. 98

2002 : *La dévolution des marchés publics de maîtrise d'œuvre en Europe (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni)*, avec la collaboration de S. Weil. CRH-CRESSAC. Rapport d'étude sur contrat de la DAPA et de la MIQCP, Ministère de la Culture et de la Communication, 242 p. Traduit en anglais sous le titre "The Attribution of Public Contracts to Project Consultants in Europe". 107

1992 : *L'architecture comme emblème municipal ; les Grands Projets des Maires*. Paris, Plan Construction et Architecture, coll. Recherches. 89 p. (hal-01252213v1) 111

2. ARTICLES ET CHAPITRES D'OUVRAGES

2017 : « L'architecte dans la chaîne de la conception et la production architecturale », communication à la Journée d'étude « 1977-2017, les quarante ans de la loi sur l'architecture », Comité d'Histoire du Ministère de la Culture et de la Communication, Académie d'Architecture, 11 janvier 2017. http://chmcc.hypotheses.org/2908 119

2015 : « Les architectes et les contrats globaux : l'expérience d'un « monde à l'envers », *Lieux Communs* n°17, janvier.29-46. 124

2014 : « Les professionnels face aux exigences participatives », avec M. Fenker et E. Macaire, *Urbanisme* n°392, 36-38..... 145

2013 : « Les architectes face à l'habitat participatif. Entre militantisme et professionnalisme ? », avec A. d'Orazio. *Cahier Ramau* n°6, Paris : Editions de La Villette. 165-180 151

2013 : « Habitat alternatif : vers un mode de production propre ? », *Le Quatre Pages*. Paris, PUCA, n°7, février. 169

2012 : « Une incursion dans les 'coulisses' de la fabrication de la ville », *Cahiers de la Recherche Architecturale, Urbaine et Paysagère* n° 26-27, décembre. 88-96..... 175

2012 : « Habitat alternatif, un nouveau jeu partenarial », V. Biau et M.-H. Bacqué avec C. Carriou, A. d'Orazio, J.-M. Delorme, M.-P. Marchand et S. Vermeersch in P. Chombart de Lauwe (dir.), *Le projet négocié*. Paris, éditions PUCA Recherche n° 206 ; ISBN : 978-2-11-097044. 51-70..... 187

2012 : « Les architectes de l'habitat participatif, entre militance et compétence », *Métropolitiques*, 30 janvier. URL : http://www.metropolitiques.eu/Les-architectes-de-l-habitat.html 209

2009 : « La place du travail de conception et la régulation de la qualité architecturale en partenariat public-privé », V. Biau dans *Evaluer les partenariats public-privé*, E. Campagnac, (éd.), Presses de l'ENPC.147-154..... 213

2008 : "Activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme ; recherche et dispositifs réflexifs" V. Biau, Th. Evette, *Annales de la Recherche Architecturale et Urbaine* n°104, juin. 165-173..... 229

2003 : "Structure et évolution des élites architecturales", *Regards Sociologiques* n° 25-26..... 241

1999 : "New Symbolic Elites among French Architects in a Changing Professional Context" V. Biau in *Professional Identities in Transition : Cross-Cultural Dimensions*, M. Saks, I. Hellberg, C. Benoît (eds), Göteborg University Press, 1999. pp. 375-390. 265

1999 : Marques et instances de la consécration en architecture, *Cahiers de la Recherche Architecturale et Urbaine* n°2-3, novembre..... 285

1998 : Stratégies de positionnement et trajectoires d'architectes, *Sociétés Contemporaines* n° 29, janvier. 7-25..... 301

1998 : Professional Positioning Among French Architects dans *Professions, Identity and Order in Comparative Perspective*, V. Olgiati, L. Orzack, M. Saks (eds.), International Institute for Sociology of Law, Onati. 41-55. 313

1998 : "Métiers de l'architecture et positions des architectes en Europe : une approche comparative" B. Haumont, V. Biau, P. Godier in *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe, vol.3, Les pratiques de l'architecture : comparaisons européennes et grands enjeux*, M. Bonnet éd., Plan Construction et Architecture, Paris. 33-53. 343

1997 : "L'architecture comme champ : un point sur l'état des recherches" dans *Architecte, ingénieur, des métiers et des professions*, sous la direction de J.-Y. Toussaint et C. Younès. Editions de La Villette (collection Etudes et Recherches), Paris. 121-128. ISBN : 2-903539-43-X..... 367

1997 : "Sociologie des architectes", Urbanisme n°293, mars-avril 1997, dossier "l'architecte et l'urbaniste, métiers et formations", pp. 61-63..... 379

1994 : "Urbanisme de communication : dire et faire la ville " dans *Penser la ville de demain. Qu'est-ce qui institue la ville ?* , C. Ghorra-Gobin éd. Paris, L'Harmattan. 245-255. 385

1994 : "Que sait-on de ceux qui font la ville ?", article dans le *Courrier du CNRS* n° 81, été 1994, numéro spécial sur la ville. pp. 143-144. 401

1992 : "Les champs professionnels de la conception" dans Bonnet M. éd., *Forces et tendances de la maîtrise d'œuvre* Paris, PCA. 103-117. ISBN : 2-11-08-5498-7. 407

1991 : "Innovation architecturale : logiques de recherche, logiques d'action", *Villes en Parallèle* n°17-18. pp. 282-289. 427

1989 : "Formes urbaines et pratiques urbanistiques en R", *Villes en Parallèle*, n°12-13, Février. 437

1988 : "Le loft, un nouvel habitat urbain", *Espaces et Sociétés* n°51, Novembre. pp. 145-163. 447

3. ARTICLES DANS LA PRESSE PROFESSIONNELLE ET GRAND PUBLIC

2011 : « Vers une société active sur son cadre de vie. Entre idéal et contraintes ; entretien avec Véronique Biau », P. Joffroy, *D'Architectures* n°198, mars. 47-49. 469

2010 : « Architectes militants et hybridation des savoirs », dossier Habitat coopératif : une troisième voie pour l'accès au logement ? *Territoires* n°508, mai. 31 475

1999 : "Architecture. Les pays de l'Union européenne et la pratique des concours", article d'Isabelle Moreau sur le rapport de recherche "*Les concours de maîtrise d'œuvre dans l'Union Européenne ; application de la Directive 92/50/CEE du 18 juin 1992 et respect de l'anonymat des candidats* ", *Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment* n°4986, 18 juin. 28-29. 479

1994 : "Les princes dont les villes sont les enfants", article d'Isabelle Ferré-Lemaire sur l'ouvrage "*L'architecture comme emblème municipal ; les Grands Projets des Maires",* revue *Grandes Lignes-TGV* n°15, avril. 41-45. 483

1. OUVRAGES ET RAPPORTS DE RECHERCHE (EXTRAITS)

2017

La pratique des concours d'architecture en Europe (focus sur la Suisse, les Pays-Bas, la Pologne et l'Allemagne)

avec Merril Sineus.

Paris, MIQCP.

Consultable en intégralité sur ResearchGate

Centre de Recherche sur l'Habitat-LAVUE (CNRS, UMR 7218)
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Val de Seine

Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques
Ministère de la Culture et de la Communication



crédit photo : forum Bklut, *http://bkult.de*

Les pratiques du concours d'architecture en Europe

Zoom sur l'Allemagne, les Pays-Bas, la Pologne et la Suisse

Véronique BIAU
Merril SINÉUS

Mai 2017

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION....4

A. Généalogie de la question et bilan des précédentes études....4
B. Deux études en parallèle....7
C. Méthodologie et données recueillies....8
1. Panorama sur l'ensemble des pays européens....8
2. Choix de quatre pays pour un approfondissement....8
3. Recherche documentaire, bases de données, entretiens, études de cas....9

CHAPITRE 1 : DIRECTIVES EUROPÉENNES ET POLITIQUES DU CONCOURS....13

A. Les procédures de mise en concurrence selon la Directive....13
1. La Directive de 2014 et ses objectifs....13
2. Les procédures de sélection des prestataires en marchés publics....15
3. Le concours....17
4. La part du concours par rapport aux autres procédures de sélection....18
B. La réglementation nationale des concours....21
1. Allemagne....21
2. Pays-Bas....24
3. Pologne....26
4. Suisse....28

CHAPITRE 2 : DES PRATIQUES TRÈS DIFFÉRENCIÉES DU CONCOURS....31

A. Une diversité de contextes nationaux....31
1. La structure de la maîtrise d'ouvrage publique....31
2. Le rôle des organisations professionnelles d'architectes dans les politiques liées aux marchés publics....33
3. Un panorama européen....36
B. Une multitude de types de concours....60

CHAPITRE 3 : LA CONDUITE DU CONCOURS D'ARCHITECTURE, PHASE PAR PHASE 71

A. Organisation du concours 71
B. Phase de pré-sélection des candidatures 76
C. Phase de sélection 85
D. Conséquences des concours 95

CHAPITRE 4 : EXPÉRIMENTATIONS ET DÉBATS AUTOUR DU CONCOURS 100

A. Débats internes au milieu professionnel 100
B. Initiatives et innovations 106

CONCLUSION 113

TABLE DES MATIÈRES 120

TABLE DES ILLUSTRATIONS 122

BIBLIOGRAPHIE 124

Articles et ouvrages de recherche 124
Textes réglementaires, rapports officiels et guides de bonnes pratiques 126
Articles dans la presse professionnelle 127

SITES WEB 128

GLOSSAIRE, SIGLES 130

ANNEXES 132

A. Méthodologie 132
B. Documents 134

2013

L'implication des habitants dans la fabrication de la ville ; métiers et pratiques en question

avec Michael Fenker et Elise Macaire.

Cahier Ramau n°6, Paris, Editions de la Villette.

Cahiers Ramau 6

L'implication des habitants dans la fabrication de la ville

Métiers et pratiques en question

sous la direction de

Véronique Biau, Michael Fenker et Elise Macaire

Ramau - Réseau activités

et métiers de l'architecture et de l'urbanisme

Introduction

Véronique Biau, Michael Fenker, Elise Macaire page 11
Les métiers de l'architecture et de l'urbanisme
à l'épreuve de l'implication des habitants et des usagers

La montée d'une expertise habitante

Guillaume Faburel page 31
L'habitant et les savoirs de l'*habiter* comme impensés
de la démocratie participative

Jeanne Demoulin page 55
Les organismes HLM et leur personnel face à la participation
des locataires

Federica Gatta page 71
Tactiques et formes d'engagement des acteurs non institutionnels
de la transformation urbaine

Luc Greffier, Nicolas Dandréa, Pascal Tozzi page 89
Les professionnels de l'animation socioculturelle, activateurs
de participation ? Analyses d'opérations d'écoquartiers français

Cultures professionnelles des acteurs publics locaux réinterrogées

Aurélie Couture page 109
Agents territoriaux et consultants « experts » de la participation,
des acteurs stratégiques pour l'évolution d'une culture locale.

Jeanne Cartillier page 123
La participation citoyenne comme opportunité de mise
en mouvement des cultures professionnelles

Camille Gardesse page 133

Les acteurs du projet urbain et la participation des habitants, entre évolution des pratiques et prégnance des codes culturels

Héloïse Nez page 151

Les savoirs et savoir-faire des professionnels face à la participation : entre aptitude au dialogue et communication graphique

Architectes et urbanistes face à la participation : enjeux et repositionnements

Véronique Biau, Anne d'Orazio page 165

Les architectes face à l'habitat participatif. Entre militantisme et professionnalisme ?

Anne Debarre page 181

L'habitat participatif : les pratiques des architectes en questions, mais des représentations résistantes de l'architecture

Silvère Tribout page 199

Quels freins à la participation des habitants du point de vue des concepteurs ?

Rainier Hoddé page 217

Inviter l'habitant dans l'enseignement : un dispositif pour apprendre à concevoir autrement

Implication des habitants : pratiques et dispositifs

Jodelle Zetlaoui-Léger page 239

L'implication des habitants dans les projets d'écoquartiers en France. Vers des démarches intégrées ?

Gilles Debizet page 255

Le copilotage concerté comme outil de densification de la ville par des maîtres d'ouvrage privés

Elise Macaire, Nadine Roudil page 267

Participation et démarches innovantes : méthodes, postures et compétences, avec les contributions de :

Fabien Bressan, Robins des Villes,
Marion Aubin, Point de rassemblement,
Jean-Pierre Bouanha, Laboratoire International de l'Habitat Populaire,
Murray Nelson, Bernard Kohn, Aude Lavigne, La Manufacture des paysages,
Sylvain Petitet, Egis-France et Atelier Villes et Paysages,
Théa Manola, UMR Ladyss & Atelier de recherche Politopie,
Thierry Foucault, Consultant,
Elena Lasida, Faculté de Sciences Sociales et Economiques, Institut Catholique de Paris,
Rebecca Pinheiro-Croisel, Centre de Gestion Scientifique, Mines ParisTech

Synthèse

Hélène Hatzfeld page 315

Des mutations professionnelles révélatrices d'un monde en mouvement

Postface

Véronique Biau, Michael Fenker, Elise Macaire page 325

Résumés page 333

Auteurs page 343

Réseau Ramau page 353

Véronique Biau* Michael Fenker Elise Macaire*****

Les métiers de l'architecture et de l'urbanisme à l'épreuve de l'implication des habitants et des usagers

Le réseau Ramau a pour objectif de mobiliser la réflexion des milieux de recherche et des professionnels concernés, sur des sujets révélateurs des évolutions à l'œuvre dans l'organisation des projets et des métiers de la conception architecturale et urbaine. Pour son programme de travail des années en cours, il a choisi de se centrer sur l'injonction au développement d'un urbanisme et d'une architecture « durables » qui caractérise le contexte urbanistique de ce début de siècle. Fidèle à son approche par les acteurs et métiers, son entrée est celle des exigences nouvelles que cette injonction produit à l'égard des acteurs professionnels et institutionnels.

Dans une première rencontre sur ces enjeux[1], qui a fait l'objet d'un dossier dans la revue en ligne Métropolitiques (Ramau & Roudil, 2012), avaient pu être identifiés les champs de compétence professionnelle les plus dynamisés par ce nouveau contexte. Il était apparu que le registre environnemental, et tout particulièrement son volet énergétique, était celui qui retravaillait le plus explicitement, en France, les compétences de conception et de réalisation. En effet, la lutte contre le changement climatique questionne les interprofessionnalités : de nouveaux savoirs et savoir-faire émergent, que viennent valider des certifications et labels divers, et bousculent les rapports de force traditionnels entre groupes professionnels du bâtiment et de l'aménagement ; des controverses se font jour, à la rencontre des représentations que se font les acteurs du problème climatique, de son urgence et des manières de le juguler.

* Centre de recherche sur l'habitat, UMR Lavue (CNRS, 7218), Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine, secrétariat scientifique du Ramau.

** Laboratoire Espaces Travail, UMR Lavue (CNRS, 7218), Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette, secrétariat scientifique du Ramau.

*** Laboratoire Espaces Travail, UMR Lavue (CNRS, 7218), Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette, responsable du Ramau.

Parallèlement, un nouveau regard est porté sur les habitants : usagers, ils sont garants des effets des dispositifs d'amélioration énergétique ; citoyens, ils sont plus fréquemment invités à la table de collectifs hybrides intervenant sur la décision urbaine ou architecturale. Des initiatives se multiplient de la part de groupes d'habitants et associations du cadre de vie qui déplacent les questions et modifient les processus opérationnels traditionnels. Des travaux de recherche récents, notamment en science politique ou en sociologie, ouvrent largement leurs problématiques à la question de la démocratie participative et de la gouvernance des projets de quartier et de bâtiment, prenant souvent ceux-ci comme cadre opérationnel de la transformation des pratiques[2]. Pour autant, il nous semblait que manquait une vision de synthèse sur la manière dont les systèmes d'acteurs et les groupes professionnels se sont adaptés pour intégrer ces nouvelles exigences et les démarches qu'elles engendrent. Du point de vue des pratiques professionnelles dans le champ de la maîtrise d'œuvre et des services qui viennent en appui à la maîtrise d'ouvrage, il est intéressant de mieux connaître le profil des acteurs qui se sentent concernés par les pratiques participatives et s'y sont engagés, la manière dont ils ont acquis les savoirs et savoir-faire spécialisés requis, le type de commande qui les mobilise, la définition de la prestation spécifique qu'ils ont alors à fournir, ainsi que les démarches et processus par lesquels les compétences spécifiques acquièrent leur légitimité.

Cet ouvrage développe donc un questionnement sur la manière dont les champs professionnels, les dispositifs d'action et les pratiques ont été affectés par l'implication des habitants et usagers.

- Dans les milieux professionnels, quels sont les acteurs qui se sont saisis de ces nouvelles manières de travailler, de quelles compétences et de quelle forme de spécialisation sont-ils porteurs ? Comment se situent-ils par rapport à la dualité traditionnelle maîtrise d'ouvrage / maîtrise d'œuvre ? Comment les savoirs institués réagissent-ils aux savoirs habitants, y compris quand ceux-ci tendent à des formes de professionnalisation ?

- Des dispositifs ont été expérimentés pour impliquer les habitants et les usagers. Le recul est-il suffisant pour initier une réflexion comparative sur leur validité respective ? Que nous enseigne la

généalogie des outils de la concertation sur l'évolution des compétences et des métiers ? Quels sont les enjeux de la définition du cadre de la participation et des acteurs qui en ont la charge ? Quelle expérience en font les professionnels impliqués ?

- Au-delà des situations participatives, voit-on se transformer plus largement les pratiques du projet à l'aune de ce rapport renouvelé à la figure habitante ? De quel type de montée en généralité les expériences particulières font-elles l'objet : des incitations par la formation, la réglementation, le soutien financier ? Les acteurs impliqués dans ces dispositifs en retirent-ils des enseignements pour leur pratique ordinaire ?

Les textes rassemblés ici sont issus des rencontres Ramau des 22 et 23 novembre 2012, qui se sont tenues à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette. Pour nourrir ces rencontres, le conseil scientifique du réseau avait lancé un appel à contributions axé sur les trois axes de questionnement qui viennent d'être exposés, puis sélectionné 15 contributions proposées par des chercheurs ainsi que 6 interventions de professionnels et de collectifs divers, sous forme de témoignages et de réflexions[3].

Quelle reconnaissance d'une expertise habitante ?

Dans la première partie de ce *Cahier*, c'est tout d'abord la figure de l'habitant, de l'usager, du citoyen qui est interrogée, et avec elle la question des compétences, des expertises qui lui seraient reconnues (ou déniées). La terminologie non stabilisée pour désigner cet « autre[4] » dit bien d'ailleurs la manière dont sont attendus de l'interlocuteur un positionnement, un horizon d'intérêt, une forme de mobilisation ou encore un langage. Comme le montre G. Faburel, qui analyse les obstacles à la reconnaissance de la catégorie d'habitant comme légitime parmi les acteurs des projets architecturaux et urbains, il n'est invité à intervenir que sur des aspects marginaux des projets et des politiques urbaines, et est considéré comme ignorant (« profane »). Tout se passe comme si les habitants devaient faire preuve d'une expertise propre, mais dans le cadre de ce que les professionnels et institutionnels considèrent comme légitime : dans des dispositifs prédéfinis, sur des questions déjà formulées, et avec les

outils, les mots, les références qu'imposent généralement les techniciens et les concepteurs. Les habitants ont cependant des « dispositions et aptitudes sociales », des « savoir-faire professionnels », des « habiletés techniques », des « savoirs dits vernaculaires, qui favorisent, selon Illich (Illich, 2003), l'autonomie, à la différence des savoirs hétéronomes, qui au contraire, par leur spécialisation, réduisent la liberté des individus ». Selon l'auteur, le déni de ces capacités entraîne la dépossession des habitants de leur « habiter ». Le texte définit alors trois niveaux croissants d'implication des savoirs habitants dans les problématiques environnementales questionnant le partage savant/profane : le concernement (réflexivité), la capacitation (prise d'autonomie) et l'engagement (reprise de soi). « La réflexivité se forge beaucoup au contact des situations locales et des vécus de la complexité environnementale, alors que prise d'autonomie et reprise de soi se nouent par la pratique environnementale des lieux, et se cristallise dans la production d'habiletés, voire de virtuosités ». Reste *in fine* à déterminer « un statut politique » à l'habitant, au-delà de ce statut de « paraprofessionnel » dans lequel il est trop souvent enfermé. Celui-ci est d'autant plus fragile que les populations sollicitées sont elles-mêmes moins organisées et souvent considérées comme moins légitimes. C'est ce qu'observe J. Demoulin quand elle étudie la teneur de l'argument participatif dans le milieu lui-même hétérogène des professionnels des organismes HLM. Ainsi le simple fait de consulter les locataires est-il vécu comme une contrainte supplémentaire par les chargés d'opérations dans un contexte particulièrement complexe de maîtrise d'ouvrage, où la production est très normative. Du côté des métiers de la gestion de proximité, l'enjeu est de conserver une relation apaisée avec les locataires, stratégie qui oblige au dialogue et à la communication mais dont la finalité n'est pas l'implication des habitants dans les projets. Les responsables de la « relation client » mesurent quant à eux la satisfaction des locataires à leur stabilité dans les lieux par choix (et non du fait d'une insolvabilité qui les y rendrait captifs). Rompant avec ces conceptions du locataire, les professionnels du développement social urbain adoptent une posture militante, visant une implication plus active des habitants dans une perspective « d'émancipation » et de plus grande capacité d'action sur « l'environnement ». L'article montre que ces derniers sont minoritaires

dans les organismes HLM et que la reconnaissance des compétences des locataires dans les projets est supplantée par le développement de la relation commerciale et l'impératif de la qualité de service en direction d'un locataire considéré avant tout comme un client.

La question est tout autre quand l'objet du débat est l'espace public, et non pas seulement le logement, et que les interlocuteurs des professionnels et institutionnels sont des associations et non des particuliers, dotées d'initiatives et de compétences techniques qui plus est. Les situations qu'analyse F. Gatta quand elle s'intéresse au rôle des acteurs associatifs dans le processus de transformation spatiale du territoire sont plutôt de ce deuxième registre. Les associations d'habitants n'ont pas toutes la même capacité à se professionnaliser dans les questions d'aménagement urbain : l'implication d'architectes, d'urbanistes ou d'artistes dans ces organisations permet l'élaboration de contre-projets ou tout au moins un dialogue professionnels-habitants aux potentiels équivalents. Mais si des associations développent des compétences dans le champ de l'aménagement urbain, d'autres se fondent davantage sur le militantisme d'habitants qui croient au rôle vertueux de « l'urbain » dans l'amélioration de la vie sociale d'un quartier[5]. C'est alors une posture politique qui définit ces collectifs, axée sur leur capacité de négociation avec les élus comme avec les propriétaires fonciers, la valorisation d'expériences antérieures, ou encore l'offre de services pour les quartiers qui les hébergent. Ils poursuivent ainsi un « intérêt général local » basé sur la connaissance interne des besoins du quartier dans lequel ils sont implantés. Ces associations, qui font valoir leurs compétences sur fond de responsabilité collective, de sérieux et de professionnalisation, engagent des occupations temporaires d'espaces qu'elles ouvrent au public. Elles inventent en quelque sorte une manière « douce » de faire accepter leurs propositions, fruits de pratiques militantes et professionnelles jouant sur les codes culturels qui y sont attachés.

Sous la dénomination « d'acteurs socioculturels », des structures plus institutionnalisées comme les centres sociaux ou socioculturels s'invitent dans le jeu d'acteurs du projet urbain. Comme le soulignent L. Greffier, N. Dandréa et P. Tozzi, ces acteurs, dont les valeurs politiques et professionnelles sont largement issues de l'éducation populaire et de l'animation socioculturelle, constituent un univers

hétérogène et sont porteurs de modes d'action originaux. Leurs stratégies d'intervention se situent à l'interface de visées « transformatrices » (émancipation sociale), « conflictuelles » (régulation sociale) ou « culturalistes » (alliance entre les cultures des différents milieux sociaux), inspirant une vision singulière de la ville. Ces conceptions croisent aujourd'hui celles du développement durable, renouvelant ainsi les représentations de l'action dans le secteur. Ce faisant, le corpus des dossiers présentés à l'appel à candidatures du label EcoQuartier lancé par le MEDDE donne une idée de la place marginale prise par l'animation socioculturelle dans ce type de projet urbain. Les projets socioculturels y sont rares, présents dans seulement 11 des 500 opérations du corpus : pratiques artistiques, éducation à l'environnement, soutien aux sociabilités, appui organisationnel au projet urbain. Et comme le notent les auteurs, le risque d'un appauvrissement de ces projets est grand, sous la pression d'acceptabilité et de rationalité qu'exercent sur eux tant les élus que les aménageurs. Dans cette situation, l'animateur socioculturel est conduit à « repenser des pratiques "acceptables" pour un univers de l'aménagement urbain normé et porteur d'"habitudes" spécifiques » et à « requestionner le sens de son action, entre l'engagement et le technique ».

On retrouve le dilemme observé chez les bailleurs sociaux entre une conception de l'innovation sociale d'une part et la tentation de la pacification des conflits et du ralliement des habitants aux projets des acteurs publics locaux d'autre part. De manière un peu caricaturale, le débat oscille souvent entre la critique d'une pratique urbanistique qui s'est longtemps posée « sans » voire « contre » les habitants, et le questionnement sur ce qui peut être fait « pour » ou « avec » eux. Et ce sont finalement les représentations de l'habitant à l'œuvre chez les acteurs publics et professionnels qui colorent leur action : s'agit-il d'un interlocuteur à craindre et à apaiser, à éduquer, à rendre acteur de la transformation ou de la gestion de son cadre de vie ? Au-delà, peut-on en attendre des initiatives atypiques ou des idées nouvelles un enrichissement des débats sur la ville et des pratiques professionnelles afférentes ?

Les acteurs publics locaux : des cultures professionnelles en question

La deuxième partie de cet ouvrage éclaire plus précisément cette articulation difficile entre la prise en compte politique d'une transformation de la conduite de l'action publique dans un registre plus participatif et l'évolution des cultures professionnelles qui devrait aller de pair, tant chez les agents locaux de l'aménagement que chez les professionnels de la conception. Ainsi l'analyse, par des témoins réflexifs, des dispositifs mis en place à Lyon d'une part et à Bordeaux de l'autre, rend-elle compte de la manière dont, partant d'une adhésion de principe aux objectifs participatifs, les agents en charge de concevoir et de conduire les dispositifs concertés sont questionnés, très concrètement, sur leurs pratiques. On notera que, dans ces deux cas, c'est au niveau des communautés urbaines que les processus participatifs sont observés, niveau auquel la légitimité conférée par la représentation élective est faible.

A Bordeaux, où les acteurs publics souhaitent aller au-delà des obligations réglementaires pour faire de la participation une occasion de renouvellement et de questionnement des pratiques urbanistiques, A. Couture analyse l'attitude des professionnels concernés par la participation. Chez les agents territoriaux qui sont impliqués comme techniciens au sein des processus participatifs, elle constate une « montée en conviction » en faveur de la participation, du fait que les agents se sentent mieux reconnus à l'issue d'une opération participative réussie. En effet, leur position d'entrepreneur d'innovation est bénéfique pour les agents eux-mêmes et pour leur service, qu'ils placent ainsi en position de visibilité. Cette montée en conviction s'accompagne d'une montée en compétence acquise tant par l'expérience que par des actions de formation sur l'animation et la pédagogie, sur des questions nouvellement posées ou encore sur une meilleure prise de conscience des enjeux. Les spécialistes de la participation, actifs au sein de la cellule dédiée à la participation à l'échelle de la communauté urbaine, ont un profil différent : issus de trajectoires qui les dotent inégalement de compétences urbanistiques spécifiques, ils sont attendus sur des aspects stratégiques. Leur rôle est celui de passeurs qui relaient l'actualité de recherche et les expériences étrangères en direction des milieux politiques et opérationnels locaux,

mais aussi qui traduisent et interprètent les messages délivrés dans les supports de communication (discours politiques et cahiers des charges pour les prestataires). Ils agissent ainsi indirectement sur les doctrines et cultures professionnelles. Le troisième groupe identifié, celui des consultants, est lui aussi relativement hybride en termes de parcours professionnels : issus des milieux associatifs et privés et de la « sphère militante », leurs approches très diversifiées apparaissent comme des stratégies de « démarcation ». Bien qu'ayant contribué à constituer un marché de la participation, certains valorisent une approche éthique et critique impulsant des modes de faire influençant les cultures locales. Se professionnalisant, ce champ de la participation construit progressivement des « référentiels communs » que l'auteur espère ne pas voir se transformer en standardisation des méthodes.

Le texte de J. Cartillier fournit un contrepoint très intéressant à cette analyse sur Bordeaux, à partir du cas du Grand Lyon et de la manière dont, depuis l'écriture d'une charte de la participation, les pratiques ont évolué et se sont professionnalisées. Partant d'une politique volontariste, la Communauté urbaine se situe dans une démarche de diffusion des pratiques qu'elle aura pu expérimenter et évaluer. Souhaitant faire de la concertation une pratique courante, la Communauté urbaine s'interroge sur l'évolution des métiers et déploie diverses actions réflexives. L'enquête lancée en 2011 auprès des agents sur la manière dont ils « vivent leur activité de concertation » renvoie des jugements plus sévères que ceux relatés sur Bordeaux par le texte précédent : la concertation est certes considérée par les interviewés comme une source d'enrichissement personnel et professionnel, mais elle entraîne une charge de travail peu visible, lourde, peu prise en compte d'un point de vue managérial et souvent délicate à gérer. Pariant sur la dimension expérientielle des apprentissages, la Communauté urbaine met alors en place divers dispositifs d'échange d'expérience afin de construire une « expertise commune » : rendez-vous réguliers, lettre d'information, théâtre-forum et jeux de rôles, que complète une offre de formation repensée. Les enseignements tirés localement de cette démarche exigeante semblent pouvoir inspirer des montées en généralité : ainsi l'échange d'expérience, le plus transdisciplinaire et transfonctionnel possible, apparaît-il comme un moteur efficace d'évolution des cultures professionnelles ; par

ailleurs, il semble plus pertinent en matière de participation de former sur la base de l'expérience que sur des manuels et boîtes à outils ; enfin, l'objectif est non seulement de questionner savoirs et compétences mais, au-delà, de conduire les agents à une interrogation sur leur posture.

Les deux textes qui suivent cette incursion dans les milieux politico-techniques locaux de l'aménagement portent eux aussi sur le projet urbain, mais s'attachent prioritairement aux acteurs de la conception architecturale et urbaine. C. Gardesse, à partir de l'étude du projet de réaménagement des Halles de Paris, cherche à mesurer la portée des dispositifs participatifs sur les pratiques de la conception urbaine. Dans un contexte où s'affirme le modèle urbanistique du projet négocié (Chombart de Lauwe (éd.), 2012.), elle s'intéresse plus spécifiquement aux logiques d'apprentissage et à la fonction pédagogique du projet, ainsi qu'aux changements intervenant dans les actions et représentations des acteurs. Son observation corrobore celle qui portait sur le Grand Lyon : les apprentissages se font majoritairement par l'expérience, et les acteurs de la conception n'accordent que peu d'intérêt aux formations spécifiques ou aux outils mis en place par les services de la démocratie locale. Les changements, qui portent surtout sur les dimensions logistiques et communicationnelles de l'action, se font alors grâce aux enseignements tirés des erreurs et des écueils rencontrés : clarification des règles, analyse des échecs, réflexivité, transmissions entre agents et services... Et elle note que les codes culturels qui sous-tendent les postures professionnelles freinent l'évolution des pratiques vers davantage de co-conception. La manière de faire du projet est, comme le montrent aussi divers textes de la partie suivante du *Cahier*, fortement nourrie de doctrines et de méthodes que les professionnels sont réticents à mettre en débat. C'est alors un segment professionnel qui semble se spécialiser sur ces démarches, segment caractérisé par une trajectoire, des apprentissages mais aussi des références politiques et idéologiques spécifiques.

Sur d'autres terrains parisiens (la ZAC Paris Rive Gauche, le budget voirie du 20^{e} arrondissement), mais dans une perspective proche, H. Nez décrit, au moyen d'une enquête ethnographique, le passage des compétences relationnelles d'un registre de simple disposition personnelle à celui d'une compétence professionnelle, à appréhender comme

telle par les techniciens du projet urbain. Deux mouvements se développent simultanément : on observe sans surprise, comme dans différents milieux professionnels approchés par les textes précédents, des résistances face à la concurrence des savoirs citoyens dans leur propre champ de compétence, celui de la technique. En même temps, de nombreux professionnels se prennent au jeu de la posture pédagogique, en particulier par la communication visuelle et la familiarisation avec les outils du photomontage, de la maquette 3D, du diaporama, etc. Mais l'analyse fine des pratiques de communication et des discours par lesquels les acteurs en rendent compte montre que l'image relève alors, au mieux, de la bonne compréhension de ce qui sera effectivement réalisé, et souvent, malgré tout, d'attitudes de séduction, voire de manipulation, pour « vendre » un projet. Le pas n'est pas encore franchi d'une utilisation de l'image pour débattre, faire émerger des idées en réunions publiques, évoquer des solutions alternatives, manipuler les formes. Ce texte ouvre au questionnement sur la manière dont les professionnels de la conception, les architectes au premier chef, se resituent par rapport à la dualité constitutive de leur professionnalité entre architecte-créateur et architecte-médiateur, telle qu'ont pu la décrire I. Benjamin et F. Aballéa (Aballéa, Benjamin, 1990). L'implication des habitants dans les décisions concernant leur cadre de vie met en cause les périmètres professionnels, la spécificité des compétences et des savoirs détenus par les experts, et vient questionner des professions qui sont par ailleurs assaillies par divers problèmes d'identité collective[6]. C'est le fil directeur commun aux textes qui composent la troisième partie du *Cahier*.

Architectes et urbanistes face à la participation : enjeux et repositionnements

Dans la continuité des articles précédents, S. Tribout montre les efforts que font les professionnels de la conception pour s'adapter aux nouveaux cadres d'action suscités par l'injonction au développement durable et à la participation. Au sein d'une agence d'architecture, d'urbanisme et de paysage où il a pour mission de développer une réflexivité et une culture partagée autour de la durabilité urbaine, l'auteur observe comment les professionnels de la maîtrise d'œuvre

tentent de faire évoluer leurs cultures professionnelles au contact du développement durable. Les propos tenus lors d'un atelier organisé pour permettre un apprentissage par l'expérience sur les questions de participation font apparaître la multiplicité des freins à la pratique participative. Le contexte lui-même est peu porteur : les maîtres d'ouvrage n'en sont que rarement demandeurs, les exigences de coûts et de délais posent des contraintes souvent inconciliables avec l'implication des habitants. Les professionnels évoquent la distance qui peut séparer les intentions affichées par les élus et maîtres d'ouvrage et la réalité de la portée et du champ qu'ils donnent à la pratique participative. Et même dans cette structure « engagée » et qui se donne les moyens d'expérimenter dans ce sens, les discours expriment la perplexité des professionnels : le sentiment d'une perte de légitimité et d'un cantonnement dans un rôle technique d'exécutant, la difficulté à mettre un sens partagé sur cette pratique et à développer des savoir-faire spécifiques, la faible représentativité des habitants consultés, qui ne sont parfois que des usagers temporaires, etc. Mais, les commandes d'autopromotion et de concertation se développant dans l'agence, c'est par l'expérience, comme souvent évoqué dans les articles, que les évolutions vont s'observer selon un processus très inductif.

En situant les architectes de l'habitat participatif dans l'historicité des quelque quarante ans qu'a connus cette pratique en France, A. d'Orazio et V. Biau interrogent elles aussi les définitions contemporaines du professionnalisme architectural. Dans les années 1970-80, les architectes qui se sont impliqués dans le mouvement participatif étaient des militants, très proches socialement et idéologiquement des habitants pour lesquels ils travaillaient. Ils sont alors mobilisés par des aspirations convergentes face à la production standardisée du logement et pour un nouvel « habiter », une nouvelle conception du voisinage à l'échelle de l'immeuble et du quartier. La réémergence de la question participative dans les années 2000 prend place dans un contexte idéologique et opérationnel différent (Violeau, 2005 et 2011), dans lequel les acteurs concernés sont multiples, mettant face aux groupes d'habitants les acteurs publics locaux au premier chef, ne serait-ce que pour accéder au foncier. La place de l'architecte dans le processus de projet passe d'une internalité où il était au cœur du

dispositif et développait une expérimentation à une externalisation où il se positionne comme prestataire. Sur cette pratique qui connaît un certain succès d'estime, les architectes jouent, paradoxalement, une carte de « technicien » : loin de revendiquer des compétences « sociologiques » (voir l'article de S. Tribout), ils valorisent l'art de concevoir dans la complexité. Ainsi, ce n'est pas tant la particularité d'une commande collective issue de ménages qui caractérise leur investissement professionnel dans cette pratique que le fait d'intervenir sur des parcelles complexes, dans des petits budgets, avec un travail de programmation plus riche qu'à l'accoutumée et souvent avec une demande environnementale forte.

Sur le même objet de l'habitat participatif, traité à partir d'autres études de cas, A. Debarre montre comment les architectes adaptent concrètement leur projet et leurs méthodes de travail à ces dispositifs spécifiques d'action, mais en préservant une forme de « chasse gardée » associée à la maîtrise des aspects esthétiques de la conception. Sélectionnés pour leurs capacités relationnelles et leurs expériences antérieures dans le domaine de la participation ou de l'architecture bioclimatique, des architectes de l'autopromotion revoient ainsi leurs méthodes de conception. Certains architectes proposent par exemple un processus itératif de modifications à partir d'une enveloppe qu'ils ont eux-mêmes définie. Sur des modèles plus traditionnels, d'autres proposent des structures « primaires » dans lesquelles il est possible d'intégrer des modules. Cherchant à contrôler le temps pour des raisons de rentabilité, ils définissent ainsi des cadres préalables plus ou moins souples, mettant parfois en cause les catégories usuelles de maîtrise d'usage, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. Faisant valoir au final une maîtrise de la conception, ils se positionnent souvent en garants de l'intérêt collectif afin de préserver une « cohérence » d'ensemble qu'ils veulent esthétique et constructive. Mais, comme le révèlent les médias professionnels, ces projets associant les habitants à la conception sont principalement reconnus pour l'innovation de leur montage ou de leurs dispositifs écologiques plus que pour leur architecture. Dans la diffusion tous publics à laquelle elle est actuellement livrée, ce sont les habitants qui en sont présentés comme les principaux et « héroïques » auteurs. De leur côté les architectes, traditionnellement enclins à minimiser la dimension

collective de leur action (Champy, 1998), semblent se tenir en retrait de cette pratique, tant dans l'enseignement que dans les modalités internes de reconnaissance professionnelle.

C'est précisément sur l'enseignement et à partir de l'expérience d'un dispositif pédagogique spécifique associant des habitants et des étudiants en architecture que R. Hoddé reprend cette argumentation. Suite à la sollicitation d'un groupe d'habitants initiateurs d'une opération d'habitat coopératif, l'auteur a pu mettre en place une « situation » dans laquelle les étudiants sont en interaction directe avec ces particuliers sur leur projet. L'article s'attache à l'apprentissage de la conception architecturale dans les Ecoles d'architecture et à ce que cette pratique très spécifique questionne « en creux » dans la transmission des savoirs mais aussi des postures. Il met alors en évidence l'acquisition de compétences au cours du processus pédagogique : écouter la demande, se faire comprendre (mots et dessins), s'appuyer sur les échanges pour enrichir et clarifier le projet tout en accueillant l'implication spécifique des habitants. Au final, l'auteur note une « montée en exigences et en compétences collectives » de la part des étudiants mais aussi des habitants qui ont vu leur programme évoluer, « redéfini par le travail de la conception qui, en le spatialisant, le rend tangible et discutable ». La double contrainte évoquée par les textes précédents, qui montrent les architectes pris entre les valeurs de reconnaissance professionnelle fondées sur la créativité et les nécessités économiques et sociales de faire « avec » le client (et donc l'expression de sa commande et le registre du quotidien), s'impose alors tout aussi clairement aux étudiants. Mais, loin d'aboutir à une perte d'intégrité, cette double contrainte semble pouvoir nourrir ici la créativité des étudiants. A partir du cas de « l'art contextuel », Paul Ardenne montre d'une façon similaire comment le contact de l'artiste avec les publics est parfois recherché pour « intensifier » la création (Ardenne, 2002).

Implication des habitants : pratiques et dispositifs

La quatrième et dernière partie de cet ouvrage porte sur la capacité des dispositifs et des organisations de production à traiter de problématiques nouvelles, souvent plus complexes, tout en intégrant des acteurs plus divers, et à inventer des modalités d'échange et de

négociation entre eux. Des pratiques de ce type sont particulièrement repérables dans le cadre de la fabrication de quartiers « durables ». J. Zetlaoui-Léger présente ici les résultats d'une vaste enquête sur la manière dont ont été pris en compte les apports des habitants dans la conception de près de 80 écoquartiers français. La démarche, à portée évaluative, dresse le constat que les actions relèvent le plus souvent, du point de vue même de leur chef de projet, de modes participatifs descendants et que les populations sont rarement associées aux décisions. Mais la taille de l'échantillon étudié offre la possibilité d'élaborer une typologie. Ainsi se dégagent trois cas de figure typiques : le premier relève d'un volontarisme local, bien au-delà des obligations réglementaires d'un Agenda 21 ou d'un Plan Climat, et recouvre de réelles expérimentations tant dans la conduite du projet que dans la gestion de lieux spécifiques, dans lesquelles peuvent intervenir des structures *ad hoc*, associatives ou professionnelles. Le deuxième type donne une importance à peu près équivalente à l'implication des habitants, mais sur un mode plus « pédagogique » (sensibilisation et adhésion des habitants à l'esprit du projet), dans l'idée bien connue « d'apprendre aux habitants à habiter » et dans l'objectif humaniste de mieux connaître besoins et attentes pour favoriser le « bien vivre ensemble ». Le troisième type déconnecte l'implication des habitants d'un souci du développement durable, ici compris largement sous son angle environnemental. La démarche inclut alors des réunions publiques, confection de livrets et autres outils participatifs, mais dans une visée d'efficacité des équipements réalisés. Cette évaluation montre – comme d'autres – que le nombre et l'ampleur des dispositifs de concertation ne sont que peu révélateurs de l'intention dont ils relèvent de la part des autorités locales et de la portée qui leur sera octroyée : selon le degré stratégique des questions qui y sont posées, leur localisation par rapport aux temps forts du projet, leur niveau d'intégration à son ingénierie, ces dispositifs se montreront plus ou moins efficients. L'auteur en conclut que les professionnels sont alors amenés à « repenser de manière inventive les rapports entre processus et procédures, entre construction du sens d'un projet et approche normative de l'urbanisme » et que la principale difficulté est pour eux aujourd'hui de dépasser la « raison technique ».

L'impact de la participation sur les ingénieries de projet est aussi l'angle sous lequel G. Debizet analyse une démarche au caractère innovant, une forme de copilotage qui consiste à associer les riverains à un projet de densification d'un tissu pavillonnaire périurbain. La densification est en effet, comme le montre la notoriété du projet Bimby, un enjeu urbain majeur tant pour les zones pavillonnaires ou artisanales périurbaines que pour les franges de bourgs et de villages. Mais l'expérience montre que cette densification soulève nombre de résistances chez les riverains des nouveaux espaces construits : réduction de l'ensoleillement et des vues, nuisances sonores et autre éventuelle dépréciation économique. L'auteur expose ici comment le « copilotage concerté » permet d'organiser la concertation avec les riverains au cours de la phase de conception des nouveaux bâtiments : des revues de projet sont organisées en réunion publique aux phases majeures du projet, rassemblant le maître d'ouvrage (promoteur, lotisseur), la Ville et les riverains. Le principe est celui du gagnant-gagnant : le promoteur voit son projet stabilisé par une succession d'engagements réciproques, et rendus publics, avec la commune. Celle-ci, par cet « art de l'anticipation », s'assure un climat pacifié et réduit les risques de recours. Les habitants ont l'opportunité d'être informés des projets qui les concernent et d'y intervenir, ne serait-ce qu'à la marge. Ce copilotage, pratiqué entre autres dans diverses communes de la région Rhône-Alpes, fait clairement évoluer les pratiques de conception en combinant une expertise environnementale et un « savoir-faire processuel ». Les postures professionnelles s'infléchissent : les concepteurs font appel à des compétences de médiation, les promoteurs découvrent la dimension stratégique et négociée de leur intervention, les urbanistes municipaux (« sachant » et prescripteurs) se situent comme accompagnateurs de cette mise en débat public.

Cette partie de l'ouvrage consacrée aux pratiques et dispositifs favorisant l'implication des habitants n'aurait pas été complète sans l'apport que peuvent en donner, par leur expérience et leur recul critique, les associations et collectifs, professionnalisés ou non, qui en font le sens premier de leur intervention. Les témoignages rassemblés ici se situent par rapport à une production courante très contrainte, très normée, dans laquelle des pans entiers ne sont

généralement pas pris en compte par les praticiens. Les collectifs font valoir l'enrichissement que procure à la réflexion urbaine l'hybridation des approches professionnelles et « extérieures ». La question de la subjectivité vient ainsi percuter un univers de la stratégie, du plan, de la matérialité. C'est par exemple tout ce que des « béotiens » expriment dans un registre du sensible, les « savoirs du corps » qu'évoque S. Abram, et qui viennent bousculer les savoirs de l'esprit (Abram, 2011).

Certains de ces acteurs émergents ont le sentiment de contribuer à combler un déficit en compétences sociales, en « sympathie » (que l'on pourrait qualifier aussi d'écoute, d'empathie, de capacité à engendrer discours et confiance), telles qu'elles peuvent être théorisées dans le travail social mais que ni les acteurs publics ni les professionnels de la conception ne développent. Et, finalement, c'est la question du projet qui revient en exergue, mais dans l'acception que peut en donner J.-P. Boutinet dans ses travaux d'anthropologue sur les « sociétés à projet », le projet comme « anticipation opératoire, individuelle ou collective d'un futur désiré » (Boutinet, 1993). L'on voit bien comment les sociétés à projet, et leurs projets de société[7], englobent et dépassent la définition procédurale du projet qui a cours dans les milieux professionnels de l'urbain. Serait-ce cette « bouffée d'air » qui anime les professionnels les plus engagés sur ces aspects complexes et délicats de leur pratique ? C'est ce dont semblent augurer certaines contributions mais aussi une grande part des témoignages constituant cette publication.

Notes

1. Rencontre Ramau 2011, « Les pratiques de conception architecturale et urbaine : évolutions et perspectives face aux enjeux du développement durable », Grande Arche de La Défense, 25 novembre 2011.

2. Nous faisons ici référence aux ouvrages les plus mobilisés, notamment par les auteurs de ce *Cahier* (Bacqué, Sintomer, Flamand, Nez (dir.), 2010 ; Blondiaux, 2008 ; Revel et al. (dir.), 2007 ; Carrel, Neveu et Ion (coord.), 2009, pp. 185-193 ; Sintomer, 2009).

3. Au total, plus de 120 personnes ont participé aux Rencontres, venant de divers milieux professionnels (collectivités et organismes parapublics, associations et sociétés) et des milieux de l'enseignement et de la recherche (chercheurs,

enseignants, personnel administratif et étudiants), montrant le vif intérêt que représente le sujet.

4. Le champ lexical employé fait lui-même problème : habitant, citoyen, usager, résident, utilisateur, profane, riverain, etc. sont autant de catégories à interroger. Voir par exemple les définitions des catégories d'habitant et d'usager de Jodelle Zetlaoui-Léger (Zetlaoui-Léger, 2007, p.6).

5. Les textes rassemblés ici s'appuient sur les travaux développés par un certain nombre d'auteurs sur l'engagement militant et les associations (Hatzfeld, 2011 ; Ion, 2012 ; Fromentin, Wojcik (dir.), 2008).

6. A ce sujet, nous renvoyons aux travaux sur les métiers de l'architecture et de l'urbanisme, et en particulier à : Trépos, 1992 ; Chadoin, 2006 ; Claude, 2006 ; Biau, Tapie (dir.), 2009.

7. Empan, n°45, 2002 « L'inédit du projet », et en particulier M.-C. Jaillet, « De la généralisation de l'injonction au projet », pp.19-24.

Références citées

ABALLÉA F., BENJAMIN I., 1990, « Evolution de la professionnalité des architectes », in *Recherche Sociale, FORS*, n°113, janvier-mars et n°114, avril-juin.

ABRAM S., 2011, *Culture and Planning*, Londres, Ashgate Publishing.

ARDENNE P., 2002, *Un art contextuel. Création artistique en milieu urbain, en situation, d'intervention, de participation*, éd. Flammarion, Paris.

BACQUÉ M.-H., SINTOMER Y., FLAMAND A., NEZ H. (dir.), 2010, *La démocratie participative inachevée. Genèse, diffusions et adaptations*, Adels/Yves Michel, Gap.

BIAU V., TAPIE G. (dir.), 2009, *La fabrication de la ville ; métiers et organisations*, Marseille, Parenthèses.

BLONDIAUX L., 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Seuil, La République des idées.

BOUTINET J.-P., 1993, *Anthropologie du projet*, Paris, PUF.

CARREL M., NEVEU C., ION J. (coord.), 2009, *Les intermittences de la démocratie*, L'Harmattan, pp. 185-193.

CHADOIN O., 2006, *Etre architecte : les vertus de l'indétermination. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, PULIM, Limoges.

CHAMPY F., 1998, *Les architectes et la commande publique*, PUF, Paris.

CHOMBART DE LAUWE P. (éd.), 2012, *Le projet négocié*, Paris, PUCA.

CLAUDE V., 2006, *Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au XXe siècle*, Parenthèses, Marseille.

Empan, n°45, 2002, « L'inédit du projet », et en particulier JAILLET M.-C., « De la généralisation de l'injonction au projet », pp.19-24.

FROMENTIN T., WOJCIK S. (dir.), 2008, *Le profane en politique. Compétences et engagements du citoyen*, L'Harmattan, Paris.

HATZFELD H., 2011, ***Les légitimités ordinaires. Au nom de quoi devrions-nous nous taire ?***, Paris, Ed. L'Harmattan.

ILLICH I., 2003, ***La convivialité***, Paris, Seuil, (1re édition 1973).

ION J., 2012, ***S'engager dans une société d'individus***, Paris, Armand Colin.

RAMAU & ROUDIL N., 2012, « Fabriquer la ville à l'heure de l'injonction au "durable" », *Métropolitiques*, 14 novembre 2012. URL : http://www.metropolitiques.eu/Fabriquer-la-ville-a-l-heure-de-l.html.

REVEL M. et al. (dir.), 2007, ***Le débat public : une expérience de démocratie participative***, La Découverte, Paris.

SINTOMER Y., 2009, « La démocratie participative », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 959, La Documentation française, avril.

TRÉPOS J.-Y., 1992, *Sociologie de la compétence professionnelle*, Presses universitaires de Nancy, Nancy.

VIOLEAU J.-L., 2005, *Les Architectes et mai 1968*, Paris, éditions Recherches.

VIOLEAU J.-L., 2011, *Les Architectes et mai 1981*, Paris, éditions Recherches.

ZETLAOUI-LÉGER J., 2007, ***Projet d'urbanisme et participation des habitants. Tome 2 : La programmation concertée et participative : une démarche heuristique et démocratique pour les projets d'urbanisme***, mémoire d'HDR, Université Paris 12 Val-de-Marne, Institut d'urbanisme de Paris.

Véronique Biau, Michael Fenker, Elise Macaire,
responsables du Ramau

Dans une perspective de démocratisation de l'action publique et de prise en charge collective des objectifs de durabilité, de nombreux acteurs professionnels et institutionnels accordent une attention accrue à la façon dont les publics concernés sont associés à la fabrication de la ville. Cela conduit certaines collectivités et maîtrises d'ouvrage à avoir plus souvent recours à des dispositifs de communication ou de dialogue avec les habitants et usagers. Plus rarement, l'ingénierie de projet va jusqu'à les associer à la définition des objets à construire. Les textes réunis dans le présent ouvrage se sont fait l'écho de l'évolution récente des pratiques professionnelles qui ambitionnent une implication plus grande des habitants, mais aussi des difficultés et des résistances rencontrées ainsi que des questions nouvelles qui en émergent.

La diversité des contextes et des milieux professionnels étudiés donne un aperçu de l'étendue des champs d'intervention traversés par la question de la participation. Les analyses montrent également à quel point les expériences sont partielles, portées par un nombre restreint d'acteurs ou conduites sans vision ou moyens qui permettraient de déborder le périmètre et la durée d'une unique opération. Compte tenu du caractère souvent fragmentaire des démarches observées, il est difficile d'en appréhender la valeur d'expérience ou d'expérimentation en termes de gouvernabilité des projets. Il paraît pourtant crucial de savoir dans quelle mesure l'évolution de la place des habitants, décrite par les différents auteurs, dépasse des logiques de « coups ponctuels ». En effet, pour suivre le raisonnement de Rumpala (2010), l'objectif de transition vers une situation durable suppose « un renouvellement des conditions d'appréhension de ce que peuvent être le changement et son pilotage à une échelle collective ». Il convient ainsi de comprendre les transformations des modes de faire en matière d'implication des habitants à un niveau plus large. Autrement dit, l'enjeu n'est pas seulement celui de l'acquisition par les acteurs de nouveaux savoirs et savoir-faire, mais aussi celui de la

pérennisation des expériences et des compétences ainsi que leur diffusion en dehors de l'opération au cours de laquelle elles ont été élaborées.

Les travaux réunis ici n'abordent pas frontalement le thème de la montée en généralité des savoirs et savoir-faire. Ils indiquent néanmoins, clairement, plusieurs freins à leur diffusion, notamment celui lié au statut éminemment local et implicite des savoirs tirés d'une expérience, dont l'une des caractéristiques principales est de nature relationnelle. En effet, il apparaît que la participation constitue un domaine de savoir auxquels les acteurs accèdent avant tout par une expérience vécue en propre et que le réemploi et l'enseignement de celle-ci, à un niveau collectif, s'opèrent difficilement. A ce frein s'ajoute celui d'une culture professionnelle des architectes et urbanistes, imprégnée par le syndrome du *not invented here*[1], qui favorise une profusion par tous les moyens, souvent sans véritables liens entre les initiatives, de dispositifs jalousement protégés par leurs inventeurs ou disparaissant avec l'achèvement d'une intervention. De même, on constate que les professionnels ne font que rarement référence à des expériences antérieures, par exemple celles relatives aux approches participatives et d'autoconstruction des années 1970[2]. L'évolution des contextes seule ne suffit pas à expliquer la faible mobilisation de la littérature « grise » sur ces expériences dans les démarches actuelles. Il manque sans doute aussi un travail de capitalisation structuré sur les divers modes de faire en matière de participation, qui auraient contribué à une consolidation des savoirs et des savoir-faire.

La question de la capacité de pérennisation et de transfert des pratiques ainsi que celle de l'émergence de compétences collectives nouvelles se situent au cœur de la problématique de l'apprentissage organisationnel, telle qu'elle est notamment étudiée par les sciences de l'organisation (Argyris et Schön, 1978), tout en la dépassant. Car le caractère foncièrement multilatéral de l'action urbaine invite à examiner les effets réels ou potentiels des transformations également à un niveau politique et trans-organisationnel et à un niveau téléologique élargi : la capacité des pouvoirs publics à modifier structurellement des modalités de décision et d'action en matière de développement urbain durable et de démocratie locale (Fourniau,

2010) ; la réorientation des finalités des démarches participatives vers l'appropriation des biens communs, construits sur des bases beaucoup plus ouvertes et socialement intégratrices (Berke, 2002) d'une action conjointe entre citoyens et acteurs professionnels et institutionnels.

Ainsi, conviendrait-il d'appréhender la portée des expérimentations actuelles à travers une pluralité d'entrées analytiques, en empruntant notamment aux concepts élaborés dans les champs organisationnels et politiques. Précisons ici deux entrées qui nous paraissent particulièrement cruciales : la structuration et l'imbrication des niveaux d'intervention et de décision ; l'organisation des retours réflexifs dans les transformations en cours, dans l'articulation entre les idées et les modes de gouvernance des processus participatifs.

Concernant la première entrée, la structuration d'une opération, d'un système d'acteurs et des dispositifs et procédures qui la composent, ainsi que la systématisation des démarches à l'intérieur d'une organisation ou d'un territoire posent la question de la continuité des processus d'apprentissage et d'innovation. Les éclairages récents sur l'interdépendance spatiale des systèmes urbains encouragent à penser l'efficacité de l'action sur la ville, en abordant les différents niveaux d'intervention politiques et opérationnels, de manière holistique et continue. L'impératif de conjuguer les dimensions économiques, sociales et environnementales peut également stimuler une transversalité dans les approches (Hamman dir., 2008). L'imbrication des niveaux d'intervention invite à ne pas enfermer l'attention dans un périmètre d'action préétabli mais de confronter les dynamiques engagées dans les différentes échelles afin de saisir les influences dans les transformations produites (Rumpala, 2010). Une telle posture offre la possibilité de découvrir la circulation des références, des convergences et des différences dans les modes de faire. Elle permet aussi de repérer des sphères de formation et d'acculturation situées en dehors des opérations.

Concernant l'entrée par la réflexivité, celle-ci ouvre une piste pour appréhender les transformations d'une façon qui les sorte d'une dimension purement tacite et informelle, afin de penser et d'organiser l'effort à l'échelle du collectif (Rumpala, 2010). Certaines expérimentations montrent comment la thématique de la transformation des modes d'action et de pensée est prise comme un processus à gérer

qui peut bénéficier d'une réflexivité *ex post* et *ex ante*, et qui est capable de procéder à des ajustements continus des décisions et orientations. L'analyse des structures et des cadres de cette réflexivité permettrait de dégager des indicateurs pour comprendre la préoccupation des acteurs d'organiser l'effet de l'apprentissage. Il serait notamment utile de savoir quelles formes de mise en relation existent entre les expériences et expérimentations conduites localement et des instances de réflexivité, des groupes d'intérêt ou des « bonnes pratiques » développées ailleurs.

Ces entrées analytiques ouvrent des perspectives pour approfondir et élargir la question de l'évolution des savoirs et pratiques des acteurs de la production architecturale et urbaine, lors des prochains travaux du Ramau. En effet, la thématique de la diffusion des savoirs, notamment à travers les démarches de normalisation et la circulation des modèles et des « bonnes pratiques », ainsi que celle de l'apport des savoirs gestionnaires au processus de transformations des pratiques professionnelles en faveur d'une architecture et d'un urbanisme durables pourraient bénéficier d'une analyse qui intègre la dimension de systématisation et de réflexivité esquissée plus haut. Elles permettront d'apporter un regard complémentaire sur la montée en généralité des pratiques professionnelles qui prennent en charge les impératifs durables et participatifs et leur inscription dans une gestion de projets soucieuse de son rôle d'accompagnement dans la transformation des modes de vie.

Notes

1. Souvent utilisé sous le sigle NIH, ce syndrome désigne dans la littérature managériale la résistance au sein d'une organisation aux savoirs et savoir-faire générés à l'extérieur. Voir par exemple Hussinger K., Wastyn A., (2011), « In Search for the Not-Invented-Here Syndrome: The Role of Knowledge Sources and Firm Success », Center for European Economic Research (ZEW), http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.1892749 .

2. Voir notamment les travaux dont Michel Ragon fait état dans son ouvrage *L'architecte, le prince et la démocratie. Vers une démocratisation de l'architecture ?*, Albin Michel, Paris, 1977.

Références

ARGYRIS C., SCHÖN D., 1978, *Organizational learning : a theory of action perspective*, Addison Wesley, Reading (MA).

BERKE P. R., 2002, « Does sustainable development offer a new direction for planning ? Challenges for the Twenthy-first Century », in *Journal of Planning Litterature*, vol. 17, n°1, pp. 21-36.

FOURNIAU J.-M., 2010, « Des questionnements sur les effets de la participation du public à la modélisation de sa portée », Site Internet *Portée de la Concertation, Carnet de Recherche*, Hypothèses, Revue.org, janvier.

HAMMAN P. (dir.), BLANC C., HENNINGER F., 2008, *Penser le développement urbain : regards croisés*, L'Harmattan, Logiques sociales, Paris.

RUMPALA Y., 2010, *Le développement durable ou le gouvernement du changement total*, Éditions Le bord de l'eau, Lormont.

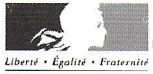
De nombreux acteurs professionnels et institutionnels accordent une attention accrue à la façon dont les publics concernés sont associés à la fabrication de la ville. Cet ouvrage porte sur les transformations des pratiques des professionnels du fait de leur confrontation plus directe avec les habitants et usagers, sur les résistances au changement, les difficultés rencontrées ainsi que sur le renouvellement des questions posées.

Les contributions sont structurées autour de quatre thèmes : la montée d'une expertise habitante, l'évolution des cultures professionnelles des acteurs publics locaux, le repositionnement des architectes et urbanistes, les pratiques et dispositifs participatifs.

Éditions de la Villette
ISBN 978-2-915456-86-8
14 €



PUCA
plan
urbanisme
construction
architecture
44







2012

Habitat en autopromotion ; Etude de six cas franciliens

avec Anne d'Orazio, Ioana Iosa et Héloïse Nez.

Rapport de recherche pour le Plan Urbanisme Construction Architecture. 161 p.

Consultable en intégralité sur ResearchGate

Laboratoire d'Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement
UMR 7218
3-15, Quai Panhard et Levassor, F-75013 Paris
Tél : +33 (0)1 72 69 63 70
lavue@paris-valdeseine.archi.fr

Véronique BIAU, Anne D'ORAZIO,
Ioana IOSA, Héloïse NEZ
CRH-Lavue (UMR n°7218 du CNRS)
3 – 15 quai Panhard et Levassor
75013 PARIS

HABITAT EN AUTOPROMOTION

Etude de six cas franciliens







Rapport final

25 Septembre 2012

Contrat MAPA n° : P10.39 / 1 000 236
du 27 decembre 2010

Programme PUCA-Batex 2
Plan Urbanisme Construction et Architecture
Direction Générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature
Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
Ministère de l'Egalité des territoires et du Logement

Table des matières

Sommaire **3**
Introduction **5**
L'habitat en autopromotion, de quoi s'agit-il ? 5
Notre approche 5
Etat des lieux 6
Les études de cas 7
La démarche d'enquête 8
Le questionnement 9
Exemplarité / reproductibilité 11
A. L'autopromotion comme ouverture du champ des possibles dans l'habitat **13**
1. Une autre conception de la relation de voisinage 13
a. Les espaces partagés 14
b. Une autre articulation logement / immeuble / quartier 17
2. Une « durabilité » avant l'heure ? 19
3. De nouveaux partenariats pour produire de l'habitat 20
4. Quand les habitants passent aux commandes 22
a. Un circuit court de production d'habitat 22
b. Quelle maîtrise des habitants sur le processus ? 23
5. Spécificités et formes d'exemplarité de l'habitat en autopromotion 24
a. Une expression différente des besoins 25
b. Une réflexion approfondie sur le « vivre-ensemble » 26
c. Des typologies de logements peu répandues 27
d. Des opérations en vue 28
B. Quel potentiel de diffusion pour l'habitat en autopromotion ? **29**
1. L'habitat groupé des années 80 revisité 29
a. Un contexte urbain et économique plus favorable 29
b. Des intentions initiales... au vécu quotidien 30
2. Embûches, aléas et figures de crise 31
a. Dissensions au sein du groupe d'habitants 32
b. Concepteurs et habitants : négociations ... ou rupture de contrat 34
c. Discontinuités de l'appui des acteurs publics 36
3. Surmonter difficultés et conflits : figures de sortie de crise 37
a. Quand les habitants reconsidèrent le cadre de leur action 37
b. Les acteurs publics facilitateurs 39
c. Le rôle de médiation des concepteurs 40
4. Motivations et militantismes 41
a. Militantismes et actions habitantes 41
b. Acteurs publics et engagements pour une troisième voie pour l'habitat 44
c. Les architectes de l'habitat participatif : engagements militants et/ou professionnels 46
Conclusion **53**
Bibliographie **57**
Annexes **61**
Le Kolkhoze 63
Généalogie 63
Aspects techniques et architecturaux 72
Habitants et concepteurs 76
Reproductibilité 77
Pérennité/Durabilité 77

Gouvernance 78
Le Lavoir du Buisson Saint-Louis 81
Généalogie 81
Aspects techniques et architecturaux 82
Habitants et concepteurs 85
Reproductibilité 87
Pérennité/ Durabilité 87
Gouvernance 91
Couleur d'Orange 95
Généalogie 95
Aspects techniques et architecturaux 99
Habitants et concepteurs 103
Reproductibilité 104
Pérennité/Durabilité 106
Gouvernance 108
Diwan 111
Généalogie 112
Aspects techniques et architecturaux 113
Habitants et concepteurs 115
Reproductibilité 116
Pérennité et durabilité 118
Gouvernance 119
La Maison des Babayagas 121
Généalogie 121
Aspects techniques et architecturaux 123
Habitants et concepteurs 126
Reproductibilité 128
Pérennité/Durabilité 132
Gouvernance 135
Diapason 139
Généalogie 140
Aspects techniques et architecturaux 149
Habitants et concepteurs 153
Reproductibilité 155
Gouvernance 157
Table des illustrations 158
Table des matières 160

2010

Habitats alternatifs : des projets négociés ?

avec Marie-Hélène Bacqué, Claire Carriou, Jean-Marie Delorme, Anne d'Orazio, Marie-Pierre Marchand et Stéphanie Vermeersch.

Rapport de recherche pour le Plan Urbanisme Construction Architecture. 284 p.

Téléchargeable en intégralité sur ResearchGate



Habitats alternatifs: des projets négociés ?

Novembre 2010

Véronique Biau et Marie-Hélène Bacqué
CRH-Lavue (UMR 7218 CNRS)
ENSA Paris-Val de Seine
3-15 quai Panhard et Levassor
75013 PARIS

Avec Claire Carriou, Jean-Marie Delorme, Anne d'Orazio,
Marie-Pierre Marchand et Stéphanie Vermeersch

Appel d'offres "Le projet négocié"
Plan Urbanisme Construction et Architecture
Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire
Arche de La Défense Paroi Sud, 92055 La Défense cedex

SOMMAIRE

Introduction 5
L'habitat alternatif comme terrain de recherche 5

Questions de recherche 8

Le choix des terrains retenus comme études de cas 10

La méthode 12

L'équipe 15

Le rapport 16

Chapitre 1 19
Un partenariat qui se constitue d'abord au sein des groupes d'habitants 19
A. Des dynamiques différentes de constitution des groupes 19

B. Des groupes différents mais homogènes 29

C- La construction de collectifs de voisins, une première étape du partenariat 36

Chapitre 2 43
Les partenariats entre habitants et acteurs professionnels et institutionnels : des positions négociées 43
A. Le groupe d'habitants et ses partenaires politiques, techniques, associatifs, financiers 44

B. Quand les habitants ne sont pas à l'initiative 51

C. Acteurs-relais, acteurs militants 55

D. Les enjeux de leadership 59

Chapitre 3 67
Le montage des opérations : épreuves et aléas 67
A. L'obtention d'un terrain 67

B. La définition du statut juridique et économique de l'opération 71

C. La confrontation aux normes et règles 76

D. La stabilisation du groupe d'habitants 78

E. L'aboutissement de l'opération dans le respect de son sens : l'exemple de l'exigence environnementale 79

Chapitre 4 83
Les habitants comme « quasi-professionnels » 83
A. Comprendre le jeu des acteurs et s'y situer 84

B. Organisation et division du travail au sein du groupe 86

C. Montée en compétence et mobilisation de savoirs et savoir-faire 92

D. Idéalisme et prise en compte de la contrainte.....102

Chapitre 5 107
Les architectes de l'habitat coopératif ou alternatif 107
A. Des architectes militants 107

B. Des méthodes de travail spécifiques.....111

C. Contractualisations, dispositifs d'action 114

D. A la recherche d'une architecture exprimant le « fait coopératif » ? 117

E. Réplicabilité et capitalisations, diffusions 122

Conclusion 127
Quels collectifs d'habitants ? 128

Le partenariat à travers les aléas du projet 129

De la négociation à l'hybridation, le repositionnement des acteurs.....131

Un nouveau modèle partenarial ?.....132

Bibliographie.....133
Articles et ouvrages 133

Documents divers 135

Sites web 135

Les monographies.....137
Diapason, Paris, (19ème).....139

La Maison des Babayagas, Montreuil (93) 161

Le Village Vertical , Villeurbanne (69).....189

la Coopérative Arbram, Toulouse – La Reynerie (31) 221

La Coopérative du Grand Portail, Nanterre (92).....245

Lo Paratge, Saint-Julien de Lampon (24).....277

ANNEXES 295
1. Guide d'entretien pour les "habitants".....297

2. Guide d'entretien pour les concepteurs 301

3. Programme du séminaire de réflexion sur les expériences européennes.....303

2009

La qualité architecturale ; acteurs et enjeux

avec François Lautier.

Cahier Ramau n°5, Paris, Editions de la Villette.

ISBN 291545647X.

Téléchargeable en intégralité sur ramau.archi.fr

Cahiers **Ramau 5**

La qualité architecturale

Acteurs et enjeux

sous la direction de

Véronique Biau et François Lautier

Ramau - Réseau activités

et métiers de l'architecture et de l'urbanisme

Introduction

Véronique Biau, François Lautier, secrétariat scientifique Ramau page 11
Processus d'engendrement de la qualité et négociations entre acteurs de l'architecture

La construction collective de la qualité

Rainier Hoddé page 29
Quelles qualités pour une réhabilitation en concertation ? Retour sur l'expérience de la cité du Petit Séminaire (1976-1986)

***Positions* : Michel Bonord** page 46
L'expérience d'un maître d'ouvrage de logements

Olivier Balaÿ, Daniel Siret page 51
Qualité des ambiances et processus de conception : l'exemple des bureaux du nouveau palais de justice de Bordeaux

Caroline Lecourtois page 71
Quelles qualités pour l'espace architectural ?

***Positions* : Philippe Dehan** page 88
La qualité architecturale entre art et usages

Christophe Camus page 95
Reconnaître et énoncer la qualité lors d'un concours d'architecture

Maîtrise de la qualité et outils de coopération

Stéphane Hanrot page 111
Une évaluation de la qualité architecturale relative aux points de vue des acteurs

Jean-Claude Bignon, Gilles Halin, Sylvain Kubicki page 127
Qualité et processus de mise en œuvre du bâtiment

Gilles Debizet, Éric Henry page 143
Qualités en conception, concourance et management de la qualité

***Positions* : Christophe Midler** page 163
Sur la qualité dans l'industrie et ce que l'on y peut puiser

Qualités et effets du contexte

Jean-Michel Léger page 169
Concevoir pour l'étranger. Traductions et trahisons dans les projets

***Positions* : Jacques Sinizergues** page 182
Le parti architectural du maître d'ouvrage

Silvio Melhado, Ana Rocha de Souza page 183
Qualité et gestion des projets privés d'habitat au Brésil

***Positions* : Jacques Sinizergues** page 196
Logiques financières et qualité de la production bâtie

Cristina Conrad page 197
Qualité *vs* quantité dans la production actuelle du logement social

***Positions* : Alain Ferran.** Maîtrise des coûts et qualité page 210

Résumés

Résumés en français page 215
English summaries page 219

Véronique Biau*, François Lautier** Processus d'engendrement de la qualité et négociations entre acteurs de l'architecture

La question de la qualité est aujourd'hui centrale dans tous les domaines de production et de service. Elle l'est de manière plus ou moins explicite, opposée ou non à celle de la quantité, rapportée ou non à celle du coût et de la valeur, abordée de manière plus ou moins normative ou réflexive. Dans les opérations architecturales et urbaines, elle est tout particulièrement en vogue actuellement. Pour autant, son évaluation apparaît particulièrement complexe et difficile, tant les variables à considérer sont nombreuses et disparates[1]. En outre, elle est souvent associée à des vocables qui en diversifient fortement le sens : « qualité architecturale », « management de la qualité », « haute qualité environnementale », « qualité de vie », etc. Le besoin s'est fait jour d'entrer dans cette « boîte noire » à la fois lourde d'enjeux et chargée de présupposés et de non-dits.

1. Recherches et débats préalables à cette publication

Dans la succession des rencontres du réseau Ramau qui alimentent les Cahiers dont celui-ci est la cinquième livraison, les thématiques développées ont généralement trouvé leur origine dans les réflexions et les travaux des chercheurs qui participent au réseau. Les journées de rencontres confrontaient, d'une part, les synthèses et hypothèses prospectives émanant des chercheurs et, d'autre part, les expériences et analyses des praticiens et représentants institutionnels, français et étrangers, participant à titre d'intervenants ou de public.
Dans le cas présent, la préoccupation dont ce cahier est issu a émergé chez des partenaires professionnels, en l'occurrence l'association Architecture et Maîtres d'Ouvrages (AMO). À son initiative, nous avons

* CRH-LOUEST, École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Val de Seine, Secrétariat scientifique Ramau.
** LET, École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-La Villette, Secrétariat scientifique Ramau.

conduit une recherche commanditée par le Plan Urbanisme Construction Architecture (Puca). Elle portait sur l'évaluation de la qualité dans les opérations de logement ; nous en donnons quelques résultats plus loin[2]. Ce fut l'occasion de débats nourris avec les membres de cette association dont une des richesses est de mettre en dialogue des maîtres d'ouvrage, publics et privés, et des concepteurs, tous soucieux de se dégager de leur activité quotidienne pour favoriser un regard critique sur leur action et le contexte dans lequel elle se déploie ; il s'en suit éventuellement des démarches d'amélioration.

Les rencontres Ramau des 31 mars et 1er avril 2005 à l'Arche de la Défense, organisées en collaboration avec le Puca et avec le soutien de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine, nous donnaient l'opportunité de reprendre et d'approfondir ces débats, toujours dans cette interlocution chercheurs-praticiens à laquelle nous tenons. Une centaine de chercheurs, praticiens et administratifs a pris part à tout ou partie de ces journées intitulées « Qualité et maîtrise des processus dans les projets d'édifices ». Le présent ouvrage en rassemble les principales contributions.

Parallèlement, et également sous l'impulsion du Plan Urbanisme Construction Architecture, avait été lancé un programme de recherche intitulé « Qualités architecturales ; conceptions, significations, positions », piloté par Danièle Valabrègue et placé sous la responsabilité scientifique de Rainier Hoddé. Un colloque de valorisation de ses résultats s'est tenu à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine les 5 et 6 décembre 2006 qu'accompagnait l'ouvrage éponyme[3]. L'appel à communications que nous avons lancé pour « nourrir » nos journées d'étude a d'ailleurs sollicité et rapporté des contributions émanant d'un certain nombre des chercheurs de ce programme.

Sur divers points, les approches se rejoignent. Elles se gardent d'entrer dans un jeu d'appréciation, de jugement, de « procès en qualification », ou bien encore dans un discours de prescription, d'injonction ou de normalisation. Au contraire, elles partent du caractère éminemment pluriel voire conflictuel de la définition de la qualité, des qualités, pour s'attacher à toutes les manifestations de la « controverse » qui se déploie autour d'elle(s). En cohérence avec les orientations respectives des chercheurs, le programme Puca prenait « l'architecture » sous

l'angle d'objets à mettre en rapport avec les débats sur la qualité, alors que le réseau Ramau, fidèle à son approche des organisations et professions, mettait les « processus » en avant.

2. Qualité et jugement

La qualité, jusqu'il y a peu, était une manière d'être, une propriété d'un objet, de quelque sorte qu'il soit. Etre rouge ou vert, cultivé ou en jachère, ancien ou récent, ce sont des qualités. Puis s'est ajouté à ce sens celui d'un jugement de valeur : les qualités de cet homme ou de cette chose. Les qualités deviennent des valeurs positives. Un temps encore, et ce ne sont plus les qualités qui sont examinées, mais la qualité dans sa globalité qui est évaluée : on dira un homme « de qualité », on voudra améliorer la qualité de tel ou tel produit, etc.[4]

La qualité est devenue globale, intégrant des jugements sur de multiples composantes, lesquelles ne sont d'ailleurs rien d'autre que les qualités prises au premier sens. La qualité d'un moteur, valeur globale, est l'effet d'une meilleure connaissance et d'un meilleur emploi des principes physiques en jeu, d'un travail portant sur de multiples pièces, d'une gestion plus appropriée des ressources utilisées, etc. Elle garantit aux utilisateurs du moteur des performances, une durée d'usage, un service pour aller à l'essentiel. Cette qualité, globale, prend sens dans la comparaison que l'on peut établir avec d'autres moteurs, modèles antérieurs ou concurrents. L'acheteur choisira le service rendu le plus adapté à ses besoins, ce qu'est censée attester, à ses yeux, la qualité du moteur. Il le peut parce que ce service est décrit à travers quelques indicateurs mesurables et donc comparables de l'un à l'autre des moteurs qui sont sur le marché : prix, consommation, rendement énergétique, fiabilité, etc. Eventuellement ces indicateurs sont complexes, demandent des études ou des tests techniquement difficiles. Le principe demeure le même : on peut comparer, parce que l'on peut ramener à des cotations et finalement « mesurer », fut-ce de façon approximative voire erronée, le service rendu par rapport au service escompté.

Certains produits échappent à ce mode de comparaison. C'est notamment le cas des œuvres d'art. Comment comparer un tableau de Raphaël à celui d'un Cézanne ou d'un Rothko ? La chose est

cependant devenue aisée dès lors que l'on considère les œuvres à partir du marché. Celui-ci les hiérarchise selon ses principes propres, leur attribuant, grâce à l'équivalent monétaire, une cote, c'est-à-dire une qualité globale dans l'ensemble de celles qui participent du même marché. On est alors dans la situation inverse de celle du moteur : dans un cas c'est la qualité du moteur qui le place sur le marché, dans l'autre c'est la place du tableau dans le marché qui témoigne de sa qualité.

3. La qualité comme enjeu de l'action

Lorsqu'il s'agit des opérations architecturales et urbaines, la double dimension des objets produits, à la fois œuvres et services[5] nourrit, dès lors que la question de la qualité est soulevée, des ambivalences dont il était nécessaire de se dégager. Objet d'usage, et même généralement d'usages multiples, l'architecture peut être qualifiée par son adéquation fonctionnelle ou symbolique à ces derniers, par les services qu'elle rend ou qu'on en attend. En même temps, comme œuvre d'art, indépendante de ses buts techniques ou sociaux comme des moyens qu'elle déploie pour les atteindre, indépendante donc de sa première dimension, l'architecture échappe aux comparaisons fonctionnelles. Dès le début de la recherche circonscrite aux opérations de logement, cette ambivalence était notable puisque, dans la formulation des attentes à notre égard, l'accent était mis sur la comparaison, en termes de qualité, entre les productions relevant de la maîtrise d'ouvrage publique et celles de la promotion privée.
Au lieu de chercher à définir de façon objective, mais au risque de l'arbitraire une qualité, architecturale ou autre, on a donc cherché à comprendre comment la question de la qualité prenait place dans les stratégies et les pratiques des acteurs de la conception des édifices concernés : la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Quels sont les objectifs du maître d'ouvrage en matière de qualité ? Quels moyens se donne-t-il pour les atteindre, dans l'immédiat, à long terme ? Quels critères concrets élabore-t-il pour juger de son évolution dans ce domaine ? Quels modes de contrôle se donne-t-il à cet égard ? Comment le choix du maître d'œuvre, le contrat passé avec lui, puis la façon de travailler avec lui participent-ils de cette

recherche de qualité ? Y a-t-il capitalisation, et sous quelle forme ? De leur côté, les maîtres d'œuvre ont leurs propres objectifs de qualité. Quels sont-ils ? Sont-ils partagés par tous et avec les maîtres d'ouvrage ? Comment sont-ils proposés, défendus ? Quelle responsabilité les maîtres d'œuvre revendiquent-ils ? Avec qui et sous quelle forme cela doit-il être négocié ? Etc. On peut résumer autour de deux points les principaux résultats de cette étude.

3.1. Le poids des contraintes

D'une part, les acteurs expriment les difficultés qu'ils rencontrent pour tenir leurs objectifs de qualité eu égard aux contraintes, de plus en plus prégnantes à leurs yeux, qui limitent leurs marges de manœuvre. Les cycles économiques qui touchent le BTP sont très courts et les prix de construction sont de plus en plus fluctuants. Dans le logement social, les crédits d'État sont de moins en moins adaptés à la réalité des coûts de revient et supposent un complément de plus en plus substantiel de la part des collectivités locales ou des organismes de 1% patronal. Dans la promotion privée, c'est la solvabilité des ménages qui détermine des plafonds très sévèrement calculés eux aussi. Par ailleurs, les normes et les réglementations sont de plus en plus exigeantes du fait d'une demande sociale accrue en faveur du respect de l'environnement, de la santé, du patrimoine urbain, etc. On se trouve en outre, dans diverses grandes métropoles françaises, en situation de pénurie foncière : peu de terrains sont disponibles à la construction et ils sont souvent chers, morphologiquement ou techniquement incommodes. On peut encore ajouter à cette rude énumération le peu d'implication dont font souvent preuve les élus et techniciens locaux quant à l'ordinaire de la production architecturale et urbaine.

3.2. Les logiques d'action

En même temps que se complexifie le cadre de leur action, on voit s'organiser des démarches actives des professionnels pour garder la maîtrise du processus. La question est tellement cruciale que certaines de ces démarches n'ont pour objet que de permettre aux opérations de « sortir », notamment sur les plans juridiques et surtout économiques. Au-delà, on note chez les maîtres d'ouvrage des actions pour améliorer la qualité de leur production que ce soit par des méthodes plus ou

moins formalisées de rationalisation des tâches, d'élaboration fine de leurs attentes en termes de programmes, de définition préalable de leurs modalités de coopération avec les architectes et les entreprises, d'approvisionnement en terrains de bonne qualité, de mise en place d'outils de connaissance des marchés ou d'évaluation de leurs partenaires, etc. Chez les architectes aussi se développent, de manière plus ou moins liée à ces évolutions au sein de la maîtrise d'ouvrage, des démarches explicites pour appuyer voire stimuler leur travail de conception par une meilleure prise de conscience de ce jeu de contraintes.

Au-delà, mais à partir des mises en œuvre concrètes de mesures appropriées, de grandes logiques d'action ont pu être distinguées qui s'articulent et se combinent lors de chaque opération. Ainsi, dans chaque cas, et dans chaque organisation éphémère correspondante, la qualité se définit selon une élaboration à chaque fois différente d'un système de valeurs partagé. Parmi les maîtres d'ouvrage, ces stratégies de qualité s'appuient principalement sur l'une ou l'autre de ces dynamiques :

- Une recherche de la « qualité de la chose vendue » qui vise en premier lieu la satisfaction de l'acquéreur et dont une préoccupation majeure est celle du degré de diversification à introduire dans l'offre.
- Une préoccupation gestionnaire dans laquelle prédomine le souci du long terme en termes économiques, techniques et sociaux : il s'agit de trouver le bon compromis entre le prix, les usages, la qualité technique et le confort.
- Un mode d'action personnalisé et fortement empreint d'une éthique de la *polis* dans lequel se mêlent le souci de contribuer à la qualité de l'habitat et de l'environnement urbain et l'ambition de se poser comme précurseur pouvant faire référence dans une réflexion progressiste à propos de la production du logement.

Du côté des architectes, les stratégies de qualité prennent aussi des formes différenciées :

- Une première position identifiable est celle où l'architecte fait siennes les exigences du maître d'ouvrage et cherche à lui fournir, avec les meilleures garanties de sérieux (exhaustivité des dossiers produits, respect des budgets, disponibilité, fiabilité) la réponse « attendue ».
- À l'extrême opposé se trouve la position de l'architecte qui

revendique une forte autonomie de son savoir-faire, de son travail de conception et même de sa définition des objectifs à atteindre, quitte à « tirer » vers le haut les attentes du maître d'ouvrage, en particulier sur le plan des usages ou sur celui de l'insertion dans le paysage urbain.
- En position intermédiaire, l'architecte-stratège recherche une qualité passant à la fois par la satisfaction des exigences considérées comme légitimes du maître d'ouvrage mais ne cédant pas sur la revendication de conserver d'une opération à l'autre une « écriture », un style, une démarche spécifiques[6].
Cette ébauche de typologie présente l'intérêt de déplacer la question de la qualité de l'objet à qualifier – et nous avons rappelé à quelle aporie cela conduisait – vers les enjeux et les moyens de qualité que se donnent les acteurs professionnels dans le cours même des opérations. Elle doit cependant être discutée, réintroduite dans un contexte plus large, confrontée à d'autres problématiques et d'autres expériences.

4. Approches de la qualité

Au long des textes qui suivent, le lecteur constatera le balancement des propos entre diverses approches. Le thème de la qualité et les acceptions qu'elle prend chez les différents participants à l'acte de construire redessine en effet la cartographie des périmètres d'influence respectifs d'une culture esthétique, d'une culture technique et d'une culture gestionnaire dans les milieux de l'urbanisme et de la construction. Ainsi, pour certains, la qualité est inénarrable parce que relevant principalement des émotions produites par l'objet bâti ou, au mieux, par l'avancée que cet objet représente dans la pensée et le savoir-faire architecturaux. Pour d'autres, elle est enracinée dans la performance concrète, que celle-ci soit motivée par une demande socio-économique directe (rendement énergétique, qualité environnementale, qualité d'ambiance et confort, rentabilisation du foncier…) ou indirecte (nouveauté d'un procédé constructif, défi technologique…). Pour les derniers, « qualité » sera synonyme de « zéro défaut » avec, en référence aux milieux industriels où ces préoccupations sont plus anciennes, le souci d'objectiver les interventions multiples sur la production de l'objet, d'en rationaliser le déroulement, de le soumettre à divers tableaux de bord, d'en gérer l'amélioration continue par l'instauration de séries et d'évaluations.

Les travaux de recherche que réunit cet ouvrage renvoient pour partie à cette diversité et il nous semble rare et riche de pouvoir les associer dans une même publication. Ces entrées, en effet, ne sont pas (ou ne devraient pas être) étanches les unes aux autres, mais gagnent à être mises en synthèse et en hybridation. C'est en tous cas ce que suggère la trilogie qu'esquisse Michel Callon à propos de la maîtrise d'ouvrage avec un pôle politique, un pôle expertise et un pôle marché[7], trilogie qui donne à voir la diversité des stratégies des maîtres d'ouvrage quant à leur production et qui montre l'intérêt pour eux de se saisir au moins de deux de ces registres de réflexion et d'action simultanément.
Aussi bien, ces contributions ne cherchent-elles aucune controverse esthétique, ne prétendent-elles à définir aucune critériologie de la qualité, ne proposent-elles aucune doctrine. Au risque de décevoir les lecteurs pressés, à une question simple, « comment faire advenir la qualité dans la production bâtie ? », ils n'apportent que des bribes de réponses et, plus souvent même, des reformulations de la question pour des travaux ultérieurs. Ils émanent pour la plupart de chercheurs mais sont centrés sur les activités et sur les interactions liées aux enjeux de qualité des acteurs de la production des édifices dans la diversité de leurs positions, de leurs intérêts, de leurs modes d'action (maîtres d'ouvrage, qu'ils soient privés ou publics, investisseurs, promoteurs, propriétaires-bailleurs, clients occasionnels, etc. ; assistants à la maîtrise d'ouvrage ; professionnels de la conception ; maîtres d'œuvre d'exécution ; utilisateurs, usagers, riverains, etc. ; organisations politiques et administratives émettant des règles et normes déterminantes par rapport à certaines qualités, etc.). Une sorte d'hypothèse implicite court dans la plupart d'entre eux. Sans doute réunir des partenaires de qualité est-il nécessaire pour réussir une opération de qualité ; cependant, ce sont, au-delà des personnes elles-mêmes, leurs interactions qui sont, pour satisfaire aux enjeux de qualité, déterminantes. Une autre caractéristique est commune à presque tous les auteurs : ils appuient leur propos sur une ou des opérations concrètes qu'ils ont, chacun avec son point de vue singulier, suivies et étudiées.

4.1. La qualité se construit, se perçoit, se reçoit collectivement
Parmi ces interactions, une importance croissante est donnée à celles qui rapprochent les utilisateurs actuels ou futurs des édifices conçus.

Déjà ancienne, la réhabilitation dont Rainier Hoddé fut un des acteurs et aujourd'hui le rapporteur est un fort témoignage. Elle fait valoir qu'une qualité recevable par les habitants peut être produite que ce soit dans les domaines technique et fonctionnel, en s'appuyant sur leurs usages et leurs pratiques, ou dans celui des choix formels ou paysagers, à partir de leurs enjeux affectifs ou symboliques. L'accueil, la recherche même, de ces émergences souvent tues parce qu'ignorées, loin de l'affaiblir, enrichit alors un travail de conception volontairement tourné vers ceux qui vivront ces lieux.

Ce qui pourrait n'être retenu que comme l'expérience initiatique de jeunes architectes se décline, certes dans des termes différents, dans les pratiques de nombre de maîtres d'ouvrage. Cela peut n'être que pour des motifs commerciaux ; pour vendre il faut satisfaire. D'autres se préoccupent surtout de la pérennité de l'investissement, laquelle est fortement liée à l'adéquation aux usages et aux représentations. Cela peut aussi être fondé sur une éthique : l'exigence de qualité de l'édifice doit d'abord concerner la qualité de vie de ceux qui s'y trouvent.

Ces simples questions : pour qui est pensé, voulu, le travail de conception, par rapport à quoi et à qui sont retenus les critères de qualité, sont au cœur de l'analyse que proposent Daniel Siret et Olivier Balaÿ sur le Palais de Justice de Bordeaux. Pourtant, et cela peut sembler paradoxal, leur entrée est technique : quelles qualités d'ambiance dans cet important bâtiment ? Seulement, ce qui fait la qualité d'ambiance ce ne sont pas seulement de la lumière, de la température, de l'aération, etc., c'est leur adéquation aux situations et aux activités que le bâtiment est censé accueillir et favoriser, aux « attentes symboliques, techniques et organisationnelles » des utilisateurs. Leur méconnaissance ou plutôt l'insuffisante justesse de leur prise en considération peut mettre gravement en cause un projet qui, par ailleurs, présente les meilleures garanties.

Dans le cas étudié, les maîtres d'œuvre avaient pourtant cherché à faire valoir les dimensions symboliques, techniques ou organisationnelles du projet. Simplement, ce que montre la recherche est l'écart entre ce que ceux-ci ont traduit de ces dimensions, et ce que les utilisateurs en ont reçu. Caroline Lecourtois prolonge l'investigation sur cet écart en analysant la perception des œuvres architecturales en tant qu'actes cognitifs. S'appuyant sur les acquis de l'architecturologie, elle va

jusqu'à proposer la perception comme une autre forme de conception ou plus précisément comme une re-conception, fondant les qualités de l'architecture sur d'autres critères que ceux qui ont été portés et retenus par les concepteurs. Elle prend ainsi distance avec une position plus traditionnelle qui s'assure de la qualité d'une architecture à partir de celle de l'architecte, reprise et développée ici par Philippe Dehan. Pour lui, si la qualité architecturale est difficile à évaluer malgré les principes largement reconnus sur laquelle cette reconnaissance peut s'établir, elle est une. Il y a ou non qualité, c'est une propriété de l'édifice.

Mettre en évidence une dualité de points de vue et donc des évaluations légitimes de la qualité – en fait une diversité, les utilisateurs étant eux-mêmes divers – demande un réexamen des situations et processus de participation à la conception, et même des intentionnalités qui les conduisent. S'il y a un apport de la participation en termes d'attention aux usages, celle-ci n'implique aucune reconnaissance en termes de qualité tant sont éloignées les représentations dont les uns et les autres sont porteurs. Les cultures dans lesquelles s'inscrivent les architectures, à l'intérieur desquelles elles trouvent référence, divergent entre concepteurs et utilisateurs. Et sauf à reconnaître *a priori* comme « de qualité » ce que fait un architecte, justement parce qu'il possède, lui, cette qualité, ce qui n'est pas entendu peut être rejeté.

Le propos de Christophe Camus participe, avec d'autres questions, au champ d'interrogation ainsi ouvert. Comment se décide, ou plutôt se dessine, lors d'un concours, la qualité d'une réponse architecturale ? Quelle sorte de négociation plus ou moins implicite s'effectue entre les « juges » de la qualité, architectes jurés, édiles, futurs utilisateurs, etc. d'une part, média d'autre part, enfin concepteurs eux-mêmes ? Dans le cas ici exposé, partie d'une recherche qui en analysait plusieurs autres, la proposition de l'architecte présente une bonne adéquation aux exigences du programme d'une part et un jeu de formes qui satisfait aux intentions stratégiques des différents acteurs du projet. On pourrait dire en résumé qu'elle a été considérée comme une bonne architecture. Cependant, ce qui lui assure très vite la prépondérance sur les autres propositions, puis lui permet d'affronter les innombrables accidents, retards, défauts, et difficultés de toutes sortes de la réalisation, c'est, aux yeux de l'auteur, « son pouvoir d'expression : la proposition retenue

s'énonce et se communique clairement ». Elle est ainsi diffusée auprès d'un large public qui l'accueille aisément. Avant même la construction, l'édifice a reçu une existence sociale et une reconnaissance publique.

4.2. La qualité nécessite des outils de coopération

À partir du même constat de divergences normales d'appréciation des objectifs et des critères de qualité du fait des différences de points de vue des acteurs d'une opération, Stéphane Hanrot a construit un outil d'évaluation des projets architecturaux permettant l'expression de ces différences, leur analyse et, sinon leur résorption, du moins leur négociation. L'enjeu est de pouvoir comparer, par rapport aux principaux aspects d'un projet, les appréciations des maîtres d'ouvrage, des concepteurs et des usagers. Ainsi on pourra comprendre ce qui fait défaut aux yeux de l'un ou de l'autre, éventuellement corriger un point, rééquilibrer les termes d'une alternative, etc., voire simplement mieux expliciter ou exposer un choix. Au-delà, l'auteur attend d'un tel outil et de ses développements ultérieurs « une représentation plus globale de la qualité architecturale », acceptant comme intrinsèque à l'architecture la relativité des évaluations de sa qualité et permettant à la discipline architecturale de « mieux comprendre et reconnaître les termes positifs de la critique et du débat qu'elle ouvre. »

Dès lors que l'on place les interactions au cœur des processus de production de la qualité, les outils de ces interactions, outils de coopération, deviennent décisifs : les moyens de communications actuels ouvrent dans ce domaine des perspectives consistantes[8]. On sait qu'il s'agit là d'un axe de recherche majeur dans le secteur du BTP, nécessaire du fait des différences de nature des phases du procès de production comme de la diversité des intervenants et de leurs modalités d'action, d'expression et de représentation. C'est à cette question que se sont affrontés Sylvain Kubicki, Jean-Claude Bignon et Gilles Halin, partant de l'hypothèse que dans leurs formes ordinaires, les communications nécessaires à des interactions favorisant la qualité, aussi bien du processus que du produit, elles doivent être sensiblement améliorées pour accroître l'efficience du secteur. En analysant les principales formes de coopération sur les chantiers, ils proposent un modèle apte à décrire les différentes relations entre acteurs, selon leurs activités, les objets en cause et les documents supports de ces relations.

Ce modèle se décline alors en un outil d'aide à la communication qu'ils ont, par la suite, expérimenté en situation réelle.
Analysant eux aussi les modes d'interactions entre acteurs de la conception puis de la réalisation des opérations, Eric Henry et Gilles Debizet cherchent à dépasser l'alternative entre modèle séquentiel et modèle concourant. L'évolution des organisations leur permet de dégager une sorte de modèle mixte qui, sur une base classiquement séquentielle, introduit un certain nombre de focalisations conduisant nécessairement à une concourance de fait. Tout particulièrement, ils évoquent en ce sens les chartes de qualité établies par des groupes d'entreprises, de maîtres d'œuvre et de maîtres d'ouvrage, réunissant l'ensemble des acteurs autour de références précises et tout au long du processus de conception et de réalisation. Dans le même esprit, la démarche de haute qualité environnementale (HQE) ne peut se développer sans que les partenaires établissent des modes d'élaboration en commun de tout un ensemble de domaines et de moments de la conception. Ainsi les démarches formelles de qualité, parce qu'elles ne peuvent s'effectuer en découpant les processus de conception selon les séquences traditionnelles de la production du bâtiment, apparaissent comme un facteur important d'une transformation de l'organisation des projets allant elle aussi vers une meilleure prise en compte de la qualité.

4.3. La qualité n'est pas indifférente au contexte

Que se passe-t-il lorsque l'on change d'environnement culturel, technique, règlementaire, organisationnel ? Cette question, autre manifestation de la relativité de l'évaluation de la qualité, Jean-Michel Léger la fait résonner dans un cas particulier : celui d'un architecte travaillant dans un pays dont il est étranger. Ce déplacement fait ressortir des points particuliers, positifs ou négatifs, des pratiques de conception de chacun des pays concernés. L'auteur souligne surtout les effets qui peuvent s'en suivre sur les conditions de la conception. Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, tenus de sortir de leurs habitudes, voire de leurs habitus, par la différence d'avec l'autre sont contraints d'enrichir leurs représentations et leurs pratiques. Cependant, cette créativité nouvelle risque de s'épuiser petit à petit

dans les exigences règlementaires auxquelles elle se heurte ou par l'affaiblissement des capacités de négociation du concepteur pris dans un contexte socio-culturel et professionnel qui n'est pas le sien. Quant à la réception des opérations par les usagers, elle demeure interne aux lieux de ces usages.

Quel est le poids des modèles locaux ou nationaux d'organisation de la conception et de la réalisation des opérations sur l'émergence de la qualité ? Sans prétendre traiter cette question de façon générale, et au-delà des situations d'export évoquées ci-dessus, il était intéressant de l'examiner sur un exemple. Celui du Brésil est proposé ici par Silvio Melhado et Ana Rocha de Souza, tous deux chercheurs dans ce pays. Une caractéristique domine l'organisation des projets et la poursuite de la qualité : la séparation de la gestion de projet, pour l'essentiel dévolue aux entreprises, et de la conception par des architectes le plus souvent absents des chantiers. Ainsi apparaît une maîtrise d'œuvre de plus en plus autonome par rapport aux concepteurs. Ce cloisonnement entre les différents acteurs d'une opération induit un manque de qualité qui devient de plus en plus difficile à accepter. C'est pourquoi ces chercheurs ont travaillé, au sein d'un groupement d'acteurs, à l'établissement d'une sorte de charte, encore expérimentale, de la conduite de projet qui permette de relier les différentes phases et les différents partenaires. L'intention est bien de faire évoluer les organisations de projet dans une direction favorisant une qualité qui doit nécessairement croître.

Mais qu'en est-il du cas français ? La contribution de Cristina Conrad n'est pas le travail d'un chercheur mais la contribution d'un responsable d'organisation professionnelle. Elle ne porte pas sur l'ensemble de la production architecturale, mais sur celle du logement, et plus précisément du logement social. Elle en analyse point par point les handicaps, de plus en plus lourds. Les architectes et autres concepteurs ne sont pas les seuls acteurs de la qualité : ce sont ici les politiques, aussi bien nationaux que locaux, mais aussi les bailleurs sociaux qui sont interpellés. La qualité architecturale et urbaine de ces logements passe par des choix qui, aux yeux de beaucoup, ne sont pas assurés. Une urgente prise de conscience et de grands efforts aussi bien financiers que de recherche et de travail sont appelés.

5. En architecture : « qualité » ou « valeur » ?

Pour conclure cette introduction, et en même temps faire rebondir le débat que propose l'ouvrage, il nous a paru intéressant de porter encore une fois le regard légèrement de côté. Dans la littérature anglo-saxonne, (dont malheureusement il n'y a pas de porte-parole au sein de cette publication), le terme de « qualité » cède de plus en plus le pas à celui d'« excellence »[9], ce qui n'enrichit pas beaucoup le débat, mais surtout à celui de « valeur », qui mérite que l'on s'y attarde un instant. On sait combien le *New Public Management*, très en vogue dans le Royaume-Uni de ces dix dernières années, a mis en avant le critère de la *Best Value for Money*, introduisant une culture du résultat dans tous les domaines de la gestion publique. En matière de construction publique par exemple, la procédure de partenariat public-privé qui s'est considérablement déployée pendant cette même période, la *Private Finance Initiative*, a subi cette influence : dans une première phase, l'optimisation des investissements a été le mot d'ordre, que ce soit en termes de gestion des risques financiers, de coût global d'exploitation, de compléments fournis par des bénéfices commerciaux, etc. Puis, à la mise en service de ces hôpitaux, de ces écoles, de ces prisons conçus selon une procédure très complexe et qui privilégiait très largement les aspects juridico-financiers sur les questions de conception et d'usage, des interrogations se sont fait jour sur l'évaluation de la *Best Value for Money* appliquée à l'architecture. C'est ainsi que la question de la qualité architecturale revenait aux très sérieux organismes de contrôle des dépenses publiques, le *National Audit Office* et l'*Audit Commission* : comment vérifier que la qualité du bâtiment est en rapport avec la dépense consentie ? Et comment situer la part propre de la conception dans la satisfaction finale, celle-ci étant définie par une batterie de critères performantiels dans des contrats les associant à des pénalités financières ? Il est intéressant de noter qu'au tournant du millénaire, la question de la valeur en architecture a pris suffisamment de poids pour que le RIBA (*Royal Institute of British Architects*) passe commande d'une réflexion sur ce thème à un économiste du bâtiment (*Quantity Surveyor*) d'une part, à un politologue d'autre part. Pour le premier[10], les clients ont le souci de plus en plus manifeste de mesurer la productivité de l'utilisation d'un bâtiment

sur l'ensemble de son cycle de vie, ce qui conduit les professionnels européens à s'intéresser à la pratique nord-américaine du *Value Management*[11]. Sur l'architecture emblématique, le « fleuron de l'architecture », les approches de l'économiste et du politologue[12] convergent, avec l'idée de déterminer et quantifier les effets indirects de l'opération « signée » (*flagship effect*). Les cas du musée Guggenheim de Bilbao, du quartier Beaubourg à Paris, de la Tate Gallery St Ives sont illustratifs des processus de revalorisation de quartiers voire d'agglomérations à l'occasion d'opérations architecturalement « remarquables », initiatrices de bénéfices indirects en matière touristique, commerciale, fiscale et autres. À propos de la réhabilitation de quartiers d'habitat social, on évoque de la même façon la réduction de la criminalité, le moindre recours aux services médicaux, etc. L'économiste renvoie quant à lui à la notion de *Design Dividend*, empruntée à P. Droege[13], qui désigne la plus-value immobilière enregistrée par les opérations de promotion privée dessinées par des architectes renommés. La qualité de la conception pourrait être d'autant mieux prise en compte par les promoteurs d'une opération immobilière et/ou les propriétaires d'un édifice qu'elle augmenterait la valeur d'échange de celle-ci ou celui-ci. Voilà, pour les travaux sur la qualité architecturale, des perspectives de développement sur des chemins encore non balisés…

Notes

1. Comme l'a bien montré le travail de Phippe Dehan (Dehan P., *Qualité architecturale et innovation*, t. 1, Puca, 1999).

2. Biau V., Lautier F., *Enjeux, critères et moyens de la qualité dans les opérations de logement*, Paris, Puca, 2004.

3. Hoddé R. (éd.). *Qualités architecturales ; conceptions, significations, positions*, Paris, Ed. Jean-Michel Place, 2006.

4. Cf. Gogue J.-M., *Traité de la qualité*, Paris, Économica, 2000.

5. Cf. Camus C., « L'architecte entre le service et l'œuvre », *Cahiers Ramau n°2, Interprofessionnalités*, Paris, Ed. de la Villette, 2001.

6. Même s'il est important de le constater à nouveau empiriquement, il n'y a rien là de très neuf. Il est par exemple aisé de voir que l'on retrouve ici les tensions jadis mises en évidence par Hegel dans son *Esthétique* entre buts et moyens d'une part, entre ceux-ci et indépendance de l'architecture d'autre part. La première peut servir à classer les maîtres d'ouvrage et la seconde est en quelque sorte le discriminant des positions stratégiques des architectes.

7. Callon M., « Politique, expertise et marché : le triangle vertueux de la maîtrise d'ouvrage » *in* Bonnet M., Lautier F., éds., *L'élaboration des projets architecturaux et urbains*

en Europe. Vol. 4 : Les maîtrises d'ouvrage en Europe, évolutions et tendances. Paris, Puca, 2000, pp. 145-156.

8. Cf. par exemple Dossier J.-M., « Du produit industriel au bâtiment : les bénéfices des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication », *in* Terrin J.-J., dir., *Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises. De nouveaux enjeux pour les pratiques de projet, Paris, Eyrolles, 2005.*

9. Voir par exemple le guide produit par la CABE (*Commission for Architecture and the Built Environment*) à destination des maîtres d'ouvrage : *Creating Excellent Buildings*. Londres, CABE, 2003, 242 p.

10. Loe E. *The Value of Architecture ; Context and Current Thinking*, Ed. RIBA Future Studies, Londres, 2000, 63 p.

11. Voir par exemple à ce propos : Kelly J., Male S., Value *Management in Design and Construction*, Londres, Taylor and Francis Group, 1992.

12. Worpole K. *The Value of Architecture ; Design, Economy and the Architectural Imagination*, Ed. RIBA Future Studies, Londres, 2000, 55 p.

13. Droege P., *The Design Dividend*. Sidney, Property Council of Australia, 1999.

La question de la qualité est un enjeu primordial pour l'ensemble des acteurs de la production architecturale et urbaine, quel que soit le contenu que les uns et les autres associent à cette notion.

Les réflexions rassemblées ici interrogent « l'évidence » selon laquelle un bon concepteur et un bon maître d'ouvrage engendreraient nécessairement des objets de qualité. Elles la rapportent d'une part à la perception des usagers, d'autre part aux interfaces organisationnelles et culturelles entre praticiens et enfin aux contextes socio-économiques dans lesquels la production s'opère.

ISBN 978-2-915456-47-9







11 €

plan urbanisme construction architecture PUCA

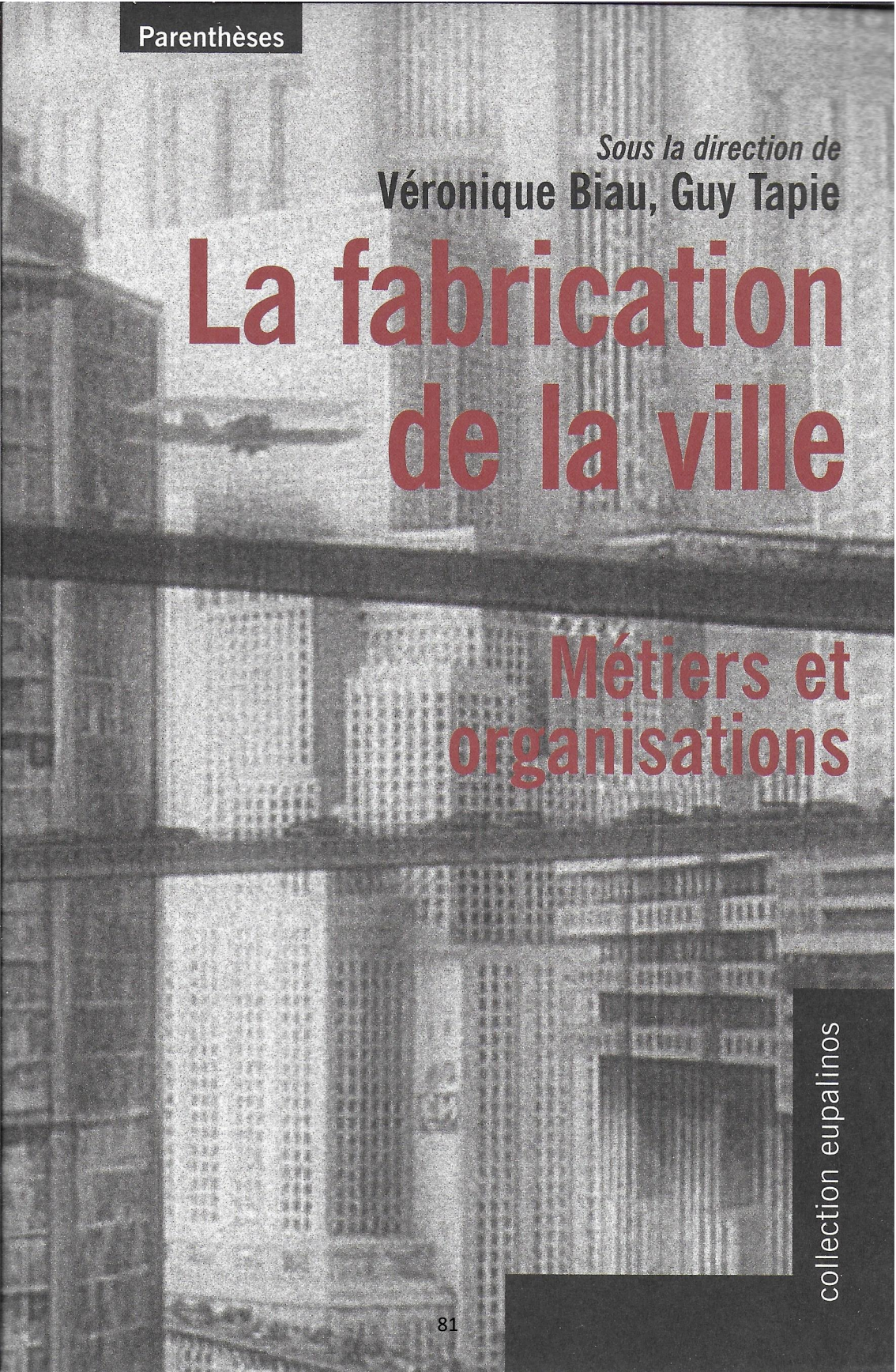
2009

La fabrication de la ville : métiers et organisations,

avec Guy Tapie.

Marseille, Parenthèses. 208 p.

ISBN 2 86 36 46 51 6


Parenthèses
Sous la direction de
Véronique Biau, Guy Tapie
La fabrication de la ville
Métiers et organisations
collection eupalinos
81

Table

Avant-propos

Aperçus sur une genèse 5
Michel Bonnet

Introduction

Cadrage thématique et problématique 9
Véronique Biau, Guy Tapie

Première partie

Cadre d'action et dynamique des expertises

Chapitre 1

Gouvernance et urbanisme de participation 17
Marie-Hélène Bacqué

Chapitre 2

Partenariats public-privé : le bouleversement des organisations de projet 31
Élisabeth Campagnac

Chapitre 3

Expertises, compétences et gestion de projets en construction durable 43
Éric Henry, Marie Puybaraud

Deuxième partie

Métiers, stratégies collectives et carrières individuelles

Chapitre 4

Histoire des « mondes » des professionnels de l'urbain : quelques effets structurants 63
Viviane Claude

Chapitre 5

Les urbanistes en quête d'identité : qualification et modèles professionnels 73
Véronique Biau

Chapitre 6

L'exercice de la programmation architecturale et urbaine en France 87
Nathalie Mercier, Jodelle Zetlaoui-Léger

Chapitre 7

Concepteurs sonores et concepteurs lumière : deux groupes professionnels émergents 103
Sandra Fiori, Cécile Régnault

Troisième partie

Organisation et coopération

Chapitre 8

De l'expertise d'État à l'expérience des marchés dans la conception des politiques urbaines lyonnaises 117
Fabrice Bardet

Chapitre 9

L'interprofessionnalité en actes : le cas des infrastructures de transport urbain 129
Patrice Godier

Chapitre 10

La commande d'espace public dans les collectivités territoriales : nouvelles formes de coopération et d'expertises 141
Nadia Arab, Alain Bourdin

Chapitre 11

Expérience et coopération au sein de la maîtrise d'ouvrage 153
Michael Fenker

Quatrième partie

Mise en perspective

Chapitre 12

Fabriquer les espaces bâtis, concevoir et coopérer 167
Véronique Biau, Guy Tapie

Bibliographie 205

Les auteurs 211

Les grandes villes françaises sont souvent décrites au travers de leur dynamique socio-économique, de leur histoire, de leur identité, des éléments emblématiques qui les composent (équipements, structures résidentielles, transports collectifs), de leur qualité de vie et, aujourd'hui, de leur place dans la compétition internationale. Elles sont aussi analysées à partir de leurs transformations physiques les plus récentes : de grands projets architecturaux, des systèmes de transports en commun, un renouvellement urbain qui recycle les parties obsolètes (industrie, habitat). À travers les métiers en jeu et leurs organisations, ce livre propose une analyse des coulisses de toutes ces transformations sous différents angles de vues : systèmes de décision, réactivité des professionnels (savoirs et compétences), collectifs de travail avec leurs exigences, leurs conflits et leurs réussites.

Véronique Biau est architecte-urbaniste de l'État et docteur en sociologie, chercheur à l'École nationale supérieure de Paris-Val de Seine, au Centre de recherche sur l'habitat. Elle est membre depuis 2001 du secrétariat scientifique du Ramau (Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme).

Guy Tapie est docteur en sociologie, professeur à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux et directeur du laboratoire pave (Profession, Architecture, Ville, Environnement).

9 782863 646519

ISBN 978-2-86364-651-9 / 18 €

84

collection eupalinos ARCHITECTURE ET URBANISME

Véronique Biau, Guy Tapie

La fabrication de la ville

2006

Evolution de la politique PFI concernant les bâtiments publics en Grande-Bretagne

avec la collaboration de Sylvie Weil

Paris, Ministère de la Culture-MIQCP. 148 p.

Téléchargeable en intégralité sur Internet (http://www.archi.fr/MIQCP)

mission
interministérielle
pour la qualité
des constructions
publiques

La qualité s'invente et se partage

Observer

étude
Septembre 2006

Comprendre les pratiques européennes

Evolution de la politique *PFI* concernant les bâtiments publics en Grande-Bretagne

Complément d'enquête 2006

MI

Comprendre les pratiques européennes

Evolution de la politique *PFI* concernant les bâtiments publics en Grande-Bretagne

Recherche, présentation et rédaction :

Sylvie Weil,
architecte-urbaniste en chef de l'État, chargée de mission auprès du secrétaire général de la MIQCP.

Véronique Biau,
architecte-urbaniste de l'État, chercheur au Centre de Recherche sur l'Habitat, École d'architecture de Paris-Val de Seine.

Complément d'enquête
Septembre 2006

Sommaire

INTRODUCTION 7

PARTIE I : Retours d'expériences – le processus *PFI* à l'épreuve du temps

→ Rappels : Les caractéristiques de la politique britannique 13
A – Les atouts du processus *PFI* 18
B – Les difficultés majeures dans la mise en œuvre des opérations *PFI* 25

PARTIE II : Evolutions et adaptations

A – Un changement de stratégie pour mieux coordonner la politique *PFI* 39
B – L'apprentissage : l'évolution des pratiques et les améliorations recherchées 53
→ Tableau synthétique des principales évolutions entre 2002 et 2005 71

PARTIE III : Retour en force du débat sur la qualité de la conception

A – Le « *design* » : une composante renforcée au cœur du processus *PFI* 77
B – Les recommandations et propositions pour influer sur la qualité de la conception 81
→ De la place de la conception dans les montages globaux 109

CONCLUSION 112

ANNEXES 115

- Une opération-repère
- Des compléments d'information
- Les principales instances intervenant dans la politique *PFI*
- Lexique
- Eléments de bibliographie
- Sites web

Placée auprès du ministre en charge de l'architecture, la MIQCP est chargée de promouvoir la qualité architecturale des bâtiments édifiés pour le compte des collectivités publiques. Sa démarche fondamentale, qui cherche à sensibiliser les maîtres d'ouvrage à leurs responsabilités, en fondant ses recommandations sur l'observation des pratiques et leurs impacts, exige une attention constante aux évolutions en cours, en France et en Europe notamment.
Dans un contexte économique difficile, qui nourrit une forte exigence sociale pour des services publics de qualité, le regard est attiré vers des processus spécifiques de commande publique, pour mettre en œuvre des montages globaux intégrant conception, réalisation, financement et gestion des équipements publics, dans le cadre de partenariats public-privé.

Elaboré en 2005-2006, ce rapport est une deuxième investigation concernant les PPP/PFI britanniques, complémentaire aux enquêtes présentées dans le rapport de novembre 2003 « Le développement de la procédure PPP/PFI en Grande-Bretagne ».
Nos interlocuteurs, interrogés sur les évolutions constatées depuis trois ans, se rejoignent dans leurs propos : au prix d'une vigilance soutenue et d'une adaptation constante, les PFI sont désormais engagés. Après une phase d'apprentissage ardue, ils se développent dans des domaines privilégiés. De nouveaux montages structurels apparaissent. Des savoir-faire se constituent, ...
Les priorités, initialement centrées sur les aspects financiers et juridiques, se portent maintenant sur les aspects qualitatifs et sur l'importance d'une meilleure conception en amont. Comment intégrer et développer cette approche dans un processus concurrentiel ?

Avec la collaboration continue de Véronique Biau, chercheur au Centre de Recherche sur l'Habitat de l'Ecole d'Architecture de Paris-Val de Seine, la MIQCP, en se gardant d'une transposition trop rapide d'une situation à l'autre, souhaite ici apporter une contribution à la réflexion des maîtres d'ouvrage et de leurs partenaires sur les meilleures conditions de mise en oeuvre de ce type de partenariat.

2005

Enjeux, critères et moyens de la qualité dans les opérations de logement

avec François Lautier.

Paris, PUCA-Ministère de l'Equipement.

ISBN 2 11 08 56 69 6. 118 p.

A

Enjeux, critères et moyens de la qualité dans les opérations de logement

Véronique BIAU
François LAUTIER

CRESSAC-CRH
UMR CNRS 7145 : LOUEST
41 allée Le Corbusier. F. 92023 NANTERRE-cedex

Enjeux, critères et moyens de la qualité dans les opérations de logement

Véronique BIAU
CRH-CRESSAC, École d'Architecture de Paris-Val de Seine
François LAUTIER
LET- École d'Architecture de Paris-La Villette

Avril 2004

Ministère de l'Équipement ,des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer
Direction général de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction

Sommaire

Avant-propos 5

Introduction 13

Première partie

«Tenir» la qualité malgré les contraintes et les aléas 21

«Sortir» les opérations malgré les obstacles économiques et fonciers 23

La place de la contrainte économique dans l'interaction investisseurs / concepteurs / constructeurs 24
La menace de l'appel d'offres infructueux 26
Prendre le problème du prix à bras-le-corps 27
L'accès au terrain constructible 29

Les réglementations urbaines et techniques, moteurs ou freins à la qualité ? 32

Normes techniques, labels de qualité 32
Les recours des tiers aux permis de construire 34
Le visa de l'Architecte des Bâtiments de France 36
La loi Solidarité et Renouvellement Urbain 36

Environnements socio-politiques locaux 39

Etre ou non soutenu par la société locale 39
La qualité, mais pour qui ? 40
L'architecture comme agir 42

Négocier la qualité avec les entreprises 43

Les statistiques chantier produites dans les démarches-qualité 43
Continuité, combativité 44
Mission de conception et mission d'exécution. Qui traite le passage du projet au chantier ? 45

Deuxième partie

La recherche de qualité : les jeux d'acteurs et leurs articulations 49

Les stéréotypes et leur dépassement 51

«Les architectes ne savent pas travailler» 51
«Les architectes sont affairistes ou élitistes» 52
«Donnez-nous de bons architectes !» 52
«Les maîtres d'ouvrage sont incompétents» 53
«Les maîtres d'ouvrage sont incultes» 54
L'établissement de la confiance 55

Une diversité de figures et d'activités chez les maîtres d'ouvrage 57

Les axes structurant l'action 59
Les moyens de l'action 63
Esquisse de typologie 64

Une diversité des enjeux de qualité chez les architectes 65

L'architecte mû par son commanditaire 65
L'architecte-stratège 68
L'architecte «moteur» 71

La construction d'un système de valeurs collectif 73

Une tentative de maîtrise «bureaucratique» de la qualité 74
«La qualité de la chose vendue» 83
«Planter le drapeau, mais humblement» 90
Une opération «récupérée» par un projet politique de logement social de qualité en centre-ville 95

La construction d'une organisation collective de la qualité 101

Enjeux individuels de qualité et dimension collective de l'action 101
Qualité et «lissage» du process. 102
Capitalisations individuelles et collectives 104

Conclusion 109

Références bibliographiques 113

Annexe 117

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale

ministère de l'Équipement des Transports de l'Aménagement du territoire du Tourisme et de la Mer

Direction générale de l'urbanisme de l'habitat et de la construction

plan urbanisme construction architecture

▸ **Sociétés urbaines, habitat et territoires**
La ville pour tous
- Cultures urbaines et espaces publics
- Emploi, insertion, discriminations
- Ville et hospitalité
- Personnes sans domicile fixe et espaces publics
- Déplacements et inégalités
- Vieillissement de la population
- Polarisation sociale de l'urbain et services publics

Se loger, habiter
- Accès au logement
- Habitat et vie urbaine
- Socio-économie de l'habitat

▸ **Dynamiques spatiales et aménagement**
Organiser les territoires
- Mobilités et territoires urbains
- Services, emploi, territoires
- Organisation de l'espace urbain et dynamiques économiques
- Politiques territoriales et développement durable
- Club Ville et aménagement

Le renouvellement urbain
- Moderniser pour l'habitant
- Renouvellement urbain et environnement
- Démolition – substitution
- Rénovation urbaine et stationnement

▸ **Concevoir, construire, habiter**
Le futur de l'habitat
- Maison individuelle, architecture, urbanité
- Habitat intermédiaire et densité maîtrisée
- Concevoir pour l'existantFutur de l'habitat
- Atelier Qualité d'usage
- Qualités architecturales et urbaines
- Échelle et temporalités des projets urbains
- Pratiques de projet et ingénieries
- Les métiers de la maîtrise d'ouvrage
- Activités d'experts et coopérations interprofessionnelles

Innover pour construire durable
- Construire demain
- Construire avec les sons
- Nouvelles technologies et construction
- Villas urbaines durables
- Bâtiment 2010
- Le palmarès de l'innovation

Enjeux, critères et moyens de la qualité dans les opérations de logement

Il n'y a pas de qualité en soi et on ne peut dissocier l'analyse de la qualité de celle des critères selon lesquels elle est évaluée. C'est pourquoi au lieu de prétendre définir la qualité architecturale, cette étude a cherché à comprendre comment la question de la qualité prenait place dans les stratégies et les pratiques de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre en éclairant les questions suivantes :

- Quels sont les objectifs du maître d'ouvrage en matière de qualité ?
- Quels moyens se donne-t-il pour les atteindre dans l'immédiat et à long terme ?
- Quels critères concrets élabore-t-il pour juger de son évolution dans ce domaine ?
- Quel contrôle est exercé dans ce domaine et par quels moyens ?
- Comment le choix du maître d'œuvre, le contrat passé avec lui, puis la façon de travailler avec lui participent-ils de cette démarche qualité ?
- Comment sont évalués, en fin d'opération, les résultats de celle-ci en matière de qualité ?
- Comment ce bilan est-il réintroduit dans l'entreprise ?

De leur côté les maîtres d'œuvre ont leurs propres objectifs de qualité.

- Quels sont-ils ?
- Sont-ils partagés par tous et avec les maîtres d'ouvrage ?
- Comment sont-ils proposés, défendus ?
- Quelle responsabilité les maîtres d'œuvre revendiquent-ils ?
- Avec qui et sous quelle forme cela doit-il être négocié ?

La recherche dont il est rendu compte a été réalisée à partir d'une enquête réalisée auprès de maîtres d'ouvrage et d'architectes membres de l'association Architecture et Maîtres d'Ouvrages (AMO).

ISBN : 2 11 08 56 69.6
ISSN : 0249-8804
Collection "Recherches" n° 157
Prix : 15 €

PUCA
plan urbanisme construction architecture
Grande Arche de la Défense Paroi Sud
92055 La Défense Cedex
Téléphone : 01 40 81 24 53
Télécopie : 01 40 81 63 78
www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca

2003

Le développement de la procédure PPP/PFI

en Grande-Bretagne

avec la collaboration de Sylvie Weil

Paris, MIQCP. ISBN 2-11-094712-8. 119 p. + 79 p. annexes.

Téléchargeable en intégralité sur Internet (http://www.archi.fr/MIQCP)

Observer
étude
novembre 2003

La qualité s'invente et se partage

mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques

Comprendre les pratiques européennes

Le développement de la procédure de PPP/PFI en Grande-Bretagne

Rapport d'enquête

Comprendre les pratiques européennes

Le développement de la procédure de PPP/PFI en Grande-Bretagne

rapport d'enquête
Novembre 2003

Recherche, présentation et rédaction :

Sylvie Weil,
architecte-urbaniste en chef de l'État,
chargée de mission auprès du secrétaire
général de la MIQCP.

Véronique Biau,
architecte-urbaniste de l'État, chercheur
au Centre de Recherche sur l'Habitat,
École d'architecture de Paris-Val de Seine.

Sommaire

INTRODUCTION 5

PARTIE I : Le processus de la « PFI » : ses origines – son développement

1 – Définition et histoire des PPP-PFI en Grande-Bretagne 7
2 – Les organismes intervenant dans la politique des PPP-PFI 13
3 – Présentation des principales étapes du processus de mise en concurrence en PFI : développement et contenu. 16

PARTIE II : Évaluations de la politique de la « PFI »

1 – Du point de vue des acteurs institutionnels britanniques : 51
A. Les protagonistes du débat
B. Les éléments de la controverse
C. Les rapports officiels d'audit et d'évaluation
D. Les nouveaux développements de la politique des PPP/PFI
2 – Questions et thèmes d'attention pour une adaptation en France 78

EN GUISE DE CONCLUSION... 85

FICHES TECHNIQUES

1. What is « Good Design » ? 88
2. Le « Design champion » et le « Design adviser » (CABE) 90
3. Le « Design Quality Indicator » - DQI 92
4. Allocation des risques 94
5. Organisation de la structure de maîtrise d'ouvrage – Répartition des missions des consultants par domaines 98
6. Calendriers prévisionnels pour la mise en concurrence et la passation d'un contrat PFI – Exemples 102
7. Sommaire-type d'un contrat PFI « Project Agreement » 108

ANNEXES

Glossaire 115
Bibliographie 118
Sites web 119

Appendice : Le « carnet de route »
les interviews de personnes engagées dans le processus - Octobre 2003 - (encart séparé)

Placée auprès du ministre en charge de l'architecture, la MIQCP a pour vocation de promouvoir la qualité architecturale dans le domaine des constructions publiques. Son positionnement interministériel lui permet d'associer dans sa réflexion de nombreux partenaires, publics et privés, en France et en Europe, et de fonder ses recommandations sur l'observation et l'analyse de leurs pratiques. Forte de cette expérience, elle se mobilise auprès des maîtres d'ouvrage pour les sensibiliser à leurs responsabilités et les conseiller dans leurs démarches de projets, et apporte son expertise à l'évolution des textes réglementaires, au niveau national et communautaire.

Mais la technique réglementaire n'est pas la pratique du projet. La commande en architecture et en aménagement est fortement empreinte d' histoire et de culture nationales, ainsi que l'explique l'étude comparative sur la « dévolution des marchés publics dans 9 pays d'Europe », achevée en octobre 2002.

Mieux comprendre les spécificités de certains des processus mis en œuvre et leurs motivations, c'est l'objet du présent rapport qui s'intéresse ici aux modalités des partenariats publics-privés, tels qu'ils se développent depuis dix ans en Grande-Bretagne, sous la forme spécifique de la PFI (Private Finance Initiative).
Renforcée par la collaboration déterminante de Véronique Biau, chercheur au Centre de Recherche sur l'Habitat de l'École d'Architecture de Paris-Val de Seine, la MIQCP espère ainsi apporter sa contribution à la recherche continue d'une amélioration des processus au bénéfice de la qualité finale de nos équipements publics.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
Culture
Communication

mission
interministérielle
pour la qualité
des constructions
publiques

mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques

La qualité s'invente et se partage

Observer

étude
novembre 2003

Comprendre les pratiques européennes

Le développement de la procédure de PPP/PFI en Grande-Bretagne

Annexe au rapport d'enquête

Document de travail.
Le carnet de route

Comprendre les pratiques européennes

Le développement de la procédure de PPP/PFI en Grande-Bretagne

Les interviews et la restitution des entretiens présentés ont été menés par :

Sylvie Weil,
architecte-urbaniste en chef de l'État, chargée de mission auprès du secrétaire général de la MIQCP.

Véronique Biau,
architecte-urbaniste de l'État, chercheur au Centre de Recherche sur l'Habitat, École d'architecture de Paris-Val de Seine.

Document de travail
Le carnet de route
Novembre 2003

Présentation des personnes interviewées

Pour une bonne compréhension des propos présentés ci-après, les interviews sont repris dans l'ordre chronologique de leur tenue.

David Laurence, The Home Office 6
Buildings and Estate Management Unit,
David.Laurence@homeoffice.gsi.gov.uk

Joanna Averley, CABE - Commission for Architecture and the Built Environment 16
Director of Enabling - Masterplanning & Urban Regeneration,
javerley@cabe.org.uk

Mukund Patel et Sheila Milnes, Department for Education and Skills (DfES) 24
Divisional Manager, Architects & Buildings, Schools Capital & Buildings Division,
mukund.patel@dfee.gov.uk

Paul Monaghan, Lord Chancellor's Department, Courts Service 34
Paul.Monaghan@courtservice.gsi.gov.uk

Martin Lipson, 4Ps (Public-Private Partnerships Programme) 44
martin.lipson@4ps.gov.uk

Sean Byrne, Private Finance Initiative Unit, Her Majesty's Treasury 54
sean.byrne@hm-treasury.gov.uk

David Powell, Project Director of the Central Middlesex Hospital 58
david.powell@nwlh.nhs.uk

Jobran Hammoud, Construction Industry Council (CIC) 66
cic@cic.org.uk

ANNEXES

Glossaire 75
Bibliographie 78
Sites web 79

2002

La dévolution des marchés publics de maîtrise d'œuvre en Europe (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni)

avec la collaboration de Sylvie Weil. CRH-CRESSAC.

Rapport d'étude sur contrat de la DAPA et de la MIQCP, Ministère de la Culture et de la Communication, 242 p.

Traduit en anglais sous le titre "The Attribution of Public Contracts to Project Consultants in Europe". Téléchargeable en intégralité sur Internet (http://www.archi.fr/MIQCP)

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
(Direction de l'Architecture et du Patrimoine)

MISSION INTERMINISTERIELLE POUR LA QUALITE DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES

LA DEVOLUTION DES MARCHÉS PUBLICS DE MAITRISE D'ŒUVRE EN EUROPE

(Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni)

Véronique BIAU

avec la collaboration de :
Sylvie WEIL, MIQCP

Correspondants :
Marie DEGY, Lisa DIEDRICH et Gilles DUHEM, Allemagne
Niels ALBERTSEN, Danemark
Carlos GOTLIEB, Espagne
Sophie SZPIRGLAS, France
Antonella TUFANO, Italie
Lupicino RODRIGUES, Portugal

Octobre 2002

CENTRE DE RECHERCHE SUR L'HABITAT (LOUEST, UMR n°7544 du CNRS)
École d'Architecture de Paris-Val de Seine
41 Allée Le Corbusier 92 023 NANTERRE cedex
Tél. 01 47 76 52 53. Fax. 01 47 76 52 00

SOMMAIRE

TABLE DES ILLUSTRATIONS 7

INTRODUCTION 9

A. Les concours de maîtrise d'œuvre 10
B. Les objectifs de l'étude 11
C. Pays étudiés et méthodes 13
D. Structure du rapport 16

PREMIERE PARTIE : MONOGRAPHIES

L'Allemagne 19
La Belgique 43
Le Danemark 55
L'Espagne 65
La France 79
L'Italie 105
Les Pays-Bas 127
Le Portugal 141
Le Royaume-Uni 153

DEUXIEME PARTIE : ANALYSE COMPARATIVE

A. La maîtrise d'ouvrage publique dans les principaux pays européens : structures nationales et tendances globales d'évolution 167
B. La réglementation des marchés publics de maîtrise d'œuvre : traditions nationales et textes européens 184
C. Les procédures de la Directive Services … et leurs interprétations 197
D. Les pratiques des maîtres d'ouvrage 206

CONCLUSION 215

BIBLIOGRAPHIE 219

ANNEXES

Personnes interviewées 225
Sites web 231
Lexique des termes spécifiques à un ou plusieurs des contextes nationaux étudiés..... 239

1992

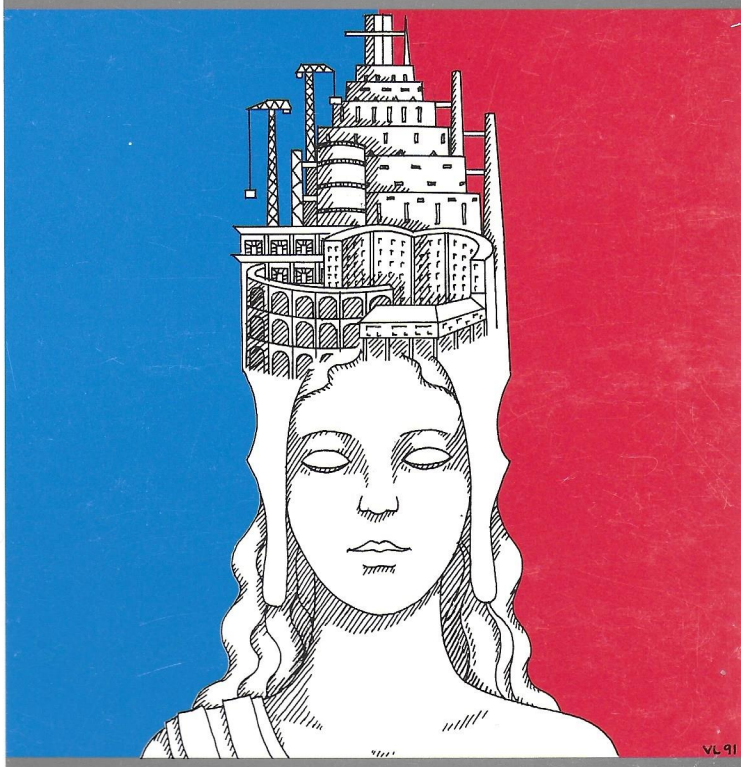
L'architecture comme emblème municipal

les Grands Projets des Maires.

Paris, Plan Construction et Architecture, coll. Recherches.

89 p. (hal-01252213v1)

L'ARCHITECTURE COMME EMBLÈME MUNICIPAL



VÉRONIQUE BIAU

RECHERCHES

CITE - PROJETS
Plan Construction
et architecture

Cette recherche est issue de l'Appel d'Offres lancé en 1988 par le Plan Construction et Architecture sur le thème :
« Espaces d'Habitation, pratiques observées et conception »

Plan Construction et Architecture

Directeur de la publication : Lucien TOUZERY, Secrétaire Permanent

Programme « Cité-Projets »

MELTE - PCA 92055 PARIS-LA-DEFENSE CEDEX 04 Tél. (1) 40 81 24 53

Pierre CHEVRIERE	Directeur du programme
Danièle VALABREGUE	Chef de projet
Daniel WATINE	Chargé de communication

Dessin de couverture : Véronique LEMOINE

ISSN 02498804
ISBN 2.11.0854669

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION : Des politiques urbaines de prestige à Nîmes, Montpellier, Hérouville Saint-Clair 7

Montpellier, l'entreprenante 8
Nîmes, capitale du design 9
Hérouville Saint-Clair, ville de banlieue 12
Diversité et exemplarité 13
Méthodes d'enquête 14

PREMIERE PARTIE : Donner à voir et vendre la ville 17

L'urbanisme de prestige dans la concurrence entre villes 17

Emergence ou ré-émergence du municipalisme 17
Le maire, personnage politique en re-définition 17
Autonomie et inter-dépendance des villes 18

Enjeux et atouts de la concurrence entre villes 19
L'attractivité économique 19
Les réseaux de transport 20
Technopoles et parcs technologiques 20
Culture, tourisme, qualité de vie 21

Les médias, arbitres de la concurrence 23
Classements et palmarès 23
Un discours de l'excellence 24

Marketing urbain et emblématique municipale 28

Gérer la ville comme une entreprise 28
Marketing ou communication ? 30
La ville est une personne 31

Image, imagerie et image de marque de la ville 32

Une imagerie publicitaire de la ville 33
La construction d'une image de marque 34
La ville-vitrine 36

Les Grands Projets : des projets politiques ou architecturaux ? 37

L'architecture, fait du « prince » 37
Des « maires-bâtisseurs » 38

DEUXIEME PARTIE : Les Grands Projets : les stars de l'architecture 43

Des projets nommés 43

Des architectes renommés 43

Des maîtres d'ouvrage impliqués 43
Des opérations aux noms étudiés 45

Les feux de la rampe ou la médiatisation des Grands Projets 48

Une médiatisation conduite par la Ville 48
Des références pour les autres villes 50
Conception de l'architecture et médiatisation 50
L'architecture comme produit : Montpellier 51
La conception de l'architecture comme oeuvre : Nîmes 52
Une architecture médiatique par son discours : Hérouville Saint-Clair 53
Une légitimation triangulaire 54

TROISIEME PARTIE : Implications locales des Grands Projets 55

Prestige externe et solidarité locale 55

Dualité du discours municipal 55
Grands Projets et opérations « ordinaires » 56
Politiques urbaines de prestige et logement social 57
Quelle emblématique pour le logement social ? 57
Faire du logement social de prestige 58
« Tirer » le logement social par des politiques urbaines de prestige 60

Grands Projets et débat local sur l'architecture 62

Informer, former le public 62
Communication interne et justification des projets 62
Diversification des formes et des moyens de la communication locale 63
Etre sur le terrain 63
Une pédagogie de l'architecture 64
La prise de décision 65
Une décision politique 65
Une faible consultation des habitants 65
Une certaine autonomie par rapport aux règles existantes 67
Modernité et patrimoine 68
L'intégration urbaine des Grands Projets : un motif de polémique 68
Glissements emblématiques de l'Histoire à la modernité 70

Grands Projets et milieux professionnels locaux 74

Adaptation et renforcement des services municipaux 74
Dessaisissement de l'Administration d'Etat 75
Association ou stimulation des architectes locaux 76
Des maîtres d'ouvrage plus exigeants 78

CONCLUSION 81

BIBLIOGRAPHIE 84

TABLE DES ILLUSTRATIONS 86

INDEX 87

L'ARCHITECTURE COMME EMBLÈME MUNICIPAL

Dans certaines villes, on observe une tendance des élus à associer à certaines commandes architecturales ou urbanistiques des préoccupations d'image de marque et de médiatisation. Ces Grands Projets, ces politiques urbaines de prestige font intervenir des architectes de renommée internationale et mobilisent, derrière le maire, publicitaires, services de presse, professionnels locaux de l'urbanisme.

A partir de trois cas exemplaires, ce texte étudie les objectifs et le fonctionnement de ce type spécifique de commande municipale d'architecture dans un contexte de concurrence entre villes.

Il s'intéresse ensuite à l'insertion dans leur cadre local de ces opérations conduites par de très hautes ambitions. Sont-elles compatibles avec des politiques sociales ? Quel accueil trouvent-elles dans la population, dans les milieux professionnels ?

A travers les Grands Projets, c'est la question du choix ou de la conciliation par les élus locaux entre l'impératif du prestige et celui de la solidarité, qui est posée ici.

Véronique Biau, architecte, urbaniste de l'État, est chercheur au Centre de Recherche sur l'Habitat (unité associée au CNRS, École d'Architecture Paris-La Défense).

Ministère de l'Équipement, du Logement,
Des Transports et de l'Espace

ISSN : 0 15 42 265
ISBN : 2 11 0854 67 7
Prix: 100 Frs

2. ARTICLES ET CHAPITRES D'OUVRAGES

2017

« L'architecte dans la chaîne de la conception et la production architecturale »

communication à la Journée d'étude « 1977-2017, les quarante ans de la loi sur l'architecture », Comité d'Histoire du Ministère de la Culture et de la Communication, Académie d'Architecture, 11 janvier 2017. http://chmcc.hypotheses.org/2908

L'architecte dans la chaîne de la conception et la production architecturale. Communication de Véronique Biau

PAR CHMCC · PUBLICATION 20 MARS 2017 · MIS À JOUR 8 MARS 2017

GUIDE DES SOURCES SUR LES GRANDS TRAVAUX CULTURELS



Du 27 février au 3 avril 2017, Politiques de la culture met en ligne les communications et les témoignages donnés à l'occasion de la journée d'étude sur le 40e anniversaire de la loi sur l'architecture

Communication de Véronique BIAU, Architecte-Urbaniste en chef de l'État, docteur en sociologie

De la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, on connaît bien l'article 1 qui, en établissant le triptyque entre la reconnaissance de l'architecture comme expression de la culture et d'intérêt public, le recours obligatoire à l'architecte au-dessus du seuil et l'organisation de la représentation ordinale, témoigne d'un nouvel état des relations entre l'architecture, les architectes et la puissance publique. Sans revenir en détail sur le contexte de cette fin des années 70 (chocs pétroliers, crise des principes de l'urbanisme et de l'architecture modernes, fin des ZUP, début de la politique de la ville avec dispositif HVS, profonde modification de la nature et de la quantité de la production, en particulier en matière de logements), il est clair que cette loi constitue un tournant quant à la position de l'architecte dans la production bâtie. Le tournant est confirmé et appuyé par la loi MOP en 1985-1993 et il sera utile, dans quelques années, de faire le point sur cet autre texte fondateur dont la portée dépasse largement le cadre de la maîtrise d'ouvrage publique qui était concernée.

Pour ma part, je m'intéresserai à deux aspects de l'évolution de la profession d'architecte sur ces quarante dernières années qui interagissent avec la production des textes législatifs et réglementaires qui viennent ponctuer la période, jusqu'à la loi LCAP de juillet 2016.

- Les avatars que connaît la notion de « chaîne de conception »
- L'évolution progressive de la prestation architecturale d'un cadre inter-individuel à un cadre inter-organisationnel

Qu'en est-il aujourd'hui de la notion de « chaîne de conception » ?

La représentation traditionnelle du processus de la fabrication architecturale, que ce soit au sein des professionnels concernés comme dans une vision plus « profane », repose très largement sur l'idée d'une série d'actes distribués de manière séquentielle, c'est-à-dire d'une manière successive et isolée, sur une ligne temporelle allant de « l'amont » (l'initiative de bâtir, la première expression d'un besoin) à « l'aval » (la livraison et, dans un au-delà dont on saisit de plus en plus les enjeux, la période de vie de l'édifice, son fonctionnement, sa gestion et son exploitation). Sur cette ligne temporelle, s'échelonnent les « missions » telles qu'elles ont été définies par le décret sur l'ingénierie de 1973 dans l'objectif, pour la puissance publique, d'encadrer leur rémunération. La loi MOP qui en a repris et affiné la définition, y a ajouté, acte politique, l'obligation à travers la mission de base de tenir le lien qui apparaissait comme le plus faible et le plus crucial dans un objectif de qualité architecturale et constructive : celui de la phase de conception avec la phase du suivi d'exécution.

Or à la fin des années 80 et au début des années 90, sans doute en écho aux préoccupations que développaient les milieux anglo-saxons du bâtiment avec le constat d'un nombre important de malfaçons, de litiges et de dépassements de budget[1], émerge une critique radicale de ce processus séquentiel. Les défaillances que l'on constate seraient dues à un trop grand cloisonnement des compétences, à un manque de coordination entre intervenants allant de pair avec la dé-responsabilisation des acteurs en charge d'un segment de l'opération par rapport à la finalité d'ensemble.

C'est la période pendant laquelle se développent alors simultanément, se nourrissant l'une l'autre, à la fois, dans la pratique la diffusion des contrats globaux et dans la recherche le concept d'ingénierie concourante. Et toujours dans un mouvement allant, pour dire vite, depuis les pays anglo-saxons vers la France.

Dans les laboratoires de l'École des Ponts et Chaussées, de l'École des Mines, du CSTB, dans les programmes du PUCA, une recherche conduite par des ingénieurs, économistes, spécialistes de gestion s'attache à transférer aux objets de la construction les observations faites sur les processus industriels : ainsi l'ingénierie concourante a-t-elle pour objectif « d'intégrer dans un collectif les différents intervenants, de manière à atteindre une véritable optimisation des ressources qui ne passe plus par une juxtaposition d'optima locaux mais par une véritable concertation »[2]. Cette démarche, qui introduit la pensée post-tayloriste dans la filière du bâtiment, prend argument sur le fait qu'aux États-Unis tant les clients publics que privés auraient majoritairement recours aux contrats globaux.

Dans un contexte de réduction des déficits donc des investissements publics, les années 90 voient le développement intense des partenariats public-privé (PPP) en Grande-Bretagne et leur émergence en France en 2004 après l'épisode controversé des METP à la fin des années 80. Parallèlement, les marchés de conception-réalisation se développent et sortent progressivement du régime d'exception qui était le leur dans le Code des Marchés Publics. Au point qu'en matière de maîtrise d'ouvrage publique, si les politiques confortent l'obligation d'organiser un concours pour la sélection de la maîtrise d'œuvre, elles reconnaissent aussi que l'alternative des contrats globaux se développe fortement dans les cas dérogatoires. La loi LCAP réagit à cette évolution en imposant aux contrats globaux des règles assez similaires à la loi MOP en ce qui concerne la mission de base conception + suivi de la réalisation (art. 91).

Dans les marchés conception-réalisation et a fortiori dans les marchés de partenariat, les architectes font l'expérience d'un processus qui les confronte dès l'origine du projet à l'ensemble des partenaires de l'acte de bâtir (métiers de l'amont comme de l'aval) avec l'enjeu majeur de chiffrer toute décision à la fois en termes de coût initial que de coût d'exploitation. Les taches de conception sont alors prises dans un processus nourri d'itérations dont les enjeux échappent parfois aux concepteurs, qui en outre ne sont plus en contact étroit avec les clients, utilisateurs et usagers. Bref, c'est pour les architectes l'expérience d'un « monde à l'envers »[3] où le client est le groupement d'entreprises et non plus la collectivité publique future utilisatrice des locaux. Et ce ne sont plus tant les logiques politiques qui président (l'intérêt des administrés, de la qualité architecturale, voire de l'architecture comme emblème du pouvoir), que les logiques financières du risque et de l'assurance, du retour sur investissement, du rendement, dans un rapport de forces entre architectes et entreprises qui est fort différent de celui qui existe dans les procédures traditionnelles. Le constat est sévère. L'architecte doit jouer sa carte de « professionnel de la synthèse » pour se situer dans l'espace qui est laissé vacant par ses partenaires qui sont moins à l'aise que lui, on veut le croire, sur une vision globale et anticipatrice, sur la compréhension des logiques des différents acteurs, sur le croisement des compétences.

On retiendra, et c'est la transition vers mon deuxième point, que la compréhension de la pratique architecturale se situe désormais beaucoup plus à l'échelle de l'inter-organisationnel qu'à celle de l'inter-personnel.

Le concepteur et son client : de l'inter-personnel à l'inter-organisationnel

Dans un très beau livre intitulé *Frank Lloyd Wright et ses clients*[4], M. Conan s'appuie sur des échanges de correspondance et autres archives inédites pour analyser les ressorts de la relation qui s'est instaurée entre l'architecte Frank Lloyd Wright et deux de ses clients de maisons individuelles. On y voit, dans ces deux cas, la manière très particulière dont l'architecte élabore avec ses clients la nature précise de leur demande, tant sur le plan fonctionnel et pratique que sur le plan symbolique. Pour la maison Hanna, il va jusqu'à vivre trois jours

dans la famille pour observer ses rapports aux lieux, dans la maison qu'elle occupe alors, et travailler avec elle sur le projet de vie qu'elle entend associer au projet de la nouvelle maison. Pour lui comme pour ses clients, le projet est susceptible de transformer les personnes. Cette place très privilégiée de l'architecte aux côtés de son client, fournissant selon M. Conan bien plus qu'un dessin mais un « étayage » au développement de sa personnalité est fondatrice de l'idéal professionnel de l'architecte. Dans les propos que tiennent tant les maîtres d'ouvrage que les concepteurs d'opérations primées ou relevant d'une sorte ou d'une autre de qualité reconnue, on voit d'ailleurs évoquées la connivence intellectuelle, la « consonance idéologique », l' « alchimie » entre l'architecte et son client.

Mais on peut se questionner sur la réalité, actuellement, en architecture, de ce modèle fondé sur la relation interpersonnelle entre l'architecte et son client, modèle qui a beaucoup joué sur la représentation de la profession tant en son sein que dans le grand public.

Dans la loi de 1977, un certain nombre de dispositions sont déjà très révélatrices des transformations qui sont alors en germe : le Titre Ier (« De l'intervention des architectes ») entérine les débuts d'une spécialisation des maîtres d'œuvre, d'une segmentation des fonctions qu'ils assument et de ce fait d'une montée du travail en réseau et des enjeux de coordination. Le Titre III (De l'exercice de la profession d'architecte ») pose les bases d'un exercice plus collectif de l'architecture sous la forme de sociétés et d'une conception à plusieurs mains (art. 15, tout projet architectural doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration). En miroir, du côté de la maîtrise d'ouvrage, on le sait, l'expression des attentes est de plus en plus diffuse ; elle repose sur des agents plus nombreux : collectivités territoriales emboîtées, dualité pilotage technique et portage financier, éventuellement participation directe de nouvelles parties prenantes. Le concept de « forum hybride » proposé par le sociologue M. Callon[5] et ses collègues a d'ailleurs été fortement repris dans les analyses des organisations de projet. D'un côté comme de l'autre les intervenants et les logiques se multiplient ; la production architecturale entre alors dans des logiques fondamentalement inter-organisationnelles.

Pour conclure ou pour ouvrir, je ferai un détour par une expression propre à la profession médicale. Dans le code de déontologie médical, il est fait référence au « colloque singulier », la relation d' « homme à homme » qui définit traditionnellement la relation thérapeutique, « la rencontre entre une confiance et une conscience » selon la formule prêtée à Hippocrate. Dans son livre « Travailler à guérir »[6], la sociologue Anne-Chantal Hardy interroge cette notion de colloque singulier en faisant ressortir la revendication d'autonomie qu'elle contient mais aussi l'affaiblissement qu'elle connaît dans la pratique médicale, avec la multiplicité des spécialistes qui interviennent sur un malade, surtout dans un cas pathologique lourd, avec le fait qu'un médecin puisse donner un avis sans rencontrer le malade, qu'il exerce en collectif ou puisse se faire remplacer … Et elle note comment les objectifs de santé publique, et le fait que les médecins aient été assignés à une mission de service public, ont déterminé le contenu-même du travail médical.

Cette remarque incite à réfléchir à tous les points sur lesquels la dimension organisationnelle, collective et sociale de la pratique architecturale n'a pas encore été pleinement prise en considération. C'est un chantier auquel je vous invite …

1 Voir les rapports de Sir Latham, (1994) Egan (1998) et Bates (1997 et 1999).

2 GOBIN Christophe, Direction Recherche et Développement Bâtiment, Groupe GTM Construction, « L'ingénierie concourante Un nouveau professionnalisme », in *Techniques de l'ingénieur L'environnement sociétal de la construction*, 10 mai 2001.

3 BIAU Véronique, « Les architectes et les contrats globaux : l'expérience d'un "monde à l'envers », *Lieux Communs* n° 17, 2015.

4 CONAN Michel, *Frank Lloyd Wright et ses clients, essai sur la demande adressée par des familles aux architectes*. Paris, PCA, 1988.

5 CALLON Michel, LASCOUMES Pierre et BARTHE Yannick, *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*. Paris, Seuil, 2001.

6 HARDY Anne-Chantal, *Travailler à guérir. Sociologie de l'objet du travail médical*. Presses de l'EHESP, 2013.

2015

Les architectes et les contrats globaux : l'expérience d'un « monde à l'envers »

Lieux Communs n°17, janvier.29-46.

LIEUX COMMUNS

LES CAHIERS DU LAUA

17

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES

LES MONDES DE L'ARCHITECTURE



LES ARCHITECTES ET LES CONTRATS GLOBAUX : L'EXPÉRIENCE D'UN "MONDE À L'ENVERS"

Véronique Biau
Architecte-urbaniste de l'État,
CRH-LAVUE UMR 7218

Depuis les années 1980, sont apparues, et se développent significativement, en France un certain nombre de procédures qui associent étroitement, et dans des formes nouvelles, les architectes avec d'autres acteurs de la filière bâtiment. De plus en plus fréquemment, les architectes sont amenés à entrer dans des marchés globaux comme les contrats conception-réalisation, les contrats de partenariat ou encore les formes diverses de partenariat public-privé (PPP). La France suit en cela une évolution qu'ont connue nombre de pays anglo-saxons. La Grande-Bretagne, par exemple, a prôné le recours aux contrats globaux dans la foulée des rapports Latham (1994), Egan (1998) et Bates (1997 et 1999) qui pointaient les insuffisances du secteur de la construction britannique de cette fin de vingtième siècle. Le sévère constat du nombre important de malfaçons, de litiges et de dépassements de budget qui caractérisaient alors l'activité britannique de construction donnait lieu, dans ces rapports, à des analyses convergentes. Les auteurs attribuaient ces défaillances à un trop grand cloisonnement des compétences, à un manque de coordination entre intervenants allant de pair avec un processus séquentiel qui dé-responsabilise chacun d'entre eux par rapport à la finalité d'ensemble. Le mot d'ordre en faveur de la rationalisation de la filière bâtiment est alors devenu celui de son intégration : associer les multiples partenaires de l'acte de bâtir dans des processus plus unifiés, notamment à travers des dispositifs contractuels qui les associent au sein de marchés plus

globaux (Winch et Symes, 2004). Et l'on a vu, à partir du monde anglo-saxon et dans les marchés à l'exportation, se développer le vocabulaire du DB (*design and build*), du DBO (*design, build and operate*), du BOT (*build*, *operate*, *transfer*) et finalement du DBFO : *design*, *build, finance and operate* qui associe au sein d'un même marché le financement, la conception et la construction, ainsi que l'exploitation de l'édifice, généralement sur la longue durée de l'amortissement de l'emprunt réalisé par l'acteur privé auquel le contrat est confié. En clair, dans ces diverses procédures, le client public ou privé confie à un consortium d'entreprises un "bouquet" de missions plus ou moins diversifié, de la simple conception-réalisation à l'ensemble assez exhaustif de tâches comprenant le financement de l'équipement et sa maintenance, son exploitation, voire tout ou partie des services à l'usager (accueil, restauration collective, etc.).

Ainsi, c'est très directement de la Grande-Bretagne qu'arrive le modèle du PPP avec la transcription en France au début des années 2000 (2004, ordonnance sur les contrats de partenariat) de la PFI (*Private Finance Initiative*) initiée par J. Major et développée à grande échelle par T. Blair. Deux enquêtes successives menées à cette période-là avec et pour la MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques), sur la politique de PFI en Grande-Bretagne (Biau, Weil, 2003 et 2006)[1] nous avaient permis d'évaluer le bouleversement qu'engageait cette refonte radicale des organisations de projet pour tous les partenaires concernés, les architectes au premier chef. Aujourd'hui, en France, une dizaine d'années après la mise en place de la politique des baux emphytéotiques hospitaliers ou administratifs, puis des contrats de partenariat, un certain recul est possible sur les divers effets de ces procédures sur les organisations de projet et, singulièrement, sur la place qu'y tiennent les architectes[2].

1 Ces deux études sont disponibles en version intégrale à la rubrique "Études" du site web de la MIQCP.

Après avoir rappelé les principales caractéristiques des procédures globales qui nous intéressent ici, en rapport avec le contexte qui les a suscitées et les a développées à l'échelle que l'on connaît actuellement,

2 Cet article repose donc sur trois groupes d'entretiens : le premier en juin 2003 avec neuf praticiens britanniques (maîtres d'ouvrage, architectes, autres parties prenantes), la deuxième en avril et mai 2005 avec seize interlocuteurs britanniques (maîtres d'ouvrage, architectes, représentants des organisations professionnelles concernées), le dernier en décembre 2013 et janvier 2014 auprès de cinq architectes français ayant une expérience de contrats globaux. Tous ces entretiens ont été enregistrés, éventuellement traduits, et transcrits.

nous considèrerons successivement deux angles sous lesquels les "mondes de l'architecture" sont soumis à de nouvelles situations et à de nouveaux questionnements.

Tout d'abord, les nouvelles procédures émergent dans un contexte qui, même au-delà de la commande publique, est profondément structuré par la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP[3]. Les contrats globaux, qui sur le plan juridique sont dérogatoires à la loi MOP, remettent en cause différents aspects des territoires professionnels institués (Abbott, 1988), là où une tradition de la commande publique d'architecture avait conduit à une définition très spécifique de la qualité architecturale et des architectes reconnus pour l'incarner. Ainsi les procédures nouvelles remettent-elles en question tout à la fois le dispositif du concours, les compétences qui y étaient valorisées, les positions respectives de la maîtrise d'œuvre, de la maîtrise d'ouvrage et des entreprises, le caractère séquentiel des missions assumées par les architectes et la question des coordinations de l'ensemble des acteurs du projet (Campagnac, 2009-2). Fondamentalement, et c'est de manière implicite ce qui fait réagir le plus vigoureusement les professions de la conception, c'est la finalité même de l'opération qui glisse d'un objectif architectural, lié à un édifice et aux qualités dont il peut témoigner, à une finalité opérationnelle, fortement conditionnée par le respect de coûts et de délais contractuels. Pour une part, le processus ravale le bâtiment au statut d'enveloppe permettant à un service de se déployer de la manière la plus efficiente possible (Carassus, 2003).

Le deuxième basculement qui s'opère avec la montée des contrats globaux est la recomposition des relations entre architectes et entreprises. C'est quasiment à un renversement des préséances que l'on assiste, qui questionne tant les pratiques (les modes de validation, la position des bureaux d'études techniques, la sollicitation des architectes en phase travaux) que les représentations croisées des acteurs et de leurs compétences dans un cadre d'action modifié.

3 La loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite "loi MOP" et ses décrets d'application sont à l'origine des principales notions fondant la commande d'architecture : définition de la maîtrise d'ouvrage, définition sinon de la maîtrise d'œuvre tout au moins des types de mission pouvant lui être confiées, organisation de la passation des marchés entrant dans son périmètre d'application et en particulier, modalités de mise en concurrence des équipes de maîtrise d'œuvre.

En somme, l'observateur de l'évolution des métiers de l'architecture voit se modifier les typologies classiquement utilisées pour rendre compte des pratiques et des valeurs attachées à celles-ci chez les architectes. Un nouveau positionnement se constitue à la rencontre des logiques de la grande commande publique, de la reconnaissance symbolique sur la base de l'activité de création de l'architecte d'une part et des logiques du monde des affaires de la négociation, d'un autre rapport à l'argent, au profit, à la production d'autre part. C'est sur cette question d'identité professionnelle que nous semble déboucher cette analyse.

LA MULTIPLICATION DES DISPOSITIFS DE CONTRATS GLOBAUX

Dans la commande publique, mais aussi dans la commande privée, la loi MOP constitue depuis bientôt quarante ans la référence d'organisation des missions et des marchés pour la maîtrise d'œuvre. En instaurant la notion de groupement de maîtrise d'œuvre, mais aussi en rendant obligatoire la passation de contrats en mission de base (de la conception à la réception des travaux), la loi MOP a marqué la première préoccupation de rationalisation des missions de maîtrise d'œuvre et de responsabilisation de l'architecte comme mandataire, le plus souvent, du groupement de maîtrise d'œuvre. La conception-réalisation va plus loin en associant architecte et entreprise dans l'élaboration d'une offre commune comprenant un projet architectural, un coût de réalisation et un coût prévisionnel de maintenance, ainsi qu'un délai de réalisation. Au terme de la mise en concurrence, le groupement retenu s'engage sur les trois aspects de son offre : projet, coût et délai. Prévu par la loi MOP comme une dérogation pour les opérations pour lesquelles la destination ou la mise en œuvre technique rendent nécessaire l'association de l'entrepreneur aux études de l'ouvrage, l'usage de la procédure oblige les maîtres d'ouvrage publics à la justifier. La visée initiale est celle de bâtiments de production dont le processus conditionne la conception et la mise en œuvre, ou bien d'ouvrages dont les caractéristiques de taille et de complexité appellent une exécution dépendant des moyens et de la technicité des entreprises. Mais en 2009, la loi pour la mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion dite "loi Boutin" ouvre aux opérations de logements locatifs aidés par l'État et pour une période probatoire de quatre ans, jusqu'au

31 décembre 2013, la possibilité de relever de contrats conception-réalisation (art. 110 de cette loi). Les attendus sont alors différents : il s'agit avec un système d'acteurs resserré autour du groupement d'une entreprise de construction et d'un architecte, de rechercher une plus grande rapidité de production de logements sociaux et une meilleure anticipation budgétaire. Le plus souvent, l'entreprise est mandataire du groupement, l'architecte agissant en co-traitance (la loi sur l'architecture de 1977 interdit aux architectes d'exercer en sous-traitance d'une entreprise de construction ou d'un bureau d'études techniques). Certains maîtres d'ouvrage comme l'Immobilière 3F pratiquent toutefois un contrat scandé en deux phases : l'architecte est mandataire du groupe en phase études et l'entreprise reprend le mandat du groupement en phase chantier. Cela témoigne d'un souci de confier la conception à un architecte "chef d'orchestre" des acteurs de la réalisation, selon une représentation traditionnelle.

Cette procédure a fait réagir d'emblée les organisations professionnelles, qui y voyaient tant une perte de maîtrise sur le projet architectural, pour les architectes, que la réduction du rôle de conseil que ceux-ci peuvent assurer à leur client, en particulier quant aux malfaçons ou défauts d'exécution en phase de chantier. On ne dispose pas actuellement du recul suffisant pour confirmer que, selon les attendus, la procédure de conception-réalisation permet de produire du logement social plus rapidement et à un coût mieux maîtrisé. En effet, le déroulement de l'opération est scandé par le permis de construire (son dépôt, son instruction, son obtention, le délai de recours des tiers) davantage que par le temps des études et le temps de la réalisation. Mais dans cette procédure la notion de maître d'ouvrage, de client, n'est pas touchée, et la référence au Code des marchés publics reste de règle.

Les contrats de partenariat et les multiples procédures sectorielles instaurées par la LOPSI (Police et Sécurité Intérieure), la LOPJ (Justice), l'Ordonnance Santé et la Loi de programmation militaire des années 2002 et 2003 [4] introduisent un changement plus radical encore dans le système d'acteurs :

4 Ces quatre textes ont pour objectif de favoriser l'investissement privé dans la réalisation d'établissements de santé, d'équipements liés à la justice et à la sécurité intérieure et proposent le recours à des formes de partenariat sur la base de différents types de bail (BEA, BEH, AOT/LOA (Baux emphytéotiques administratifs, hospitaliers, autorisations d'occupation temporaire/locations avec options d'achat) permettant à un groupement privé de construire sur un terrain public un édifice qui restera géré pour tout ou partie par le groupement et sera utilisé moyennant loyer annuel par la collectivité publique pendant toute la durée du contrat qui lie les deux parties.

la collectivité publique pour laquelle l'opération est entreprise, service de l'État ou collectivité territoriale, n'est plus maîtresse d'ouvrage. Elle se situe alors dans un cadre dérogatoire au Code des Marchés Publics et doit justifier son recours à cette procédure par l'urgence, la complexité de l'opération ou l'obtention d'un meilleur bilan économique (Campagnac, 2009-1). Le groupement, sélectionné à l'issue d'un dialogue compétitif, assume toutes les fonctions à sa place : il finance l'opération, coordonne la conception, la réalisation et assure la maintenance ainsi parfois qu'un certain nombre de services immobiliers de l'ordre de ce que les Britanniques nomment *soft facility management* : restauration collective, blanchissage, accueil et surveillance, etc. Pour la plupart d'entre eux, ces contrats sont passés pour des périodes comprises entre vingt-cinq et trente ans. La rémunération du groupement se fait sur la base d'une redevance annuelle fixe, versée par la collectivité publique et établie à la signature du contrat.

En Grande-Bretagne, le pays au monde où cette pratique est à la fois la plus ancienne (elle date de 1992) et la plus étendue (bâtiment, infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires), le PPP de type *Private Finance Initiative* (PFI) a été mis en œuvre à grande échelle. En 2012, on décomptait plus de 710 contrats PFI conclus et 40 en cours de négociation. 648 équipements réalisés en PFI étaient en service, représentant ensemble un coût d'investissement de près de 55 milliards de livres britanniques : 230 écoles, 185 établissements sanitaires (hôpitaux et centres de santé), des prisons, des équipements culturels et sportifs, etc. Ces équipements vont engendrer 301 milliards de livres de remboursement par la collectivité publique, somme cumulée des loyers annuels prévus (HM Treasury, *PFI Data Summary*, March 2012). La politique de PPP britannique a cependant connu de nombreux réajustements pour intégrer les critiques et les échecs qui émergeaient. La procédure étant complexe, lourde et coûteuse, elle a d'abord été soumise à un seuil minimum d'importance de l'opération. Puis les difficultés rencontrées par la réalisation, sous cette forme, des très grands hôpitaux ont suggéré l'application d'un plafond pour le montant des contrats. Ensuite, diverses formules accentuant le contrôle des procédures par la collectivité publique, et renforçant la centralisation

de ce contrôle au niveau gouvernemental sont apparues. Actuellement, la production en PPP fait l'objet de bilans très critiques (Lister, 2001-1 et 2001-2 ; Audit Commission, 2003 ; CABE, 2005), y compris par le Trésor, équivalent du Ministère de l'Économie et des Finances, qui l'a activement promue (HM Treasury, 2012) ; l'engagement de nouveaux contrats est fortement ralenti.

UNE RÉFORME RADICALE DE LA PASSATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Plus qu'une exception législative conduisant à une évolution des procédures, l'avènement des contrats globaux est un révélateur de transformations profondes de la commande publique d'architecture dans une France qui repose, depuis le milieu du XIX^{e} siècle, sur une réglementation spécifique aux marchés publics. Les économistes et les juristes (Brousseau, Saussier, 2009 ; Le Galès, 1995 ; Lichère, 2005) y voient aussi une hybridation entre nos traditions issues du droit napoléonien (*Civil Law*), qui fixe les pratiques par des textes législatifs et normatifs nombreux et précis, avec un courant anglo-saxon empreint de la *Common Law*, qui donne la préférence à la négociation sur la réglementation.

Une maîtrise d'ouvrage publique affaiblie

En Grande-Bretagne, la politique de PFI intervient au moment où, après le resserrement drastique des services des collectivités locales opéré sous M. Thatcher, la maîtrise d'ouvrage publique est fragilisée dans sa compétence. En France, la tendance est la même dans de nombreuses communes qui, choisissant de limiter les taux d'imposition et faisant confiance à leurs prestataires privés, externalisent un maximum de leurs fonctions d'études et de pilotage de projets pour ne garder dans leurs services d'urbanisme et de constructions publiques que des personnels de base, pour l'application du droit des sols et l'instruction de permis de construire. Le PPP, dans ses diverses déclinaisons, est donc une solution pratique de délégation de prérogatives publiques. Pour certains élus, il représente aussi un manifeste idéologico-politique proche du courant néolibéral en vogue du *New Public Management* (Hoggett, 1991 ; Hood, 1991).

Outre le jeu d'écriture qui permet de construire sans prélever dans les crédits d'investissement (c'est le privé qui investit et la redevance annuelle apparaît, comme un loyer, dans la ligne "fonctionnement") [5], le principal intérêt pour la collectivité publique qui y recourt est de s'assurer contractuellement du respect du budget et du délai de réalisation de l'opération. "*Une commune qui ne sait pas se structurer et qui délègue au privé un équipement majeur, elle a la garantie contractuelle que ce sera livré en temps et en heure avec la maîtrise des coûts, ce que nombre de maîtres d'ouvrage publics ne sont plus capables de maîtriser*" (J. M., architecte, 4-02-2014) [6]. Cela questionne d'une part la compétence de tous les acteurs en marchés publics traditionnels et renvoie l'irresponsabilité des maîtres d'ouvrage dos-à-dos avec celle des architectes. "*Avant, [en loi MOP], on faisait le projet qui nous plaisait le plus et arrivait un moment où on nous disait : 'on ne comprend pas, vous êtes 15 % au-dessus des prix'. Il fallait retravailler le projet, ça nous coûtait un fric fou parce qu'on avait 6 mois d'études en plus*" (J. M,. architecte, 4-02-2014). De leur côté, certains donneurs d'ordres publics se sentent dé-responsabilisés dans les procédures de conception-réalisation et PPP et conçoivent leur rôle comme se limitant à l'élaboration d'un programme, qui, de plus, n'est pas nécessairement de bonne qualité. Les cas sont nombreux où un donneur d'ordre public assortit un délai extrêmement serré à un programme très approximatif, quitte à faire porter le temps et les aléas des itérations programme-projet sur le concepteur seul.

5 Il faudrait nuancer cette remarque en signalant les discussions comptables qui modulent l'inscription de telles opérations au budget des collectivités publiques mais cela nous entraînerait sur des questions un peu techniques et hors de propos.

6 L'auteur remercie très chaleureusement les architectes qui ont bien voulu consacrer une part de leur temps à ce retour réflexif sur leur expérience des contrats globaux. La franchise de leur propos par rapport aux tensions, conflits, irrégularités qu'ils ont vécues suggère de ne les citer que de manière anonyme.

Une alternative au système des concours ?

Les partenariats public-privé, la conception-réalisation prennent ainsi place dans un contexte d'affaiblissement des compétences professionnelles en matière de maîtrise d'ouvrage publique mais aussi de retour critique, y compris de la part des architectes, sur la loi MOP et le système des concours publics d'architecture dont il y a une quinzaine d'années seulement il était convenu de dire qu'ils avaient régénéré la profession et l'avait portée à un niveau de reconnaissance

internationale. Le concours n'est plus toujours synonyme pour les architectes, y compris ceux qui y sont souvent gagnants, de qualité architecturale. "*Le concours c'est une logique de 'one-shot' : on produit, on vend l'image, surtout avec le développement de l'outil informatique on sait bien qu'on vend une image, et puis derrière on va ramer pour rentrer dans le prix. Et puis après, si le maître d'ouvrage n'est pas content, ça n'est pas grave. On ne va plus travailler avec le même puisque les collectivités locales il y en a plein (...). Là c'est tout à fait différent et on travaille pour quelqu'un qui, lui, porte son investissement pour une durée très longue. Dès lors, pour l'architecte, il y a une carte à jouer qui est peu jouée dans les concours : celle de la qualité architecturale liée à la question de la pérennité*" (F. G., architecte, 8-01-2014).
Et la notion de qualité architecturale elle-même est reconsidérée, dans le cadre de contrats globaux, pour s'attacher à d'autres critères que les critères formels. La procédure de sélection par dialogue compétitif se montre à cet égard plus riche que le concours, dans la mesure où, contrairement au concours, le donneur d'ordre voit se développer le projet ce qui permet à l'architecte de tester diverses hypothèses auprès de lui. L'argumentaire peut donc s'affiner dans un contexte qui, mais c'est un discours qui est assez général à l'architecture, suppose de "faire passer la qualité en contrebande" : "*à C. [l'opération dont il est question], je me suis surpris en train de faire l'architecte aux dépens de mon client... en espérant qu'il s'y retrouve ! (...) On lui vend de la qualité architecturale contre son gré, qui n'était pas dans la demande initiale*" (P. V., architecte, 19-12-2013). Et il apparaît clairement à tous les architectes interviewés qu'en PPP, l'objectif principal des acteurs décisionnaires n'est pas de construire un bâtiment "intéressant" mais d'engendrer, par le bâtiment, des marchés de service beaucoup plus fructueux que ceux qui couvrent la conception et même la réalisation de celui-ci : l'exploitation et/ou la maintenance du bâtiment pendant la longue durée du contrat (Bougrain, Carassus, Colombard-Prout, 2005).

À l'occasion de ces procédures globales, la pratique du dialogue compétitif se diffuse et un certain nombre de différences d'avec le

concours d'architecture se font jour. Tout d'abord, et même si l'investissement intellectuel et matériel est beaucoup plus lourd pour les concepteurs en dialogue compétitif, compte tenu notamment du niveau de détail auquel l'offre est préparée, les chances statistiques de réussite sont nettement supérieures. Là où dans un concours d'architecture "loi MOP" se présenteront près d'une centaine d'architectes (on cite le cas d'un concours lancé par l'immobilière 3F pour 45 logements et qui a suscité 300 dossiers de candidature), le dialogue compétitif pour une opération en PPP attire rarement plus de 10 candidatures menées par des entreprises de construction, tout simplement parce que les risques, les références, les compétences et les investissements ne peuvent être produits que par les plus grosses, les "majors" françaises au niveau international essentiellement. Et la phase de présélection n'en laisse généralement concourir que de 3 à 6. On analysera plus loin comment se montent les collaborations entre architectes et entreprises mais il faut noter qu'en cas d'échec à l'issue de la mise en concurrence, les entreprises abandonnent généralement leurs primes aux architectes, elles-mêmes les réinjectant dans leurs frais commerciaux. Pour les architectes, comme en concours public, le travail est donc partiellement indemnisé. "*Dans ces projets, le projet est fait 'à risque' : le travail de conception doit se faire en amont, et du coup, les cabinets d'architectes doivent consacrer beaucoup de temps et d'argent pour répondre à l'appel d'offres. Ça n'est pas un problème pour les gros cabinets d'architectes, mais pour les cabinets moins importants qui pourtant souvent sont plus novateurs, c'est très difficile de participer à ces grands marchés publics*". (B. MacVean, architecte-conseil à la CABE [7], 4-04-2005). Cette difficulté se double d'un effet *stop-and-go* extrêmement difficile à gérer pour des agences moyennes : la négociation avançant essentiellement dans les registres économiques, techniques et organisationnels, les architectes sont tenus à l'écart pendant de longues phases au terme desquelles ils sont sollicités pour produire dans des délais très brefs des modifications au projet, des alternatives, des approfondissements. Comme dans les concours, circulent chez les architectes témoignages et rumeurs d'irrégularité : "fuitage" des

7 La CABE, *Commission for Architecture and the Built Environment*, a pris une part très active à la réflexion sur l'évolution des pratiques architecturales dans les procédures globales.

informations entre les groupements concurrents, ententes, plagiats et négociations en sous-main entre client public et entreprises, etc.

Contrairement au concours d'architecture, en dialogue compétitif la composition de la commission peut ne pas comporter d'architecte. Elle ne s'ouvre pas pour autant aux utilisateurs futurs, porteurs d'une "maîtrise d'usage" qui apporterait un regard autre sur les espaces projetés. En conception-réalisation, il n'y a pratiquement plus de contact non plus entre l'architecte et le client. Nous sommes loin des processus de commande emblématique d'architecture des années 1980-90 où la ville semblait devoir être le terrain de jeu d'un élu se présentant comme un chef d'entreprise ambitieux et jouant dans un processus de valorisation réciproque avec les architectes les plus reconnus sur le plan médiatique (Biau, 1992). "*Il y a eu la loi de 1977 puis la loi MOP qui a changé en 10 ans toutes les générations d'architectes. Sauf que dans la génération émergente il y avait une vingtaine ou une trentaine d'irresponsables [il cite le cas de Jean Nouvel et de la Philharmonie de Paris] qui ont scié la branche sur laquelle on était assis. C'est aussi pour ça que certaines personnes s'opposent à la MOP*" (J. M., architecte, 4-02-2014).

UNE INVERSION DES PRÉSÉANCES ENTRE ARCHITECTES ET ENTREPRISES ?

La ligne de force qui, dans le triangle client/concepteur/entreprise donnait, dans la commande publique, une nette prépondérance à la relation entre l'architecte et le maître d'ouvrage passe, en PPP comme en conception-réalisation, au second plan. L'enjeu primordial est la production d'une offre à la fois architecturale, technique et économique et les logiques se modifient profondément.

L'émergence des coopérations

Une manifestation des rapports de force qui s'établissent dans l'organisation de projets de ce type réside dans la manière dont se forment les alliances. Il arrive que l'architecte, bien introduit dans les circuits de décision locaux, aille solliciter le promoteur et/ou l'entreprise de construction avec lequel ou laquelle il a déjà établi sur

d'autres chantiers de bonnes relations de travail. Mais le mouvement est le plus souvent inverse, ne serait-ce que pour des raisons démographiques : les entreprises susceptibles de candidater se comptent sur les doigts des deux mains alors que les architectes s'étant fait des références dans la commande publique pour des programmes semblables sont souvent beaucoup plus nombreux. En outre, "*il faut voir que les entreprises ont des antennes, des réseaux commerciaux bien plus grands que les nôtres et qu'ils sont beaucoup plus en amont que nous*", (F. G., architecte, 8-01-2014). Les entreprises de BTP sont très engagées dans des clientélismes régionaux et l'appariement se fait souvent, de manière plus ou moins occulte, sous la houlette des élus : les entreprises leur présentent une liste d'architectes avec lesquelles elles envisagent de travailler et le client public fait sa propre sélection au sein de cette liste, laissant généralement l'entreprise désigner son partenaire favori. Dans ce processus, le grand perdant est le bureau d'études techniques qui se voit supplanté par les services de l'entreprise sur une part importante de ses missions, le chiffrage et le gros-œuvre notamment.

C'est la métaphore du "monde à l'envers" qui vient le plus spontanément aux architectes qui ont vécu ces situations : d'abord en termes de chronologie du processus parce que la notion d'ingénierie séquentielle (Mahmoud-Jouini [dir.], 2003), situant les architectes en amont et les entreprises dans la phase s'engageant après la validation majeure du permis de construire, ne correspond plus à la réalité ici. Tous les acteurs de la chaîne, y compris les exploitants immobiliers et entreprises de maintenance, typiquement professionnels de l'aval, sont présents en même temps à la constitution du groupement. C'est une inversion plus sensible encore dans les modes de désignation : alors qu'en procédure traditionnelle l'architecte a un poids prépondérant dans le choix des entreprises, en vertu du conseil qu'il assure à son maître d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux, le schéma est donc ici inversé, c'est l'entreprise qui fait son choix, avec l'accord du donneur d'ordre.

C'est un basculement très clair de la position de l'architecte ; c'est aussi une réorganisation majeure des acteurs privés. "*La tendance est à ce que la commande publique soit assumée par les entreprises comme*

Bouygues, Eiffage ou Vinci. Elles ont compris qu'elles sont en train de devenir des donneurs d'ordre pour les architectes ; les promoteurs sont d'ailleurs terrifiés à l'idée que les entreprises les absorbent" (J. M., architecte, 4-02-2014). Cette recomposition entraîne immédiatement de nouveaux rapports de force : "*[Sur une opération], j'ai voulu écarter une entreprise qui faisait une offre anormalement basse. J'ai eu un coup de fil me disant que si je voulais continuer à travailler avec eux, il fallait que je fasse attention (…). Pour nous, architectes, ce qui est terrible c'est la confusion des genres où le maître d'ouvrage et l'entreprise c'est la même chose*" (J. M., architecte, 4-02-2014). "*On est en situation d'empathie avec Vinci qui est là pour faire un maximum de fric et moi j'ai l'habitude d'être adossé à mon maître d'ouvrage, à défendre le client qui me paie, ce qui est une situation très naturelle*" (P. V., architecte, 19-12-2013).

De nouvelles interfaces professionnelles

Pour l'architecte, répondre à un appel d'offres en groupement avec une ou des entreprises engendre une nouvelle façon de travailler, et en même temps un autre regard, plus interne, sur les logiques d'intervention de celles-ci. Une inquiétude quant à leur positionnement est visible dans les propos des architectes : il faut tout de suite fixer des règles du jeu, imposer une forme de co-conception à laquelle l'entreprise n'est pas prête *a priori*. "*On va trouver vraiment la possibilité de mettre en œuvre mes idées et votre budget. Soit vous jouez le jeu et on va au bout, soit vous ne le jouez pas et à tout moment je vous laisse tomber*" (C. M., architecte, 17-02-2013). Il faut renégocier sa place par rapport à la position traditionnelle de maître d'œuvre, de créateur, à laquelle l'entreprise ne peut pas se substituer, sur le chantier l'architecte est le représentant du client et "*s'il demande de casser [ce qui n'est pas conforme au projet], l'entreprise s'incline*". Pour certains, la situation est comparable à une solidarité forcée : les contraintes sont très fortes et, comme sous une cloche de verre où l'air serait rare, les partenaires du groupement doivent agir en déployant le moins d'énergie inutile les uns contre les autres. Pour d'autres, c'est la circulation de l'information et la culture de la concurrence qui constituent les principaux problèmes :

les entreprises ne donnent qu'avec beaucoup de réticence et beaucoup de retard leurs chiffrages aux architectes. "*Quand il faut trouver des économies, les architectes demandent les détails du chiffrage pour voir où il y a des gisements d'économie potentiels. Ils ne les leur donnent pas*" (F. G., architecte, 8-01-2014). La logique concurrentielle entre entreprises qui consiste à essayer de connaître le prix des autres pour faire une meilleure offre se double, chez certains majors, d'une mise en concurrence des jeunes ingénieurs en interne, fortement rémunérés sur primes en fonction des économies qu'ils font sur le lot qu'ils gèrent, etc. Toutes choses qui, comme le note l'un des interviewés connaissant les pratiques suisses du "moyen-disant", dans lesquelles le candidat sélectionné n'est pas le moins-disant mais celui dont le prix est le plus proche de la moyenne des prix annoncés par les concurrents lors d'un appel d'offres d'entreprises, ne sont ni inéluctables, ni universelles.

Un point intéressant est, dans ces contrats entraînant de la gestion à long terme, la prise en compte de la durée, sous la forme d'un coût global dont il est question dans le milieu professionnel depuis au moins 25 ans mais qui prend une tournure plus concrète ici. En conception-réalisation, les coûts de maintenance ne sont qu'esquissés et ne donnent pas lieu à engagement financier. Mais en PPP, la maintenance fait partie de l'offre et ne pourra pas être ré-évaluée en cours de contrat. Face à cet enjeu, les pratiques divergent : chez les entrepreneurs les moins aguerris, la connaissance des coûts est sommaire voire inexistante et les coûts de maintenance prévisionnels sont parfois fixés au prorata des coûts de construction, comme si la maintenance ne relevait que de l'importance du bâtiment. On sait que la réalité est plus complexe mais aucun membre du groupement n'a intérêt à faire apparaître la baisse du coût de ses prestations. Plus généralement, se développent des négociations guidées par un calcul économique d'une teneur nouvelle : les architectes expliquent que les entreprises ont été amenées à leur conseiller des prestations plus coûteuses pour s'assurer de ne pas engendrer des coûts d'entretien ou de réparation par la suite : descentes d'eau pluviale en fonte plutôt qu'en PVC, couvertines sur les corniches et rebords de fenêtres, stores de façade 50 % plus cher sur des centaines de fenêtres, etc. Reste qu'à

la phase chantier, l'entreprise est généralement mandataire et que l'architecte est exclu des réunions de chantier et de la réception des travaux. Cela pose une série de problèmes sur les visas de conformité, de sécurité incendie, sur le contrôle des matériaux, etc. Et cela brouille encore une fois la relation architecte-client, annihilant le devoir de conseil que la déontologie prescrit à l'architecte dans le souci de la garantie des intérêts de son client. Du moins si l'on entend par "client" le donneur d'ordre public qui sera utilisateur des lieux.

UNE ÉVOLUTION QUESTIONNANTE VOIRE MENAÇANTE POUR LES ARCHITECTES

Le développement des contrats intégrés, émaillé des souvenirs qu'avaient laissé les METP (marchés d'entreprises de travaux publics) utilisés en Ile-de-France pour un programme de rénovation des lycées à la fin des années 1980, s'est accompagné dès le début des années 2000 de réactions très hostiles de la part de la profession. Ordres, syndicats d'architectes, organisations représentatives de la profession ont pointé la financiarisation et la juridicisation des processus de production des édifices, déjà observées en Grande-Bretagne (Campagnac, 2009-2) ; la mise en danger de l'indépendance de la profession par la rupture de la relation directe client-prestataire ; le risque d'une emprise économico-technique nuisant à la qualité architecturale voire aux qualités dans leur multiplicité (Hoddé, 2006 ; Biau, Lautier, 2009).

Les professionnels qui, par curiosité, opportunité, nécessité ou d'autres raisons encore se sont impliqués dans des opérations intégrées de type PPP ou conception-réalisation commencent à rapporter des éléments concrets pour décrire les effets de cette réorganisation partielle de la commande publique. La première difficulté pour eux est d'analyser les processus dans lesquels ils ont été pris : comprendre par exemple que leur client n'est plus le donneur d'ordre public (Ministère, collectivité territoriale) mais le mandataire du groupement, que ce soit le promoteur qui assure la réalisation ou l'emphytéote qui porte le projet sur toute sa durée. Cela met à l'épreuve leur aptitude à reconstituer les systèmes d'acteurs dans lesquels ils se trouvent pris, à saisir les logiques d'action, les compétences à l'œuvre ; toutes questions qui sont peu valorisées, peu débattues, peu enseignées dans le monde de

l'architecture. Si les architectes sont maintenant bien au fait des logiques "de cour", des effets des dynamiques politiques locales, des réseaux d'influence et de relation sur les concours d'architecture de l'après-décentralisation, ils sont plus novices sur les terrains plus proprement financiers qui régissent ces commandes nouvelles. "*Là où l'architecte est réellement largué c'est dans ce jeu d'acteurs qui lie le politique au financier*" (F. G., architecte, 8-01-2014). Comment comprendre l'échec d'une candidature à un dialogue compétitif quand, alors que le projet architectural semble faire l'objet d'une évaluation favorable, l'investisseur va, en jouant sur quelques décimales de son taux de financement prévisionnel, faire échouer l'offre en faisant basculer son prix au-dessus de ce que le donneur d'ordre peut accepter ?

Ainsi les contrats intégrés contribuent-ils à bipolariser le groupe, pourtant homogène à divers points de vue et très exemplaire de la profession, qu'est celui des architectes de la commande publique. D'un côté se trouvent ceux qui, se considérant avant tout comme des concepteurs d'édifices se situent dans la référence au désintéressement chère aux professions libérales et fondement du code de déontologie professionnelle depuis le code Guadet de 1895, et ceux qui, rejetant les préventions tant éthiques que politiques à l'égard du monde économique, tentent de le comprendre pour mieux se situer par rapport à lui. "*À l'agence, on n'a pas de réticence par rapport au financier, au contraire parce que pour travailler il faut le connaître et travailler sur son élasticité. À l'école d'archi, mon stage je l'ai fait en sous-direction de banque, le travail en agence je connaissais ! J'aime bien dire que l'on doit amener les étudiants à réfléchir à leur position comme agents économiques*" (P. Z., architecte, 10-01-2014).

Dans cette perspective, ce n'est pas tant l'autonomie créative, le rapport personnel à l'œuvre qui est en jeu que la capacité à penser des objets complexes, dans des inter-relations elles-mêmes complexes. "*En réalité il n'y a personne qui comprenne tout : le programme, la conception, la construction, la gestion du bâtiment pour 20 ans… Personne n'a jamais envisagé tout cela et sait véritablement ce qui se passe dans un bâtiment qui fonctionne. Tout ce dont on dispose, c'est*

de données fragmentées ; c'est une course de relais. Or ce que la PFI voudrait c'est une approche intégrée, une pensée unique. Et intellectuellement c'est un défi colossal. Du côté des clients publics, ils ne sont pas à la hauteur. Quant aux architectes – et je regrette de devoir le dire – en tout cas pour la nouvelle génération, ils sont de moins en moins intéressés par tout ce qui sort de la création pure : pourquoi les gens ont besoin de bâtiments, qu'est-ce qui se passe une fois que le bâtiment est fini… ce genre de questions ne les intéresse plus vraiment" (R. Saxon, BDP, vice-président du RIBA, 11-05-2005).

Dans la bouche d'un architecte britannique au seuil de la retraite, ce constat sur l'incapacité de ses jeunes confrères à relever "le défi intellectuel de la chaîne intégrée" sonne sévèrement. Mais nous avons rencontré des positions plus optimistes et c'est sur celles-ci que nous resterons : "*Beaucoup d'architectes se trompent par rapport aux PPP parce qu'ils ne se rendent pas compte à quel point ce sont eux les plus généralistes et les plus à même d'avoir une vision globale et de croisement des compétences entre les différents acteurs. Si on avait un peu plus confiance en nous, on aurait plus de rôle à y jouer que ce que l'on fait aujourd'hui !*" (F. G., architecte, 8-01-2014).

BIBLIOGRAPHIE

ABBOTT, A., (1988)
The System of Professions, an Essay on the Division of Labor, Chicago, University of Chicago Press.

AUDIT COMMISSION, (2003)
PFI in Schools ; the Quality and Cost of Buildings and Services provided by the early PFI Schemes, Londres.

BATES, M., (1997)
First Review of the Private Finance Initiative, Londres, HM Treasury.
1999, *Second Review of the Private Finance Initiative*, Londres, HM Treasury.

BIAU, V., (1992)
L'architecture comme emblème municipal ; les Grands Projets des Maires, Paris, Plan Construction et Architecture, coll. Recherches.

BIAU, V., WEIL, S., (2003)
Le développement de la procédure de PPP/PFI en Grande-Bretagne, Paris, MIQCP.
2006, *Évolution de la politique PFI concernant les bâtiments publics en Grande-Bretagne*, Paris, MIQCP.

BIAU, V. LAUTIER, F., (dir.), (2009)
"La qualité architecturale. Acteurs et enjeux", *Cahier Ramau* n°5, Paris, Éditions de la Villette.

BOUGRAIN, F., CARASSUS, J., COLOMBARD-PROUT, M., (2005)
Partenariat public-privé et bâtiment en Europe : quels enseignements pour la France ?, Paris, Presses des Ponts et Chaussées.

BROUSSEAU, E., SAUSSIER, S., (2009)
"Contracting with Governments", *Advances in Strategic Management*, vol. 26, p. 487-522.

CAMPAGNAC, E. (dir.), (2009)-1
Évaluer les partenariats public-privé en Europe, Paris, Presses des Ponts et Chaussées.
2009-2, "Partenariats public-privé : le bouleversement des organisations de projet" in Biau, V., Tapie, G. (dir.), *La fabrication de la ville ; métiers et organisations*, Marseille, Parenthèses.

CABE (Commission for Architecture and the built environment), (2005)
Design Quality and the Private Finance Initiative, Londres.

CARASSUS, J., (2003)
Construction : la mutation, de l'ouvrage au service, Paris, Presses des Ponts et Chaussées.

EGAN, J., (1998)
Rethinking Construction: Report of the Construction Task Force, Londres, HMSO

HM TREASURY, (2012)
A new Approach to Public-Private Partnerships, Londres.

HODDÉ, R. (dir.), (2006)
Qualités architecturales ; conceptions, significations, positions. Paris, J.-M. Place.

HOGGETT, P., (1991)
"A New Management in the Public Sector ? ", *Policy & Politics*, volume 19, n°4, octobre, p. 243-256.

HOOD, C., (1991),
"A Public Management for all Seasons ?", *Public Administration*, volume 69, n° 1, mars, p. 3-19.

LATHAM, M., (1994)
Constructing the Team, Londres, HMSO.

LE GALES, P., (1995)
"Aspects idéologiques et politiques du partenariat public-privé", *Revue d'Économie Financière*, hors-série, p. 51-63.

LICHERE, F., (2005)
Droit des contrats publics, Paris, Dalloz

LISTER, J. (2001)-1
PFI in Education, a dossier, Londres, Labour Research Department.
2001-2, *PFI in the NHS*, Londres, London Health Emergency.

MAHMOUD-JOUINI, S., (dir.), (2003)
Co-conception et savoirs d'interaction : interactions entre la conception architecturale et technique et la conception de la production, Paris, PUCA, coll. Recherches**.**

WINCH, G., SYMES, M., (2004)
"Les mutations dans l'industrie du bâtiment britannique : partnering, financement privé et renouvellement urbain", *Cahier Ramau* n°3, Paris, Éditions de La Villette.

2014

« Les professionnels face aux exigences participatives »

avec Michael Fenker et Elise Macaire

Urbanisme n°392, 36-38.

A REVUE

urbanisme

BRUITS DE VILLE Marseille-Provence 2013, « droit de suite » 6/ *PLANÈTE* La Chine transforme les villes africaines 24/ *L'INVITÉ* Bartolomé Bennassar 68/

www.urbanisme.fr
Printemps 2014
n°392
20 €



DOSSIER

Participation ou *empowerment* ? 30/

/ Les professionnels face aux exigences participatives

La question de la participation citoyenne à la prise de décision politique et son inscription plus spécifique dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme émergent du débat public actuel. Le RAMAU – Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme – y apporte sa contribution, axée notamment sur l'analyse du repositionnement des professionnels concernés. Par Élise Macaire, Michael Fenker et Véronique Biau, chercheurs (UMR Lavue, École d'architecture de Paris-La Villette)



Le propos s'attache à trois questions convergentes par rapport à la façon dont les professionnels sont sollicités par l'intervention d'un nouveau type d'acteurs et d'une nouvelle raison d'agir dans la transformation urbaine.

QUEL « HABITANT », DANS QUELLE IMPLICATION ?

La première entrée est celle de la définition même de cet acteur habitant et de la nature de son implication. La multiplicité des termes utilisés pour nommer cet « autre » – citoyen, habitant, riverain, etc. – est d'ailleurs en elle-même significative de la représentation que s'en font les acteurs traditionnels. Et elle reflète leur questionnement sur l'apport des habitants : peut-on les créditer de savoir-faire spécifiques ? Un certain nombre de sociologues de l'habitat et de l'urbain ont joué un rôle incontestable dans l'identification et dans la reconnaissance de savoirs d'usage ; ils ont pu noter aussi l'importance de savoirs d'organisation ou spécifiques acquis dans la vie professionnelle ou militante, transférés avec profit dans l'action participative[1]. Ainsi constate-t-on que les collectifs disposant de tels savoirs s'inscrivent plus aisément dans les démarches participatives que des groupes moins dotés. En contrepoint, on voit se professionnaliser des individus qui se sont impliqués tout particulièrement dans des actions participatives.

Sur le plan réglementaire et plus largement dans le champ des idéologies, le contexte actuel donne plus de poids à une revendication croissante – que certains lient à l'émergence des classes moyennes – à être actif sur son cadre de vie. Dans la représentation politique et dans la décision urbaine, le modèle hiérarchique ou notabiliaire qui a longtemps prévalu est remis en cause. Des valeurs urbaines alternatives à celles portées par les acteurs traditionnels sont versées au débat public, généralement bien relayées par la presse. C'est par exemple le cas de l'habitat participatif dont le propos remet en cause tout à la fois les relations de voisinage qui ont ordinairement cours dans le parc existant, les « produits » et marchés immobiliers et leurs formes de gestion. De nouvelles mixités sociales sont initiées par des acteurs socioculturels (collectifs d'artistes, travailleurs sociaux, etc.), en particulier dans les quartiers en voie de gentrification.

Toutefois, la forme et l'intensité des implications restent très diverses, entre engagement fort des habitants et souci de la part des élus et techniciens locaux de capacitation et de mobilisation de leurs interlocuteurs. L'organisation de débats publics et de réunions de concertation, en particulier dans la perspective d'y inclure le point de vue des « sans-voix », est une démarche à laquelle les acteurs institutionnels sont inégalement préparés.

Cependant, même dans les démarches de concertation les plus abouties, le cadre reste globalement celui posé par les élus et les professionnels : les habitants participent à une dynamique qui s'ouvre à la recherche commune de solutions, mais rarement à une nouvelle façon de poser les problèmes.

Pour les habitants, le risque est que leurs propos ne soient entendus que s'ils s'apparentent au langage tenu par les techniciens, ou s'ils typifient le point de vue catégoriel attribué au locuteur (le commerçant, la mère de famille, le jeune, etc.). Tout un pan intuitif, imaginaire, perceptif (ambiances sonores, olfactives, confort, sensation de sécurité/insécurité, vents) ne s'exprime pas et semble ne pas pouvoir être pris en compte. Sur ce plan, on est à l'orée de méthodes et de réflexions assez novatrices de la part des professionnels, tant pour recueillir les perceptions que pour les inclure dans leur réflexion sur les espaces à concevoir.

DISPARITÉ DES DISPOSITIFS

Comment, au moyen des dispositifs participatifs, les mouvements associatifs et citoyens s'articulent-ils avec les actions des collectivités locales ?

Les dispositifs font preuve d'une grande disparité (Agendas 21, chartes de la participation, projets urbains, etc.). Ils sont portés par des collectivités (dans une collaboration plus ou moins aboutie entre élus et services techniques), imaginés par les professionnels cherchant à faire évoluer leurs pratiques, ou encore initiés par des associations et la société civile (associations socioculturelles, collectifs d'artistes et d'habitants, professionnels militants, etc.).

Les analyses de ces dispositifs montrent qu'ils relèvent, de façon générale, soit d'une application des obligations réglementaires, soit d'une attitude volontariste des élus et techniciens locaux d'aller au-devant des citadins dans une posture informative, pédagogique ou délibérative[2]. Bien souvent, ces dispositifs cherchent à désamorcer des conflits potentiels (blocage d'une procédure en cours, mobilisation citoyenne, etc.). Plus rares sont les actions invitant les populations en amont dans la définition des projets. C'est ainsi qu'une forme de « bonne intelligence » avec les populations semble davantage s'imposer qu'une coproduction donnant un « pouvoir effectif aux citoyens » (selon l'échelle de Sherry Arnstein), rejoignant les préoccupations actuelles de cohésion sociale[3]. Aussi, une autre fonction observée de la participation est la recherche de légitimation auprès des administrés et de l'électorat local[4]. Car les démarches participatives offrent néanmoins des opportunités de communication et d'information dans leur direction.

Ces dispositifs cherchent à désamorcer des conflits potentiels

Dans bien des cas, l'affichage d'une politique de « participation » manifeste également la recherche d'un renouvellement de l'action publique. Présentés comme relativement innovants, les dispositifs introduisent une posture d'expérimentation non dépourvue d'effets sur l'image de marque de la ville et de ses responsables politiques. Et, le recours aux associations professionnalisées dans le domaine étant de plus en plus fréquent, on peut noter de la part des collectivités (élus et agents des services) la volonté de s'entourer de compétences à la fois originales et éprouvées. Partant de là, l'intégration de dispositifs participatifs ouvre une réflexion sur les politiques locales, portée d'un côté par des actions conçues comme novatrices ou poussée d'un autre côté par des contributions probantes d'habitants.

Apparaissent aussi des initiatives collectives qui mettent les habitants en dialogue avec les pouvoirs locaux. L'action commune prend la forme associative ou celle de collectifs plus informels. Les associations ne sont pas toutes orientées d'emblée sur l'aménagement urbain mais abordent parfois la question spatiale dans une dynamique d'action culturelle et d'animation du quartier. Comme évoqué plus haut, la présence ou non de professionnels de l'urbain dans ces associations fonde leur capacité à proposer une contre-expertise et à formuler des contre-projets. Pour certaines municipalités, les rapports de force laissent une certaine marge de négociation à ces collectifs qui sont aussi des relais des savoirs de l'habiter. Au final, les travaux de recherche donnent à voir la pluralité des acteurs engagés dans ce que nous pouvons qualifier de forums hybrides[5], articulation entre élus, milieux professionnels et scientifiques et mouvements militants. Les actions et projets évoqués témoignent de l'élargissement des parties prenantes qui se sentent concernées et qui sont progressivement dotées d'outils et de compétences leur permettant d'être entendues par les pouvoirs publics. Les dispositifs participatifs révèlent ainsi l'émergence d'un modèle d'inclusion sociale imposant d'une certaine façon le « partage » comme horizon recherché, qui pourrait préfigurer un cadre normatif plus affirmé.

DU CÔTÉ DES PROFESSIONNELS

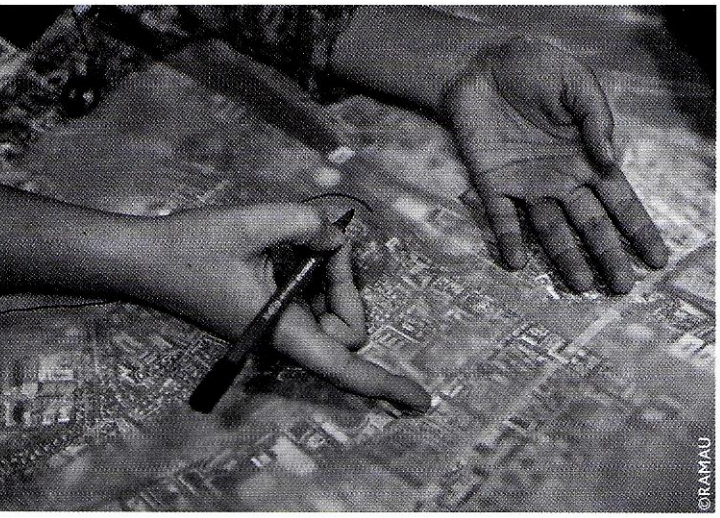
Comment les milieux professionnels se situent-ils dans ce nouveau contexte d'action ?

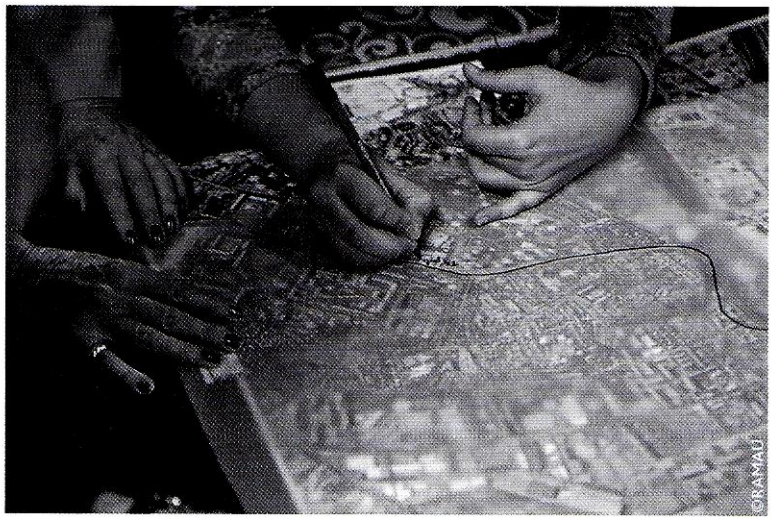
La perspective d'impliquer les habitants n'est pas accueillie de la même façon par les acteurs de la maîtrise d'œuvre urbaine et architecturale et par ceux qui interviennent du côté des collectivités et de la maîtrise d'ouvrage associée. Si certaines réticences sont communes, comme celle de mettre en débat des pratiques fondées sur des savoirs et savoir-faire certifiés par des formations et des diplômes, d'autres peuvent être plus spécifiquement liées aux conditions d'exercice propres à chacune des catégories concernées. L'augmentation des charges de travail sans compensation financière adéquate, la difficulté d'accéder à des formations complémentaires ou encore la perte des compétences créatives au profit d'un collectif sont sources de préoccupation particulièrement forte chez les « professionnels de la conception ». La réticence des services municipaux est quant à elle nourrie par la crainte de perdre la maîtrise des procédures et des processus et d'en subir les conséquences, identifiées en termes de dérapage des coûts et des délais de réalisation.

Des divergences apparaissent aussi dans le repositionnement professionnel quand l'implication des habitants est perçue comme une nécessité ou une opportunité. Ainsi, les collectivités et les maîtrises d'ouvrage urbaines les plus ambitieuses ont la volonté de mettre en place une ingénierie de projet plus transversale, entre les services et entre les partenaires, et à diversifier les instances. Certaines collectivités cherchent à organiser des démarches inhabituelles, telles que les initiatives en faveur de la coproduction, de l'autopromotion, etc., en les considérant comme des expérimentations susceptibles ▪▪▪

LE RÉSEAU RAMAU

Le réseau RAMAU s'est donné pour objectif d'analyser les transformations de l'activité de conception architecturale et urbaine et les recompositions des savoirs et des pratiques qui traversent ce champ professionnel. Le cahier n° 6 du réseau RAMAU est consacré à « L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métiers et pratiques en question ».
www.ramau.archi.fr





d'accroître la capacité de conduite de l'action publique et de développer les compétences managériales des agents. L'apprentissage et la diffusion de pratiques professionnelles nouvelles peuvent alors devenir un aspect explicite de leur mission. Chez les maîtres d'œuvre mais aussi chez les acteurs intervenant en tant qu'assistants à maîtrise d'ouvrage, le repositionnement se traduit notamment par la volonté d'élargir les compétences ou d'en acquérir de nouvelles. L'intégration de dimensions participatives dans les approches des concepteurs peut nécessiter l'invention de méthodes ou d'outils, notamment pour encadrer les activités programmatiques et la démarche de conception. Plus globalement, l'acquisition d'un savoir-faire relationnel permettant une coopération plus aisée avec la société civile ou les associations semble constituer une priorité. De même, les compétences dans le domaine de la communication et de la sensibilisation sont de plus en plus sollicitées. La démultiplication des missions directement liées à ces compétences en amont et en aval des projets constitue une réelle opportunité, saisie par des acteurs classiques ou de nouveaux entrants spécialisés dans l'accompagnement et la gouvernance de projets.

Les divers milieux professionnels doivent aussi faire face à d'importantes difficultés dans la prise en compte des intentions nouvelles en matière d'implication des habitants. Des analyses « de l'intérieur », menées au sein de certaines municipalités, comme Lyon et Bordeaux, ou d'organismes HLM, montrent que les agents publics locaux peuvent être confrontés à une surcharge de travail, à des contraintes supplémentaires, à des difficultés de gestion de diverses situations. Ils portent le souci de consulter les habitants pour pacifier des conflits et anticiper des blocages et doivent apprendre à coopérer avec des professionnels militants, par exemple du champ socioculturel ou de l'éducation populaire, prônant l'émancipation et la capacitation des habitants. La présence d'acteurs aux profils divers, universitaires, spécialistes en communication, urbanistes, ingénieurs, nécessite un effort particulier pour articuler les différentes cultures professionnelles.

Pour la maîtrise d'œuvre plus habituée à un face-à-face client-concepteur, l'injonction d'intégrer un « tiers » accentue l'exigence de la prise en compte des intentions en matière d'usages et de mode de vie. Dans des situations dialogiques avec les habitants et les usagers, les outils et modes de travail des concepteurs ne sont pas toujours adaptés et peuvent être questionnés. L'attachement à la réflexivité et les ressources humaines et financières dont disposent ces acteurs sont alors déterminants pour leur capacité à expérimenter de nouvelles méthodes afin de pouvoir répondre aux exigences des commanditaires.

L'ENJEU DE LA PÉRENNISATION

La diversité des contextes et des milieux professionnels donne un aperçu de l'étendue des champs d'intervention traversés par la question de la participation. Les analyses montrent également à quel point les expériences sont partielles, portées par un nombre restreint d'acteurs, ou conduites sans vision ou moyens qui permettraient de déborder le périmètre et la durée d'une unique opération. Compte tenu du caractère souvent fragmentaire des démarches observées, il est difficile d'en appréhender la valeur d'expérience ou d'expérimentation en termes de gouvernabilité des projets. Il paraît pourtant crucial de savoir dans quelle mesure l'évolution de la place des habitants dépasse des logiques de « coups ponctuels ». En effet, pour suivre le raisonnement de Rumpala[6], l'objectif de transition vers une situation durable suppose *« un renouvellement des conditions d'appréhension de ce que peuvent être le changement et son pilotage à une échelle collective »*. Il convient ainsi de comprendre les transformations des modes de faire en matière d'implication des habitants à un niveau plus large. Autrement dit, l'enjeu n'est pas seulement celui de l'acquisition par les acteurs de nouveaux savoirs et savoir-faire, mais aussi celui de la pérennisation des expériences et des compétences ainsi que leur diffusion en dehors de l'opération au cours de laquelle elles ont été élaborées./ **Élise Macaire, Michael Fenker** et **Véronique Biau**

① Cf. par exemple Y. Sintomer, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *Raisons politiques*, n° 31, 2008, pp. 115-134.
② Cf. l'échelle de Sherry Arnstein, allant de la « non-participation » au « pouvoir effectif des citoyens » en passant par la « coopération symbolique ». S.-R. Arnstein, « A ladder of citizen participation », *Journal of the American Institute of Planners*, n° 35 (4), 1969, p. 216-224.
③ Cf. par exemple la rhétorique sur le lien social et la fracture sociale.
④ H. Hatzfeld, *Les Légitimités ordinaires. Au nom de quoi devrions-nous nous taire ?* L'Harmattan, 2011.
⑤ M. Callon, P. Lascoumes et Y. Barthe, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Seuil, coll. La couleur des idées, 2001.
⑥ Y. Rumpala, *Le développement durable ou le gouvernement du changement total*, Éditions Le bord de l'eau, 2010.

2013

« Les architectes face à l'habitat participatif. Entre militantisme et professionnalisme ? »

avec A. d'Orazio.

Cahier Ramau n°6, Paris : Editions de La Villette. 165-180.

Cahiers **Ramau 6**

Les métiers de l'architecture et de l'urbanisme

à l'épreuve de l'implication des habitants et des usagers

sous la direction de

Véronique Biau, Michael Fenker et Elise Macaire

Ramau - Réseau activités

et métiers de l'architecture et de l'urbanisme

Véronique Biau*, Anne d'Orazio** Les architectes face à l'habitat participatif. Entre militantisme et professionnalisme ?

La production de l'habitat participatif, aussi marginale soit-elle sur le plan quantitatif en France, est une entrée intéressante sur le milieu professionnel des architectes dans sa globalité pour ce qu'elle éclaire de leurs engagements en termes professionnels comme militants, de la prise en compte de la demande habitante dans leur pratique de maîtrise d'œuvre, de leur attitude face à la mise en débat de leur projet ou encore de leurs rapports aux marchés dans leur diversité.

L'histoire particulière de l'habitat autogéré, en autopromotion ou participatif en France met plus particulièrement deux périodes sous les projecteurs : les années 1970-80 où une certaine alliance s'instaure entre habitants et architectes mues par des objectifs très voisins en faveur d'expérimentations concrètes qui s'organisent progressivement en réseau et montent en visibilité ; les années 2000 et postérieures où les habitants se mobilisent à nouveau pour fabriquer un habitat plus conforme à leurs idéaux, dans un modèle de la ville durable qui interpelle évidemment les élus locaux. Les architectes sont parties prenantes de cette dynamique, mais d'une manière renouvelée.

L'objet de ce texte est d'analyser la position que les architectes détiennent dans les processus de réflexion et de décision à ces deux moments, l'intérêt qu'ils trouvent à ces situations de commande hors du commun, et, enfin, ce qu'ils y engagent tant sur le plan idéologique que sur le plan des compétences et des pratiques professionnelles. L'hypothèse est que cette observation de la « marge » de ce qui constitue l'activité des architectes aujourd'hui a force de questionnement sur la ou les définition(s) contemporaine(s) du professionna-

*Véronique Biau, Centre de Recherche sur l'Habitat, UMR Lavue (CNRS, 7218), Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Val de Seine.

**Anne d'Orazio, Equipe Mosaïques, UMR Lavue (CNRS, 7218), Université Paris Ouest Nanterre la Défense, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-la Villette.

lisme architectural et sur les enjeux de positionnement explicites ou sous-jacents des architectes quant aux divers aspects de la demande sociale.

Cette analyse s'appuie sur une dizaine d'études de cas réalisées dans le cadre de deux programmes de recherche successifs : *Habitat alternatif, des projets négociés* (2010) et *Six opérations en autopromotion en Ile de France* (2012)[1].

Une demande habitante spécifique

L'habitat participatif, sur les quelque trente ans de son développement en France, est entre autres l'expression d'une demande d'alternative dans le registre de l'habitat, une critique du produit « logement » qui englobe la question spatiale et architecturale et la dépasse. Dans les années 70 qui connaissent l'émergence du phénomène en France, c'est avant tout la revendication d'une dimension qualitative à l'encontre de la production de masse, standardisée ; c'est aussi le souci, largement porté par les nouvelles classes moyennes urbaines, les « aventuriers du quotidien » (Bidou, 1984) de dépasser l'individualisme de la famille nucléaire pour retrouver des solidarités, des formes d'échanges sur la base d'affinités et de proximités ancrées à l'échelle du quartier, du local. L'ambition est d'une certaine façon très grande, « changer la vie », mais elle prend la forme très ordinaire de pratiques quotidiennes dans lesquelles la spontanéité, l'expérimentation priment.

Au moment où resurgit l'habitat participatif après une phase de mise en sommeil relatif, à la fin des années 1990, la demande se réinvente, pour une part importante sur la base d'expériences étrangères (Allemagne, Suisse, Belgique, Canada) (Bouchard, 2008) (Dansereau, 1998) (Rabinovitch, 2009). La dimension critique par rapport à l'offre d'habitat demeure de mise et les contre-modèles restent le logement vendu sur plan avec son choix limité d'options, ou encore l'appartement traditionnel où l'espace habité commence à la porte d'entrée. Le support idéologique de la demande habitante est, comme précédemment, la revendication à être acteur de son cadre de vie mais le slogan « agir local, penser global » colore cette action d'une responsabilité sociale globale, en particulier dans certaines attitudes vis-à-vis

de la consommation, de l'environnement, de la solidarité. La revendication de la « durabilité » n'est jamais très loin.

Que le phénomène relève de la « seconde modernisation » (Beck, 1986) et de la montée d'exigences assurantielles ou qu'il découle de l'alourdissement des prix immobiliers dans les budgets des ménages, on observe un souci croissant, chez les habitants initiateurs d'opérations de ce type, d'inscrire leur action dans des garanties, de se préserver du risque, de maîtriser les procédures et les partenariats. Cette attitude n'est pas sans contradiction avec la revendication omniprésente de « sortir des clous », de revisiter les routines, d'ouvrir le champ des possibles et d'en faire œuvre démonstrative. Cette ambiguïté façonne, entre autres, la relation des collectifs-habitants à leur architecte-maître d'œuvre. Elle intervient notamment dans les critères de choix de leur maître d'œuvre par les collectifs-habitants. On a souvent vu des groupes s'orienter vers des architectes reconnus pour leur compétence technique en matière environnementale, ou pour des architectes ayant une production importante comme si cela leur garantissait d'avoir un partenaire-arbitre qui tranche leurs hésitations ou leurs désaccords sur la base d'arguments « supérieurs » : la performance thermique, la faisabilité technique, le coût, le respect du calendrier, etc.

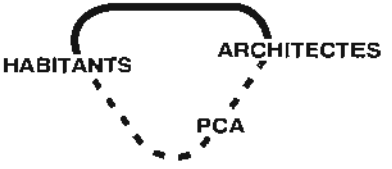
Evolution du contexte d'engagement des architectes

Si l'on peut considérer qu'il existe des similitudes entre la demande habitante d'hier et celle d'aujourd'hui, fondée sur une critique des modes de production du logement et la volonté de faire émerger des alternatives, nous devons en revanche nuancer la comparaison en ce qui concerne la place des architectes dans la mobilisation au sein des réseaux associatifs et militants. A partir des travaux que nous réalisons d'une part sur la fondation du Mouvement de l'Habitat Groupé Autogéré (MHGA) et d'autre part sur ce que nous avons dénommé « la nébuleuse de l'habitat participatif » (D'Orazio, 2012) nous cherchons à caractériser et à identifier la nature de l'alliance qui s'opère entre habitants et architectes autour de cette demande « d'habiter autrement ». Pour cela, il nous semble utile de revenir sur les contextes de ces alliances et de s'intéresser à ce qu'elles produisent.

Les premières expériences d'habitat groupé autogéré en France voient

le jour à la fin des années 1970, principalement en région parisienne et en Bretagne. Elles sont portées par une jeune « classe d'alternative » (Dagnaud, 1981) qui s'engage dans une transformation du cadre de vie et du cadre bâti fondée sur « les changements intervenus dans le rapport au travail, les modes de vie, la consommation, la socialisation des enfants, l'appropriation de l'espace, les modes de gestion et enfin, dans le rôle et la place attribués à l'architecte. » (Bonnin, Reynaud, 1981 : 7). Les architectes n'échappent pas à cette dynamique du changement, bien au contraire. Une nouvelle génération revendique une posture sociale et politique qui s'exprimera largement dans les débats sur la refondation de l'enseignement et de l'insertion professionnelle (Violeau, 2005). « Sans prétendre aucunement apporter de solution au problème du chômage et encore moins à la crise de cette profession, il ne fait pas de doute que cette formule « d'autopromotion » constitue pour beaucoup d'entre eux, en particulier les jeunes, un des moyens pour revaloriser leur profession » (Bonnin, Reynaud, 1981 : 9). Ainsi, l'idée de la transformation sociale passe par une refondation des pratiques et c'est sur cette base idéologique que se fonde largement l'engagement d'architectes dans la création du MHGA. Toutefois, ceci n'est rendu possible que par la rencontre et l'alliance de trois nouvelles figures d'acteurs : l'habitant, « aventurier du quotidien » (Bidou, 1984), la jeune génération d'architectes politiquement engagée et en quête d'un positionnement professionnel novateur et une administration d'Etat fraîchement créée, le Plan Construction, dont l'objectif institutionnel est d'encourager les recherches sur l'habitat et la ville dans une perspective de soutien à l'innovation, à l'expérimentation et à la participation. Cette configuration originale permet la structuration des initiatives locales vers un mouvement national capable de porter les revendications et participe à publiciser la démarche.

Fig1 : Articulation des trois groupes d'acteurs

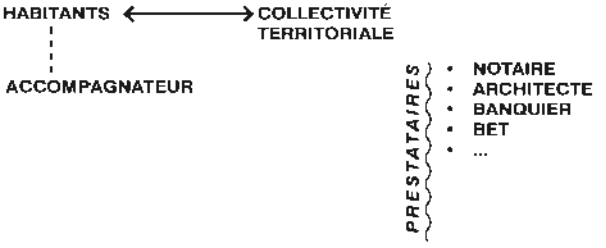


Dans ce contexte réformiste, l'alliance qui s'opère entre architectes et habitants, avec le soutien du Plan Construction, permet d'explorer les modalités d'une innovation sociale et architecturale fondée sur un processus de participation. Les architectes se lancent en étroite collaboration avec les habitants dans des ateliers de programmation-conception et cherchent à traduire spatialement l'idée « d'unité de voisinage » dans laquelle chaque famille dispose d'un espace privatif, le logement, et a en partage des espaces collectifs (salle commune, atelier, chambres d'amis, buanderie, jardin…). L'expression architecturale de ces ensembles est à rapprocher d'un nouveau type d'habitat intermédiaire décrite comme une « architecture conciliatrice » (Moley, 1978).

La situation des années 2000 tranche avec la période précédente. En effet, les mobilisations habitantes qui se fondent très vite sur la reconnaissance d'un statut juridique spécifique et de l'utilité sociale de leur démarche interpellent les pouvoirs publics et les collectivités territoriales locales, cherchant à construire avec ces dernières des partenariats singuliers. Des alliances s'opèrent de manière privilégiée avec les acteurs publics locaux qui apparaissent comme facilitateurs et médiateurs dans l'accès au foncier et au montage opérationnel. Ce crédit qu'accorde l'acteur public local à l'opération a valeur de garantie auprès des autres acteurs institutionnels et particulièrement des financeurs. Dès lors, on assiste à un déplacement de l'espace de la participation initialement concentrée sur l'objet bâti vers une participation-négociation plus vaste et qui s'insère dans les objectifs urbanistiques territoriaux (éco-quartiers, mixités, …). Dans cette nouvelle configuration, le dispositif de tête-à-tête entre habitants et collectivités locales prime sur l'ensemble des autres partenariats qui pour l'essentiel sont relégués au rang d'expertises techniques. Les architectes n'échappent pas à cette réorganisation d'autant que les liens qu'ils tissent avec les collectifs-habitants le sont principalement sur le registre de la performance de leur production bâtie (environnementale, technique,…) mais peu en qualité de négociateur avec l'institution publique. Cette place est pour l'essentiel préemptée par des « accompagnateurs » issus des formations et métiers de l'urbanisme, mais aussi de l'expertise au sein de la maîtrise d'ouvrage qui se sont constitués en réseau, depuis 2011, au travers du *Rahp*. Ceux-ci se

présentent comme des « acteurs professionnels de l'habitat participatif. [Nous] intervenons auprès des porteurs de projets, afin qu'ils atteignent leurs objectifs dans le respect des coûts, délais et règles de qualité, auprès des collectivités et des professionnels de l'habitat et de l'aménagement, afin d'apporter notre expertise dans le domaine d'une politique publique favorisant le développement de l'Habitat Participatif »[2].

Fig. 2 : Externalisation de l'architecte du processus



Cette situation montre le glissement qui s'est opéré dans l'alliance habitants-architecte autour d'un objectif d' « habiter autrement ». Si l'on pouvait constater hier chez des professionnels de la maîtrise d'œuvre, un engagement militant fondé sur un même socle idéologique, aujourd'hui, l'absence quasi systématique des architectes dans les réseaux de l'habitat participatif montre la faiblesse de leur engagement. Le rapport entre habitants et architecte se limite pour l'essentiel à l'exercice d'une expertise technique qui s'opère dans une alliance de circonstance (construire un bâtiment passif, accéder à une commande de logement, …) et participe à une forme de dépolitisation des architectes (Violeau, 2011) au nom d'un pragmatisme opérationnel.

Quelle inflexion des pratiques architecturales ?

Le caractère expérimental des opérations d'habitat participatif apparaît comme un moyen de rompre avec les routines professionnelles et d'engager une démarche réflexive sur le rapport maîtrise d'ouvrage / maîtrise d'œuvre. Si le cadre contractuel des prestations

ne dit rien de la spécificité de la commande, tentons de voir ce qui se dégage en termes de méthodologie du projet.

L'analyse que nous faisons des opérations de la première heure comme des opérations contemporaines nous permet de mettre en lumière une variété de positions de l'architecte-maître d'œuvre face au groupe habitants-maître d'ouvrage. Si les opérations des années 70-80 font une large place à la figure de l'architecte en interne du dispositif, les opérations actuelles se caractérisent par une forme d'externalité.

Ainsi, dans les 25 initiatives rapportées par le MHGA en 1983, à l'occasion de la parution de son ouvrage éponyme, nous constatons que les ¾ des architectes engagés auprès de ces groupes d'habitants le sont dans un rapport d'internalité autour de 3 figures récurrentes : l'architecte-habitant qui initie ou s'inscrit dans un groupe en formation, l'architecte-prospecteur qui identifie un foncier potentiel et le propose à un groupe et, enfin, l'architecte-référent qui est sollicité par un groupe pour son engagement militant sur l'habitat groupé autogéré. Dans le décompte que nous avons opéré, l'architecte cumule ces figures dans au moins un tiers des cas. Cette proximité, voire cette intimité avec le groupe n'a rien d'étonnant quand on se réfère aux objectifs de ces collectifs qui revendiquent de rompre l'asymétrie entre habitants-usagers et professionnels-décideurs. Elle cherche à faire prévaloir des formes de co-production. Cela se traduit par une nouvelle organisation du rapport entre habitants et architecte. « Cette pratique a l'intérêt de créer une relation plus directe avec l'architecte, de démasquer à plusieurs tout ce qui habituellement obscurcit le rapport au logement et est pris en charge par des spécialistes (de l'espace, des règles de construction, des finances, etc..) »[3]. Au-delà d'une remise en cause des savoirs experts, il s'agit d'affirmer l'existence de savoirs d'usage qui s'expriment dans une articulation dialectique entre les besoins individuels et familiaux et ceux du collectif. L'implication des architectes va de la prospection foncière au suivi de la bonne exécution des ouvrages en passant par la réalisation des études de faisabilité opérationnelle. Elle les installe au cœur du processus dans une forme de proximité initiale supportée par un « consensus idéologique » (Bonnin, 1983 :122). Si cela peut se traduire pour beaucoup d'entre eux par une forme d'implicite et d'une évidence à « faire avec », certains prendront le soin de développer des

approches de programmation et de préconception partagées. A travers des situations de manipulations spatiales à l'échelle du plan-masse ou de l'édifice par la réalisation de maquettes ou des échanges sur la maison « idéale » et « le désir de partage social », « une pédagogie réciproque a lieu entre le groupe et son architecte. Les habitants découvrent la complexité d'un processus qu'ils ignorent ; l'architecte découvre les difficultés et les exigences du dialogue » (Bonnin, 1983 :127). Pierre Lefèvre[4] relatera cette itération entre l'échange au sein du collectif et le travail « en chambre » de l'agence lors de son tour de France de l'habitat groupé au début des années 1980. De la même manière, B. Kohn[5] prendra le temps de rendre compte de son travail avec les habitants du Buisson Saint-Louis à Paris ; il retiendra de l'expérience que « l'architecte n'est pas le scribe, celui qui enregistre et traduit textuellement les besoins et les désirs de chaque habitant. Il est partie prenante et fait un effort d'explicitation de son point de vue tout en donnant aux interlocuteurs les outils pour que le dialogue existe »[6]. D. Tessier, qui a assisté B. Kohn dans cette entreprise, précise que « l'architecte doit écouter, mais, contrairement à d'autres pratiques, à trop bien écouter, il finit par ne plus être entendu. L'usager ayant fait l'expérience qu'il pouvait obtenir quelque chose ne sait plus renoncer, d'autant qu'il dispose des pouvoirs du maître d'ouvrage »[7]. Ainsi, poursuit D.Tessier, « la programmation est de fait une tâche collective, la conception l'est aussi, mais la maîtrise, c'est-à-dire la cohérence spatiale, constructive, esthétique, nécessite l'autonomie relative de l'architecte par rapport à tous les autres intervenants »[8]. Cette expérience de la pédagogie autour du projet du Buisson Saint-Louis ira jusqu'à l'installation d'un atelier-école sur le site même de l'opération où les étudiants de B. Kohn se confronteront au quotidien à la participation des habitants.

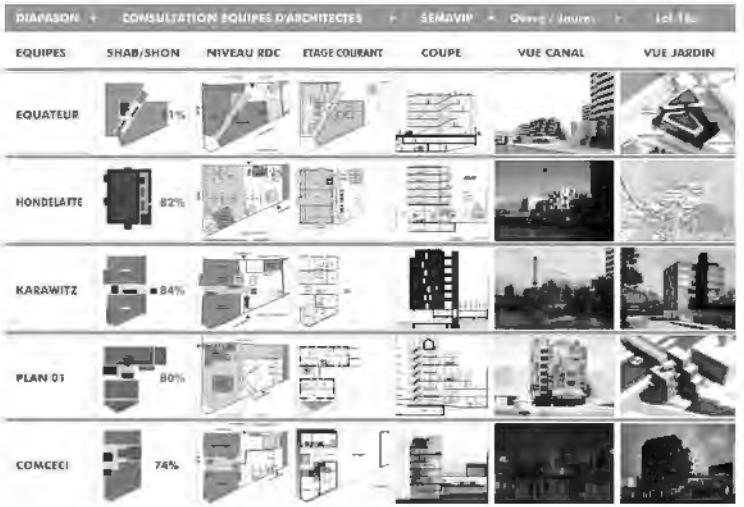
Pour bon nombre des architectes de cette époque, engagés dans ces opérations expérimentales, le réinvestissement de leurs réflexions se fait d'une part dans la conception du logement social et d'autre part dans des activités pédagogiques, soit au sein des écoles d'architecture, soit dans des organismes parapublics comme les CAUE.

Loin de ces pratiques de la participation, les opérations des années 2000 se caractérisent par une forme de distance entre le groupe-

habitant et l'architecte, ce dernier étant un prestataire technique externe à la construction-même du processus global de l'opération. Cette externalisation est largement produite par les modalités de recrutement de l'architecte. Dans les opérations que nous avons étudiées, le choix des architectes a porté principalement sur ses références techniques et ses capacités à produire des bâtiments à haute performance environnementale. Le processus de consultation est à rapprocher des pratiques de la maîtrise d'ouvrage publique lors des sélections sur référence ou par l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre.

Le cas de l'opération de Diapason à Paris est particulièrement emblématique de cette situation. Alors que le collectif-habitant organise sa prospection foncière, il est informé que la Semavip[9] envisagerait d'ouvrir une consultation de promoteurs sur un lot de l'opération Ourcq-Jaurès dans le 19e arrondissement de Paris à un groupe en autopromotion. Le groupe fait connaître son intérêt pour ce secteur et décide de candidater. Au terme de cette consultation, l'opérateur décide d'attribuer le lot au groupe auto-promoteur. A l'occasion de cette réponse, le collectif-habitant a désigné une équipe d'architectes pour les accompagner. Leur choix s'était fait à partir d'un dossier de références portant d'une part sur la dimension environnementale de la production architecturale et d'autre part sur le fait d'avoir déjà réalisé des opérations de logement collectif. C'est l'agence Equateur qui sera sélectionnée dans un premier temps pour son « côté pro ». Toutefois, lors de la présentation des esquisses en décembre 2009, leur approche jugée trop technique rebute le groupe d'habitants qui décide de suspendre la mission de l'équipe de maître d'œuvre et se lance, avec l'appui de la Semavip, dans un concours d'architectes en janvier 2010. Cinq équipes accepteront de concourir sans rémunération sur la base d'un programme réalisé par le collectif-habitant et validé par la Semavip.

Fig 3 : Tableau de synthèse de la consultation d'architectes, mars 2010, source DIAPASON.



Au terme d'un jury commun habitants – Semavip – Ville de Paris, l'équipe Karawitz est désignée le 30 mars 2010 lauréate de la consultation. Malgré la présentation, lors du concours, d'une notice méthodologique sur l'organisation du travail entre le groupe d'habitants et les architectes, ces derniers peinent à trouver leur place et à sortir de « l'image » du concours pour faire évoluer le projet dans une démarche itérative. Pressés par les exigences de maîtrise des objectifs de calendrier et de budget, les architectes, au sortir du concours, se lanceront dans une série de rendez-vous individuels avec chacune des familles sans prendre le temps de ré-identifier les fondements collectifs du projet et les potentialités de leur réponse architecturale. Cette phase qui sera vécue comme une épreuve par ces derniers altérera largement la confiance que leur accordaient les habitants et se conclura par une rupture de contrat un an plus tard.

Au-delà de la difficulté réelle pour les maîtres d'œuvre à faire face à une maîtrise d'ouvrage complexe et multiforme, cet épisode nous renseigne sur l'impensé méthodologique de ces situations originales. Le principe même du concours met en exergue une culture de l'objet

architectural qui de fait prend le dessus sur un processus de projet. La négociation apparaît alors comme la dégradation du projet architectural ; les architectes se pensent comme condamnés à évoluer dans un univers hostile où ils se débattent et doivent « faire contre » (contre les normes, contre les institutions, voire contre les contraintes inhérentes à la commande en général…).

Quelle plus-value pour les architectes ?

Le développement actuel de l'habitat participatif, dans un contexte juridique et opérationnel qui le situe en permanence dans un statut exploratoire voire dérogatoire, représente pour les architectes comme pour tous les partenaires des initiatives, un enjeu particulier de démonstrativité, associé à une réelle prise de risque. Les architectes qui s'investissent dans ces opérations ont des motivations diverses à le faire et, plus que pour des commandes traditionnelles, n'opèrent pas de calcul sur les coûts et les avantages que leur procurera cette expérience. Pour la plupart d'entre eux, ils sont en accord au moins implicite avec les valeurs supports du projet des habitants : la recherche d'un habitat différent, le respect des équilibres environnementaux, la valorisation d'une inscription formelle et relationnelle dans le local, la recherche d'une mixité et d'une urbanité dont les définitions précises ne sont d'ailleurs pas débattues, etc. Leur investissement est beaucoup plus important pour ce type de projet que pour une opération « ordinaire », notamment en temps de travail, et dans un cadre contractuel qui a souvent omis la définition et la rémunération de tâches qui dépassent les missions traditionnelles du concepteur comme, par exemple, la participation à la programmation ou au montage administratif du dossier.

Au-delà de ce socle commun d'engagement personnel et professionnel, des motivations de diverses natures s'ajoutent en fonction des trajectoires des architectes.

Pour les architectes qui ont une connaissance approfondie des pays scandinaves, de la Belgique, de l'Allemagne, de la Suisse, pays dans lesquels les pratiques participatives voire coopératives sont plus répandues, l'opportunité leur apparaît alors de participer au transfert des pratiques alternatives avec tout ou partie des savoir-faire et des références qui l'accompagnent. Se situer en « passeurs » affirme une

certaine continuité entre leur vie personnelle et leur activité professionnelle ; cela leur permet aussi d'asseoir, par rapport à leurs partenaires, une certaine antériorité sur les questions, ainsi qu'une légitimité accrue.

La nouveauté (ou le renouveau) du phénomène, qui donne lieu à une certaine amplification par les médias, n'est pas sans attrait non plus pour les architectes qui coopèrent à ces opérations. Ils y voient un effet de tremplin soit pour faire connaître leur agence débutante, soit pour faire identifier dans le domaine de l'habitat une agence plus confirmée, mais tournée vers d'autres programmes. Le concours organisé par le groupe Diapason (Paris 19^{e}) pour la sélection de son maître d'œuvre a fonctionné, de ce point de vue, comme un concours public ; les équipes qui y ont répondu sont ainsi entrées dans un dispositif de débat, sous le regard de la Semavip qui avait appelé ce concours de ses vœux, et pouvaient nourrir l'espoir de retombées ultérieures, en termes de commandes de logement social ou de commandes publiques émanant de la Semavip ou d'autres structures parisiennes. Il faut d'ailleurs noter que nombre d'opérations se font dans un partenariat très étroit entre le groupe d'habitants, les élus et les techniciens locaux. Dans ce cas, accéder à une commande privée de ce type apparaît comme une occasion privilégiée d'accéder aux décideurs publics locaux et à une éventuelle commande ultérieure. Plus directement, il arrive que le groupe d'habitants s'adosse à un organisme de logement social (comme les Babayagas à Montreuil) et que, selon le jeu d'acteurs qui se met en place au cas par cas, l'architecte se trouve contractuellement prestataire de cet organisme de logement social, les habitants se situant alors dans le processus comme des « utilisateurs ». Si, comme on le constate, il est très rare qu'un architecte enchaîne actuellement plusieurs opérations d'habitat participatif, on peut néanmoins relever l'effet d'identification que ce type d'opérations, privées mais sous les yeux du public, peut avoir sur l'image d'un architecte ou d'une agence. La médiatisation qui s'organise autour de ces projets participe à légitimer le professionnel dans sa capacité à produire du logement dans un contexte complexe et hors norme et fabrique ainsi une forme de réputation.

Enfin, on observe une contiguïté très forte des architectes de l'habitat participatif avec le milieu moteur de l'introduction des questions

environnementales dans la construction. L'agence Karawitz, qui réalise le permis de construire pour le groupe Diapason, est auparavant essentiellement identifiée pour avoir réalisé une maison passive. Guy Hayon, qui assure la conception et la réalisation de l'opération Diwan à Montreuil, développe une approche très spécifique sur l'ossature et la façade en bois, dans un partenariat avec le Comité National pour le Développement du Bois (CNDB). Les architectes C. Pialat et Belingheri concepteurs de l'opération abandonnée Lo Paratge en Dordogne sont localement connus pour leur travail sur les performances énergétiques et imaginent une serre photovoltaïque pour couvrir l'espace collectif du groupe de personnes âgées. L'Agence Méandre, qui vient de déposer le permis de construire de l'opération CUB à Montreuil, a plusieurs fois été primée pour ses bâtiments scolaires à « énergie zéro ». La commande expérimentale qui leur est adressée par les groupes d'habitants représente pour chacun d'entre eux la possibilité de développer et valoriser ce type de travail et de mettre en avant des performances environnementales et techniques qui sont le fil rouge de leur production.

La coupe diachronique qu'offre l'analyse de la pratique de l'architecture participative sur une période qui s'ouvre dans l'esprit de mai 1968 et qui s'achève à l'heure actuelle, sous le maître-mot de « crise », met en lumière plusieurs phénomènes. Tout d'abord, on observe chez les architectes concernés un glissement d'un engagement militant à ce que l'on pourrait qualifier d'investissement professionnel, dans une manière très différente d'envisager la situation de commande spécifique que représente l'habitat participatif. Dans les années 1970, c'est l'occasion de faire de l'architecture autrement, en questionnant le rapport architecte-habitants, en en faisant une situation pédagogique allant de pair avec de la mise en discours, de l'invention de méthodes, de l'échange d'expérience et en se situant activement dans les débats qui, partant de la revendication d'un habitat nouveau, s'ouvrent à d'autres idéaux sociaux, dans des formes associatives voire politiques au sens partidaire. Dans la période actuelle, la situation de commande collective est davantage considérée comme un « challenge », un élément d'un problème complexe que l'architecte va avoir à cœur de résoudre : un budget serré, des exigences environnementales fortes, un terrain exigu, un cadre réglementaire et

contractuel mal adapté, … ; une architecture « de crise » qui va tirer sa reconnaissance de sa capacité à construire dans l'adversité, à tirer parti de tous les potentiels, à inventer « en Système D ». La posture se situe dans un professionnalisme du « logement maîtrisé », magnifiant des situations d'extrêmes contraintes.

Notes

1. Ces deux études ont été réalisées dans le cadre de contrat pour le PUCA, *Projet Négocié* et *Batex*.

2. Extrait de la plaquette de présentation du Rahp (réseau des acteurs professionnels de l'habitat participatif), http://www.rahp.fr/, consultée le 07 nov. 2012.

3. C'est dans ces termes que D. Saint-Lagüe analyse le rapport du groupe habitant aux architectes. *Habitat communautaire. Expériences nouvelles d'habitat autogéré ou participatif*. Rapport d'enquête pour Centre d'information sur l'innovation sociale (CIIS), avril 1979, p.32.

4. Pierre Lefèvre est architecte praticien, animateur d'ateliers d'habitants de 1974 à 1987 et enseignant-chercheur à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette de 1975 à 2007.

5. Bernard Kohn, architecte et pédagogue, a constamment lié ses préoccupations pédagogiques aux projets d'architecture et aux réflexions sur les territoires. Engagé très tôt dans « l'architecture participative », fruit d'un dialogue entre les habitants, il utilise une « méthode d'écoute réciproque », de concertation et de participation. Ce travail a particulièrement été mis en œuvre au Buisson Saint-Louis, dans du HLM locatif à Gennevilliers et Yzeure. http://www.la-fenetre.com/index.php?option=com_flexicontent&view=items&id=63:bernard-kohn-architecte-de-la-pensee-aux-projets&Itemid=35

6. B. Kohn, *L'architecture participative*, texte de présentation, L'école Decroly, Le Buisson Saint-Louis, août 2005, archives de l'agence.

7. D. Tessier, 30 nov 1984, p.9, archives de l'agence.

8. D. Tessier, 30 nov 1984, p.8, archives de l'agence.

9. Société d'économie mixte d'aménagement de l'Est parisien.

Bibliographie

Bacqué M-H., Biau V. (dir.), 2010, *Habitats alternatifs, des projets négociés*, Rapport de recherche pour le Plan Urbanisme, Construction et Architecture, programme « Le projet Négocié », CRH-Lavue, UMR CNRS 7218.

Bacqué M-H., Vermeersch S., 2007, *Changer la vie ; les couches moyennes et l'héritage de mai 1968*, éd. de l'Atelier, Paris.

Beck U., 2003, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, éd. Flammarion - Champs, Paris.

Bidou C., 1984, *Les aventuriers du quotidien*, PUF, Paris.

Bonnin Ph., (dir.), 1983, *Habitats autogérés, M.H.G.A.*, Editions Alternatives - Syros, Paris.

Bonnin Ph., Reynaud P, 1981, *Une révolution paisible, l'habitat autogéré*, Rapport de recherche pour le CREDOC et CESP, Ministère de l'urbanisme et du logement, Direction de la construction, Paris.

Bouchard M.-J., (dir.), 2008, *Se loger autrement au Québec*, éd. Saint Martin, Montréal, Québec.

Dagnaud M., 1981, « La classe d'alternative. Réflexion sur les acteurs du changement social dans les sociétés modernes », *Sociologie du travail* n°4, oct.-déc.

Dansereau F., 1998, *Statuts et modes d'accès au logement : expériences et solutions innovatrices au Canada depuis les années 1970*, Rapport de recherche pour le Plan Urbanisme, Construction et Architecture, coll. Sociétés urbaines, habitat et territoires, Paris.

D'Orazio A., 2012, « La nébuleuse de l'habitat participatif : radiographie d'une mobilisation », *Métropolitiques*, 16 janv. 2012, URL : http://www.metropolitiques.eu/La-nebuleuse-de-l-habitat.htm.

Macaire E., 2009, « Des architectes à l'épreuve de la participation », dans De Coninck F., Deroubaix J-F. (dir.), *Ville éphémère, ville durable. Nouveaux usages, nouveaux pouvoirs*, éd. de l'Oeil d'Or, Paris.

Macaire E., 2009, « Des architectes dans le champ socioculturel », dans Shapiro R., Bureau M-C., et Perrenoud M. (dir.), *L'artiste pluriel ; démultiplier l'activité pour vivre de son art*, éd. du Septentrion, Lille.

Macaire E., 2012, *L'architecture à l'épreuve de nouvelles pratiques. Recompositions professionnelles et démocratisation culturelle*, thèse de doctorat, ENSAPLV, Université de Paris-Est.

Moley C., 1978, *L'innovation architecturale dans la production du logement social*, Plan Construction, Paris.

Rabinovitch A., 2009, « Participation et expertise : entre "diversité et ordre commun" dans le logement coopératif », dans Pattaroni L., Kaufmann V., Rabinovitch A. (dir.), *Habitat en devenir : enjeux territoriaux, politiques et sociaux du logement en Suisse*, PPUR, Lausanne.

Sainte Lagüe D., 1979, *L'habitat communautaire. Expériences nouvelles d'habitat autogéré ou participatif*, Rapport d'étude pour le Centre d'Information sur les Innovations Sociales (CIIS), Paris.

Violeau J.-L., 2005, *Les Architectes et mai 1968*, éd. Recherches, Paris.

Violeau J.-L., 2011, *Les Architectes et mai 1981*, éd. Recherches, Paris.

2013

« Habitat alternatif : vers un mode de production propre ? »

Le Quatre Pages. Paris, PUCA, n°7, février.

PUCA le quatre PAGES
plan urbanisme construction architecture
n° 7 - février 2013

Habitat alternatif : vers un mode de production propre ?

Habitat « alternatif », « autogéré », « coopératif », « participatif » : quelle que soit leur dénomination, ces opérations ont en commun de proposer un produit innovant sur le marché du logement. Elles mettent également au cœur de leur dispositif un acteur singulier : l'habitant.

Si la démarche connaît des précédents, la dernière décennie a vu éclore des dizaines d'initiatives nouvelles. Ces opérations se révèlent cependant très hétérogènes dans leurs processus, objectifs et formes. Mais qu'elles soient initiées par des citoyens, des associations ou par des collectivités, elles partagent plusieurs caractéristiques : elles sont plutôt de taille modeste, pas plus de 20 logements, et elles sont portées par des habitants désirant participer à la création de leur cadre bâti. Leurs motivations sont diverses : construire à moindre coût, « bien vivre » entre voisins en organisant sa vie collective ou rechercher des solutions innovantes. Les collectifs d'habitants interviennent ainsi dans l'élaboration du programme, le montage financier et ils entendent être des acteurs à part entière du projet. Une implication qui modifie de fait le processus de conception et le rôle des acteurs traditionnels. La démarche participative crée en effet de nouvelles formes de coordination et engendre des partenariats complexes qui sont fluctuants, coûteux en temps et en engagement personnel. Car, pour l'heure, ceux-ci se mettent en œuvre à l'intérieur des procédures classiques de production de logement (ZAC ou projets de rénovation urbaine). Et l'implication dans un cadre procédural ne peut se faire sans une compréhension du système d'acteurs, notamment de la répartition des tâches, une connaissance du vocabulaire et des procédures.

Au regard des expériences en cours, la question est de savoir comment dépasser aujourd'hui l'expérimentation pour que ce type d'opération devienne un mode de production alternatif. Pour cela, un volontarisme politique et la mise en place d'outils spécifiques semblent nécessaires. A titre de comparaison, on observe dans les villes allemandes une multiplication d'opérations d'auto-promotion initiées par des architectes. Un fait qui confirme, qu'au-delà des questions de contexte, la nature même de la démarche conditionne son succès et sa reproductibilité.

LA DÉMARCHE

La recherche dont est issue la plupart des enseignements de ce *Quatre pages* a été réalisée en réponse à l'appel d'offres du PUCA intitulé « **Le projet négocié** ».
Elle a été menée entre 2008 et 2010 par des chercheurs du Centre de Recherche sur l'Habitat (CRH-LAVUE) et du laboratoire Mosaïques (LAVUE) sous la direction de l'architecte-urbaniste de l'Etat et sociologue Véronique Biau et de l'urbaniste et sociologue Marie-Hélène Bacqué.

Etude comparative de six opérations d'habitat alternatif en France

L'objectif de l'équipe de recherche était de saisir comment procèdent les acteurs engagés dans des projets d'habitat coopératif, en interrogeant notamment la nature de ces partenariats particuliers. En d'autres termes comment l'impératif participatif s'exerce en situation concrète. Comment se choisissent les partenaires ? Quelles difficultés rencontrent-ils ? Quelles nouvelles formes de collaborations impliquent leurs préoccupations ? Comment les rôles des habitants et des professionnels sont-ils redistribués ? Comment les opérations s'enchâssent-elles dans des processus conventionnels ? Les chercheurs ont observé six projets français très en amont, aucun n'ayant atteint la phase de réalisation à la clôture du rapport : trois en région parisienne (les Babayagas à Montreuil, Diapason à Paris 19e et le Grand Portail à Nanterre) et trois en province (Lo Paratge à Saint-Julien-de-Lampon (24), Le Village Vertical à Villeurbanne (69), l'Arbram à Toulouse (31)).

Un éclairage allemand : l'expérience du Club Ville-Aménagement

En complément du travail de recherche mentionné, ce *Quatre pages* s'appuie sur les enseignements d'un voyage d'étude à Berlin organisé par le Club Ville Aménagement en octobre 2012. Des opérations d'habitats coopératifs (« Baugruppen ») ont été présentées et analysées par Doris Kleilein, journaliste à Bauwelt.

Des projets d'habitat alternatif très divers, motivés par la même envie citoyenne de maîtriser leur cadre bâti et mode de vie

L'expression « habitat alternatif » recouvre des situations diverses, qui rassemblent coopératives d'habitat, collectifs de logements pour personnes âgées, éco-lotissements ou autres quartiers durables. Leur origine est plurielle : les programmes émanent de groupes d'habitants, d'associations, d'institutions, voire parfois de municipalités. Ils diffèrent dans leur montage opérationnel et financier (accession, coopérative ou logement social), dans leurs choix de forme urbaine (immeuble vertical ou habitat groupé) ou dans leurs modes de gestion. Les projets divergent même dans leurs objectifs (diversité sociale, solidarité intergénérationnelle, écologie, etc.). Malgré tout, des traits communs les réunissent - à commencer par la volonté des citoyens de prendre part à la constitution de leur cadre de vie. Ce désir peut être attribué à des motivations politiques - l'envie de participer - ainsi qu'à des motifs financiers - faire des économies -, ou encore se protéger, les classes populaires et une part croissante des classes moyennes se heurtant à un marché immobilier toujours plus tendu dans les grandes agglomérations. Dans ses multiples aspects, l'habitat alternatif tient à s'écarter de l'offre habituelle de logement : il s'illustre par son pragmatisme et sa faculté à s'inscrire dans un cadre négocié avec des institutions publiques et des acteurs privés.

Constitution de collectifs par « le bas ou par le haut » : deux modes d'engagement dans le projet

La première démarche de ce type d'habitat réside dans la constitution du collectif des futurs voisins. Celle-ci implique deux dynamiques selon le type d'initiative à l'œuvre. Lorsqu'elle provient d'individus (« bottom up »), le groupe se structure à partir du noyau d'origine suivant des logiques d'affinités personnelles, sociales ou politiques, plus ou moins formalisées. Il se constitue à la fois par adhésion et par réaction au projet, dans un processus d'auto-sélection naturelle, puis se stabilise autour d'une série de décisions : choix du montage, de l'architecte, de la part collective. L'implication est forte, ses membres allant chercher eux-mêmes les divers appuis. La confiance mutuelle naît du partage de valeurs communes, du temps passé ensemble et se fonde sur la fiabilité économique de chacun. Les initiateurs restent toutefois déterminants sur le profil social du collectif, plutôt homogène, comme sur la ligne choisie. Lorsque l'impulsion est extérieure (« top down »), la logique de réseaux agit aussi mais doit s'ajuster à des conditions prédéfinies par les opérateurs, tels les cadences des réunions ou les critères d'attribution des logements, souvent sociaux ou géographiques. Aussi le collectif rencontre-t-il davantage de difficultés à s'autonomiser, alors même que la participation fait partie des arguments de sa création.

Le collectif d'habitants à l'épreuve du réel : quelle place pour les citoyens dans le jeu d'acteurs ?

Plusieurs épreuves représentent des facteurs de déstabilisation pour le groupe et peuvent mener à sa disparition, mais une fois dépassées, elles auront plutôt tendance à le cimenter. Certaines s'avèrent plus décisives que d'autres, comme le statut à donner au collectif et à l'opération : faut-il opter pour une association où chaque ménage détient un poids équivalent ou une structure de propriété où le poids de chacun dépend de l'investissement financier ? Autres points cruciaux : le foncier (comment et où obtenir un terrain à un prix avantageux ?), le choix de l'architecte (comment faire valoir sa place physique dans le projet ?) ou la confrontation aux règlements existants. Ainsi, dans plusieurs exemples, la réponse de la collectivité a été d'inclure les opérations dans des ZAC en cours. Les groupes d'habitants se retrouvent confrontés à des emboîtements de structures difficiles à appréhender, entre SEM, Ville, département, etc. Ce qui les conduit à solliciter des experts intermédiaires, c'est-à-dire à réduire leur marge de décision. Dans les cas « top down », des moments de tension ont lieu quand l'expression collective des désirs des habitants vient contredire les règles proposées par les acteurs institutionnels : difficile de défendre une position de décideur, quand le maintien du cadre reste une condition de réussite du projet.

Le « sens » du projet et du collectif comme garde-fou de l'opération

Les expériences alternatives sont soumises à des difficultés que les opérations classiques de logement ne connaissent pas : leur dimension expérimentale et partagée engendre un allongement du processus de montage et de conception et autant de risques d'échec. C'est pourquoi le « sens » du projet est-il important pour les habitants, d'autant que celui-ci évolue au gré des décisions et des éventuels départs. Le collectif élabore un consensus, régulièrement reformulé, sur ses motivations, ses méthodes, la teneur du projet, pouvant prendre la forme d'une charte. Il crée une image constitutive de lui-même, objet de débat : forme-t-il un groupe d'amis, de voisins, d'opportunité ? Se donne-t-il une visée pragmatique (gestion commune) ou plus politique (transformation sociale) ? Les réponses responsabilisent et donnent des limites aux négociations avec les autres partenaires. En résulte un discours qui s'idéologise à mesure qu'il entre dans la sphère publique, a fortiori dans les médias – ces opérations étant suivies de près.

Face à des acteurs nombreux et compétents, comment les habitants peuvent-ils conserver leur leadership ?

Si les collectifs d'habitants sont en quête de processus innovants, ils choisissent généralement de rester « dans le cadre », même s'il est mal adapté. Premier écueil rencontré, la compréhension du système d'acteurs, notamment la répartition des tâches. Pour devenir crédibles, les habitants se retrouvent amenés à mobiliser leurs connaissances de façon assez disparate – toutes ne se valent pas. La contribution de chacun peut être variable, mais un non-investissement serait facteur d'exclusion. La durée du projet induit ceci dit une montée en compétence collective. Avec le temps, le groupe apprend, soit en interne par le partage des savoirs et savoir-faire, la recherche documentaire ou des visites, soit par l'appel à des formateurs, conseillers ou assistants, soit par un apprentissage dédié dans les projets « top down ». Il s'érige petit à petit maître d'ouvrage « quasi-professionnel ». Aussi, conserver son leadership passe-t-il par trois leviers : la connaissance du vocabulaire et des procédures ; la possibilité de recruter les autres acteurs et la préservation de la paternité du projet au moment de sa communication

L'exemple des « Baugruppen » allemands : l'habitat en auto-promotion

Il existe à Berlin un grand nombre de programmes d'habitat en auto-promotion. Ces opérations sont réalisées par des habitants issus des « couches intermédiaires post-industrielles » désirant choisir leur cadre de vie et mettre en place des conceptions innovantes de logements alternatives à l'offre standardisée. Les membres s'associent à tous âges, selon des configurations familiales diverses. On observe cependant un engagement très fort des architectes dans ces démarches, ils voient dans les *Baugruppen* une activité et le moyen de « se lancer » professionnellement dans un contexte de crise de la commande.

Disposant en général d'un apport personnel faible, les membres sont en revanche prêts à investir en temps. Grâce à l'absence de coûts de promotion et de commercialisation et à la réalisation par les habitants de certaines prestations de second oeuvre, les coûts sont comparativement bon marché (on observe une réduction de 20% par rapport aux immeubles conventionnels), même si l'on observe des différences notables entre les projets.

L'obstacle le plus important reste l'accès au foncier, dans un contexte de réactivité moindre des collectifs d'habitants par rapport aux promoteurs ou investisseurs disposant de capital disponible. Pour pallier à cela, les collectivités locales jouent un rôle d'intermédiaire et de conseil. A Hambourg par exemple, une réserve foncière de 15% des terrains publics a été mise en place à cet effet. Autre signe de ce volontarisme politique, la mise en place d'un « service de management de parcelles libres » qui gère une banque de données sur le foncier dans l'objectif de faciliter l'accès à des groupes d'habitants à la démarche d'auto-promotion. Ou encore l'organisation de séminaires pour former les habitants aux connaissances de base de la construction et du montage de projets.

L'expérience montre un impact positif sur l'environnement urbain immédiat et une contribution à la stabilisation sociale de certains quartiers centraux populaires. Pour autant les initiatives top-down connaissent parfois des échecs : ainsi de la volonté de la ville de Berlin d'encourager – en vain – des *Baugruppen* dans certaines zones d'extension urbaine, jugées vraisemblablement trop excentrées pour cette clientèle.

Repositionnement des acteurs professionnels et recomposition des pratiques

Les individus impliqués dans un habitat coopératif sont portés par des préoccupations qui transforment le dialogue avec les professionnels. A titre d'exemple, l'impératif participatif exige une grande transparence dans les décisions à prendre. La dynamique des projets modifie aussi les habitudes. Sur la durée, les membres du collectif apprennent à connaître les rouages de la construction ; des jeux de pouvoir apparaissent, parfois appuyés sur des expériences professionnelles liées au bâtiment : cette capacité d'expertise peut mettre en péril les relations avec les chargés d'opérations. Mais au-delà, toute la chaîne de la production d'habitat est concernée. Les acteurs « classiques » voient leur rôle redessiné (l'AMO, le ou les concepteurs, les banques, les notaires) quand des agents sont plus fortement sollicités (le milieu associatif, les collectivités locales). Les partenariats résultants se révèlent plus complexes : ils évoluent en cours de projet, demandent du temps, de l'engagement personnel et tiennent à l'intervention de personnalités-clés, qui remédient aux blocages. Les professionnels concernés mobilisent des compétences dans la gestion de groupes, dans l'écoute et la négociation, les amenant parfois à s'envisager comme « accompagnants » d'un processus. Au fil des réunions, la dimension pédagogique est toujours présente, l'objectif étant de renforcer la capacité d'action et de jugement des habitants pour qu'ils intègrent les contraintes et arbitrent eux-mêmes leurs choix entre idéalisme et réalisme.

Pour conclure...

L'habitat alternatif devient, après plusieurs décennies de silence, un objet d'étude, de rencontres et de débats.
La recherche en montre tout l'intérêt : une manière originale de concevoir l'habitat, à travers un engagement fort des habitants qui mutualisent leurs ressources, leur temps, leurs savoirs et leurs désirs pour redonner un sens profond au projet collectif. Une autre façon de produire du logement, sans promoteur immobilier, une autre façon de concevoir la participation des habitants et de redessiner le jeu des acteurs. Une façon de faire bouger les lignes de la négociation.

Si les expériences se multiplient ces derniers temps, cette recherche rappelle que le stade de l'expérimentation sera dépassé si un certain nombre de conditions sont installées. Les défis sont divers : ils touchent l'aspect réglementaire et législatif (notamment le statut des coopératives, limité aux organismes HLM depuis les années 1970) ; la médiation dans les projets (assistance aux groupes d'habitants et formation des professionnels) ; la production de connaissances et l'évaluation des expériences en cours.

POUR EN SAVOIR PLUS

V. Biau et M.-H. Bacqué (dir.), 2010, ***Habitats alternatifs : des projets négociés ?***, rapport puca, 303 p.

P. Chombart de Lauwe (dir.), 2012, *Le projet négocié*, Coll. « Recherches » du puca n° 206, 164p.

D. Kleilein, « Les Baugruppen : l'habitat en autopromotion », in E. Bérard et C. Javquand, *Architectures au-delà du Mur : Berlin, Varsovie, Moscou, 1989-2009*, pp. 227-238

Voir également :
H. Bernard, 2006, *Paroles d'acteurs. Participation des habitants au renouvellement urbain à Berlin*, coll. « Recherches » du puca, n°164, 135 p.

C. Carriou, O. Ratouis, A. Sander, «Effervescences de l'habitat alternatif », *Métropolitiques*, 11 janvier 2012

Ce « quatre pages » est une publication destinée à faire connaître les principaux résultats ou enseignements de travaux de recherche, essentiellement ceux réalisés dans le cadre de programmes incitatifs initiés, financés et pilotés par le PUCA, organe dédié à la recherche et à l'expérimentation rattaché à la Direction générale de l'aménagement du logement et de la nature. Les données et les analyses présentées, sauf mention contraire, proviennent des rapports rédigés par les chercheurs. La sélection de ces éléments et leur mise en perspective n'engagent en revanche que le PUCA.

Directeur de la publication : Emmanuel Raoul, Secrétaire permanent du PUCA

Rédaction : Béatrice Durand, Bertrand Vallet

Chargé de l'action au PUCA : Virginie Bathellier, Olivier Gaudron

Grande Arche de la Défense – Paroi sud – 92055 La Défense cedex

Téléphone : 01 40 81 24 72

http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca

2012

« Une incursion dans les ‘coulisses’

de la fabrication de la ville »

Cahiers de la Recherche Architecturale, Urbaine et Paysagère
n° 26-27, décembre. 88-96.

Une incursion dans les « coulisses » de la fabrication de la ville

Les « coulisses » de la fabrication de la ville sont l'objet d'analyse d'un certain nombre de chercheurs qui, travaillent, en équipes ou en réseaux, sur les processus et les enjeux qui sous-tendent aujourd'hui les pratiques de conception architecturale et urbaine en France et dans le monde occidental. Les évolutions en cours sont nombreuses et déterminantes. Cet article propose d'en faire un état.

VÉRONIQUE BIAU

Si l'architecture et la ville viennent principalement à l'observateur par le biais des événements que constituent la livraison d'un édifice remarquable, la discussion autour des options liées à la conception d'espaces urbains, ou encore les difficultés économiques ou sociales que rencontrent tel ou tel quartier, toutes ces scènes prennent place par rapport à des « coulisses » où opère un système complexe de savoirs, savoir-faire, intentions, attentes, contraintes qui donnent corps et sens au projet architectural et urbain et aux politiques s'appliquant à la gestion des espaces habités.

Ces « coulisses » sont l'objet d'analyse d'un certain nombre de chercheurs qui, dans les laboratoires des écoles d'architecture, les instituts et départements d'urbanisme, de géographie ou de sociologie ou encore dans les grandes écoles travaillent, en équipes ou en réseaux[1], sur les processus et les enjeux qui sous-tendent aujourd'hui les pratiques de conception architecturale et urbaine en France et dans le monde occidental.

1. On pense ici tout spécialement au réseau Ramau, fondé en 1998, habilité comme réseau de la recherche architecturale par la Direction générale des patrimoines (ministère de la Culture et de la Communication). On peut consulter le site du réseau à l'adresse suivante : http://www.ramau.archi.fr

On remarque que, sur les cinquante ou soixante ans d'existence en France d'une recherche architecturale instituée, et sur une toile de fond qui, dans nos domaines, donne une primeur à la matérialité des objets produits, ce type de travaux, qui articule la production bâtie et les ressorts économiques et sociaux qui forgent le contexte dans lequel elle opère, a pesé d'un poids fluctuant dans les débats. Ces dix dernières années ont été une période d'intense évolution des contextes et des pratiques. Pour s'en convaincre, il suffit de rapprocher les évolutions institutionnelles et économiques qui ont accompagné la réalisation de l'Union européenne et leurs impacts réglementaires sur les marchés et les professions, la montée des questions environnementales qui renouvelle le cadre épistémologique et éthique de l'action sur la ville (la longue durée, le rapport aux énergies, l'interdépendance des échelles), les essais en faveur d'une gouvernance urbaine plus partagée (démocratie participative, processus coopératifs), l'évolution même des structures, des compétences et des logiques de la maîtrise d'ouvrage et, en miroir, non seulement le questionnement identitaire mais aussi l'évolution organisationnelle profonde de divers profils professionnels agissant dans la conception, la programmation… Sans même évoquer le sort nouveau fait aux notions de qualité, de performance, de service, de partenariat public-privé, etc.

C'est sur ces divers points que ce texte va tenter de dessiner un état des lieux, en s'appuyant sur les travaux récents et en cours. Pour clarifier le propos, on peut scinder l'approche en trois cercles concentriques autour de l'activité de projet, du plus englobant au plus spécifique : un premier niveau d'orientation de l'action, qui se situe à l'échelle macro-sociale et intervient essentiellement dans la programmation et dans les procédures s'appliquant au projet architectural et urbain ; un deuxième niveau qui se situe à l'articulation du concepteur et de la demande et/ou de la commande qui lui est adressée ; et enfin un troisième niveau qui met en scène l'équipe de projet, avec ses compétences et ses structures hybrides, ses outils et la négociation d'objectifs partagés.

Cadre, orientation de l'action

Le « fond de scène », ce cadre qui oriente les processus et les finalités de la conception architecturale et urbaine, relève de tendances lourdes. On ne l'évoquera que pour mémoire puisque dans ses grandes lignes il est connu de tous et fait l'objet de travaux nombreux et déjà anciens pour la plupart.

Évolution des sociétés urbaines

C'est tout d'abord l'évolution socio-démographique qui, à travers l'allongement de la vie, l'éclatement et les recompositions de la famille, les processus migratoires, pèse d'un poids considérable sur les parcs immobiliers et les dynamiques urbaines. L'évolution des modes de vie, avec un écart croissant entre les niveaux de vie des ménages, l'évolution de la nature et du statut du travail dans la vie quotidienne, l'évolution des mobilités entre autres interviennent pour leur part dans les solvabilités, les représentations du quartier, les réflexions sur l'organisation des agglomérations urbaines.

Nouvelles logiques managériales

Le tournant du millénaire a par ailleurs vu se dessiner des évolutions politico-institutionnelles et macro-éco-

nomiques majeures, en prise avec le secteur du bâtiment d'une part, avec l'action publique locale d'autre part. C'est, en France, la poursuite de la décentralisation avec le rôle prépondérant, diversifié, contrasté, conflictuel, des collectivités locales sur les politiques urbaines (Bourdin-Prost, 2009). On continue à observer des formes de valorisation du « local » : après les grands projets de ville et le marketing urbain des années 1980, qui ont d'ailleurs accompagné l'émergence de réelles cultures techniques locales (en matière de projet urbain, d'équipements publics, de tramways, etc.), on observe maintenant une entrée des collectivités locales dans le *knowledge management* avec l'instauration de nouvelles coopérations entre universités, collectivités publiques et milieux professionnels, par exemple au sein de centres de ressources régionaux (*Annales de la recherche urbaine*, 2008).

Avec le retrait de l'État et le désengagement des pouvoirs publics dans les financements des équipements et services publics, et en ce domaine la France s'engage sur un chemin déjà bien connu de nombreux pays d'Europe du Nord, commencent à poindre dans la ligne du *New Public Management* des réflexions nouvelles sur la patrimonialité publique, fort éloignées de la tradition française en faveur d'une commande architecturale monumentale et emblématique. Par carence d'investissements publics à verser aux opérations urbaines et aux équipements publics, se développent des formes alternatives de production et de gestion : cession de bâtiments et terrains publics (en France, c'est la nouvelle politique immobilière de l'État, NPIE), transfert des budgets et des fonctions de gestion des équipements publics à des agences para-publiques jugées sur leur performance, recherche de bénéfices commerciaux au sein des bâtiments publics (politique britannique des *Wider Markets*), partenariats public-privé et diverses formes de privatisation… La mondialisation, par l'internationalisation de nombre d'acteurs de la conception et de la construction ainsi que d'opérateurs de services urbains, favorise le développement de « bonnes pratiques » tendant à unifier tant les processus que les formes bâties (*Espaces et sociétés*, 2007). Il en est de même avec la mise en place de l'Union européenne qui a deux types d'impact : elle a bien sûr des impacts directs, par la surimposition d'un cadre juridique et réglementaire européen relevant parfois d'autres logiques que le droit national français, en matière de professions ou de marchés publics par exemple (« directive architecture », « directive services ») avec la montée de l'impératif de « libre-concurrence », la tendance à la dérégulation, etc. ; mais on peut aussi lui voir des impacts indirects par exemple avec la mise en débat de questions d'organisation, de marchés, d'identités professionnelles, jusque-là peu prisées par le milieu ou encore par la circulation transfrontalière accrue de pratiques et de controverses concernant la conception, le projet mais aussi l'environnement professionnel de cette activité.

De la « crise urbaine » aux valeurs consensuelles

Sur le plan des valeurs et des doctrines qui sous-tendent l'action architecturale et urbaine, les travaux montrent un glissement progressif, plus sensible au cours des deux dernières décennies, d'un diagnostic de « crise »,

accompagné par de nombreux blocages dans la production urbaine (infrastructures, ZAC, permis de construire) vers l'émergence de nouvelles valeurs consensuelles (Biau-Tapie, 2009). Ainsi un certain nombre de valeurs humanistes et patrimoniales se sont imposées, qui transcendent les débats politiques et jouent un certain rôle de pacification par rapport aux craintes et aux hostilités engendrées par une urbanisation consommatrice d'espace et d'énergie, et révélatrice de tensions sociales.

La démocratie participative se situe dans ce registre, visant l'adhésion du plus grand nombre aux décisions urbaines, dans un contexte marqué par la crise de la représentation politique. On y retrouve bien sûr, sous une forme plus pragmatique, les mouvements de luttes urbaines et d'*advocacy planning* des années 1970. Mais l'objectif est maintenant d'instaurer des relations permanentes, directes, et contrôlées avec le plus grand nombre d'habitants possible avant de déterminer les actions à entreprendre, manière de désamorcer les conflits potentiels. Information des habitants, concertation, co-conception, la forme des relations diffère d'une situation à une autre ; le cadre des négociations aussi : référendums, conseils de quartier, budgets participatifs, etc. (Bacqué-Rey-Sintomer, 2010). Ce qui en résulte, pour les architectes, comme pour les autres acteurs de la réflexion urbaine, est un déplacement des attentes à leur égard : il s'agit moins de formuler une solution à un programme dans un système de contraintes donné, que de participer à la construction collective des problèmes liés à l'espace.

Le thème du développement durable a, plus encore que celui de la démocratie participative auquel il est lié, un effet consensuel. Face à une menace planétaire, s'imposent à tous niveaux les discours de préservation des ressources et des équilibres. Les traductions de ces mots d'ordre diffèrent fortement d'un pays à un autre mais le projet s'inscrit désormais dans une conscience plus aiguë de l'interdépendance des échelles (Tsiomis, 2007), du micro-local au planétaire. Et au fur et à mesure que s'affinent les politiques et les pratiques environnementales, se pose la question : l'introduction de ce facteur dans la pensée architecturale et urbaine va-t-elle se traduire principalement par un nouveau corps de normes venant se juxtaposer aux normes thermiques et constructives existantes ou va-t-elle engendrer une véritable « rupture paradigmatique », une refonte globale des modes de travail du secteur prenant davantage en considération le temps de la gestion des bâtiments, les ressources incorporées dans les matériaux, la question de la démolition et des déchets, etc. ? (Cooper, Symes, 2009).

Le concepteur et l'évolution de la commande qui lui est adressée

L'activité de conception se développe dans un contexte de commande qui, lui aussi, connaît des évolutions rapides, et que la recherche des dix dernières années a tenté de mettre en lumière. Un pan de cette évolution tient à la nature des acteurs en charge de la formulation de cette commande ; l'autre pan en résulte : la conduite des processus, les attentes à l'égard des maîtres d'œuvre s'infléchissent et avec elles le cadre opératoire des professionnels de la conception.

Des clients hybrides

Tout d'abord, c'est la complexification de la commande qui est notée : la fonction de client relève de plus en plus de collectifs qui rassemblent des logiques diverses voire antagonistes et font intervenir des arbitrages internes (Bonnet-Claude, 2001). Dans le secteur public, il est fréquent que les opérations relèvent d'une multiplicité d'échelles territoriales (État, région, département, ville, intercommunalité et éventuellement Europe) participant au financement des opérations ; cela engendre controverses et incertitudes sur le « portage » et sur le *leadership* politique et technique des projets et des opérations. Dans le secteur privé, les maîtres d'ouvrage relèvent de firmes de plus en plus importantes, internationales et organisées, du fait de la concentration horizontale et verticale du secteur BTP engagée depuis les années 1980, ainsi que de la mondialisation des opérateurs immobiliers. La décision immobilière, qui s'exerce au sein de commissions, de comités de pilotage ou de groupes de projet, relève alors de plusieurs directions (direction technique, direction du patrimoine, direction de l'investissement ou leurs équivalents) dans lesquels profils professionnels et logiques d'action diffèrent. La notion de « forum hybride » (Callon-Lascoumes-Barthes, 2001), a d'ailleurs été largement mobilisée par les chercheurs sur la ville, montrant comment des dispositifs associant la puissance publique, les acteurs privés (investisseurs, promoteurs), les associations de riverains, etc. avaient été constitués autour d'opérations complexes et lourdes d'enjeux, impliquant des négociations et des arbitrages plus explicites sur la diversité des attentes autour du projet urbain et architectural.

Une régression constante de la part de commande publique

Par ailleurs, se confirme la montée de la commande privée par rapport à la commande publique, à laquelle le champ de l'architecture français continue, selon une longue tradition, à accorder une place prépondérante dans la définition des personnalités, des modèles et des discours qui structurent le débat architectural. La commande publique, qui représentait 44,8 % des revenus globaux des architectes français en 1983, a structurellement décru jusqu'à 30 % en 2010 (chiffres CNOA). Or, on le sait, les modalités de dévolution des marchés, les relations de travail mais aussi les horizons d'attente, les attitudes culturelles des commanditaires envers l'architecture, diffèrent largement dans le secteur public et dans le secteur privé. Pour les architectes, ce sont aussi des stratégies différentes d'accès aux marchés, des prestations différentes, des bénéfices différents en termes de reconnaissance symbolique, qui tendent à une fermeture des milieux professionnels respectifs autour des diverses formes de « clientélisme » qui y ont cours.

Une maîtrise d'ouvrage professionnalisée

Dans les deux secteurs, public et privé, la maîtrise d'ouvrage connaît une professionnalisation et une sophistication substantielles. Des formations de haut niveau se sont diffusées qui ont porté aux postes de direction des agents spécialisés, très qualifiés, et orientés par la recherche d'un meilleur contrôle des processus : en matière d'ingénierie financière et de gestion des coûts, on voit s'affiner la connaissance de l'économie du projet ; ratios, grilles de prix, *benchmarking*, calcul

en coût global, etc. (Terrin, 2005). La gestion des risques, dans une acception large du terme qui s'ouvre bien au-delà des risques techniques liés à la construction englobe désormais tous les aléas dont on peut anticiper la survenue sur la longueur du cycle de vie du bâtiment : risques administratifs liés aux changements réglementaires, risques naturels, risques liés à l'exploitation (évolution des publics, des besoins). Parallèlement, la gestion de la qualité s'introduit dans les milieux du bâtiment en provenance des mondes industriels, que cela soit sur le contrôle du procès de production sur le chantier ou sur la prestation de service dévolue au concepteur : elle diffuse l'idée d'une amélioration des pratiques par une capitalisation plus systématique des résultats de l'expérience et une importance plus grande accordée à l'évaluation. À cette sophistication des compétences de la maîtrise d'ouvrage dans une part non négligeable de ses structures correspond l'élévation du niveau de ses exigences à l'égard des architectes : explicitement ou non, il devient important dans les marchés concurrentiels sur lesquels ils se situent qu'ils puissent témoigner d'une certaine connaissance de ces questions, qu'ils acceptent de participer à des protocoles de gestion et de suivi, qu'ils rendent « traçables » les étapes du projet et leur validation par exemple.

La prégnance des processus rationalisés anglo-saxons

Les analyses comparatives internationales, rendues plus nombreuses par les processus de globalisation et les besoins de connaissances qui en découlent, montrent bien l'empreinte des modes de pensées du monde anglo-américain et scandinave sur la gestion du projet architectural et urbain. La diffusion à l'échelle mondiale des contrats globaux de type « conception-construction » ou « partenariats public-privé » sur le modèle des *Private Finance Initiatives* britanniques en est une claire illustration. Des dispositifs anglo-saxons nous arrivent en effet[2] qui sont autant de recompositions des partenariats engagés dans le projet. Outre la complexité de la mise en place de ces procédures, les architectes font l'expérience, dans ces diverses situations, d'un « glissement culturel » dans la définition de leur mode d'intervention. Tout d'abord, ces contrats globaux sont le reflet et le vecteur d'une primauté accordée aux logiques techniques d'une part, aux mécanismes juridico-financiers d'autre part, dans le déroulement du processus de montage et de conception du projet (Campagnac, 2009).

La prestation de l'architecte et des autres maîtres d'œuvre le cas échéant est alors fortement encadrée par les groupes bancaires, les entreprises de construction, les sociétés de service en charge de l'exploitation du bâtiment, séparément ou groupés au sein d'un consortium dont la tendance est de faire de la conception une mission sous-traitée. L'une des répercussions, et pas des moindres, peut être la disparition d'une interlocution directe entre le concepteur et son client-utilisateur. La conception est évaluée essentiellement sur des critères de performance organisationnelle et économique et cela surtout dans les pays où la notion de *Best value for money* s'est imposée fortement, comme en Grande-Bretagne. Les contrats de partenariat français, tout comme les *Private*

2. Le DB (*Design and Build*), le DBO (*Design, Build and Operate*), le DBFO (*Design, Build, Finance and Operate*)

Finance Initiatives britanniques qui sont des contrats DBFO selon la typologie évoquée, sont très illustratifs de cette logique du package[3] s'apparentant aux formules « clés en main » : la commande n'est alors plus celle d'un bâtiment, dans ses caractéristiques urbaines, volumétriques, plastiques voire esthétiques mais celle d'une enveloppe matérielle optimisant l'ensemble des flux et des prestations requises par l'organisation du service qu'il est supposé rendre (Carassus, 2003). En d'autres termes, on voit une nette translation d'une logique de l'objet, dans sa matérialité et sa spécificité, vers une logique de service engendrant un déplacement du centre de gravité depuis les questions liées à la production vers celles de la gestion. Cette évolution en germe est particulièrement déconcertante dans le contexte de la commande publique française qui, depuis des siècles, associe étroitement l'expression du pouvoir politique, la monumentalité et/ou l'originalité du bâtiment, et la définition des élites architecturales.

L'équipe de projet, négociation d'objectifs partagés

Du « séquentiel » au « concourant », la diffusion de la tâche de conception

Depuis une quinzaine d'années, les travaux sur l'ingénierie et la gestion de projet ont mis en lumière une réorganisation de la tâche de conception et un glissement de la place de l'architecte dans l'organisation globale du processus de production des opérations. L'architecte s'est longtemps représenté et a longtemps été reconnu comme « chef d'orchestre » d'un processus séquentiel reposant sur une chaîne d'acteurs ayant chacun une compétence partielle sur un moment du processus. Mais la complexité croissante des opérations, la spécialisation au sein de la conception (concepteurs de façade, spécialistes en énergies renouvelables, concepteurs-lumière…), la compétence accrue en matière de conception d'autres acteurs de la chaîne (programmation, conception technique, conception de la maintenance), l'avènement des technologies de l'information qui facilitent les échanges et les conceptions en parallèle remettent en cause cet état de fait. Même dans des processus non explicitement coopératifs, les partenariats s'accentuent, les *inputs* sur la conception dans des termes aussi divers que l'économie, la gestion, la durabilité environnementale, les choix techniques, les usages se multiplient en provenance d'acteurs et partenaires multiples (Ben Mahmoud-Jouini, 2003). Aux États-Unis, la question se pose d'ailleurs de définir, dans leurs répercussions juridiques, les parts de responsabilité prises par les divers acteurs dans les tâches de conception (Bernstein-Deamer, 2010). En tout état de cause, toutes les formes de coordination et de négociation, les missions de pilotages prennent de l'importance et mettent en avant d'une manière accentuée les capacités relationnelles des acteurs (Évette-Terrin, 2006).

Réflexion sur l'organisation et l'évaluation de la prestation architecturale

Catalysée par les confrontations avec leurs semblables européens, une réflexion se développe chez les architectes français sur l'organisation des agences, l'organisation du travail, la nature de la prestation

3. Nous nous permettons ici cet anglicisme parce qu'il permet d'évoquer la diversité des prestations négociées et traitées dans un contrat unique, introduisant des rapports de force plus directs et plus explicites entre les acteurs financiers et techniques et les concepteurs. Ce terme est aussi, avec celui de *bundled*, utilisé en Grande-Bretagne pour désigner ceux de ces contrats qui, par souci d'économies d'échelles, peuvent englober sous un contrat unique le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation pendant plus de 20 ans de plusieurs unités ou de plusieurs dizaines d'équipements (tribunaux, commissariats, dispensaires, écoles…).

qu'ils tendent à offrir (Tapie, 2000 ; Chadoin, 2007). L'accès aux commandes importantes et aux marchés à l'exportation exige de plus en plus une agence pluridisciplinaire, dotée de références et de moyens concurrentiels par rapport à leurs confrères britanniques ou néerlandais, par exemple. L'exercice en sociétés, les fusions, la mise en commun de moyens sont dans l'air du temps, amenant les architectes à accorder davantage d'intérêt à l'efficacité du travail dans l'agence. Le décompte des heures, l'adoption d'une comptabilité analytique, la rationalisation d'un certain nombre de tâches subalternes en sont autant d'illustrations. Il apparaît aussi que parallèlement à certains maîtres d'ouvrage, les architectes se penchent sur les démarches d'organisation de la qualité en s'inscrivant dans les protocoles ou seulement en s'inspirant des principes des procédures de type ISO. Dans cette mouvance, une attention se développe sur les formes de capitalisation de l'expérience partant de l'évaluation et de la correction continue de l'action par les retours que peuvent en donner partenaires et clients, audits internes et externes. De même, par rapport au cadre technico-économique de leur action, toujours plus prégnant comme on l'a vu, se développent des postures « stratégiques » chez les architectes : il s'agit moins qu'auparavant de nier ce type de contraintes ou d'essayer de « passer en force » par rapport à elles, mais plutôt de tenter de les connaître au mieux, de les devancer dans les négociations, de hiérarchiser l'impact que le projet veut leur accorder, pour maintenir un certain souci de qualité, sous les critères qui priment pour le concepteur (Biau-Lautier, 2009 ; Hoddé, 2006).

En guise de conclusion

Parce qu'ils croisent des observations et des analyses qui se portent en divers lieux du champ professionnel, pas nécessairement appréhendables dans leur ensemble par les praticiens, les travaux de recherche s'intéressant aux « coulisses » de la fabrication de la ville font surgir un certain nombre de questions d'importance par rapport aux jeux d'acteurs qui s'y déroulent. On en pointera ici trois familles. D'une part, la rigidification des cadres procéduraux et des contraintes économiques, se doublant d'une concurrence accrue des acteurs et opérateurs à l'échelle nationale et internationale, renversent l'ordre des valeurs engagées dans le projet, tant architectural qu'urbain : la dimension esthétique et signifiante de l'architecture et de l'aménagement urbain ne disparaît pas mais entre dans des itérations plus serrées avec la gestion des coûts, des délais, des risques, ainsi bien sûr qu'avec l'évaluation de leurs impacts environnementaux. Liée à ces repositionnements, une deuxième famille de questionnements se focalise sur les identités professionnelles, les compétences, les savoir-faire ; ces réflexions ne semblent épargner aucun des groupes professionnels intervenant dans la production urbaine et transparaissent sur les formations, les débats propres aux organisations professionnelles, etc. Enfin, comme dans de nombreux secteurs d'activité, une logique inéluctable d'approfondissement des savoirs, de spécialisation et de segmentation des missions marque le secteur de la fabrication de la ville et l'on posera ici l'hypothèse, pour l'observation des transformations en cours, que l'espace sera l'œuvre de ceux de ces acteurs qui parviendront à s'imposer et

se faire accepter comme spécialistes de la synthèse, aptes à conduire les processus sur la longue durée, de l'émergence de l'idée aux temps longs de la gestion des espaces, et à assumer ce « défi intellectuel de la chaîne intégrée » (selon l'expression des Anglo-Saxons) qui est celui des prochaines décennies.

BIBLIOGRAPHIE

- *Annales de la recherche urbaine* n° 104, « L'expertise au miroir de la recherche », juillet 2008.
- Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey, Yves Sintomer (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, 2005.
- Sihem Ben Mahmoud-Jouini, *Co-conception et savoirs d'interaction*, Paris, PUCA, 2003.
- Phillip Bernstein, Peggy Deamer (dir.), *Building (in) the Future : Recasting Labor in Architecture*, New York, Princeton Architectural Press, 2010.
- Véronique Biau, Guy Tapie (dir.), *La fabrication de la ville ; métiers et organisations*, Marseille, Éditions Parenthèses, coll. « La ville en train de se faire », 2009.
- V. Biau, François Lautier (dir.), « Acteurs et enjeux de la qualité architecturale », *Cahiers Ramau* n° 5, Paris, Éditions de la Villette, 2009.
- Michel Bonnet, Viviane Claude, Michel Rubinstein (dir.), *La commande… De l'architecture à la ville*, Paris, Éditions du PUCA, coll. « Recherche » n° 138, 2001.
- Alain Bourdin, Robert Prost, *Projets et stratégies urbaines. Regards comparatifs*, Marseille, Éditions Parenthèses, 2009.
- Michel Callon, Pierre Lascoumes, Yannick Barthes, *Agir dans un mode incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil, coll. « La couleur des idées », 2001.
- Élisabeth Campagnac (dir.), *Évaluer les partenariats public-privé en Europe. Quelles conséquences sur la commande et le projet ? Quels impacts sur la qualité des bâtiments et des services ? Quelles méthodes d'évaluation ?*, Paris, Presses de l'École nationale des Ponts et Chaussées (ENPC), 2009.
- Jean Carassus, *Construction : la mutation. De l'ouvrage au service*, Paris, Presses de l'École nationale des Ponts et Chaussées (ENPC), 2003.
- Olivier Chadoin, *Être architecte : les vertus de l'indétermination. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, Limoges, Éditions Pulim, 2007.
- Ian Cooper, Martin Symes *et al.*, *Sustainable Urban Development, vol. 4, Changing professional Practice*, New York, Routledge, 2009.
- *Espaces et sociétés* n° 131, « Villes et "best practices" », Paris, Éditions Érès, décembre 2007.
- Thérèse Évette, Jean-Jacques Terrin (dir.), « Expertises, concertation et conceptions. Projets urbains », *Cahiers Ramau* n° 4, Paris, Éditions de la Villette, 2006.
- Rainier Hoddé, *Qualités architecturales : conceptions, significations, positions*, Paris, Éditions Jean-Michel Place, 2006.
- Guy Tapie, *Les architectes : mutations d'une profession*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- J.-J. Terrin (dir.), *Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises. De nouveaux enjeux pour les pratiques de projet*, Paris, Eyrolles-PUCA, 2005.
- Yannis Tsiomis, *Échelles et temporalités des projets urbains*, Paris, Éditions Jean-Michel Place, 2007.

2012

« Habitat alternatif, un nouveau jeu partenarial »

avec Marie-Hélène Bacqué dans P. Chombart de Lauwe (dir.), *Le projet négocié*. Paris, éditions PUCA Recherche n° 206 ; ISBN : 978-2-11-097044. 51-70.

Sous la direction scientifique de
Pascal Chombart de Lauwe

recherche

PUCA

Le projet négocié



Habitat alternatif, un nouveau jeu partenarial ?

Marie-Hélène Bacqué, Véronique Biau, Claire Carriou, Jean-Marie Delorme, Anne d'Orazio, Marie-Pierre Marchand, Stéphanie Vermeersch

La production de la ville et de l'habitat repose sur la négociation de multiples intérêts, publics et privés, de différentes logiques d'action et de savoirs professionnels divers. Ce constat est aujourd'hui largement partagé et est devenu une norme pour les professionnels de l'urbain et pour les responsables politiques. La production de l'habitat social qui a prévalu au cours des Trente Glorieuses, dirigée et encadrée par la puissance publique, censée répondre aux demandes d'un ménage-type, appartient bien à une époque révolue[19]. Les travaux récents de recherche urbaine ont analysé ces nouvelles formes de partenariat et de coordination entre acteurs du privé et du public ainsi que leurs effets sur les dynamiques de projet. Nous avons pour notre part tenté de partir de l'inclusion d'un nouvel acteur dans le jeu partenarial : les habitants.

L'intervention des non-professionnels dans le champ de la production urbaine et architecturale demeure relativement faible en France au sein des projets urbains et d'habitat montés par des organismes publics comme des promoteurs privés. Les concepteurs ou maîtres d'ouvrage argumentent souvent leur réticence par le manque d'efficacité de la participation, la difficulté du dialogue, la faible culture architecturale ou technique des

19. Pour autant, cette production publique était bien l'objet de négociations tout au moins entre différents acteurs de la puissance publique.

citoyens. Ainsi, la négociation qui est constitutive de la démarche de projet est-elle rarement ouverte aux habitants. Tout au plus ceux-ci sont-ils considérés comme des clients, qui peuvent certes jouer sur la production par leurs pratiques de consommation mais peuvent rarement la discuter et y participer.

Ill. 1 – Coopérative Arbram, Toulouse. Photo P.-E. Faure, Aera



Pourtant, la demande et l'initiative des habitants semblent croître en ce domaine. Au cours de ces dernières années, une série d'initiatives pour la réalisation de formes d'habitat dit « alternatif » ont fleuri en France, émanant de groupes de citoyens, d'associations et parfois de municipalités. Parmi ces expériences on peut citer les éco-lotissements, les coopératives d'habitat, les quartiers durables, les habitats groupés ou encore les collectifs de logements pour personnes âgées. Au-delà du terme générique « Habitat alternatif », ces opérations répondent à des objectifs divers. Elles représentent une volonté des citoyens de maîtriser leur cadre et leur mode de vie, volonté qui s'exprime également dans d'autres champs de la vie sociale comme la consommation et l'éducation et qui fait écho au développement de la thématique participative dans le champ politique. Elles répondent à des enjeux de développement et de défense de l'environnement et à de nouveaux modes de consommation et elles contribuent à la recherche d'innovation sociale, urbaine et architecturale. Elles constituent aussi une réponse à une demande de logement qui trouve difficilement satisfaction dans un marché immobilier de plus en tendu pour les classes populaires et pour une partie des classes moyennes.

Ce mouvement présente donc une certaine hétérogénéité par les formes variées que prennent ces initiatives du point de vue des montages opérationnels et financiers (accession, coopérative, parfois logement social), des choix de forme urbaine (immeuble urbain, habitat groupé), des modes de gestion ainsi que par les objectifs qu'elles poursuivent. Ces opérations ont cependant en commun de chercher à se démarquer des formes classiques de production et de gestion de l'habitat qu'il s'agisse de la production privée régulée par le marché ou de la production publique réglementée, et de s'inscrire dans une démarche participative où les futurs habitants maîtrisent à la fois la production architecturale et urbaine de leur lieu de vie et un projet social. Elles se distinguent des expériences participatives engagées au cours des années 1970 par « les aventuriers du quotidien » qui cherchaient à transformer la société par leurs pratiques (Bidou, 1984, Bacqué, Vermeersch, 2007) par la diversité de leurs objectifs, leur pragmatisme et l'inscription de ces opérations dans un cadre négocié avec des institutions publiques et des acteurs privés. Elles mobilisent par ailleurs un réseau professionnel qui commence à se structurer régionalement autour d'associations.

Pour autant, la recherche d'alternatives dans l'habitat n'est pas une question nouvelle. Depuis la fin du XIX^e^ siècle, la thématique de la participation s'inscrit dans une longue « conversation » partie prenante des débats que soulève la construction des politiques publiques dans le champ de l'habitat (Bacqué, Carriou 2011). Les références utilisées dans les expériences en cours relèvent ainsi de plusieurs temporalités et de plusieurs traditions. Elles renvoient à des mouvements plus anciens (coopératives d'habitat françaises et italiennes) quasi-institutionnalisés, centrés sur la recherche d'une alternative entre la production du logement par le marché ou par l'État, comme à des expériences plus récentes nées dans les années 1970-1980 (coopératives québécoises, suisses ou belges, *cohousing*, habitat autogéré) centrées sur la recherche de nouvelles pratiques de l'habitat et du collectif.

Ces opérations interrogent directement la question de la structuration de partenariats. En effet, l'intervention des groupes d'habitants tant dans la définition de ce qu'ils entendent réaliser ensemble sur le plan spatial et sur le plan de leur vie collective, leur rôle de maître d'ouvrage ou quasi-maître d'ouvrage tout au long du processus de montage, de conception puis de réalisation de l'opération et enfin le souci qu'ils ont généralement d'assumer eux-mêmes l'entretien et la gestion de leur habitat, introduisent un acteur nouveau, singulier, et d'importance, dans les dispositifs et le jeu des acteurs. Les coopérations qui s'instaurent dans ce système d'acteurs élargi sont marquées par des négociations multiples : au sein même du groupe d'habitants, entre ce groupe et les accompagnateurs (programmistes et autres) qui inter-

viennent en phase amont, avec les collectivités locales, leur « bras séculier » que peuvent être une société d'économie mixte (SEM), un office d'HLM selon les cas, les établissements bancaires auprès desquels le groupe souscrit des emprunts, les concepteurs, les entreprises.

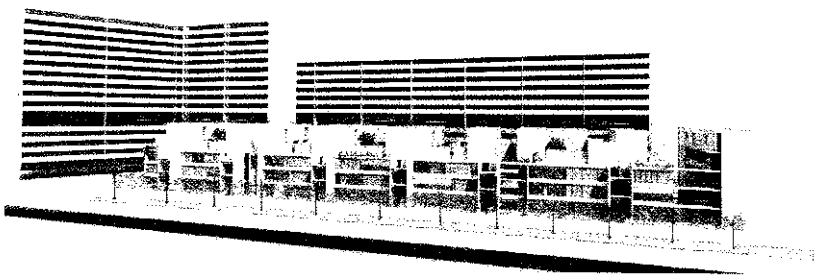
Quand les habitants sont à l'origine du projet ou y sont reconnus comme des acteurs majeurs, les rôles sont-ils redistribués, de nouvelles situations de négociation dans la production du projet apparaissent-elles, les modalités de conception sont-elles transformées, voit-on émerger de nouveaux savoir-faire ? Quels sont les effets en termes de processus, de méthodes et d'outils de production du projet[20] ? Quels différents savoirs, savoirs d'usages, savoirs professionnels s'y échangent et y sont plus ou moins reconnus ? Peut-on parler d'hybridation des savoirs ?

Nous avons abordé ces questions à partir de l'analyse de six opérations en cours dont aucune n'est terminée au moment de l'écriture de cet article, et qui présentent des configurations différentes. Les Babayagas à Montreuil sont un groupe de femmes âgées constitué à partir d'un réseau féministe et de la Maison des femmes de Montreuil. Elles se sont adressées à la municipalité pour monter une opération d'habitat social pour personnes âgées dans l'objectif de vieillir ensemble. Lo Paratge – ((le partage, en occitan) – à Saint-Julien-de-Lampon (Dordogne) est aussi un groupe de personnes âgées mais mixte dans le principe, constitué par de retraités cherchant à monter un habitat coopératif. Il s'est aussi adressé à la municipalité pour trouver du foncier. Le Village Vertical à Villeurbanne est une opération coopérative montée par un groupe constitué de bouche à oreille à partir de différents réseaux écologiques ou d'économie solidaire. L'opération sera réalisée sur une emprise de zone d'aménagement concerté (ZAC), grâce au soutien de la municipalité. Diapason à Paris, s'est constitué à l'initiative d'un collectif de ménages après appel par voie de presse et qui a obtenu un terrain en répondant à une consultation lancée par la Ville et son aménageur. La coopérative de l'Arbram, dans le quartier de la Reynerie à Toulouse, est née d'une initiative de l'association Actions, études et recherches autour de l'architecture (AERA). Il s'agit d'un projet d'accession progressive

20. Nous avons opté ici pour une acception large du terme de projet, du type de celles qui émanent des travaux anthropologiques de Jean-Pierre Boutinet sur les « sociétés à projet » et nous y avons inclus toutes les démarches « d'anticipation opératoire, individuelle ou collective d'un futur désiré » (Boutinet, 1993), les significations liées à l'action, à la multiplicité des dimensions dans lesquelles se déployaient les intentions contenues dans les réflexions sur l'habitat alternatif, et de la part des divers acteurs qui y prennent part. Nous avons appréhendé la négociation dans son acception la plus large, « un mode de résolution des conflits, une procédure d'échange et de partage, un système de décision, une technique de régulation, un moyen d'innovation et de création sociale, un processus de communication » (Thuderoz, 2000).

à la propriété dans le cadre d'une opération ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine). Le Grand Portail à Nanterre, est une opération d'accession montée par la municipalité et l'établissement public d'aménagement Seine-Arche (EPASA), dont les habitants ont été sélectionnés après appel à participation et intégrés à l'ensemble du processus de conception.

Ill. 2 – L'insertion du projet Arbram au sein de l'îlot Satie, La Reynerie, Toulouse. Document CGR Architectes



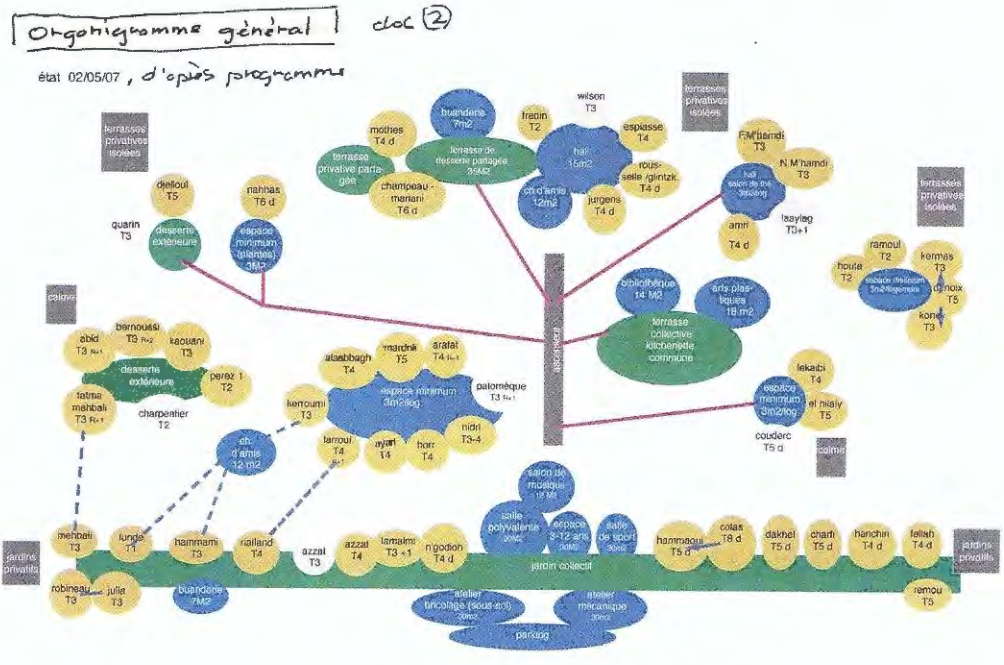
Quels collectifs d'habitants ?

La première étape du processus partenarial repose sur la constitution des collectifs d'habitants. Celle-ci engage des dynamiques différentes selon que l'initiative provient de futurs habitants, d'institutions comme les municipalités ou encore d'acteurs intermédiaires comme les associations.

Dans le premier cas, l'initiative vient de quelques individus, qui ont souvent un profil d'initiateur ou d'entrepreneur et possèdent les ressources sociales, culturelles, militantes et parfois professionnelles leur permettant de s'engager dans cette aventure. Ainsi le groupe des Babayagas est monté par un noyau de femmes ayant une expérience militante dans des groupes féministes. Village Vertical est porté par un couple engagé dans différentes expériences alternatives, lui ayant fait des études de développement touristique. Le groupe Diapason repose à l'origine sur le duo d'une ancienne militante socialiste que rejoint une jeune chargée d'opération dans la promotion privée. Ces initiateurs demeurent ensuite la plupart du temps des éléments majeurs dans la vie du groupe. À partir de ce pivot d'origine, le groupe se forme par un processus d'agrégation-cooptation sociale, selon des modalités plus ou moins formalisées qui reposent sur des logiques d'affinités personnelles, sociales et politiques au travers de réseaux amicaux et militants. La stabilisation du groupe se fait progressivement à partir d'une série de décisions que l'on peut considérer comme des épreuves en ce qu'elles interrogent et cadrent la nature du projet collectif : le choix du montage ju-

ridique et financier, de l'architecte, de la part collective du projet. Mais les caractéristiques sociales du pivot de départ influencent largement la nature du projet et les choix successifs qui le dessinent.

III. 3 – Coopérative Arbram, La Reynerie, Toulouse.
L'organigramme général préfigurant la répartition des 60 ménages dans l'espace. Schéma AERA



III. 4 – La Maison des Babayagas, Montreuil. Vue perspective du projet.
Permis de construire de février 2006. Document S. et T. Tabet, architectes



Les groupes constitués « par le haut », par une institution comme à Nanterre ou par une association comme à la Reynerie à Toulouse, rencontrent plus de difficultés à s'autonomiser. Le principe d'agrégation par réseau y joue également un rôle mais il doit s'ajuster à des critères d'attribution des futurs logements correspondant au type de produit logement préalablement défini par les opérateurs. Contrairement au cas précédent, des règles de fonctionnement du groupe sont proposées si ce n'est imposées « d'en haut » et celui-ci reste plus encadré, parfois dans une démarche de formation des futurs habitants plus que d'autonomie. S'il possède une marge de discussion et d'intervention non négligeable, celle-ci demeure plus restreinte. Surtout, les contours du groupe sont pour partie définis par le projet social et par le montage juridique et financier décidés au préalable, « du haut ».

Ill. 5 – Réunion publique de lancement de la coopérative en mai 2009. Le maire de Nanterre, Patrick Jarry, présente l'opération. Photo de l'agence CUADD



Dans ces deux configurations, les logiques d'engagement des futurs habitants sont diverses. Elles s'inscrivent la plupart du temps dans une continuité des trajectoires des individus : continuité dans l'expérience de vie ; continuité dans l'engagement politique (politique étant pris ici au sens large) ; continuité dans l'expérience professionnelle. Dans tous les cas, les logiques d'agrégation combinées aux critères financiers produisent des groupes relativement homogènes socialement, qu'il s'agisse de classes moyennes et supérieures à Diapason ou de couches populaires à la Reynerie.

Les collectifs se construisent à travers l'expérience commune du projet, de la recherche de financement, du temps passé ensemble, des choix pris collectivement et le projet se précise en même temps que le groupe se stabilise. Les groupes se consolident ou au contraire se défont partiellement et

se recomposent au gré des décisions qu'ils sont amenés à prendre. Diapason connaît ainsi une modification importante de ses membres au moment de la négociation avec la SEMAVIP (société d'économie mixte d'équipement et d'aménagement de la Ville de Paris) et la Ville de Paris pour l'acquisition de son terrain ; il intègre alors de nouveaux ménages, plus jeunes, et parmi lesquels architectes et professionnels de l'urbanisme sont nombreux, ce qui contribue à transformer profondément les relations au sein du groupe, selon une division « sachants » et « non-sachants », à modifier la programmation pour intégrer les locaux de l'agence d'architecture de l'un des habitants et réviser la répartition entre logements. Mais surtout, l'attention accordée à la dimension architecturale du projet s'est accrue ; un certain interventionnisme des « sachants » du groupe dans le travail des architectes désignés par concours, est d'ailleurs facteur de perturbation dans le jeu des acteurs et contribue à fragiliser le groupe.

La construction d'une confiance mutuelle apparaît essentielle : elle repose sur un sentiment d'écoute mutuelle et de gestion des rapports de pouvoir au sein du groupe, de partage des tâches mais aussi sur la fiabilité et l'engagement économique de chacun des membres, engagement qui représente par ailleurs un des filtres dans la composition du groupe.

Les groupes se structurent aussi formellement et d'abord en se nommant. Cette structuration prend deux formes : d'un côté, par la constitution d'associations déposées légalement, au sein de laquelle chaque ménage pèse de façon équivalente, de l'autre sous forme d'une structure de propriété où le poids de chacun est généralement dépendant de son investissement financier. On notera la récurrence des allusions aux valeurs de solidarité et de convivialité dans les dénominations que se choisissent les groupes : « Diapason » et son invitation à l'harmonie, « Village Vertical » et ses références aux communautés agrestes, « Lo Paratge » bien sûr, avec son affichage occitan, « Arbrain » et l'évocation des solidarités généalogiques.

Le sens accordé au projet évolue dans le temps, en même temps que le projet se fabrique. Au fur et à mesure que le groupe se structure, il transforme et consolide une image de lui-même dans et par les relations entre les individus qui le composent mais aussi les relations avec les autres partenaires du projet. La nature de ce collectif est elle-même objet de débats et d'ajustements : s'agit-il d'un collectif de voisins, d'amis, d'un collectif d'opportunité, d'un collectif solidaire, d'un collectif politique, d'un collectif de gestion ? Selon les cas, il oscille entre un collectif pragmatique, un collectif de voisins qui permet une meilleure qualité de vie au quotidien et un collectif porteur d'une dimension politique au sens large s'inscrivant dans une perspective de transformation sociale.

Si les groupes d'habitants ou les associations qui sont à l'origine de ces opérations sont hétérogènes, on retrouve cependant une rhétorique commune dans la présentation des projets et dans les valeurs mises en avant au moins autour de deux pôles : la solidarité et/ou le soutien, la mixité sociale. Mais dans certains cas, le processus de projet et son passage à travers les filtres de la maîtrise d'ouvrage puis des appels d'offres, s'accompagne de la réduction des ambitions affichées au départ : il en est ainsi par exemple à Diapason où l'objectif de diversité sociale par l'intégration de logements sociaux a été rapidement abandonné.

Ces opérations ont aussi en commun leur médiatisation qui renforce chez les individus qui les portent, un sentiment de fierté et celui, distinctif, d'être pionnier, pour certains de contribuer à une démarche de changement, d'expérimenter. Plusieurs quotidiens tels que *Le Monde*, *Libération*, des hebdomadaires, publient des reportages conséquents. Des réalisateurs s'y intéressent pour monter des reportages. Par ailleurs, ces opérations très observées par le monde de la recherche intéressent des institutions comme le PUCA, la Fondation de France et certaines Régions. Le miroir des médias, souvent déformant, participe à forger un discours des groupes et n'est pas sans influence sur le sens que les individus accordent à leur engagement. L'immersion du projet dans la sphère publique peut ainsi contribuer à une « idéologisation » progressive du discours des groupes. La conscience d'être des « pionniers » apporte une valorisation et responsabilise sur un rôle de conviction et d'essaimage. « Finalement, c'est quand même militant puisqu'on a envie de changer les choses et qu'on s'investit dans le lobbying : ça vise à de la transformation », dit ainsi un membre du Village Vertical.

Ill. 6 – Coopérative « Village Vertical », Villeurbanne. Maquette du projet en phase esquisse. Toiture en panneaux photovoltaïques. Document Arbor et Sens, architectes



Au gré de la construction, ces collectifs d'habitants s'affirment ainsi comme des acteurs majeurs du jeu partenarial. Dans la plupart des opérations, ils contribuent au choix des autres acteurs.

Le partenariat à travers les aléas du projet

Dans les projets d'habitat alternatif, le jeu traditionnel des acteurs est fortement recomposé par l'intervention des groupes d'habitants, qui introduisent des préoccupations et des modes de faire différents. Sont présents, bien sûr, les professionnels et institutions qui se trouvent aussi dans les opérations « traditionnelles » d'habitat, mais leur rôle est ici re-dessiné : l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), le ou les concepteurs, les banques, les notaires. Interviennent en outre des acteurs qui n'entrent généralement pas dans la production traditionnelle d'habitat (le milieu associatif, les collectivités locales). Il y a donc, pour des opérations de taille relativement modeste, souvent moins de 20 logements, une certaine démultiplication des intervenants, tant du côté de la maîtrise d'ouvrage que de la maîtrise d'œuvre. Ces partenariats complexes, qui en outre évoluent au cours d'un temps d'élaboration du projet, souvent plus long que dans des opérations équivalentes de logement menées de façon « traditionnelle », sont le lieu de négociations multiples dont nous allons tenter de faire ressortir les principaux caractères.

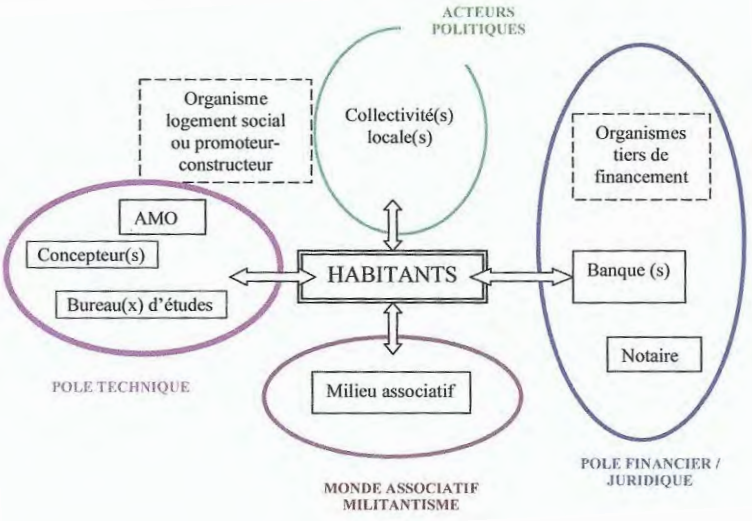
Plus que dans les opérations « traditionnelles », moins marquées idéologiquement, les partenariats se constituent sur des « rencontres ». Dans le cas d'opérations initiées par les habitants, la recherche d'appuis politico-administratifs s'avère une étape cruciale. Il s'agit pour les habitants de faire connaître leur initiative à des élus pour obtenir un portage politique et en particulier trouver un foncier disponible si possible à un prix négocié au nom de l'exemplarité de l'opération, de son contenu idéologique et de l'intérêt médiatique qu'elle suscite. Dans la majorité des cas étudiés, la collectivité a choisi de s'appuyer sur une procédure de ZAC en cours pour mettre du foncier à disposition du groupe d'habitants à un prix inférieur à celui du marché. Les groupes sont confrontés à un système de partenariat emboîté (SEM, Ville, collectivité intercommunale, département, région) chacun de ces partenaires représentant autant de sensibilités et de stratégies différentes. Si cet emboîtement n'est pas spécifique à ces opérations, il est sans doute plus difficile à comprendre et maîtriser par des « profanes ». Le recrutement d'acteurs intermédiaires tels les assistants à maîtrise d'ouvrage de plusieurs natures (programmation, environnement-thermique, gestion de chantier) comme interface entre ces différents acteurs contribue alors à organiser le partenariat mais aussi à le complexifier. Selon les cas, le groupe

d'habitants délègue la constitution et le suivi du partenariat à l'AMO ou bien tente de se maintenir au centre du système d'acteurs en essayant de maîtriser lui-même la construction du partenariat. Dans tous les cas, sa place dans le jeu partenarial représente un véritable enjeu.

Dans le cas d'opérations venant « du haut », la mise en place progressive du système d'acteurs est à comprendre à la jonction entre les logiques *top down* du début de l'opération et la montée d'une expression des habitants par le groupe qu'ils constituent, dans le sens *bottom up*. La dynamique du projet subit une inflexion très délicate à gérer par les acteurs institutionnels au moment où les habitants (coopérateurs et/ou riverains) se constituent en force active. Si l'autonomie et la prise en charge de leur espace de vie par le futur groupe d'habitants est l'un des principaux argumentaires de ceux qui, pour eux, initient une dynamique coopérative, il reste à opérer dans les faits le repositionnement qui re-situe ce groupe à sa vraie place.

Les partenariats à l'œuvre dans les opérations étudiées, dont on rappellera qu'aucune d'elle n'est encore en phase de réalisation, peuvent se schématiser de la façon suivante, le groupe d'habitants s'appuyant principalement sur un certain nombre d'acteurs professionnels et institutionnels que l'on peut rassembler en quatre types : les acteurs associatifs et les milieux politiques et militants ; les représentants politiques, en général à l'échelle locale, avec les services administratifs et techniques qui leur sont associés ; le monde juridique et financier ; les professionnels des phases amont et de la conception architecturale et technique.

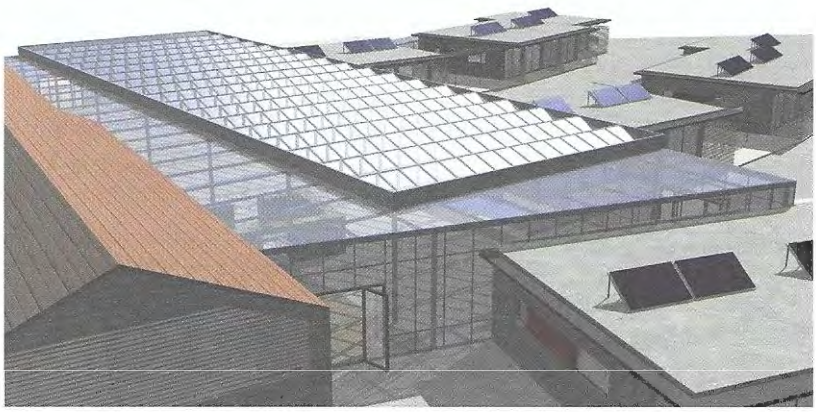
Ill. 7 – Les partenariats sur les opérations initiées par les habitants



La spécificité des partenariats repose aussi sur la recherche de montages innovants du point de vue du rapport à la propriété et financier qui interrogent les savoir-faire et les protocoles juridiques et financiers pratiqués couramment, en se situant sur un autre plan encore que l'accession individuelle, que la promotion-construction privée ou que la production sociale. Pour les coopératives, une difficulté particulière tient à l'absence de cadre juridique depuis la loi Chalandon qui, en 1971, a réduit le statut coopératif aux seuls organismes HLM.

Le montage des opérations coopératives et autogérées rencontre les mêmes aléas que ceux que l'on connaît dans la production ordinaire : « bouclage » du budget, sélection des partenaires de la maîtrise d'œuvre, obtention du permis de construire purgé du recours des tiers, sélection des entreprises de construction, risques divers du chantier. Mais la complexité de ces opérations, de leur partenariat et leur dimension expérimentale a pour conséquence un allongement du processus de montage et de conception qui contribue à l'échec de certaines opérations ou au renouvellement en cours de route du groupe de départ. La principale particularité de ce type d'opérations reste cependant leur fort contenu idéologique et éthique, qui introduit des points de non-retour dans les négociations et limite les issues à celles qui permettent au projet de garder son sens. Cette spécificité est particulièrement claire en matière d'exigence environnementale.

Ill. 8 – Lo Paratge, St-Julien-de-Lampon. La serre photovoltaïque. Document C. Pialat et A. Belingheri, architectes



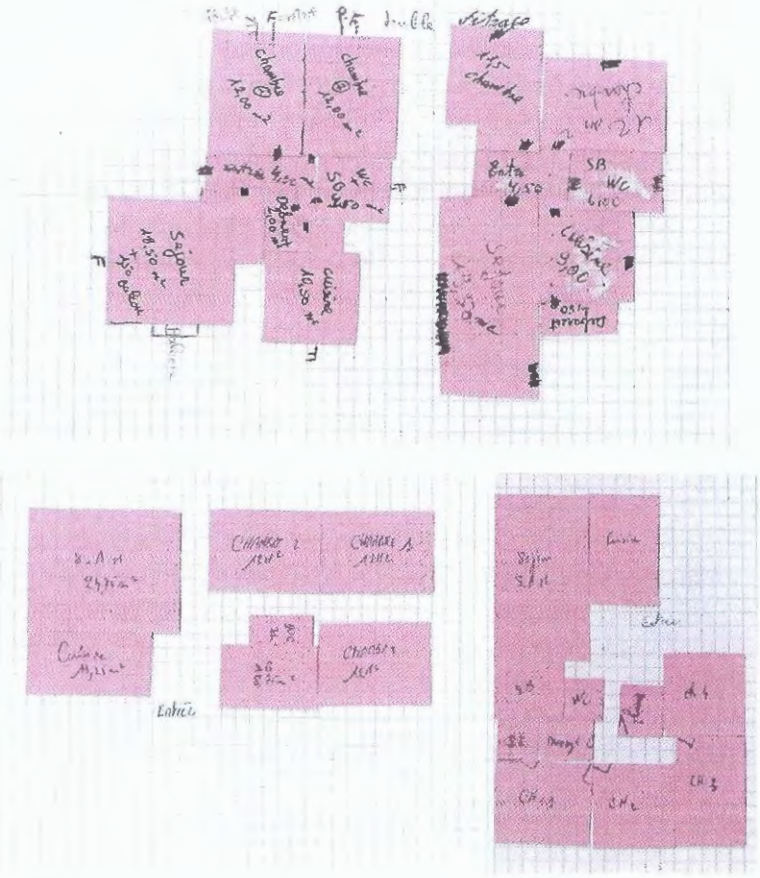
Ces opérations sont ainsi prises entre une forte logique expérimentale reposant sur un projet collectif et la nécessité et le choix pragmatique de rentrer « dans le cadre » à la fois parce que c'est une condition de réussite et comme preuve de faisabilité. À diverses occasions néanmoins, on peut mesurer l'écart entre un processus de montage et de conception qui tente de jouer avec les cadres traditionnels et la nature même du projet qui en fait un manifeste en tant que tel, qui le sort résolument de toute référence connue. D'où sans doute un rapport particulier entre idéalisme et prise en compte de la contrainte, contrainte ici négociée par un collectif dans un espace de débat où les tensions peuvent s'exprimer et où les choix sont explicites. Ces tensions sont d'autant plus grandes que ces opérations visent à répondre à des désirs non satisfaits par l'offre habituelle de logement et entretiennent un rapport privilégié avec l'utopie, utopie autogestionnaire, utopie communautaire, figure du village dans la ville.

De la négociation à l'hybridation, le repositionnement des acteurs

Ce contexte partenarial ouvre des processus inédits qui amènent chacun des acteurs à se repositionner au long de la démarche. En particulier parce que la plus grande transparence des choix liée à l'impératif participatif et à la reconnaissance du groupe des habitants comme un acteur à part entière appelle chaque partenaire à expliciter et défendre son point de vue.

Du point de vue des habitants, nos observations mettent en évidence un processus de montée en compétence du groupe, lui permettant de dialoguer avec les professionnels. La compétence du groupe est à la fois une compétence collective qui se construit à travers un travail collectif d'acculturation et de formation par de visites, conférences, groupes de travail. Elle s'appuie également sur les savoirs préalables des individus : savoirs d'usage, savoirs militants et savoirs professionnels reconvertis. Comme d'autres chercheurs, nous avons relevé que, à la phase du projet tout au moins, tous les savoirs ne sont pas reconnus de la même façon. Des formes de *leadership* peuvent se créer au sein du groupe, légitimées par des savoirs professionnels qui mettent d'ailleurs en difficulté la relation avec les professionnels chargés de l'opération. Dans tous les cas, le processus de projet et de partenariat transforme les groupes et les individus, dans certaines opérations, dans une logique de formation revendiquée voire d'éducation populaire ou d'*empowerment*.

III. 9 – Premières réflexions des ménages sur leurs futurs appartements (automne 2009). Coopérative du Grand Portail, Nanterre. Document CUADD



Quatre difficultés particulières apparaissent au cours de ce mouvement du profane vers le professionnel.

1/ En premier lieu, la compréhension du jeu des acteurs à l'œuvre dans le montage et la conception de l'opération repose sur une connaissance des procédures, une compréhension de la division des tâches qui représentent une réelle difficulté. Le groupe, qui n'est pas toujours directement en position de maître d'ouvrage, a à se définir dans ses tâches par rapport à l'assistant à maîtrise d'ouvrage d'un côté, à l'opérateur HLM quand il en existe un, au(x) concepteur(s), au maître d'ouvrage délégué pour la phase exécution

éventuellement aussi, ainsi qu'aux collectivités locales, sociétés d'économie mixte et organismes tiers susceptibles de contribuer au projet.

2/ Face à cette difficulté, la réponse collective passe par la mobilisation de contributions individuelles très disparates tant dans leur nature que dans leur pertinence professionnelle. Un agencement se met en place, souvent de manière implicite et fluctuante, où une certaine tolérance règne quant à la nature de ce que les individus apportent au pot commun mais où le non-investissement est facteur direct d'exclusion.

3/ Pour tous les groupes, s'engager dans un processus de ce type entraîne une montée en compétences spécifiques. Cette évolution relève de trois formes, souvent combinées : soit l'apprentissage se fait en interne, par le partage des savoirs et savoir-faire des uns et des autres, par la documentation, la visite… Soit le groupe va chercher les « experts » susceptibles de les former, les conseiller voire les assister. Soit enfin, le groupe se voit « asséner » un apprentissage, ce qui est davantage le fait des opérations initiées de l'extérieur. La présence d'experts au sein du groupe peut s'avérer contre-productive à certains égards : ainsi, la connaissance des procédures traditionnelles, des contraintes, des coûts briderait-elle parfois à l'excès l'invention de solutions nouvelles, l'expression de désirs originaux, le dialogue avec les partenaires professionnels et institutionnels. Cela peut conduire à un questionnement en termes de « circuit court », cette notion économique qui prend un certain essor actuellement dans l'agro-alimentaire (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne Amap, vente directe) et qui qualifie la présence plus directe du consommateur dans le processus de production[21]. Si l'on transpose cette notion à l'habitat alternatif, on peut se demander si la participation entre habitants et concepteurs n'est pas plus riche quand les uns et les autres se situent chacun sur son terrain, dans des approches complémentaires quant à la manière de poser les questions, d'analyser les propositions, manières de faire, goûts, usages, etc.

4/ La dernière difficulté relève de l'arbitrage entre idéalisme et réalisme. Dans des projets qui se voudraient plus que d'autres en prise directe avec les désirs et les besoins des ménages, la contrainte se manifeste cependant, importée par différents acteurs en différentes phases des négociations. La prise en compte de la contrainte par le groupe est un processus intéressant en soi.

21. Voir par exemple les travaux de Sophie Dubuisson-Quellier sur la consommation engagée.

Comme les habitants, les professionnels qui s'engagent dans de telles opérations ont un profil spécifique, un profil militant car l'intervention dans ce type d'opérations est très coûteuse en temps et en engagement personnel. Cette pratique participative ne correspond pas encore à une spécialisation mais elle représente plutôt un moment dans la trajectoire professionnelle : moment lié soit à une expérience préalable dans la production du logement social, soit à une expérience et une adhésion aux démarches participatives, soit à un intérêt aux enjeux environnementaux.

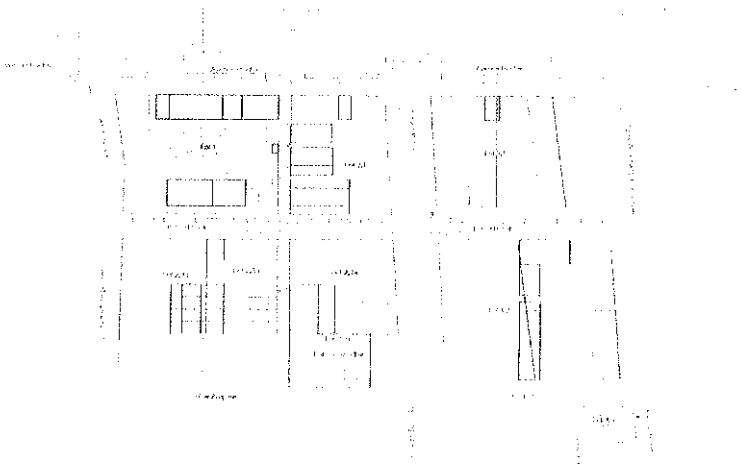
Pour autant, ces professionnels sont amenés à développer des outils spécifiques et certains y voient un investissement à plus long terme en vue du développement de nouvelles pratiques, voire du développement potentiel d'un nouveau marché. Ces professionnels de la maîtrise d'œuvre ou de la maîtrise d'ouvrage mobilisent des compétences dans la gestion des groupes, dans l'écoute et la négociation, les amenant parfois à se repositionner comme « accompagnants » d'un processus. Ils apprennent à articuler négociation individuelle et collective, dans la démarche de programmation comme dans le projet et pour ce faire créent de nouveaux outils pédagogiques. Leurs propositions architecturales doivent répondre à une série de questions spécifiques à ces projets : flexibilité ou diversité des plans de logement, mise en forme des espaces partagés, visibilité architecturale du projet. Si les opérations que nous avons étudiées n'ont pas encore abouti, on note que les controverses à propos de la mise en forme des espaces y sont peu prégnantes. Tout se passe comme si, une fois la programmation effectuée, les groupes s'en remettaient à leurs concepteurs, sur le plan architectural comme technique.

Un nouveau modèle partenarial ?

Au total, les habitats alternatifs ont-ils fait naître un nouveau modèle partenarial ? La réponse est positive : le groupe d'habitants, qui est au centre du dispositif et participe selon les cas à la programmation, au montage administratif et financier, à des aspects de la conception et (même si nous n'avons pas pu l'observer ici) à l'entretien et à la gestion de l'ensemble immobilier, contribue à changer certains acteurs ou à modifier leurs prérogatives. Nous avons bien observé une transformation des relations entre acteurs dans ces opérations, une transformation des acteurs eux-mêmes et l'émergence de

nouveaux acteurs comme les différents réseaux ou associations. Mais l'un des défis de ces opérations reste précisément de s'inscrire dans des dispositifs classiques comme la production de logement social, les ZAC ou rénovation urbaine et de faire « autrement » à l'intérieur de ces dispositifs sans les remettre en cause et sans possibilité aujourd'hui d'en créer de nouveaux.

Ill. 10 – Plan-masse de l'éco-quartier Hoche à Nanterre, avec les parcelles dédiées à la coopérative du Grand Portail. Document EPASA



Cette tension exprime le point critique où se situe le mouvement qui porte ces opérations d'habitat alternatif, très diverses par ailleurs : dans quelle mesure a-t-il aujourd'hui la capacité de dépasser la phase de l'expérimentation pour devenir un mode de production alternatif, production basée précisément sur une recomposition des formes de partenariat dans la production et la gestion du projet. Pour cela, une série d'enjeux sont posés concernant une évolution réglementaire et législative donnant un statut aux coopératives, l'aide à la structuration d'acteurs intermédiaires comme assistance aux groupes d'habitants, la formation des professionnels autour de nouvelles méthodes de travail et la production de connaissances et d'évaluation sur les expériences en cours permettant un cumul des expériences. On voit à quel point, sur une thématique comme celle-ci, la recherche et la formation initiale et continue des acteurs professionnels et associatifs sont étroitement intriquées au développement du phénomène lui-même.

Bibliographie

ARNAUD Christian, DRIANT Jean-Claude, *Habitat coopératif en France. Éléments pour une comparaison internationale*, Paris, MULT/ MEP, rapport de recherche, 1985.

ATTAR Michèle, LOURIER Vincent, VERCOLLIER Jean-Michel, *Démembrement et fractionnement de la propriété : la place de la forme coopérative dans le secteur de l'habitat en France*, Paris, Fédération nationale des sociétés coopératives d'HLM, PUCA, 1998.

BACQUÉ Marie-Hélène, CARRIOU Claire, « Participation et politique du logement en France, un débat qui traverse le XX^e siècle » dans Bacqué M.-H., Sintomer Y., *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2011.

BACQUÉ M.-H., REY Henri, SINTOMER Yves (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative,* Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2005.

BACQUÉ M.-H., VERMEERSCH Stéphanie, *Changer la vie ? Les classes moyennes et l'héritage de Mai 68*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 175 p., 2007.

BIDOU Catherine, *Les aventuriers du quotidien. Essai sur les nouvelles classes moyennes*, Paris, PUF, 200 p., 1985.

BONNIN Philippe, REYNAUD Paul, « Les utopistes du M2. Mouvements et expériences d'habitat autogéré », *Autogestions*, n° 11, 1982.

BONNIN P., KALOUGUINE Vladimir, BLONDEL Alain, *Rôle de l'architecte dans un processus de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre collectives*, Paris, MECV, rapport de recherche, 1985.

BOUTINET Jean-Pierre, *Anthropologie du projet*, Paris, PUF, 1993.

CONAN Michel, « Les coopératives d'habitat en Colombie britannique : rituels, innovation, vie collective, techniciens », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 66, p. 96-107, mars 1995.

ERM Pascale, LAZIC Patrick, *Vivre ensemble autrement : écovillages, habitat groupé, écoquartiers*, Paris, Éditions Ulmer, coll. « Les nouvelles utopies », 143 p., 2009.

MATHIEU Lilian, *Les années 70, un âge d'or des luttes ?*, Paris, Éditions Textuel, 144 p., 2010.

HATZFELD Hélène, *Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Adels, coll. « Essais », 2005.

HAUMONT Bernard, MOREL Alain (dir.), *La société des voisins. Partager un habitat collectif*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, coll. « Ethnologie de la France », 2005.

MARIOLLE Béatrice, GRAVELAINE Frédérique de, « Maîtrises d'ouvrage occasionnelles. Caractéristiques et logiques d'action » dans Bonnet M., Claude V., Rubinstein M. (dir.), *La commande ... de l'architecture à la ville* (tome 1), Paris, PUCA, p. 35-50, 2001.

MAURY Yann (dir.), *Les coopératives d'habitants : méthodes, pratiques et formes d'un autre habitat populaire*, Bruxelles, Éditions Bruylant, 2009.

RABINOVICH Behrend Adriana, *Participation et architecture : mythes et réalités. Quelques cas d'habitats groupés en Suisse*. Thèse n° 1514, École polytechnique fédérale de Lausanne. 270 p., 1996.

THUDEROZ Christian, *Négociations. Essai de sociologie du lien social*, Paris, PUF, 2000.

Voir également :

CARRIOU Claire, RATOUIS Olivier, SANDER Agnès, « Effervescences de l'habitat alternatif », *Métropolitiques*, 11 janvier 2012 : www.metropolitiques.eu/Effervescences-de-l-habitat.html.

« Habitat coopératif : une troisième voie pour l'accès au logement ? », *Territoires* n° 508, mai 2010.

« Le citoyen arrive ! Vers une société active sur son cadre de vie », *d'a, d'architectures* n° 198, mars 2011.

Le projet négocié

L'évolution rapide des techniques tant au niveau des outils de conception que des modes constructifs, ainsi qu'une demande sociale toujours en mouvement, conduisent à modifier sensiblement la manière dont les projets sont élaborés, négociés. Chaque étape du processus fait l'objet de négociations avec des retours, des itérations, y compris après l'achèvement des travaux. Le champ des acteurs s'agrandit et leurs rôles respectifs se croisent. Désormais, le développement durable est placé au centre de toutes les préoccupations, donc de toutes les négociations. De quelle manière et à quelle échelle cet impératif se traduit-il dans la conception et la mise en forme des projets ? Favorise-t-il les échanges, engage-t-il un travail de co-conception différent ? Quelles sont les nouvelles façons de faire et de conduire les projets ? Comment l'exigence de démocratie, de participation ou la construction réglementaire de la « concertation » ont-elles construit de nouvelles pratiques et représentations et permis une évolution de la culture du projet ? Si on note l'évolution des conditions de production de l'habitat et de la ville, comment se met aujourd'hui en marche un travail collaboratif, et avec quels effets sur le projet ? Quelle(s) évolution(s) des métiers, de la division du travail entre maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, et responsables politiques peut-on relever ? Quels sont les modes d'ajustement au fil des négociations et quelles adaptations subissent alors les projets ? Et, qu'en est-il des projets d'habitat coopératif, lorsque les usagers sont placés en position de maîtrise d'ouvrage (SCI, coopératives…) ? De ces premiers questionnements jusqu'à la finalisation de la recherche, les six équipes ayant travaillé dans le cadre du programme ont cherché à percevoir le sens attribué par les différentes catégories d'acteurs au projet, dans ses composantes comme dans ses évolutions, ainsi que les effets des processus de négociation à l'œuvre et ce, à différentes échelles ou moments du « projet négocié ».

Chacune des équipes illustre et analyse les compromis et les arbitrages induits par les formes collaboratives de travail et la redéfinition du rôle des acteurs conjuguée à une accélération de la complexification des modes de transmission de l'information. L'ensemble des contributions permet de saisir les enjeux et les conséquences des nouvelles conditions (règles, formes, protocoles…) de la conception et de la production architecturales sur la fabrique de la ville.

Le plan | urbanisme | construction | architecture | PUCA
depuis sa création en 1998, développe à la fois des programmes de recherche incitative, des actions d'expérimentation et apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation scientifique et technique dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine.
Organisé selon quatre grands départements de capitalisation des connaissances : **Sociétés urbaines et habitat** traite des politiques urbaines dans leurs fondements socio-économiques ; **Territoires et aménagement** s'intéresse aux enjeux du développement urbain durable et de la planification ; **Villes et architecture** répond aux enjeux de qualité des réalisations architecturales et urbaines ; **Technologies et construction** couvre les champs de l'innovation dans le domaine du bâtiment ; le puca développe une recherche incitative sur le Futur des villes à l'impératif du développement durable.
Ce plan 2007-2012 se décline, selon huit programmes finalisés dont les objectifs de recherche répondent aux défis urbains de demain.
Ces programmes sont accompagnés par des ateliers thématiques de bilan des connaissances et des savoir-faire, ainsi que par des programmes transversaux à l'échelle des territoires et des villes et à l'échelle européenne avec la participation du PUCA à des réseaux européens de recherche.
Le PUCA, par ailleurs, assure le secrétariat permanent du programme de recherche sur l'énergie dans le bâtiment.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement

plan | urbanisme | construction | architecture

▶ Le gouvernement des villes et la fabrique du bien commun
Planification sociale de l'urbain et des services publics
Citoyenneté et décision urbaine
Intercommunalité et métropolisation
Normes et fabrique du bien commun

▶ Le renouveau urbain
Rénovation urbaine et mixité sociale
Renouvellement et recomposition des quartiers
Créativité et attractivité des villes

▶ L'avenir des périphéries urbaines
Qualité et sûreté des espaces urbains
Architecture de la grande échelle
Habitat pluriel : densité, urbanité, intimité
Systèmes périurbains et coûts d'urbanisation
Dynamiques et pratiques résidentielles

▶ Comportements résidentiels et défis démographiques
Vieillissement de la population et choix résidentiels
Habitat et services aux personnes âgées
Evolutions démographiques et inégalités territoriales

▶ Accès au logement
Trajectoires résidentielles
Recompositions institutionnelles de l'offre de logement
Modes et formes de l'hébergement
Economie foncière et immobilière

▶ L'innovation dans l'architecture et la construction
Le projet négocié
Logements optimisés : coûts, qualité, fiabilité, délai
Concept qualité, habitat, énergie
Logement design pour tous
Evaluation énergétique du patrimoine existant
Bâtiments démonstrateurs (PREBAT)
REHA (PREBAT)

▶ Territoires et acteurs économiques
Espaces urbains et dynamiques économiques
Lieux, flux, réseaux dans la ville des services
Développement économique local et mondialisation
Economie de l'aménagement
Attractivité des territoires

▶ Vers des villes viables et acceptables
Politiques territoriales et développement durable
Risques technologiques : enjeux économiques et territoriaux
Villa urbaine durable
Quartiers durables
Aménagement et démarches HQE
Collectivités locales et politiques énergétiques (PREBAT)
Collectivités locales et défi climatique (PREBAT)

http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca
ISBN 978-2-11-097044
15 €

2012

« Les architectes de l'habitat participatif, entre militance et compétence »

Métropolitiques, 30 janvier.
URL : http://www.metropolitiques.eu/Les-architectes-de-l-habitat.html

Les architectes de l'habitat participatif, entre militance et compétence

Véronique Biau

L'habitat participatif mobilise des architectes militants, prêts à s'engager dans des démarches longues et risquées, ouverts à des formes de dialogue approfondi avec les collectifs d'habitants qui sont leurs commanditaires. Ils ne renoncent pas, pour autant, à un rôle dominant dans la conception de l'espace.

L'expertise architecturale et l'expertise urbaine tirent bénéfice, comme nombre de professions dotées de hautes qualifications, de « l'asymétrie de l'information » (Ramau 2000) : le praticien est supposé disposer d'un savoir-faire théorique et pratique qui lui confère un certain ascendant sur son client. On sait combien il peut être structurant, pour des professionnels et des artistes, de minimiser la capacité du public « profane » à comprendre et apprécier leurs œuvres et productions. Il leur est également essentiel de développer des doctrines et des pratiques prenant le contre-pied des valeurs consensuelles, des goûts ou du sens commun partagés par les « profanes ». L'histoire de l'architecture est scandée par les périodes de flux et reflux de cette revendication d'autonomie de la conception. L'une des interrogations actuelles est de savoir comment, sur fond d'urbanisme « durable », vont se recomposer en architecture la revendication d'une certaine liberté de création, la part de reformulation de la commande, la synthèse et la réponse aux attentes nombreuses et diversifiées qui émanent d'usagers tendant à être davantage impliqués dans les décisions.

Le cas de l'habitat alternatif est un laboratoire de cette recomposition, un bon observatoire des postures que peuvent être amenés à prendre les architectes, face à des « clients » d'un type spécifique. La dimension innovante et militante des opérations, le jeu complexe des acteurs au sein duquel tous les rôles sont à négocier, la réflexion sur les particularités architecturales à donner à l'habitat alternatif sont autant de révélateurs de la situation dans laquelle se trouvent les architectes dans ce segment précis de production d'habitat. C'est en tous cas ce que nous avons questionné dans l'enquête que nous avons conduite sur six opérations en projet : la coopérative du Village vertical à Villeurbanne, celle du Grand Portail à Nanterre, la coopérative Arbram à Toulouse, les deux initiatives de collectifs de personnes âgées Les Babayagas à Montreuil et Lo Paratge à Saint-Julien-de-Lampon (Dordogne), ainsi que l'opération d'autopromotion Diapason à Paris 19e (Biau et Bacqué 2010).

Des architectes militants

Le développement actuel de l'habitat coopératif ou en autopromotion est à un point critique. Soit les projets, pour l'instant diffus en France, pourront s'installer, réussir et enclencher, comme dans nombre de pays étrangers, une dynamique importante d'amplification ; soit ils resteront à une échelle expérimentale, comme un petit nombre d'opérations très valorisées symboliquement, prototypes de séries qui n'existeront jamais. Il y a donc, pour les architectes comme pour tous les partenaires des initiatives émergeant actuellement, un enjeu particulier de démonstrativité associé à une réelle prise de risque.

De ce fait, les architectes qui s'investissent dans ces opérations ont un profil de militants : leur investissement est beaucoup plus important pour ce type de projet que pour une opération « ordinaire », notamment en temps de travail. Ils consentent aussi, outre le risque d'être mal rémunérés, l'effort de s'engager dans une collaboration parfois tumultueuse avec le collectif-client, d'imaginer des méthodes de travail différentes, souvent d'outrepasser bénévolement les missions traditionnelles du concepteur – par exemple, en participant à la programmation ou au montage administratif du dossier.

Pour certains architectes, l'engagement en faveur de l'habitat alternatif est cohérent avec leur trajectoire de vie, personnelle et militante : expérience de vie communautaire, intérêt ou contribution au mouvement des squats berlinois ou genevois des années 1980-90, engagement écologique, politique ou social, etc. Les relations des habitants et des architectes sont alors qualifiées d'évidentes, comme s'ils étaient en « consonance idéologique » et, de ce fait, dans une relation de confiance immédiate. Les architectes adoptent comme leurs les principales valeurs portées par les groupes dans les opérations : valorisation des échanges et des solidarités, souci de mixité, distance par rapport au modèle consumériste en général, à ses implications dans l'immobilier et le logement en particulier, valorisation de l'expérimentation. Pourtant, il est clair pour tous que cette pratique de l'architecte comme acteur engagé, médiateur, « travailleur social » (Benjamin et Aballéa 2000) n'est pas celle qui conduit aux carrières les plus prestigieuses.

Sur le plan professionnel, on voit l'intervention sur l'habitat alternatif s'inscrire dans trois types de trajectoires, qui y amènent de manière différente :

- Certains architectes du logement coopératif ou alternatif sont, avant tout, des architectes du logement collectif social (y compris en matière de logement pour étudiants, jeunes travailleurs, migrants, maisons de retraite, etc.) et témoignent d'un souci de concilier qualité et budgets serrés, de tenir compte des perceptions et des pratiques des habitants.
- Une deuxième filiation, proche de la précédente, est celle du travail sur le projet urbain dans des dispositifs de concertation. Cela est très clair pour les architectes investis dans l'habitat autogéré ou participatif de la première génération (années 1975-1980) qui se sont intéressés à la participation dans la conception de l'habitat à partir de démarches d'ateliers publics et sur la base de coopérations avec des organismes innovants de logement social. Les dispositifs actuels de démocratie participative feront peut-être, eux aussi, émerger un groupe d'architectes investis dans la conception partagée de logement, le développement de l'initiative citoyenne, le travail avec les associations de quartier.
- La troisième filiation n'est à l'œuvre en France que depuis une petite dizaine d'années. C'est celle qui, selon un rapprochement auquel conduisent les éco-quartiers, associe dispositifs coopératifs et intérêt pour les questions environnementales. Ici, le modèle de pays comme l'Allemagne, la Suisse, le Danemark ou la Grande-Bretagne, et d'opérations comme BedZED à Londres ou le quartier Vauban à Fribourg-en-Brisgau est déterminant. Et les architectes de l'habitat coopératif sont souvent ceux qui ont eu l'opportunité de se situer en « passeurs » de cette expérience européenne.

Des méthodes de travail spécifiques

La particularité des opérations d'habitat alternatif amène nécessairement les architectes à s'interroger, d'une part, sur la délimitation de leur mission (assistance à maîtrise d'ouvrage, programmation au sens plus étroit, maîtrise d'œuvre ou conception) et, d'autre part, sur la nature de leur dialogue avec le groupe des habitants. Les partenaires sont beaucoup plus nombreux que dans la production traditionnelle d'habitat et les relations entre eux fort peu formalisées. Pour faire un clin d'œil aux « dispositifs de confiance » de Lucien Karpik (1996), on pourrait dire que la confiance fait ici bien souvent office de dispositif d'action.

La démarche se développe souvent en deux temps assez marqués : dans une première phase, l'architecte travaille sur la volumétrie et le plan-masse de l'opération. Le dialogue avec les habitants repose alors surtout sur des questions de programmation, dans un aller-retour programme-projet affinant le programme initialement acté. Pour les architectes, « les gens doivent dire *ce* qu'ils veulent mais pas *comment* ils le veulent ». C'est seulement dans la deuxième phase, quand les ménages se sont répartis les logements, que s'engagent des discussions plus serrées avec eux sur la mise en forme des espaces.

Que cela procède d'une démarche méthodologique spécifique ou que cela soit engendré par le *modus operandi* du travail en collectif, les architectes inventent des méthodes de travail particulières. Ils recourent à des jeux de rôle pour faciliter la prise de parole des habitants en réunion ou rendre plus pragmatique leur rapport aux mesures et qualités des espaces, organisent des « travaux pratiques » (collages, réalisation de maquettes), voire de véritables ateliers de formation des habitants. Et ils affichent volontiers la conviction de ne « pas avoir la science infuse », prenant ainsi des distances par rapport aux postures d'autorité habituelles.

À la recherche d'une architecture exprimant le « fait coopératif » ?

Comme l'ont noté Philippe Bonnin, Vladimir Kalouguine et Alain Blondel (1985), les projets auxquels on a affaire dans l'habitat alternatif posent la question de l'expression architecturale d'une diversité dans l'unité. En effet, alors que l'acte architectural repose sur un certain degré de cohérence et d'homogénéité, la diversité des attentes des ménages quant à leur espace propre pourrait se traduire en façade par un patchwork de percements, de matériaux et de couleurs non coordonnés. La posture habituelle de l'architecte semble être de tenir la conception de la volumétrie d'ensemble et des façades comme relevant de sa compétence exclusive. Il est intéressant de noter, dans les opérations où la contrainte foncière est faible (périurbain, bourgs), le bras de fer entre les futurs habitants, attachés à la maison individuelle, et les professionnels, concepteurs en tête, qui les rappellent à la valorisation du collectif tant comme typologie plus efficace sur le plan énergétique que comme icône de solidarité et de partage.

Les espaces partagés sont les lieux qui spécifient la démarche, donnent un « plus » au logement, révèlent les valeurs et le mode de fonctionnement du groupe. Ils font l'objet d'une invention programmatique débridée de la part des habitants, parfois même au détriment de la réflexion sur leur propre logement. Mais parce qu'ils ne relèvent pas d'une image normée, ils sont le produit d'une co-conception dans laquelle les professionnels apportent des solutions spatiales, tandis que les habitants se préoccupent plutôt de la gestion collective future.

Pour les architectes, une pratique pionnière ou une évolution de la pratique ordinaire ?

Les concepteurs entrant dans ces opérations quelque peu marginales n'ont qu'exceptionnellement l'opportunité de les réitérer, et moins encore d'engager une forme de spécialisation. On constate, d'ailleurs, quand on les invite à évoquer leur posture lors de ces processus, que leurs propos ne mettent pas en avant les capacités d'écoute et d'adaptation qu'ils ont mises en œuvre. Fait très significatif de l'air du temps, c'est à la dimension environnementale du projet que les architectes préféreront arrimer leur argumentaire (performances énergétiques, innovation sur les matériaux, etc.). Il apparaît encore aujourd'hui difficile de faire valoir, dans le champ de l'architecture, une démarche de conception hétéronome, dans laquelle le rôle de l'habitant, du contexte et des contingences soient clairement défini.

Bibliographie

Benjamin, I. et Aballéa, F. 1990. « L'évolution de la professionnalité des architectes », *Recherche sociale*, n° 113-114.

Biau, V. et Bacqué, M.-H. (dir.). 2010. *Habitats alternatifs : des projets négociés ?*, LAVUE–PUCA, novembre. Consulté le 16 janvier 2011. URL : http://www.crh.archi.fr/3production/Biau-Veronique/2010/Habitat_alternatif_projet_nego_2010.pdf.

Bonnin, P., Kalouguine, V. et Blondel, A. 1985. *Rôle de l'architecte dans un processus de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre collectives*, Paris : Unité pédagogique n° 6.

Haumont, B. 2000. « État des questions », *Cahiers Ramau*, n° 1, « Organisations et compétences de la conception et de la maîtrise d'ouvrage en Europe », p. 41-57.

Karpik, L. 1996. « Les dispositifs de confiance », *Sociologie du travail*, n° 4, p. 527-550.

May, N. 2000. « Production des services et relation de service », *Cahiers Ramau*, n° 1, « Organisations et compétences de la conception et de la maîtrise d'ouvrage en Europe », p. 61-81.

Véronique Biau est architecte-urbaniste en chef de l'État, docteur en sociologie, chercheur à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine, directrice du Centre de recherche sur l'habitat (CRH, LAVUE). Depuis 2001, elle anime le Ramau (Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme). Ses travaux portent sur les processus et les acteurs intervenant sur la conception et la production des espaces architecturaux et urbains : organisation de la maîtrise d'œuvre et attribution des marchés publics en Europe, partenariats public-privé en Grande-Bretagne, et logiques internes aux principaux groupes professionnels investis dans la conception (les architectes et la question de la notoriété, les urbanistes et la définition d'une identité professionnelle partagée).

Pour citer cet article :

Véronique Biau, « Les architectes de l'habitat participatif, entre militance et compétence », *Métropolitiques*, 30 janvier 2012. URL : http://www.metropolitiques.eu/Les-architectes-de-l-habitat.html.

2009

« La place du travail de conception et la régulation de la qualité architecturale en partenariat public-privé »

dans *Evaluer les partenariats public-privé*, E. Campagnac, (éd.), Presses de l'ENPC.147-154.

Réseau RAMAU

LATTS

Sous la direction de Élisabeth Campagnac

Évaluer les partenariats public-privé en Europe

Quelles conséquences pour la commande et le projet ?
Quels impacts sur la qualité des bâtiments et des services ?
Quelles méthodes d'évaluation ?

Presses de l'école nationale des Ponts et chaussées

La place du travail de conception et la régulation de la qualité architecturale en partenariat public-privé

Véronique Biau

En développant des « regards croisés » sur l'expérience française (encore à ses débuts) et l'expérience britannique, plus avancée, ce chapitre apporte des éléments de réflexion décisifs sur les transformations de la place et du travail de conception dans les partenariats public-privé. Trois aspects ressortent ici avec force: le premier tient à l'ampleur de la redéfinition du travail de conception, de son périmètre fonctionnel et temporel, de la recherche de formes de coordination entraînées par les partenariats public-privé. Le second a trait aux différences de débats que ce phénomène suscite en France et au Royaume-Uni, et qui renvoient aux différences de structures et de formes d'organisation de la « maîtrise d'œuvre » ; le troisième porte sur la nécessité et la richesse d'une approche diachronique des politiques de PFI au Royaume-Uni et des leçons de l'expérience qu'en font les acteurs. Nous prendrons notamment l'idée d'un retour en force des préoccupations spatiales, architecturales et urbaines après une période d'appauvrissement dans l'expression de la commande sous l'effet de préoccupations économiques et de rationalités procédurales très contraignantes. Véronique Biau, co-auteur avec Sylvie Weil de deux rapports de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques sur l'expérience des PPP/PFI en Grande-Bretagne[1], montre bien que le thème de la qualité joue un rôle décisif dans cette courbe d'apprentissage et cette pratique réflexive.

[1] Biau V., Weil S., *Le développement de la procédure de PPP/PFI en Grande-Bretagne*. Paris, MIQCP, 2005.

Biau V., Weil S., *Évolution de la politique PFI concernant les bâtiments publics en Grande-Bretagne*. Paris, MIQCP, 2006.

Dans les milieux français de l'architecture, l'introduction de procédures de partenariats public-privé inspirées de la PFI britannique dans la production d'édifices destinés à des services publics[2] a ravivé le débat qui accompagnait déjà depuis quelques années les contrats globaux de type conception-construction. Ces procédures suscitent en effet diverses questions et inquiétudes imbriquées, au sein desquelles on peut discerner quatre lignes de force :

– quelles sont la spécificité et l'autonomie de la mission de conception qui incombe à l'architecte dans des dispositifs qui multiplient les intervenants, les logiques selon lesquelles ils interviennent et les rapports de force traditionnels au sein des organisations de projet ?

– comment l'obligation de raisonner à une échelle temporelle peu coutumière, et très sujette à l'aléa, celle des 30 à 35 ans de durée du contrat, reformule-t-elle le questionnement et les outils de conception architecturale et technique ?

– comment l'architecte prend-il acte des besoins exprimés par le client au nom des utilisateurs et usagers futurs du bâtiment qu'il conçoit, dans un cadre d'action qui l'éloigne de ce client et modifie le statut respectif du cahier des charges, du programme et du projet ?

– enfin, et dans un souci qui traverse les trois préoccupations précédentes, comment tenir des exigences de qualité dans ce nouveau contexte, quand bien même un certain consensus existerait sur ce que recouvre ce terme pour les multiples partenaires impliqués dans les projets de ce type ?

L'activité de conception en France est traditionnellement structurée sur le modèle de la segmentation-spécialisation, dans un certain parallélisme avec le caractère de coopération concurrentielle qui définit le milieu de la maîtrise d'œuvre (Haumont, 1999[3]). Et la dispersion de l'expertise au sein de multiples agences, bureaux d'études, officines de consultants spécialisés de petite taille représente un obstacle par rapport aux tentatives d'intégration dont relèvent les partenariats public-privé. En Grande-Bretagne, en revanche, l'existence de regroupements de plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de salariés architectes, ingénieurs, mais aussi issus de l'ensemble des disciplines universitaires et techniques corrélées au projet architectural et urbain dans des sociétés d'architecture et d'in-

2. Il faut désormais recourir à cette périphrase, puisque le statut des édifices réalisés en PPP n'est plus pleinement celui d'équipements publics.

3. Bernard Haumont, « Être architecte en Europe », *Les Cahiers de la Recherche architecturale et urbaine* n° 2-3, 1999, p. 75-84.

génierie a facilité l'idée, prônée par les rapports successifs de Michael Latham[4], puis de Sir Egan[5] de systématiser le recours aux procédures globales : conception-construction, clé en main, DBO...[6] En France, à l'arrivée des partenariats public-privé, des formes plus légères d'intégration sont encore en débat : la notion de contrat unique de maîtrise d'œuvre trouve sa voie pour la commande publique avec l'appui de la loi MOP, mais on continue à observer, dans les cas que ne couvre pas cette loi, la pratique dominante des contrats séparés entre multiples maîtres d'œuvre et différenciant, en particulier, conception et suivi d'exécution. L'application au bâtiment de la notion d'ingénierie concourante, issue de l'industrie, et l'analyse de ses corollaires en matière de management de projet sont encore récentes (années 1990). Les concours promoteurs-concepteurs, le développement de la procédure de conception-construction, l'avatar des METP ont, eux aussi, fait débat. Ils interrogent les compétences présentes sur les diverses missions mais surtout les formes de coopération, les interfaces et, avec elles, les négociations et rapports de force autour du projet. En cela, les adaptations dont on demande aux concepteurs de faire preuve dans les partenariats public-privé sont illustratives de repositionnements qui s'opèrent aussi dans une part importante de la production.

Ces questionnements sur les formes émergentes de globalité qui concernent la sphère de la maîtrise d'œuvre, éventuellement articulée à celle de l'exécution et du chantier, s'ouvrent à d'autres problématiques encore quand elles englobent, comme dans les partenariats public-privé, le financement, la maintenance et l'exploitation du bâtiment. On passe alors de coopérations « synchroniques » de co-traitance ou sous-traitance sur les deux ou trois ans que peuvent durer la conception et la réalisation des travaux, à des solidarités diachroniques sur des durées de 30 ans ou davantage, mutation dont on n'a probablement pas encore saisi toutes les conséquences. Ce qui est apparu d'emblée, c'est l'arrivée, en prise directe avec l'organisation de projet, de professionnels traditionnellement plus périphériques : juristes, investisseurs, *equity managers*, gestionnaires de risque, assureurs, *facility managers*, équipementiers et fournisseurs de matériaux de construction, etc. Les observateurs ont immédiatement noté la lourdeur, la complexité et le coût des études incorporant ces nouveaux savoir-faire, aux honoraires élevés, et suscitant souvent chez le client public le recours à des

4. Michael Latham, *Constructing the Team*, 1994.
5. Sir John Egan, *Rethinking Construction*, 1998.
6. National Audit Office. *Modernising Procurement*. Londres, octobre 1999.

consultants « en miroir » pour garantir la pertinence des choix contractuels et baliser les négociations s'y rapportant. Plus près des architectes, c'est ce que les britanniques nomment la « synergie DBO » (*Design-Build-Operate*) qui est expérimentée dans les partenariats public-privé, c'est-à-dire la prise en compte des données de l'exploitation dès la phase de conception du bâtiment et des services qu'il inclut. Dans une optique assez parallèle à celle de la construction durable, mais finalement sans grande similitude avec les méthodes et les attendus de cette dernière, les premiers partenariats public-privé britanniques, maniant le raisonnement financier du *whole-life cost*, ont reposé sur l'idéal d'une conception optimisée par l'anticipation des usages et des coûts tout au long de l'existence du bâtiment : flexibilité, maximisation de l'occupation des locaux, facilitation de l'entretien, réflexion sur l'obsolescence des équipements et des matériaux, prise en compte des frais engendrés par la démolition. Le dialogue des professionnels de la conception avec ceux de l'exploitation-maintenance semble toutefois décevant : profession encore neuve, peu organisée et insuffisamment adossée sur des savoirs généralisables et transmissibles, le *facility management* ne semble pas avoir tenu toutes ses promesses[7].

En Grande-Bretagne, la première vague de partenariats public-privé a introduit une autre innovation : celle de faire passer la tâche de programmation du côté du consortium prestataire. Dans l'esprit de laisser une marge maximale d'initiative aux opérateurs privés, les clients publics se sont efforcés de formuler leurs besoins et attentes dans des termes aussi schématiques que possible. Avec les erreurs et insuffisances manifestes qu'ont pointées presse, syndicats[8] ou organismes indépendants d'évaluation[9], un glissement notable s'est opéré dans les formes de définition des besoins : les consultants sollicités par les consortiiums ont produit des ratios, des grilles de critères, des indicateurs Il s'agissait moins d'anticiper des espaces dans leurs caractéristiques physiques et fonctionnelles que de déterminer les indicateurs de performance à satisfaire par les services directs auprès des usa-

7. Lire les propos de R. Saxon, architecte agence BDP, alors vice-président du RIBA, Biau V., Weil S., *Évolution de la politique PFI concernant les bâtiments publics en Grande-Bretagne*. Paris, MIQCP, 2006. p. 59-60.

8. Voir par exemple *PFI in Education, a dossier*. John Lister, Labour Research Department, septembre 2001, 25 p. ou *PFI in the NHS*. John Lister/London Health Emergency, juillet 2001.

9. Voir, par exemple, Audit Commission, *PFI in Schools ; the Quality and Cost of Buildings and Services provided by the early PFI Schemes*. Londres, janvier 2003.

gers ainsi que par les services intermédiaires[10]. Conscients très tôt de l'appauvrissement et des biais qu'engendrait cette méthode, certains maîtres d'ouvrage publics ont eu à cœur de reprendre pied dans l'expression des besoins, voire même d'y faire participer ne serait-ce qu'à la marge la communauté utilisatrice et/ou des représentants des usagers. On a alors observé un renversement complet des pratiques : au lieu de laisser les consultants des consortia définir les programmes sur la base des ratios « optimisés » qu'ils s'étaient forgés, mais qui étaient parfois démentis par les usages, ils ont considéré qu'une des clés de la réussite de l'opération reposait sur la capacité qu'ils auraient à définir leurs attentes en termes de services rendus mais aussi de quantité et caractéristiques des espaces. Dès 2003, les études préalables au lancement des procédures de sélection comprenaient donc souvent, non seulement un programme (*design brief*) détaillé mais aussi, sous des formes différentes, des recommandations architecturales. Dans le domaine de la santé, une circulaire incitait d'ailleurs les commanditaires publics à porter une attention toute particulière à l'élaboration du programme et de l'OBC[11]. Dans cette dynamique de retour en force de préoccupations spatiales, architecturales et urbaines, trois démarches illustrent bien le souci pour les collectivités publiques de se ménager une implication directe sur le projet architectural, contrecarrant l'organigramme habituel du partenariat public-privé selon lequel les concepteurs sont sous-traitants ou intégrés au consortium preneur du contrat, sans relation contractuelle directe avec le client public :

– pour les tribunaux, la Chancellerie pratique la procédure dénommée ISOP (*Invitation to Submit Outline Proposals*) et demande une esquisse de plan-masse aux concurrents en phase de pré-qualification ;

– pour son programme très ambitieux d'écoles primaires et secondaires, le ministère de l'Éducation (DfES) a lancé un concours pour faire élaborer 12 projets de référence (6 pour les écoles primaires, 6 pour les écoles secondaires) par des agences d'architecture indépendantes et en a largement diffusé les résultats. Le statut de ces projets de référence est resté ambigu et a peu apporté à la pratique mais la démarche témoigne du retour de préoccupations architecturales dans la procédure PPP-PFI ;

10. Selon l'opposition que propose Élisabeth Campagnac, « Partenariats public-privé : le bouleversement des organisations de projet », *La fabrication de la ville ; métiers et organisations*, Biau V. et Tapie G. (dir.) Marseille, Parenthèses, 2009.

11. Voir, par exemple, Department of Health, *The Design Brief Framework for PFI Public Sector Comparators at OBC Stage*, Londres, octobre 2004.

– avant même l'élaboration de la recommandation *Smart PFI* formulée par le RIBA à la suite d'une large consultation de ses membres, le *Central Middlesex Hospital* à Londres s'était quant à lui fait accompagner en phase préalable (OBC, *Outline Business Case*) d'une agence d'architecture qui a élaboré une esquisse, d'ailleurs assez détaillée, qui a été adjointe au cahier des charges soumis aux concurrents.

Ce dernier point rend bien compte d'une préoccupation, sans doute issue à l'origine des milieux architecturaux, mais qui a progressivement conquis les maîtres d'ouvrage contribuant au développement de procédures globales de type PPP : celle de la qualité. Il n'est certes pas question ici d'entrer dans un débat sur le contenu de cette notion et sur les critères de son évaluation[12]. Mais il apparaît clairement qu'après une phase, en Grande-Bretagne comme en France, pendant laquelle la procédure a cristallisé des questionnements et des échanges sur ses aspects réglementaires, financiers, contractuels ou assurantiels, l'attention s'est focalisée à nouveau sur les objets réalisés[13], en attendant une phase ultérieure de réflexion que nourrira probablement la phase d'exploitation de ces édifices complexes. Sans préjuger outre mesure d'un enchaînement des approches et débats qui placerait la France sur la trajectoire qu'a suivie la Grande-Bretagne quelque dix ans auparavant du fait de son antériorité dans l'expérience, il nous semble intéressant de conclure cette rapide mise en perspective par un coup de projecteur sur les repositionnements actuels que connaissent les partenariats public-privé britanniques, venant en correctifs par rapport à la pratique en PFI qui a servi de modèle à nos contrats de partenariat.

D'une part, on a vu monter les deux profils de *client design advisors* et de *design champions*. Les premiers, professionnels de l'architecture faisant l'objet d'une accréditation par le RIBA depuis 2005, sont à la manière de nos assistants à maîtrise d'ouvrage aux côtés du client public pour les guider dans l'élaboration de leurs programmes, le choix des procédures, l'élaboration de critères de choix, etc. Les seconds, les *design champions*, au profil plus inédit, interviennent dans

12. On renverra plutôt à la lecture, par exemple, de Hoddé R. (dir.), *Qualités architecturales ; conceptions, significations, positions*. Paris, Ed. J.-M. Place, 2006 ; Dehan Ph., (dir.), *Qualité architecturale et innovation*. Paris, PUCA, 1999 ; Biau V. Lautier F. (dir.), *La qualité architecturale ; acteurs et enjeux*. Cahier Ramau n° 5. Paris, Editions de la Villette, 2009.

13. Que le regard sur ces « objets », terme volontairement vague, relève d'une critique architecturale ou d'une évaluation plus technique, en termes de développement durable ou encore d'économie immobilière.

le projet à titre individuel, alors même qu'ils sont souvent statutairement extérieurs au projet, hauts fonctionnaires ou élus[14]; leur rôle est, au sein de la maîtrise d'ouvrage, de faire valoir en permanence la qualité fonctionnelle, constructive et esthétique de l'édifice en projet. Cela suppose de savoir et pouvoir exercer un véritable *leadership* dans la prise de décision. Cette fonction est en train de s'institutionnaliser. Des listes de *design champions* agréés par les principaux ministères sont dressées, le principe est admis de recourir à un *design champion* pour toute opération, des procédures de recrutement, des colloques destinées à l'échange d'expériences, des prix sont organisés. On notera, pour faire l'observation que ce profil est très singulier par rapport à nos corps d'architectes-conseil, qu'il ne suppose pas de compétence architecturale spécifique mais qu'il repose sur l'intervention continue dès les prémices de l'opération[15] et à haut niveau décisionnel d'une personnalité « charismatique » spécialisée sur le point de vue unique de la qualité.

D'autre part, on a observé une évolution assez substantielle de la politique PFI dans le sens d'un retour vers des formes plus traditionnelles de sélection et de passation de la commande. Deux grands programmes faisant intervenir les partenariats public-privé en effet, celui des équipements de santé de proximité et celui des bâtiments d'enseignement secondaire, se font désormais selon des modalités opérationnelles tout à fait différentes des PFI ou des contrats de partenariat français. Il s'agit de partenariats structurels, de *serial PFIs*[16], s'appuyant sur la sélection, par une circonscription territoriale (LEA pour les bâtiments scolaires, NHS-Trusts pour les dispensaires) d'un groupement d'entreprises qui aura le monopole de la construction et de l'exploitation des édifices à construire et gérer localement, non encore tous déterminés, sur une période de 10 ans. Cette sélection s'opérant sur la base d'un projet-échantillon, une dérive à craindre de la procédure pourrait être du type de nos « politiques des modèles » des années 1960-1970 sur les collèges, piscines, logements sociaux, avec les critiques que l'on a pu leur adresser très peu de temps après.

14. Biau V., Weil S., *Le développement de la procédure de PPP/PFI en Grande-Bretagne*. Paris, MIQCP, 2003. p. 90-91.

15. Il y a dans cette continuité une réflexion stimulante alors que nombre de travaux sur la qualité pointent la discontinuité, entre acteurs, entre logiques d'action au cours des diverses phases d'élaboration d'une opération comme facteur premier de non-qualité.

16. CABE, *Design Quality and the Private Finance Initiative*, Londres, 2005, p. 2.

Pour conclure ces regards croisés sur les deux situations de part et d'autre de la Manche, ce sont deux observations quelque peu paradoxales qui se dessinent. Par ailleurs, il est clair que les postulats très radicaux qu'a adoptés la politique originelle du PPP/PFI et qui ont été repris dans les contrats de partenariat français sont en constante érosion dans la pratique britannique : les clients publics s'éloignent d'un état d'esprit du « clés en main » et prennent conscience de la nécessité d'intervenir en continu et avec une compétence avérée sur toutes les étapes de la procédure. Le gouvernement britannique a, d'ailleurs, multiplié les étapes de validation nationales et renforcé les organismes nationaux de conseil et d'évaluation. La notion de *best value for money*, qui a dans un premier temps dominé les processus de sélection, s'accompagne maintenant d'une attention accrue pour la qualité de conception, avec les dispositions que l'on a vues plus haut. Les opérations éligibles au partenariat public-privé ont été circonscrites à certains objets, puis soumises à plancher et à plafond financier. Les partenariats sont moins opérationnels que structurels, sous forme de *joint-ventures* Il semble que l'on assiste outre-Manche à une dé-spécialisation de la PFI, pour parer aux divers obstacles qui ont été rencontrés, reconnus, intégrés à la réflexion. On peut imaginer que la France, prenant cette « courbe d'apprentissage » en cours se trouve amenée à des rectificatifs du même type, ce qui est probablement de nature à rassurer une majorité des architectes et concepteurs.

En revanche, les partenariats public-privé nous semblent faire surgir des questions qui se poseront vraisemblablement aux architectes dans les années à venir, y compris et surtout dans d'autres productions que celles qu'engendrent ces partenariats public-privé. La réflexion en termes de coût globaux d'exploitation est très probablement amenée à se généraliser et va supposer des savoir-faire intégrés dès la phase de conception, au-delà des savoirs et savoir-faire du développement durable. Plus généralement, l'anticipation des usages et contraintes d'exploitation, en-dehors même d'une approche strictement économique, est appelée à se développer ; c'est l'opportunité d'un enrichissement de la pratique de conception par un contrôle conjoint d'un plus grand nombre de déterminants (coûts, usages, maintenance). Enfin, les exigences de suivi après la livraison de l'opération, d'une forme de « service après-vente de l'architecture » pourraient s'accroître et avec elles le développement et la formalisation d'une évaluation par les concepteurs eux-mêmes des pratiques professionnelles et des espaces produits (*post-occupancy evaluation*) ainsi qu'une capitalisation des acquis.

À l'heure où les partenariats public-privé (PPP) ont commencé à se développer en France, suscitant intérêt et interrogations, cet ouvrage donne un éclairage fort utile sur l'apport des pratiques d'évaluation pour une meilleure connaissance de ces nouveaux types de contrats.

L'objectif de ce livre est d'aider responsables locaux, professionnels et chercheurs à appréhender :

– les changements de contextes d'action que créent les PPP pour la commande publique et le projet ;

– la redéfinition des compétences et des savoirs qu'ils impliquent ;

– l'impact de ces nouveaux types de contrat en terme de qualité des bâtiments et des services ;

– les méthodes, les procédures, ainsi que les diverses approches de l'évaluation.

À partir des analyses et des témoignages de chercheurs et de professionnels de différents pays européens, il est aussi de rendre compte à la fois des tendances communes et de la diversité des expériences menées en Europe.

ISBN 978-2-85978-447-8

2008

« Activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme ; recherche et dispositifs réflexifs »

avec Thérèse Evette

Annales de la Recherche Architecturale et Urbaine n°104, juin. 165-173.

Activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme

Recherche et dispositifs réflexifs

Véronique Biau
Thérèse Evette

Le sens commun aime à se représenter l'expertise[1] comme une activité de pure mise à disposition de connaissances, clairement disjointe de l'activité décisionnelle qui reposerait, elle, sur des individus et instances bien identifiés, à l'instar de l'organisation judiciaire. S'en suivent les débats bien connus, sous leur forme médiatique comme sous l'angle scientifique, sur « l'indépendance » de l'expert. En proposant la notion « d'expert instituant », R. Castel (Castel, *in* Chazel-Commailles, 1991) a partiellement clos ce débat, du moins pour les situations d'expertise, de plus en plus nombreuses, où la frontière entre expertise et décision est notoirement poreuse et acceptée comme telle et où l'expert, parce qu'il est lui-même producteur de savoirs et de normes, se situe de fait au fondement du processus décisionnel. En urbanisme, en architecture, nombreuses sont les situations de ce type : on pense par exemple au travail de planification stratégique (élaboration des SCOT, PLU et documents d'urbanisme sectoriels) et à son articulation étroite avec la réglementation urbaine ; c'est aussi le cas de l'architecte, dans son rôle de projétation et de prescription. Ce constat d'un brouillage des frontières entre le savoir d'expertise en tant que catégorie de la connaissance et la production de normes en tant que catégorie d'action évoque d'ailleurs la fluidité croissante, et maintes fois constatée en matière de production architecturale et urbaine, entre fonctions de maîtrise d'ouvrage (initiative, décision) et maîtrise d'œuvre (conception, conseil) avec, en particulier la montée et la diversification de métiers d'assistance à maîtrise d'ouvrage tendant à répliquer « en miroir » les compétences et spécialités contenues dans les fonctions de maîtrise d'œuvre.

Au-delà même de ces réflexions sur le flou contenu dans la définition de « l'expert », c'est l'idée plus radicale, évoquée depuis quelques années par les sociologues des sciences, des techniques et de l'innovation (voir par exemple Gibbons *et al.*, 1994 ; Lascoumes, 2002 ; Callon, 2001), d'une recomposition des interfaces recherche/ expertise/ décision qui attire notre attention. Selon ces travaux, les liens entre sciences et société ne se laisseraient plus saisir par un modèle linéaire qui séparerait production académique de connaissances fondamentales d'une part et applications de ces connaissances d'autre part, mais plutôt par un modèle en réseau, montrant l'ensemble des liens réels constitués entre les chercheurs et leurs différents partenaires. Cette approche d'un « Mode 2 » de la production de connaissance (Gibbons *et al.*, 1994) ou d'une « science post-académique » (Ziman, 2000) s'écarte des représentations traditionnelles des institutions scientifiques comme dotées d'une autonomie leur permettant de produire un savoir, essentiellement théorique, sur la base de découpages disciplinaires. Ces expressions décrivent un mode de production des connaissances qui non seulement s'effectue sur une base multidisciplinaire (ce qui reste d'ailleurs assez hétérodoxe dans les communautés scientifiques contemporaines…) mais qui, surtout, relève souvent de contextes d'application disséminés à travers la société et faisant collaborer spécialistes et non-spécialistes. Ainsi, la production de connaissances ne se ferait plus, ou plus uniquement, dans les instances scientifiques en charge de cette fonction, mais au sein de dispositifs éphémères, contextualisés, orientés par la résolution de problèmes, multi-disciplinaires et mettant ensemble chercheurs et non-chercheurs.

1. Travaux qui sont rendus très hétérogènes par la polysémie du terme « expertise » : la plupart des écrits portent sur l'expert dans sa définition judiciaire, et sur les situations impliquant des questions éthiques, allant des grands procès (M. Foucault et al. *Moi, Pierre Rivière…* Paris, Julliard, 1973) aux grands débats sur les risques technologiques (nucléaire, amiante, réchauffement climatique, ESB, OGM, marées noires, …), en passant par la déontologie de l'expertise psychiatrique. On se rapprochera ici d'un emploi du terme « expertise » privilégiant la question de la construction sociale d'une compétence, assortie d'une déontologie quant à sa mise au service d'une situation réelle et d'un pouvoir, quel qu'il soit.

Les Annales de la recherche urbaine n°104, 0180-930-X, 2008, pp.165-173
© MEEDDAT, PUCA



Agence d'urbanisme de Montpellier

Préparation du SCOT de Montpellier : une réunion avec les habitants, 2005

Déstabilisation et adaptation des compétences

La position de l'expert est provisoire et incertaine (Roqueplo, 2001 ; Lefort, 1981 ; Trepos, 1996) ; la relation entre les compétences dont il dispose, celles qui lui sont reconnues et celles dont il a besoin pour asseoir sa fonction et son statut est en constant questionnement. Pour ce qui concerne les métiers et les organisations en charge de la fabrication et de la gestion urbaine, un récent programme de recherche[2] a permis de mettre en évidence quelques-unes des dynamiques actuellement à l'œuvre en termes de savoirs et savoir-faire comme de repositionnement professionnel. En synthèse des éclairages à plus ou moins grandes focales qui ont pu être produits à cette occasion, deux observations se dégagent : d'une part on voit se confirmer des tendances perçues par les analystes des milieux professionnels de l'urbanisme et de l'architecture dès les années 1980-1990 ; d'autre part, s'introduisent des évolutions radicales des cadres d'action questionnant les compétences des acteurs et leur position dans les dispositifs d'intervention.

Si la multiplicité des décideurs, investisseurs et/ou parties prenantes incorporés au processus de décision donne souvent lieu à une certaine ambiguïté quant au portage politique des projets majeurs, la perte d'influence des grands corps techniques d'État en matière d'aménagement est entérinée[3]. La notion même de compétences urbanistiques universelles ou, du moins, non situées, chancelle au profit de savoirs et de savoir-faire contextualisés, forgés et mis en application à des échelles locales.

Certains notent la montée des logiques de service (dans l'aménagement d'espaces verts[4] ou au sein de la procédure de partenariat public-privé[5]), multipliant des interfaces de types nouveaux entre des corps de métiers qui ne se côtoyaient guère, ceux de la conception et ceux de la gestion-exploitation en particulier. Des travaux portent d'ailleurs sur les interfaces (par exemple, sur le cas particulièrement illustratif des projets de tramways[6]) et sur les modalités techniques

2. Il s'agit du programme « Productions urbaines et architecturales :activités d'experts et coopérations interprofessionnelles » (2002-2007) financé par le Plan Urbanisme Construction et Architecture sur la base de réflexions développées au sein du réseau RAMAU (Michel Bonnet, responsable de la consultation pour le PUCA ; Véronique Biau et Guy Tapie, responsables scientifiques du programme de recherche). Une publication de synthèse sur la base de ce programme sera prochainement disponible (Biau V., Tapie G. (éd.), Bonnet M. (avant-propos). *La fabrication de la ville ; métiers et organisations.* Marseille, éditions Parenthèses (à paraître en septembre 2008).

3. Bardet F. *et al. Institution des expertises urbaines dans la construction de l'action publique. La métamorphose urbaine lyonnaise depuis les années 1960.* Lyon, ENTPE-PUCA, 2006.

4. Arab N., Bourdin A. *et al. L'espace public comme opérateur de coopérations interprofessionnelles dans les interventions urbaines.* Paris, ARDU-PUCA, 2006.

5. Campagnac E., *Les nouveaux contrats de partenariat public-privé :un vecteur de transformation de la commande publique et des organisations de projet. Paris*, LATTS-PUCA, 2006.

6. Godier P., *L'interprofessionnalité en actes. L'exemple des infrastructures de transport public urbain.* Bordeaux, PAVE-PUCA, 2006.

de leur effectuation. La complexité toujours croissante des opérations, comme l'hybridité et la professionnalité des décideurs et clients, mettent les concepteurs devant des exigences aiguisées et multiples. Les processus d'apprentissage individuels et collectifs deviennent un véritable enjeu[7], redonnant de la pertinence à des approches de trajectoires professionnelles ; des « niches » professionnelles, plus ou moins spécialisées, tentent de se structurer (les programmistes[8]) ou commencent juste leur émergence et leur positionnement sur les marchés de la conception (les concepteurs sonores et concepteurs lumière[9]). Si l'ensemble de ces processus corrobore et prolonge ce qui a souvent été décrit en termes d'ingénierie concourante, il est clair aussi qu'ils reposent sur de vives et nombreuses concurrences, que viennent accentuer l'ouverture internationale des marchés (unification réglementaire des marchés européens, dynamisme de certaines régions du monde, en particulier en Asie) et l'internationalisation d'un certain nombre d'opérateurs de la promotion immobilière, des services urbains, de l'ingénierie ou encore de la construction.

Plus récemment, se superposant à ce qui précède et avec un impact que ni la prospective ni la recherche ne mesurent encore, sont arrivés dans le champ de la production urbaine et architecturale de nouveaux « impératifs » d'action qui font figure de basculements paradigmatiques. On pense en particulier aux nouvelles valeurs à visée consensuelle que sont actuellement la question du développement urbain durable et celle de la démocratie participative. Le développement durable remet en cause la pertinence de la notion d' « échelle d'intervention » (dans la mesure où il met l'interdépendance des échelles au centre des réflexions), mais aussi les temporalités traditionnelles du projet ou encore l'étanchéité de la frontière entre sciences du construit et sciences de la vie telle qu'elle était conçue jusqu'à présent. Il est clair qu'un appel à compétences va se faire jour, tant du côté de la maîtrise d'œuvre que de la maîtrise d'ouvrage, pour des praticiens qui sauront associer des savoirs théoriques et pratiques en maîtrise énergétique, en ingénierie du végétal, en économie (…) avec les compétences de conception telles qu'elles se définissent aujourd'hui[10]. Mais au-delà, les débats qui se sont focalisés sur la réglementation HQE illustrent bien la profondeur des déstabilisations qu'évoque F.-X. Merrien quand il écrit : « Entre la remise en cause d'un paradigme sociétal et l'invention d'un nouveau paradigme qui rend à nouveau 'le réel rationnel', s'écoule en général une période plus ou moins longue durant laquelle les principaux acteurs, groupes d'intérêt, hommes politiques, experts, hauts fonctionnaires, entrent dans une phase de conflit des interprétations. Les acteurs sont non seulement en désaccord les uns avec les autres sur la nature des faits et sur les décisions à prendre mais aussi sur la nature de leurs désaccords (…). Les groupes sont souvent en désaccord sur les changements susceptibles de représenter le progrès, la justice ou l'intérêt général » [11].

Avec les débuts de mise en œuvre de démarches urbaines participatives, on observe aussi une « prise à revers » des systèmes de compétences établis. Quand, comme dans le dispositif prôné par G. Kourilsky et E. Viney[12], on se propose d'organiser la réflexion sur les sujets controversés selon deux cercles (un cercle de spécialistes qui travaillent sur les données scientifiques et techniques et un cercle de représentants des intérêts économiques et sociaux en jeu, qui s'assurent que toutes les dimensions du problème sont prises en compte) on re-considère les rapports entre compétences professionnelles et « profanes » Dans le cas du projet négocié, on serait donc bien en train de passer, selon la formule de Ph. Fritsch et B. Ravon « du problème en tant qu'il est à résoudre au problème en tant qu'il est à débattre » (CRESAL, 1993). Et l'on peut se questionner, comme ces auteurs, sur la pertinence que conserveront des domaines de compétences (routes, ponts, logement, lutte contre le bruit, …) dont le mode opératoire dominant tend à « dissoudre des enjeux sociaux et politiques en problèmes techniques » [13].

Ces évolutions, brossées ici à grands traits, sont autant de causes de malaise, ou tout au moins de questionnement pour les praticiens « réflexifs », leurs administrations de tutelle ou encore leurs organisations représentatives. Et si des programmes de recherche issus d'organismes étatiques de pilotage de la recherche en sont l'écho, les chercheurs sont aussi parfois directement sollicités par les milieux professionnels pour un « accompagnement scientifique » de leurs forums de réflexion thématiques ou organisationnels, ou encore en appui de leur travail d'élaboration de référentiels métiers-compétences. C'est ainsi que des chercheurs du réseau RAMAU ont été amenés à travailler au sein de dispositifs divers, mais toujours en étroite interaction avec les milieux professionnels, par exemple sur le référentiel des métiers de la maîtrise d'œuvre[14], sur le

7. Fenker M., *La place de l'expérience dans la production des opérations immobilières complexes*. Paris, LET-PUCA, 2006.

8. Mercier N., Zetlaoui J., *L'exercice de la programmation architecturale et urbaine en France*. Paris, Attitudes Urbaines-PUCA, 2006.

9. Fiori S., Regnault C., *Concepteurs sonores et concepteurs lumière. Sociographies comparées*. Grenoble, CRESSON-PUCA, 2006.

10. Henry E., Puybaraud M., *Expertises, compétences et gestion de projets de construction durable*. Grenoble, CRISTO/PACTE-PUCA, 2006.

11. Merrien F.-X., « Les politiques publiques, entre paradigmes et controverses » in CRESAL, *Les raisons de l'action publique. Entre expertise et débat*. Paris, L'Harmattan, 1993.

12. Kourilsky G., Viney E., *Le principe de précaution*, Paris, O. Jacob, 2001.

13. In CRESAL, 1993, op. cit. p. 340.

14. Contrat d'Etudes Prospectives sur les métiers de la maîtrise d'œuvre (ingénierie, architectes, économistes de la construction, coordonnateurs OPC) qui a donné lieu à l'ouvrage *Les professions de la maîtrise d'œuvre ; prospective, formation, emploi*, Tapie G., Courdurier E., Evette T. Paris, La Documentation Française, 2003.

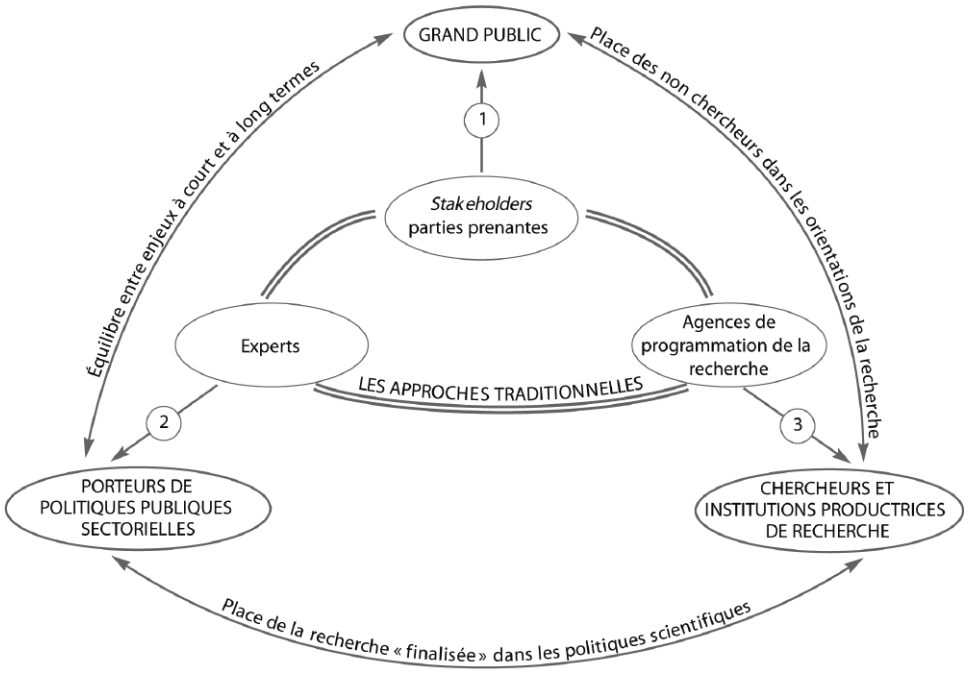


Schéma de synthèse de la démarche Agora 2020, DRAST-MEEDDAT, 2008.

référentiel métiers-compétences des urbanistes[15], sur les relations maîtrise d'œuvre/maîtrise d'ouvrage en région Île-de-France[16] ou encore sur les enjeux de qualité dans la production de logement neuf[17]. Dans toutes ces situations, les chercheurs sont invités au cœur des processus de légitimation professionnelle, que ceux-ci représentent des enjeux d'image et de marché à l'égard de clients et/ou de concurrents ou qu'ils relèvent de rivalités au sein-même des groupes professionnels, pour définir le professionnalisme, le « cœur de métier », etc. On se trouve alors, et la question de la signature des publications qui peuvent être tirées de ces travaux l'illustre bien, dans un entre-deux entre travail scientifique et travail politique :« Choisir de rendre visibles, de mettre en relation et de faire apparaître des liens, et ceci pour le compte de certains acteurs, c'est retirer des marges de manœuvre à d'autres acteurs, contribuer à fabriquer des asymétries et à rendre impossibles certaines configurations. Il s'agit donc d'un travail politique. » (Callon, 1999, p. 76).

Hybridation et diversification des dispositifs de recherche

Ce mouvement des chercheurs vers les acteurs politiques et professionnels trouve un écho dans l'entrée de ceux-ci au sein des dispositifs de recherche. Les réformes actuelles touchant les objectifs et l'organisation des milieux universitaires et scientifiques sanctionnent une évolution engagée depuis plusieurs décennies, à travers, notamment, la recherche sur projets et la finalisation des objectifs de recherche par les impératifs de la « demande sociale ». Dans le domaine de l'urbanisme, ceci intervient dans un contexte de professionnalisation des personnels politiques et de la maîtrise d'ouvrage, marquée par la mise en place de systèmes locaux de recherche-action et de co-production des savoirs. On a désormais affaire non plus à « une recherche sur » la ville et ses acteurs mais à une « recherche pour et avec » ces

15. Une équipe de six chercheurs dirigée par G. Tapie (C. Beslay, V. Biau, F. Gaudibert, P. Godier, G. Ringon) a eu une mission « d'assistance à maîtrise d'ouvrage » auprès de l'Office Professionnel pour la Qualification des Urbanistes (sur financement DGUHC) pour l'élaboration d'un référentiel métiers-compétences et une réflexion sur la qualification des urbanistes. Le travail s'est déroulé de mars 2004 à février 2005 et on en trouve les principaux éléments dans « Le métier d'urbaniste ; domaines d'activité, fonctions et compétences », Cahier détaché n°3 du *Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment* n°5379, 29 décembre 2006. 39 p.

16. François Lautier et Véronique Biau ont été amenés, en 2004 et 2005, sur financement du PUCA, à exercer un accompagnement scientifique du Conseil Régional des Architectes d'Île-de-France, dans son initiative de susciter une réflexion commune entre maîtres d'œuvre et maître d'ouvrage sur les moyens d'améliorer leurs coopérations.

17. L'association Architecture et Maîtres d'Ouvrage (AMO) a demandé au réseau RAMAU de l'accompagner dans sa réflexion sur la notion de qualité dans la production de logement. Voir :*Enjeux, critères et moyens de la qualité dans les opérations de logement*, V. Biau, F. Lautier. Paris, PUCA-Ministère de l'Equipement, 2005. 118 p.

derniers. D'ampleur et d'origine diverses, les dispositifs instaurant la collaboration de chercheurs et d'acteurs concernent aussi bien la prospective ou l'élaboration de programmes de recherche que leur réalisation.

Significative du repositionnement de l'État, la démarche « Agora 2020. Vivre, habiter, se déplacer en 2020 » menée par la Direction de la recherche de l'ex-ministère de l'Equipement se présente comme un « exercice de co-construction des priorités de recherche à un horizon de dix-vingt ans » pour les programmes finalisés du ministère[18]. Elle souligne les sollicitations de plus en plus vives de la société à l'égard de la recherche, la mutation du paysage de celle-ci et ses rapports croissants avec les acteurs privés. L'ampleur du panel de personnes consultées (700) pour Agora 2020 est l'indice d'un changement majeur du cadre d'action de l'ingénierie publique et des réseaux scientifiques et techniques de ce ministère. Deux points sont utiles à souligner pour notre propos : l'attention portée, d'une part, à l'expression des différences de points de vue des milieux consultés – « le public, les acteurs, les experts » - qui révèle l'hétérogénéité des attentes et l'absence de consensus spontané de la « demande sociale » et, d'autre part, à l'autonomie du travail de construction des « questions de recherche » à partir des « questions à la recherche ».

Le programme Popsu, issu du même ministère, instaure un partenariat entre un organisme de recherche incitative d'échelon national et des acteurs publics locaux pour mener un programme d'études comparatives visant à organiser une « Plate-forme d'observation des projets et des stratégies urbaines » [19]. Ce programme invite, d'un côté, les acteurs urbains à une « pratique réflexive » et, de l'autre, les chercheurs à une double posture de recherche interdisciplinaire et de recherche/action.

Il revendique une perspective de recherche/développement » permettant « une finalisation et une valorisation du travail de recherche la plus explicite possible en regard de l'attente des acteurs urbains » [20]. Ce programme souhaite également apporter sa contribution au débat public local sur les projets urbains[21]. Les formes de ces partenariats varient selon les villes, certaines prenant soin de distinguer le travail des chercheurs de celui des acteurs, mais le programme exprime bien les composantes d'un nouveau paradigme de la politique de recherche :le recours au partenariat (ici « public-public »), l'appel à l'implication des chercheurs dans l'action selon un modèle de recherche-développement issu du secteur privé et, enfin, l'appui sur la réflexivité des acteurs.

Les *Partenariats Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation* (Picri) lancés en 2005/2006 par la Région Île-de-France visent de leur côté à « promouvoir des programmes de recherche reposant sur une collaboration étroite entre laboratoires de recherche publics et organisations de la société civile à but non lucratif », dont on retient la « capacité à représenter la société civile dans toute sa diversité » [22]. Il s'agit de projets de recherche partenariaux entre laboratoires et associations, organisant un « processus de collaboration continue et d'apprentissage mutuel » destiné à produire des connaissances utiles pour le développement de la région. Ce programme veut « élargir l'accès au savoir scientifique […] en permettant aux « profanes » (citoyens, patients, usagers, praticiens…) d'interagir avec des chercheurs dans un dialogue continu ». Sur les vingt-neuf projets financés deux touchent à la ville, dont l'un nous semble emblématique de la démarche de co-production de connaissance orientée sur l'action transformatrice : « Renouveler les pratiques de conception du projet urbain : renforcer l'écoute et la coopération entre les professionnels de la ville, les associations et les citoyens en Île-de-France »[23]. Mariant recherche, formation des jeunes chercheurs et diffusion à un large public, la démarche des Picri peut être interprétée comme un double « encadrement » de la part de la Région : celui de l'activité de recherche dans ses buts et modalités et celui du débat public, à travers la construction d'une compétence des citoyens nourrie du discours savant (Ogien, 1993).

Les liens historiques entre recherche urbaine, commande publique et construction des politiques publiques se renouvellent ainsi en enrôlant de nouveaux partenaires. Outre des phénomènes de légitimation croisée entre milieux politiques et administratifs, associatifs, professionnels et chercheurs, on peut y voir l'émergence d'une « intelligence collective » au cœur d'une « démocratie technique » en devenir (Goux-Baudiment *et al*., 2001).

Si le modèle d'un développement de la connaissance « en réseaux » semble ainsi s'imposer, la question de la nature des relations qui y prennent forme (et des opérations

18. Projet conduit par le Centre de prospective et de veille scientifique et technologique, Drast, ministère des Transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, publié en janvier 2008 par le Medad, ministère de l'Ecologie, du développement et de l'aménagement durable. La consultation s'est ouverte « à l'ensemble des acteurs et publics concernés :entreprises, administrations, collectivités locales, associations, chercheurs, experts, grand public ».

19. Programme conduit par le GIP-EPAU (Groupement d'intérêt public soutenu par le Plan Urbanisme Construction Architecture et le ministère de la Culture) et financé à part égale par le PUCA et les collectivités territoriales associées dans chacune des sept villes concernées, cf. www.archi.fr/GIP_EPAU/POPSU/public.php.

20. Prost R., *Enjeux, grandes orientations et modalités de fonctionnement*, POPSU, GIP-EPAU, PUCA février 2004, p. 4.

21. « [La plate-forme] est en quelque sorte un espace public de débat où les acteurs urbains présentent leurs visions des enjeux et des problèmes et leurs conception des solutions à leur apporter », Prost, 2004, p. 15.

22 .Voir le site Région Île-de-France/recherche. Signalons également les programmes développés par la Région Rhône-Alpes prévoyant notamment l'accompagnement des acteurs du champ artistique intervenant dans le cadre de projets urbains.

23. Présenté conjointement par des laboratoires de recherche en architecture et urbanisme et une association de professionnels, l'Aitec.



Guy Tapie

Réunion du programme POPSU à Bordeaux

de traduction qui s'y exercent) mérite d'être posée. Doit-on y déceler, comme l'affirme Jacques Teller (2007) une logique d'intégration de la recherche sur le modèle du monde de l'entreprise ? Intégration verticale, en comprimant les délais entre une demande sociale plus ou moins construite, une conceptualisation scientifique et la formulation d'une solution, et en faisant participer de multiples acteurs au montage et à l'animation des projets de recherche. Intégration horizontale en introduisant au cœur des dispositifs de recherche les protagonistes, administrations publiques, bureaux de conseil, investisseurs privés, mais aussi associations d'usagers ou de praticiens, selon un processus qui va bien au-delà de l'interdisciplinarité. L'intérêt porté aux systèmes d'acteurs et à la gestion de projet dans l'action publique et privée sur la ville, ne conduirait-il pas à s'inspirer, pour la production de connaissance, tant de l'ingénierie concourante que de la « gestion en flux tendus » ?

À la question des référents gestionnaires présents dans les dispositifs de production de connaissance, peut être jointe une seconde question, celle des types de savoirs produits. La circulation des experts, les voyages d'études, les réseaux d'échange d'expérience suffisent-ils à organiser une montée en généralité ? Les chercheurs impliqués dans ces dispositifs sont-ils en situation d'élaborer des savoirs dégagés des spécificités locales et des contextes d'action ? On connaît bien l'idée de « transferts » développée par Michel Callon, les chercheurs participant avec les acteurs à la mise en forme des leçons qui peuvent être tirées d'une expérience collective en cours, toujours singulière, de manière à en exprimer la possible généralité pour la transporter ailleurs, en espérant que les acteurs seront convaincus par l'équivalence et s'en saisiront. Un exemple permet d'illustrer les limites de ces transferts, celui des études de cas comparatives dans le cadre de programmes de recherche européens « co-produits » par des chercheurs et des acteurs engagés dans les cas étudiés (Teller, 2007). D'une part l'usage comparatif qui en est fait permet une approche des logiques d'action qui s'exonère (provisoirement) de facteurs locaux comme l'histoire, la législation, la langue, etc. D'autre part, le mode de sélection des cas tend à privilégier les opérations « réussies » susceptibles de fonder les « bonnes pratiques » plutôt que les échecs, tout aussi pertinents dans une approche « clinique » de l'action publique ou des pratiques professionnelles, mais moins performants dans la promotion de la ville considérée ou des acteurs impliqués. Et les chercheurs rencontrent ainsi quelques difficultés à faire accepter par leurs partenaires acteurs de telles approches cliniques. De plus, des effets de clubs se mêlent aux dispositifs de recherche conjointe entre chercheurs et acteurs de la ville et peuvent opérer un peu arbitrairement un clivage entre villes « actives » (car inscrites dans un réseau de recherche) et d'autres villes considérées comme « passives ».

Deux thèmes apparaissent ainsi majeurs dans l'évolution des dispositifs de recherche :celui de la co-production entre

acteurs auparavant désignés comme auteurs et destinataires de la recherche et celui des transferts et médiations entre des acteurs organisés en réseau. Ces mêmes thèmes servent à qualifier l'évolution des processus de production architecturale et urbaine, touchant, par exemple, les modes de commande publique, avec le développement des partenariats public-privé, ou bien plus largement l'élaboration des projets, qu'ils soient publics ou privés, selon une logique de service donnant aux acteurs de l'aval, gestionnaires et destinataires des ouvrages ou aménagements, une place nouvelle dans les phases de montage et de conception des opérations[24]. Ces phénomènes sont au cœur de la réflexion exploratoire menée par le réseau RAMAU lors de ses ateliers internationaux 2007 et 2008 dans lesquels les chercheurs ont invité leurs collègues européens et des acteurs professionnels à s'interroger sur l'évolution des compétences professionnelles[25]. De même en ce qui concerne l'évolution des compétences professionnelles : les travaux du programme de recherche PUCA sur les expertises urbaines font écho aux propos de Maurice Blanc, dès 1996, sur l'essor des compétences de médiations et des savoirs de l'écoute dans les « métiers de la ville » (*Espaces et sociétés*, 1996)[26] développés dans le cadre d'une interrogation administrative (rapport Brevan-Picard, 2000).

Terrains, plein air et règles du jeu

Francis Godard plaçait, il y a quelques années, l'avenir de la recherche sur la ville dans sa « capacité à négocier sans concessions ses objets de recherche avec l'ensemble des acteurs sociaux au niveau local, national et international » (Godard, 2000). Au cours du débat sur l'engagement du sociologue orchestré par la revue *Sociologie du travail*, Michel Callon estimait, pour sa part, que les objets étant le fruit de réseaux socio-techniques incluant chercheurs et acteurs, le point crucial était non le choix de l'objet, mais celui des sujets : l'enjeu central de la recherche sociologique est de se lier à des acteurs considérés comme compétents (au sens sociologique), confrontés à des problèmes qui supposent une forte dose de réflexivité et situés au cœur des phénomènes émergents qui intéressent la sociologie de l'innovation (Callon, 1999, pp. 71-74).

Le rôle du chercheur est alors de participer avec ses propres outils à cette entreprise réflexive. Il s'efforce de doter les acteurs des instruments de leur « auto-réflexivité », de « restituer les mécanismes complexes, changeants, foisonnants qui permettent aux acteurs de parvenir à leur fins », mais ne jouit que d'un « bref moment d'autonomie, celui du transport ou encore de la transposition, qui lui permet d'opérer un lien inattendu entre deux situations, jusque-là indépendantes » [27].

Robert Castel appréhende quant à lui l'interaction entre les chercheurs et les acteurs sociaux en termes de réponse à la demande sociale qu'il désigne comme « le système d'attentes de la société à l'égard des problèmes quotidiens qui la sollicitent aujourd'hui » ; il s'agit de prendre en charge les « configurations problématiques » qui s'imposent à l'attention, parce qu'elles « perturbent la vie sociale, disloquent le fonctionnement des institutions, menacent d'invalidation des catégories entières de sujets sociaux. » (Castel, 2000, pp. 283-84). Il insiste sur l'autonomie du travail de recherche : le chercheur doit s'éloigner de la formulation immédiate de la demande par les acteurs et savoir la lire « à travers les révoltes sans paroles » et les « souffrances muettes », ce qui suppose un travail de déconstruction pour « dégager derrière la demande des strates de significations et des étapes de constitution dont l'articulation produit la configuration actuelle d'un problème. ». (Castel, 2000, p. 286).

Ce débat sur les objets de recherche et la nature des liens entre chercheurs et acteurs[28] nous invite à questionner les dispositifs actuels de coproduction de connaissance qui sollicitent et soutiennent la réflexivité des acteurs. Sont-ils aussi favorables à la réflexivité des chercheurs que le travail de laboratoire qui forme couple avec « la recherche de plein air » (Callon *et al.*, 2001) ? Quelle place est laissée à la déconstruction de la demande et à l'élaboration d'outils spécifiques à la compréhension de la configuration actuelle des problèmes de la ville dans ces instances de coproduction ?

Une fois que les « terrains » ou les « acteurs » se sont approprié les outils venant des sciences humaines, qu'ils partagent avec les chercheurs des outils ou des référents communs, comme les démarches de coproduction de connaissance les y convient, l'approfondissement du travail

24. Sur la co-production des opérations urbaines, voir notamment Nadia Arab, 2001.

25. « Evaluer les partenariats public privé. Quels impacts sur la commande et le projet ? Quels impacts sur les qualités des bâtiments et des services ? » 29/30 novembre 2007 ; « Architecture et facilities management. La conception face à la montée des services » 17/18 avril 2008.

26. Dans ce numéro Tom Storrie affirme que « le professionnel [de l'environnement] a besoin d'être solidement armé d'une compétence de négociateur, sous-tendue par une compréhension concrète des valeurs de la démocratie ; en effet, il doit être un acteur démocratique compétent » (p. 239). Ce propos inscrit dans une partie intitulée significativement « Des empêchements institutionnels aux apprentissages négociés », semble trouver une réponse une dizaine d'années plus tard dans le projet Picri signalé.

27. C'est ce moment « que doit à tout prix préserver […] l'institution scientifique », Castel R., *op. cit.*.

28. Entre « attachement et détachement » (Callon), prise de parti et objectivation (Castel), ce sont l'éthique et l'épistémologie des pratiques scientifiques qui sont en jeu comme le rappelle P. Corcuff en se référant à N. Elias (engagement et distanciation) pour marquer les différences entre la réflexivité des chercheurs et celle des acteurs (Corcuff, 1999).

de recherche n'exigerait-il pas « une investigation sur cet outil ou notion comme catégorie ordinaire de l'action publique » (Corcuff, 1999)[29] ? On pourrait ainsi s'interroger sur la notion de partenariat, sur celle de coproduction ou sur le succès de celle d'expertise qui tend à recouvrir toute forme de compétence et de savoir, ou simplement d'expérience vécue par un acteur ?

Si tous les acteurs sont des experts, s'agit-il d'une démocratisation ou bien d'un triomphe de l'expertise, confortant ses composantes les plus solidement établies ? On a pu ainsi relever que « la construction des problèmes environnementaux de même que la formation des solutions proposées s'articulent sur des catégories proprement savantes », témoignant d'une sorte de « revanche des ingénieurs et des savants » (Gaïti, 2002, p. 305). Et aussi que, dans un contexte d'incertitude élevée ou de complexité technique, le répertoire d'action du recours à la science utilisé par les groupes d'intérêt est celui qui assure un meilleur accès à la définition de l'action publique (Saurugger, 2002). Dans le champ de la production urbaine, la thématique des ambiances qui offre depuis quelques années un terrain fertile pour l'extension et l'hybridation des expertises, en donne un exemple. L'essor des expertises techniques liées aux ambiances urbaines peut en effet être imputé non seulement à la demande sociale de confort et à l'éventail sémantique de la notion d'ambiance[30], mais bien aussi à la force rhétorique des connaissances et des instrumentations scientifiques et techniques qu'elles mettent en œuvre (Evette, Terrin, 2006). Là même où pourrait se développer, grâce à la « parole habitante » et à « l'expertise du quotidien », une « intelligence collective » qui « exprime des registres de pensée qui permettent d'appréhender les phénomènes et d'expliquer les faits en respectant leur densité humaine[31] » (Landrieu, 2001), surgit le risque d'une hyper-technicisation renforçant la « boîte noire » des experts au détriment des acteurs de la décision (Amphoux, 2006). Cette vigilance vis-à-vis des outils de représentation des ambiances fait écho aux interrogations de Philippe Dard sur les maquettes virtuelles, dont il souligne le faible potentiel démocratique, parce qu'elles n'offriraient aux profanes qu'une position d'immersion dans des sensations au détriment d'une distance propice à l'exercice d'un jugement citoyen (Dard, 2005).

L'horizon consensuel d'une rencontre heureuse des expertises et des savoirs de toute nature peut ainsi faire oublier qu'ils constituent des ressources pour l'action – et donc pour la négociation des positions des acteurs comme des chercheurs –, autant que des outils de réponse aux problèmes de la ville que les uns et les autres ont à comprendre et prendre en charge.

---

29. Corcuff donne l'exemple de la notion de pouvoir.

30. Mêlant des registres d'ordre technique (les facteurs d'ambiance), social et « sensible » (le vécu des habitants). L'intérêt de cette thématique est d'exprimer l'Ambiance et pas seulement les ambiances, et de conserver l'hétérogénéité de disciplines et de dimensions incommensurables au sein même de la conception de projets. Ceci suppose non seulement de reconnaître « l'expertise du quotidien » que possèdent les habitants, mais d'employer des moyens spécifiques pour révéler la « parole habitante » et l'intégrer dans les démarches de programmation et de conception (Amphoux, 2006).

31. Car « elle ne sépare pas, d'un côté, la technique et l'objectivité et de l'autre, le vécu et le sens ».

Références bibliographiques

Amphoux P., (2006), « Une expertise « ambiance » est-elle possible ? » *in* Evette T., Terrin J.-J.

Arab N., (2001), « La coproduction des opérations urbaines :coopération et conception », *Espaces et sociétés,* Projet urbain, n° 105-106.

Callon M., (1999), « Ni intellectuel engagé ni intellectuel dégagé :la double stratégie de l'attachement et du détachement ». *Sociologie du Travail,* n° 1, vol. 41,. pp. 65-78.

Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., (2001), *Agir dans un monde incertain ; essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.

Castel R., (1991), « Savoirs d'expertise et production de normes », *in* Chazel F., Commaille J., *Normes juridiques et régulation sociale*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence.

Castel R., (2000), « La sociologie et la réponse à la « demande sociale » », *Sociologie du Travail,* n° 2, vol. 42, pp. 281-287.

Chadoin O., (2007), *Être architecte : les vertus de l'indétermination. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, Limoges, PULIM, p. 104.

Corcuff P., (1999), « Le sociologue et les acteurs : épistémologie, éthique et nouvelle forme d'engagement », *L'Homme et la société,* n° 131, janviers-mars.

Cresal, (1993), *Les raisons de l'action publique ; entre expertise et débat*, Paris, L'Harmattan.

Dard P., (2005), « Entre les acteurs de la fabrication de la ville : les maquettes virtuelles », *in* Bonnet M. (dir.), (2005), *La conduite des projets architecturaux et urbains : tendance d'évolution*, Paris, La documentation française.

Delmas C., (2001), « Pour une définition non-positiviste de l'expertise (note de travail) », in Damamme D., Ribemont T. (sous la direction de), *Expertise et engagement politique*, Paris, L'Harmattan, *Cahiers Politiques*, pp. 11-42.

Evette T., Terrin J.-J., (2006), *Projets urbains. Expertises, concertation et conception*, Paris, Ed. de La Villette, Collection Cahiers Ramau 4.

Gaïti B., (2002), « La science dans la mêlée :usages croisés des discours savants et militants », *in* Hamman P., Méon J.-M., Verrier B. (sous la direction de), *Discours savants, discours militants :le mélange des genres*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques Politiques.

Gibbons M., Limoges C., Novotny H., Schwartzmann S., Scott P., Trow M., (1994), *The New Production of Knowledge: the Dynamics of Science and Research in Contemporary Societies*. Londres, Sage.

Godard F., (2000), « La ville :Recherches transversales », in Lussault M., Paquot T., Body-Gendrot S., *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte.

Goux-Baudiment F., Heurgon E., Landrieu J., (2001), *Expertise, débat public : vers une intelligence collective*, colloque de Cerisy, Prospective (II), La Tour d'Aygues, Éditions de L'Aube.

Lascoumes P., (2002/3), « L'expertise, de la recherche d'une action rationnelle à la démocratisation des connaissances et des choix », *Revue Française d'Administration Publique,* n° 103, pp. 369-377.

Landrieu J., (2001), « Intelligence collective et décision publique », *in* Goux-Baudiment F., Heurgon E., Landrieu J., pp. 361-373.

Ogien A., (1993), « Les formes modernes d'encadrement du débat public », CRESAL.

Roqueplo P., (1997), *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, Paris, INRA Éditions.

Saurugger S., (2002), « L'expertise : un mode de participation des groupes d'intérêt au processus décisionnel communautaire », *Revue française de science politique*, vol. 52, pp. 375-401.

Teller J., (2007), « Études de cas comparatives et bonnes pratiques », *Cahiers du LAUA* n° 10.

Trépos J.-Y., (1992), *La sociologie de la compétence professionnelle*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy.

Trépos J.-Y., (1996), *La sociologie de l'expertise*, Paris, PUF.

Ziman J., (2000), *Real Science. What it is and what it means*, Cambridge, Cambridge University Press.

Lieux Communs, *Cahiers du LAUA,* (2007), n° 10, Formes et pratiques de l'activité de recherche.

Espaces et sociétés, (1996), n° 84-85, Ville, sciences sociales, professions.

Biographies

Véronique Biau, est architecte-urbaniste de l'État, docteur en sociologie, chercheur au Centre de Recherche sur l'Habitat (UMR Louest du CNRS) à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val-de-Seine.

Thérèse Evette est sociologue, professeur à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette, directrice scientifique du laboratoire LET et responsable du réseau Ramau.

Elles assurent avec Guy Tapie (PAVE, Ensap de Bordeaux) le secrétariat du réseau de recherche RAMAU, Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme, créé en 1998, habilité par la Direction de l'architecture et du patrimoine (MCC) et soutenu par le Plan Urbanisme Construction Architecture (MEEDDAT).

www.ramau.archi.fr

2003

« Structure et évolution des élites architecturales »

Regards Sociologiques n° 25-26.

Véronique Biau
Architecte-Urbaniste de l'Etat, docteur en sociologie, CRH-CRESSAC, Centre de Recherche sur l'Habitat, les Sciences et les Savoirs de l'Architecture et de la Conception, LOUEST, UMR 2410 du CNRS, Ecole d'Architecture de Paris-Val de Seine

LA CONSECRATION DES "GRANDS ARCHITECTES"

La production des espaces architecturaux et urbains français relève de configurations opératoires diverses, caractérisées entre autres par le poids que prennent les unes par rapport aux autres, dans la conception et dans la prise de décision qui engendrent ces espaces, les dimensions politiques, économiques, techniques et esthétiques[1]. L'une de ces configurations est celle que l'on a pu qualifier d'"emblématique", et qui a trouvé ses expressions les plus pures dans les Grands Projets du Président[2] puis dans les grands projets municipaux qui leur ont succédé après la décentralisation du milieu des années 80. Cette logique, qui associe étroitement une image architecturale et un discours symbolique ou éthique, fait intervenir en général des architectes reconnus à l'échelle nationale voire internationale, comme si le prestige de leur signature pouvait valoriser tout à la fois le commanditaire de l'opération, l'opération elle-même, le territoire dans lequel elle s'inscrit, la population habitant ce territoire, etc.[3].

La question est alors posée de savoir par quelles voies se construit ce prestige et selon quelles modalités se définit, parmi les architectes, le sous-groupe qui a fait l'objet d'une consécration et que l'on nommera par commodité "l'élite" ou "les élites" architecturale(s), bien que ce terme revête des connotations que l'on ne reprend pas toutes à notre compte[4].

C'est à une approche se détournant volontairement de l'échelle de l'individu, très valorisée pourtant dans ces "projets d'auteurs" et plus généralement d'ailleurs dans le fonctionnement du champ architectural[5] que nous convions le lecteur. Il ne s'agit pas, même si les données recueillies le permettent aussi, d'établir un "hit-parade" avec indices statistiques à l'appui, de commenter les trajectoires individuelles, de faire éventuellement des pronostics, de confronter ce classement "savant" avec les classements spontanés que peuvent avoir en tête les professionnels d'une part, les non-professionnels d'autre part.

---

1 On peut trouver une esquisse de typologie de ces couples caractéristiques de la maîtrise d'ouvrage / caractéristiques des espaces produits dans ASCHER (François), "Maîtrises d'ouvrage et styles architecturaux", *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe*. Vol. 4. Paris, Plan Urbanisme, Construction et Architecture, 2000. pp. 137-142.

2 Cf. CHASLIN (François). *Les paris de François Mitterrand ; histoire des grands projets architecturaux*. Paris, Gallimard, 1985.

3 BIAU (Véronique). *L'architecture comme emblème municipal ; les Grands Projets des maires*. Paris, Plan Construction et Architecture, 1992.

4 Dans le langage courant, le terme d'"élite" englobe souvent plus ou moins pertinemment les notions de talent, de réussite et de pouvoir. Les travaux sociologiques, qu'ils portent sur la notion en elle-même ou sur telle ou telle élite professionnelle ou sociale, problématisent ces articulations. Voir par exemple PARETO (Vilfredo), *The rise and fall of elites : an application of theoretical sociology*. New Brunswick, Transaction Publishers, 1991 ; ARON (Raymond), "Classe sociale, classe politique, classe dirigeante", *Archives européennes de sociologie* I, 2, 1960. pp. 260-282 ; ELIAS (Norbert), *Mozart, sociologie d'un génie*. Paris, Seuil, 1991, SAINT-MARTIN (Monique) de, *L'espace de la noblesse*. Paris, Métailié, 1993 ou encore HEINICH (Nathalie), *La gloire de Van Gogh ; essai d'anthropologie de l'admiration*. Paris, éditions de Minuit, 1991.

5 Nous employons ici le terme de "champ" dans le sens que P. Bourdieu a donné à ce terme. Nous nous en expliquons dans : BIAU (Véronique), "L'architecture comme champ : un point sur l'état des recherches". *Architecte, ingénieur, des métiers et des professions*, sous la direction de J.-Y. Toussaint et C. Younès. Editions de La Villette (collection Etudes et Recherches), Paris, 1997. pp.121-128.

Nous avons choisi de mettre au centre de nos analyses le processus de stratification symbolique spécifique au système de consécration architecturale, à travers trois de ses principales caractéristiques.

En premier lieu, le système de consécration propulse efficacement un certain nombre de professionnels vers les sommets de la reconnaissance mais il le fait différentiellement selon les individus : dans les trois strates qui se dessinent nettement, on identifiera les caractéristiques biographiques les plus discriminantes par rapport au parcours canonique de la réussite.

Dans un deuxième temps on s'interrogera sur la disparité des formes de consécration. En effet, bien qu'elle soit extrêmement réduite, l'élite des architectes n'est pas homogène et l'on peut identifier différents profils de célébrité selon les sources dont celle-ci provient et selon les audiences dans lesquelles elle se manifeste.

La troisième propriété du système de consécration architecturale découle de sa profonde évolution au cours des 30 dernières années : les modalités de consécration se sont radicalement transformées, le groupe professionnel a dû faire face à de réelles mutations, et il est intéressant de comprendre comment, dans ce contexte, les élites se sont renouvelées. Le renouvellement des élites pose le problème spécifique de la disparition ou du reclassement des anciennes élites académiques issues du système de consécration qui a été remis en cause en 1968. On verra quel a été leur sort. Quant aux générations d'architectes issus des nouvelles écoles d'architecture (celles qui ont été créées après la disparition de l'enseignement de l'architecture à l'École des Beaux-Arts en 1968), parmi lesquels se trouvent probablement les "jeunes espoirs" constitutifs des élites des prochaines décennies, on mesurera les effets des politiques publiques de promotion de la jeune architecture.

STRATIFICATIONS SYMBOLIQUES

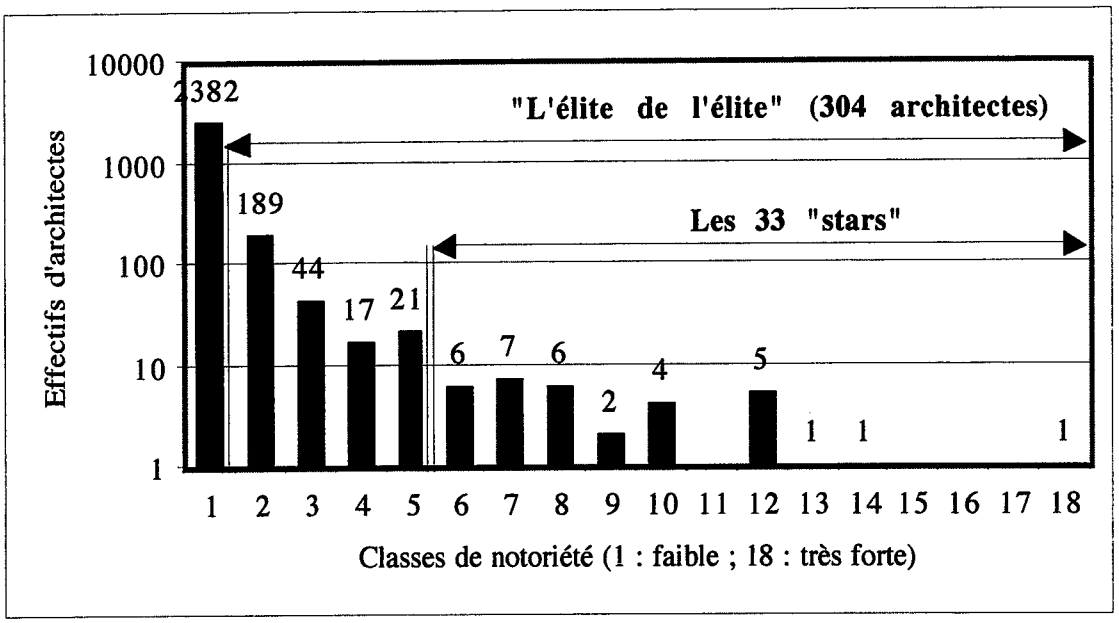
"Le prestige, la célébrité. Ce sont des choses auxquelles on ne pense pas souvent ici. Mais bien sûr on pourrait établir un classement. En fait, il y a trois groupes. D'abord ceux dont le nom est connu du grand public, de toute personne un peu cultivée (...). Le deuxième niveau de prestige comprend ceux d'entre nous qui sont surtout connus à l'intérieur même de la profession. Nous sommes la classe moyenne, les citoyens sérieux (...). Chacun d'entre nous, dans quelque recoin secret de son esprit espère toujours mieux : la vraie célébrité, la visite soudaine de la muse des génies. Mais (suivant notre âge et notre caractère) nous avons plus ou moins cessé d'y croire. Et puis il y a (ceux qui) sont sans doute déjà des héros parmi leurs amis et dans leur famille, mais personne d'autre, pratiquement, n'a jamais entendu parler d'eux."[6]

Trois niveaux de notoriété

La méthode à laquelle nous avons recouru pour décrire le système de consécration actuellement à l'œuvre dans le champ français de l'architecture[7], amène à établir une liste de 2685 architectes qui, pour une raison ou pour une autre et à des degrés divers, se sont fait connaître de leurs pairs et parfois aussi du grand public depuis 1968. Si on le compare aux effectifs d'architectes qui ont été en exercice durant tout ou partie de cette période, et que l'on peut estimer à 40 000 au

6 *Des gens comme les autres.* Alison Lurie. Paris, Rivages, 1993 (p. 90)

7 Voir encadré n°1.



Répartition des architectes dans les diverses strates de notoriété

moins[8], ce groupe qui ne représente que 7% des praticiens apparaît très restreint. Et pourtant, à le considérer de près, il est très hétérogène. Ainsi, pour le saisir avec une plus grande finesse, on sera amené à découper ce groupe en strates de notoriété, un peu à la manière dont Raymonde Moulin, Jean-Claude Passeron, Dominique Pasquier et Fernando Porto-Vasquez se sont intéressés à la visibilité sociale des artistes[9].

Si l'on prend l'indice de notoriété (indice N) élaboré pour rendre compte de la visibilité de chaque individu par rapport aux instances et aux événements significatifs du champ[10], on peut tout d'abord analyser sa répartition au sein de la population des architectes ayant fait l'objet d'au moins une modalité de consécration au cours de la période étudiée. Le schéma ci-dessous, qui présente cette répartition, doit recourir à une échelle logarithmique pour indiquer les valeurs en ordonnées. Les effectifs sont en effet très disparates selon les diverses classes d'indice N (classes de 20 points pour des indices N compris entre 1 et 360). Une majorité écrasante de la population constituée par notre relevé (88,7%) a un indice de notoriété inférieur à 20. De la même façon que Raymonde Moulin et son équipe définissaient, pour les artistes, cinq strates dégressives de visibilité représentant respectivement 1, 3, 10, 15 et 71% des 18 602 artistes étudiés, l'histogramme de répartition de cet indice de notoriété suggère de découper deux sous-groupes :

- les 33 "stars" qui, avec un indice supérieur à 100 et donc situés dans la classe 6, représentent un peu plus de 1% des 2685 architectes identifiés,

8 Il y avait 26 852 architectes inscrits à l'Ordre des Architectes en 2000 mais, selon les modes de calcul, on estime à 30 ou 40 000 les diplômés en architecture actuellement en exercice (voir NOGUE N., *Les chiffres de l'architecture. Populations étudiantes et professionnelles*. T. 1. Paris, Monum-Editions du Patrimoine, 2002 p.106). En outre, il est raisonnable d'évaluer à 4 000 les architectes qui ont quitté leur activité professionnelle depuis 1968.

9 MOULIN (Raymonde), PASSERON (Jean-Claude), PASQUIER (Dominique), PORTO-VASQUEZ (Fernando), *Les artistes. Essai de morphologie sociale*. Paris, la Documentation Française, 1985.

10 Voir encadré n°2.

- une catégorie englobant les architectes "de l'élite de l'élite", c'est-à-dire les 304 seulement (11,3%) dont l'indice de notoriété dépasse la valeur de 20.

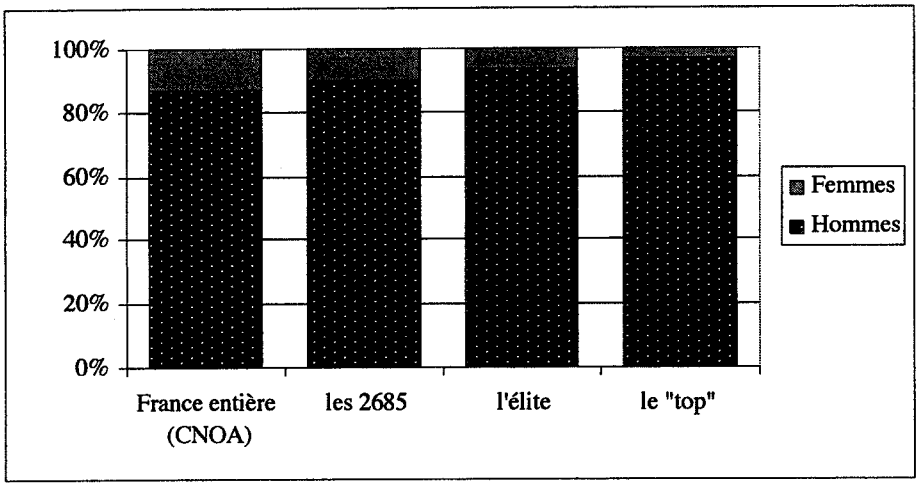
Les caractéristiques biographiques des architectes reconnus

Pour les 2685 architectes de la base, nous avons pu rassembler, avec une représentativité satisfaisante, les caractéristiques suivantes : l'âge, le sexe, la localisation de l'activité ainsi que le lieu d'obtention du diplôme d'architecte. Pour les trois premières informations, les données existent aussi à l'échelle du groupe professionnel dans son ensemble.

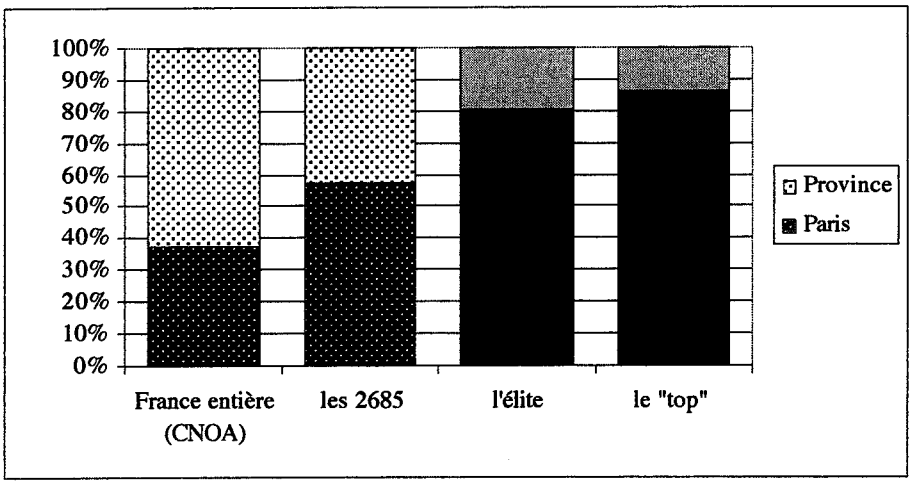
Comme le montrent les trois premiers graphiques de la planche ci-contre, les caractéristiques globales du groupe identifié à travers le relevé des consécrations décernées diffèrent remarquablement, sur ces trois critères, des caractéristiques générales des architectes, telles que les statistiques établies par le Conseil National de l'Ordre des Architectes les présentent. En ce qui concerne la répartition par sexe, on observe en effet que, si les femmes sont peu nombreuses dans l'ensemble de la profession (moins de 20%), leur part s'amenuise encore quand on franchit les divers niveaux de notoriété et extrêmement rares sont les architectes femmes qui parviennent à la catégorie des "stars".

La localisation géographique influe fortement elle aussi sur la consécration architecturale et la tendance au "parisianisme" que l'on a observée sur les modalités de consécration trouve sa conséquence dans la population des architectes reconnus. Les entretiens ont donné des explications à ce processus : la plus grande facilité d'accès que peuvent avoir les praticiens parisiens aux instances de la critique et de la publication et à certaines fonctions administratives, par exemple. Ainsi, les architectes exerçant en Ile-de-France, qui représentent 39% de l'ensemble de la profession, comptent pour près de 58% dans le groupe des 2685 architectes étudiés. Puis la proportion d'architectes installés en province décroît assez régulièrement, d'environ 20%, à chaque passage à une strate supérieure. On note toutefois que ce phénomène n'existe plus entre les deux derniers degrés de notoriété. Sans doute les architectes parvenus au rang des 300 architectes les plus cités et les plus reconnus de France se sont-ils organisés pour surmonter le handicap que peut constituer leur éloignement par rapport aux instances de consécration, en ayant par exemple un ou une attaché(e) de presse, ou une antenne de leur agence, à Paris. Sans doute aussi ces instances accordent-elles plus aisément leur crédit aux architectes de province, s'ils sont déjà parvenus aux plus hauts niveaux de la notoriété nationale voire internationale.

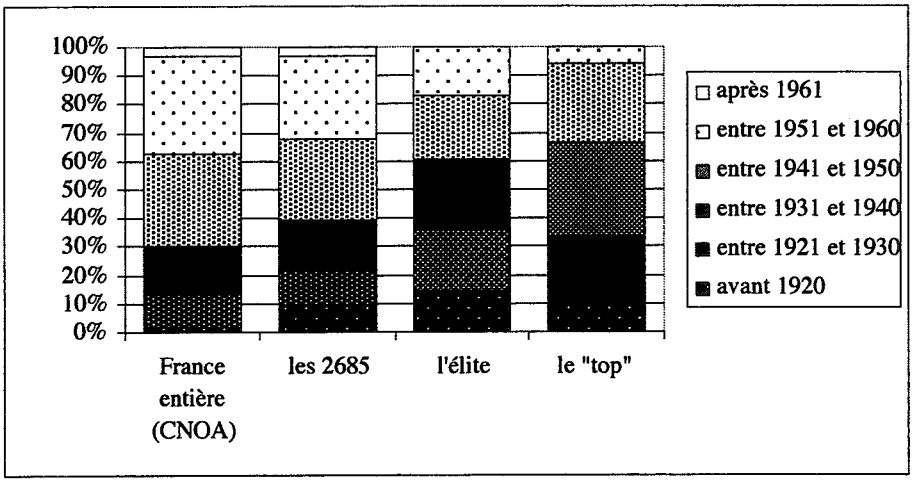
Le phénomène qui rend aux architectes installés en province un accès plus difficile à l'élite architecturale est à peu près de force équivalente dans toutes les régions et toutes sont sous-représentées dans le groupe des 2685 architectes "célèbres". Ce n'est donc pas la distance par rapport à Paris qui semble discriminante mais l'existence de dynamiques locales de promotion des architectes régionaux, peut-être aussi l'orientation de l'enseignement dans les Écoles d'architecture de la région.



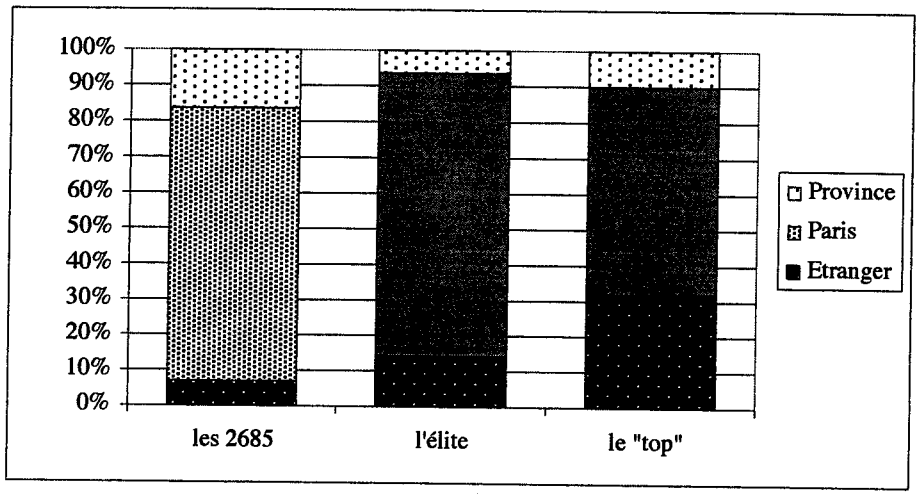
1. Répartition par sexe, selon les strates de notoriété



2. Répartition géographique, selon les strates de notoriété



3. Répartition selon les années de naissance



4. Répartition selon le lieu d'obtention du diplôme

Figure 2 : Principales caractéristiques biographiques des architectes de l'élite, selon les strates de notoriété

Pour ce qui est de la répartition par classes d'âge de ces différentes strates professionnelles, le graphique 3 montre que plus on "monte" dans les strates de notoriété, plus l'âge moyen des architectes qui s'y trouvent augmente.

Ainsi, les classes d'âge inférieures (architectes de moins de 55 ans en 1996) sont moins représentées dans le groupe des architectes ayant fait l'objet de distinctions que dans la population globale de la profession. Les politiques de promotion de la jeune architecture ne parviennent donc pas à éliminer l'effet de trajectoire et l'aspect cumulatif de la consécration. Ce n'est qu'à partir de 55-60 ans que le phénomène s'inverse et que l'on trouve, parmi les architectes membres de "l'élite", un plus grand nombre d'architectes de ces tranches d'âge que dans la population globale. Les architectes âgés de plus de 55 ans en 1996 comptent pour près de 40% des 2685 architectes identifiés par nous alors qu'ils ne sont que 30% des architectes inscrits à l'Ordre. On note d'ailleurs que les architectes nés avant 1920 représentent la proportion non négligeable de 9% de notre groupe, alors même que l'on n'a retenu que les architectes nés après 1900, rappelons-le.

Pour le dernier critère étudié dans les graphiques de la planche précédente (voir figure 2, graphique 4), le lieu où le diplôme d'architecte a été obtenu, on ne dispose pas de références statistiques pour l'ensemble du groupe professionnel des architectes français. Le premier regroupement des écoles en trois catégories, "étranger", "province" et "Paris" montre principalement la position spécifique des architectes ayant obtenu leur diplôme à l'étranger. Il est clair que ceux que l'on trouve ici sont les architectes de très grande renommée, dont l'essentiel de l'activité se déroule à l'étranger, et qui entrent dans le champ français "par le haut" : ils traitent les très grandes commandes publiques et font l'objet des distinctions les plus prestigieuses. Ils représentent donc près d'un tiers des "stars" et environ 15% de l'élite des 304 architectes les plus cités. Pour les architectes ayant obtenu leur diplôme en province, on observe une inflexion qui pourrait s'expliquer comme en matière de localisation de l'activité : si cela peut être un obstacle que de ne pas avoir eu accès au micro-

cosme parisien et à ses modes de fonctionnement pendant ses études, ce qui se traduit par la faible part d'architectes diplômés en province dans la strate des 304 architectes, cet obstacle s'efface quand le cercle vertueux de la consécration s'est mis en place et conduit l'architecte au sein du groupe des 33 premiers.

Dans l'analyse plus détaillée des Écoles dans lesquelles les architectes des trois strates de notoriété ont obtenu leur diplôme, deux écoles parisiennes et quatre Écoles de province semblent jouer un rôle spécifique. C'est tout d'abord la section Architecture de l'École des Beaux-Arts, fermée en 1968 mais dans laquelle ont été formés 36% des architectes diplômés à Paris, parmi les 2685 listés, 50% des 304 architectes de la strate médiane et 83% des "stars". On y verra essentiellement un effet de génération, dans la mesure où cette formation était, avec l'École Spéciale d'Architecture, la seule dispensée avant 1968 à Paris. La deuxième École parisienne contribuant fortement à la formation des élites, telles que définies ici, est UP7-École d'Architecture de Paris-Tolbiac, qui n'existe plus depuis 1998. C'est la seule École de la génération d'après-1968 qui apparaisse plus représentée dans la strate des 304 architectes (7,5% des architectes diplômés à Paris) que dans l'ensemble des 2685 architectes listés (4,2%). Cela semble pouvoir s'expliquer par un effet de pépinière : les enseignants de l'École, eux-mêmes en bonne place dans le système de la consécration, étaient en mesure d'acculturer leurs étudiants au fonctionnement de celui-ci et de leur faciliter par leur enseignement ou par leurs interventions sur les débuts de carrière l'accès aux premières étapes de la carrière canonique. Ces étudiants sont en effet très présents parmi les lauréats des Albums de la Jeune Architecture[11], des PAN-Europans[12] et parmi les architectes auxquels la revue D'Architecture a consacré l'un de ses portraits mensuels.

Parmi les Écoles de province, ce sont celles de Bordeaux, l'ENSAIS[13] de Strasbourg, les Écoles d'architecture de Marseille et de Nancy qui semblent tenir une place particulière quant à l'accès aux strates supérieures de notoriété. Mais compte tenu de la faiblesse des effectifs concernés, on ne peut pas conclure à un effet de structure sans investigation complémentaire.

Enfin, parce que nos données permettaient d'effectuer ce calcul, on s'est intéressé à l'âge des architectes à leur première consécration, selon le degré de notoriété acquise aujourd'hui. Les trois strates de notoriété présentent, sous cet angle de vue, une remarquable

---

11 Les Albums de la Jeune Architecture lancés en 1979 par la Direction de l'Architecture du Ministère de l'Équipement puis du Ministère de la Culture, visent à "faire connaître aux maîtres d'ouvrage des jeunes architectes de talent qui ont été remarqués par des jurys de concours". Le principe est le suivant : un jury sélectionne une dizaine de lauréats parmi les panneaux présentés par de jeunes architectes, seuls ou en équipes, qui n'ont pas (ou peu) construit. Les brochures mettant en valeur les projets et références des lauréats sont diffusées à plusieurs milliers d'exemplaires par le Ministère aux principaux maîtres d'ouvrages publics et privés.

12 Les concours annuels du PAN (Programme d'Architecture Nouvelle) organisés par le Plan Construction depuis 1972, passés à l'échelle européenne (Europans) en 1989, ont pour objectif de donner l'occasion à de jeunes architectes de réaliser une première œuvre. Sur la base de projets conçus sur un thème et sur des terrains définis par les organisateurs du concours, un jury sélectionne un certain nombre de projets lauréats et mentionnés. Par la suite, les maîtres d'ouvrage qui confieront la réalisation du projet aux candidats distingués auront accès à des financements publics d'expérimentation.

13 École Nationale Supérieure des Arts et Industries de Strasbourg.

homogénéité ce qui signifie que l'âge à la première consécration ne préjuge pas de la carrière ultérieure. C'est avant 39 ans qu'intervient généralement la première consécration, et la part des architectes remarqués pour la première fois avant cet âge est quasiment la même (60% environ) dans les trois strates de notoriété. En revanche, une part importante de l'élite des 304 architectes les plus cités et des 33 "stars" ne s'est vu décerner sa première marque de reconnaissance dans le champ français qu'après l'âge de 50 ans. Outre le biais qui provient du mode de recueil des données[14], ce résultat s'explique par la part importante d'architectes étrangers arrivant en France dans la maturité de leur carrière, comme on l'a dit plus haut.

A l'issue de cette analyse du rôle des caractéristiques biographiques dans l'accès à la notoriété, on discerne donc deux groupes aux caractéristiques très contrastées. Le premier est celui des architectes étrangers dont la renommée est acquise avant leur arrivée en France et qui atteignent immédiatement les sommets de la consécration, quel que soit leur âge. On notera qu'aucune femme n'entre dans ce profil. Le second est celui des architectes français qui suivent la trajectoire ascendante définie par le système de consécration de notre pays. A l'observation des groupes d'individus qui sont en partie intermédiaire ou en partie supérieure de cette trajectoire, il apparaît clairement que ce système donne une chance de réussite beaucoup plus grande aux hommes qu'aux femmes, aux architectes diplômés et installés à Paris plutôt qu'à ceux qui exercent en province. Il est intéressant de noter que la première distinction peut intervenir relativement tardivement dans la carrière d'un architecte sans mettre en cause ses chances de parvenir à un haut degré de consécration.

DIVERSITE DES FORMES ET DES SOURCES DE LA NOTORIETE

Les diverses formes de reconnaissance que peuvent obtenir les architectes au niveau national ou international, que ce soit dans le cercle de leurs pairs ou dans le cercle élargi des connaisseurs d'architecture, des clients et du grand public, apparaissent au premier abord comme des ensembles de marquages positifs relevant d'événements très disparates. La visibilité sociale des architectes peut, à un moment donné, dépendre d'une réalisation remarquée qui conduit son auteur à être invité à des prestations dans les médias audiovisuels, ou qui suscite des publications dans la presse générale ou dans les périodiques professionnels ; cette visibilité peut être liée à l'organisation d'une exposition présentant son œuvre dans un lieu très attractif, ou à son accession à une position de prestige et/ou de pouvoir (on pense en particulier aux Académies) ; elle peut enfin venir de l'obtention d'un Prix important, français ou étranger.

Ces types de marquage (publications, Prix, expositions et postes) sont très divers mais on observe qu'ils relèvent de quatre sources réunissant les individus et les organisations qui opèrent les sélections que ces marquages impliquent. La consécration architecturale se présente alors comme la résultante de l'action de quatre catégories d'instances :

1. La critique architecturale repose sur les supports et les lieux de l'entre-observation entre pairs. Elle englobe les rédacteurs des revues spécialisées, les auteurs et éditeurs d'ouvrages thématiques ou monographiques portant sur l'architecture ou sur des architectes contemporains, et aussi les gestionnaires et commissaires

[14] Le recueil des données ne commence qu'en 1968, c'est-à-dire en cours de carrière pour un certain nombre des individus identifiés. En outre, la collecte des informations et l'évolution du système de consécration lui-même donne une place privilégiée aux années 80 et suivantes.

des grands lieux d'exposition. Elle agit par l'édition, les Prix, les expositions.

2. Les instances étatiques de promotion de la qualité architecturale sont issues pour la plupart des années 1970 et 1980 ; ce sont notamment la Direction de l'Architecture (Ministère de l'Équipement puis Ministère de la Culture), la MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques), le Plan Construction et Architecture ou encore l'Institut Français d'Architecture. Leur action quant à la reconnaissance individuelle des architectes passe par l'organisation de concours et d'expositions, l'attribution de Prix, la nomination à des postes de formation, de conseil ou d'évaluation.
3. Les organisations et réseaux de représentation officielle de la profession comptent à la fois les instances académiques d'inspiration traditionnelle, des instances plus récentes comme l'Ordre des Architectes créé en 1943 comme la plupart des Ordres professionnels, ainsi que diverses associations professionnelles plus ou moins représentatives. De ce pôle émanent des positions honorifiques, éventuellement assorties d'un certain pouvoir d'orientation de la profession, ainsi que des Prix et distinctions.
4. Les médias destinés au grand public, - la télévision, la presse d'information, l'édition non spécialisée -, consacrent une très faible part de leur contenu à l'actualité architecturale. Les effets des rares articles, expositions, mentions dans des encyclopédies, en sont démultipliés pour les thèmes et les individus "élus".

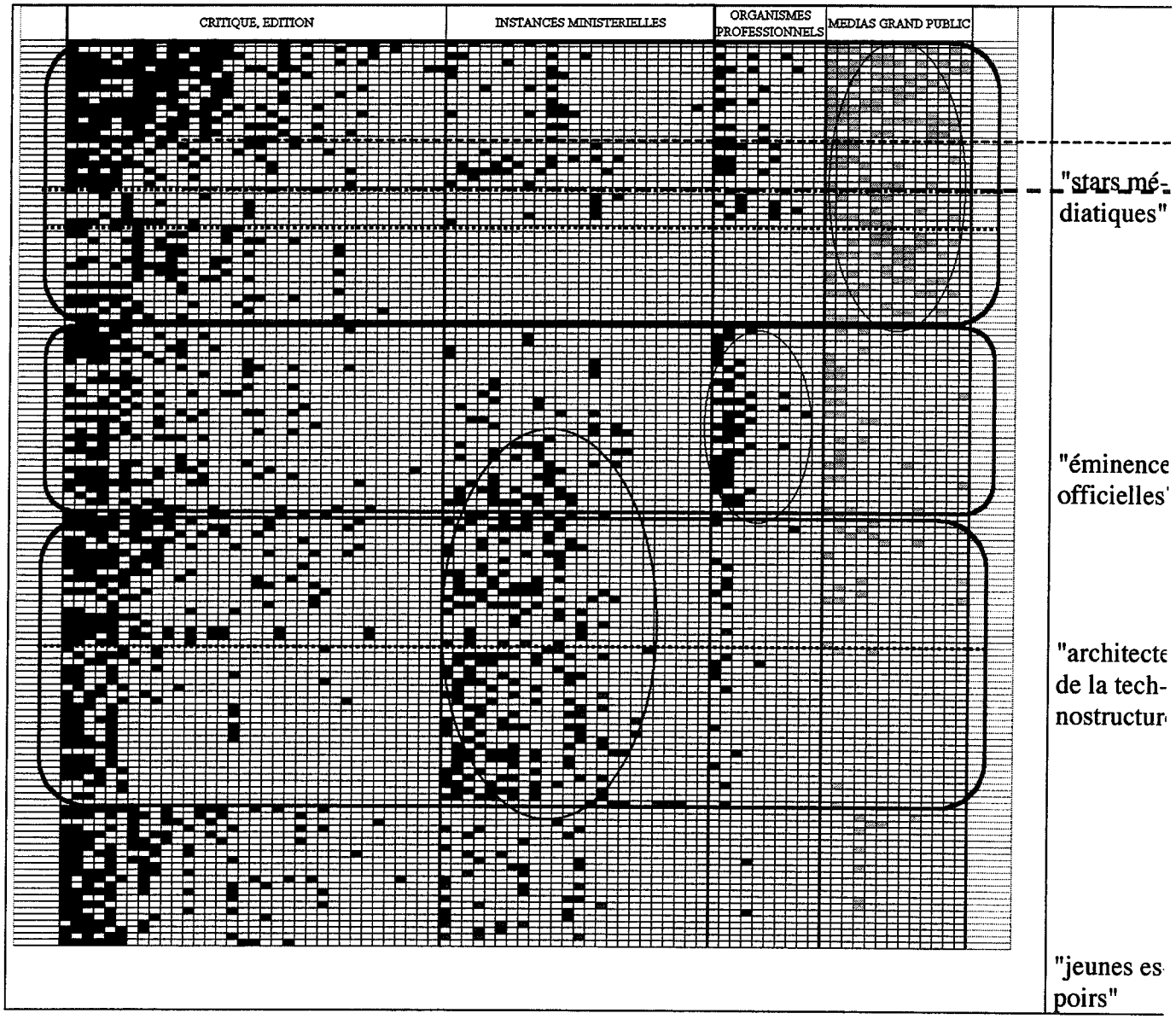
Le traitement de notre base de données selon une technique inspirée des matrices de Bertin[15] présente l'intérêt de mettre en lumière des types bien différenciés de consécration selon la source dont celle-ci provient [16].

Les niveaux les plus élevés de consécration relèvent de la critique architecturale d'une part, des médias grand public de l'autre. Ainsi, le groupe des "stars médiatiques" se situe en haut de notre grille, et se caractérise par un nombre important d'occurrences dans la colonne "médias grand public". Ce sont en effet des architectes qui figurent presque tous dans le *Who's who* et dans le tableau des architectes célèbres établi par le *Quid*. Ils sont aussi très nombreux à avoir fait l'objet d'articles dans le journal *Le Monde*. Ce groupe se subdivise en trois sous-profils : en partie supérieure du graphique se trouve un groupe dont la consécration par la critique est forte, qui est assez présent auprès des instances ministérielles et a fait l'objet de diverses marques de reconnaissance des organismes professionnels. C'est un groupe d'architectes français ou très présents en France, faisant l'objet de très nombreuses publications (nombreux articles dans les grandes revues, souvent quatre monographies les concernant) et expositions (Pavillon de l'Arsenal, Institut Français d'Architecture), cités dans les principaux dictionnaires d'architectes contemporains et lauréats tant du Prix du Moniteur que du Prix de l'Académie et du Grand Prix National.

---

[15] BERTIN (Jacques) et al. *Les diagrammes, les réseaux, les cartes*. Paris-La Haye, Mouton, 1967.

[16] Pour obtenir le graphique présenté ici, on a classé les marques de consécration issues de nos relevés selon les quatre types de sources dont elles émanent et on a transformé l'information disponible pour chaque individu en information de type 0/1 (blanc = n'a pas obtenu la consécration X ; couleur = a obtenu la consécration X). Chaque individu (en ligne) se trouve alors caractérisé par une chaîne de 85 chiffres binaires (zéro ou un) qui correspond au "portefeuille" des consécrations qu'il a obtenues depuis 1968. On a ensuite regroupé ces chaînes par familles à l'aide de tris successifs. Je remercie Lise Mounier, sociologue au LASMAS-CNRS, qui m'a suggéré ce traitement et en a facilité la réalisation.



Typologie selon le type de consécration
(pour les architectes ayant fait l'objet de 8 citations au moins)

Ces architectes, que l'on pourrait qualifier de "leaders stylistiques et doctrinaux", sont d'ailleurs en nombre important dans des postes de conseil, d'enseignement ou au sein des comités de rédaction des revues spécialisées.

- en partie médiane se trouve un groupe d'architectes qui a fait davantage l'objet de publications dans la presse grand public que dans les organes de diffusion spécifiques au champ. Ce sont pour la plupart des architectes très âgés ou décédés, dont un certain nombre de membres de l'Académie d'Architecture ou de l'Institut de France.
- enfin se trouve un groupe dont la notoriété globale est comparable à celle du premier groupe mais qui n'est pas du tout

concerné par les formes ministérielles et professionnelles de consécration. Leurs caractéristiques biographiques montrent que ce sont en effet pour la plupart des architectes étrangers non européens qui n'ont pas accès aux prix et aux postes attribués par les instances ministérielles et par les organisations professionnelles.

Le groupe des "éminences officielles", au milieu du graphique, rassemble les architectes fortement consacrés par les organismes officiels de représentation de la profession. Ce groupe est très restreint : il ne comprend qu'une trentaine de personnes. Ils sont généralement couronnés par le Prix de Rome, le Prix de l'Académie, et nombre d'entre eux sont aussi membres de cette dernière institution.

C'est un groupe dont la présence dans les médias non spécialisés est extrêmement discrète : elle se résume généralement à une rubrique dans le *Who's who* et une citation dans le palmarès des architectes contemporains du *Quid*. Ils font, ou ont fait au début de la période étudiée, l'objet de publications, en particulier dans les grandes revues d'architecture, ils sont assez bien représentés dans l'exposition permanente du Pavillon de l'Arsenal et ont généralement été cités par le dictionnaire de B. Oudin[17], dans son édition de 1970. Leur degré d'inscription au sein des instances administratives de l'architecture introduit une disparité au sein de ce groupe. Ils sont très nombreux à être, comme dans la catégorie qui va suivre, fortement investis dans les fonctions administratives : ils occupent alors des postes de conseil ou d'évaluation au Ministère de tutelle de l'architecture, sont jurés de concours de promotion de l'architecture, architectes des Bâtiments Civils et Palais Nationaux pour les plus âgés, architectes-conseils pour les plus jeunes.

Le groupe des architectes liés à la technostructure est partiellement superposé au précédent. Il est composé d'un premier groupe d'individus, la strate supérieure, qui bénéficie d'une forte audience dans la critique et l'édition architecturales d'une part et dans les médias non spécialisés d'autre part. Ayant souvent fait l'objet de deux monographies, de dossiers spéciaux dans les revues et de présentations dans *l'Année du Moniteur*, ce sont les architectes que l'on trouve bien représentés dans les positions de membres de comités de rédaction des grandes revues. Hors du milieu professionnel, ils se sont fait connaître par leur présence dans les Salons Internationaux d'Architecture et certains ont aussi fait l'objet d'articles dans le journal *Le Monde*. La strate située en bas du graphique est tout aussi présente dans les milieux proches de l'administration mais n'a pas, ou pas encore, la forte audience dans la critique architecturale qui lui donnerait l'occasion d'être connue du grand public. Ce sont en effet de jeunes architectes qui n'étaient pas encore en activité au début de la période prise en compte ici (ils ne sont pas publiés dans la période 1968-1973) et qui ont pour certains été sélectionnés pour l'exposition "Quarante architectes de moins de quarante ans".

En bas du graphique commence le groupe des "jeunes espoirs", qui s'étend probablement à des individus aux carrières plus courtes (inférieures à 7 citations), et que l'on n'a donc pas retenus ici. Le rôle des concours-labels (PAN-Europans et Albums de la Jeune Architecture) dans l'émergence de ce groupe apparaît nettement, allant de pair avec diverses initiatives du domaine de la critique et de l'édition pour l'encouragement de la jeune architecture (exposition "Quarante architectes de moins de quarante ans" à nouveau, mais aussi Prix de la Première Œuvre décernés par les éditions du Moniteur ou portraits d'architectes réalisés

[17] OUDIN (Bernard), *Dictionnaire des architectes*. Paris, Seghers, 1970.

par la revue D'A). On reviendra plus loin sur ce groupe spécifique et sur les politiques qui sont menées en leur faveur.

LE RENOUVELLEMENT DES ELITES

Dans la typologie qui vient d'être esquissée, la question de l'appartenance des individus à telle ou telle génération est revenue à plusieurs reprises, en particulier parce que le profil de la notoriété acquise aujourd'hui résulte tout à la fois de l'évolution globale qu'a connue le système de consécration au cours des dernières décennies et des trajectoires suivies individuellement par les architectes. Nous allons aborder la question du renouvellement des élites selon trois de ses aspects : 1) le rapport des générations successives d'architectes au système de consécration, 2) les conséquences de la disparition, en 1968, des modalités de consécration très puissantes et très codifiées qui étaient jusqu'alors en vigueur et 3) l'insertion des jeunes architectes dans le nouveau système qui s'est progressivement mis en place depuis lors.

Diversité des formes de consécration selon les générations

La population professionnelle cernée ici se répartit sur cinq tranches de dix ans chacune, avec une sur-représentation des tranches 40-49 ans et 50-59 ans[18], ainsi que 70 ans et plus[19]. La génération des "moins de 40 ans" est caractérisée par une forte féminisation[20] et une part importante d'architectes diplômés en province ; la génération des quadragénaires est elle aussi fortement implantée en province (études et localisation de l'activité) et c'est dans la génération des quinquagénaires et des sexagénaires que s'insèrent dans leur majorité les architectes venant de l'étranger. Les deux caractéristiques du groupe dépassant les 60 ans dans notre population sont celles de cette génération à l'échelle du groupe professionnel dans son ensemble : les femmes y sont extrêmement rares, ainsi que les architectes ayant obtenu leur diplôme en province. Quand on met ces diverses classes d'âge au sein d'une analyse factorielle des correspondances associant toutes les modalités de consécration du système présenté précédemment, les effets de générations et les trajectoires prennent sens. Le plan factoriel suivant a été réalisé sur les 304 architectes les plus fortement inscrits dans ce système. L'axe 1 (horizontal) correspond à la progression, par occurrences successives dans le tableau, vers une notoriété dans la critique architecturale et dans le grand public[21]. L'axe 2 stratifie les architectes par groupes d'âge, des plus jeunes (en haut du graphique) aux plus âgés (en bas). Les commentaires ajoutés au plan factoriel soulignent les deux types d'apport les plus intéressants de cette analyse. D'une part en effet apparaissent nettement les consécrations qui sont le plus fortement corrélées avec les différentes générations d'architectes.

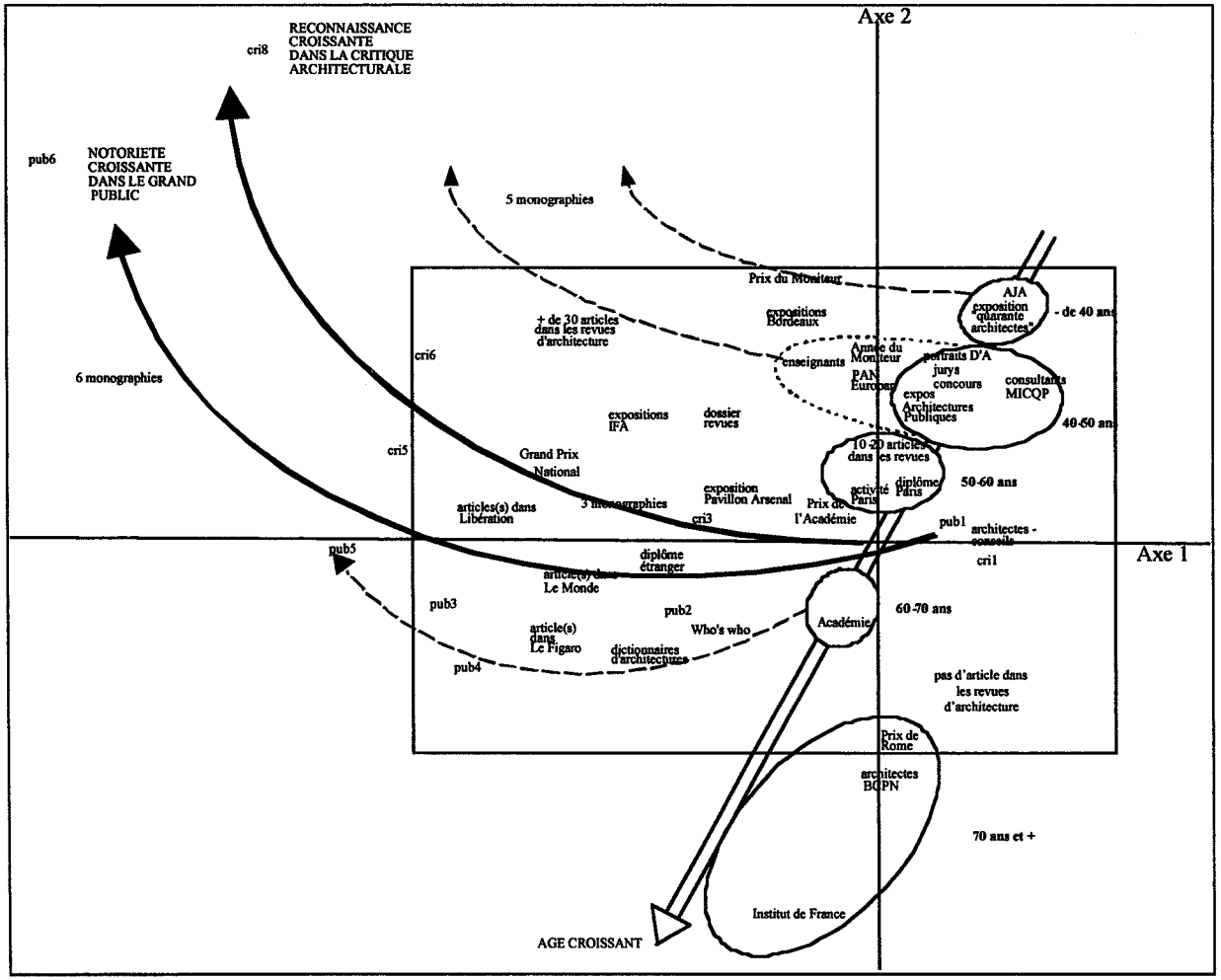
---

[18] Respectivement 31,5% et 21,7%, ce qui est cohérent avec la structure de la population actuellement inscrite à l'Ordre, au sein de laquelle ces classes d'âge représentent 36,4% et 26,2%. (N. Nogue. *Les chiffres de l'architecture*. Paris, Monum Editions du Patrimoine, 2002).

[19] Il faut rappeler ici que compte tenu de l'aspect longitudinal du recueil des données (de 1968 à 1995 à chaque fois que cela a été possible), les générations présentées ici ne comptent pas que des individus vivants et en activité à l'heure actuelle. C'est la raison pour laquelle le groupe des "70 ans et plus" est aussi important (13,6% dans la population extraite ici pour 2,7% des architectes actuellement inscrits à l'Ordre. cf. Nogue, 2002).

[20] On y trouve 46,2% de femmes alors qu'elles représentent 34,2% des architectes de cette tranche d'âge inscrits à l'Ordre . (cf. Nogue, 2002).

[21] Les indices de notoriété obtenus auprès de la critique et du grand public, et respectivement codés "cri" et "pub", voient leurs valeurs croître de la droite à la gauche du schéma.



Les différentes générations d'architectes et la consécration

D'autre part se dessinent deux trajectoires ascendantes : la première passe par une reconnaissance croissante dans la critique et l'édition d'architecture (et est tracée en joignant les indices croissants de reconnaissance par la critique) ; la deuxième, tracée en suivant la progression des modalités de la variable N4 (indice de notoriété dans le grand public), est celle qui s'accompagne d'une notoriété croissante de l'architecte dans le grand public.

A la génération des moins de 40 ans sont fortement et quasi-exclusivement associés les Albums de la Jeune Architecture et l'exposition "Quarante architectes de moins de 40 ans". Leur progression dans la carrière symbolique peut prendre deux voies : la voie "normale" les amène aux consécrations de la tranche d'âge supérieure, celle des 40-50 ans ; une voie plus rapide vers la reconnaissance par la critique et l'édition passe par le Prix du Moniteur (Prix de la Première Œuvre) et la multiplication des monographies concernant leur œuvre. Une exposition à Arc-en-Rêve (Bordeaux) est possible pour ces jeunes, du moins s'ils exercent dans la région Aquitaine.

Les quadragénaires ont accès à une plus large gamme de consécrations que leurs cadets. Les plus fréquentes sont un portrait dans la revue D'A, une position d'architecte-conseil à la MIQCP ou de juré pour le concours des Albums de la Jeune Architecture (position souvent proposée à un ex-lauréat de ces Albums) ou encore une participation aux expositions Architectures Publiques. Ceux qui ne sont dotés que de ces distinctions poursuivent la carrière canonique selon une voie moyenne qui les amène dans leurs 50-60 ans à l'étape que l'on va décrire ensuite. Mais s'ils ont aussi réussi le concours du PAN-Europan, s'ils ont fait l'objet d'une ou plusieurs publication(s) dans l'Année du Moniteur, ou s'ils sont titulaires d'un poste d'enseignant du projet dans une École d'Architecture, leur progression dans l'échelle de la notoriété peut être accélérée. L'obtention de l'un des Prix du Moniteur accentue très fortement le caractère ascendant de leur parcours et leur donne une opportunité de voir leurs projets et réalisations publiés dans plusieurs ouvrages monographiques. S'ils peuvent obtenir d'être exposés à l'IFA ou de faire l'objet d'un dossier dans l'une des grandes revues d'architecture, le déroulement de leur carrière devrait les amener à voir leurs projets publiés une trentaine de fois dans ces revues.

Les architectes de 50 à 60 ans appartenant à cette "élite" des 300 architectes les plus cités sont avant tout des Parisiens, diplômés et installés à Paris. Leur caractéristique la plus partagée est d'avoir été publiés entre 10 et 20 fois dans les grandes revues. C'est dans cette classe d'âge que se trouvent aussi la majorité des architectes-conseils du Ministère de l'Équipement. L'analyse factorielle semble situer à cette étape de la carrière la différenciation entre une carrière symbolique s'opérant essentiellement dans les milieux professionnels et une carrière dans laquelle le prestige obtenu est valorisé dans le public. La première fait se succéder des dossiers dans les grandes revues, éventuellement une exposition au Pavillon de l'Arsenal puis à l'IFA, et, en consécration ultime, le Grand Prix National. La seconde passe par une rubrique dans le *Who's who*, des articles dans les grands quotidiens puis des monographies dont on a précédemment souligné la diversité du lectorat.

La génération des sexagénaires est globalement en retrait par rapport à la carrière ascendante que l'on a décrite pour les trois groupes plus jeunes. Leur âge ne leur a pas donné l'opportunité de concourir au PAN, ils sont peu en vue dans des publications d'actualité comme *l'Année du Moniteur* et ne

sont pas prioritaires pour le jury des Prix du Moniteur, soucieux de faire émerger des jeunes talents. L'entrée dans des instances officielles comme l'Académie d'Architecture ne les fait pas progresser dans la notoriété professionnelle (celle qu'anime la critique d'architecture). Le Prix de cette Académie, une présence à l'exposition permanente du Pavillon de l'Arsenal, le fait d'avoir été formé à l'étranger leur assurent une présence plus durable dans le débat critique. C'est alors qu'ils peuvent être cités dans les encyclopédies et dictionnaires d'architectes et c'est en effet à ce groupe d'âge qu'appartiennent la plupart des architectes cités dans ces ouvrages. C'est aussi l'étape de leur carrière à laquelle ils peuvent faire l'objet d'articles dans la presse quotidienne à l'occasion de l'inauguration d'une réalisation, de l'obtention d'un prix, du vernissage d'une exposition retraçant leur œuvre... ou de leur décès. Les articles dans *Le Figaro* jouent alors un rôle moins valorisant qu'un article dans *Le Monde* ou surtout *Libération*. Les carrières réussies, pour les membres de cette tranche d'âge, sont scandées par des parutions de monographies successives les retraçant.

Les architectes de plus de 70 ans apparaissent, dans le graphique, très marginaux par rapport au système de consécration dominant. Ayant fait l'objet depuis 1968 de très peu ou d'aucun article dans les grandes revues d'architecture, ils se partagent les trois consécrations "académiques" : le Prix de Rome, le titre d'architecte des Bâtiments Civils et Palais Nationaux[22] et les quelques fauteuils de la section Architecture au sein de l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut de France.

C'est d'ailleurs à ce dernier groupe des "élites académiques" que nous allons nous attacher avec plus de précision maintenant et analyser quel a été leur sort quand les fondements du système qui les avait portés aux plus hauts degrés de prestige ont été radicalement remis en cause.

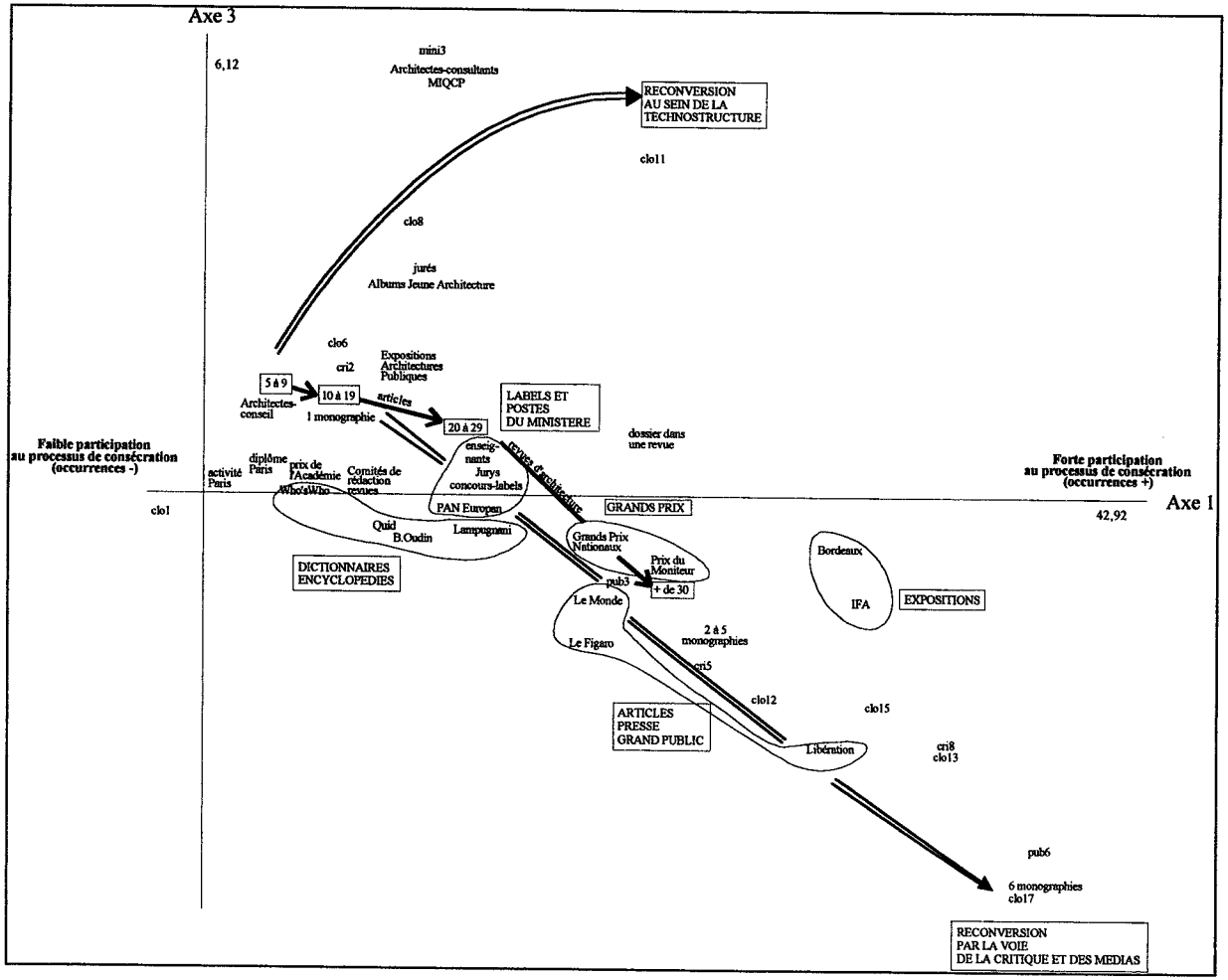
Le reclassement des anciennes élites académiques

Nous avons défini comme "élites académiques" les individus qui sont (ou ont été) en relation avec les instances académiques. Ce sont les lauréats des Prix de Rome, les Architectes des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, les lauréats des Grands Prix de l'Académie des Beaux-Arts et les membres de cette Académie à l'Institut de France, et enfin les lauréats des Prix de l'Académie d'Architecture et les membres de cette Académie[23]. Les 500 personnes que ces différents critères rapprochent sont âgés ou décédés, très majoritairement formés à l'École des Beaux-Arts de Paris. L'analyse factorielle plaçant cette population spécifique dans ses rapports avec l'ensemble des modalités de consécration proposées par le système actuel est très explicite. Elle montre la dualité des carrières des architectes proches des instances académiques, pourvu qu'ils aient franchi un certain seuil de notoriété.

---

[22] Le corps des Architectes des Bâtiments Civils et Palais Nationaux (BCPN) comptait une centaine de membres fonctionnaires de l'État, lauréats pour la plupart du Prix de Rome. Ce corps, créé au début du 18ème siècle en même temps que le Prix de Rome, avait pour mission d'assumer la responsabilité de la construction, de l'aménagement et de la conservation du patrimoine immobilier de l'État. Il a de ce fait détenu un quasi-monopole sur la commande publique jusqu'à la fin du 19ème siècle. La disparition du Prix de Rome en 1969 a initié l'extinction de ce corps, qui ne compte plus actuellement que quelques membres âgés.

[23] L'Académie d'Architecture a pris la suite, en 1953, de l'ancienne Société Centrale des Architectes qui avait été fondée en 1840 et avait joué un rôle important dans la définition et l'organisation de la profession. Elle a le statut d'association loi de 1901 reconnue d'utilité publique et compte 200 membres environ, recrutés par cooptation.



Le devenir des élites académiques

Dans cette figure, l'axe 1 correspond à un nombre d'occurrences croissant de la gauche vers la droite, autrement dit à un investissement croissant dans les mécanismes de capitalisation symbolique. L'axe 3, quant à lui, spécifie cet investissement et décrit deux orientations : une voie administrative vers le haut du graphique, parvenant à un coefficient important de consécration par les instances ministérielles ; une voie médiatique vers le bas de celui-ci, aboutissant aux plus forts indices de reconnaissance par la critique architecturale et par le grand public.

La consécration de cette sous-population des "académiques" semble largement tirée vers la voie médiatique. Celle-ci est jalonnée d'événements différents, suivant la progression des articles paraissant dans les grandes revues d'architecture sur les architectes pris en compte ici. Les architectes "académiques" qui empruntent cette voie accèdent tout d'abord à un ensemble de postes qui les confrontent à la formation et à l'évaluation des jeunes architectes : enseignement, évaluation du concours des PAN-Europans, surtout s'ils ont été eux-mêmes lauréats de ce concours. Parallèlement, ils peuvent faire l'objet de rubriques tout d'abord dans des encyclopédies et annuaires comme le *Who's who* et le *Quid*, puis, quand ils se sont fait davantage connaître dans les revues spécialisées, dans des dictionnaires internationaux d'architectes comme ceux de B. Oudin ou de V.-M. Lampugnani[24]. Leur forte présence dans les revues d'architecture (20 à 30 articles), leur publication dans cette forme d'anthologie que représente *l'Année du Moniteur*, peuvent alors inciter l'une des quatre grandes revues à leur consacrer un dossier. La progression passe ensuite par la réussite à l'un des prix les plus prestigieux : le Grand Prix National, le Prix du Moniteur. Cette consécration entraîne enfin trois types de diffusion médiatique : des articles dans la presse quotidienne, des monographies (à destination d'un public spécialisé ou profane), des expositions (à l'Institut Français d'Architecture ou à Arc-en-Rêve à Bordeaux par exemple).

La deuxième carrière, plus administrative, s'arrête plus tôt dans l'échelle du prestige. Elle passe, en favorisant les architectes diplômés et exerçant à Paris, par un poste d'architecte-conseil du Ministère de l'Équipement et éventuellement une participation aux expositions Architectures Publiques, ce qui dénote la survivance de conjonctions entre l'académisme et la commande publique. Ces architectes, qui peuvent être invités par le Ministère de tutelle de l'architecture à siéger aux jurys des Albums de la Jeune Architecture, voient l'aboutissement de leur carrière administrative dans un poste d'architecte-consultant de la MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques) qui leur permet de siéger, entre autres, dans les jurys de concours importants d'architecture publique.

La promotion de la "jeune architecture"

Au sein de la population de 2685 individus couverte par la base de données, le groupe des jeunes architectes issus des écoles constituées après 1968 présente la particularité d'avoir été confronté au nouveau système de consécration dès sa scolarité et son entrée dans la vie professionnelle. Ces jeunes, qui constituent près de 45% de la population considérée ici, sont pour la plupart issus d'UP6-École d'Architecture de Paris-La Villette (10,4%), d'UP1-École d'Architecture de Paris-Villemin (9,6%), d'UP8-École d'Architecture de Paris-Belleville (7,7%), de l'École Spéciale d'Architecture (5,1%) ou, dans une moindre mesure, d'UP7-École d'Architecture de Paris-Tolbiac ou d'UP3-

[24] LAMPUGNANI (Vittorio-Magnago), *Dictionnaire encyclopédique de l'architecture moderne et contemporaine*. Paris, Ph. Sers, 1987.

École d'Architecture de Versailles et, en province, des écoles de Toulouse et de Bordeaux. Une majorité d'entre eux (55,8%) exerce en région parisienne.

La création de ces nouvelles Écoles remontant désormais à plus de trente ans, ce groupe qu'il est convenu de désigner comme celui des "jeunes architectes" se répartit sur plusieurs classes d'âge : leur âge moyen est de 48 ans en 1998[25] mais si la moitié d'entre eux sont en effet quadragénaires, l'autre moitié se répartit de façon équivalente entre les moins de 39 ans d'une part et les quinquagénaires d'autre part.

Ce groupe n'est donc pas homogène et il est traversé de diverses lignes de partage liées à l'âge et à la position professionnelle. Y coexistent par exemple les architectes débutants et ceux qui les ont formés. Comme Marie-Hélène Contal le montre bien[26], la génération post-68 entretient des relations complexes avec ses enseignants ; il ne s'agit plus du rejet de leurs aînés à l'égard de leurs "maîtres" de l'École des Beaux-Arts mais d'une relation ambiguë de continuité et de concurrence, cette dernière étant tout particulièrement orchestrée par les concours d'architecture publique. Les enseignants fondateurs des nouvelles écoles revendiquent leur combat pour une définition élargie de l'architecture et une conception plus intellectuelle du rôle de l'architecte et rappellent, comme Henri Ciriani, leur rôle dans la formation des nouvelles élites : « Nous sommes quelques-uns, - Gaudin, Castro, Huet, Grumbach, moi-même ... à avoir inventé en 68 que l'architecte est celui qui pense. Souvenez-vous des premiers concours du PAN (...), ces projets énonçaient publiquement des idées, faisaient avancer la réflexion pour tous. C'est dans ce climat que j'ai pris comme enseignant la décision de réenseigner la forme et l'espace, c'est-à-dire la maîtrise du projet, avec le but de former ainsi une "élite". J'ai donc voulu constituer un enseignement qui produise des "pur-sangs" »[27].

On voit ainsi s'instaurer des concurrences entre générations de "jeunes", les architectes déjà peu ou prou entrés dans le système des concours d'architecture publique tentant de "refermer la porte derrière eux". Et l'orientation de la carrière se fait très tôt : pour la moitié des jeunes ayant entamé un parcours d'élite, la première marque de consécration est intervenue entre leurs 30 et leurs 39 ans alors que pour presque un tiers (29,7%) elle intervenait plus précocement encore. Mais c'est l'articulation entre les marques de reconnaissance symbolique et l'accès de ces jeunes à la commande, et en particulier à la commande publique, qui pose question.

En 1973, Raymonde Moulin et ses collaborateurs[28] expliquaient qu'une fois traitée leur première commande, la réussite des jeunes architectes dépendait de leur réalisme et de leur intuition sociologique, en somme de leur aptitude à concilier exigences commerciales et déontologie professionnelle. Ceux qui campaient sur leurs positions idéalistes en faveur d'une liberté créatrice sans contrainte semblaient voués à l'échec.

---

[25] Ce calcul porte sur les 1207 individus de la base de données dont le diplôme d'architecte est postérieur à 1968.

[26] Dossier "30/40 ans ; les chemins de la reconnaissance", *Architecture Intérieure-Créé* n° 233, décembre 1989-janvier 1990.

[27] Henri Ciriani cité par Marie-Hélène Contal, *Architecture Intérieure-Créé* n° 233, décembre 1989-janvier 1990.

[28] MOULIN (Raymonde), DUBOST (Françoise), GRAS (Alain), LAUTMAN (Jacques), MARTINON (Jean-Pierre), SCHNAPPER (Dominique), *Les architectes. Métamorphose d'une profession libérale.* Paris, Calmann Lévy, 1973.

Depuis lors s'est mise en place une politique spécifique en faveur de la jeune architecture dans l'objectif d'atténuer quelque peu la dureté de cette alternative entre les exigences commerciales et la liberté créatrice. Cette politique a eu un véritable impact sur la carrière canonique menant aux plus hautes positions du prestige, impact qui justifie ce que l'on peut lire dans *Le Moniteur Architecture-AMC* : "On sait qu'en France il existe deux sortes de 'jeunes' de 40 ans, ceux qui sont lauréats du PAN et des Albums de la Jeune Architecture et ceux qui ne le sont pas"[29]. Ces concours-labels ont pour principal effet de fournir aux architectes débutants leurs premières références et ainsi de les aider à entrer dans le système des concours d'architecture publique. Ils constituent alors des sortes de qualifications intermédiaires entre celles que fournissent formations et diplômes, premier filtrage effectué par les Écoles et qui apporte chaque année sur le marché une génération d'environ 1 300 - 1 500 nouveaux diplômés et celui, très sévère, des concours publics. Mais la forte circularité du système des concours est notoire et assez légitimes sont les réticences des maîtres d'ouvrage à confier à des architectes peu expérimentés la réalisation d'un édifice dont ils attendent beaucoup, et sur de nombreux plans. Seuls de grands maîtres d'ouvrage publics et privés peuvent de temps à autres "prendre ce risque" et jouer un rôle actif de mécénat envers la jeune architecture parce qu'ils ont les moyens techniques et financiers qui leur permettent de compenser les défaillances de l'architecte, s'il en est besoin. Il est toutefois intéressant de noter que l'indemnisation des concours[30] a instauré une sorte de "marché protégé du projet" permettant à une génération de jeunes architectes d'attendre ses premières commandes en subsistant grâce aux indemnités de concours perdus.

La promotion de la jeune architecture repose donc sur une stratégie en deux temps : offrir aux jeunes une valorisation symbolique de leurs débuts de carrière dans le but ultime de leur faciliter l'accès à leur première commande. L'efficacité de cette stratégie, qui est reconnue pour sa première étape, est de plus en plus questionnée en ce qui concerne la deuxième.

A l'issue de ces diverses considérations, il apparaît qu'il y a un double processus de stratification et de spécialisation des élites architecturales. La stratification à trois degrés, que l'on a mise en évidence, est d'autant plus forte que de forts mécanismes existent pour l'asseoir et la perpétuer. Citons parmi ceux-ci la stratification symbolique de la commande qui fait que les opérations qui sont confiées aux architectes revêtent, à leurs yeux, des valeurs différentielles. Ainsi, la commande publique est-elle globalement plus prestigieuse que la commande privée, la construction neuve plus légitime que l'intervention sur l'existant, les grandes opérations plus recherchées (et pas pour de simples motifs commerciaux) que les petites, etc. Et un certain appariement s'opère entre le prestige de l'opération et celui de son concepteur. Le phénomène des concours obligatoires pour le choix du maître d'œuvre dans les commandes publiques dépassant un certain seuil est un puissant facteur de cet appariement, notamment par le biais des références demandées aux architectes en phase de présélection. Les commanditaires, en exigeant des architectes un certain nombre de références de réalisations comparables à l'opé-

[29] "L'accès à la commande des jeunes architectes", *Le Moniteur Architecture-AMC* n° 49, mars 1994.

[30] Depuis le décret n°93-1269 de 1993, les organisateurs de concours publics d'architecture doivent indemniser à hauteur de 80% de leur valeur les prestations demandées aux candidats en phase de sélection.

ration qu'ils mettent au concours, mais aussi en accordant beaucoup d'attention aux publications, expositions, prix, titres dont les candidats peuvent se prévaloir, mettent en effet en place un "dispositif de jugement", comme pourrait l'appeler L. Karpik[31], destiné à réduire le risque encouru et éventuellement à bénéficier eux-mêmes du prestige de leur prestataire. Se met alors en place un cercle vertueux dans lequel les réalisations publiques d'un architecte alimentent les actions de la critique en sa faveur (prix, expositions, publications), qui elles-mêmes favorisent, au même titre que les réalisations antérieures l'accès à la commande la plus valorisante. De ce fait, les strates supérieures de la notoriété sont l'apanage des architectes qui ont à la fois accès aux concours d'architecture publique et aux deux formes de médiatisation que sont la presse spécialisée et la presse grand public. Cette population est en partie constituée d'architectes d'envergure internationale qui viennent réaliser une ou plusieurs opération(s) en France ; l'autre part est quasi-exclusivement composée d'architectes diplômés et exerçant à Paris, de plus de 50 ans et de sexe masculin.

Outre cette stratification, qui va de pair avec des mécanismes ascensionnels prenant la forme d'une "trajectoire canonique"[32], on observe une spécialisation des élites. Trois types d'élite, et avec eux trois fonctions de représentation et de valorisation du groupe professionnel se font jour.

Il y a tout d'abord les "stars" médiatiques, c'est-à-dire les architectes qui sont porteurs d'une image de l'architecture de qualité, labellisée par la critique architecturale, et diffusée par les médias en direction du grand public. Parmi ces "stars", certaines se spécialisent dans le rôle de leader doctrinal ou stylistique, préférant animer le débat critique interne au milieu professionnel et occuper des fonctions de pouvoir et d'orientation parmi leurs pairs plutôt que de se rendre visible dans le grand public. D'autres au contraire se font les tribuns de l'architecture auprès du public et ont à cœur de diffuser le plus largement possible la culture architecturale, à travers ses grandes œuvres, ses mots d'ordre, ses problèmes du moment, etc.

Il y a ensuite une élite d'éminences officielles, en charge de représenter l'architecture comme profession et comme art dans les instances officielles, qu'elles soient internes et à vocation corporative (l'Ordre) ou culturelles (l'Académie d'Architecture, la section Architecture de l'Académie des Beaux-Arts à l'Institut de France).

Le troisième groupe est celui des architectes de la technostructure, proches des instances ministérielles chargées de la construction, du logement, de l'urbanisme et du patrimoine et entrant avec elles dans des relations qui les placent tantôt dans le rôle de prestataires d'expertise et tantôt dans celui de récipiendaires de grandes commandes publiques. Ils assument en effet diverses fonctions de conseil, d'enseignement, d'évaluation et d'orientation mais reçoivent aussi une commande publique importante en nombre et en visibilité.

La structure des élites architecturales, telle que ce relevé et les analyses que celui-ci inspire permettent de la décrire, est fortement marquée par la transition qui s'opère à la période à laquelle se situe l'observation.

Depuis plusieurs siècles et jusqu'en 1968, le système académique français de l'architecture avait ajusté de façon remarquablement stable l'organisation de l'enseignement et de

---

31 KARPIK (Lucien). "Dispositifs de confiance et engagements crédibles", *Sociologie du Travail* n° 4, 1996. pp. 527-550.

32 BIAU (Véronique). "Positionnement et trajectoires d'architectes", *Sociétés Contemporaines* n° 29, janvier 1998. pp. 7-26.

la profession, les modalités de la consécration professionnelle et l'attribution de la commande publique. Ce système s'appuyait sur la forte articulation entre l'enseignement de l'architecture à l'École des Beaux-Arts traditionnellement tenu par des patrons de grandes agences pour la plupart lauréats du Prix de Rome d'une part, l'action de la section Architecture de l'Académie des Beaux-Arts qui, par le Prix de Rome entre autres[33], définissait les canons de la "bonne" architecture d'autre part, et enfin l'existence d'un corps d'élite d'architectes chargés de la grande commande publique : le corps des Architectes des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, composé pour l'essentiel de lauréats du Prix de Rome. Au tournant des années 60, les trois piliers du système de consécration pré-existant sont quasi-simultanément renversés : l'enseignement de l'architecture quitte l'égide de l'École des Beaux-Arts et se réforme en profondeur, le Prix de Rome est supprimé en 1970[34]. De ce fait, le corps des architectes des Bâtiments Civils et Palais Nationaux commence à s'éteindre. Simultanément, le paysage institutionnel de l'architecture connaît une évolution importante : certaines des instances publiques et para-publiques existantes, et d'autres nouvellement créées, commencent à s'investir dans de nouvelles missions. Il ne s'agit plus seulement de passer des commandes ou de réglementer et contrôler la profession, mais de se placer sur le terrain de la définition de la qualité architecturale et de la promotion des architectes susceptibles de la faire advenir, en particulier en matière d'édifices publics. On voit alors apparaître de nouveaux Prix, de nouveaux concours, de nouvelles politiques de promotion de l'architecture "de qualité", et une amplification de leurs effets grâce aux nombreuses publications et expositions destinées aux professionnels et, plus rarement, au public non spécialisé. Notre analyse aboutit à la conclusion suivante : si, en 1968, la suppression de l'académisme et de son mode de production des élites s'appuyait sur une idéologie anti-élitaire et sur une revendication des architectes, et en particulier des plus jeunes d'entre eux, à un accès plus large et plus équitable aux commandes publiques[35], il n'en reste pas moins qu'un nouveau système de consécration s'est mis en place dès les décennies suivantes, accompagné de mécanismes nouveaux mais presque aussi oligopolistiques d'attribution des commandes publiques. Le nouveau système est moins linéaire, plus diffus, plus séquencé, mais il semble bien répondre au même besoin d'ajustement entre la disparité des commandes, au sein desquelles certaines revêtent un enjeu symbolique particulier, et la disparité des praticiens, qui n'ont pas une disposition équivalente à traiter et se faire reconnaître légitimes pour traiter cet aspect-ci de l'acte architectural.

---

33 Le Prix de Rome, instauré en 1720, était patronné et jugé par les membres de l'Académie et couronnait chaque année trois lauréats de moins de trente ans. Il ouvrait droit à un séjour de plusieurs années à la villa Médicis de Rome pendant lequel leur principale tâche était d'effectuer des relevés archéologiques. Il leur promettait, à leur retour en France, d'entrer dans le corps des Architectes des Bâtiments Civils et Palais Nationaux et leur conférait un prestige certain aux yeux de la clientèle privée de l'architecture, bourgeoisie traditionnelle et bourgeoisie industrielle essentiellement. Voir par exemple : MARTINON (Jean-Pierre), *L'enseignement et la profession d'architecture aux XIXème et XXème siècles*, GEAA, XIX. Rapport BRA n° 743/91, EPRON (Jean-Pierre), *L'école de l'Académie (1671-1793) ou l'institution du goût en architecture*. Nancy, École d'Architecture, 1984, JACQUES (Annie), *La carrière de l'architecte au XIXe siècle*. Paris, Ed. de la Réunion des Musées Nationaux, 1986

34 Plus précisément, il est remplacé par le Grand Prix d'Architecture de l'Académie des Beaux-Arts, créé en 1975, mais dont le prestige est loin d'égaler celui du Prix de Rome.

35 VIOLEAU (Jean-Louis). *L'entre-deux-Mai des architectes, itinéraires intellectuels*. Paris, Ecole d'Architecture de Paris-Malaquais, In Extenso, 1999.

L'élaboration de la base de données

Une enquête par entretiens semi-directifs nous a aidés à définir les événements qui comptent dans les "stratégies du paraître" des architectes. Par ailleurs, un certain nombre de travaux sociologiques portant sur des processus de stratification symbolique dans des champs voisins (milieux artistiques, monde universitaire, avocats, journalistes, etc.) nous ont inspiré la prise en compte de critères complémentaires. Ce sont en définitive 85 modalités de consécration qui ont été prises en considération, relevant de quatre grandes catégories : a) les publications diverses (articles de revues d'architecture, articles de presse, monographies, etc.) parues à propos de tel ou tel architecte, b) les expositions présentant leurs projets ou réalisations, c) les prix et les formes comparables de distinction, et enfin d) l'accès pour les architectes à des postes-clés dans la formation, l'évaluation ou la promotion de leurs pairs.

Le repérage et la synthèse des noms des individus nés après 1900, français ou ayant exercé en France et qui ont fait l'objet de l'une de ces 85 modalités de consécration au moins une fois depuis 1968, conduit à une liste de 2685 architectes.

(encadré n°1)

Deux indices forgés pour quantifier :

1) la notoriété individuelle des architectes (indice N),

2) le potentiel de consécration de chacune des modalités de consécration relevées (indice P).

A partir des données réunies, le premier comptage que l'on est tenté de faire est celui du nombre d'unités de consécration obtenues par chaque individu, un "indice d'occurrence". Mais celui-ci a un inconvénient majeur : il met à équivalence toutes les modalités de consécration listées ici. Or l'on peut imaginer qu'être lauréat des Grands Prix Nationaux n'a pas la même valeur que de faire l'objet des Albums de la Jeune Architecture, par exemple.

Pour obtenir un indice plus "pondéré" à appliquer à chaque variable de consécration, on a considéré qu'une consécration est d'autant plus puissante que les architectes qui l'obtiennent sont peu nombreux, d'une part, mais aussi que ces architectes lauréats sont fortement reconnus par ailleurs, ce qui se traduit par une forte occurrence dans le tableau.

Cela revient à calculer l'indice P d'une consécration C, à l'aide de la formule suivante :

$$\text{Indice P} = \frac{\text{somme des occurrences individuelles de tous les lauréats de la consécration C}}{\text{nombre de lauréats de la consécration C}}$$

Ainsi par exemple, le fait d'avoir une notice dans le *Who's Who*, ce qui concerne 168 individus cumulant à eux tous 852 occurrences dans la base, est affecté d'un indice P égal à 852/168 soit 5,07.

Cet indice P établi pour chacune des modalités de consécration répertoriées, on peut alors attribuer à chaque individu un indice N de notoriété, calculé par l'addition des "points" que lui donnent les différentes consécrations qu'il a obtenues.

Par exemple, un architecte qui aurait obtenu le PAN (indice P = 3,03), aurait été exposé dans l'exposition des "40 architectes de moins de quarante ans" (indice P = 4,11) et aurait fait l'objet d'une monographie (indice P = 10,25), serait affecté d'un indice N égal à 3,03 + 4,11 + 10,25 soit 17,39.

(encadré n°2)

1999

«New Symbolic Elites among French Architects in a Changing Professional Context »

dans *Professional Identities in Transition : Cross-Cultural Dimensions*, M. Saks, I. Hellberg, C. Benoît (eds), Göteborg University Press. 375-390.

Professional Identities in Transition

Cross-cultural dimensions

Edited by Inga Hellberg
Mike Saks
Cecilia Benoit

Almqvist & Wiksell International, Södertälje

Göteborg University, Department of Sociology

New professional context and new symbolic elites among French architects

Véronique Biau

As socio-economic research on the building sector has shown, the last fifteen years have had an important effect on French actors of urban and architectural design. E. Campagnac and D. Lorrain have described the horizontal and vertical integration of the construction and public works sector, that led to the emergence of a "*démarche ensemblière*" (Campagnac 1992). This démarche ensemblière is a form of division of work. Big contractors have absorbed the medium-sized ones and concentrated even more power in their hands. Meanwhile, powerful enterprises such as Bouygues, Dumez, Lyonnaise des Eaux, etc. have broadened their field of action, working upstream in the process (operating at city management level : public transportation, technical networks, urban development) and downstream (management and maintenance of housing estates or collective facilities). Increasingly, these big contractors are in a position to negotiate very comprehensive contracts with local authorities or private firms ("keyturn contracts") as they have integrated in their staff the diverse competences that enable them to provide the right piece of land, the architectural design, the technical calculations and specifications, and finally the building itself. They control the whole process and can guarantee their clients a short completion time (which is particularly important for elected officials, who like to show results before the end of their mandate) and stick to anticipated levels of expenses. They can even relieve the owners and users from marketing, selling, maintenance and daily management tasks. Thus, even though this "ensemblier" process does

not yet concern all building operations, new dynamics are developing in the building sector, and many professional standards and rationalities are obviously changing.

For architects, this evolution means a severe loss of status. They tend to lose their central position in the chain of specialised tasks, often qualified as a position of "orchestra conductor", where they used to be the only client's advisor. On the one hand, they would coordinate for him the legal aspects the project and negotiations with the planning authorities to get the building permit. On the other hand, they would handle the building process and the site, for example helping the client in his choice of contractors.

This first figure represents this chain as it used to be :

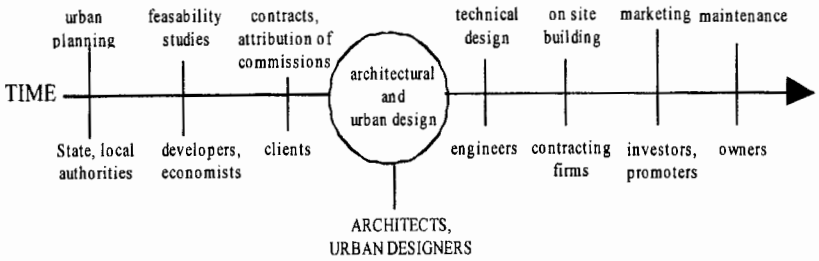


Figure 1: *The prenous chain.*

As constraints of cost and timing imposed by clients are growing, the process has to be more closely monitored and negotiated, as well as less sequential. Early phases of design and decision making must increasingly take into account the constraints of marketing and execution, and can always be re-discussed. Every agent becomes more dependant upon others'rationalities and requirements. The chain transforms itself into an intricate network of relationships where the contractors occupy the dominant position, especially because they are more able than architects to carry out organisational tasks when the latter become complex and require management methods. Contracting firms replace architects in their role of main client interlocutor, as they seem more reliable from economic and technical points of view. They can also take the main part of financial risk and technical responsibility when needed (Montlibert 1995)

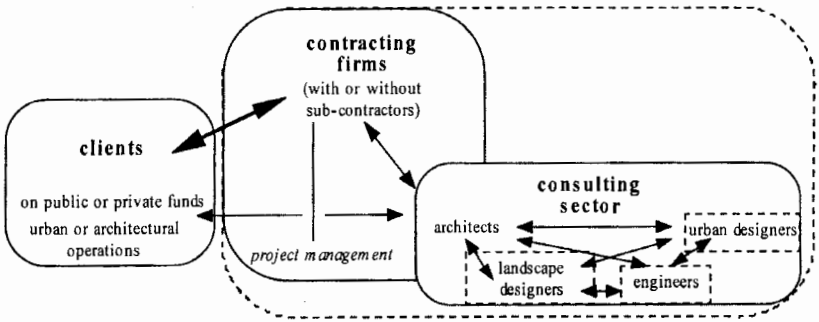


Figure 2: *The new chain.*

In this evolution, architects lose not only their specific relationship with clients, but also their specific role within the consulting sector (Haumont 1992). Other design competencies are being developed and specified in other professional groups which trespass on architects' jurisdiction: landscape design, urban design, interior design, facade design, as well as (because architectural education is – at least in France – a little weak in technical matters) the technical design largely carried out by generalist or specialised building engineers.

Even their attitude towards the piece of design that they take care of has to be reframed: their design options have to be compatible with administrative and technical standards and labels, with site logistics and organisation, with sustainability and understanding of long-term evolutions, with buyers' needs and tastes.

A traditional metaphor, often used in the 1960s and 1970s, compared the building production to the automobile and aeronautic industries, as rationalised and technically efficient types of production, able to go from the ideological to the practical field. In particular segments of the building sector, such as offices, shopping malls, hotels, or big leisure and tourism facilities, for example, worldwide operators spread, in different countries, not only standardised architectural objects but standardised processes. I propose to call their logic a "product logic" (Deforge 1990).

THE NEED AND CLAIMS FOR AN AESTHETIC OR "CULTURAL" LOGIC

Concurrently to this rationalisation process, which tends to standardize architectural objects and to minimise and routinise architectural intervention in design and realization, there is a strong claim for an artistic or cultural logic both in urban and architectural production. This claim is shared by a certain range of clients, whose architectural demand could be qualified as "emblematic", as we shall see below, and by the most legitimated architects. The latter defend the concept of an architectural profession oriented not only towards production of buildings driven by social needs, technical requirements and commercial profits, but also towards the creation of original architectural works adding "aesthetic and meaningful value" to their urban and social environment.

On the clients' side, actually, there is, as ever, a need to show specific, extra ordinary buildings which can bear the image of the power, innovativeness, and aesthetic taste of their owners – even when these buildings are more expensive, badly adapted to their users or to their surroundings, difficult to maintain in the future or controversial in their aspect (Dovey 1992).

This, for example, has been the attitude of the French State towards its important architectural realisations since the years of reconstruction after World War II. Since then, in effect, the alliance of engineers of the "Grands Corps de l'Etat" (Campagnac and Winch 1997), of large contracting firms and of a part of the architects' group – composing together what has been called the "technostructure" (Raymond 1984) – began to consider its work as a reference in innovation and quality for the whole building production. Whenever possible, in technical aspects and anything quantifiable, the "technostructure" implemented different norms and standards for building production. For the more qualitative aspects such as architectural expression, it had to act through exemplification. In the academic tradition, which in France ended in 1968, commissions for new important state buildings were allocated to a special elite Corps of less than a hundred persons (the "Architectes des Bâtiments Civils et Palais Nationaux") who were recruited among the winners of the very prestigious Prix de Rome (Monuments Historiques 1982). During these intense moments of social transformation, urbanisation and construction,

this oligarchy (Moulin 1973) soon proved to be much too small compared to the needs in professional expertise, and began to be harshly criticised for its inadapted competencies : lack of technical skills (especially with regard to modern building materials such as steel and concrete), inability to take into account specified economic constraints, difficulties to adapt architectural forms to new urban ways of life, confinement in an old-fashioned monumental style. State administrations, that commissioned these hospitals, schools, culture and sports facilities, social housing, etc. and had to play the role of quality reference for all privately and publicly financed architecture, were then forced to open their market to other professionals. In order to find "new architectural talent", the state personnel in charge of architecture established a set of competitions, prices, exhibitions and publications which, as we shall see later, succeeded in promoting a new generation of symbolic architectural elites.

Other types of clients also seem to like the symbolic stratification of the architectural profession, insofar as it entails differentiated values of architectural "signatures", and distinctive strategies. Among business leaders, among elected local officials, there are decision makers for whom the architecture of the buildings that they commission and/or use for themselves reflects their own values and qualities : audaciousness, trust in avant-guardism, the right aesthetic taste, disinterestedness of the patron of the arts, a will to have a place in the history of architecture. This has been particularly obvious in the years just following the administrative decentralisation in France (1985-90). This decentralisation strengthened the power of mayors over urban management, urban planning and architectural policy. Some of these mayors – who wanted to assert the specificity and the importance of this new political arena, and to compete with a traditionally centralised political establishment – developed an innovative discourse about the management of local life. They wanted to "manage the city as an enterprise", often referred to as the business world and its marketing methods. Architecture has a role to play in the "image strategy" of the city, which combines, often implicitly, two types of action. On the one hand, influences on mental representations associated with the city, using slogans, municipal journals and advertising posters; on the other hand, "requalification" of all or parts of the urban landscape through spectacular interventions by nationally or world-famous architects.

This strong relationship between discourse and image used to claim or establish prestige justifies the use of the word "emblematic" to qualify this type of architectural commission. As shown by our own survey, this process did not lead – in spite of the celebration of local identity by the managerial discourse – to the promotion of local architectural elites (Biau 1992). On the contrary, it broadened the gap between very high-status architects, to whom local authorities gave great freedom to design expensive, spectacular, mediatic buildings, while ordinary modest production remained in the hands of local professionals.

On the architects' side, the most legitimate professional claim is that the architects' role is to transform a building from a utilitarian box into an entirely cultural object, heavily loaded with emotions. The words of H. Ciriani, one of the best known French architects, illustrate that position when he teaches his students that architecture is not about building places for people to live in, but about designing places for people to die in.

This romantic vision of the profession has very concrete consequences. At the organisational level at first, it comes with a certain reluctance towards division of labour, which altogether entails, for the professional, the loss of a creator's control over the integrity of his work, the risk of specialisation which could narrow the range of accessible commissions, and a routinisation of tasks performed in architectural proposals. This reluctance is probably one of the reasons why French architectural firms are on average much smaller than their equivalent in industrialised European and American countries (Blau 1988). According to data from the Conseil National de l'Ordre des Architectes, 61.2% of architectural firms are solo practitioners and 1.3% only has more than 10 employees (Nogue 1997). Beside the tough economic crisis which strikes many such small practices, this small average firm size has strong effects on the ability of the profession to export itself, especially in the European Union (a little less in developing countries), where highly specialised and integrated competencies, in both architectural design and engineering, are expected.

The conception of architectural professionalism which comes with the "aesthetic logic" has two other aspects : the first is that it leads to a definition of architects' professional competencies based on their ability to design something new, to represent a step in the progression of architectural doctrines, skills and styles, and to create debates among peers. Like in the visual arts, it is then

tightly related to the notion of inventivity or creativity. The second aspect is that it leads to specific kinds of self-marketing or self-promotion strategies : in effect, unlike creativity in the visual arts, inventivity can barely exist in architecture without a client who wants or accepts to get involved in a process of that kind. This means that "creative" architects have to seek out the few clients who value innovation, who have "emblematic" ideas and who will provide the best conditions to develop fully and freely their ideas and experiments. As seen above, public commissions coming from the state and from local authorities are likely to give architects these expected conditions. In France, however, these public commissions have been regulated for several decades through a system of architectural competitions, which tend to privilege architects who have already completed buildings of the kind the competition deals with, but who also have got distinctions, prizes, exhibitions and publications from their work. Since these implicit conditions are clear to many architects, typically competitive strategies are observable (Biau 1998).

In short, unlike the "product logic" described above, the "aesthetic logic" requires the existence of individual "signatures" on architectural design, which remains possible as long as the architect works on his own or with very few subordinates. It also requires the existence of a minimal consensus among professionals, shared with clients and public, about the differential values attributed to such signatures. Although this symbolic stratification is not strictly an economic process – because of different factors, such as the use of fee scales in public contracts, and because fees are based on the cost of the building, which makes operations such as warehouses or offices very lucrative economically but often very poor symbolically – it seems to work very much like a market. In this market, the highest values can only be attributed to very few professionals; otherwise, the values would fall down altogether. The values are constantly reassessed at the national and international levels; they are the basis for contracts, provided clients and professionals are well informed about them. One of the effects of this market is to establish stratification in the relationships between architects and clients: high status clients (symbolically and/or economically powerful clients) tend to contract with high status architects, whose signature they use in strategies of "distinction" (Bourdieu 1979), to produce high status architectural objects. The latter attract the attention of professionals because of

the prestige of their authors; they are largely known to the public because of the social position of their commissioners. This kind of stratification is very similar to that described by J. P. Heinz and E.O. Laumann (Heinz and Laumann 1982) – elite Chicago lawyers choosing the wealthiest clients because they are the most likely to give them the most comfortable economic conditions to develop creativity in their task, and thus to provide them with the highest professional status.

Although we know that there is a symbolic market in architecture, one which delivers differential marks to professionals through prizes, exhibitions, publications and institutional positions, very much like artists, many questions still remain about its functioning.

Finding the "talented" contemporary architects

The first glimpse into the "field of architecture" makes it obvious, even to an outside observer, that, without any knowledge about its production and without any aesthetic judgement, a few select names will quickly be associated with talent and quality. This will happen because their name is recalled in every medium in the field and, more rarely, appears in the wider public media. This idea of repetition prompted us to collect and compare the names appearing in these diverse promotions and distinctions. This procedure helps investigate how symbolic elites are produced in architecture.

I elaborated a data base centralising and synthesising as much information related to the "consecration" process as possible.[1] This data base is actually a large table composed of 85 variables representing activities identified as contributing to architectural consecration in the period 1968-95 (columns),[2] and of 2,685 architects who succeeded in at least one such activity during that same period (lines). At the intersection of lines and columns, the data (if any) generally also provides the date of this activity. Biographical data such as year of birth, year of professional registration, year and school of diploma, geographical localisation, etc., have also been included in the table.

This data base is being used to describe precisely the functioning of each type of consecration; it is also a useful basis for analysing individual profiles and careers. Here, I will focus on the "systemic" approach to symbolic stratification: the way in which each diffe-

rent instance involved in the process of consecration operates, the way in which they interfere in each other's operations, and the way in which the elite that they produce divides itself in several profiles and roles.

Four main instances act in the symbolic stratification of French architects (Bowness 1989):

1. The system of architectural critique
Very similar to the artistic critique system, it mainly operates through specialised reviews and journals, in which lots of room is dedicated to presentations of selected single works, generally just completed. As the actual architectural production is much larger than what can be shown in these monthly journals, their selection tends to be "positive": editors think it useless, or feel uncomfortable with, showing and criticising bad realisations. They prefer to publish well-regarded work, especially when the notoriety of their authors is big enough to attract readers' interest. In addition to separate articles, journals sometimes provide entire dossiers on architects "on the rise". Still in the same system, publication of books is important too. A large proportion of such books consists of monographs about contemporary architects, describing one or several works of theirs. Some dictionaries have, like the monographs, a very strong distinctive role for quoted architects. The architectural critique system is also based on exhibitions and prices, among which the Prix du Moniteur is attributed by a publisher.

2. The French state instances
These promote architectural quality created in the years 1970-80, the administrative instances in charge of architectural quality are very active in the competition arena: they organise competitions for young practitioners (AJA, PAN) and attribute highly valued national prizes. As references for the whole of architectural production, the state instances have, from time to time, organised exhibitions showing off their own realisations as clients. They also nominate hundreds of professionals as advisors or teachers, some of them specialised in landmark preservation.

3. The professional organisations
French architects have two kinds of professional organisations: the traditional ones (two different Academies of Architecture) and, now the most important one, the Ordre, created by the

government in 1943 to protect the professional title of architect. The traditional organisations used to attribute the famous "Prix de Rome" which was abolished in 1968 and they still attribute various different prizes, among which is the Academy Prize.

4. The non-specialised media

Little attention is paid to architectural current affairs in non-specialised media. An International (Salon) of Architecture has tried, not very successfully, for several consecutive years, to attract non-professional people to a kind of architectural exhibition. Some newspapers have occasionally items on architecture. One can also find information about architects in dictionaries and encyclopedias.

The following table sums up the different kinds of events and positions taken into account in our analysis of consecration. It classifies them according to the instances involved.

Table 1: *Classification of the analysis of consecration.*

	Exhibitions	**Publications**	**Prizes**	**Key positions**
Critique publishers	- Institut Français d'Architecture, - Centre Georges Pompidou (CCI), - Pavillon de l'Arsenal, ...	- articles in architectural journals - "anthologies" - monographs - architects dictionary	- Prix du Moniteur	- editorial boards of journals
State instances	- exhibitions of public architecture		- AJA - PAN, European - National Prizes	- state advisory architects - jury of AJA, PAN - architecture professors - responsibility for landmarks (BCPN, ACMH
Professional organizations			- Prix de Rome - Prix de l'Académie	- conseil national de l'Ordre - Académie d'Architecture - Institut (Académie des Beaux-Arts) - association AMO
Media	SIA	- articles in daily newspapers - dictionaries and encyclopedias		

To analyse this data base, we used two indexes:

- The P (as "potential") index weighs and characterises each consecration event. Its calculation takes into account the fact that the consecration of an architect increases when few other architects have received the same nomination for this event, and when at the same time they have been nominated in many other different events taken into account in the data base.[3]
- The N (as "notoriety") index computes, for each individual architect included in the table, the sum of the P indexes that he/she has gathered across all the different events where he/she has been distinguished.

The two indexes allow us rank, on the one hand, the different units or types of consecration based on their importance in the whole system; and, on the other hand, the different individuals based on their notoriety.

Although our criteria selected only 2,685 individuals as having been quoted once or more since 1968, including a few foreign architects – a figure that can be compared to the 25,000 architects now practicing in France – the scope of individual notorieties (N indexes) in the population considered in the Table is surprisingly large. On a scale from 1 to 348, more than 88% of the individuals are below 20, and only 34 are above 100. Therefore these architects at the top of the symbolic hierarchy can be set apart from the rest of the group. It is on them that the consecration system has the clearest effects. By this I mean that we can best disentangle the contribution of each source of consecration (critique, state, professional organizations, and media) in terms of their individual notoriety.

To illustrate these effects, I will simply comment here on one principal component of the analysis of the data for the 34 first architects. This analysis shows the distribution of this super-elite in different kinds of leading positions. In order to represent this analysis, the global P index was subdivided into four specific P indexes called P1, P2, P3 and P4 depending on their sources (1 = critique and publishers, 2 = state, 3 = professional organisations, 4 = media).

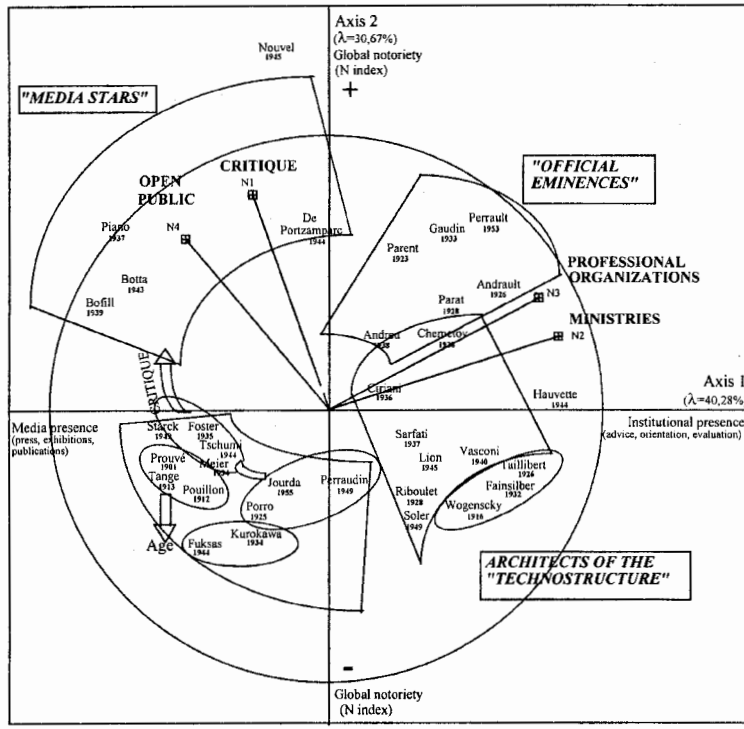


Figure 3: *The Position of French architects (P and N indexes).*

The sources of consecration seem to operate in two tight couples. First, an institutional couple, in which the traditional professional organisations such as the Academies and the Ordre paradoxically act in very similar ways to that of the modernist state instances, especially the Ministry of Infrastructure and Housing. This first couple contributes to the promotion of the same type of elites. The second couple brings together the media: on the one hand, specialised media such as professional journals, specialised publishers and exhibitions frequented by peers; and on the other hand large public media. This second couple also contributes together to the promotion of another kind of elite.

The first axis of the PCA distributes individuals according to their notoriety. On the left side, their notoriety is more organisational and based on presence in, or relations with, both the Ministry and the professional organisations, mainly through advising, teaching, evaluation, elected or nominated representa-

tion. On the right side, individuals benefit from a more impersonal notoriety based on large scale or specialised media that give priority to iconographic or skills of written expression.

The second axis of the PCA represents the global notoriety of individuals (total N index). High notoriety indexes are at the top of the Figure, low notoriety indexes at the bottom.

A third axis (not shown here) was used to check the proximities represented here, and to draw the clusters. It is related to the type of audience for these notorieties, going from the larger lay public to a small arena of peers.

This Figure identifies three profiles of elite architects : on the institutional side, there are both "official representatives" (*éminences*) and "architects of the technostructure"; on the media side there are more or less "public stars".[4]

Among the institutional elites, the third axis splits individuals into two groups. A very cohesive one in terms of notoriety level, position and age (the average age is 60) is very close to the state administration in charge of architecture (the so-called "technostructure"). Both play important roles in education, competition evaluation, administrative advice to architects and clients, etc. The second group is composed of a declining group in terms of notoriety, and of a still eminent group which is or has been very powerful in the professional organisation circle: they are both members of an Architectural Academy, have been acclaimed through their Prizes, and some have been elected to the national council of the Ordre des Architectes.

Among the media "stars", we find the architects with the highest notorieties, also those most dependant on written diffusion of architecture: specialised and lay press and publishers. Two of these stars are French (Jean Nouvel and Christian de Portzamparc) but the three others are mainly active abroad (Renzo Piano, Italian ; Mario Botta, Swiss ; Ricardo Bofill, Spanish). This indicates a certain permeability of the French consecration system to well-known foreign (at least European) architects. Depending on the role that they play in the public arena or in the professional debates, these stars tend to split into two characters. On the one hand, those who are not yet known by the non-initiated people, who mainly have a position of stylistic leaders, who are expected by their colleagues to give their opinion about the right aesthetic code or about the appropriate ways of dealing with urban,

technical and social constraints in architectural design. On the other hand, those who have crossed the gap between peer recognition and public notoriety, and taken a position of "tribune" : they do not only speak in professional terms to professionals; they also consider themselves as mandated to speak to a large public of clients, users and consumers of architecture. On behalf of their peers, they use the most consensual notions to promote architecture and the architectural profession in society at large : the public interest of the profession declared by the 1977 Law on Architecture is one of these consensual notions. It concerns the need for architects' intervention in landmark protection and in the creation of original work to become landmarks for the future and to attract worldwide interest in French cultural production.

Conclusion

It is now well accepted to describe the architectural profession as split between creative goals (very similar to designers and artists) and business efficiency (satisfaction of clients, high level of productivity, high technological quality products). This tension makes sense in the organisation of the architectural firms : architects who consider creativity as a main value tend to work in small teams and in a less divided organisation of labour. The duality also has an effect on the architectural market, i.e. the kind of clients and commissions sought by professionals, and the kind of self-promotion strategies that they develop. Because some clients are more open to architectural innovation (public commissioners in France, for example), the "creative" architects try to reach these specific clients, and adopt the rules of the competition which lead to these specific clients. In addition, the duality has an effect on the debate about the education system: should architects be trained as designers, able to use their creative skills in architecture as well as in every other fields of activity (industrial design, cinema, fashion) or should they be efficient professionals, ready to own their firm as soon as they get their diploma, and become knowledgeable about technical issues, economics, law, organization, marketing, etc.?

The last two decades have strengthened this bi-polarization. The rationalisation of the technico-economic process and the homogenisation of the legal and administrative frame due to the creation of the European Union have privileged the model of the

business-architect. The rising professional identity is one for architects involved in negotiation rather than in creation, who become more interchangeable as the system of actors develops and grows more complex. The model of the creative architect could then be seen as an archaic "Beaux-Arts", destined to disappear behind the domination of other kinds of professionals, better adapted to the requirements of standardisation, profit maximisation and technical and financial risks reduction.

What we observe, at least in France, does not confirm this hypothesis but shows that the rise of the industrial logic in architectural production has not weakened, but stimulated the rise of the aesthetic logic. Our data show that the elite is not a declining group of a few individuals who casually managed to succeed in creative careers. There is, on the contrary, a whole system of selection and promotion of elites, which involves the state and professional organisations, the media and professional critique.

Like every elitist system, this one has its own strengths and weaknesses. Its main weakness stems from the following paradox : the creativity and the originality of architectural work are at the core of the professional *illusio* and are emphasized by the media's image of the architect as a "culture hero". But because most clients do not demand that kind of service, competition among architects for the very few commissions allowing them some freedom of design is becoming very tough. Thus, very few architects can actually pretend to satisfy the professional *illusio.* Most have to adapt to the production logic in spite of the fact that they have been trained to despise it, not to master it with adequate skills.

The strength of this elitism, and the reason for which it remains consensual among French architects and some of their clients and partners, probably has to do with the protection of an architectural "jurisdiction". The protection of this jurisdiction is not so much, nowadays, an issue of boundary conflicts, either with engineers or with constructing firms. It is rather to obtain recognition of the difference between building and architecture, and the need for buildings to be more than livable boxes, to be original aesthetic and significant works. This claim, inevitably associated with the notion of artistic genius and thus a symbolic stratification, remains the only claim allowing architects to keep their professional and individual leadership in the building process.

FOOTNOTES

[1] We will use here the word "consecration" without any religious connotation, in a meaning close to the French one.

[2] Through 20 semi-directive interviews with architects and informative interviews with different personalities involved in critique, professional organisations or state institutions dealing with architecture see Biau V. (1994).

[3] The calculation of the P index is, for a variable V, the average number of occurences in the whole table of the individuals belonging to the group of "winners" of the variable V.

[4] In the bottom-left quadrant, subgroups which are better defined when one uses the "axis 1 by axis 3" diagram are more heterogeneous: some of them, quite young, seem to rise to the star position; others, older or dead, will probably go slowly down in the notoriety scale during the coming years.

1999

« Marques et instances de la consécration en architecture »

Cahiers de la Recherche Architecturale et Urbaine n°2-3, novembre.

novembre 1999

2/3

Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine

Métiers

éditions du patrimoine

Marques et instances de la consécration en architecture

VÉRONIQUE BIAU

La très large majorité des architectes reste aujourd'hui, en France, hors du système de consécration de la profession (distinctions, publications, expositions, postes-clés et commandes valorisantes). Cette forte stratification symbolique est fondée sur un système de définition des élites qui conjugue les actions de la critique architecturale, de la promotion étatique de la qualité architecturale, des organismes professionnels et des médias grand public.

Il est communément admis, depuis quelques années, que l'architecture française a connu un renouveau au tournant des années quatre-vingt : renouveau de son expression, en particulier dans les constructions publiques, renouveau de nombre de ses doctrines, renouveau des concepteurs qu'elle met en avant. Que ce soit pour se féliciter de son existence ou pour en faire la critique, les articles évoquant ce renouveau le rattachent bien souvent à l'émergence d'un nouveau « star system » de l'architecture [1]. Il semble en effet que le groupe professionnel ait vu se constituer en son sein une nouvelle élite symbolique [2], tout à la fois délimitée et relativement consensuelle. Les architectes ont tous en tête une liste d'une cinquantaine de noms qui se retrouvent de façon récurrente dans la presse spécialisée, les publications d'ouvrages monographiques, les expositions, les attributions de prix, l'occupation de certains postes-clés et les résultats de concours d'architecture publique. Même un observateur extérieur qui ne connaîtrait pas précisément la production contemporaine et se refuserait à porter un jugement à son propos pourrait citer quelques noms d'architectes dont il a entendu parler dans la presse ou à la télévision et qui, de ce fait, sont pour lui plus ou moins consciemment associés au talent et à la qualité.

1. On peut se reporter à la préface de Patrice Goulet au catalogue de l'exposition *40 architectes de moins de 40 ans*, Paris, IFA-Le Moniteur, 1991, ou à des articles de la presse générale comme celui de François Chaslin, « La France en chantier ou les nouvelles lumières de la ville », *le Nouvel Observateur*, 11-17 décembre 1987, ou encore « L'architecture fait courir l'homme de la rue » de Sybille Vincendon, *Libération*, 14 octobre 1991.

2. Dans la mesure où, en architecture, la réussite symbolique ne coïncide pas nécessairement pas avec la réussite économique, on emploie ici l'expression d'« élite symbolique » pour bien spécifier la forme de réussite professionnelle à laquelle on s'attache.

D'où provient cette célébrité d'un petit groupe d'architectes aux yeux de leurs confrères et des spécialistes d'architecture mais aussi plus généralement du grand public ? Quelles instances, quels événements en définissent les bénéficiaires ? Quelles sont les étapes qui mènent à la consécration en architecture actuellement ? C'est à ces questions que nous allons nous attacher ici, en tentant d'étayer l'analyse de ce processus par une mise à plat de ses éléments constitutifs, c'est-à-dire par le recensement des architectes qui en font l'objet, et un traitement statistique des corrélations qui s'instaurent entre les marques et les instances contribuant à la consécration architecturale.

Listings et tableaux d'honneur

La première tâche du chercheur face à l'apparente émergence d'une nouvelle élite architecturale est de tenter le plus objectivement possible d'en vérifier l'existence ; ce n'est que dans un deuxième temps qu'il peut tenter de la

Des indices statistiques pour décrire le système de consécration

Pour manier avec plus de facilité la masse importante de données réunies, nous avons dû produire deux indices de base :
– un indice du potentiel de consécration des modalités de consécration observées (que l'on nommera indice P) ;
– un indice de notoriété individuelle pour les architectes (que l'on nommera indice N).

En effet, à partir du tableau élaboré, le premier comptage que l'on est tenté de faire est celui du nombre d'unités de consécration obtenues par chaque individu, un « indice d'occurrence ». Mais celui-ci a un inconvénient majeur : il met à équivalence toutes les modalités de consécration listées ici. Or être lauréat des Grands Prix nationaux n'a pas la même valeur que faire l'objet des *Albums de la jeune architecture*, par exemple.

Pour obtenir un indice plus « pondéré » à appliquer à chaque variable de consécration, on a considéré qu'une consécration est d'autant plus puissante que les architectes qui l'obtiennent sont peu nombreux, d'une part, mais aussi que ces architectes lauréats sont fortement reconnus par ailleurs, ce qui se traduit par une forte occurrence dans le tableau. Cela revient à calculer l'indice P d'une consécration C, à l'aide de la formule suivante :

$$\text{Indice P} = \frac{\text{somme des occurrences individuelles de tous les lauréats de la consécration C}}{\text{nombre de lauréats de la consécration C}}$$

Ainsi par exemple, le fait d'avoir une notice dans le *Who's Who*, ce qui concerne 168 individus cumulant à eux tous 852 occurrences dans la base, est affecté d'un indice P égal à 852 / 168, soit 5,07.

Cet indice P établi pour chacune des modalités de consécration répertoriées, on peut alors attribuer à chaque individu un indice N de notoriété, calculé par l'addition des « points » que lui donnent les différentes consécrations qu'il a obtenues.
Par exemple, un architecte qui aurait obtenu le PAN (indice P = 3,03), aurait été exposé dans l'exposition des *40 architectes de moins de 40 ans* (indice P = 4,11) et aurait fait l'objet d'une monographie (indice P = 10,25), serait affecté d'un indice N égal à 3,03 + 4,11 + 10,25, soit 17,39.

3. Voir V. Biau, *Comment se faire connaître et accéder à la commande ; stratégies du paraître chez les architectes*, Paris, Centre de Recherche sur l'Habitat (CRH), rapport de recherche du Plan construction et architecture, ministère de l'Équipement et du Logement, juillet 1994.

4. On fait allusion ici aux travaux d'Annie Verger sur les avant-gardes artistiques : « Le champ des avant-gardes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 88, 1991, pp. 3 à 40, « L'art d'estimer l'art ; comment classer l'incomparable ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 66-67, 1987,

définir et de caractériser les processus qui la génèrent. C'est dans ce double objectif que nous avons élaboré une base de données recensant les principaux événements qui interviennent dans la notoriété des architectes français contemporains. Une enquête par entretiens semi-directifs [3] nous a aidés à définir ces événements qui comptent dans les « stratégies du paraître » des architectes. Par ailleurs, un certain nombre de travaux sociologiques portant sur des processus de stratification symbolique dans des champs voisins (milieux artistiques, monde universitaire, avocats, journalistes, etc.) nous ont inspiré la prise en compte de critères complémentaires [4]. Ce sont en définitive 85 modalités de consécration qui sont prises en considération, relevant de quatre grandes catégories : a) les publications diverses (articles de revues d'architecture, articles de presse, monographies, etc.) parues à propos de tel ou tel architecte ; b) les expositions présentant leurs projets ou réalisations ; c) les prix et les formes comparables de distinction ; d) l'accès pour les architectes à des postes-clés dans la formation, l'évaluation ou la promotion de leurs pairs. Le repérage et la synthèse des noms des individus nés après 1900, Français ou ayant exercé en France, ayant fait l'objet de l'une de ces 85 modalités de consécration au moins une fois depuis 1968, conduit à une liste de 2685 architectes.

La base de données que l'on va commenter ici se présente donc comme un tableau à double entrée comportant 2685 lignes correspondant aux individus cités et 102 colonnes. Les 85 premières indiquent l'obtention ou non, par les architectes, des modalités de consécration observées ; les 17 dernières résument les principales caractéristiques de leur biographie, quand on a pu se procurer ces informations [5] : leur année de naissance, l'année et l'école dans laquelle ils ont obtenu leur diplôme, l'année de leur inscription à l'Ordre des architectes, leur localisation professionnelle, etc. Bien sûr, l'une des caractéristiques de cette base, qui a des conséquences sur les méthodes statistiques qui lui sont appliquées, est l'importance du nombre des « vides » : les architectes y figurent dès qu'ils ont obtenu une des 85 distinctions listées. C'est le cas de 1566 d'entre eux, qui n'apparaissent que ponctuellement, soit parce qu'ils ne sont encore qu'en tout début de carrière, soit parce que les raisons pour lesquelles ils ont fait l'objet d'une première distinction ne les amènent pas à en enchaîner une deuxième ; quant à l'individu qui apparaît avec le plus grand nombre d'occurrences (il s'agit de Jean Nouvel), il ne cumule que 34 des 85 types de consécration relevés.

La concentration des marques du prestige sur quelques noms

L'existence du « star system » trouve, dans la distribution statistique de ces occurrences, une illustration claire : ainsi, 2 % des architectes contenus dans cette base se partagent 14,1 % des distinctions qui la définissent. Encore raisonne-t-on là comme si toutes les occurrences dans ce tableau étaient équivalentes, en d'autres termes comme si l'obtention d'un Grand Prix national d'architecture équivalait au succès aux Programmes d'architecture nouvelle (PAN) ou à l'Europan, comme si faire l'objet de quelques articles dans les quatre grandes revues d'architecture équivalait à avoir une monographie éditée sur sa personne et son œuvre, comme si avoir une rubrique dans le *Who's Who* équivalait à être cité dans un grand journal de la presse quotidienne.

En pondérant ces occurrences selon leur poids réel dans l'ensemble du système de consécration [6], ces mêmes 2 % cumulent alors plus de 24 % des points de notoriété de l'ensemble des 2685 architectes considérés. Et il ne faut pas

pp. 105 à 121 ; ou encore à l'ouvrage de Nathalie Heinich sur la consécration artistique : *la Gloire de Van Gogh ; essai d'anthropologie de l'admiration*, Paris, Minuit, 1991. Des démarches en certains points comparables à la nôtre se trouvent aussi, entre autres, dans *Homo Academicus*, de Pierre Bourdieu, Paris, Minuit, 1984, sur le monde universitaire ; dans *Chicago Lawyers ; the Social Structure of the Bar*, de John Heinz et Edward Laumann, Evanston (Illinois), Northwestern University Press, 1994, sur les avocats ; ou dans *l'Élite des journalistes*, de Rémy Rieffel, Paris, PUF, 1984.

5. On a eu recours à l'annuaire des architectes élaboré par l'Ordre des architectes pour connaître la localisation des architectes dont on n'avait que le nom et le prénom. On a ensuite sollicité les différents conseils régionaux de l'Ordre pour leur demander les informations nécessaires sur chacun des architectes identifiés dans leur région. Dans leur quasi-totalité, les conseils régionaux ont bien voulu rechercher ces informations dans leurs fichiers et nous les fournir. Nous souhaitons les en remercier ici.

6. On a été amené pour cela à créer deux indices : un premier indice qui pondère les modalités de consécration selon leur poids effectif dans le système global de consécration ; un deuxième indice qui s'applique aux individus et caractérise leur position dans une échelle de la reconnaissance professionnelle et de la notoriété médiatique (voir encadré ci-contre).

Sources et formes de la consécration architecturale

	a. publications	b. expositions	c. prix	d. postes
1. système de la critique architecturale	• articles dans les revues d'architecture • monographies • dictionnaires d'architectes	• expositions monographiques, collectives ou thématiques à l'IFA, au CCI, au Pavillon de l'Arsenal…	• Prix du Moniteur	• comités de rédaction des revues
2. instances étatiques de promotion de la qualité architecturale			• Albums de la jeune architecture (AJA) • PAN • Grands Prix nationaux	• architectes-conseils (ministère, MIQCP) • jurys AJA, PAN • enseignants • corps d'architectes en charge du patrimoine (BCPN, ACMH)
3. organisations représentatives de la profession			• Prix de Rome • prix de l'Académie	• conseil national de l'Ordre • académie d'Architecture • Institut (Académie des beaux-arts)
4. médias grand public	• articles dans les quotidiens • dictionnaires et encyclopédies	• salons internationaux de l'architecture		

perspective de vue que cette population de 2685 architectes représente déjà une catégorie très particulière de praticiens : elle forment probablement pas le dixième de l'ensemble des architectes-concepteurs agissant en leur nom (seul ou en association), qui exercent ou ont exercé sur tout ou partie de la période 1968-1995 prise en compte ici.

C'est donc à un phénomène d'extrême concentration des marques de la reconnaissance et du prestige au sein du champ de l'architecture et de ce fait à la désignation d'une élite très circonscrite et d'autant plus puissante que l'on assiste. Mais comment s'élaborent ces « cotes » différentielles des architectes, en constante évolution les unes par rapport aux autres ?

Quatre catégories d'instances

A l'observation des événements et des postes qui contribuent à forger les réputations architecturales, il ressort que la stratification symbolique des architectes en France procède de l'interaction de quatre catégories d'instances, très étroitement imbriquées. On n'entrera pas ici dans les nuances que devrait préserver la délimitation respective de ces catégories d'instances ni sur les chevauchements partiels des unes sur les autres. L'on distinguera, quitte à être un peu caricatural : 1) le système de la critique architecturale ; 2) les instances étatiques de promotion de la qualité architecturale, qui empruntent au système de la critique quelques-uns de ses moyens d'action ; 3) les organisations et réseaux représentatifs de la profession ; 4) les médias destinés au grand public. Le tableau ci-contre résume les principales formes de distinction et / ou de reconnaissance professionnelle par lesquelles ces quatre instances interviennent dans le système de consécration.

Le système de la critique architecturale

Assez similaire dans son fonctionnement à celui de la critique artistique, il agit essentiellement par le moyen de publications, d'expositions et de prix. Les revues spécialisées consacrent dans leurs pages une place importante à la présentation de projets et de réalisations récentes [7]. Mais la production architecturale est toutefois beaucoup plus abondante que ce que peuvent présenter ces revues mensuelles ou bimestrielles, et la sélection des projets présentés tend à être « positive » : les rédacteurs de ces revues trouvent inutile, et inconfortable, de présenter des réalisations qu'ils trouvent mauvaises, et de les critiquer. Ils préfèrent publier des œuvres consensuellement appréciées, surtout si la notoriété de leur concepteur peut contribuer à attirer le lectorat. Pour cette raison, le seul fait de faire l'objet d'une publication peut généralement être considéré comme un « bon point » de la critique. Il y a bien sûr une hiérarchie des publications : des « grandes » revues [8] et des revues de moindre tirage, de simples articles isolés mais aussi des dossiers, des portraits, des entretiens qui donnent à l'architecte une place plus remarquable. Les architectes peuvent être cités dans des publications « anthologiques » comme *l'Année d'architecture du Moniteur* [9], ils peuvent avoir des rubriques dans des dictionnaires d'architectes, ils peuvent enfin faire l'objet de monographies.

Les expositions concernent moins d'architectes que les publications : les expositions monographiques, s'attachant à un seul architecte ou à une seule équipe, comme celles qui peuvent se tenir à l'Institut d'architecture (IFA), au centre Georges-Pompidou ou à la galerie Arc-en-Rêve de Bordeaux sont les plus distinctives. Mais il n'est pas indifférent, en particulier pour un jeune architecte, de figurer dans une exposition collective ou thématique comme celle des *40 architectes de moins de 40 ans* (IFA, 1991), celles des *Architec-*

7. On a pu recenser 5651 articles présentant des projets ou des réalisations d'architectes français, en France ou à l'étranger, ou d'architectes étrangers en France entre 1969 et 1995 dans les quatre revues suivantes : *l'Architecture d'aujourd'hui, Techniques et Architecture, Architecture intérieure-Créé et Le Moniteur Architecture-AMC.*

8. *L'Architecture d'aujourd'hui, Techniques et Architecture, Architecture intérieure-Créé et Le Moniteur Architecture-AMC* ont chacun des tirages compris entre 15 000 et 25 000 exemplaires.

9. Depuis 1989, les éditions du Moniteur publient annuellement un ouvrage, *l'Année d'architecture*, tiré à 30 000 exemplaires, rassemblant les réalisations jugées significatives de l'année écoulée, et parmi lesquelles seront désignées celles dont l'auteur recevra l'un des Prix du Moniteur.

tures publiques qui ont été, comme la précédente, accompagnées de catalogues et de publications, ou dans une exposition permanente comme celle du Pavillon de l'Arsenal à Paris.

Le système de la critique architecturale joue enfin un rôle explicite de consécration quand il attribue des prix : les Prix du Moniteur, dont l'initiative revient au groupe de presse du même nom, en sont les exemples les plus illustratifs.

Les instances étatiques chargées dela promotion de la qualité architecturale

Au cours des années 1970-1980, la politique de promotion d'une « bonne et jeune architecture », selon l'expression de Marie-Hélène Contal [10] a amené l'État à adopter un rôle incitateur dans la désignation de l'architecture et des architectes « de qualité ». Des instances ont été créées spécialement dans cet objectif, que ce soit le Plan construction en 1972, qui lance les PAN en 1974, ou la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques [11] (MIQCP) en 1977, chargée de « proposer les mesures permettant de supprimer les listes et les procédures d'agrément des architectes [et de] contribuer à la promotion et au renouvellement des concepteurs chargés de constructions publiques ». Puis, en 1979, la Direction de l'architecture et de l'urbanisme lance les *Albums de la jeune architecture* pour favoriser l'accès à la commande publique de jeunes architectes remarqués, alors que l'année suivante voit l'instauration de l'Institut français d'architecture pour promouvoir et diffuser la culture architecturale. Les Grands Prix nationaux (d'architecture, de critique architecturale, d'urbanisme et d'art urbain, et de promotion de l'architecture), dont la création s'échelonne de 1975 à 1989, accompagnent cette politique. L'administration dispose aussi en son sein de corps d'architectes, autorisés à poursuivre leur activité de conception mais assurant pour elle des fonctions d'enseignement ou de conseil (architectes-conseils du ministère de l'Équipement, puis de la Culture, architectes-consultants de la MIQCP, qui viennent s'ajouter au corps en déclin des architectes des bâtiments civils et palais nationaux (BCPN) et à celui des architectes en chef des monuments historiques (ACMH). La forte implication de l'État dans la production des élites architecturales est une particularité française, qu'accompagne le souci constant dans notre pays de faire des constructions publiques une production-modèle pour l'ensemble de l'activité de construction.

Les organisations représentatives de la profession

La profession dispose de deux types d'instances pour la représenter dans ses intérêts à la fois matériels et symboliques. D'une part demeurent deux instances issues de la tradition académique : cinq architectes siègent dans une section « Architecture » à l'Académie des beaux-arts de l'Institut de France [12] ; une autre académie, l'académie d'Architecture, d'origine plus récente [13], rassemble 212 membres pour des activités de réflexion et de promotion de la culture architecturale. D'autre part, à ces instances s'est ajoutée en 1943 celle de l'Ordre des architectes avec à sa tête, depuis 1977, un conseil national élu.

Parce qu'elles se posent en porte-parole du groupe professionnel des architectes, en son sein mais aussi à l'extérieur, on peut supposer que ces organisations donnent et reconnaissent aux membres qui sont à leur tête, par élection ou par cooptation, une notabilité voire une notoriété spécifiques [14]. C'est la raison pour laquelle nous avons fait entrer, parmi les formes de consécration en vigueur en architecture, l'accès à ce type de position.

10. Marie-Hélène Contal, « De si bons élèves », catalogue de l'exposition *40 architectes de moins de 40 ans*, Paris, IFA-Le Moniteur, 1991.

11. Selon les termes de Raymond Barre dans la circulaire du 20 octobre 1977 portant création de la MIQCP.

12. L'ancêtre de l'Académie des beaux-arts de l'Institut de France est l'Académie d'architecture, créée par Colbert en 1671.

13. L'académie d'Architecture a pris la suite, en 1953, de l'ancienne Société centrale des architectes qui avait été fondée en 1840 et avait joué un rôle important dans la définition et l'organisation de la profession.

14. Cette hypothèse s'inscrirait alors dans la logique de fonctionnement du « capital symbolique » tel que le décrit P. Bourdieu dans « La production de la croyance : contribution à une économie des biens symboliques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n ° 13, février 1977, pp. 3 à 43. Cette forme de légitimité serait octroyée par les participants qualifiés d'un champ à certains de ses membres pour prendre position dans le champ, mais aussi hors de ce champ en son nom.

Parmi leurs diverses activités de réflexion sur la profession et d'orientation de ses modes d'action, les organisations représentatives de la profession peuvent délivrer des prix et distinctions. C'était bien sûr le cas du Prix de Rome, qui était la distinction académique par excellence. Il a été supprimé en 1969 et n'intervient plus sur les réputations architecturales que par le biais de ses derniers lauréats, âgés maintenant d'une soixantaine d'années ou plus. Le Grand Prix de l'Académie des beaux-arts lui a succédé en 1975, s'inspirant de ses critères et de ses types d'épreuve, mais il n'a jamais reconquis le prestige de son prédécesseur. En revanche, les prix et médailles de l'académie d'Architecture ont une forte portée sur le milieu de l'architecture, couronnant bien souvent des architectes parvenus au sommet de leur carrière.

Les supports d'information destinés au grand public

L'architecture n'intervient en France dans les médias non spécialisés que pour une part très marginale. Les grands journaux de la presse quotidienne nationale ont une rubrique architecturale peu fournie et irrégulière : en relevant les articles parus depuis 1978 à propos d'un architecte ou de l'une de ses réalisations, on n'a pu constituer qu'un corpus de 238 articles portant sur 122 architectes [15]. Cependant, la notoriété publique des architectes passe aussi par leur citation dans des annuaires spécialisés comme le *Who's Who*, dont l'édition de 1996 répertorie 168 architectes, ou dans des encyclopédies comme le *Quid*, qui dresse un tableau d'architectes « célèbres » parmi lesquels figurent 77 architectes contemporains français ou construisant en France. L'initiative éphémère des Salons internationaux d'architecture, avec cinq sessions annuelles de 1988 à 1992, a pu aussi, par sa vocation à élargir le public de l'architecture à des profanes, contribuer à former ou à confirmer l'existence d'une élite médiatique d'architectes.

La consécration, des logiques combinées

Sur la base des relevés et des comptages que nous avons pu faire des architectes qui apparaissent dans ces diverses modalités de consécration, il est intéressant d'analyser comment les quatre catégories d'instances agissent les unes par rapport aux autres.

On note tout d'abord la très forte inégalité de leur poids relatif dans la désignation de cette élite de 2685 architectes : la part prise par le système de la critique architecturale est largement dominante, puisqu'elle contribue à la définition des élites [16] pour 46 % dans l'ensemble de la période 1968-1995, mais pour 60 % sur les seules années 1990-1995.

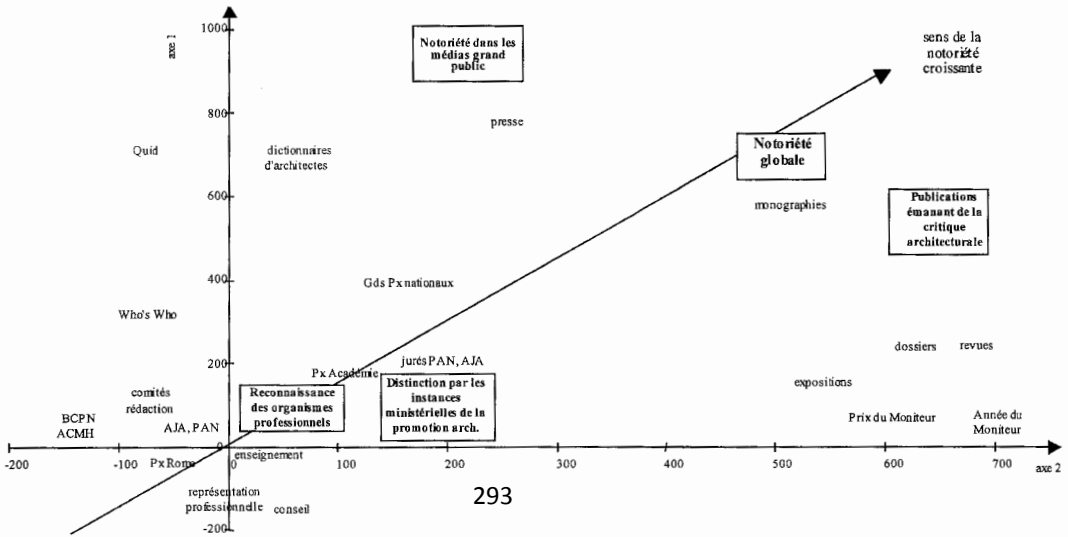
C'est ensuite la diffusion en direction du grand public qui joue le second rôle, souvent d'ailleurs en faveur d'architectes déjà désignés comme talentueux par leurs pairs. Les médias grand public, dont le poids va croissant depuis les années 80, interviennent actuellement pour 15 % dans la notoriété des architectes.

Les instances étatiques de la promotion architecturale jouent quant à elles un rôle fluctuant dans la durée : si dans la période 1980-1984 elles contribuent pour 43 % aux « points » de notoriété des architectes, ce rôle va en s'affaiblissant au cours des dix années suivantes, passant respectivement à 31 % puis 10 %, peut-être à cause de la spécialisation qu'elles adoptent en matière de promotion de jeunes architectes. Si la raison en est celle-ci, ce ne sera que dans quelques années que l'on pourra évaluer l'impact réel de cette action sur l'ensemble du groupe professionnel.

15. Articles parus dans *le Monde*, *le Figaro* et *Libération* et compilés dans la série « artistes, architectes » de la Bibliothèque publique d'information du centre Georges-Pompidou.

16. Ces valeurs sont calculées en effectuant la somme des indices P du potentiel de consécration (voir note 5) de l'ensemble des variables relevant de chacune des quatre instances de consécration et en faisant le pourcentage de leur poids dans l'ensemble, période par période, puis sur l'ensemble des vingt-cinq ans analysés.

La construction de la notoriété des architectes



Quant aux instances officielles de représentation de la profession enfin, leur rôle est mineur mais stable, autour des 10 % de participation à la désignation des élites.

L'analyse factorielle des correspondances permet de donner une image globale du système de consécration tel qu'il fonctionne actuellement, en mettant en relation les unes par rapport aux autres, non seulement les formes de consécration (publications, expositions, prix et postes), mais aussi les instances dont elles sont issues : le système de la critique, les instances étatiques chargées de la promotion de la qualité architecturale, les organismes représentatifs de la profession et les médias grand public. Le plan factoriel (voir le graphique ci-contre) montre l'importance du rôle que jouent la critique spécialisée d'une part, les médias grand public de l'autre, pour contribuer à la notoriété globale d'un architecte, celle-ci apparaissant comme la résultante des deux, plus influencée par la critique toutefois. Proches de l'origine des axes, les prix et distinctions délivrés par les organismes représentatifs de la profession apparaissent d'un faible poids dans l'ensemble du système de consécration. Le prix de l'académie d'Architecture joue désormais un rôle plus important que le Prix de Rome et couronne des architectes dont le profil est comparable à celui des lauréats des Grands Prix nationaux ou à celui des jurés des concours du PAN-Europan et des *Albums de la jeune architecture*. Parce qu'elle intervient essentiellement sur les jeunes architectes, l'action de promotion des instances ministérielles est elle aussi dotée d'une faible contribution au fonctionnement global du système de consécration. On note toutefois que cette contribution se situe essentiellement dans l'axe qui définit l'importance de la reconnaissance par la critique spécialisée.

Les formes de consécration qui contribuent le plus fortement à la notoriété globale et mettent les architectes au plus haut niveau de visibilité sont les articles de presse et les monographies. Ces dernières sont des ouvrages, réalisés le plus souvent par des critiques d'architecture, qui paraissent sur la personne, sur une œuvre ou sur l'ensemble de l'œuvre d'un architecte, à l'initiative d'un éditeur ou suivant la suggestion, éventuellement assortie d'une aide financière à la publication, de l'architecte concerné. Le lectorat de ce type de publication est majoritairement constitué de professionnels ; mais il comporte une part de non-professionnels, intéressés par l'actualité architecturale et attirés par la qualité iconographique de ces ouvrages. Les architectes les plus célèbres de notre échantillon peuvent cumuler cinq, voire six, monographies de ce type. Les articles de presse, quant à eux, trouvent souvent leur origine dans un événement propre à l'activité de la critique architecturale. Un tiers des articles du corpus que nous avons pu analyser est lié à une réalisation mais un peu plus encore s'attache à un architecte sur lequel une exposition vient d'être inaugurée, sur lequel un ouvrage vient de paraître ou qui vient de recevoir un prix.

Du côté de la critique, mais sans lien avec la profession et le grand public, on trouve un ensemble très cohérent de consécrations : les revues d'architecture, à travers les articles isolés et les dossiers qu'elles consacrent aux architectes, les expositions, les parutions à visée anthologique de *l'Année* du Moniteur et les lauréats des prix du Moniteur, choisis dans ces anthologies, font « tourner » entre elles un même groupe d'architectes, dont les plus remarqués s'échappent par le moyen des monographies. Les données rassemblées ici ne permettent pas de l'affirmer avec certitude, mais ce groupe semble aussi être celui auquel revient la majorité des commandes publiques. Ce sont du moins celles-ci que présentent largement les expositions, *l'Année* du Moniteur (76 % des 445 projets relevés dans les livraisons de cette

revue sont de maîtrise d'ouvrage publique) et les articles des grandes revues d'architecture (77,5 % de projets et réalisations sur crédits publics sur les 5651 articles de notre corpus).

Aux alentours de l'origine des axes du plan factoriel se trouvent des formes de consécration qui ont en commun de peser d'un faible poids sur la notoriété des architectes, mais pour des raisons que leur analyse détaillée différencie. On trouve un bloc de consécrations « traditionnelles » avec le Prix de Rome, qui amenait souvent ses lauréats à un statut d'architecte BCPN, titre qui, avec celui d'ACMH, constitue une voie importante d'entrée dans le *Who's Who*. Nombreux en effet sont les architectes experts auprès des tribunaux, les architectes-conseils du ministère de l'Équipement ou, antérieurement, du ministère de la Construction, les enseignants en France ou à l'étranger, les responsables de missions archéologiques qui ont, comme les architectes des bâtiments civils et palais nationaux et les architectes en chef des monuments historiques, leur notice dans cet annuaire. Dans ce bloc, l'appartenance à des instances professionnelles comme le conseil de l'Ordre, l'académie d'Architecture ou, plus encore, l'Institut de France est fortement valorisée. Un autre bloc, caractérisé essentiellement par l'âge des architectes auxquels il s'attache, est composé de fonctions qui se sont fortement renouvelées en 1968 et de prix instaurés eux aussi dans les dernières décennies. La génération des architectes de 40-50 ans, commençant une trajectoire ascendante dans la notoriété, ont donc de fortes chances de se trouver lauréats de ces prix (les PAN, les *Albums de la jeune architecture* en sont les plus représentatifs), puis titulaires de ces fonctions (enseignement du projet dans les écoles d'architecture, conseil ou consultance pour les instances ministérielles, appartenance aux comités de rédaction des revues...). Pour ce groupe, c'est la participation à l'évaluation de leurs pairs lors des concours comme ceux des PAN et des *Albums*, mais aussi lors des concours d'architecture publique, qui constitue la sortie « par le haut ».

Conclusion

On ne peut ici, faute de place, entrer dans toutes les précisions et les nuances que suppose cette approche ; de ce fait, on ne rend pas compte de toutes les articulations et contradictions d'un système de consécration dont l'opacité, même aux principaux intéressés, est l'une des conditions de son efficacité : « Les circuits de consécration sont d'autant plus puissants qu'ils sont plus longs, plus complexes et plus cachés, aux yeux mêmes de ceux qui en participent et en bénéficient (...). Plus la structure en est méconnaissable, plus l'effet de croyance est grand », écrit Pierre Bourdieu [17].

De ce qui est présenté ici, il nous semble toutefois possible de tirer deux remarques. La première se présente comme une confirmation d'une intuition largement partagée : les publications jouent désormais un rôle déterminant sur la désignation et la visibilité des élites architecturales. Contrairement à ce qui ressortait de l'analyse de Raymonde Moulin et de ses collaborateurs dans l'immédiat après-68 [18], ce ne sont plus tant les titres et les postes, en particulier dans la « technostructure » administrative, qui définissent les élites architecturales mais plutôt l'intensité et la nature de leur présence dans les revues spécialisées, dans l'édition de monographies d'architectes contemporains, dans les rubriques des dictionnaires d'architectes ou encore dans les articles de la presse d'information sur l'actualité architecturale. Comme le note Magali Sarfatti-Larson à propos

17. *Questions de sociologie*. Paris, 1988, p. 205.

18. Voir Raymonde Moulin, Françoise Dubost, Alain Gras, Jacques Lautman, Jean-Pierre Martinon, Dominique Schnapper, *les Architectes. Métamorphose d'une profession libérale*, Paris, Calmann Lévy, 1973.

19. Magali Sarfatti-Larson, *Behind the Postmodern Facade. Architectural Change in Late Twentieth-Century America*, University of California Press, 1993.

20. Dans *la Carrière de l'architecte au XIXe siècle*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1986, Annie Jacques rapporte des interrogations similaires, au siècle dernier, sur le rapport de l'œuvre et de son image. Le Congrès international de 1900 statue que « l'œuvre de l'architecte est constituée par les dessins qu'il a tracés, qu'il signe comme auteur et que l'édifice reproduit ; car l'édifice est que la reproduction des dessins. » Mais, dans *À travers les arts*, Charles Garnier note l'irréductibilité de l'architecture aux dessins d'architecture : « Quel que soit le mérite des dessins d'architecture, ils n'ont de signification positive que pour les hommes spéciaux : un projet d'édifice, le plan surtout, bien qu'il comporte tout le sens de la pensée de l'artiste, ne peut en saisir complètement l'esprit. » C'est cette seconde position qu'adopte Édouard Charton dans son *Guide pour le choix d'un état ou dictionnaire des professions* qui paraît en 1842 : « L'architecte ne peut mettre sous les regards de la foule que des plans inintelligibles pour le plus

des États-Unis, l'architecte tend de plus en plus à paraître aux yeux du public sous les seuls traits du *culture hero* [19], appelé à prendre des positions provocatrices sur des thèmes débordant largement ceux de l'architecture et à les défendre dans les colonnes de journaux et sur les plateaux télévisés.

Il y a là une évolution qui dépasse le seul champ de l'architecture et affecte bien d'autres aspects de la société : il s'agit d'une association, voire une confusion, entre le fait d'être connu et celui d'être reconnu, une *aura* particulière s'attache aux personnes et aux événements qui parviennent à entrer dans le système médiatique. Mais en architecture, une des conséquences de cette primauté donnée à la diffusion visuelle (voire audio-visuelle) de la production, plutôt qu'à d'autres angles de vue sur cette production, est une tendance à déplacer le débat depuis l'objet architectural — dans la multiplicité de ses dimensions et de ses approches — à la planéité de l'image qui en est véhicule dans les publications et expositions. Le phénomène semble moins nouveau que cyclique, et l'on a déjà pu voir, au XIX^e^ siècle [20] et plus récemment [21], ce type de question agiter le milieu de l'architecture.

À l'issue de cette analyse de la consécration à l'aide d'un outillage statistique qui a ses richesses mais aussi ses limites, la seconde observation est celle d'une progression de la reconnaissance symbolique à travers trois cercles concentriques. Les premières étapes de consécration sont fortement liées en effet au cercle essentiellement parisien des instances ministérielles en charge de la qualité architecturale : effet de labellisation des PAN, Europans et *Albums de la jeune architecture*, rôle des postes d'architectes-conseils du ministère ou de la MIQCP et celui, à un moindre titre, des fonctions d'enseignement. Les personnalités qui se détachent de cette sphère « technostructurelle » parviennent à s'inscrire dans celle de la critique spécialisée qui leur donne accès à un deuxième niveau de reconnaissance et de notoriété. C'est alors, comme on l'a vu, le début d'un enchaînement d'événements qui s'alimente beaucoup de lui-même et de l'attribution des commandes publiques, et qui fait se succéder de plus en plus intensément les articles et les dossiers dans les revues d'architecture, l'invitation à de grandes expositions et le succès à des prix. Ce n'est que parvenu au stade où l'architecte est amené à faire l'objet de plusieurs monographies que sa notoriété peut atteindre le grand public. C'est alors essentiellement la presse qui assure le support de cette reconnaissance publique et, plus durablement, les dictionnaires d'architectes et d'architecture [22]. Bien que nous n'ayons pas envisagé la consécration architecturale à l'échelle nationale dans ses rapports avec les élites internationales, on peut raisonnablement penser que c'est à cette étape que s'opère le passage de l'une aux autres.

La mise en évidence de la succession des rôles respectifs de l'État, de la critique et des médias grand public dans la formation du prestige architectural confirme, s'il en était besoin, le rôle très spécifique de l'État français dans ce processus. Il lui revient en effet la primeur de la désignation des « jeunes talents », vivier dans lequel puise largement le système de la critique pour alimenter publications et expositions, puis dont les éléments les plus fortement mis en évidence accéderont aux médias non spécialisés. L'État, bien que les données recueillies ici ne nous permettent pas de l'affirmer [23], semble bien d'ailleurs, avec les grands maîtres d'ouvrage publics, « boucler la boucle » en confiant ses principales commandes aux concepteurs qu'il a contribué à désigner comme les plus talentueux, entretenant de ce fait leur possibilité d'accroître encore leur pouvoir

grand nombre ; avec le seul recours du dessin, il ne saurait faire apprécier sa capacité que par les gens de l'art. »

21. Dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion de la remise du prix Goethe de la ville de Francfort en 1961, Walter Gropius disait : « Cette mentalité mercantile croissante a eu des effets déplorables sur l'architecture contemporaine. La pression en faveur de projets toujours nouveaux et spectaculaires a étouffé la recherche d'un environnement équilibré, harmonieux et humain. Implicitement, on attend de l'architecte qu'il fournisse le projet le plus surprenant possible, pour des motifs de concurrence, et non pas qu'il s'intègre dans son environnement. Le résultat est chaotique et s'oppose à la pluralité des expressions architecturales individuelles qui provient de personnalités diverses toutes attentives à l'image d'ensemble », cité dans Karla Fohrbeck, Dorothea Fohrbeck, Andreas Johannes, *Beruf Architekt*, Hatje Verlag, 1984.

22. Voir par exemple des ouvrages comme le *Dictionnaire des architectes* de Bernard Oudin, Paris, Seghers, 1983, le *Dictionnaire encyclopédique de l'architecture moderne et contemporaine, de Vittorio Magnago Lampugnani*. Paris, Philippe Sers, 1987, ou encore *l'Encyclopédie illustrée des architectes et de l'architecture*, de Dennis Sharp, Paris, CELIV, 1992.

23. Il ne nous a pas été possible dans cette recherche de tenir compte, comme nous l'aurions souhaité, de l'attribution

matériel et symbolique. Cette remarque rejoint et donne un fondement objectif à la position critique de Bernard Huet qui stigmatise l'excessive implication d'un État « maître des cérémonies » dans le débat architectural, outrepassant son rôle pour intervenir dans la définition idéologique et stylistique de la « bonne architecture » [24]. Mais, ce faisant, l'État contribue probablement, au même titre que les trois autres instances considérées plus haut, à maintenir l'image de l'architecte-créateur, incarnée par un petit nombre d'entre eux. Et peut-être la profession a-t-elle cruellement besoin, à un moment où sa place au sein du système d'acteurs de la production construite est discutée, de s'attacher à ce qui la distingue de la plupart des autres professions de la construction ?

de commandes publiques par voie de concours, faute d'une source d'information centralisée et exhaustive sur ces concours et sur les lauréats qui s'en dégagent.

24. On reprend ici en substance les propos tenus par Bernard Huet lors de la conférence sur « Les enjeux de la critique architecturale », organisée par la Société française des architectes (SFA), le 13 novembre 1990.

novembre 1999

2/3

MÉTIERS

Alors que se prépare la réforme de la loi de 1977 sur l'architecture, on ne peut plus guère parler de « la profession » d'architecte, mais plutôt « des métiers » de l'architecture ; en outre, la diversité des modes d'exercice sera renforcée dans les perspectives européenne et mondiale. Ce dossier rassemble des travaux de chercheurs français et étrangers qui, par des voies différentes, s'interrogent sur la spécificité du travail architectural, sur l'autonomie du groupe professionnel, sur la division du travail dans le domaine du bâtiment et de la ville, ses liens avec le contexte socio-économique, et avec la puissance publique aux niveaux central et local. Sous la direction de **Roberta Shapiro,** ce numéro réunit des contributions de : **Véronique Biau, Florent Champy, Jacques Allégret, Terttu Nupponen, Roberto Ferretti, Guy Tapie, Bernard Haumont, Robert Prost, David Brain, Christophe Camus, Amine Benaïssa et Frédéric Pousin, Rainier Hoddé.** Par ailleurs, la rubrique « Mélanges » réunit des textes de **Nicolas Nogue** sur le travail des surfaces gauches minces par l'ingénieur Bernard Laffaille, de **Monique Eleb** sur des propositions d'habitat de l'Atbat-Afrique, et de **Pierre Pinon** sur les clients de l'architecte Pâris ; la rubrique « Revue » accueille des notes de lectures, des informations sur les rapports de la recherche architecturale avec l'Extrême-Orient et des actualités de la recherche.

Ministère Culture Communication

Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine
ISSN 1296 - 4077
Métiers
n° 2 - 3 – ISBN 2-85822-323-8
Éditions du patrimoine
Diffusion Diff.Édit.
190 F

9 782858 223237

1998

« Stratégies de positionnement et trajectoires d'architectes »

Sociétés Contemporaines n° 29, janvier. 7-25.

Sociétés contemporaines

Stratégies de positionnement et trajectoires d'architectes

Véronique Biau

Abstract

Architects' occupational strategies and paths

The tension between «business» and «artistic creation» produces different occupa tional attitudes among architects. This paper focuses on the processes which attract architects in one direction or the other. The study of external communication prac tices reveals two opposite strategies, each targeted at a different type of clientele one consists in a fairly classical marketing strategy aiming at attracting and keeping a group of clients, whereas the second one involves an increasingly formalized careerpath aiming at winning public commissions. This latter path combines public archi tectural contests publications in professional media, and access to key positions. It might represent the archetype of what became a new form of canonic career, once the Academic system had fallen apart in 1968.

Résumé

En architecture, la dualité entre la logique de «faire des affaires» et celle de «réaliser des oeuvres» induit une diversité dans les positions professionnelles par rapport à la commande et à la reconnaissance symbolique. On s'intéresse ici aux dynamiques portant les architectes vers l'un ou l'autre de ces pôles. L'analyse des pratiques de communication externe des architectes fait apparaître deux familles de stratégies selon la clientèle recherchée: un marketing assez classique pour capter et fidéliser la clientèle privée d'une part, un parcours plus spécifique pour accéder à une commande publique dont l'attribution est de plus en plus codifiée d'autre part. Ce parcours articule étroitement les concours publics d'architecture, les publications dans la presse spécialisée et l'obtention de positions-clés dans l'enseignement et la critique. Il pourrait constituer une forme renouvelée de carrière canonique de l'architecte, après la chute du système académique.

Citer ce document / Cite this document :

Biau Véronique. Stratégies de positionnement et trajectoires d'architectes. In: Sociétés contemporaines N°29, 1998. pp. 7-25.

doi : 10.3406/socco.1998.1839

http://www.persee.fr/doc/socco_1150-1944_1998_num_29_1_1839

Document généré le 21/10/2015

creative commons

◆·◆·◆·◆·◆·◆·◆ VÉRONIQUE BIAU ◆·◆·◆·◆·◆·◆·◆

STRATÉGIES DE POSITIONNEMENT ET TRAJECTOIRES D'ARCHITECTES

RÉSUMÉ : *En architecture, la dualité entre la logique de « faire des affaires » et celle de « réaliser des œuvres » induit une diversité dans les positions professionnelles par rapport à la commande et à la reconnaissance symbolique. On s'intéresse ici aux dynamiques portant les architectes vers l'un ou l'autre de ces pôles. L'analyse des pratiques de communication externe des architectes fait apparaître deux familles de stratégies selon la clientèle recherchée : un marketing assez classique pour capter et fidéliser la clientèle privée d'une part, un parcours plus spécifique pour accéder à une commande publique dont l'attribution est de plus en plus codifiée d'autre part. Ce parcours articule étroitement les concours publics d'architecture, les publications dans la presse spécialisée et l'obtention de positions-clés dans l'enseignement et la critique. Il pourrait constituer une forme renouvelée de carrière canonique de l'architecte, après la chute du système académique.*

Parce que l'architecture relève, comme on le verra, du paradoxe de « l'art sur commande », et qu'elle se trouve à un carrefour entre les logiques issues des milieux artistiques et intellectuels d'une part et celles des milieux technico-financiers de la construction d'autre part, diverses légitimités s'y croisent et s'y confrontent. Les architectes ont en effet à se situer par rapport à des processus bien connus dans les domaines artistiques comme l'innovation, la distinction par rapport aux confrères ou la consécration par la critique, mais aussi par rapport à des contraintes et des concurrences d'ordre strictement économique, dans la mesure où l'existence même de l'œuvre est dépendante du bon vouloir et des moyens matériels d'un commanditaire.

Par rapport à cette dualité constitutive de son objet, la recherche sociologique sur les architectes, dont l'histoire est encore relativement courte, a adopté des approches que l'on peut schématiquement ranger sous deux catégories complémentaires. Un premier pan de recherches s'attache à la division sociale et technique du travail et situe l'architecte au sein de la configuration de plus en plus étendue des acteurs à côté desquels il prend place dans ses tâches de conception et de production des espaces bâtis : ce sont alors les questions des rapports des architectes à leurs commanditaires d'une part, aux autres concepteurs d'autre part, aux entreprises de construction enfin qui sont posées, entraînant celles des missions, des contrats, des honoraires, des responsabilités, des compétences, etc. Un deuxième pan de travaux privilégie l'analyse de la dimension symbolique de l'activité architecturale, qu'il s'agisse de la perception et de l'évaluation de l'œuvre par son « public » et/ou ses

Sociétés Contemporaines (1998) n° 29 (p.7-25)

usagers ou bien des processus de reconnaissance voire de consécration des architectes les uns par rapport aux autres. Dans cette tentative d'élaborer un cadre global d'analyse de l'architecture comme champ de production culturelle, les premières balises ont été posées : un repérage a été effectué des principales instances structurantes, celles qui assurent la protection collective des intérêts des agents qui se trouvent dans ce champ, comme celles qui régulent les concurrences internes des individus pour l'accès aux différents pouvoirs et honneurs de la profession [1]. Par ailleurs, c'est la genèse et le sort de groupes quelque peu marginaux par rapport aux formes les plus légitimes d'exercice qui ont été étudiés : maîtres d'œuvre agréés, architectes de collectivités locales,... On pourrait citer encore des analyses de trajectoires individuelles ou des approches de processus révélateurs du fonctionnement du champ de l'architecture comme ceux de l'innovation.

Il ressort de ces travaux que ce groupe professionnel, bien qu'il soit ancien, profondément enraciné autour de traditions, de savoirs, de savoir-faire, d'institutions souvent centenaires voire multi-centenaires, et relativement restreint dans ses effectifs [2], ne peut pas être défini d'une manière univoque et homogène. Même si l'on ne prend en considération que la pratique cardinale de la profession, le projet et la réalisation d'édifices, (c'est-à-dire, en France où la maîtrise d'œuvre publique est inexistante, l'exercice en agence libérale ou en société), on se trouve chez les praticiens face à une multiplicité de représentations de leur profession, des enjeux et des savoir-faire qui la caractérisent. Cette multiplicité trouve d'ailleurs son reflet dans l'image de l'architecte auprès du grand public, qui voit en lui tout à la fois le grand créateur des édifices monumentaux contemporains et historiques, et le professionnel en lequel il place une confiance limitée pour intervenir sur sa propriété ou le cadre de sa vie quotidienne.

On dispose actuellement de quelques analyses permettant de situer les unes par rapport aux autres les principales positions occupées individuellement par les architectes dans cet espace, la principale dualité, pour la définir de façon sommaire, opposant des « architectes-artistes » à des « architectes-artisans » ou architectes « d'affaires ». Nous présenterons dans un premier temps une tentative de synthèse des caractéristiques de ces diverses positions, en les observant sur une période qui, même courte, voit considérablement varier les enjeux et les modalités de reconnaissance.

Mais cette vision globale de l'espace professionnel de l'architecture présente l'inconvénient de figer l'image des positions relatives, comme si les individus qui les occupent s'y étaient trouvés d'emblée, comme s'ils ne pouvaient pas être amenés au cours de leur carrière à passer de l'une à l'autre selon les flux et reflux de leur

1. Un certain nombre de travaux historiques ont aussi porté sur des instances comme l'Académie de France et le Prix de Rome, qui ont joué un rôle régulateur déterminant au cours des derniers siècles.

2. 26 797 architectes sont inscrits à l'Ordre des Architectes en 1996. Ces derniers se répartissent sur plusieurs modes d'exercice : 70,7% exercent en libéral, 12,9% en société, 8,4% comme salariés d'entreprises et 3,3% comme fonctionnaires du secteur public. Ces chiffres sont toutefois sous-estimés, compte tenu de la réticence croissante des architectes à s'inscrire à l'Ordre. L'INSEE quant à lui, qui dénombre les architectes non comme des individus mais comme des entreprises de services, arrive au chiffre de 24 699 entreprises en 1995, dont une très large majorité (15 866) ne possédant pas de personnel salarié (architecte travaillant seul).

carnet de commandes et de leur réputation, et comme s'ils étaient totalement déterminés par le contexte à être là où ils sont, indépendamment de leur propre action pour s'y placer.

Pour tenter de compléter cette compréhension statique des positions, nous rendrons compte d'une recherche qui s'est centrée sur le mode de constitution de ces positions (Biau, 1994). Dans ce travail, il s'agissait d'appréhender les pratiques de positionnement des architectes, c'est-à-dire leurs tentatives, leurs stratégies plus ou moins conscientes pour acquérir une position professionnelle plus confortable, pour approcher de leur modèle de réussite professionnelle : obtenir des commandes, se faire connaître ou, mieux, se faire reconnaître par les instances de légitimation à l'œuvre. On distinguera plusieurs familles de comportement, établissant des hiérarchies différentes quant aux enjeux, et on s'interrogera sur l'éventuelle mise en place, surtout chez les jeunes architectes, d'une trajectoire « canonique », faisant se succéder des étapes répertoriées, pour accéder aux sommets de la reconnaissance symbolique.

1. IMAGES DES POSITIONS PROFESSIONNELLES CHEZ LES ARCHITECTES

À plusieurs reprises dans les travaux sociologiques sur les architectes publiés au cours des vingt dernières années en France, des typologies ont été proposées pour rendre compte de la diversité des architectes tant dans leurs pratiques professionnelles que dans leurs systèmes de valeurs.

En 1973, R. Moulin, J.-P. Martinon et leurs collègues (Moulin *et al*., 1973) définissaient les positions héritées de l'académisme en distinguant quatre types-idéaux de praticiens. Ils différenciaient :

1) les mandarins traditionalistes, lauréats du Prix de Rome pour la plupart, détenteurs monopolistiques de la commande de monuments et tenants d'une conception de l'architecte-artiste seul à même de signer une création, chef d'orchestre veillant au bon respect des intentions esthétiques dans la réalisation de l'œuvre ;

2) les princes ou mandarins modernistes, proches du discours des précédents mais se tenant à l'écart des distinctions académiques et élargissant la mission légitime de l'architecte à l'intervention sur le logement et la ville ;

3) les architectes-patrons, ou architectes d'affaires, intégrant les conditions nouvelles de rationalisation et de division du travail autant que les exigences de rentabilité des promoteurs, et, enfin,

4) les utopistes et sorciers, se plaçant en marge d'un marché qu'ils désapprouvent et dont les productions principales sont l'image et le discours.

Mais au cours des vingt années qui nous séparent de l'époque de cette analyse, les évolutions ont été nombreuses et d'importance : le système académique qui existait encore alors s'est effacé, laissant plus de place à un débat idéologique et doctrinal sur l'architecture et sa place dans la société. Quant aux « architectes de papier », utopistes et sorciers, ils ont quasiment disparu, sauf à les redéfinir comme ceux dont l'essentiel de l'activité est actuellement de produire des images architecturales et urbanistiques non suivies de réalisations. Le volume global de la commande a, pendant ces deux décennies, subi diverses crises graves et les architectes-patrons, à

la tête des très grandes agences françaises, ont dû réduire drastiquement leurs effectifs et élargir leur palette de commanditaires.

Aussi, en 1989, dans son *Esquisse du champ de l'architecture* fondée sur l'analyse de trajectoires professionnelles, l'équipe de J. Allégret (Allégret *et al*., 1989) propose une nouvelle typologie d'architectes s'appuyant d'une part sur les caractéristiques de leur production et d'autre part sur la nature des instances et institutions dont ils se recommandent. Cet ouvrage différencie ainsi

1) les architectes d'avant-garde, proches des avant-gardes artistiques, qui produisent une architecture avant tout destinée à leurs pairs et qui sont souvent membres des instances de sélection et de reconnaissance du champ de l'architecture ;

2) les producteurs « d'art bourgeois » qui sont attentifs à une demande sociale de patrimonialité et de classicisme ; souvent hautement qualifiés en archéologie et en techniques du bâtiment, ils sont proches des institutions publiques et parapubliques de conservation des monuments historiques et du bâti ancien ;

3) les producteurs de grande consommation, les plus nombreux, qui traitent la commande ordinaire et mettent au premier plan l'économie et le confort dans leurs choix de conception.

En se situant moins, comme R. Moulin ou comme J. Allégret, sur le terrain des pratiques (position par rapport à l'organisation du travail, à la commande, position par rapport aux instances, position esthétique et caractéristiques de leur production) que sur celui des représentations, des systèmes de références, des définitions de l'expertise professionnelle en architecture, I. Benjamin et F. Aballéa (Benjamin, Aballéa, 1990) ont quant à eux mis au jour deux « professionnalités » opposées. Il y aurait selon eux celle des « architectes-créateurs », dont la référence se trouve davantage du côté de l'art que de celui de la technique, même s'ils ont conscience de travailler dans un contexte particulier de création par rapport aux artistes plasticiens puisque l'on exige d'eux qu'ils satisfassent à des exigences fonctionnelles, économiques et constructives. Méfiants vis-à-vis de la commande privée, ils trouvent dans le système des concours les conditions optimales d'expression stylistique et d'innovation. À l'opposé, se trouverait le registre des « architectes-médiateurs », ceux qui adoptent volontiers le discours d'une architecture « modeste mais sympathique » et privilégient la satisfaction du client sur l'originalité de leur production. Ces derniers sont attentifs à l'émergence de nouvelles demandes de services et adaptent rapidement leurs modes de travail aux évolutions organisationnelles et techniques de leur secteur d'activité.

On le voit, quand l'on met en parallèle ces définitions des positions diverses voire antagonistes dans l'espace de la production architecturale, divers critères de lecture se combinent. L'analyse de R. Moulin donne beaucoup de poids à la relation de l'architecte avec les instances de pouvoir symbolique concernant la profession : affiliation à l'académisme ou à ce qu'il en reste à l'époque de sa recherche, position idéologique militante en opposition à celui-ci, ou encore désintérêt pour ce débat et spécialisation sur les aspects les plus pragmatiques (architectes d'affaires) ou au contraire les plus abstraits (« sorciers ») de la discipline. Du point de vue de J. Allégret, c'est le type de reconnaissance attendue qui différencie les praticiens : reconnaissance des milieux artistiques et intellectuels pour les « producteurs

d'avant-garde », dépendance à l'égard des élites économiques pour les « producteurs d'art bourgeois » ou encore rapprochement avec les logiques technico-économiques et les milieux artisanaux du bâtiment pour les « producteurs de grande consommation ». L'opposition créateur/médiateur enfin, telle que la propose F. Aballéa, fait largement appel aux représentations du savoir-faire légitime de l'architecte et fait apparaître le clivage entre praticiens travaillant principalement pour la commande publique et praticiens vivant essentiellement de commandes privées.

2. LES ENJEUX DU POSITIONNEMENT DANS LE CHAMP ACTUEL DE L'ARCHITECTURE

Il est évident de dire que l'activité architecturale fait l'objet d'au moins deux grands enjeux : un enjeu économique (obtenir des commandes), un enjeu symbolique (être reconnu comme un architecte de qualité). Avant de se préoccuper de sa « cote » professionnelle, l'architecte s'inquiète bien sûr de trouver suffisamment d'affaires pour rétribuer son travail et celui des salariés qu'il emploie éventuellement. Quelques données statistiques donnent la mesure de la concurrence qui règne en architecture et donc de l'acuité de l'enjeu économique. L'Ordre des Architectes affiche pour 1995 un taux de chômage dans la profession de 20%, ce qui signifie que le cinquième des praticiens inscrits et cotisant à cette instance n'ont eu aucune activité dans leur domaine au cours de l'année. On savait par ailleurs que le revenu moyen de l'architecte libéral se trouvait loin derrière celui des autres professions libérales (environ la moitié de celui des avocats et des dentistes). En effet, si les effectifs d'architectes ont plus que triplé au cours des vingt dernières années, passant d'environ 8 000 en 1973 à 26 500 en 1994, le nombre des logements mis en chan-tier [3] pendant cette même période est quant à lui passé de 570 000 à 302 000 [4]. On complétera ces quelques indications par la disparité de la répartition de la commande selon l'âge de l'architecte : 70% du chiffre d'affaires global de la profession sont réalisés par les architectes de 45 ans et plus (qui constituent un peu moins de la moitié des effectifs), alors que les architectes de moins de 45 ans se partagent les 31% restants [5].

Par rapport à l'enjeu de la commande, il est assez délicat de situer l'enjeu symbolique, celui de se faire connaître/reconnaître. À première vue, l'un et l'autre semblent fonctionner dans une grande indépendance : il suffit par exemple d'observer que les architectes français dont le volume de commandes est actuellement le plus élevé sont quasiment absents du débat architectural comme des pages consacrées à l'architecture dans les supports d'information non spécialisés. L'architecture suit en cela l'opposition très connue dans les domaines artistiques entre le succès commer-

3. Le nombre de logements mis en chantier n'est qu'un indicateur partiel du marché des architectes puisqu'il ne représente qu'un segment de l'activité de construction et précisément celui dans lequel les architectes sont le moins présents. Mais il est l'une des seules données comparatives dont nous disposions pour donner une idée de l'évolution du volume de la construction en France au cours des vingt dernières années.

4. Pour 1973, nous reprenons les chiffres cités par Henry Salmon dans son rapport « Architecture et Cadre de vie », Journal Officiel n°5, 2 avril 1988. Pour 1994, les chiffres sont issus du Bulletin de Conjoncture n°4, décembre 1995 émanant du Conseil National de l'Ordre des Architectes.

5. D'après les chiffres publiés en 1993 par le Conseil National de l'Ordre des Architectes.

cial d'une œuvre et sa reconnaissance par la critique spécialisée. Un certain nombre des instances et des processus qui ont été identifiés, dans le champ de l'architecture, pour leur rôle dans la production de la valeur symbolique des œuvres et de leurs concepteurs, ont d'ailleurs de forts liens de parenté avec celles et ceux qui ont cours dans les champs artistiques : prix, expositions, publications, accès à des postes-clés dans l'enseignement, dans les jurys, les appareils administratifs ou les organes de la critique architecturale (revues, galeries d'exposition...), etc. Mais comme dans le domaine des arts plastiques, il n'y a pas une simple accumulation des diverses formes de rétribution de la qualité architecturale : l'importance quantitative d'une œuvre n'implique ni sa valorisation par la critique, ni sa notoriété dans le grand public.

La grande commande publique d'architecture semble toutefois être en situation d'articulation entre ces variables : elle associe à la rémunération matérielle du travail une valorisation symbolique de l'œuvre et de son créateur, dans le champ professionnel d'abord et dans le grand public éventuellement par la suite.

Il se trouve en effet qu'en France, pour des raisons historiques qu'il serait long d'exposer ici avec la finesse nécessaire, la commande d'édifices publics émanant de l'État, des collectivités locales et des organismes de logement social joue traditionnellement un rôle tout à fait particulier dans le champ de l'architecture. Jusque dans les années 1970, la commande publique reposait, comme l'avaient bien analysé R. Moulin, G. Lagneau et J. Lautman (Moulin *et al*., 1970), sur une oligarchie de corps et de listes d'architectes : au sommet du prestige se tenait le corps des Architectes des Bâtiments Civils et des Palais Nationaux, largement composé de lauréats du Grand Prix de Rome. Leur très faible nombre ne suffisant pas à répondre à la demande accrue de l'après-guerre pour la réalisation de logements et d'équipements publics, les administrations se sont aussi constitué des « viviers » d'architectes sous forme de listes d'architectes agréés, exerçant à titre libéral.

Au cours du bouleversement profond des légitimités qui s'est opéré dans les années suivant immédiatement 1968, ces positions acquises ont été remises en cause. Un système de concours s'est mis progressivement en place, destiné à ouvrir plus largement l'accès des praticiens à la commande publique et, en même temps, à améliorer la qualité et à promouvoir l'innovation dans ce domaine de la construction. Les dispositions légales se sont succédées pour fixer des procédures et des seuils. On ne retiendra que le principe actuellement en vigueur : pour une commande entraînant plus de 900 000 F T.T.C. d'honoraires, le maître d'ouvrage doit organiser un concours et indemniser les candidats qu'il aura retenus pour concourir ; si le montant des honoraires est compris entre 450 000 et 900 000 F T.T.C., le maître d'ouvrage doit publier un avis de candidature et désigner la commission multipartite qui sélectionnera un concepteur au vu des dossiers de références qui lui auront été fournis. En-deça de 450 000F T.T.C. d'honoraires, le maître d'ouvrage est libre de ses négociations.

Environ 800 concours ont été organisés en 1988 et 1 200 en 1992 sur l'ensemble du territoire français (on n'englobe pas dans ces chiffres les simples sélections sur références correspondant au deuxième cas évoqué). Si l'on considère que, d'autre part, un concours suscite toujours au moins une cinquantaine de candidatures, dont 4 ou 5 retenues pour élaborer une esquisse ou un avant-projet, on prend toute la

mesure de l'activité professionnelle et des enjeux qui sont liés aux concours de maîtrise d'œuvre publique.

Du diagnostic même de l'instance publique garante de l'équité et de l'efficacité de cette procédure d'attribution de la commande [6], les concours perpétuent une forte inégalité des chances : sur les 261 concours supervisés par la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques entre janvier 1985 et décembre 1990 [7], on observe une nette tendance à la concentration des commandes sur un nombre restreint d'architectes. Sur cette période de cinq ans, dans des programmes comme les bâtiments scolaires ou les hôpitaux, environ 50% des architectes retenus l'avaient déjà été une fois au moins antérieurement pour un programme semblable. Globalement, 60% des concours étudiés retenaient des architectes qui avaient déjà été retenus 3 fois et plus dans des concours sur un même type de programme. On tend donc à revenir, dans le cadre du système des concours, à ce qu'ils étaient supposés éviter : la spécialisation d'un sous-groupe des architectes sur la commande publique, et même la spécialisation de quelques architectes sur certains types de constructions publiques. Parallèlement, depuis la réforme de l'attribution de cette commande, et par rapport aux années d'après-guerre, l'évaluation de l'architecte s'est de plus en plus concentrée sur l'amont du processus de construction, le « concept », l'esquisse ou le projet, et de moins en moins sur la qualité et la durabilité de sa réalisation. Ainsi, le seul fait d'être lauréat d'un grand concours, même si le projet n'est pas réalisé, ou pas selon le projet initial, devient en soi une marque de reconnaissance, entraînant publications, expositions, etc.

3. POUR UNE APPROCHE DES POSITIONNEMENTS STRATEGIQUES DES ARCHITECTES

En se centrant sur ces enjeux de la commande et de la notoriété et sur la question de leur interaction, il paraissait intéressant de considérer comment les praticiens se comportaient dans des systèmes de références en apparente opposition, de prendre la mesure de ce qu'ils choisissent et de ce qu'ils subissent en la matière. Cette question ne pouvait évidemment pas être abordée de front : on connaît la réticence des architectes à évoquer la dimension stratégique et concurrentielle de leur activité. On a donc dû contourner cette difficulté en faisant porter l'enquête sur les pratiques de communication, avec l'intuition que, dans cet aspect apparemment secondaire et anodin de la pratique professionnelle, se jouaient en fait chez les architectes à la fois une observation, une interprétation et une réaction personnelles aux processus valorisant différentiellement les prestations architecturales, au plan économique d'une part, au plan symbolique d'autre part.

Cette enquête, menée en 1993-94 dans le cadre d'une recherche financée par le Plan Construction et Architecture (Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de l'Espace), devait pour des raisons matérielles se limiter à un effectif d'une vingtaine de praticiens. Or, pour la pertinence de l'approche, il était primordial de prendre connaissance de l'éventail le plus large possible des pratiques en question, et nos hypothèses nous conduisaient à les rechercher en faisant varier

6. Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques.

7. Architectures Publiques n° 20, mai 1993, « Concours : tous les chiffres depuis 4 ans ».

au maximum les types d'architectes et d'agences étudiés. Nous avons donc croisé les critères qui permettaient de couvrir la gamme la plus complète de situations dans cet échantillon réduit :

— l'âge de l'architecte et l'ancienneté de l'agence,

— la localisation géographique (Paris, grandes villes, petites villes de province),

— la taille de l'agence, la nature et le volume de ses commandes, qui ne pouvaient guère être connus *a priori* avec précision [8],

— la notoriété, sous ses formes les plus diverses (réussite à des concours, publications dans la presse spécialisée ou générale, réussite à des prix, position connue dans la critique ou l'enseignement, etc.).

Nous avons ensuite usé d'annuaires, de catalogues d'exposition, de listes de prix et d'informations orales pour identifier les personnes à interroger. Les refus ont été exceptionnels.

Sur la base de la consigne « Comment faites-vous pour faire connaître votre travail à l'extérieur ? », chacun des architectes a pu décrire ses pratiques de valorisation professionnelle au cours d'entretiens d'une durée d'une heure en moyenne. En outre, un rapide questionnaire oral permettait de réunir et comparer divers éléments de caractérisation des positions actuelles et des trajectoires : effectifs de l'agence, type de commande traitée, lieu et date du diplôme, premier emploi, fonctions exercées à l'extérieur de l'agence (enseignement, expertises, représentation institutionnelle...).

Les architectes, autant que les discours recueillis permettent de l'appréhender, adoptent une grande diversité de stratégies du « paraître » : certains sollicitent des rendez-vous auprès de grands constructeurs, certains organisent des visites de leurs réalisations, certains fréquentent les vernissages d'expositions, tentent d'y rencontrer les critiques d'architecture, font un travail constant d'envoi de documents sur leurs travaux aux revues d'architecture ; d'autres encore s'inscrivent dans des clubs ou associations leur permettant de tisser des liens amicaux avec des décideurs politiques et économiques... Certaines agences d'architecture se sont même dotées d'agents de communication à temps partiel ou complet pour donner plus d'efficacité à cette activité, jugée importante pour l'obtention de commandes.

En un point, toutes les démarches individuelles concourent cependant : tous sont amenés à se doter d'une plaquette, d'un recueil de petite dimension, où sont rassemblées des informations sur les projets et réalisations de l'architecte, seul ou en équipe : plans, croquis, photos, éventuellement accompagnés de commentaires et de données chiffrées (surfaces, coûts,...). On y trouve parfois aussi une présentation de l'agence : personnel, moyens informatiques... La diffusion du concours comme méthode de choix du concepteur dans le domaine de la commande publique mais aussi, de plus en plus, dans celui de la promotion privée, a largement contribué au cours des dernières années à faire de cet outil le minimum nécessaire pour l'architecte. Celui-ci doit en effet, pour poser sa candidature à une consultation ou à un concours, pouvoir présenter rapidement un recueil de ses références, si possible

8. La MAF, Mutuelle des Architectes Français, qui couvre les risques professionnels, dispose de cette information mais ne la délivre que de façon anonyme et globale.

organisées en fonction du client potentiel et du type de prestation pour lequel il concourt. C'est aussi le document qui peut servir d'appui aux visites que rendent certains architectes à des entreprises, des institutions auxquelles ils se présentent spontanément, espérant être consultés dès le prochain projet immobilier.

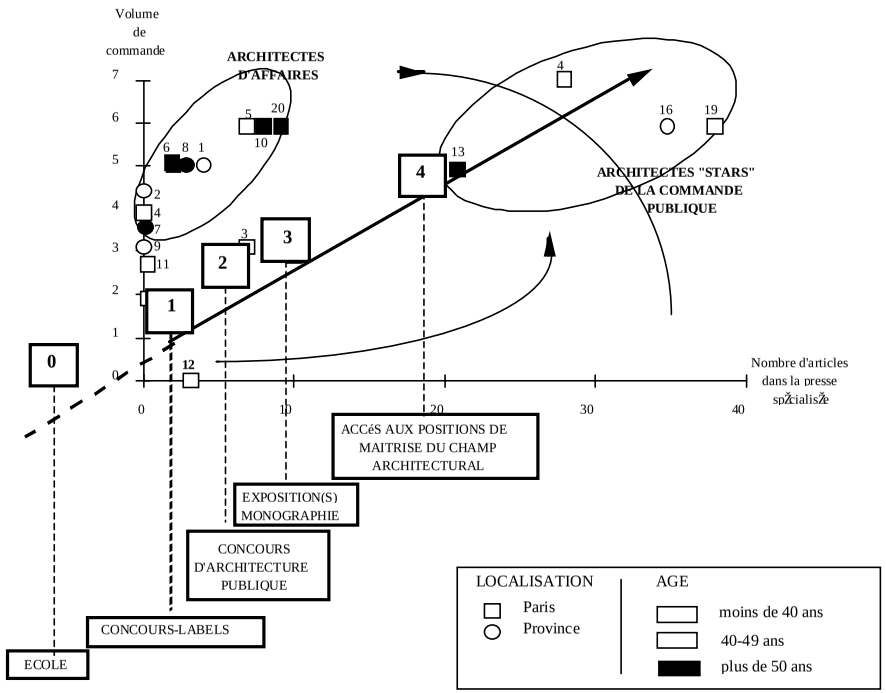
Plutôt que de décrire pour elles-mêmes ces diverses pratiques, il semblait intéressant d'analyser leur contenu symbolique pour les architectes. Les travaux classiques de l'anthropologie et du structuralisme ont depuis bien longtemps montré la prégnance des couples d'opposition dans les principes de génération des pratiques, principes valables aussi bien pour les pratiques quotidiennes que pour les rituels ou les mythes. Un certain nombre de couples d'opposition caractérisent en effet le discours par lesquels les architectes ont décrit et argumenté leurs comportements. Les deux principales oppositions peuvent être décrites, de manière simplifiée, de la manière suivante :

— Faire connaître sa production, en assurer la publication, faire du démarchage auprès de clients potentiels fait pleinement partie de la tâche de l'architecte et doit être mené avec professionnalisme, sérieux et continuité. Ou, au contraire, toute tâche autre que la conception et le suivi de la réalisation est une perte de temps pour l'architecte ; elle doit être réduite au strict nécessaire pour renouveler son carnet de commandes.

— Se faire reconnaître en tant qu'architecte, c'est obtenir la confiance de clients qui renouvelleront leur commande et propageront autour d'eux une appréciation positive du service que l'architecte a fourni. Ou, au contraire, se faire reconnaître en tant qu'architecte c'est avant tout se faire reconnaître par ses pairs, être crédité d'une personnalité dans sa façon de travailler, être présenté à la profession comme un créateur de référence, obtenir des publications, des distinctions, des prix.

Les prises de position individuelles des architectes pour l'une ou l'autre de ces opinions opposées deux à deux prennent tout leur sens quand on les confronte aux indicateurs objectifs de leur position par rapport à la commande et à la notoriété. Ainsi est-on amené à caractériser les comportements de positionnement en s'appuyant sur le schéma qui suit.

Ce schéma, réalisé à partir du petit échantillon sur lequel a porté la recherche, est construit pour mettre en relation les deux indicateurs qui nous intéressaient tout particulièrement : la notoriété, le volume de commandes. L'un comme l'autre ne peuvent s'appuyer sur des données fiables existantes. Pour ce qui concerne l'indicateur de la notoriété, nous avons retenu le nombre de publications dans les revues spécialisées, sans tenir compte de la presse générale qui, en France, n'ouvre que rarement ses colonnes aux architectes et qui, si elle le fait, se limite à un groupe très réduit d'architectes déjà consacrés par leur profession. L'importance des commandes traitées par les architectes n'est pas non plus aisément quantifiable : on a évoqué précédemment les disparités entre les commandes publiques et les commandes privées ; elles se doublent des différences entre les projets de bâtiments neufs et les projets de réaménagement de lieux existants et, bien sûr, de l'échelle de l'intervention et du budget qui s'y rapporte. On a donc essayé, au vu de la liste des œuvres des architectes analysés, de construire une échelle de 0 à 7 et de les y situer en tenant compte de tous ces critères.



POSITIONS, POSITIONNEMENTS DANS LE CHAMP DE L'ARCHITECTURE

Dans les positions qui se dessinent, et que l'on vérifie actuellement sur un plus grand effectif, un clivage est déterminé par le nombre de publications sur les projets et réalisations : aucun architecte ne se trouve dans la fourchette comprise entre 10 et 20 publications. On peut voir là l'un des effets d'une presse architecturale qui, non dépourvue de souci commercial, tend à publier des architectes déjà connus et donc à renforcer les décalages entre un groupe réduit d'architectes médiatiques et la majorité des professionnels qui ne paraissent dans les revues que de manière accidentelle, voire jamais. Tout se passe comme s'il existait un seuil de notoriété en-deçà duquel, quel que soit l'avancement de sa carrière et l'importance de son œuvre, l'architecte ne suscite pas l'intérêt de la critique architecturale. Au-delà de ce seuil en revanche, les publications se multiplient rapidement, les grandes revues rivalisant souvent pour présenter la dernière réalisation de l'un des architectes en vue.

Pour ce qui est de la répartition sur l'échelle de la commande, on observe une gradation dans laquelle l'âge ne semble pas déterminant [9]. Ajoutons que, si l'on différencie commande publique et commande privée, on a, dans le groupe de droite, des architectes dont la commande publique représente entre 50 et 90% de leur activité, alors que le groupe de gauche présente à la fois des architectes parisiens construisant essentiellement pour le privé (les n° 5, 6 et 20) et des architectes ayant une activité assez également répartie sur ces deux secteurs mais qui sont établis en province.

Pour clarifier le propos, on a baptisé ces deux groupes selon des dénominations se référant à celles déjà avancées par nos prédécesseurs dans l'analyse des architectes : le groupe des architectes, très présents dans les revues professionnelles et développant une activité essentiellement tournée vers les constructions publiques a été nommé « les architectes-stars de la commande publique ». Le groupe des architectes traitant un volume de commandes notable mais dont la presse spécialisée ne fait qu'exceptionnellement écho a été intitulé « architectes d'affaires ». On notera que plusieurs individus se trouvent hors de cette dualité : des jeunes (les n° 3, 9, 12, 15), dont la trajectoire professionnelle est encore incertaine, mais aussi des architectes plus âgés, dont la biographie professionnelle a connu des ruptures importantes (migration depuis l'étranger vers la France, depuis la province vers Paris, abandon récent du salariat pour l'exercice libéral par exemple).

À ce point, la question posée est la suivante : la diversité de ces positions trouve-t-elle son homologue dans le registre des pratiques mises en œuvre par les architectes pour asseoir et améliorer leur position, vis-à-vis de leur accès à la commande d'une part, vis-à-vis de leur reconnaissance professionnelle de l'autre ?

Les architectes sont tous animés par le même enjeu, au-delà de l'obtention de commandes : celui de pouvoir choisir parmi différentes catégories de commandes. Mais parce que l'éthique professionnelle vise à minorer l'aspect mercantile de l'exercice libéral, cet enjeu qui se heurte, dans les représentations des professionnels, aux idéologies du non-profit et de l'architecture comme art n'est pas spontanément exprimé comme tel. On assiste alors chez les architectes à des

9. Cette remarque est bien sûr spécifique à l'échantillon étudié puisqu'au niveau national, comme on l'a dit plus haut, la répartition des chiffres d'affaires est très inégale selon les tranches d'âge des praticiens.

compromis entre les idéaux professionnels et les réalités voire les nécessités du positionnement, compromis qui prennent deux formes :

— soit l'architecte déploie effectivement des pratiques de marketing quitte à les argumenter en d'autres termes,

— soit l'architecte se détourne des relations commerciales telles que les impose la commande privée. Il doit alors développer des stratégies différentes, mais bien réelles, pour accéder aux concours et, à travers eux, à la commande publique.

À la lecture de la presse professionnelle anglo-saxonne, on est frappé par la forte perméabilité des architectes aux formes de pensée et aux modalités de gestion issues du monde de l'entreprise. Des ouvrages [10], des rubriques régulières, des articles diffusent des conseils de bon sens formulés comme des stratégies rationalisées, comportant diverses étapes répertoriées. Dans les milieux français de l'architecture en revanche, il est souvent de mise d'afficher une certaine indépendance voire du mépris pour les attentes et les critères d'appréciation de leurs prestations par leurs clients.

Parmi les praticiens de l'échantillon étudié, la démarche de type commercial est très développée, et prend des formes assez inventives, tant chez les « architectes d'affaires » que chez certains des jeunes et « prétendants ». En 1980 et après des débats houleux dans la profession, le Code des devoirs professionnels a levé l'interdiction traditionnelle à la publicité qui s'appliquait aux architectes au même titre qu'à tous les professionnels libéraux. À part à la télévision, et à condition de les financer lui-même, l'architecte peut donc diffuser des messages publicitaires. Peu d'entre eux connaissent ce droit avec précision, encore moins l'utilisent, la plupart s'accordent à ne lui trouver aucune sorte d'efficacité sinon, peut-être, pour les maîtres d'œuvre qui s'adressent à la petite commande privée (maison individuelle, aménagement et réhabilitation de logements). En revanche, ils rivalisent de moyens pour nouer, avec les clients potentiels, des relations qui se placent sous un autre rapport que celui de donneur d'ordre à prestataire de service.

En architecture, tout individu peut être considéré comme un client potentiel et la démarche peut alors être, comme celle des interviewés n° 1 et 2, de prendre prétexte d'anniversaires, de fêtes de début d'année ou de travaux sur les locaux de l'agence pour organiser une journée portes ouvertes destinée aux voisins, confrères, entreprises de bâtiment partenaires et anciens clients. L'architecte n° 5, avec les moyens que lui donne une agence comptant 70 à 80 salariés, a pu porter cette idée à une échelle beaucoup plus importante : « On a fait un événement autour du lancement de cette maquette (d'un projet pour l'île Seguin à Boulogne). On a fait une croisière autour de l'île de Boulogne, il y avait des hommes politiques, des gens du monde de l'architecture, des promoteurs, des constructeurs, des industriels, des gens du cinéma, puisque l'île était dédiée au cinéma et aux technologies de

10. Deux livres, destinés à aider les architectes dans leur promotion, ont eu d'importants succès de librairie :
— celui de G. Jones, journaliste, anciennement chargé du marketing d'une grosse agence d'architecture et d'ingénierie aux USA : JONES (Gerre) *How to market professional design services*, Ed. Mac Graw Hill, 1983
— celui de J. Hook, qui a travaillé en agence et dans la presse architecturale en Grande-Bretagne : HOOK (James), *Architects' marketing manual*, People in, Harrogate, 1984.

communication ». Et il a, pour cette occasion, engagé une attachée de communication qu'il a ensuite conservée pour des tâches plus quotidiennes de relations de presse et de communication interne dans l'entreprise. La même agence, ainsi que celle de l'interviewé n° 2, porte aussi une grande attention à ses panneaux de chantier, veille à ce que son nom y figure en gros caractères, et les complète éventuellement de banderoles et affichettes sur les vitrages.

Enfin, l'inscription au sein de réseaux sociaux choisis est, et reste surtout en province, une pratique courante. Aucun des interviewés n'a évoqué d'activité politique, mais en revanche, beaucoup appartiennent à des associations sportives ou culturelles, voire à des clubs (Rotary's ou Lyon's Club) dont les activités les amènent à fréquenter les chefs d'entreprise, les élus, les notables locaux. On sait aussi comment le fait plus ou moins hasardeux de se trouver à côté d'un député, d'un maire ou d'un grand décideur à l'occasion d'un voyage vers la capitale peut aider à entamer une collaboration.

On ne trouve rien sur ce thème dans les propos des « architectes de la commande publique », même concernant la partie de leur activité qui passe par des commandes privées. L'interviewé n° 19 exprime clairement son attitude : « On considère que la seule démarche commerciale, c'est à la rigueur de faire savoir ce qu'on a fait, c'est tout. » Et il ajoute que la célébration étant beaucoup plus efficace quand elle est menée par une tierce personne, il préfère donner à la presse tous les moyens de l'obtenir d'elle plutôt que de l'assurer lui-même. L'architecte n° 4 a une démarche similaire, quoiqu'il consacre un budget non négligeable en temps et en argent à accompagner ses clients dans des visites de réalisations à l'étranger. Son propos est de réunir les conditions d'une meilleure compréhension respective avec son client et de se donner des références communes : « On a eu un centre commercial très important à faire à l'agence. Eh bien, l'année dernière on est allés passer huit jours aux États-Unis, on a visité vingt-cinq centres commerciaux, avec les clients qui étaient là eux-mêmes et l'architecte aussi. C'est très utile parce qu'on jette un regard différent sur les choses, on peut échanger nos points de vue, nos critiques sur ce qu'on regarde, voire nos désaccords sur les jugements qu'on porte sur les bâtiments. En même temps, ce sont des occasions où vous avez accès à des personnes qui sont en général fort occupées à Paris. Là, vous les avez d'une manière plus détendue, donc on peut approfondir les discussions, on peut aller plus au fond des choses sur ce qu'on pense, c'est très utile les voyages. On l'a fait aux États-Unis, à Berlin, à Séville. On amenait souvent des gens en Angleterre. »

Cette démarche présentée comme « pédagogique » emprunte beaucoup aux moyens traditionnels du marketing mais la différence fondamentale est qu'elle prend place après la signature du contrat, et non dans la finalité de l'obtenir puisque, comme on l'a vu, l'accès à la commande publique suit un parcours plus complexe.

L'une des caractéristiques de la commande publique est en effet qu'elle permet aux architectes d'obtenir des commandes sans « se compromettre » dans des pratiques jugées trop mercantiles [11]. L'architecte n° 12, jeune, récemment installé à

11. On note d'ailleurs dans ces propos une inversion par rapport aux observations de l'équipe de R. Moulin en 1970 (*op. cit.*). Si aujourd'hui la commande publique est souvent présentée par les architectes comme une possibilité de travailler « en chambre » sans compromission, la commande publique d'il y a 25 ans était quant à elle synonyme de « relations », avec toute la connotation

Paris après des études en province et des travaux temporaires chez d'autres architectes, n'a pas encore construit en son nom personnel. Mais il participe chaque année à trois ou quatre concours au moins et ne vit que des indemnités qu'il reçoit pour ces participations à des concours dont il n'a, à l'époque de notre entretien, jamais encore été lauréat. Il privilégie toutefois son indépendance par rapport au client : « Quand je fais un concours, j'envoie un *book*. Il y a un côté impersonnel à la chose. Les gens regardent les trois photos qu'il y a dessus, elles leur plaisent ou leur plaisent pas, mon nom leur dit ou pas quelque chose. Je fais mon projet dans mon coin, je rends ma copie et puis je suis jugé avec une discussion très réduite avec les maîtres d'ouvrage, on prend ou on ne prend pas. »

Compte tenu de l'abondance des candidatures, les architectes ont conscience que le système des concours n'est pourtant pas non plus totalement pur et dépourvu de compromissions : pour retenir l'attention parmi la cinquantaine de candidats et être admis à concourir contre trois ou quatre autres équipes, il est important d'être déjà connu d'un ou plusieurs membres du jury [12]. C'est ici que prend place la quête de reconnaissance symbolique auprès des confrères : plus que par des pressions personnelles auprès de tel ou tel participant à la décision, le contexte actuel amène l'architecte à s'imposer par sa réputation, sa « signature ». Or, en architecture comme dans des domaines de plus en plus nombreux de la vie sociale, une *aura* particulière est attribuée aux personnes et aux faits qui parviennent à entrer dans le système médiatique. Selon une association, voire une confusion, entre le fait d'être connu et celui d'être reconnu, les architectes faisant l'objet d'expositions, de publications, d'émissions télévisées se voient attribuer des qualités, une forme de reconnaissance symbolique, dont les critères d'évaluation ne sont jamais clairement énoncés mais dont les effets sont certains (Biau, 1992). Les pouvoirs publics responsables de la profession ne s'y sont pas trompés, multipliant les actions symboliques de promotion des jeunes architectes (Albums de la Jeune Architecture et Programmes d'Architecture Nouvelle mais aussi affiches, expositions, concours, prix consacrés aux jeunes architectes, etc.).

De ce fait, un enjeu majeur du travail relationnel et/ou médiatique déployé par l'architecte pour se faire connaître est de faire reconnaître sa compétence professionnelle par ses pairs. C'est dans cet esprit que les architectes entretiennent des relations suivies avec les rédacteurs des principales revues d'architecture, les invitant à visiter leur dernière réalisation, envoyant régulièrement des propositions d'articles sur leurs projets, ne négligeant pas les occasions de rencontre « fortuites » avec ces critiques (vernissages d'exposition, voyages d'études,...) ou mettant à profit les relations familiales ou amicales permettant de s'approcher de ce milieu, très réduit et très parisien. L'enseignement, la recherche, le fait de produire des

péjorative liée à l'apparence d'arbitraire dans l'ajustement entre offreurs et demandeurs. L'ouvrage cité montre bien en effet les liens entre d'une part des fonctionnaires divisés par corps, écoles, champs d'activités, etc., en position de passer des commandes et d'autre part des architectes eux-mêmes divisés par des concurrences économiques, des titres, des appartenances à des écoles et patronages.

12. Un jury de concours rassemble généralement une quinzaine de membres dont, selon la loi, un tiers au moins de praticiens de la maîtrise d'œuvre (architectes, ingénieurs, spécialistes de domaines techniques).

conférences destinées à un public de spécialistes jouent aussi un rôle important dans ce sens.

Dans le discours du groupe des « architectes-stars de la commande publique » revient fréquemment le fait qu'ils n'agissent dans ce domaine que sur sollicitation extérieure. C'est très explicitement le cas de l'interviewé n °13 qui a un parcours professionnel très atypique puisqu'il s'est d'abord fait une renommée nationale voire internationale de critique, d'auteur d'essais et d'enseignant de l'architecture avant d'arriver assez tardivement à l'exercice libéral, notant d'ailleurs combien cette image « d'intellectuel » avait pu nuire à sa crédibilité comme maître d'œuvre. Par rapport au système des concours et des publications, dans lequel il intervient plus naturellement du côté des évaluateurs que des évalués, il affiche une distance certaine : « On a fait quelques articles mais je ne fais pas d'effort pour me faire publier. Je ne suis pas à la mode et ça ne me gêne pas parce que j'accepte mal que l'architecture soit purement un phénomène de mode. Ça représente du boulot d'être à la mode ! Il y a une manière de présenter, de prendre des photos, de faire faire les perspectives et les dessins d'une certaine manière par des gens qui eux-mêmes sont à la mode etc. Ça exige tout un battage, un travail, de l'argent dépensé que moi je ne trouve pas utile de mettre là-dedans. En marketing je suis très mauvais et puis j'ai une espèce de répulsion. »

Les interviewés n °4, 16 et 19 en revanche, tout en affirmant avoir franchi un seuil qui leur donne une certaine liberté vis-à-vis de ces nécessités, décrivent avec précision et fierté l'organisation de leur agence pour rationaliser leur accès aux concours et aux publications : conception de fiches par projet réalisé permettant de constituer rapidement un dossier de concours ou un dossier de presse, réalisation et duplication systématique de photographies de leurs constructions pour les publications, les expositions, les conférences, etc. Toutes ces tâches, faisant l'objet d'une très grande exigence, sont d'ailleurs souvent confiées à des spécialistes extérieurs.

Ce dispositif n'a pas son équivalent chez les « architectes d'affaires » qui, on l'a vu, n'ont d'ailleurs guère accès ni aux publications, ni aux concours. S'ils ont toutefois des stratégies dans ce sens, ce sont des stratégies de niveau préalable : ils ne sont pas encore dans le jeu et cherchent d'abord à se faire admettre parmi les joueurs. Ainsi l'architecte n° 5 (49 ans) qui, après avoir dirigé l'une des sept plus importantes agences françaises, subit les effets de la crise de l'immobilier de bureaux, cherche à tout prix à diversifier son activité et à aborder la commande publique. Connaissant la faiblesse de ses chances s'il se présente d'emblée à un concours (compte tenu de la spécialisation des architectes de concours telle qu'elle a été évoquée plus haut), il applique aux maîtres d'ouvrage publics la stratégie de marketing qu'il connaît bien dans le privé : « On va établir un répertoire des administrations que l'on peut toucher, les noms des décisionnaires, le catalogue des personnes qui comptent dans les administrations, quelques noms et directions à travailler (sic). Ça va se faire par une enquête, du téléphone, du relationnel. »

De même, l'architecte n° 10 (86 ans), qui ne trouve pas ses idées et ses goûts représentés dans les médias architecturaux actuels, a décidé de fonder avec des amis une nouvelle revue d'architecture de façon à se doter d'une tribune que les revues existantes ne lui accordaient pas : « On a voulu que cette revue ne soit pas spécialisée mais au contraire s'intéresse à toutes sortes de projets, toutes sortes de préoccu-

pations, soit sur le plan esthétique, soit sur le plan technique, qu'il n'y ait pas qu'une seule tournure d'esprit comme on le voit maintenant. »

Quant aux architectes jeunes ou « prétendants » de notre échantillon, ils se montrent assez sensibles à l'enjeu de la reconnaissance par la critique architecturale et, selon leur expérience, s'organisent avec plus ou moins de succès pour s'y mesurer. La plus délibérée dans ce type de stratégie est l'architecte n °15, jeune femme de 38 ans qui explique l'origine de sa réussite professionnelle par une campagne médiatique qu'elle a orchestrée avec le support de revues féminines. Elle explique dans l'entretien avoir alors joué avec les atouts dont elle disposait : sa réussite récente au concours des Albums de la Jeune Architecture, mais surtout sa féminité qui, associée au *look* quelque peu provocant qu'elle a adopté, en faisait un sujet idéal de portrait pour les magazines. Plus traditionnelle, et plus austère aussi, est la démarche de l'architecte d'origine allemande n °3 qui, tirant l'enseignement de premières expériences difficiles dans la présentation orale de projets de concours au jury, ou de réalisations aux journalistes, s'est résolu à préparer scrupuleusement ces prestations, voire même à s'y faire assister par des partenaires extérieurs (philosophe, plasticien).

4. VERS LA MISE EN PLACE D'UNE CARRIERE CANONIQUE EN ARCHITECTURE ?

Cette recherche amène à s'interroger sur un processus nouveau à propos duquel nous ne pouvons encore avancer que des hypothèses : cette reconnaissance symbolique semble se construire par étapes successives, fortement dépendantes chacune de celle qui la précède, en une forme de « carrière canonique » débouchant vers les plus hauts degrés de la consécration. Cette carrière est présente dans les représentations que se font les architectes de la réussite professionnelle, surtout chez les plus jeunes, qu'ils aient eux-mêmes déjà gravi certains de ses échelons ou non. Ainsi, les enjeux partent de la scolarité, au cours de laquelle il est important de suivre les enseignements d'architectes eux-mêmes bien placés dans la critique architecturale, souvent parisiens. Cette condition, si l'étudiant se révèle intéressant, peut faciliter l'accès à une deuxième étape : l'apprentissage précoce du savoir-faire lié aux concours, en général à l'occasion de « charrettes » [13] dans l'agence privée du professeur ou de confrères. En parallèle, le jeune architecte au fait des instances dominantes de sa profession se porte souvent candidat aux « concours-labels » déjà évoqués. La réussite à ces concours ne conduit que rarement à une première réalisation mais à des publications ou des expositions qui peuvent susciter l'intérêt des spectateurs et qui, de plus, alimentent le *press book* qui est au jeune architecte ce que le *curriculum vitae* est au salarié. Ensuite la progression symbolique de l'architecte ayant franchi ces premières embûches repose sur deux phénomènes qui s'alimentent réciproquement.

13. Ce terme, en passe d'entrer dans la langue courante, désigne les périodes de travail intense qui précèdent une date impérative de rendu du travail, souvent un projet de concours. Il provient du jargon de l'École des Beaux-Arts, au moment où les étudiants, disséminés dans de multiples ateliers du Quartier Latin, devaient déposer leur travail dans la charrette qui parcourait les rues de ce quartier pour les collecter au soir de la date limite, faute de quoi ils ne pouvaient pas être pris en compte.

— les concours : la caution que représentent les expériences dans des agences prestigieuses et la réussite à des concours patronnés par le Ministère de l'Équipement facilitent l'accès des jeunes architectes aux concours de maîtrise d'œuvre. Si, la première fois, le maître d'ouvrage peut retenir un architecte non confirmé pour son originalité et le talent montré dans la conception, faisant preuve par là d'ouverture d'esprit et de bonne volonté pour la promotion de la jeune architecture, il lui confiera généralement un programme assez restreint.

— la critique architecturale : toujours très attentive aux constructions publiques [14] et parfois sollicitée par l'architecte, elle donnera plus ou moins de résonance à ses réalisations (publications dans les revues, expositions,...). Cette forme de publicité joue ensuite à l'appui des candidats et l'architecte dont le nom est connu est plus aisément retenu pour un concours important.

Au terme de cette spirale généralement ascendante, l'architecte se trouve non plus en position de solliciter publications, commandes et postes honorifiques mais de choisir entre ceux-ci. L'architecte Jean-Paul Viguier (n° 4), dont l'agence était dans les années 1992-1993 l'une des plus importantes de France et qui a été choisi pour réaliser le pavillon de la France à l'Exposition Universelle de Séville en 1992, l'exprime sans détours : « Dans vos rapports avec les maîtres d'ouvrage, vous sentez qu'il y a un moment où ce que vous dites, ce que vous faites, est regardé avec plus d'intérêt qu'avant (...). Vous sentez bien que ce basculement psychologique du maître d'ouvrage face à vous est lié à tout l'environnement. *L'aura*, que vous avez par ailleurs, il ressent ça le maître d'ouvrage : on a parlé de vous là, il a vu une exposition, il a lu un livre où vous avez eu un de vos projets, il vient de voir dans le dernier magazine un projet de vous... Tout ça contribue à créer autour de vous une *aura* à laquelle les maîtres d'ouvrage sont très sensibles. »

C'est alors que devenant juré de concours, enseignant, membre de comités de rédaction etc., il reproduit sur les praticiens ascendants les critères d'évaluation qui l'ont fait lui-même parvenir à la consécration. Le système se boucle ainsi, reproduisant d'assez près le système académique traditionnel renversé en 1968.

On le voit, l'approche des stratégies de positionnement des architectes par leurs pratiques de présentation de soi ne remet pas en cause la dualité traditionnellement posée entre architectes-hommes d'affaires et architectes-artistes. L'éthique professionnelle de l'architecte continue en effet à se définir largement en fonction de l'opposition entre l'architecture comme production et l'architecture comme œuvre. Et largement aussi, ses efforts d'auto-promotion le tendront vers l'un ou l'autre pôle d'enjeux. Toutefois, elle précise les contours de l'action individuelle dans un contexte où la hiérarchisation symbolique des architectes semble bien emprunter des voies de plus en plus univoques et organisées, celles de la carrière canonique que l'on a évoquée plus haut.

Deux registres de questionnement ressortent de cette analyse. Le premier vient de l'observation que, tant dans la définition que dans le contrôle du déroulement de ces carrières d'élite, l'État joue un rôle central. C'est l'État qui assume la tutelle de

14. Les revues d'architecture consacrent une très large prédominance aux projets et réalisations financés par la maîtrise d'ouvrage publique. À titre d'exemple, l'*Année du Moniteur*, numéro spécial annuel de la grande revue d'architecture *Le Moniteur Architecture-AMC*, a consacré, depuis sa première livraison en 1989, plus de 95% de ses articles à des constructions publiques.

l'enseignement de l'architecture, c'est lui aussi qui organise les concours-labels qui jouent d'une certaine façon le rôle de « super-diplômes ». C'est aussi la sphère des administrations, des entreprises publiques et des collectivités locales qui contrôle le système des concours à partir duquel s'attribue une commande qui représente le quart de l'activité du bâtiment et près de la moitié des honoraires globaux de la profession. Mais c'est aussi l'État et les agents publics qui, clients éclairés, donnent aux architectes les conditions de produire les œuvres sur lesquelles la critique architecturale porte la plus vive attention. Il existait en France une longue tradition d'« architecture d'État », que la Reconstruction puis le développement urbain des années 1950-1970 avait entretenue. La décentralisation administrative au profit des maires a pris le relais au cours des années 1980-90. Mais on peut se demander, paradoxe d'une profession qui se range si spontanément sous l'étiquette de « profession libérale », si les instances publiques ne sont pas en passe de se substituer aux instances de la profession pour désigner les élites professionnelles.

Un deuxième questionnement s'attache à la dualité des stratégies que l'on a montrée ici, et, à travers elles, à la dualité des modèles de réussite professionnelle qui animent les praticiens. Si l'on comprend la différenciation des stratégies, il nous reste des interrogations sur leur aboutissement. En empruntant le vocabulaire de P. Bourdieu, on peut dire que l'on observe d'un côté des stratégies d'accumulation d'un capital économique et de l'autre, des stratégies d'accumulation d'un capital symbolique qui, bien sûr, se monnaie lui aussi. On est tenté de dire, d'un point de vue peut-être partial, que cette deuxième forme de capital est plus enviable que la première, dont elle n'est d'ailleurs pas exclusive. Cette opinion se renforce de quelques propos tenus par certains des architectes d'affaires interviewés qui, par divers arguments, ont signifié leur désir de s'approprier quelques-uns des bénéfices des architectes-stars : réaliser une grande opération publique (architecte n° 5), être cité comme auteur de ses réalisations, au moins à parité avec le maître d'ouvrage (architecte n° 2), avoir enfin un ouvrage traitant de soi-même et de ses réalisations (architecte n° 20). Il semble en tout cas qu'il existe, pour des architectes très bien placés dans la sphère privée de l'immobilier et auteurs d'une production abondante, une extrême difficulté à se rapprocher, même en fin de carrière, des instances du pouvoir symbolique ; celles par exemple qui ont le pouvoir de définir l'architecture légitime et de faire émerger les architectes « de qualité », dignes d'être couronnés et de figurer dans les histoires et encyclopédies de l'architecture. Et peut-être n'y a-t-il pas de réel accomplissement professionnel pour l'architecte si la pérennité de son œuvre n'est que celle des édifices qu'il a réalisés au cours de sa carrière, et qu'il lui faille renoncer à faire entrer son nom dans le panthéon des grands architectes de la fin de ce siècle ?

Véronique BIAU
Chercheur à l'École d'Architecture de Paris-La Défense
LOUEST (UMR 220 du CNRS)
41, allée le Corbusier
92023 NANTERRE Cedex

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALLEGRET, J., BERTRAND, R., DEBARRE, A., ACCORSI, F. 1989. *Trajectoires professionnelles : esquisse du champ de l'architecture*. Paris : École d'Architecture Paris-Villemin, 168 p.

BENJAMIN, I., ABALLEA, F. 1990. Évolution de la professionnalité des architectes. *Recherche sociale* n °113, janvier-février 1990, p. 3-56 et n° 114, avril-juin 1990, p. 57-109.

BERTRAND, R. 1988. *Jacques Tournant : essai de trajectoire, contributif à une étude des trajectoires professionnelles des architectes français*. Paris : École d'Architecture Paris-Villemin – BRA. 180 p.

BIAU, V. 1992. *L'architecture comme emblème municipal ; les Grands Projets des maires*. Paris : Plan Construction et Architecture.

BIAU, V. 1994. *Comment se faire connaître et accéder à la commande ; stratégies du paraître chez les architectes*. Paris : Plan Construction et Architecture, 164 p.

BLAU, J. 1984. Architects and Firms ; a Sociological Perspective on Architectural Practice. Cambridge (Mass.), Londres : MIT Press. 189 p.

BOLTANSKI, L., THEVENOT, L. 1991. *De la justification : les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard.

BOURDIEU, P. 1992. *Les règles de l'art ; genèse et structure du champ littéraire*. Paris : Seuil.

GOLZEN, G. 1984. *How Architects get Work ?* (Interviews with Architects, Clients and Intermediaries). Londres : Architecture and Building Practice Design Guides.

HAUMONT, B. 1986. *Figures salariales et socialisation de l'architecture*. Paris : Ecole d'Architecture Paris-Villemin, coll. In Extenso, n° 8. 160 p.

JACQUES, A. 1986. *La carrière de l'architecte au XIX^e siècle*. Paris : Éditions de la Réunion des Musées Nationaux. 72 p.

MARTINON, J.-P. 1974. Fonctions symboliques et types d'architectes. *La Nouvelle Critique* n° spécial 78 bis.

MONTLIBERT de, C. 1995. *L'impossible autonomie de l'architecte*. Strasbourg : Presses Universitaires de Strasbourg, 1995.

MOULIN, R. *et al*. 1973. *Les architectes. Métamorphose d'une profession libérale*. Paris : Calmann-Lévy. 311 p.

MOULIN, R., LAGNEAU, G., LAUTMAN, J. 1970. *L'État et les architectes ; essai d'analyse sociologique des systèmes de choix*. Paris : Centre d'Ethnologie Française.

1998

« Professional Positioning Among French Architects »

dans *Professions, Identity and Order in Comparative Perspective*, V. Olgiati, L. Orzack, M. Saks (eds.), International Institute for Sociology of Law, Onati. 41-55.

OÑATI PAPERS

4/5

PROFESSIONS, IDENTITY, AND ORDER IN COMPARATIVE PERSPECTIVE

Vittorio Olgiati,
Louis Orzack,
Mike Saks
editors

323 OÑATI

Professional Positioning Among French Architects

Véronique Biau

Introduction

Institutions and individual agents within the dynamics of the field of architecture.

In the various studies concerning the professional group of architects in France developed to this day, two viewpoints have been emphasized : the analysis of the structures specific to architectural activity considered as a whole, on the one hand, and on the other hand, an analysis on a much more individual scale of professional positions and the representations related to these.

The first group of studies has been largely dedicated to the historical origin and the actual functioning of architecture, as through its organizations for education and regulation of the economic and symbolic competitions : among these, the Ecole des Beaux-Arts until the mid-twentieth century, the Architectural Academy and the successive Ministries in charge of architecture during the past decades.

The second group has attempted to reach a definition, through typologies or monographies of specific sub-groups of architects, of the main divisions between professional positions. The key elements in this analysis are the relation of the practitioner to his clients, and the differentiation of the various missions he is taking in charge, as well as the type and amount of work commissioned. The divisions therefore appear in terms of a greater or smaller opportunity to obtain the various types of commissions (and it will be further shown how heterogenous commissions may be), in terms of symbolic recognition (varying with the practitioner's proximity to the definition of the most legitimate architecture), or finally in terms of a specific architectural culture.

It appears sensible to place our study at the crossroad of these two approaches, and to consider how the process of positioning is carried out by architects, that is, their distribution and traveling between the different positions, as the analysis of the second group defines them. This will lead us to examine how mutations within the global structures tend to orient the

individual strategies of architects. This issue adds an individual dimension to the structural approach of architecture as field of research, and a dynamic dimension to the relatively static approach which typologies present.

Within this considerably broad problematic of research, our objective will limit itself to give an insight on the individual strategies which architects develop to improve their access to commissions as well as the symbolic recognition of their peers, the latter being highly responsible for the awarding of contracts. This issue has been made particularly acute in France today because of the current evolutions. And the strategies evoked here have appeared to become, over the last few years, increasingly conscious, rational and obvious. Indeed, the conjunction of a rise in the number of practitioners and a reduction of the total financial amount of contracts, have strained the professional market, forcing the architects to adopt more agressive attitudes. Also, the global trend leading to give media coverage to social events, and concerning our area of study, the increase of the " emblematic " part in the commissioning of public buildings in particular, have encouraged the rise of a star system which architects reach for all but not by mere chance. Finally, new organizations for the management and promotion of architecture, created by the state for the most and strongly linked to the circle of architectural critics, have valorized, specially concerning the practice of competitions, a profile of designer and a type of production which have been set as reference. Therefore, each practitioner has been summoned to take a strong line over this reference thus renewing the traditional duality between the artist-architect and the craftsman-architect (or the businessman-architect).

We will focus on the latter issue, presenting the specific behaviors developed by architects working in their private practice and the conditions of competition progressively set during the 80's for the awarding of the main public commissions.

1. Until 1968, Academic Institutions and Oligopolies.

For several centuries and until 1968, the French academic system of architecture had adjusted, in a relatively stable way, the organization of education and profession, the conditions of professional consecration and the awarding of public commissions. This system rested on the trilogy of the Ecole des Beaux-Arts on the one hand, the Architecture section of the Académie des Beaux-Arts and the Prix de Rome by which were set the standards of the " good " architecture on the other hand, and finally of the elite corps of the Architectes des Bâtiments Civils et Palais Nationaux (BCPN).

Actually, the Ecole des Beaux-Arts, where existed a numerus clausus, was largely in the hands of " big architects ", heads of large firms and award

winners of the Prix de Rome. This institution was the place of very obvious mechanisms of reproduction, through which filiation ties virtually of familial nature were developed between master and student. This was seen in the candidacies to the Prix de Rome for the most brilliant students (Martinon, 1982) as well as in the progressive access of the young architect to the hierarchically managed firm of the " boss " for the others.

The Prix de Rome, created in 1760, managed and judged by the Académie members, was awarded each year to three architects under 30 years old. It guaranteed them, at the return of their stay at the Villa Médicis in Rome, a recognition through both their enrollment in the corps of the Architectes des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, and a definite prestige in the eyes of the private clients of architecture, mainly traditional bourgeoisie and industrial bourgeoisie.

As for the corps of the BCPN architects, organization of about a hundred members, created with the first Prix de Rome to take responsability for the construction, planning and preservation of the state real estate properties, it has held a virtual monopoly over the public commissioning until the end of the 19th century. Only at the time of Reconstruction (after WW2), with the rapid growth of the state commissioning and it's phrasing in terms that were more and more different from the monumental conceptions of the BCPN architects, did they lose some of their privileges to the somewhat small group of architects approved by the main constructing Ministers (Moulin R. et al., 1970).

The very long life of this academical system over a period of time otherwise largely affected by the evolution of techniques, urban planning doctrines and aesthetic choices can be explained in several ways. Obviously the small size of the professional circle which this system has maintained, contributed to ensure both a certain homogeneity of the professionnal representations and a relative economic balance between the global amount of commissions and the number of architects able to do the work. Also, a certain aesthetic consensus had been made possible between the architects represented by their academicians, and the public, among which particularly the sleeping partners of architecture, who having been trained merely in the basics of art and architecture, would rather spontaneously opt for established values.

At the end of the 60's and early 70's, a radical change sees the rejection of these secular institutions, totally displaced concerning the technological, sociological, economical and organizational issues in debate over the subjects of architecture and construction. The school of architecture liberates itself from the care of the Ecole des Beaux-Arts in 1968, the Prix de Rome

disappears in 1970[1]. The corps of BCPN architects is therafter led to extinction. The Architecture section of the Académie des Beaux-Arts within the Institut de France (5 members) is doubled since 1953 by an Académie d'Architecture, more dynamic in spite of its purely voluntary status, which counts more than 200 members. The institutional landscape of architecture then undergoes a fundamental transformation during which the public and para-public organizations will invest themselves in new missions. These missions will not limit any more to commissioning, nor to the regulation and control of the profession, but will place themselves on the exact issue of the very definition of architectural " quality " and the promotion of those persons susceptible to bring this quality to reality, in reference to public buildings.

2. End of the 60's : New Public and Para-Public Organizations for the Promotion of Architectural "Quality"

In 1971, the Prime Minister creates the " Plan Construction ", organization to which important credits are allotted, and supposed to support the politic of aid to housing by a reflexion on the technical and social innovation in the building industry. The context is that of a criticism of hard industrialization, but the " Plan Construction " is consistent in the will to modernize, if through other forms, the sector of building industry and public works.

Among the various actions taken by this organization is the creation of the Programme d'Architecture Nouvelle (PAN), program for a new architecture, in 1972; it has later become the Europan in 1989. This is a competition held each year on a specific theme and, at least for Europan, on selected sites in various european countries. The jury selects a varying number of projects for which the Ministry of Construction and Development commits itself to help the realization with specific credit lines allotted to the client. Whereas only 41% of all award winning projects of the PAN have actually been realized over the 20 years of existence of this competition in its national form, the number of competitors is constantly rising, going from about 50 in the years 1972-1974, to around 120-150 from 1975 to 1989 and, as the competition progressively opens to various countries in Europe, to several hundreds and even more than one thousand. The impact of the

1 It would be more correct to say that it is replaced, without its reputation, by the Grand Prix d'Architecture of the Académie des Beaux-Arts, created in 1975. The conditions of the competition which nominates three winners each year, after three tests, are directly modelled on the conditions of the Prix de Rome. The types of subjects given to the competitors (in 1977, an olympic town; in 1983, the Parliament in a democracy of 5 million residents ; in 1994, a French Embassy in the Middle-East) are also in the academic tradition.

competition and of the discussion that goes along over architects, the younger ones in particular, but also over part of the public commissioning is far from negligible.

Also aimed as a priority at young architects, the Architecture and Urban Planning Authority of the Ministry of Construction and Development has developed an initiative to promote young architects, via the Albums de la Jeune Architecture (AJA), albums of young architecture. The great difficulty that young practitioners face in trying to obtain commissions has been strongly felt by the ministerial institutions in charge of the supervision of the profession. Thus these Albums were created in 1980 and are meant to spread, among the main public and private clients, the work of architects having still little or no building experience, but who have been noticed in public competitions. The idea is to select about ten projects from the hundred or so adressed each year by competitors, and to edit 3000 copies of a brochure presenting the projects of the award winner (or winning team), in order to publicize it largely among the potential clients.

The Programme d'Architecture Nouvelle and the Albums de la Jeune Architecture both give their award winners a recognition of their work by the public institutions, possibly an easier access to clients, but only rarely the opportunity of a commission. In this, they are close to the various prizes and decorations awarded by the architectural critic, the professional organizations, the administrations or even some building companies and property developers. These competitions, generally taking place in the career of architects very early after graduation, endorse the status of a sort of post-graduate quality label given by the state. They are therefore by nature very different from the public architecture competitions, which consist in awarding architects missions of design and construction of the main public buildings.

In 1977, an Interministerial Mission for Quality of Public Buildings (MIQCP) is founded in charge of suggesting measures to increase the number of architects answering public commissions and check the architectural, social and technical quality of public buildings as well as their economical viability. In fact, public commissioning represents an important part of the building industry in France: 23% in 1989. But as French architects are poorly represented in several private sectors (and particularly the house industry), public commissioning is a major economical stake for architects: it made for 44.8% of their total annual revenue in 1983 and has constantly declined to reach 28.8% in 1990 , to rise again to 37.1% in 1992[2] . Coming mainly from

2 Data from the Conseil National de l'Ordre des Architectes (national professional organization of architects), Bulletin de conjoncture de l'Observatoire de l'Economie de l'Architecture n°2, juillet 1994.

public companies and from the state (for roughly one half and a third respectively), public commissioning also comes largely from local authorities since the decentralization laws of 1982 and 1985. These authorities have massively invested the field during the period where the mayors of major cities obtained a genuine role of economic and spatial managers of the city, thus giving way to several prestigious architectural politics (Biau, 1992).

The attribution of public commissions and the transparence in the choice of the designer have been subject to many reflexions from the administrative and professional organizations, thus leading to the law of 12 July 1985 on public commissioning and its relations to private clients. The law creates mandatory procedures to respect by the public sleeping partner concerning the choice of the architect. The conditions of this choice depend on the amount of fees generated by the contract : for projects leading to a contract of over 900 000F of fees (which corresponds to a building of approximately 40 appartments, or a small public facility), it is mandatory for the client to organize a competition. Thus, the procedure of competition has grown particularly in France going from 800 public architecture competitions held in 1988 to 1200 in 1992. As a comparison, we may note that while France organized 900 competitions in 1991, Germany and Spain did twice less, the U.K., Portugal or Denmark each held only 10 to 20 and many other countries like Italy or Sweden did not use the procedure at all (Brésard et Fradin, 1991). We will further discuss the direct and indirect repercussions of this new condition of attribution of commissions on the professional practice of architects.

We will consider, to end this picture of recent evolutions observable within the organizations dedicated to the promotion and critic of architecture, the opening on a national or regional scale of places for exhibition and documentation on architecture (Centre de Création Industrielle at the Centre Georges Pompidou, Institut Français d'Architecture, or Pavillon de l'Arsenal in Paris, Arc-en-Rêve in Bordeaux, etc.).

3. Progressive Establishment of a Channel of Excellence

In order to measure how these evolutions of the global structures for valuation and promotion of architectural " quality " affected the practitioners in their representation of the profession, and moreover, in their day-to-day business, we have led a qualitative enquiry made by semi-directive interviews on a sampling of about 20 french architects working in their own private practice (Biau, 1994). Although it is a small group, the sampling has made sure to take into account the main differences found in the particular professional group: young and less young, small and large practices, known and less known architects, oriented mainly towards public commissions or

towards private contracts, with offices in the Paris area or in the rest of the country.

The results of this study, presented to the enquired as a questioning on how they made their work known around themselves (with a voluntary vagueness on our part of the type of interlocutors we were evoking), allow several observations which can be analysed in terms of individual positioning in reference to the following duality " do business, obtain contracts " economic strategy)/ " make works of art, be recognized as a gifted architect symbolic strategy). A certain number of publications have highlighted, in the artistic fields in particular, the existence of such a bipolarity (Moulin, 1992). In its actual functioning in France, architecture is by many ways susceptible of being understood with this model. We will here develop more specifically the strategies of positioning, on a symbolic level, for architects.

This study shows that in the representations as well as in the effective practices of architects, a model of canonical success is developing. This model places in its center the competition procedure, which leads to the great public commissions, and which, by this action is completely integrated to symbolic but also economic strategies.

In the upstream of the competition, a string of conditions is spread : thus, in order to be allowed to compete, one must be part of a preliminary selection made on a file of references. Which means that, depending on the subject of the competition or on a more standardized way, the architects make a presentation book of their firm and its realizations, or at least, the ones they want to promote to the organizers of the competition. The competition jury (with the client of the projected building as president , and as an obligation by law, made for one third of professionals,) therefore routinely examines 50 to 60 candidacy files and will retain only 4 or 5. These 4 or 5 will be invited to compete and will be paid to do so.

Considering the hard competition as well as the speed with which these files are necessarily examined, the architects used to the procedure try to maximize their chances. They have noted that it is important to first, present a clear, concise file in a moderately luxurious, original and attractive presentation. Also, they remark that it can be determining to personnally know at least one member of the jury, and to be sure of that person's support in order to be identified among the many candidates. If this personal support lacks, it may be replaced by different forms of labels : a success at one of the label-competitions described hereabove (PAN, AJA) plays a considerable role to build a credibility to young architects who do not have many, or none, built realizations under their signature. In the same way, to have been reviewed in professional journals or exposed in exhibitions is a situation able to influence the jury : the interviewed architects explain that the architectural

critic, and therefore the recognition of a practitioner by his peers, is more uncompromising than a client's judgement and can thus force itself upon him. However, the general opinion in the studied sample is that clients don't read architecture journals and do not see exhibitions either : some of the studied architects insert the offprints or the lists of publications in the press book they present with their application.

The competition itself is a concentrate of symbolic strategies, insofar as it supposes at the phase of the first draft, or preliminary design, to produce an image (a " concept " as is more and more often said, borrowing the term to the advertisement vocabulary) which is strong, clear and defendable enough to gain the attention and ultimately the approval of the jury (Epron, 1983), and to be able to nuance the initial idea during the phase of detailed conception that comes after. The survey shows various cases for which the architects have asked some contribution, in the design, graphic representation or oral presentation, to experts exterior to architecture : advertisement people, historians, philosophers, plastic arts specialists, scenographers, etc. Their competences are required partly to improve the communications technique, but also to enrich the cultural dimension of the demonstration that goes with the project.

In the downstream of the competition, for the award winners, the symbolic profits are various and cumulative. First, it is clear that the architectural realizations dedicated to public clients receive a much larger interest in the professional journals than constructions made for private clients. The analysis of the four main French architectural journals (Architecture d'Aujourd'hui, Techniques et Architecture, Architecture Modernité Continuité, Architecture d'Intérieure-Créé), over the period 1969-1994, shows this. Except for the last title cited, more focused on commercial and office buildings and hotels in which 61% of the buildings presented are due to public commissions, the other journals publish approximately 80% of realizations made with public funds (79,84 and 85% respectively).

It is by the way worth noting that, moreover, the French editors of architecture, economically frail and careful to keep their readership by presenting first rate works, open their columns to a rather small number of designers and review their works in very different ways. Indeed, the 5654 articles presenting an architectural realization correspond to merely 1515 architects, with a ratio of number of articles per architect going from 1 article for 770 of them, to 104 articles for Jean Nouvel, five of his colleagues having each obtained more than 50.

The confirmation effect for names already out of anonymity isn't specific to publications; it also takes place in the competition process where, as the

built references and notoriety of practitioners rise, so do their chances, and at the same pace, of being selected for a later competition. Thus, a survey realized by the MIQCP, whose mission we have seen was to increase the group of architects with access to public commissions, shows the importance of this multiple selection : in the 261 competitions that the MIQCP supervised between 1985 and 1990, that is 646 design teams selected to compete, 109 teams (60%) were selected three times and more, 6 teams were selected between 10 and 14 times (Benilan, 1991).

On this crossed emulation of access to public commissions through publications and access to publications through realization of public commissions, come various other forms of recognition by the professional field: decorations and prizes of course, but also access to certain positions or duties such as professor, counsellor for the ministry in charge of architecture, member of a journal's publishing committee, etc.

4. The Strategy of the Competition Oriented Architect

According to our survey, it seems that this channel, articulating the different phases which have been created progressively during the last few years in the sphere of competition, is starting to become perceptible by architects, mostly the younger ones and particularly the parisians. This does not mean in any way that all (nor even the majority) the architects try to follow this canonical path, strongly managed by state organizations. The sample, which also counted some " businessmen-architects " and some " craftsmen-architects ", to use the wording of R. Moulin et al. (1973), and who would share a logic of the product rather than an affirmation of the work of art, allowed us to notice strategies of avoidance of this path. It may concern architects building for private property developers and who, for long periods of time in their career, have obtained commissions from a same (or small number) of client(s). In all cases however, appeared the wish to accede to public commissioning, either to broaden an orderbook which is weakened because of the crisis in the real estate business, or to get the long awaited opportunity to build an object susceptible to bring the peers' attention on oneself.

Renouncing attitudes are nonetheless the most common, in particular in the group of architects over 40 or 45 years old, who still haven't entered this world of competitions : without any references of programs similar to those of the buildings in competition (having not achieved any educational or health buildings for competitions concerning these subjects, for example), having generally no publication to join to their application, with a name that is no emblematic " signature " to the client, they are frequently left out of the pre-selections. Some of them manage consequently to reverse their system of

values,. criticizing at the same time the unfairness and cheatings of competitions, the glazed paper architecture thus resulting... and the architecture journals who, instead of informing the practitioner of technical and judicial news useful to him, play the " star system " game.

We will develop here the establishment of conscious strategies of adaptation to the conditions of selection of this channel, as they can be observable in " competition architects ". These architects represent rather precisely the type of " producer for producer " (Allégret et al., 1989) which is characterized by the attention he gives to the look that peers give to him, and also by his interest in the avant-garde and its lovers in all fields.

The " competition architects " (expression in which we count all architects who orient their efforts towards the access to public commissions, whether they are successful or not) are those whom we see develop important efforts of information and communication, and in certain cases completely rationalized, or even professionalized. A study of the library at their workplace shows the dominant presence of journals, monographies of contemporary architects, but also books on the current scene of plastic arts or even works on industries such as naval construction and aeronautics, to which architecture borrows today a certain number of techniques and formal references. In the same way, architects acknowledge regularly attending exhibitions (specially on opening nights!) and conferences. All of these practices participate in introducing them to " what is in fashion ", both in a descriptive sense-the current productions-, and in a prescriptive one -what is good to do-.

For these architects, all the phases identified as crucial in the competition channel, upstream and downstream of these (knowing there is a high risk, even for a famous architect, to see oneself being progressively excluded of the competition system, due to the competition with younger names for example), are subject to more and more explicit attitudes.

The first stage, situated during scholarship, consists in chosing the professors and/or the schools best fitted into the system. Here we come across phenomena which have been analyzed at the time of the Prix de Rome and the Ecole des Beaux-Arts, and which give students of famous and award winning professors the best chances to later be famous and award winners themselves. The reproduction takes place along two paths : first, the teaching given at school by the architect familiar with the process of competitions encourages among students a certain form of learning of design, graphic representation and verbal argument ; second, the professor himself frequently entering competitions for public architecture may happen to need temporary help (taking the form of " charrettes ", namely handcarts, as the professional

jargon names them), thus asking his brightest students, and offering them at the same time a pre-professional experience in this specific exercise.

The second stage, which may blend with the first one, passes through a settling in Paris for the student architect or the newly licensed architect. Paris, and the Ile-de-France region count 37% of the french architects listed at the " Ordre ", the professional association of architects, but most important, the area groups the essentials of the architecture " microcosm ", the administrations, professional organizations, journals and institutions of the architectural critic, places of exhibitions and discussions.

A third stage could be that of the candidacy to what has been named " label-competitions " (Programmes d'Architecture Nouvelle, Albums de la Jeune Architecture) ; the access to these isn't subject to a pre-selection and may even be open only to architects who haven't had the opportunity to build yet. Young architects, and among them an important part of Parisians, enter these competitions, often making teams, and spend a considerable budget and amount of time on this task.

Concurrently to all this progression, the competition architect pays great attention to the professional press opinion that the architects whose works are presented in the journals and exhibitions are gifted architects, and the approval concerning the type of recognition at work naturally incites him to attempt to figure himself in this selection. In a more pragmatic way, it is also due to the fact, as we evoked hereabove, that publications are, at least for the public sector of architectural activity, positive elements in the résumé. The experienced competition architect knows the profit he can make out of these. It is shown through a very specific set of daily activities, to which the architect devotes time, a budget and organization efforts. There is, on the one hand, the regular presence at professional events such as the private views of exhibitions, conferences and fairs, visits of recent buildings or study trips organized for instance within para-professional associations, and the mobilization of personal networks in order to contact the main architectural critics. There is also the more or less systematic mailing of press records to the reading committees of the main professional journals on the occasion of a success at a competition, or the end of a work. This mailing is followed, in the firms best organized to put this strategy to work, by telephone calls to check for the actual publication, add further iconographic elements, or give precisions on the choices of design of the work. The survey has shown very remarkable methods of organization, considering the reputation of carelessness attached to french architects as for the management part of their activity. Thus, the architects wishing to be very much represented in competitions and publications organize minutely the keeping of records and the promotion of their works ; the drawings produced for the design and

construction of buildings, which cannot be published as they are, are carefully drawn again with the objective of selection of information, clarification of the formal choice and plastic quality of the graphic document. Texts to go with and present the projects are written and edited according to some standardized file formats ; photographies of the building (preferably taken before the handing to the users, and its " parasitizing " by these!) are made, if possible, by a professional photographer of architecture, and duplicates of all of these documents are produced, filed, possibly updated, in order to be immediately usable in case of a competition opening, or of a request from journalists. It is possible to see, in the firms with a large volume of commissions, these tasks done by a press attaché or a specialist in graphic and communication design. In the smaller firms, it is common to find a trainee student in charge of this work.

In the rare and relatively frail cases, where the process of reciprocal feeding of the public commissioning by reputation remains, the architect may get the feeling of crossing the threshold which gives him an " aura " and puts him more often in the situation of being in demand than being the one who appeals to clients. This is the time in an architect's path, where his reputation can grow, out of the professional sphere, towards the general public (reviews in the general press, television programs, ...). It is also during this period that he has the easiest opportunities to obtain teaching positions, consulting functions to major public and private clients, to be advising consultant for professional journals'editing committee, to be an expert on reflexion committees, on juries of competitions and prizes, etc.

These positions, these functions, when multiplied, draw in the person in charge of them, many questions on the redefinition of the person's professional role, and on the priorities it implies. Some will prefer to save their image of designer and a genuine control over the projects and buildings that are being carried on in their firm with their signature. Others will chose to use their new reputation to " help " architecture as a whole : this point is raised by the architects frequently expressing themselves in the media. They explain that they act in such a way in order to increase the architectural culture of their fellow citizens, which is the best guaranty for an overall quality of the built production. It is also to " avoid letting mistakes be made " that they participate in the juries of public architecture competitions, sometimes in uncomfortable positions.

As for us, we will remember that the outcome of this ascending path within the symbolic sphere of the field of architecture, reintroduces the individuals which stem from it to the influential positions at the main phases of this path. There is a lack of information elements on the effective role played by these elite architects on the organizations of symbolic power in

which they participate. It is therefore impossible today to analyze the share of reproduction and that of transformation which this circularity induces. But we are tempted to compare this process to the process of oligopoly as it has been described for the former periods...

Conclusion

This study, as specific as it may be, gives us a few harbingers of deep changes currently taking place in the symbolic stratification of the field of French architecture. As we have seen, these evolutions are situated at the crossroads of structural changes ,on the one hand, related to the establishment of state or para-state organizations, in charge of the architectural " quality " and who in fact renew the processes of production of elites, and on the other hand, of new or more explicit individual strategies developed by practitioners to conquer the positions identified by them as the most enviable in the field.

We have focused here on the model of symbolic success, setting in the foreground the recognition by peers, and more generally, by clients, the spheres of construction and possibly the general public. However, there is also, not completely independant from the previous, a model of economic success which is valued through the turnover and the amount of commissions negotiated.

Still pending is the question of the relative legitimacy, in architects' eyes, of the economic success versus the symbolic success. Now, as has been noted in various artistic productions, there is apparently in architecture a certain antagonism between these two "markets" : many architects, with a considerable production, are unknown of the specialists of the current scene and critic of architecture. On the other hand, well known architects with frequent reviews in the professional journals and exhibitions, maybe even award winners of prestigious prizes, may happen to experience critical economic situations. We are thinking of Pierre Bourdieu's expression of "reversed economic worlds" (1992, p.210), that he affects to the fields of cultural production when analyzing the relations created between economic capital and symbolic capital: "the 'economic' capital cannot ensure the specific profits offered by the field- and at the same time the economic profits which they will often bring ultimately- unless it changes into symbolic capital. The only legitimate accumulation (...) consists in making oneself a name, a known and recognizable name, which creates a consecration capital implying the power to consecrate objects (it is called the stamp or signature effect) or people (through publication, exhibition, etc.), thus giving value and securing profits to this operation."

We can see through the case developed here, how this " interest in selflessness " can express itself in practices as organized as those used in

marketing, and by certain points comparable to these. It is interesting to note that, in justifying their action, practitioners call for largely contradictory types of rationalities (Boltanski, Thévenot, 1991), whose articulation with the professional ethics of architecture as a private practice is rather subtle: reference to the artist's spontaneity and independance, but also valorization of an expertise in communication and self-promotion, for all that these are dedicated to architectural "quality".

Translated from French by Emmanuelle Guedj, architecte d.p.l.g.

References

Allegret, J., Regis Bertrand, A. D., et F. Accorsi. 1989. *Trajectoires professionnelles; esquisse du champ de l'architecture*. Paris-Villemin: GRESA.

Benilan, Ch. 1991. La selection des concurrents dans les concours, *Architectures Publiques Actualites*, supplement au no 16, novembre.

Benjamin, I., Aballea, F. 1990. Evolution de la professionnalite des architectes. *Recherche sociale* 113: 3-56 et 114E: 57-109.

Biau, V. 1992. *L'architecture comme embleme municipal; les Grands Projets des maires*. Paris: Plan Construction et Architecture.

_____. 1994. Comment se faire connaitre et acceder a la commande, strategies du paraitre chez les architectes. Centre de Recherche sur l'Habitat, rapport de recherche sur contrat du Plan Construction et Architecture, Ministere de l'Equipement et du Logement, juillet.

Boltanski, L., Thevenot, L. 1991. *De la justification: les economies de la grandeur*. Paris: Gallimard.

Bourdieu, P. 1992. *Les regles de l'art; genese et structure du champ litteraire*. Paris: Seuil.

Bresard, D., Fradin, C., 1991. La commande publique: etude comparative sur le contexte institutionnel et les modalites d'attribution de la commande publique d'architecture, MIQCP.

Cahiers de la Recherche Architecturale., 1978. "La profession d'architecte" no. 2, mars.

Epron, J.P. 1983. Le jugement en architecture, Rapport de recherche BRA-MELT.

Jacques, A. 1986. *La carriere de l'architecte au XIXe siecle*. Paris: Ed. de la Reunion des Musees Nationaux (Dossiers. Expositions du Musee d'Orsay).

Martinon, J.P. 1982. "Formation et carriere du Grand Prix au XIXeme siecle," in *Monuments Historiques* n° 123 oct.-nov.

Moulin, R., G. Lagneau, J. Lautman, 1970. *L'Etat et les architectes: essai d'analyse sociologique des systemes de choix*. Paris: Centre d'Ethnologie Francaise.

Moulin, R. et al. 1973. *Les architectes. Metamorphose d'une profession liberale*. Paris: Calmann Levy.

_____. 1992. *L'artiste, l'institution et le marche*. Paris: Flammarion.

Abstract

For French architects, the two last decades have been a time of harder competition to get contracts. In the same time, a very codified system for the attribution of public commissions, which represent a very significant part (economically but symbolically too) of architects' professional activity has been settled. So, a lot of practicians have progressively been involved in always more explicit and organized ways of presenting themselves to the public. The paper will point out the strategies of accumulation of references, distinctions and publications which are needed to get into the french system of public architectural competitions. It will try, by this approach, to contribute to analyse the dynamical dimension of the french architectural production 'field'.

The **Author**

VERONIQUE BIAU is Architecte-Urbaniste de l'Etat, Centre de Recherche sur l'Habitat Paris), Ecole d'Architecture de Paris, CNRS (UA 1248), France.

OÑATI PAPERS

Títulos de los libros de la Serie:

DERECHO ENTRE ECONOMÍA, POLITÍCA Y CULTURA
Roberto Bergalli & Dario Melossi

NEW ALTERNATIVES FOR OLD CHALLENGES:
WOMEN'S RIGHTS
Fanny Tabak

STATE AND SOCIETAL REACTIONS TO TERRORISM
Fernando Reinares

PROFESSIONS, IDENTITY, AND ORDER IN
COMPARATIVE PERSPECTIVE
Vittorio Olgiati, Louis Orzack & Mike Saks

LA JOVEN SOCIOLOGÍA JURÍDICA EN ESPAÑA
APORTACIONES PARA UNA CONSOLIDACIÓN
José Luis Domínguez & Miguel Angel Ramos Ulgar

Antigua Universidad de Oñati
Apartado Postal 28
20560 OÑATI, Gipuzkoa, Euskadi, SPAIN
Tel. (34 9 43) 78 30 64 - 78 34 00
Fax: (34 9 43) 78 31 47
Email: onati@iisl.softec.es

FOUNDATION CREATED BY
...K SORTURIKO FUNDAZIOA

FONDATION CRÉÉ PAR
FUNDACIÓN CREADA POR

EUSKO JAURLARITZA
GOBIERNO VASCO

RICSSAL

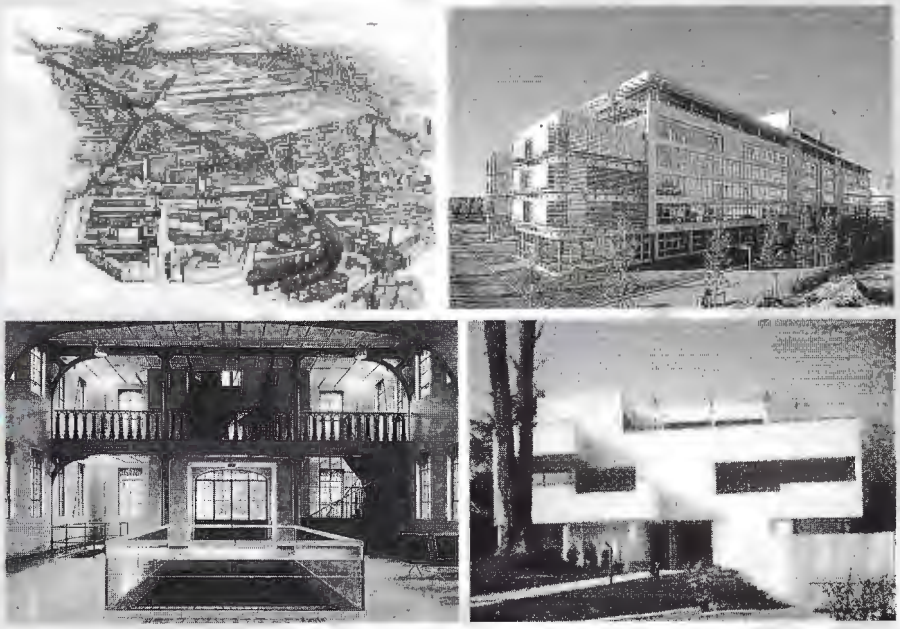
1998

« Métiers de l'architecture et positions des architectes en Europe : une approche comparative »

avec Bernard Haumont et Patrice Godier

dans *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe, vol.3, Les pratiques de l'architecture : comparaisons européennes et grands enjeux*, M. Bonnet éd., Plan Construction et Architecture, Paris. 33-53.

L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe



Volume 3
Les pratiques de l'architecture : comparaison Européennes et grands enjeux

EURO-CONCEPTION
EUROPAN

PLAN URBANISME,
CONSTRUCTION,
ARCHITECTURE

Métiers de l'architecture et positions des architectes en Europe : une approche comparative

Bernard Haumont
CRESSAC-Louest
Ecole d'Architecture de Paris la Défense
Patrice Godier
ARD
Ecole d'Architecture et de Paysage de Bordeaux
Véronique Biau
CRH-Louest
Ecole d'Architecture de Paris la Défense

Cette communication présente une partie des résultats obtenus dans le cadre de la recherche européenne : « Les conditions d'exercice des professions et des fonctions d'architecture : Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, France, Pays-Bas, Royaume-Uni[37] ». Nous ne nous attachons ici qu'à certains points, ceux qui paraissent les plus pertinents relativement à la problématique générale de ce séminaire et en fonction cependant de l'état d'avancement de nos investigations encore en cours. Nous avons déjà eu l'occasion, en effet, de présenter, ici ou là, d'autres points de notre travail, et notamment dans le cadre de ce cycle de séminaires[38].

Nous avions, alors, mis l'accent sur des formes renouvelées de segmentation des commandes d'architecture et d'ingénierie dans la perspective d'évolutions parallèles, sinon convergentes, de modèles « régionaux » d'organisation de la maîtrise d'œuvre et de ses marchés en Europe. Dans ce sens, quatre modèles régionaux principaux ont pu être avancés : latin, anglo-saxon, rhénan, hispanique. Ces modèles rendent compte, entre autres dimensions et de façon croisée, des modalités différenciées de coopération et d'interaction entre les groupes et les milieux professionnels voués à l'élaboration et à la conception des projets architecturaux et urbanistiques.

Ces modèles impliquent, de fait, des découpes différentes entre compétences et spécialités professionnelles (que les terminologies et les sémantiques traduisent et reproduisent), ainsi que, d'une part, des formes et des contenus contrastés de régulation entre les diverses catégories professionnelles présentes et, d'autre part, des modalités, également contrastées, de négociation.

C'est à quelques aspects de ces divers points que nous voudrions consacrer aujourd'hui notre intervention, après les avoir resitués dans le contexte renouvelé d'internationalisation qui caractérise notre époque.

1. PRESENTATION GENERALE : L'INTERNATIONALISATION A L'ŒUVRE

La problématique générale de notre recherche s'inscrit en effet dans le constat, maintenant assez globalement admis, du renouvellement des relations qu'entretiennent, d'une part les mouvements de mondialisation des échanges, des marchés et des informations et donc aussi d'internationalisation des savoirs et des modalités d'élaboration et de conception des projets d'architecture ou d'urbanisme et, d'autre part, les processus respectifs de transformation et d'adaptation des milieux professionnels et des pratiques architecturales ou urbanistiques à l'œuvre en Europe, en référence à chacun des pays qui compose cette entité géographique et culturelle ancienne, renouvelée aujourd'hui en termes économiques, voire politiques.

Renouvellement, disons-nous, plutôt qu'émergence ou croissance parce que dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme l'internationalisation constitue déjà une longue histoire qui, jusqu'à certains points, est fortement constitutive des segmentations professionnelles actuelles.

1.1. L'internationalisation : une longue histoire

Dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme, l'internationalisation des échanges et la circulation des idées et des hommes constitue déjà une très longue histoire. Et cela, bien au-delà des mythes ou des récits fondateurs qui, de Vitruve aux « bâtisseurs de cathédrales », ont nourri l'idée d'une universalité de l'architecture dont diverses « Géographies » ou « Histoires », du moins jusqu'à la dernière guerre, n'en seraient finalement que les démonstrations, permettant d'élaborer ou de consolider la figure du « héros » [39], dont Wright ou Le Corbusier ont pu représenter l'actualisation récente et que peut-être aujourd'hui Nouvel, Foster ou encore Piano, représentent [40]. C'est pourquoi, préférons-nous parler de renouvellement des relations et des échanges, parfois ou souvent tendus, entre des mouvements internationaux et des dynamiques nationales ou locales, plutôt que de bouleversements, dont la mondialisation serait aujourd'hui le théâtre.

Sans remonter très loin au cours des siècles, et pour rester dans des périodes historiques dont de nombreux traits sont à l'origine de nos situations actuelles, les exemples pullulent, depuis les appels à des architectes français ou italiens à Saint Petersbourg, en Prusse ou ailleurs, dès le 17ème ou le 18ème siècle, qui avèrent de la force de mouvements déjà engagés et qui se sont prolongés ensuite, sous des formes diverses mais très réelles : l'internationalisation de l'architecture, puis ensuite de l'ingénierie (ou vaudrait-il mieux parler de savoirs et de cultures techniques), et enfin de l'urbanisme, participent,

en soi, d'histoires longues. Sans doute parce que certains y trouvent – y trouveraient, et de façon exemplaire – un entrelacement du matériel et du technique, du social et des usages, du beau et de l'esthétique, voire de l'utopie.

Plus tard, les expériences coloniales puis celles de la décolonisation ont joué des rôles importants[41]. Plus profondément cependant, il faudrait évoquer les influences françaises et européennes durant le siècle dernier ou au début de celui-ci, aux Etats-Unis, en Argentine ou au Brésil, mais aussi en Turquie, voire en Egypte ; les rôles des architectes ou des ingénieurs français ou allemands au Chili et, de façon moindre, dans le reste de l'Amérique Latine. De même il faut penser à la place des professionnels anglais (de nationalité ou de formation) dans l'Empire et le Commonwealth... Et puis, il faudrait également, et bien sûr, évoquer l'intensification de la circulation des hommes, des idées et des expériences au sein de diverses associations rayonnant dans le monde, comme le Musée social ou la Société française des Urbanistes ou encore d'autres ayant explicitement cette vocation internationale : l'Union internationale des Villes, l'International Garden Cities and Town Planning Association, puis le CIAM ou l'Union internationale des Architectes... [42] Soulignons que les guerres ou les dictatures favorisent ces échanges d'expériences et de savoir-faire : les hommes fuient certaines contrées pour d'autres et y importent leurs compétences et leurs savoirs ou, à l'opposé, en acquièrent d'autres qu'ils remportent, la guerre finie, ou la dictature mise à bas. De plus, les reconstructions d'après guerre, parce que menées dans l'urgence et la pénurie, provoquent d'intenses débats qui s'avèrent propices à la diffusion élargie de modèles et d'expériences[43].

Remarquons, enfin, que ces divers courants ont été très tôt et très systématiquement encouragés, puisque par exemple, les lauréats des Grands Prix de Rome ne revenaient pas seulement férus de classicisme de leurs séjours italiens. Le voyage, l'échange, voire l'exotisme, constituent, depuis Viollet-le-Duc au moins, jusqu'à Le Corbusier en tous cas, un moyen affirmé de formation et une forme de dissémination des idées, des exemples et des réalisations. L'histoire « vécue » ou l'anthropologie « différentielle » en particulier, lorsqu'abordées in vivo, participent de l'idée de formation, voire de son modèle historique. Les programmes Erasmus, et maintenant Socrates, sont fréquemment, à l'échelle des Ecoles d'architecture et de celle de l'Union européenne, considérés comme des *analogon* de ces principes antérieurs de formation.

Il est vrai que ce cosmopolitisme apparent recouvre de multiples situations et raisons, et qu'il n'est pas toujours allé de soi. Pour rester sur le sol français, presque toutes les grandes reconstructions d'après guerres ont été l'objet de débats, parfois violents, entre les tenants d'un reconstructivisme ou d'un régionalisme affirmés, et d'autres plus désireux d'ouvrir le champ à des solutions architecturales constructives ou urbanistiques autres : débats qui se poursuivent encore[44]. Plus largement, ce débat s'est aussi fréquemment ouvert à des positions culturelles ou idéologiques plus affirmées, où ont pu s'opposer culture classique et culture technique[45], ou encore culture nationale et universaliste, voire régionale et cosmopolite[46]. Relevons cependant, avec Carlo Ginsburg, que ces débats suivent souvent, en des figures et des reformulations successives, déformées et déformantes, le couple fameux de la Poétique et de la Rhétorique d'Aristote : l'évidence des impressions immédiates et la vérité d'une vision première, ancrées dans un substrat culturel plus ou moins immémorial, et les constructions intellectuelles et cognitives, considérées, par beaucoup, comme artificielles, parce que supposées trahir la nature des choses.

Nonobstant ces prises de position, plus souvent latentes que revendiquées d'ailleurs, il faut considérer que la constitution de nombreuses professions de la ville doit beaucoup à ces échanges internationaux, qui ont favorisé l'évolution des cultures et des expertises architecturales et urbaines vers des cultures professionnelles. D'autant que de très nom-

breuses associations et sociétés, savantes ou professionnelles, se sont constituées avec pour objectif explicite cette circulation généralisée, et donc un brassage des savoirs ou des savoir-faire ; tandis que d'autres, à l'inverse, ou plutôt à l'opposé, se sont affirmées dans la défense de situations et de positions locales. Et puis, parce que rien n'est simple, certaines de ces sociétés ont cherché, localement ou internationalement, à institutionnaliser certaines situations.

Sans faire travail d'historien, il convient ainsi, et simplement, de noter que les professionnalités qui nous intéressent aujourd'hui se sont construites dans des contextes déjà, et très tôt, internationalisés, et qu'elles en portent encore les traces d'une part, et que les divers segments professionnels constitués ont su ou pu passer des alliances, locales ou internationales, avec d'autres segments ou d'autres groupes, professionnels ou sociaux d'autre part[47]. Même si, évidemment, les flux géographiques et culturels ont changé, et si les contenus de cette internationalisation précoce ont pu largement se modifier[48].

Les Empires, bien sûr, de l'appropriation coloniale aux désengagements néocoloniaux, ont été des vecteurs importants de ces histoires, puisqu'il fallait alors et respectivement inventer des formes et des modalités nouvelles de coopération entre gouvernements civils, forces militaires, arts urbains et savoirs techniques. Les coopérations internationales, notamment de l'après dernière guerre, ont également favorisé ces déplacements de rôles, sinon de statuts, et mis en évidence les jeux d'alliances entre des segments professionnels diversifiés pour, parfois, affronter une ou des professions « princeps ». De la sorte, des compétences se sont forgées, en amont et en aval du strict et traditionnel travail de conception du projet architectural ou urbanistique, en même temps que des positions de travail ont évolué, favorisant alors des alliances « externes », qui ne sont jamais, comme on sait, sans réagir sur les groupes professionnels eux-mêmes[49].

Dans cette perspective, l'histoire de l'internationalisation de l'architecture et de l'urbanisme est partie intégrante de la façon dont des professions peuvent jouer ou se développer à partir de segments professionnels, dont les expériences, voire les objectifs, se distinguent des noyaux centraux, plus ou moins traditionnels, qui les constituent. Tant à des échelles nationales ou éventuellement internationales, dès lors que l'hypothèse de l'homogénéité relative au sein d'une profession n'est pas avérée (et peut-être méthodologiquement pas très utile) : les identités ne sont pas comparables, tandis que les valeurs ou les intérêts sont multiples et ne peuvent se réduire à une simple variation ou gradation de statuts professionnels partagés. L'exemple des sociétés professionnelles « savantes », nationales ou internationales, est ici probant.

L'histoire des professions, au regard de leur internationalisation passée et, de façon plus contemporaine, dans des perspectives comparatives et communautaires, semblerait ainsi montrer qu'il s'agit d'agrégations de segments professionnels, et ou sociaux, variés et susceptibles de passer des alliances conjoncturelles ou structurelles, voire de s'inscrire dans des coalitions plus pérennes, ou plus ou moins subtilement ou normativement maintenues, sous des appellations diverses, mais communes[50].

1.2. L'internationalisation : une réciprocité

Rappelons aussi, et dès maintenant pour qu'il n'y ait pas ensuite de malentendu que ces deux ensembles de mouvements (dynamiques internationales et dynamiques locales) se soutiennent les uns et les autres, tant en termes économiques ou culturels généraux, qu'en termes de pratiques, de découpes professionnelles, d'organisation du travail architectural et du montage de projets ou d'opérations.

De très nombreuses adaptations ou transformations locales ou régionales nourrissent les formes de l'internationalisation des marchés ou des institutions architecturales, tandis que parallèlement, les évolutions générales des conditions de fabrication de la ville, de constitution des financements nécessaires, ou encore des règles internationales de concurrence tirent les milieux professionnels et leurs organisations vers « le large », c'est-à-dire à de plus en plus de distances vis-à-vis de positions trop évidemment corporatistes ou localistes.

Plusieurs exemples, qui participent de logiques différentes, bien qu'apparemment complémentaires, peuvent ici être brièvement évoqués pour illustrer cette réciprocité des relations, de leurs effets et de leurs conséquences.

Tout d'abord, la reconnaissance du titre et, dans une moindre mesure, de la fonction d'architecte, existe maintenant dans presque tous les pays de l'Union européenne et cette situation a fortement été aidée par la Directive sur l'architecture et les architectes de 1983 qui porte reconnaissance mutuelle des diplômes et des formations en architecture[51]. Sans qu'on puisse imputer directement à cette directive un grand brassage migratoire des professionnels de l'architecture au sein des divers pays d'Europe, on peut lui reconnaître d'avoir facilité des échanges, notamment frontaliers, et d'avoir participé à l'ouverture internationale des concours d'architecture et des compétitions entre maîtres d'œuvre, en particulier dans les pays où certaines professions sont protégées. Mais, dans le sens et la suite de nos propos précédents, il faut assimiler les tentatives de coordination professionnelle à l'échelle européenne (Conférence européenne des Architectes, Association européenne des Urbanistes, Conférence des Ingénieurs...) à des tentatives d'unifier ou de coaliser des professions semi-unies (parce que composées de segments professionnels nationaux qui vivent par ailleurs leur vie), et qui seraient elles-mêmes des agrégations plus ou moins unifiées ou proches de professions comparables. Dit autrement, la vie internationale des professions et de leurs organisations serait celle de coalitions entre des segments professionnalisés d'emplois ou de compétences.

La généralisation relative des concours d'architecture ou d'ingénierie, en Europe d'abord, mais aussi dans le reste du monde, illustre assez parfaitement cette relation d'interactions dialectiques entre métiers et compétences organisées. Depuis l'application de la Directive européenne sur les services (juillet 1993), le nombre de concours et de mises en concurrence internationale, dans le domaine de l'architecture, initiés par les pouvoirs publics et enregistrés selon son article 16 en accord avec les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce, est passé de 907 en 1994 à 3343 en 1996 pour les 18 pays concernés[52]. La croissance des appels ouverts à la concurrence est très importante (plus de 3,5 fois en 3 ans), mais l'internationalisation des marchés qui suivent reste moindre : on ne relève en 1996 que 1,3 % seulement de contrats passés avec des opérateurs étrangers contre 1,2 % en 1995[53]. On peut aussi relever, au-delà des diverses procédures choisies pour ces appels d'offre, que l'effet local est tout aussi important que l'effet régional : les pays qui pratiquaient peu l'appel international le font de plus en plus, tandis que les autres continuent à le faire, en diminuant même le nombre de leurs appels restreints ou négociés[54]. Plus fondamentalement toutefois, il faut reconnaître que ces grands ou petits concours ont tendance à favoriser les seules solutions plastiques, au détriment des dimensions d'usage ou de contexte d'une part et les critères de coûts prévisionnels, d'une autre. Ils privilégient également, et a priori, des accords professionnels entre différents spécialistes ou entre ces derniers et des entreprises de promotion ou de construction, qui restent ensuite à consacrer et à assumer. Là, à nouveau, se constituent des situations où le renouvellement des alliances, des accords ou des coalitions se profile avec force. Et, de plus, parce que faiblement exigé par le client.

De très nombreuses formes d'alliance, de regroupement ou de coopération se développent ainsi, à l'échelle européenne ou mondiale, entre des agences et des firmes d'architecture et/ou d'ingénierie pour mieux affronter certaines transformations des marchés et de la commande. Bien que cette consolidation concerne de façon plus directe ou immédiate les domaines techniques et de l'ingénierie, on ne peut sous-estimer les rapprochements récents ou en cours dans le domaine architectural et urbanistique, plus nombreux cependant et pour de multiples raisons dans les pays de culture anglo-saxonne (Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni) que dans les pays latins (Espagne, France, Italie), où le poids des petites et très petites structures indépendantes reste déterminant. La recherche du contrôle intégré de l'ensemble ou d'un large segment des opérations liées aux projets importants et à leur réalisation meut certaines des firmes concernées[55], tandis que d'autres sont plus sensibles à l'extension géographique ou sectorielle de leurs activités[56].

Ces divers exemples, et nous pourrions sans grande difficulté les multiplier (interrogations et débats en Espagne sur le système professionnel existant et sa capacité à répondre aux enjeux renouvelés de la construction et de l'urbanisation tant dans le pays qu'à l'étranger ; discussions aux Pays-Bas sur les qualifications nécessaires et les compétences recommandées des personnels dans les cabinets et les firmes d'architecture et d'ingénierie – ce sont fréquemment les mêmes ; réouverture en France de l'épineuse question des modes de collaboration et de coopération avec les autres professionnels et spécialistes de la conception et de la ville ; expériences au Danemark de réponses intégrées à des projets très complexes ou à l'opposé « économiques » ; problèmes en Allemagne sur les responsabilités et leurs partages dans un pays pourtant très « normé » et très « contrôlé » ; questionnements en Grande-Bretagne sur les façons dont les firmes de conception et de conseil pourraient être encore plus motrices dans le développement des entreprises de construction ou de services urbains, notamment à l'exportation...) montrent que les interactions entre des mouvements globaux et des mouvements locaux sont structurelles et permanentes, entraînant d'ailleurs de nouvelles définitions, ou plutôt de nouveaux contours dans les spécialités professionnelles, de nouvelles segmentations dans les marchés, de nouvelles configurations d'entreprise et de nouveaux chemins dans l'accès à (ou la protection de) la commande. Et peut-être vers de nouvelles segmentations professionnelles dont l'arène resterait, cependant d'abord, celle de la « profession » et de ses commanditaires. Déplacements donc, tout autant que redéfinitions.

Mais finalement, pourrait-il être objecté, cela n'a-t-il pas été fréquemment le cas, avec il est vrai des intensités plus ou moins fortes, et aussi des capacités variables dans le temps ou dans l'espace, c'est-à-dire en fonction d'histoires et de géographies plus ou moins singulières : s'ouvrir à de nouvelles donnes constitue une nécessité tout autant économique que culturelle pour des professions vouées à l'innovation symbolique, et à la place de cette dernière dans les formes et les contenus de l'hégémonie culturelle (ou à leurs critiques, mais c'est alors finalement la même attitude) [57].

La situation nouvelle, que la mondialisation entraîne, serait en fait constituée par une tension croissante entre des capacités d'exercice, dont certaines sont déjà internationalisées, à concevoir et à élaborer des bâtiments de plus en plus complexes dans un environnement perçu comme de plus en plus instable (au risque d'ailleurs de nouvelles catégorisations professionnelles et d'intensification de la division du travail), et d'autres plus attachées à des formes locales, plus historiques ou traditionnelles, voire plus culturalistes. A nouveau, des segments professionnels se distinguent et des modalités propres de négociation avec des partenaires habituels ou nouveaux, éventuellement privilégiés, peuvent être observées.

C'est en quelque sorte un des paradoxes de la situation actuelle et de la fin du grand cycle d'industrialisation de la ville européenne, ou même occidentale, du siècle dernier et de ce siècle : un monde polynucléaire ou l'internationalisation d'abord, la globalisation ensuite, des marchés, de la concurrence et des échanges se conjuguent, s'opposent ou, à l'opposé, convergent avec le développement ou l'émergence de couches moyennes, fortement attachées à leur mode de vie, leur environnement et leur cadre de vie, et donc à certaines des configurations architecturales ou urbanistiques leur correspondant. Cette tension nourrirait notamment les diverses formes de fragmentation et de segmentation de la commande et des affaires, qui tendraient alors à se superposer, de plus en plus, aux formes traditionnelles de différenciation des marchés de l'architecture et de l'urbanisme. Les valeurs symboliques de l'architecture et de son édification seraient en quelque sorte dédoublées, y compris dans les façons de les concevoir, de les projeter et de les mettre en œuvre.

Ces contextes seraient finalement peu favorables à des formes d'unification professionnelle, tant internes qu'externes, parce qu'ils renforceraient, à terme, des mouvements conjoncturels ou structurels d'implosion des systèmes professionnels existants, jusqu'ici considérés comme stables parce que participant de représentations professionnelles motivées, sinon vouées[58]. Globalement considérés, ces mouvements pourraient accélérer l'émergence de visions différentes de leur avenir, de la part de segments professionnels tendanciellement de plus en plus éclatés, ne serait ce que parce que leurs partenaires « naturels » sont eux-mêmes de plus en plus différenciés : grandes ou petites opérations (de surcroît, plus ou moins intégrées), grands et petits bureaux d'études, investisseurs internationaux ou locaux... tout en relevant que « l'exception culturelle » vient troubler ce qui pourrait trop facilement paraître ressortir d'une économie dualiste.

2. TENDANCES EUROPEENNES COMMUNES ET ADAPTATIONS SPECIFIQUES

Un double mouvement général de spécification des métiers de la conception et des compétences architecturales et urbanistiques, ainsi que de coopérations accrues entre ces métiers, s'affirme à l'échelle européenne. Ce mouvement prend place dans une tendance à l'élargissement des compétences mobilisées par des projets qui participent à l'édification ou à la transformation de la ville, en même temps qu'au repositionnement de chacune des spécialités dans des processus de projet et de conception.

Ce mouvement, double répétons le, est partiellement soutenu et entraîné par les diverses dynamiques communautaires qui, de la reconnaissance mutuelle des diplômes et des titres aux procédures de qualification et de certification en passant par une déréglementation accompagnée d'une certaine organisation de la concurrence et des marchés, tend à renforcer l'identification ou l'émergence d'activités particulières ou de tâches spécialisées au sein des diverses fonctions liées aux différents types de projet d'architecture ou d'urbanisme. Les évolutions et les transformations sectorielles et structurelles des marchés et des conditions de leur passations intensifient et accélèrent ces processus de fragmentations professionnelles et fonctionnelles. Les contenus de travail, comme les proportions entre les secteurs neuf/réhabilitation, logement/autres et public/privé ont connu des rééquilibrages importants ces dernières années dans la plupart des pays d'Europe (sauf peut-être en Espagne), ce qui entraîne des positionnements nouveaux des professionnels concernés les uns vis-à-vis des autres, d'un côté et vis-à-vis de la maîtrise d'ouvrage ou des entreprises de construction d'un autre. D'autant que,

et parallèlement, le morcellement croissant des tâches (ou des marchés) concernant les divers professionnels mobilisés – y compris, lorsque ceux-ci s'inscrivent dans des marchés globaux, voire « totaux » pilotés par une grande firme de conception et d'ingénierie et par un opérateur « délégué » – conduit à une recomposition importante des catégories d'emploi et des compétences, et donc des affiliations professionnelles.

2.1. Une recomposition des sociologies professionnelles

2.1.1. Du côté de l'éducation

Ces diverses évolutions, quelles que soient en fait les situations locales, encouragent des recompositions importantes des facteurs, dimensions et attributs participant du domaine des sociologies de l'emploi et des professions.

Partout en Europe, des reconsidérations et des réévaluations, parfois très importantes, sont faites des systèmes d'enseignement et de formation dans les domaines de l'architecture, de l'ingénierie et de l'urbanisme. Fréquemment, ces reconsidérations sont engagées dans des situations où se mêlent, par force, c'est-à-dire par histoire ou par nécessité, des considérations académiques, politiques, économiques et budgétaires : rationaliser des formations diverses, mais a priori ou éventuellement complémentaires, susceptibles de déboucher sur des emplois ou des professions dont les uns sont tirés vers des expressions culturelles, tandis que les autres sont tirés vers des maîtrises techniques ou économiques des projets. Bien au-delà, en effet, des affirmations ou des regroupements locaux, sans doute faut-il voir dans ces rapprochements disciplinaires ou professionnels une perspective partagée, sinon commune : la fabrication de la ville et de ses composantes bâties est une question éminemment complexe qui ne peut être laissée à des groupes restreints de praticiens (hormis le « star system » sur lequel nous reviendrons), et à laquelle les institutions d'enseignement sont fréquemment et en général peu ou mal préparées, ne serait ce d'ailleurs, qu'à cause de leurs découpes disciplinaires ou des emprises professionnelles qui s'y exercent.

Mieux préparer les futurs professionnels et praticiens au *building team* ou au *projet urbain* semble constituer, de plus en plus, un mot d'ordre partagé en Europe.

De la sorte, on peut observer ici ou là des rapprochements accomplis, ou en cours, ou encore d'autres à venir, entre des formations considérées a priori comme complémentaires : tantôt il s'agit de rapprochements avec des formations techniques ou d'ingénierie (Allemagne, Pays-Bas et Royaume-Uni) ou encore économiques et financières, tantôt il s'agit de rapprochements culturels (Italie et Royaume-Uni), ou encore tournés vers la ville ou le paysage (France, Espagne) voire la planification territoriale (Pays-Bas)... Il en ressort que dans les divers pays d'Europe, les filières de formation des architectes, des urbanistes ou encore des paysagistes et des ingénieurs, voire des « designers urbains », c'est-à-dire finalement des concepteurs de notre cadre de vie urbain, sont de moins en moins isolées des filières plus ou moins proches ou complémentaires : ces rapprochements, notamment parce qu'ils sont aptes à favoriser l'application de l'interdisciplinarité des savoirs et surtout des pratiques, dans le cadre des enseignements et des exercices professionnels futurs, permettent l'affirmation et l'apprentissage de spécialisations autant spécifiques que fortes, au sein d'une expertise globale ou collective élargie.

Sauf quelques rares exceptions, le système français reste de ce point de vue assez singulier. L'interlocution y est en quelque sorte autiste, tandis que l'inter-professionnalité est vacante, puisque l'autonomie revendiquée de l'enseignement (et de la discipline) de

l'architecture conduit, au nom d'un lieu géométrique virtuel ou idéel entre techniques, usages et esthétiques, à privilégier, de fait, les dimensions professionnalistes, sinon corporatives. Remarquons que cet « égotisme » de la formation est également nourri par les systèmes différenciés des écoles d'ingénieur ou de commerce qui se distinguent des formations universitaires.

Deux grands modèles de formation, en effet, s'opposent en Europe : ils renvoient aux histoires des institutions et des professions, ainsi qu'aux façons dont ces dernières sont insérées et participent de la société civile. D'un côté l'échange disciplinaire, ou tout au moins la familiarité avec d'autres champs, est favorisé au début de la formation (1er cycle en général), pour ensuite se restreindre au profit d'une spécialisation professionnelle ou savante ; d'un autre, la spécialisation intervient d'abord, pour ensuite, et seulement, s'ouvrir à des échanges et à des confrontations avec d'autres expertises ou connaissances (correspondant généralement au 3ème cycle français). Cette opposition, ici simplifiée parcourt l'ensemble des contrées européennes, mais sa fréquence est suffisamment inégalement répartie, en sorte qu'on puisse la remarquer, et y reconnaître, sans doute, les marques des voies différenciées d'accès à des professions reconnues.

Au-delà de la relative singularité française, déjà mentionnée, retenons en effet que dans les « building faculties », les « faculta » ou les « instituts » néerlandais ou allemands, au travers de filières temporairement communes ou de cours mixtes, sont déjà inculqués des rôles d'interlocution, des modes de discussion et de négociation qui, évidemment, se retrouveront plus tard dans les exercices professionnels, mais aussi, d'ailleurs, dans l'ensemble des relations sociales venant régler les situations respectives.

On sait en effet, et plus largement même, que les formes et les contenus immédiats d'enseignement, que les proximités, voire les familiarités disciplinaires ne peuvent entraîner que des modifications pratiques et des attitudes nouvelles dans les manières professionnelles à venir. N'oublions pas, en effet, que dans les filières et systèmes de formation, les étudiants, c'est-à-dire les actuels et futurs praticiens et professionnels, apprennent, enregistrent et aussi incorporent tout autant des savoirs que des attitudes ou des « dispositions ».

Dans ce sens, les systèmes d'enseignement sont parties prenantes des formes, actuelles ou à venir, des conditions d'interlocution et de négociation interprofessionnelles et des cadres régulateurs dans lesquels ces négociations prendront, ou prennent déjà, place.

2.1.2. Du côté des métiers et des expertises

Tous les pays d'Europe, ou presque, connaissent depuis quelques années des évolutions qui se situent d'un côté sous le signe de la diminution des investissements en faveur d'une construction courante neuve et, d'un autre côté, sous celui d'une complexité plus ou moins assumée des projets nouveaux, fréquemment de grande ampleur[59]. Cela laisse souvent, et quelque peu de côté, l'architecture banale, ou banalement industrielle ou habitationnelle, qui se développe pourtant partout en Europe, notamment avec l'accroissement de la demande pour un habitat pavillonnaire et/ou économique ou un développement des PME/PMI. Ces tendances qui sont apparemment contradictoires semblent cependant très étroitement liées, parce qu'elles reflètent fondamentalement les mouvements actuels de l'urbanisation européenne, notamment dans les aires métropolitaines : régénération des tissus bâtis, extensions périphériques plus ou moins éclatées, grands projets concertés entre divers niveaux d'administration publique, et entre ceux-ci et le secteur privé...

Ces développements s'inscrivent, de plus en plus, dans des segmentations professionnelles renouvelées, ainsi que dans des modes de coopération nouveaux, puisqu'il s'agit moins, alors, de distinguer commandes publiques ou assimilées et commandes privées, ou même logement et équipement, mais beaucoup plus de s'attacher aux termes des savoirs et des compétences spécifiques nécessaires, et donc mobilisables, se rapportant aux conditions de fabrication ou de régénération de la ville : les clients, les commanditaires ou les maîtres d'ouvrage ont de plus en plus souvent des visions stratégiques de leurs actions[60]. Les commanditaires, en fonction de leurs compétences propres, imposent de plus en plus souvent les profils avec lesquels ils entendent traiter et, de ce fait, désignent les professions ou les compétences auxquelles ils entendent faire appel, et qui sont alors obligées de coopérer, sous peine de se voir imposer d'autres intervenants ou des chefs de projet extérieurs.

On assiste également presque partout en Europe à un mouvement vers la privatisation des équipements et des services publics. Si ce mouvement est plus affirmé en Grande-Bretagne que dans d'autres pays, il les concerne tous avec cependant des niveaux variables de privatisation et l'existence de secteurs différentiellement concernés. L'obligation européenne de concurrence généralisée et ouverte favorise ces mouvements, mais des facteurs économiques et politiques locaux soutiennent également ces mouvements : économies publiques, solvabilité et tarification... Dans ce sens, nous pouvons également observer, partout en Europe, un recentrage important des préoccupations des maîtres d'ouvrage, publics et privés, vers la recherche d'une optimisation de la gestion et de l'exploitation des bâtiments.

Les terrains d'exercice pour les métiers de la conception se modifient ainsi assez radicalement, tant dans leurs contenus que dans leurs orientations. Les formes apparemment extrêmes de l'urbanisation européenne (régénération, extension périphérique, grands projets), tout au moins considérées en termes professionnels, sont prises en charge par des systèmes d'acteurs à chaque fois différents qui tendent cependant et structurellement à s'élargir et concernent ainsi des milieux et des configurations professionnelles aussi variables que complexes. Ne serait ce d'ailleurs que pour faire face conjoncturellement ou structurellement à ces crises évoquées de l'investissement et à leurs conséquences, notamment en matière de concurrence et de coopération d'un côté, et en termes de contrôle et de maîtrise du projet et de son évolution, d'un autre. Si des spécialisations de fait s'affirment, elles s'inscrivent ainsi dans des configurations professionnelles différentes, et surtout de plus en plus larges et diversifiées.

C'est aussi ce que le Livre blanc du Conseil des Architectes d'Europe reconnaît et tente de formuler à sa façon : l'environnement bâti et le cadre de vie sont des domaines ou des problèmes trop importants et trop vastes pour être laissés à une seule corporation professionnelle, quelles que soient par ailleurs les compétences éminentes et les légitimités naturelles des architectes pour y intervenir[61].

Ainsi peut on observer, en Europe, une relative stabilisation de la démographie professionnelle des architectes « inscrits » (et probablement des ingénieurs travaillant directement dans les secteurs de la construction et du bâtiment), alors que l'ensemble des effectifs des métiers et des professions travaillant à la conception et à la fabrication de la ville, de ses bâtiments et de ses espaces, croît fortement. L'émergence et la consolidation d'activités de conseils ou d'expertise, d'AMO, d'OPC, ou encore de gestion et d'arbitrage dans les pays d'Europe confirmeraient ce mouvement.

Dans ce sens, il y aurait de moins en moins de configurations stables pour les métiers et les expertises mobilisés dans les différents projets d'architecture ou d'urbanisme, ne serait ce d'abord, parce que les conditions d'élaboration et de montage de ces projets

sont, elles-mêmes, de plus en plus variables et variées[62]. La désignation a priori par les clients et les maîtres d'ouvrage des spécialités devant coopérer sur les projets qu'ils entendent développer irait bien en ce sens : pas de schéma de coopération préétabli, et moins de coalitions préalables échappant à l'investisseur ou à l'utilisateur[63]. Nombre de grands projets de réhabilitation ou d'extension, tant en France qu'en Allemagne ou en Grande-Bretagne illustreraient ces mouvements. En même temps que les formes nouvelles des marchés – conception/construction, conception/promotion, BOT ou BOOT – même s'ils sont parfois contestés.

Ces tendances prennent, ou ont déjà pris, plus ou moins d'ampleur selon les situations locales ou nationales. Notons ici et déjà que, moins les professions sont protégées et plus les marchés sont ouverts, plus cette déstabilisation et cette dérégulation relatives des rôles et des expertises sont avancées. Soit au profit d'un *forum* beaucoup plus ouvert, et donc plus hybride, soit au profit d'une direction de projet plus *tenue*, sinon plus directe et directive.

Les divers processus de certification ou de qualification, plus ou moins avancés à l'échelle européenne ou même mondiale, sont en train toutefois de modifier certaines positions acquises ou conquises. Ces certifications, à terme, seront très importantes, sinon déterminantes, pour des reconnaissances et des garanties de compétences. Supplémenteraient-elles, sous certaines conditions, les appartenances ou les affiliations professionnelles locales ? Et plus loin, quels seront les rapports entre certification professionnelle, a priori individuelle dans les secteurs de l'architecture, et celles concernant des firmes ou des entreprises ?

2.1.3. Du côté des titres et des professions

Ces mouvements, généraux semble-t-il, connaissent toutefois des formes et des institutionnalisations différentes selon les différents pays d'Europe. Les titres et les fonctions liées y sont en effet plus ou moins protégés, permettant tout à la fois le développement de « niches » ou de « shelters » [64], en termes de marchés et de commandes et l'affirmation d'attitudes professionnelles plus ou moins ouvertes à d'autres.

Nous retrouvons ici, du moins partiellement, ce qui distingue les modes anglo-saxons des modes latins ou méditerranéens. Alors que dans ces derniers des protections plus ou moins élargies obligent à et garantissent un recours à un professionnel « patenté », cela n'est pas systématiquement le cas dans les pays de culture britannique ou saxonne. Avec, évidemment, des situations intermédiaires ou mixtes, en fonction principalement des histoires constitutives des Etats-Nations. On ne redira pas ici ce qui distingue le droit écrit du droit oral, ni ce qui est lié aux formes de la propriété, notamment foncière. Ou encore ce qui est lié aux tissus familiaux ou religieux[65]. Force est de reconnaître que les situations des professionnels de l'architecture et de l'urbanisme ne sont pas identiques d'un pays à un autre : ces différences entraînent évidemment des positions et des situations contrastées, tant en termes d'exercice qu'en termes de reconnaissance et, évidemment, en termes d'affiliations professionnelles.

Quitte à être outrancier, mais le statut court de cette communication y oblige quelque peu, la protection différente du titre et de la fonction d'architecte ou d'ingénieur dans les divers pays est ici assez déterminante. Pour le meilleur ou pour le pire. On retrouve partiellement ici, logiquement, ce que nous avons déjà pu avancer à propos des grands modèles régionaux organisant la maîtrise d'œuvre en Europe. Il faut cependant s'attarder sur quelques aspects concernant les titres et les fonctions tels qu'ils existent dans ces modèles.

Du côté des garanties d'emploi, on peut en effet compter les systèmes belge, espagnol ou français, qui obligent à des recours, selon des modalités propres d'ailleurs, à des architectes et à des spécialistes de la construction ou de l'évaluation technique. Du côté de l'ouverture généralisée, on peut compter la Grande-Bretagne, les Pays-Bas ou encore la Suède... Et puis, entre les deux, il faut considérer l'Italie où le recours est obligatoire dans les zones classées comme monuments historiques, ou l'Allemagne où les recours obligatoires sont partagés entre les architectes et les ingénieurs, et selon des règles qui varient selon les Länder.

Il est bien sûr difficile d'établir ici une claire typologie, étant donné tout un ensemble de réglementations ou de coutumes locales. On peut cependant avancer l'hypothèse, presque dichotomique, que les relations entre les titres et les fonctions se jouent, et surtout se sont jouées, entre l'Etat et le marché, selon que les segments professionnels de l'architecture, de l'ingénierie et du paysage ont recherché, ou aient su trouver, des alliances avec telles ou telles fractions dominantes de la société, ou selon qu'ils ont, ou aient, accepté ces accords comme conditions de travail et de reconnaissance, ou même comme appartenance. Rapports à l'Etat et à ses appareils, rapports aux marchés (notamment fonciers) et à leurs porteurs ou à leurs thuriféraires, il semble que les positions des professionnels de l'architecture et de l'aménagement se situent, à l'échelle européenne, entre ces deux pôles principaux[66], même si les références culturelles, esthétiques ou sociales, viennent évidemment troubler les termes directs de ces rapports[67].

Il s'agit là d'une question essentielle, et non fermée, relativement aux évolutions européennes des activités d'élaboration et de conception architecturale et urbanistique. L'innovation et la création entre Etat et marché, et donc du même coup entre société civile et revendication culturelle ou quotidienne. Dans ces relations complexes, les plus protégés ne semblent ni les plus ouverts, ni les plus performants. Comme si les plus protégés, par titre ou par fonction, semblaient les plus lointains, tant des exigences spectaculaires des commanditaires d'Etat ou des grandes firmes, que des situations citadines et de leurs habitants.

Vis-à-vis de certaines évolutions contextuelles, et notamment le retour du politique d'une part, et l'irruption sur la scène sociale de mouvements participationnistes ou environnementaux, d'une autre, les situations les plus protégées ne sont pas, évidemment, les plus ouvertes ou accessibles à des formes collectives d'élaboration des projets, et donc aux processus décisionnels correspondants. Seuls en effet les architectes ou les ingénieurs ayant su ou pu accéder à des reconnaissances internationales semblent, maintenant, pouvoir échapper aux contraintes de la démocratie locale, que naturellement l'Europe comme institution, et l'internationalisation comme marché, renforcent.

2.1.4. Une recomposition des coopérations

Partout en Europe, ou presque, l'ordre du jour est à la reconsidération des systèmes professionnels, des canaux qui y conduisent et, surtout, des formes de collaboration les produisant. L'interrogation pédagogique déjà évoquée, le manque de soutien des Etats à des professions en crise, la reconsidération générale des conditions de la fabrication de la ville, le refus de l'Union européenne à s'engager plus avant dans la protection d'une ou de diverses professions... tout ou beaucoup milite pour que les professions s'organisent ou se réorganisent elles-mêmes, sans attendre trop de leurs pouvoirs nationaux ou des nouveaux pouvoirs européens.

Le RIBA britannique, le Conseil espagnol, l'Ordre français... voire l'UIA, s'interrogent sur les formes et les contenus nécessaires des coopérations entre professions et milieux

d'expertises et donc sur les places que pourraient, ou devraient, occuper certains groupes professionnels vis-à-vis d'autres. Parallèlement, les organisations d'ingénieurs, et aussi celles des « managers », développent, dans divers pays, leurs droits et leurs rôles. Ces démarches professionnelles sont accompagnées, suivies ou précédées de réflexions gouvernementales qui, presque toutes, visent à construire le fameux « building team » que le rapport Latham britannique a popularisé, du moins dans les pays anglo-saxons et libéraux, mais aussi dans des pays francophones comme la Belgique ou le Québec.

Dit autrement, si tout le monde, ou presque, s'accorde sur la nécessité d'alliances professionnelles renouvelées, encore faut-il s'entendre sur les aspects de ces recompositions des professions, ou plutôt de segments d'entre elles, à partir desquelles des configurations nouvelles pourraient émerger. De la sorte, nous serions enclins à penser à d'assez vastes recompositions professionnelles, d'autant que d'une part l'élargissement des compétences et des expertises mobilisées pousse à l'existence de forums de plus en plus ouverts et hybrides, où pourtant personne n'abandonne ses prérogatives, et que, d'autre part, la vie des organisations professionnelles est confrontée aux conditions de l'intégration ou non des nouveaux profils. Là, à nouveau, il semblerait que plus les acteurs des systèmes sont protégés, plus ils auraient des difficultés, finalement, à envisager des alliances avec des professionnels proches ou voisins[68].

2.2. La commande et les marchés

2.2.1. L'internationalisation de la commande

Il y a, de façon indiscutable, une accélération des conditions internationales de conception et de réalisation de nos environnements. Nous en avons souligné, plus haut, certains aspects, certaines transformations, ainsi d'ailleurs que certaines limites. Mais vis-à-vis de ces mouvements ou des questions qu'ils soulèvent, nous n'avons que peu évoqué les transformations de la maîtrise d'ouvrage, qui subit à son tour, à son heure, et à l'échelle européenne ou même internationale, les effets de la concentration de la commande, ou tout aussi exactement des rapprochements des situations de commande, privées ou publiques.

Vis-à-vis des entreprises privées, d'abord, on a vu se développer en effet, et puis croître ensuite, des demandes pour une architecture « sérielle », c'est-à-dire qui décline, ici ou là, des repères topologiques, comme des repères esthétiques, qui permettent aux entreprises commanditaires de garantir leurs images ou plus simplement leurs représentations en matière de services. Le tourisme et l'hôtellerie, dès les années 60, ont été les premiers secteurs porteurs. Puis, très vite il s'est agi de retrouver, de New-York à Londres, puis de Paris à Vienne, puis enfin de Los Angeles à Bangkok ou Kuala-Lumpur, les mêmes lieux sinon les mêmes services. Plus tard, mais pas tellement finalement, beaucoup de grandes firmes internationales ont souhaité rapprocher les caractères professionnels, architecturaux ou urbanistiques de leurs établissements, en Europe ou dans le vaste monde : ces firmes se sont attachées des architectes-conseils ou des cabinets de programmation, dont les fonctions premières ont été de définir des cahiers de charge pour les architectes, les ingénieurs, voire les investisseurs locaux. Certains ont su s'émanciper de ces relations. Mais, de façon générale, cela entraîne, sous des formes diverses, des proximités stylistiques, qui, bien évidemment, limitent ou plutôt orientent les possibilités de création. Et sans doute plus fréquemment encore, cela supporte un mouvement croissant de disjonction entre des concepteurs, compositeurs et façadistes, d'un côté, et d'autres chargés des dispositions et des aménagements intérieurs, d'un

autre : comme si la morphologie générale, c'est-à-dire l'insertion contextuelle, l'esthétique architecturale et l'emblématique urbaine étaient de plus en plus distantes ou séparées des topologies internes, c'est-à-dire des usages et des utilités.

Parallèlement, certains organismes publics ou parapublics, en général commanditaires, privilégient ou ont privilégié facilement des options architecturales et doctrinales données. L'expérience de l'IBA berlinois faisant appel à une multiplicité d'architectes et de concepteurs, reste de ce point de vue rare et exemplaire. Comment en effet échapper aux goûts ou aux principes des investisseurs ou des commanditaires ? L'économie mixte, sous ses diverses formes, un peu plus de privé ici, un peu de public là, ne paraît pas (plus ?) finalement déterminante quant aux solutions proposées, comme si les propositions architecturales ou urbanistiques pouvaient s'émanciper de leurs conditions institutionnelles et générales d'élaboration[69], au profit d'une approche de plus en plus fine des segmentations des consommations, des pratiques et des produits offerts.

Ces mouvements ne sont qu'apparemment contradictoires, et c'est d'ailleurs, et probablement sur leurs conjonctions ou leurs proximités que « se déplacent » les étoiles internationales de l'architecture, de l'ingénierie et du paysage, qui travaillent aussi bien pour des grandes entreprises internationales que pour des commanditaires publics recherchant des produits plus ou moins emblématiques.

Tout autant qu'à une internationalisation des positions, des doctrines et des marchés, nous sommes confrontés à une internationalisation des conditions et des possibilités d'expression des solutions architecturales, urbanistiques et paysagères, parce que se situant, de plus en plus, dans des sphères de commande et d'élaboration structurées par l'existence, ici ou là, de couches moyennes, dont les adhésions sont elles-mêmes de plus en plus stratégiques, tant pour les bureaucraties que les technocraties des grandes firmes ou des grands appareils, ou encore pour le bon fonctionnement des échanges et des marchés.

L'internationalisation est ainsi une affaire d'organisation et de structuration des commandes et des marchés d'architecture. Elle est aussi cependant une affaire de structures sociales et culturelles, dès lors qu'une part importante des couches moyennes, ici ou là, aspirent aux mêmes valeurs et aux mêmes situations urbaines, et donc, qu'assez logiquement la plupart des investisseurs, publics ou privés, cherchent à répondre à ces demandes généralisées ou à produire de nouveaux besoins en correspondance avec ces valeurs évoquées.

2.2.2. Nationalités, cultures et services publics

Ces mouvements, très rapidement décrits ici, prennent place dans des situations nationales ou géo-culturelles contrastées. Les rapports à l'Etat, aux marchés, à la démocratie ou encore à « l'exception culturelle » sont assez variables d'un pays à un autre, même si quelques fonds historiques ou culturels rapprochent plus que d'autres, certaines nationalités.

De la sorte, les convergences qu'entraînent une sorte de généralisation de la concurrence économique et une tendance à l'unification des conditions de passation des marchés à l'échelle européenne, trouvent des limites ici ou là, ou provoquent des résistances plus ou moins organisées.

Très évidemment, c'est dans les pays où des protections plus ou moins établies et étendues existent, relativement aux professions concernées, que les résistances les plus fortes existent[70] : quant aux formes des marchés de l'architecture et de la conception,

comme quant à leurs contenus. C'est seulement tout à fait récemment, par exemple, que les organisations professionnelles des architectes espagnols ou français se soucient vraiment, officiellement et organisationnellement, de leurs relations aux autres praticiens de la conception et de maîtrise d'œuvre[71]. Parallèlement, c'est somme toute depuis peu que des architectes, des ingénieurs ou des paysagistes espagnols ou français ont pu accéder aux grandes commandes internationales et à leurs marchés liés, avec le succès que l'on sait, d'ailleurs. L'idée de « niche », développée par E. Friedson, trouverait ici, semble-t-il, une bonne illustration : l'existence de marchés plus ou moins protégés serait peu propice à l'aventure internationale.

A l'opposé, c'est dans des pays où les protections sont faibles, sinon nulles, que ces questions ont été le plus tôt et le plus profondément posées, comme par exemple en Grande-Bretagne ou aux Pays-Bas. Quitte d'ailleurs à entériner (et même à théoriser) assez vite l'existence de systèmes professionnels différenciés : quelques très grandes firmes polyvalentes et intégrées, des firmes moyennes plus ou moins spécialisées, et un très grand nombre de petits cabinets ou agences, s'appuyant sur des marchés domestiques, locaux ou régionaux ou encore sur des spécialités rares.

Derrière ces différences sont en jeu (et sans doute faudrait-il faire ici une place spéciale à l'Allemagne et aux rôles de ses collectivités comme à ceux de ses professions techniques), les rapports de sociétés historiquement et socialement constituées, à l'Etat et à ses formes, et aux marchés et à leurs contenus.

De plus cependant, parce que nous avons affaire à des métiers et à des activités qui n'élaborent ou ne conçoivent pas que des produits – des bâtiments, des aménagements, des jardins – mais aussi des espaces pratiquement, culturellement et symboliquement très chargés – des édifices, des habitats, des places, des paysages... – ces rapports à l'Etat ou au marché, déjà différenciés, prennent des dimensions particulières, parce que référées aussi aux usages, aux lieux et aux expressions culturelles.

Brutalement, et donc de façon ici très (trop ?) contrastée, assisterait-on à des situations où s'opposeraient trois formes de polarisation professionnelle commandant plus ou moins les formes d'organisation de l'inter-professionnalité et de structuration des modalités de coopération :

– l'intérêt public architectural et urbain défendu par des professions s'abritant plus ou moins sous la tutelle de l'Etat national et de ses appareils, et de corporations établies (Belgique, Espagne, France, Italie, principalement) ;

– le même intérêt public inscrit dans les relations qu'entretiennent les forces des marchés et des professions plutôt organisées sur des modes savants ou d'expertise (Danemark, Portugal, Royaume-Uni) ;

– et enfin cet intérêt public garanti d'abord par les collectivités locales et territoriales, dans des cadres plus ou moins réglementés à l'échelle nationale (Autriche, Allemagne, Pays-Bas, principalement).

On relèvera que cette esquisse typologique recouvre partiellement les modes historiques de professionnalisation de certains emplois, à partir des matrices des bourgeoisies nationales dans leurs rapports aux autres groupes sociaux, d'une part, et aux savoirs, d'une autre[72]. On notera également que cette typologie rejoint, par certains traits, celle qu'il serait sans doute possible d'établir, aujourd'hui en Europe, à propos de la notion de service public.

3. EN GUISE DE CONCLUSION : PROFESSIONS VERSUS PROFESSIONNALITES ?

Les enjeux architecturaux et urbanistiques, comme les enjeux professionnels qui leurs correspondent, s'avèrent situés dans des formes de division du travail, des contenus de partage des tâches, des positions, dans les coopérations nécessaires... où s'affrontent, de façon latente ou explicite, des attitudes privilégiant telle ou telle modalité de régulation vis-à-vis des savoirs, des compétences et des expertises de plus en plus nombreux et diversifiés mobilisés : l'Etat, le marché, le territorial. En fonction de ces situations, les professions ou les milieux professionnels sont organisés de telle façon qu'ils remplissent plus ou moins – et là repose déjà un aspect stratégique important – des fonctions subsidiaires de l'Etat : contrôle des formations, contrôle de l'accès professionnel[73], et surtout participation plus ou moins grande au contrôle des commandes et des marchés.

Les professions, notamment les plus nouvelles ou celles dont les légitimités semblent les moins assurées, sont de la sorte obligées de développer des stratégies devant leur permettre, à court ou moyen terme, d'affronter les donnes renouvelées de l'internationalisation des pratiques et des commandes[74].

C'est là, d'ailleurs, que reposent quelques uns des paradoxes importants que les diverses professions organisées doivent dépasser : comment passer d'un champ national relativement connu, ou convenu, à un autre, international, où les règles du jeu sont différentes, et surtout où les positions respectives sont évaluées différemment. Et où, d'une part, et de façon générale, il n'existe pas, ou très peu, de protection professionnelle ; tandis que, d'autre part, il en existe certaines, voire de très fortes, dans quelques rares pays.

Ces mouvements et ces contrastes appellent une double question : jusqu'à quel point pourrait-il être laissé à des professions, jusqu'alors organisées sur des plans nationaux, une sorte de subsidiarité des rôles et des fonctions des Etats, alors que l'espace européen se construit sur des bases inter-étatiques et marchandes ? Et puis, quelles sortes d'expertise, tout à fait particulière, les praticiens de la conception architecturale ou urbanistique peuvent-ils éventuellement proposer aux différents maîtres d'ouvrage, européens ou mondiaux, publics ou privés ?

Questions dont nous n'avons pas les réponses, bien sûr, mais qui nous semblent devoir être abordées. Dans un monde de plus en plus ouvert, du moins en termes économiques et culturels, la question de l'expertise et donc des savoirs mobilisés, c'est-à-dire celle de la professionalité, retombe sur cette interrogation sans fin, celle de la prescription culturelle, technique ou générale : qui formule cette dernière ? et avec quelle légitimité ?

Face à ces questions, il nous semble à nouveau que des accords se font jour, à différentes échelles et qui conduisent à de nouvelles alliances professionnelles, à partir de segments plus ou moins larges des regroupements plus traditionnels. Ces nouvelles alliances, plus ou moins profondes, restent à surveiller, parce qu'elles reflètent et activent les attitudes adaptatives des uns et des autres.

Notre communication est contextuelle. De ce fait, elle se distingue tout autant des communications à venir portant sur les contenus de projet, que de celles portant sur les organisations de travail ou les configurations d'acteurs permettant l'aboutissement de ceux-ci. Mais, croyons-nous, suivant en cela H.G. Gadamer, ou d'autres[75], les capacités d'expertise sont toujours dépendantes des conditions dans lesquelles s'élaborent les « prescriptions », c'est-à-dire des exigences et des conditions de travail de ceux qui sont en position forte de commande, ou des contextes dans lesquels celle-ci s'exerce.

* Version partiellement corrigée en avril 1998

** Nous nous devons de mentionner ici les noms de quelques collaborateurs importants pour cette recherche : E. Moulin et M. Degy pour l'Allemagne, C. Conrad et M. Diebolz pour l'Autriche, N. Albertsen pour le Danemark, A. Fernandez pour l'Espagne, K. Sallières pour les Pays-Bas, M. Symes pour le Royaume-Uni. Qu'ils reçoivent à nouveau, à l'occasion de cette communication, l'expression de nos remerciements.

[37] Recherche soutenue par le Plan Construction et Architecture.

[38] Cf. des mêmes auteurs : Les segmentations des marchés de maîtrise d'œuvre : esquisse européenne, in L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe. Vol 2 : *Les commandes architecturales et urbaines*. PCA-CSTB. Paris, 1997, pp. 29-46.

[39] Voir dans des registres différents : CHOAY : *La règle et le modèle*, Ed. du Seuil, Paris, 1980 et SAINT A. *The Image of the Architect*, Yale University Press, New Haven, 1983. On pourra aussi se reporter aux figures emblématiques que le roman ou le cinéma ont largement diffusées ou consolidées.

[40] On notera que la « couverture internationale » de ces derniers est croissante vis-à-vis de leurs aînés.

[41] Voir les travaux rassemblés par C. BRUANT, S. LEPRUN et M. VOLAIT dans « Figures de l'orientalisme en architecture », n°73-74, 1994, de la *Revue du Monde musulman et de la Méditerranée*. Voir également les travaux d'A. PICARD ou de X. MALVERTI sur l'Algérie, ou encore ceux de M. MARIE.

[42] Voir les travaux de R. BAUDOUI, C. BRUANT, J-P. FREY, ou encore ceux de V. CLAUDE.

[43] Voir les travaux et publications de M. BEDARIA, P. DIEUDONNE, D. LE COUEDIC ou encore de D. VOLDMAN sur les « reconstructions » ou les récurrences entre les situations de guerre et celles des après-guerres.

[44] Voir D. LE COUEDIC sur le régionalisme breton. On peut aussi rattacher à ce débat les positions du Prince Charles d'Angleterre, ou celles des tenants de la « ville européenne », comme les frères KRIER.

[45] Par exemple Maurice BARRES avec son roman *Le jardin de Bérénice*. L'opposition développée par l'auteur entre l'âme et le génie du lieu, et l'esprit rationnel et ses instrumentations techniques, parcourt encore aujourd'hui de très nombreux débats, notamment dans les milieux architecturaux et paysagistes, principalement continentaux, où l'influence d'Heidegger, directe ou indirecte, reste forte.

[46] De façon extrême, citons ici Camille MAUCLAIR : *L'Architecture va-t-elle mourir ?* Ed. de la Nouvelle Revue Critique, Paris, 1933 ; ou encore plus explicite : *Les Métèques contre l'art français*. Ed. de la Nouvelle Revue Critique, Paris, 1930. Voir à l'opposé sur les relations entre l'universel et le relatif : BLANCHOT M. : *Les intellectuels en question. Ebauche d'une réflexion*. Fourbis Ed., Paris, 1996.

[47] On se rapportera aux travaux de J.P. EPRON ou d'A.M. CHATELET sur l'histoire des organisations professionnelles d'architectes ou à ceux de V. CLAUDE sur les influences réciproques au sein d'organisations professionnelles internationales.

[48] Deux exemples seulement pour ne pas alourdir ce texte. Le premier historique : A. PICON souligne comment, dès le début du 19ème siècle, « les ingénieurs anglais, d'origine souvent modeste, formés sur le tas et travaillant dans un cadre privé, (se distinguent) des français pour la plupart au service de l'Etat. L'économie n'a pas tout à fait le même sens pour (celui) qui passe contrat avec des clients (...), (et dont) l'imagination (doit être) à la mesure des attentes des capitalistes, que pour ceux (qui satisfont) aux exigences de durabilité du pouvoir qui les ordonne. » In L'invention de l'ingénieur moderne, Presses de l'ENPC, Paris, 1992, p. 243. Le second, presque contemporain : B. M. BOYLE cite Nathaniel OWINGS, co-fondateur de la grande firme Skidmore, Owings et Merrill : « Total design was conceived as a device of control as much as of service, a constituent of the service package which was the office's product (...). What had we become ? Certainly not designers in the classic sens. We are entrepreneurs, promoters, expediters, financiers, diplomats ; we were men of too many trades and masters of none. » In KOSTOF S. : *The Architect*, 1997, pp.328-330.

[49] On lira à cet égard, et pour rester dans le cadre français, les mémoires de F. POUILLON ou celles de M. LODS qui décrivent les jeux d'alliances ou les créations de coalitions nécessaires pour faire aboutir certains projets ; bien qu'au-delà de situations anecdotiques, leurs récits illustrent notre thèse d'alliances internes et externes, de groupes professionnels et sociaux rassemblés. Sur le terrain international, l'histoire de l'ICE britannique reste, à de très nombreux égards, exemplaire : sections autonomes, alliances sélectives...

[50] Hypothèse devant beaucoup aux travaux d'H. BECKER, d'E.C. HUGHES ou d'A. STRAUSS, mais aussi à leurs confrontations à ceux de P. BOURDIEU, où la notion de fraction est souvent présente, vis-à-vis des « champs ». Hypothèse qui doit aussi beaucoup aux travaux des historiens, et notamment de ceux rassemblés sous la houlette d'une part de REINHARDT W. : *Les élites du pouvoir et la construction de l'Etat en Europe*. PUF, Paris, 1996, et surtout de KOCKA J. : *Les bourgeoisies européennes au XIXème siècle*. Belin, Paris, 1996.

[51] Reconnaissance de la fonction qui ne justifie cependant que dans quelques pays des monopoles totaux ou partiels d'exercice et d'intervention pour la conception et le « design » des bâtiments.

[52] HALLMANN H. : FRI-Survey of Architectural and Consulting Engineering Services 1996 : Statistical Analysis related to the EU Services Directive, in *The Danish Association of Consulting Engineers-FRI Publication*, Copenhagen, april 1997.

[53] Pour avoir une vue plus exacte cependant il conviendrait de tenir compte d'une part des marchés passés avec des firmes internationales mais qui opèrent au travers d'opérateurs locaux et que ces statistiques ne permettent pas de repérer, et d'autre part, du fait que la publication des résultats est moins fréquente que celle des mises en concurrence. On peut estimer toutefois que les marchés internationaux passés sont assez systématiquement publiés.

[54] Nous prenons ici les termes « local » et « régional » dans les sens développés par la géopolitique, à savoir des aires politiques, économiques et culturelles montrant à l'échelle mondiale suffisamment de traits communs pour les distinguer des autres.

[55] W.S. ATKINS plc, constitue sans doute une figure emblématique de cette dynamique : introduction en bourse en juillet 1996, croissance interne (développement des activités dans le conseil financier et les financements croisés par exemple) et externe (rachat d'autres firmes de conseil ou de conception) pour mieux tenir les divers segments des marchés, tant en Grande-Bretagne qu'à l'étranger (25 % du CA en 1996).

[56] On pourra par exemple se rapporter à l'histoire d'Eurarc, tentative de rapprochement d'agences d'architecture de nationalités différentes : cf. PROST R. : *Pratiquer l'architecture à l'échelle européenne : un défi ?*, Paris, PCA-CSTB, 1997, 135p. On pourra également se rapporter aux travaux du BIPE ou à ceux de Philippe POTIE dans le cadre du programme Euro-Conception.

[57] Voir plus loin à propos de M. TAFURI.

[58] Ce que les anglo-saxons appellent « vocational ».

[59] Cette affirmation doit évidemment être nuancée au regard des situations britannique ou espagnole, mais elle reste globalement vraie.

[60] Contrairement à des périodes antérieures, dont les 30 Glorieuses ont été symptomatiques, où l'essor généralisé garantissait à terme le succès de toute opération, de n'importe quelle opération.

[61] Conseil des Architectes d'Europe : *L'Europe et l'architecture – Demain. Livre blanc : Propositions pour l'aménagment du cadre bâti en Europe*. CAE. Bruxelles, 1995, 140 p.

[62] Voir les travaux de G. WINCH menés dans le cadre du programme Euro-Conception ; mais voir aussi les réflexions de la SCIC ou de l'UNHLM sur les modifications d'expertises nécessitées par les réorientations des besoins et des marchés en matière de logement et d'équipement.

[63] Relevons ici, au-delà des frontières de l'Europe, que les interventions des professionnels et des firmes dans les pays dits en développement, encouragent des configurations professionnelles renouvelées : ces pays ne disposent pas toujours des professionnels requis, et surtout, il est encore plus rare qu'ils aient établi des réglementations protectrices vis-à-vis de ces derniers. L'investisseur reste souvent seul maître des équipes constituées, quitte à se plier par ailleurs aux normes et aux coutumes locales.

[64] Expression empruntée à D.A. SCHON, et surtout à E. FRIEDSON, qui considèrent qu'un des objectifs de la professionnalisation d'un métier est de s'assurer d'une situation dominante sur un marché. Rappelons toutefois qu'ils développent leurs analyses dans un contexte américain où marchés, vocations et services entretiennent des relations spécifiques.

[65] De M. WEBER à E. TODD en passant par E. SEIGNOBOS ou même L. FEBVRE, ces thématiques sont fréquemment récurrentes chez les historiens, les sociologues et les géographes s'intéressant à l'Europe.

[66] Le lecteur aura reconnu une thèse semblable chez L. KARPIK à propos des avocats : *Les avocats*. Paris, Gallimard, 1996, bien que nous en tirions des conclusions différentes.

[67] Eclaircissement auxquels se sont attelés les critiques et les historiens de l'art. Tâche difficile cependant, si on en croit les thèses de M. TAFURI puisqu'il n'y aurait plus de bourgeoisies à accompagner ou à critiquer.

[68] Voir également le sondage organisé par l'Ordre des architectes français : *D'A*, juillet 1998.

[69] Toutes choses égales par ailleurs, l'exemple de la Sodetat en région parisienne, ou d'Euralille, plus lointainement, semble montrer que des choix architecturaux ou urbanisitiques sont liés à des choix doctrinaux s'accordant à des choix d'investissement. Des exemples britanniques iraient dans le même sens, ainsi que des exemples récents allemands ou néerlandais. Soulignons également, paradoxalement, que les grands marchés de la réhabilitation ou de la régénération suivent à peu près la même pente : certaines doctrines urbaines accompagnent ce lissage général apparent, tout en laissant l'individualisme romantique ou mercantile s'actualiser dans des formes hétérogènes. Voir la régénération de Manchester, les transformations de Stuttgart ou de Dortmund, l'aménagement de Rotterdam, ou encore les aménagements et les constructions de Seine-Rive gauche.

[70] Résistances qui, évidemment, peuvent prendre de multiples formes, et notamment celle des pieds traînés.

[1] Par exemple en France, la Conférence des maîtres d'œuvre professionnels vient seulement dêtre réactivée après plusieurs années de silence. Idem en Espagne.

[2] Cf. KOCKA J. (Ed.) : op. cit. ; et BURRAGA M. et TORSTENDHAL R. (Ed.) : *Professions in Theory and History*. Sage, Londres, 1990.

[3] Les débats sur les Offices de qualification professionnelle illustrent cet aspect.

[4] Toutes choses égales par ailleurs, les urbanistes français étant sur le point d'obtenir leur office de qualification, illustrent cette thèse.

[5] GADAMER H.G. : *L'héritage de l'Europe*. Rivages, Paris, 1996. Voir également la place centrale donnée au « client » dans le rapport Latham.

Le Plan Construction et Architecture a entrepris un effort de réflexion prospective sur les conditions d'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe. Quatre séminaires ont été programmés à cet effet depuis 1996. Cet ouvrage traduit la réflexion conduite dans le cadre du 3ème séminaire portant sur les mutations des pratiques architecturales. Il comporte quatre parties : études comparatives des métiers de l'architecture à l'échelle européenne ; mutations des pratiques de l'architecture dans différents pays européens, quatre stratégies professionnelles ; ouverture des pratiques architecturales à l'échelle européenne et internationale ; trois stratégies professionnelles ; enjeux pour la transformation des pratiques architecturales : analyses transversales.

La réflexion s'organise autour de quelques grands principes : comprendre les mutations des pratiques en cours dans le domaine de l'environnement bâti ; comprendre les enjeux auxquels sont confrontés les professionnels de l'architecture : comprendre en quoi l'ouverture à l'Europe et à l'international impose une adaptation des pratiques existantes. Pour multiplier les points de vue, analyses de chercheurs et témoignages de professionnels se sont confrontés au cours de ce séminaire. Certaines réflexions sont de nature descriptive ou interprétative tandis que d'autres sont davantage construites sur un positionnement stratégique.

The Plan Construction et Architecture has been engaged in a long-term forecasting effort on European architectural and urban projects. Four seminars have been held since 1996 on the subject. This book covers the delibarations of the third seminar dealing with changes in architectural practice. It is divided in four parts:

comparative studies of the trade on a European scale; changes in architectural practice in selected European countries: four professional strategies; the opening of architectural practice on a European and international level: three professional strategies; issues at stake in the transformation of architectural practice: transversal analyses.

The study is structured around a few major principles: understanding ongoing changes of practice in the realm of constructed environments; understanding the issues confronting trade professionals; understanding the need for adaptation created by European and international opening.

The analyses of researchers and the experience of professionals were presented and confronted at the seminar, allowing for a multiplicity of viewpoints. Some of the papers are thus descriptive or interpretative while others are focused on strategic positioning.

PLAN URBANISME, CONSTRUCTION, ARCHITECTURE
Arche de la Défense
92055 Paris-La-Défense Cedex 04
Téléphone : 01 40 81 24 30
Télécopie : 01 40 81 24 46

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT
4, avenue du Recteur-Poincaré
75782 Paris Cedex 16
Téléphone : 01 40 50 28 28
Télécopie : 01 45 25 61 51

Prix : 100 FF TTC
ISBN 2-86891-278-8

1997

« L'architecture comme champ : un point sur l'état des recherches »

dans *Architecte, ingénieur, des métiers et des professions*, sous la direction de J.-Y. Toussaint et C. Younès. Editions de La Villette (collection Etudes et Recherches), Paris. 121-128.
ISBN : 2-903539-43-X.

Sous la direction de
Jean-Yves Toussaint et
Chris Younès

Architecte, Ingénieur, des métiers et des professions

Actes du séminaire
Métiers de l'architecte
et métiers de l'ingénieur en génie
civil et urbanisme
Institut National des Sciences
Appliquées de Lyon
22 mars 1996

Les Éditions de La Villette
Études et Recherches
366

l'architecture comme champ. Un point sur l'état des recherches

véronique biau

Dans *La distinction*[1], puis dans *Homo Academicus*, Pierre Bourdieu[2] avait mis en place les premiers éléments, (sur le domaine des productions culturelles pour le premier ouvrage, sur le milieu universitaire, pour le second), de ce qui est progressivement devenu une théorie des «champs». En 1988, le chapitre intitulé «Quelques propriétés des champs» dans *Questions de sociologie*[3] s'est attaché en une petite dizaine de pages à définir les mécanismes universels des champs, tout en rappelant que, dans leurs formes observables, ces fonctionnements sont très différents d'un champ à l'autre. Et dans les divers exposés et conférences qui constituent ce recueil, on peut voir ce concept à l'œuvre dans l'analyse de domaines aussi différents que la musique, la haute couture, la politique, le sport, etc.

Quelques caractéristiques générales des champs émanent de cette première mise en parallèle. Ici, on n'en retiendra que trois, les plus utiles peut-être à l'identification d'un champ et au repérage de ses principales dynamiques.

- Il y a effet de champ quand on ne peut plus comprendre une œuvre sans connaître l'histoire du champ de production de cette œuvre. Tout champ est en effet à l'origine de la production d'un méta-discours, discours en miroir de la discipline sur elle-même.
- Tous les agents engagés dans un champ ont en commun des intérêts fondamentaux liés à l'existence même du champ et sont solidaires pour protéger la croyance dans la valeur des enjeux. Même si les agents les plus hétérodoxes du champ adoptent des attitudes de renversement de la table des valeurs, ils ne remettent pas en cause ces fondements.
- Les participants d'un champ sont unis par le fait de faire payer un «droit d'entrée» aux nouveaux arrivants (diplômes dans certains champs scolaires ou professionnels, parrainage ou cooptation, élection, initiation). L'existence d'un champ se reconnaît alors entre autres par l'action d'institutions «*gatekeepers*» qui régissent l'entrée dans le champ et l'obéissance aux lois (ordres professionnels, fédérations sportives, ...).

Le long article «Le champ littéraire» puis le livre *Les règles de l'art ; genèse et structure du champ littéraire*, en se centrant sur la genèse et le fonctionnement

1- Bourdieu Pierre, 1979, *La distinction. Critique sociale du jugement*, éd. de Minuit, Paris.

2- Bourdieu Pierre, 1984, *Homo academicus*, éd. de Minuit, Paris.

3- Bourdieu Pierre, 1988, *Questions de sociologie*, éd. de Minuit, Paris.

du champ littéraire et sur la personne et l'œuvre de Flaubert, ont approfondi cette théorie et articulé les différentes approches qu'elle sous-tend[1]. Ainsi le champ est-il défini comme :

> «un réseau de relations objectives (de domination et de subordination, de complémentarité ou d'antagonisme, etc.) entre des positions [...]. Toutes les positions dépendent, dans leur existence même et dans les déterminations qu'elles imposent à leurs occupants, de leur situation actuelle et potentielle dans la structure du champ, c'est-à-dire dans la structure de la distribution des espèces de capital dont la possession commande l'obtention des profits spécifiques mis en jeu dans le champ. Aux différentes positions [...] correspondent des prises de position homologues, œuvres littéraires ou artistiques évidemment, mais aussi actes et discours politiques, manifestes ou polémiques, etc. —ce qui impose de récuser l'alternative entre la lecture interne de l'œuvre et l'explication par les conditions sociales de sa production ou de sa consommation.»[2]

Et dans l'élaboration de cette pensée relationnelle, trois moments sont énoncés comme indispensables et distincts pour une analyse en termes de champ :

- dans un premier temps, la relation du champ étudié avec celui du pouvoir ;
- ensuite, la lecture des relations existant entre les différentes positions occupées par les agents et les institutions du champ ;
- enfin, l'analyse des habitus des agents, de leurs systèmes de disposition intériorisés, acquis par exemple à travers leur formation, ce qui conduit à traiter tout à la fois des positions et des prises de position de ceux-ci.

un champ de l'architecture ?

Au cours des quinze ou vingt dernières années et alors que se mettaient en place ces éléments théoriques et méthodologiques succinctement résumés ci-dessus, des recherches sociologiques et historiques se sont développées autour de l'hypothèse de l'existence d'un champ de l'architecture. Les trois caractéristiques énoncées en introduction trouvaient en effet une résonance en architecture : il est clair que l'architecture se place dans un regard en miroir, joue avec les citations, produit des doctrines et un vocabulaire spécifiques ; ensuite, il est vrai aussi que même dans leurs plus virulents débats sur la définition de l'architecture légitime, les architectes ne remettent pas en cause l'existence et la nécessité de l'architecture pour la société : enfin, quant au «droit d'entrée», il est bien réel en architecture où le diplôme et le port du titre sont soumis à de forts contrôles de la part des instances professionnelles du champ. Tant en France qu'à l'étranger, des travaux sont partis du postulat qu'une part des processus sociologiques à l'œuvre en architecture pouvait

1- Bourdieu Pierre, 1991, «Le champ littéraire», *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* n°89, pp. 4-46 ; 1991, *Les règles de l'art ; genèse et structure du champ littéraire*, éd. du Seuil, Paris.

2- Bourdieu Pierre, op. cit. 1992. pp. 321-322.

bénéficier de l'éclairage des concepts issus de la théorie des champs de production culturelle de P. Bourdieu. Ces recherches, peu nombreuses et nécessairement focalisées sur des objets limités, ne se sont pas développées selon les trois «moments» préconisés et ne constituent encore qu'une connaissance incomplète du champ de l'architecture, si champ il y a[1]. Mais on se propose ici de tenter d'en faire un inventaire rapide.

Le risque est grand d'omettre dans cette présentation des travaux dont on n'a pas eu connaissance, ou des travaux qui, sans annoncer leur filiation avec les approches en termes de champ, contribueraient toutefois à une analyse de ce type. Le risque est probablement plus grand encore, pour les ouvrages que l'on va citer, d'en réduire outrageusement le propos voire de le caricaturer. Ou va toutefois tenter, en quelques mots, de classer et présenter les apports qui ont pu être produits à cette connaissance.

des approches globales de l'architecture comme champ

Quelques recherches se sont données comme objectif de poser les bases d'une lecture globale de l'architecture comme champ. C'est par exemple ce à quoi se sont attachés J. Allégret et ses collaborateurs[2] en préambule d'une approche des trajectoires professionnelles en architecture ; les auteurs adoptaient comme préalable que les trajectoires se situaient au carrefour des caractéristiques sociales et des prédispositions professionnelles des architectes d'une part, et des règles spécifiques, des instances structurantes du champ dans lequel ces trajectoires se développeut et prennent sens d'autre part. Aussi se sont-ils livrés à l'établissement d'une typologie des architectes, en fonction de leur position dans la division technique et sociale du travail d'une part, en fonction de leurs rapports à l'architecture d'autre part. Et l'on retrouvait en effet des sous-ensembles d'individus très comparables aux sous-champs contenus dans les champs de production culturelle : producteurs d'avant-garde (qualifiés aussi de «producteurs pour producteurs»), producteurs d'art bourgeois (liés en particulier au domaine du patrimoine et des monuments historiques), producteurs de grande consommation (qui traitent la commande ordinaire avec une faible prétention à la «retraduire» sous une forme légitimée par le champ) et, dans une catégorie plus hétérogène, architectes non producteurs d'architecture (urbanistes, fonctionnaires, enseignants, critiques...). Par ailleurs, ces mêmes auteurs effectuaient le repérage des instances structurantes

1- On note d'ailleurs que plus s'affine et se nuance la théorie des champs, plus les sociologues montrent de prudence dans l'utilisation de ce concept et se replient sur celui d'«espace», en attendant de pouvoir réunir tous les critères d'existence d'un champ concernant le domaine qu'ils étudient.

2- Allegret Jacques, Bertrand Régis, Debarre Anne, Accorsi Florence, 1989, *Trajectoires professionnelles ; esquisse du champ de l'architecture*. GRESA, Paris-Villemin, Paris.

du champ de l'architecture, instances prises dans leur émergence progressive au cours des derniers siècles et dans l'évolution du rôle qu'elles s'assignaient à l'égard de la profession. Ainsi voyait-on des instances se charger d'assurer la représentation et la défense de sous-groupes particuliers d'architectes, d'autres, plus larges dans leur assise, participer à la gestion et à la régulation de la profession dans son ensemble, un troisième groupe s'attacher à diffuser à l'intérieur comme à l'extérieur du champ la culture liée à l'architecture et un quatrième groupe enfin plus directement impliqué dans l'enseignement, la critique, voire la consécration. Cette classification n'est d'ailleurs pas totalement satisfaisante, nombre des instances citées (l'Ordre des Architectes ou la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme du Ministère de l'Équipement par exemple) relevant de plusieurs de ces catégories.

C'est aussi à une approche globale du champ de l'architecture, dans tonte la difficulté de ses rapports, d'autonomie et de dépendance, à la globalité de la société, aux enjeux économiques, politiques et sociaux qui affectent la production bâtie, que l'ouvrage récent de C. de Montlibert[1] s'attache. Selon l'autenr, le champ dc l'architecture est fondamentalement hétéronome. Il l'est parce qu'il est soumis à la décision d'agents de l'univers politique ; il l'est aussi parce qu'il est régi par les logiques du profit économique :

> «La production, pour dépendre d'une logique qui veut que pour construire aujourd'hui il faille connaître les œuvres [...] des époques antérieures, n'en est pas moins d'autant plus dominée par le pouvoir politique et économique qu'elle contribue à l'accumulation des profits spécifiques des deux espaces.»[2]

Au-delà de cela, C. de Montlibert tente de montrer que, même dans les représentations et les schèmes de pensée qui fondent la revendication d'autonomie de l'architecture, il ne s'agit que d'un transfert de représentations issues d'autres univers, de théories qni combinent «bribes de discours sur le monde dont l'origine réside souvent dans une pratique et une représentation du monde social et des rapports sociaux»[3]. On pense aux «concepts nomades» dout C. Girard avait traité[4].

le rôle des instances professionnelles sur la structuration du champ

Divers travaux sociologiques et historiques se sont attachés à la genèse et au rôle des instances de reproduction et de régulation des concurrences économiques et symboliques internes au champ. L'Académie d'Architecture,

---

1- Montlibert (de) Christian, 1994, *L'impossible autonomie de l'architecte ; sociologie de la production architecturale*, éd. Presses Universitaires de Strasbourg, Strasbourg.

2- Montlibert (de) Christian, 1994, *op. cit.*, p. 177.

3- Montlibert (de) Christian, 1994, *op. cit.*, p. 189.

4- Girard Christian, 1986, *Architecture et concepts nomades*, éd. Mardaga, Liège.

l'École des Beaux-Arts, le Prix de Rome ont fait l'objet de uombreuses investigations adoptant la problématique de l'instauration du goût légitime en architecture[1] ou celle de la définition des compétences requises et transmises[2]. Les travaux portant sur les lauréats du Prix de Rome montrent dans leurs détails les modalités de production des élites de l'architecture aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Par exemple, dans son article pour le numéro de la revue *Monuments Historiques* consacré aux Prix de Rome, J.-P. Martinon restitue, sur une période de 118 ans, les lauréats des Prix de Rome selon l'atelier des Beaux-Arts où ils ont été formés, la filiation évidente entre les patrons d'ateliers, surtout lorsqu'ils en sont eux-mêmes anciens lauréats, et leurs jeunes élèves, distingués à ce concours très influent sur leur carrière[3].

Les travaux sociologiques sur des instances contemporaines comme l'Ordre des Architectes, les syndicats professionnels, l'IFA, la DAU, les écoles d'architecture sont plus rares, voire inexistants. Dans le domaine spécifique des instances du patrimoine, Y. Aguilar a pu montrer les enjeux du classement d'un édifice au rang de Monument Historique pour ses propriétaires, pour l'administratiou de l'Équipement, pour l'administration des Bâtiments de France et des Monuments Historiques[4].

positions et trajectoires individuelles

L'approche du champ par l'analyse de ses agents, pris individuellement ou dans des sous-groupes plus ou moins officiellement constitués, est quant à elle plus développée, même si l'on ne peut pas prendre en compte au titre «d'analyses» la totalité des monographies d'architectes que l'édition produit généreusement depuis quelques années. En effet, à côté d'ouvrages qui se présentent comme des catalogues d'œuvres commentées d'architectes célèbres, contemporains ou non, on ne trouve que quelqnes approches en termes de trajectoires professionnelles, comme celle de R. Bertrand sur Jacques Tournant[5], qui met

1- Epron Jean-Pierre, 1984, *L'école de l'Académie (1671-1793) ou l'institution du goût en architecture*, école d'Architecture, Nancy, 167 p.

2- On citera par exemple, outre les travaux de J.-P. Epron, d'A. Jacques et d'A. Picon :
- Lemoine Bertrand, 1987, *Architecture et technique. La formation technique des architectes à l'École des Beaux-Arts*, CEDAM, Paris, 120 p.
- Mosser Monique, Rabreay Daniel, 1983, «L'Académie royale et l'enseignement de l'architecture au XVIII^{ème} siècle» in *Archives d'Architecture Moderne* n°25.
- Martinon Jean-Pierre, 1991, *L'enseignement et la profession d'architecture aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles*, GEAA, XIX. Rapport BRA n°743/91.

3- Martinon Jean-Pierre, 1982, «Formation et carrière du Grand Prix au XIX^{ème} siècle» in *Monuments Historiques* n°123.

4- Aguilar Yves, 1982, «La chartreuse de Mirande : le monument historique, produit d'un classement de classe» in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* n°42.

5- Bertrand Régis, 1988, *Jacques Tournant : essai de trajectoire, contributif à une étude des trajectoires professionnelles des architectes français*, École d'Architecture Paris-Villemin - BRA, Paris, 180 p.

au service d'une interprétation de l'exercice et de l'existence professionnels de cet architecte né au début du siècle, les éléments biographiques indicatifs de son *habitus*. Sur Le Corbusier et ses disciples au Brésil, J.-C. Durand[1] montre quant à lui comment, à travers l'avènement du gouvernement Vargas en 1930, le pouvoir politique brésilien prend position en faveur du modernisme et donne aux idées de Le Corbusier un retentissement que ses seules relations sociales dans les milieux artistiques et industriels éclairés n'avaient pas suffi à produire.

Dans l'approche du champ de l'architecture, la compréhension des processus qui placent les modes opératoires et les doctrines dans un mouvement constant de déplacement et de remise en cause est décisive. On trouve alors un groupe de recherches qui s'intéressent aux avant-gardes et à l'innovation. R. Perrinjaquet, s'appuyant sur l'étude de trois agences d'architecture suisses soucieuses d'innovation dans l'habitat avait commencé dès 1978 à mettre en place un cadre problématique pour une analyse du processus d'innovation[2]. J'ai repris cette démarche, à partir cette fois-ci d'une analyse de la reconversion de bâtiments industriels[3] pour poser l'hypothèse d'une innovation qui serait à la fois une prise de position pour l'architecte qui la propose, et ainsi déplace les «orthodoxies» qui servent de base à ses confrères, et une «labellisation» par les commanditaires et les instances qui permettent à cette innovation, non seulement d'exister, mais de s'imposer parfois comme modèle voire comme norme d'action. N. Prak quant à lui se réfère explicitement à la théorie bourdieusienue des champs quand il s'interroge, dans le cas des architectes néerlandais et anglo-saxons, sur la formation des élites architecturales à travers les coucours, les prix, les publications d'ordre monographique et critique qui contribuent largement à la désignation des œuvres légitimes[4].

Ainsi la caractérisation d'un certain nombre de positions significatives dans le champ, positions tenues iudividuellement ou collectivement, trouve-t-elle progressivement à s'alimenter de divers travaux. Ceux de J. Allégret y tieunent une place importante. Sur les maîtres d'œuvre agréés[5], puis sur les architectes communaux[6], il a exploré des positions marginales et peu valorisées. Sur les architectes des CAUE[7], il s'est intéressé à la culture architecturale développée

1- Durand José-Carlos, 1991, «Négociation politique et rénovation de l'architecture ; Le Corbusier au Brésil», *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* n°88, pp. 61-77.

2- Perrinjaquet Roger, 1978, *Éléments pour une sociologie de la production architecturale*, EHESS, Paris.

3- Biau Véronique, 1988, *Pour une problématique de l'innovation en architecture*, CRH-BRA, Paris.

4- Prak Niels L., 1984, *Architects : the noted and the ignored*, éd. J. Wiley, Chichester.

5- Allegret Jacques, 1985, *Recherche sur les agréables ; caractéristiques et pratiques des maîtres d'œuvre*, In Extenso, Paris.

6- Allegret Jacques, 1985, *Les communaux. Les pratiques architecturales intégrées aux collectivités locales*, École d'Architecture Paris-Villemin, Paris, 260 p.

7- Allegret Jacques, 1994, *Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement. 1. Évolution des caractéristiques*

par ces professionnels orientés vers l'assistance, le conseil, la diffusion pédagogiqne de la sensibilité à l'architecture, détenteurs d'un certain pouvoir sur leurs confrères quoique globalement dominés par le champ.

Je me suis pour ma part interrogée sur l'accès aux diverses positions, sur les stratégies de positionnement des architectes, en particulier quant à la dualité entre stratégies orientées vers la commande et stratégies orientées vers la notoriété et la reconnaissance symbolique par les pairs[1]. Dans le contexte tout à fait spécifique de la Russie contemporaine, H. Voznessenskaya développe une problématique assez voisine puisqu'elle vise à analyser la reconversion professionuelle d'architectes nouvellement installés dans l'exercice libéral et ayant fait diversement carrière dans les instituts d'État qui constituaient jusqu'à la *perestroïka* l'unique cadre d'activité des architectes[2]. Il resterait à développer, à côté de cette approche de la diversité des positions dans le champ ainsi que des relations qu'elles eutretienneut entre elles, une analyse, nécessairemeut plus lourde, des relations qu'elles entretiennent éventuellement avec les systèmes de position caractérisant les champs counexes. Les effets d'homologie de positions et de goûts entre les producteurs de biens culturels et les consommateurs de ces biens, effets que «*La distinction*» a clairement mis en évidence, apparaissent en filigrane des travaux que l'on peut connaître sur le choix de l'architecte par son commanditaire[3]. Tout porte à croire que la position personnelle ou institutionnelle, (par rapport au capital culturel et au capital économique), des agents économiques, des hommes politiques, des simples individus appelés à passer commande à des architectes, les met en affinité avec les praticiens qui, dans l'espace des architectes, occupent les positions homologues. C'est du moins ce qui ressort du cas particulier de la commande de projets emblématiques chez des élus locaux en quête d'image, tant pour leur ville que pour eux-mêmes, et qui font appel à des architectes dont le capital symbolique acquis dans le champ de l'architecture viendra alimenter leur propre capital symbolique, mais dans le champ politique[4]. Il resterait à préciser la notiou de «consommateur» en architecture, qui recouvre probablement

---

et des pratiques (1980-1990) ; 2. Culture architecturale. EAPLD-BRA, Paris, 138 p.

1- Biau Véronique, 1994, *Comment se faire connaître et accéder à la commande ; stratégies du paraître chez les architectes*. CRH-PCA, 164 p.

2- Voznessenskaya Héléna, «Etre architecte à Moscou : reconstruction problématique d'une profession» (titre provisoire), article à paraître dans les *Cahiers de la Recherche Architecturale*, numéro consacré aux métiers et professions.

3- Martinon Jean-Pierre, 1980, *Les maîtres d'ouvrage et la commande d'architecture*, CORDA, Paris.

Moulin Raymonde, Lagneau Gérard, Lautman Jacques, *L'État et les architectes*, Centre d'Ethnologie Française, s.d., Paris, 198 p. (2 tomes).

4- Biau Véronique, 1992, *L'architecture comme emblème municipal ; les Grands Projets des maires*, Plan Construction et Architecture, Paris.

commanditaire et usager des espaces construits, l'usager étant quant à lui bien souvent consommateur iuvolontaire des espaces qui lui sont fournis.

connaissance du champ et *illusio*

Même sommaire, l'évocation de ces différents résultats de recherche donne l'idée du canevas que pourrait suivre un tableau analytique de l'architecture comme champ de production culturelle. Ce tableau est à l'heure actuelle une mosaïque à laquelle manquent encore de nombreux fragmeuts : on ne dispose pas par exemple d'une lecture claire du processus de constitution de l'architecture comme champ, de la mise en place des structures, des positions, des prises de position et des espèces de «capitaux» ainsi que de leurs relations entre eux ; on ne peut avoir que des intuitions sur les rapports entre les positions objectives des architectes dans leur champ et leur dispositions personnelles eu termes d'habitus d'une part, leurs prises de positiou à travers leurs choix professionnels et leurs œuvres d'autre part, etc.

Bien sûr, comme pour toute approche sociologique, l'élaboration de cette analyse se heurte à divers obstacles. L'un d'entre eux est, comme l'évoque de façon assez pessimiste R. Bertrand, la situation un peu marginale de cette qnestion par rapport à la sociologie :

> «Ce travail (l'identification du champ) intéresse-t-il les sociologues, les architectes ou d'autres encore ? Pour les sociologues, il paraît tout à fait douteux qu'il présente un grand intérêt, dans le sens où il n'est qu'un jeu expérimental prenant pour règles un dispositif conceptuel issu certes de la sociologie, mais n'offrant rien en retour à cette discipliue» Bertrand Régis, p.164.

Mais s'adressaut à des architectes, et tout particulièrement à des élèves architectes, on est circulairement ramené à la notion d'*illusio*, définie par P. Bourdieu comme la croyance collective dans le jeu, l'intérêt pour le jeu et les enjeux tels que les luttes pour le monopole de la définitiou du mode de production légitime contribuent à les produire[1]. Quelle écoute, quel intérêt penvent trouver, auprès d'étudiants largement absorbés par l'acculturation personnelle à cette *illusio*, la déconstruction des facteurs qui la fondent et, plus largement, l'explicitation des structures et du fonctionnement du champ qui lui donne sens ?

1- Bourdieu Pierre, 1992, *Les règles de l'art ; genèse et structure du champ littéraire*, Seuil, Paris, p.316.

Équipe Développement Urbain, équipe de recherche du Département Génie Civil et Urbanisme de l'INSA de Lyon – Association SHS-TEST avec le concours du Plan Urbain – de la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme.

L'Équipe Développement Urbain du Département Génie Civil et Urbanisme de l'INSA de Lyon est une équipe pluridisciplinaire, membre de l'Unité Mixte de Recherche 5600 du CNRS « Environnement - ville - société ».

L'association SHS-TEST – association nationale des enseignants des Sciences de l'Homme et de la Société des écoles d'architecture et de l'enseignement supérieur traitant du Temps, de l'Espace, de la Société et du Territoire – créée en 1994, est ouverte aux enseignants des disciplines des Sciences de l'Homme et de la Société dans les formations à caractère technique et architectural (école d'architecture, école d'ingénieur, etc.). L'association SHS-TEST a pour objectif :

– de favoriser la réflexion, la recherche, le débat autour des rapports entre société et technique, entre société et architecture ;

– de penser, en termes de programmes, d'objectifs et de finalités les enseignements des Sciences de l'Homme et de la Société dans les écoles d'architecture en particulier et dans les formations à caractère technique en général ;

– de promouvoir les enseignements des Sciences de l'Homme et de la Société au sein des formations à caractère technique.

Les Éditions de La Villette
Études et Recherches

9 782903 539436

ISBN : 2-903539-43-X Prix : **100 F**

1997

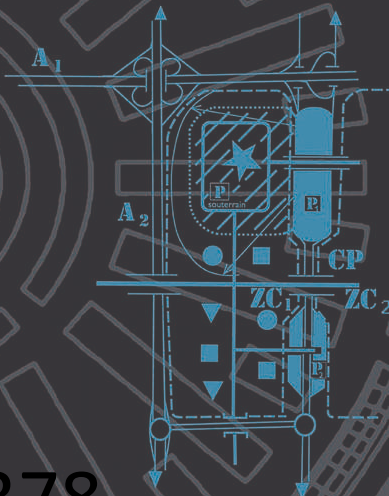
« Sociologie des architectes »

Urbanisme n°293. 61-63.

LE MAGAZINE INTERNATIONAL DE LA VILLE

URBANISME

mars - avril 1997 - N° 293



378

L'urbaniste et l'architecte

Augustin Berque

La vallée du Lot/Foucault artiste

Abonnement : France 600 FF, étudiants : 350 FF, prix unitaire 120 FF.

Sociologie des architectes

Certains architectes sont constamment en quête de visibilité et de reconnaissance, d'une labellisation professionnelle devenue quasi indispensable à l'obtention de la plupart des commandes. Quels moyens et quelles stratégies emploient-ils pour acquérir ce précieux « capital symbolique » ? -

par Véronique Biau, architecte-urbaniste de l'État, chercheur au Centre de recherche sur l'habitat (CNRS).

Selon de nombreux points de vue, et malgré l'illusion d'unicité que crée la terminologie, le groupe professionnel des architectes apparaît comme une mosaïque de situations et de modalités d'exercice extrêmement différenciées. C'est d'ailleurs le cas de nombre d'autres professions et l'on pourrait, au même titre, évoquer les multiples facettes qu'adopte par exemple celle d'urbaniste [1].

Des positions diverses

Quoi de commun, en effet, entre la pratique professionnelle d'un architecte de renommée nationale, voire internationale, qui se sait attributaire prédésigné des plus grandes commandes publiques, celle d'un patron de grosse agence « faisant » quasi exclusivement du bureau, de l'hôtellerie ou du commercial, celle d'un jeune architecte passant d'une « charrette » à une autre, ou encore celle d'un architecte travaillant le plus souvent seul pour réaliser de petits projets de réhabilitation ou d'extension de logements destinés à une clientèle locale privée ? Et encore, ce panorama n'évoque-t-il que les architectes dont la pratique fait intervenir le projet, ce qui écarte par là même les quelque 15 % d'entre eux qui exercent dans la fonction publique, qui sont salariés d'entreprise de promotion ou de construction, ou encore qui adoptent (comme les programmateurs par exemple) des profils qui tendent à se différencier de la profession traditionnellement entendue.

D'un architecte à l'autre varient substantiellement les professionnalités engagées dans la pratique, la nature de leur offre sur le marché des prestations, et donc, les compétences et savoir-faire mis en jeu. On peut d'ailleurs penser que du fait que les architectes et leurs partenaires dans l'acte de bâtir sont amenés à fréquenter et connaître ceux de leurs pairs qui leur sont le plus homologues, ils ne prennent jamais la pleine mesure de cette diversité dans les positions.

Les approches sociologiques de la profession d'architecte et de ses évolutions au cours des trois dernières décennies ont donné quelques clés pour une analyse de cette diversité des positions. On a pu voir l'architecte pris dans divers couples d'opposition l'amenant à faire des choix éthiques et stratégiques : l'État (les commandes publiques) contre le marché (les affaires avec une clientèle privée) [2], ou encore la création (l'art pour l'art) contre la médiation (les contraintes de la réalité) [3]. On peut aussi mettre l'accent sur les dépendances de la production architecturale, aussi structurée soit-elle par des discours et des institutions autonomes, à l'égard de rationalités multiples, fortement imposées par le monde extérieur [4]. Cette diversité de l'exercice doit être prise en compte dès lors que l'on veut comprendre les processus qui sont à l'origine des diverses formes de reconnaissance repérables au sein de la profession. Ceux-ci s'inscrivent en effet dans le « champ » de l'architecture, mais dépendent aussi des diverses formes de « capital » dont disposent les acteurs [5]. D'une part, le champ de l'architecture apparaît fortement structuré par les logiques économiques, techniques et politiques qui lui viennent des mondes de l'entreprise, de la finance et de la décision politique, pour ne citer que ceux-là, et par les nouvelles contraintes et les nouveaux partenariats auxquels les pratiques doivent s'adapter. De l'autre, l'inégalité et la diversité des formes de « capital » individuel définissent les positions des professionnels dans le champ, et déterminent aussi les stratégies qu'ils peuvent développer pour simplement s'y maintenir ou atteindre des positions plus enviables.

Cette approche permet de mieux comprendre le phénomène de stratification symbolique du métier qui tend à apposer des « cotes architecturales » différentielles aux concepteurs et à faire émerger un petit nombre d'individus dotés de la visibilité et de la reconnaissance professionnelle les plus fortes, phénomène qui constitue sans doute actuellement l'une des caractéristiques les plus évidentes, et en tous cas les plus spécifiques, du champ de l'architecture française. Quelles sont les dynamiques individuelles, les dispositions et les choix personnels qui engagent certains à se porter candidat (avec succès ou non) à cette labellisation et d'autres à s'en détourner ? Quels sont les processus collectifs qui encadrent et soutiennent ces stratégies individuelles ? Comment ces différents processus interviennent-ils dans le jeu de production de nouvelles élites ?

Vedettariat et stratégies

En fait, tous les architectes ne manifestent pas un intérêt égal à s'engager dans cette dynamique d'évaluation susceptible de leur fournir du « capital symbolique » en mettant l'écriture architecturale, l'originalité de l'œuvre au premier plan. D'une part, tous n'en ont pas également besoin pour étayer leur trajectoire professionnelle, celle-ci étant partiellement déterminée avant même l'entrée dans la carrière par des variables individuelles comme les héritages (au sens large du terme) familiaux, le rôle des maîtres et les formes de l'apprentissage scolaire et post-scolaire, la localisation géographique de l'école puis de l'activité, la clientèle potentielle et les réseaux utilisables pour la toucher... D'autre part, tous n'ont pas une égale connaissance des rouages de ce mécanisme et n'ont pas le même talent, sinon architectural (ce qu'il n'est pas dans notre propos d'estimer) du moins stratégique, pour s'y placer à leur avantage.
Une enquête qualitative portant sur une vingtaine d'architectes libéraux français les plus divers [6] nous a permis de confirmer à la fois la dualité des attitudes à l'égard de ce processus affectant la profession — adhésion (active ou passive) ou distanciation — et, parmi les praticiens adhérant au phénomène, le développement de conduites très organisées de distinction et de présentation de soi. Ainsi a-t-on vu des agences d'architecture de tailles diverses développer des savoir-faire nouveaux dans la profession et effectuer des investissements non négligeables de

[1] *Espaces et Sociétés* n° 84-85, 1996. « Villes, sciences sociales, professions ».

[2] Raymonde Moulin, et al., *Les Architectes. Métamorphose d'une profession libérale*, Calmann Lévy, Paris, 1973. Raymonde Moulin, Gérard Lagneau, Jacques Lautman, *L'État et les architectes*, Centre d'ethnologie française, Paris (s.d., multigraphié).

[3] Isabelle Benjamin, François Aballea, « Évolution de la professionnalité des architectes » in *Recherche sociale* n° 113, janvier-février, p. 3-56 et n° 114, avril-juin p. 57-109.

[4] Christian de Montlibert, *L'Impossible Autonomie de l'architecte. Sociologie de la production architecturale*, Presses universitaires de Strasbourg, Paris, 1995.

[5] Pierre Bourdieu, *Homo Academicus*, éditions de Minuit, Paris, 1984.

[6] Véronique Biau, *Comment se faire connaître et accéder à la commande : stratégies du paraître chez les architectes*, Centre de recherches sur l'habitat, Plan Construction et Architecture, Paris, 1994.

temps et d'argent pour la confection de *press-books*, de dossiers de presse destinés aux revues d'architecture, de fiches de présentation de références préétablies pour la confection rapide de dossiers de concours *ad hoc*, voire de montages vidéo ou diapositives, ou encore pour l'établissement et l'entretien de contacts personnels avec les principaux critiques d'architecture et rédacteurs de la presse générale et spécialisée.

L'objectif premier de ces stratégies de positionnement est de parvenir à une certaine notoriété parmi ses pairs et à une reconnaissance de leur part : être publié dans les revues prisées par le milieu, être lauréat de prix ou de distinctions, être sollicité pour des postes de conseil, d'évaluation ou d'enseignement. Mais cette étape, qui a la vertu de flatter au passage l'ego de celui qu'elle distingue, ne prend tout son sens que convertie en commandes. Et ce n'est que parce que ce processus de labellisation concerne aussi des maîtres d'ouvrage, eux-mêmes bénéficiaires de la plus-value symbolique que donne une signature prestigieuse à leur opération [7], que l'ensemble prend consistance : l'objectif final de l'accumulation de capital symbolique, pour les architectes, est l'accès à la commande ou plus exactement à la part de la commande qui, en laissant une large place à la dimension emblématique de la réalisation, leur donne le rôle le plus favorable.

Les instances de labellisation

Mais, au-delà de la description des stratégies individuelles — qui renvoie à la dimension de « starification » de ce phénomène donc à ce qu'il a apparemment de plus futile et éphémère et qui ne semble concerner la profession qu'à sa marge —, on est tenté de situer la question sur un plan plus structurel. C'est bien en effet selon un processus collectif que s'opère la hiérarchisation symbolique des architectes.

L'observation plus précise des instances qui contribuent à attribuer le capital symbolique permet de les classer sommairement en quatre catégories : la critique et l'édition, qui sélectionnent les projets et les auteurs publiés, délivrent des prix, montent des expositions, élaborent des anthologies et dictionnaires d'architectes contemporains ; les services des ministères de tutelle de l'architecture et de l'urbanisme et, parmi eux, ceux qui ont plus particulièrement la charge de la qualité architecturale et de l'innovation, qui organisent la promotion des jeunes architectes, font jouer à la commande publique, dans la mesure du possible, le rôle de référence de qualité, désignent les lauréats des prix nationaux ; les instances représentatives de la profession, Ordre et académies, qui au niveau régional ou national organisent des expositions, attribuent des prix, donnent accès à des positions d'arbitrage ; les médias grand public qui interviennent essentiellement comme consécrateurs des architectes les plus reconnus dans leur champ. Ces diverses instances de labellisation pèsent d'un poids différent, n'interviennent pas sur les mêmes étapes des trajectoires professionnelles, et ne mettent pas tout à fait en jeu les mêmes critères d'évaluation. Mais il se trouve, à l'heure actuelle, qu'elles s'articulent assez étroitement entre elles pour désigner et confirmer un très petit effectif de concepteurs comme « élite symbolique ». Ainsi se reconstitue, sur d'autres bases et autour de nouvelles personnalités charismatiques, une stratification pyramidale qui n'est pas sans évoquer celle que le système académique avait instauré et fait perdurer jusqu'en 1968, associant pour un petit nombre de praticiens et essentiellement par le biais du Prix de Rome, la reconnaissance symbolique et un accès privilégié à la grande commande publique, l'enseignement assurant largement la reproduction de cette configuration [8]. À présent, la plus grande réversibilité des positions acquises et donc le renouvellement plus rapide de cette élite contribuent probablement à sa meilleure acceptation.

Les architectes sont fragilisés par l'affaiblissement du volume global de la commande, par la réorganisation de la production bâtie et par les effets de l'unification européenne.

Notoriétés individuelles et image collective

Comment peut-on interpréter les effets de cette stratification symbolique des architectes sur l'ensemble du groupe professionnel ? En premier lieu, on peut penser aux iniquités et aux dissensions internes qu'elle est susceptible de produire ou, du moins, de renforcer. Ce serait considérer que des stratégies individuelles de distinction réussissent et permettent à une infime minorité d'individus de se tenir à l'écart des évolutions et des difficultés que rencontre la profession en s'octroyant le quasi-monopole des opérations extra-ordinaires qui, parce qu'elles leur laissent une plus grande marge de liberté, leur permettraient de développer plus radicalement leur originalité formelle et/ou argumentaire et de les faire valoir dans le débat interne. Dans ce cas, l'écart entre cette pratique et celle de « l'architecte moyen » se creuserait, lésant ce dernier tout à la fois dans son accès à une fraction de la commande et dans sa participation au processus collectif de définition des normes de la compétence professionnelle.

Une autre interprétation est toutefois possible. On peut en effet considérer le phénomène du vedettariat comme un processus engendré par le groupe professionnel lui-même et aboutissant, avec l'assentiment implicite de sa majeure partie, à la production d'un groupe « ambassadeur », chargé de maintenir auprès des partenaires concurrents et du grand public une image valorisante du métier dans son ensemble, au-dessus de l'éclatement des références qui accompagne la mosaïque des situations effectives, évoquée plus haut. Cette interprétation expliquerait la concomitance de ce phénomène avec ce qui est unanimement considéré comme un état de crise grave de la profession.

Les architectes sont actuellement fragilisés à la fois par l'affaiblissement du volume global de la commande qu'ils traitent, par la réorganisation de la production bâtie qui les place dans la position de maillon faible dans les systèmes d'action et par les effets de l'unification européenne. Leur domaine de compétence, leur « jurisdiction » [9], est fortement ébranlé sur les plans technique, organisationnel, économique par les évolutions qui touchent les autres catégories de concepteurs (paysagistes, programmateurs, etc.), les grands maîtres d'ouvrage, les entreprises de construction. Leur capacité à produire du non reproductible et/ou à faire valoir leurs produits comme tels serait-elle le dernier domaine sur lequel les architectes pourraient faire reconnaître leur exclusivité ? Le processus de stratification symbolique, expression de leur revendication à être les seuls détenteurs des critères de leur évaluation, fonctionnerait alors au bénéfice plus ou moins conscient et avoué de tous, fournissant à l'ensemble de la profession les arguments de sa prédominance, voire de son quasi-monopole, sur la maîtrise de la dimension esthético-symbolique de la production de l'espace. ■

[7] Magali Sarfati-Larson, *Beyond the post-modern façade : architectural change in late twentieth century America*, University of California Press, Berkeley, 1993. Véronique Biau, *L'Architecture comme emblème municipal : les Grands Projets des maires*, Plan Construction et Architecture, Paris, 1992.

[8] Annie Jacques, *La Carrière de l'architecte au XIXe siècle*, édition de la Réunion des musées nationaux, Paris, 1986.

[9] Andrew Abbott, *The System of professions. An essay on the division of expert labor*, University of Chicago Press, Chicago, 1988.

1994

« Urbanisme de communication : dire et faire la ville »

dans *Penser la ville de demain. Qu'est-ce qui institue la ville ?* ,
C. Ghorra-Gobin éd. Paris, L'Harmattan. 245-255.

PENSER LA VILLE DE DEMAIN

Qu'est-ce qui institue la ville ?

Sous la direction de
Cynthia GHORRA-GOBIN



GÉOGRAPHIE ET CULTURES

L'Harmattan

URBANISME DE COMMUNICATION DIRE ET FAIRE LA VILLE

Véronique BIAU
Urbaniste de l'Etat, Centre de Recherche sur l'Habitat

Bien qu'il ne soit guère facile de poser un regard analytique et critique sur un phénomène dont nous sommes tous très étroitement partie prenante, c'est une approche de certaines des évolutions qui parcourent les politiques urbaines des 5 ou 10 dernières années qui va être proposée ici.

Sous l'expression d'"urbanisme de communication", J.-P. Lacaze mettait en évidence dans son ouvrage sur les méthodes de l'urbanisme[1], une modalité d'intervention sur la ville nouvellement apparue. Tel qu'il le définit, cet urbanisme vise en premier lieu à attirer les entreprises; les notions d'image, de notoriété y sont centrales et le conduisent à mettre en avant les professionnels susceptibles de produire de la valeur symbolique : les architectes, les spécialistes de la communication et/ou de la publicité.

L'émergence de cette représentation de la ville et de l'intervention sur celle-ci, si on la situe au début des années 1980, rend bien compte du profond enracinement de la pensée urbaine dans son contexte politique, économique et social. Cet urbanisme de communication est en effet extrêmement dépendant de deux phénomènes parallèles :

- d'une part la décentralisation administrative fait de la ville, non seulement l'unité de base de l'action et de la décision en urbanisme, mais surtout une collectivité locale reconnue dans son autonomie et qui va chercher à affirmer son identité sociale et son pouvoir économique et politique.
- d'autre part la constitution du marché européen pose la vitalité économique comme majeure, bouleverse les échelles spatiales traditionnelles et place les collectivités locales françaises, encore peu établies dans le champ politique national, en confrontation immédiate avec des concurrents plus éloignés en Europe ou même au-delà, et en particulier dans les Etats industrialisés.

Très rapidement, les politiques urbaines ont intégré ces problématiques aux côtés de celles qui prévalaient dans l'urbanisme de gestion que connaissaient les villes françaises depuis les débuts de la crise économique. Mais, sur deux points au moins, des contradictions et des oppositions nous semblent se faire jour, découlant de l'application des techniques du marketing à cet objet complexe qu'est la ville

- le marketing urbain et l'urbanisme de communication amènent les villes à promouvoir des opérations d'architecture et d'urbanisme de prestige.

---

[1]Lacaze J.-P., *Les méthodes de l'urbanisme*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1990, p.16.

Simultanément, elles poursuivent un urbanisme que l'on pourrait qualifier de réparateur ou d'intégrateur, en direction des lieux et des groupes sociaux en difficulté. Il apparaît que ces deux modes d'intervention, complémentaires dans leurs options, s'autonomisent et s'éloignent de plus en plus l'un de l'autre, au risque de devenir concurrents.

- l'urbanisme de communication est sensible à la production d'un discours de type publicitaire sur la ville et sur l'action de ses dirigeants sur elle. Se développe en urbanisme, la dimension de "ce que l'on dit", à laquelle prennent part de plus en plus directement les techniques de marketing[2]. Selon la formule consacrée, les décideurs ne se contentent plus de savoir faire, mais ils s'attachent à le faire savoir. Or, tout "ce que l'on fait" en matière d'urbanisme n'est pas admis à entrer de façon équivalente dans "ce que l'on dit". On peut alors s'interroger sur ce double pouvoir qui échoit aux responsables des politiques urbaines : celui d'agir sur le réel et celui de produire une image légitime de cette action... au risque de mal maîtriser les nécessaires connexions entre ces deux registres et de tomber soit dans l'autocratie (faute de dire ce que l'on va faire), soit dans l'imposture (en ne faisant pas ce que l'on a dit).

Le marketing urbain : un fonctionnement triangulaire

Dans sa définition première, le marketing est destiné à faire vendre et repose sur l'émission de messages de type publicitaire d'un pôle économique (les entreprises) en direction de l'ensemble social : les individus comme consommateurs.

Depuis l'apparition du marketing public, la définition stricte du marketing comme "ensemble de techniques et de méthodes ayant pour objet la stratégie commerciale"[3] s'élargit. Les administrations et entreprises publiques puis, plus récemment, les collectivités locales, prennent place dans le système de la communication de masse. Leur tendance à accroître et organiser leur communication vis-à-vis de l'extérieur les amène à se rapprocher des modèles fournis par les messages publicitaires "commerciaux", à en emprunter les moyens de diffusion (encarts dans la presse, affiches, logos, dépliants voire même clips audio-visuels), mais en adaptant leur contenu.[4]

Villes, entreprises

L'obtention récente par les villes de pouvoirs nouveaux à la fois en matière d'urbanisme et de développement économique a donné beaucoup d'importance à l'entreprise dans le discours des élus locaux :

---

[2]Porte D., *La communication des villes; des maires et des images*, Paris, Ecomedia, 1988.

[3]Selon la définition du terme "marketing" donnée par le Petit Robert.

[4] Laufer R., Paradeise C., *Le Prince bureaucrate : Machiavel au pays du marketing*, Paris, Flammarion, 1982.

- dans le registre de la gestion urbaine, les maires promoteurs de cette nouvelle conception de l'édilité municipale, dynamiques et ambitieux pour leur ville, que certains auteurs classeraient peut-être parmi les "néo-populistes"[5], prônent le modèle de l'efficacité du secteur privé. La ville doit être, selon eux, gérée comme une entreprise et ils font appel à leur fréquente expérience personnelle de ce secteur (ou à des conseillers dans ce domaine) pour transposer au contexte municipal les méthodes en vigueur dans la gestion privée; au même titre, la recherche d'un rendement optimal les conduit à sous-traiter à des sociétés spécialisées certains services urbains[6]; les techniques de management ou, pour ce qui nous intéresse ici, de marketing entrent chez les décideurs urbains.

- c'est donc sur le modèle des entreprises, et dans leur direction, que le marketing est intégré par les villes. En effet, au moment où celles-ci obtiennent une certaine place dans le champ politique, elles se positionnent immédiatement tant vis-à-vis de l'Etat que par rapport aux collectivités locales, sur le terrain de l'économie.

Leurs deux principaux enjeux sont : 1- obtenir l'implantation d'entreprises sur leur territoire, pour la taxe professionnelle qu'elles procurent, mais aussi pour des questions plus symboliques de développement et d'image; 2- de créer des emplois pour le traitement en amont des problèmes sociaux auxquels elles sont confrontées.

Les moyens mis en œuvre dans ce sens sont très diversifiés : production de terrains constructibles de qualité sous le nom de technopôles[7], parcs d'activités etc; création de missions locales, ouverture d'antennes économiques à Paris, prospection, aide à l'implantation sous forme d'exonérations fiscales ou d'appui administratif et technique...

Mais, outre ces actions directes, les dirigeants locaux se préoccupent de l'image de marque de leur ville et s'appliquent à une "gestion raisonnée de la séduction envers l'économie-monde"[8].

Communication et/ou marketing urbain ?

Deux nouvelles formes de messages apparaissent alors dans le champ de la communication de masse :

- des messages dont la cible préférentielle est celle des décideurs économiques (chefs d'entreprises, investisseurs immobiliers, réseaux bancaires) que l'on tente de persuader des atouts fonctionnels et symboliques de la ville comme lieu d'implantation,

- des messages destinés aux particuliers en tant que citadins usagers des services municipaux, mais aussi électeurs.

---

[5] Nichols-Clark., Crowley L., *L'argent des villes*, Paris, Economica, 1988.

[6] Lire à ce propos Hoffmann-Martinot V. "Gestion moderniste à Nîmes; construction d'une image de ville", in: *Annales de la Recherche Urbaine*, n°38, 1988.

[7] De Certaines J., *La fièvre des technopôles*, Paris, Syros Alternatives, 1988.

[8] Gaudin J.-P., *Technopolis; crises urbaines et innovations municipales*, Paris, PUF, 1989, p. 152.

On le voit, à ces deux types de messages correspondent des impacts géographiques très différents : audience purement locale pour les messages de type "communication politique" adressés aux électeurs; orientation régionale, nationale voire internationale pour la démarche plus strictement économique, selon le potentiel de la ville en la matière.

Un effet de ricochet est à noter entre ces deux modalités de discours et ces deux cibles, et c'est la raison pour laquelle nous associons souvent les deux termes dans la formule double "marketing/communication". Depuis les débuts du marketing urbain[9], l'on sait que pour obtenir l'implantation d'une entreprise, il faut non seulement faire preuve de conviction à l'égard de ses dirigeants mais qu'il faudra aussi en séduire les cadres : une entreprise ne se délocalise pas si elle risque de perdre son personnel d'encadrement et son potentiel intellectuel et technique. Or, pour séduire les cadres (et leurs familles!), on devra argumenter aussi sur la qualité des services : enseignement, vie culturelle, habitat, espaces verts, loisirs . C'est cette notion que l'Institut d'Economie Urbaine avait approchée sous le nom de "salaire urbain"[10], complément en nature fourni par la ville à la rémunération directe de sa population active, et dont les élus ont aujourd'hui pleinement conscience.

Conformisme des discours d'identité locale

Le paradoxe est que les villes, en jouant individuellement leur carte économique dans une concurrence évidente, semblent faire appel aux mêmes stratégies et aux mêmes valeurs.

Ainsi les thèmes de ce marketing destiné à affirmer leur identité et leur image de marque sont-ils extrêmement standardisés : rayonnement international, modernité, dynamisme, audace, excellence. On le constate en observant l'iconographie des messages publicitaires des collectivités locales dans la presse (en particulier les magazines économiques et d'actualité du type de *Tertiel*, *L'Expansion*, *L'Express* ou *Le Nouvel Observateur*).

De même, les slogans sont d'une tonalité très homogène :"Clermont-Ferrand roule en tête", "Montpellier l'entreprenante", "Montpellier la surdouée", "A Nîmes, l'audace ça marche", etc[11]. Il est vrai que l'agence RSCG Public, filiale de la célèbre agence de publicité, créée en 1988 pour répondre spécifiquement à cette demande de communication publique, s'est taillée la part du lion sur ce marché et conçoit, selon les trois points de sa "star strategy", une quantité notable de campagnes publicitaires des villes, départements et régions.

Aujourd'hui, la démarche de marketing est fermement installée dans le milieu des dirigeants municipaux et l'on peut y voir un fonctionnement par la négative: il n'est pas sûr que le marketing favorise réellement l'économie

---

[9]Wieviorka., "Le marketing urbain", in : *Espaces et Sociétés*, n°16, novembre 1975.

[10] Institut de l'Economie Urbaine, *Le salaire urbain*, Montrouge, 1987.

[11]Benoit J.-M. et P., *Décentralisation à l'affiche. La communication publicitaire des villes, départements et régions*, Paris, Nathan Agora-IPSOS, 1989.

locale, et cela serait en effet bien difficile à démontrer. Mais il devient clair pour les élus que se refuser à en faire est une façon de reconnaître que l'on n'est pas de taille à affronter la concurrence. C'est donc indirectement se laisser exclure de cette compétition. De plus en plus de villes sont alors amenées à adhérer aux conditions de cette communication et aux thèmes qu'elle valorise.

Emetteurs et récepteurs du discours "marketing"[12]

Le marketing urbain repose, comme on vient de le voir, sur un schéma triangulaire d'émission de messages: à côté des annonces des entreprises (pôle économique) aux individus (pôle social) en tant que main-d'œuvre ou en tant que consommateurs, sont produits des discours des élus politiques locaux en direction du pôle social (les électeurs) ou du pôle économique (les entreprises).

Les effets attendus en retour sont de natures diverses et peu quantifiables : les individus réagissent par l'achat des produits qui leur sont proposés ou par le vote sur la base de l'action et de l'image de leur équipe municipale; les entreprises orientent leur stratégie de main-d'œuvre et de production en fonction des réponses que trouvent leurs initiatives dans le champ social, et font (peut-être) entrer dans leurs choix d'implantation les représentations et informations que leur fournissent les campagnes de communication des villes.

Mais il nous apparaît que dans ce schéma triangulaire, une relation privilégiée s'instaure entre les fractions homologues de chacun de ces trois pôles, probablement minoritaires et non représentatives : les "élites", les éléments les plus adaptables aux changements structurels en cours. Ainsi le marketing urbain concerne-t-il plus particulièrement :

- les villes à vocation européenne, baptisées alternativement technopoles, eurocités, europoles[13] et que G. Frêche, maire de Montpellier, définit comme "la vingtaine des villes françaises qui sont à parité avec les quinze grandes villes allemandes, les douze italiennes, les sept ou huit espagnoles"[14].
- les entreprises situées sur des créneaux supposés porteurs, souvent peu polluantes, peu consommatrices d'espace, fortement attachées au fonctionnement urbain et, surtout, génératrices d'emplois de haute technicité; en d'autres termes, c'est le secteur des activités High Tech.
- la part de la population active et de l'électorat qui dispose d'un degré d'autonomie suffisant pour intégrer dans ses comportements les opinions sur la ville et ses dirigeants suggérées par les campagnes de

---

[12]Cet aspect de notre analyse doit beaucoup aux idées développées par Antoine Haumont au cours de diverses réunions de travail au Centre de Recherche sur l'Habitat.

[13]Brunet R. et al., *Montpellier Europole*. Montpellier, GIP Reclus, 1988.

[14]Freche G., "Princeps cicéronien", In : *L'artiste, le prince; pouvoirs publics et création*, dir. : E. Wallon, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, Musée de la Civilisation de Québec, 1991.

marketing/communication urbaine. Ce sont des salariés hautement qualifiés (ou qualifiables), mobiles géographiquement et socialement, adaptables aux changements techniques et organisationnels que connaît le monde du travail. Dans le vocabulaire, semi-publicitaire lui-même, qui s'applique au phénomène abordé ici, on qualifierait ces salariés de "cols blancs".

Les valeurs en vigueur dans les trois sous-fractions de ce "triangle" ont tendance à obtenir, par des moyens commerciaux mais aussi par le seul processus social de production de croyance[15], une place prédominante dans l'idéologie du moment. Leur diffusion quasi-officielle les conduit à stigmatiser les "chutes", c'est-à-dire l'ensemble des éléments qui, dans chaque pôle, ne peuvent pas accéder à l'émission de messages et/ou ne peuvent pas se reconnaître dans les discours tenus.

Ces "chutes" sont par exemple, pour les émetteurs politiques locaux, les petites villes, les villes enclavées, les villes en récession économique, les villes à main-d'œuvre peu qualifiée. Dans le pôle des entreprises ce sont celles qui sont peu attractives pour les villes parce que trop fortes consommatrices d'espace par rapport aux emplois fournis (entreposage), polluantes, faiblement productrices de valeur ajoutée, dépendantes de secteurs de production en déclin; ces mêmes entreprises sont celles qui ne peuvent pas s'octroyer un budget de communication.

Enfin, dans le pôle social, on identifie bien les groupes laissés-pour-compte dans cette course à l'excellence : ce sont ceux qui se trouvent en-dessous du seuil requis de capital scolaire et d'intégration culturelle et sociale, seuil en élévation constante. Ici l'on retrouve la problématique du chômage, de l'exclusion, de la pauvreté et de leur traduction spatiale dans les quartiers en difficulté sur lesquels le Ministre de la Ville a pour tâche d'intervenir.

Les politiques urbaines : "ce que l'on dit", "ce que l'on fait"

Simultanément au recours de plus en plus fréquent des villes aux agences de publicité pour leur orchestrer des campagnes d'image, se sont mises en place des politiques urbaines de prestige, des opérations d'architecture dont la portée médiatique est flagrante.

Bien souvent, ce sont les villes les plus anciennement et les plus fortement engagées dans le processus de marketing/communication urbaine qui offrent aussi les exemples des plus grands projets urbains. On peut alors s'interroger sur les rapports qu'entretiennent ces deux dynamiques récentes de la gestion urbaine.

---

15 Bourdieu P., "La production de la croyance", In : *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°13, 1977.

Des opérations médiatiques

Les revues d'architecture, les articles consacrés à l'architecture et à l'urbanisme dans la presse générale, des manifestations comme le Salon International de l'Architecture[16] se sont fait l'écho, ces dernières années, de projets municipaux qui semblent transposer, à l'échelle de la ville, les Grands Projets du Président. Ce sont, à Montpellier, Antigone puis Port-Marianne, quartiers de respectivement 25 et 45 hectares dont la composition générale a été confiée à R. Bofill; c'est le quartier Sextius-Mirabeau à Aix-en-Provence, 20 hectares, sur lequel les plus grands architectes mondiaux ont été consultés; ce sont les différents grands projets de Nîmes, tous confiés à de grands noms de l'architecture internationale; c'est encore le réaménagement des berges de Seine à Clichy, etc.

Ces projets et ces réalisations se démarquent fortement et volontairement de l'ensemble de la production urbaine : ils portent sur des programmes et des budgets considérables qui en font, pour cette seule raison, des opérations dignes d'intérêt. Le souci de qualité qui les accompagne conduit les maîtres d'ouvrage à miser beaucoup sur le choix du concepteur : concours international, sélection d'un architecte reconnu. La plupart de ces grandes opérations donnent lieu à abondante diffusion, à publicité même au premier sens du terme, puisque ces projets figurent, ce qui n'est pas si fréquent en architecture, dans les moyens d'information destinés au grand public.

Toutefois, si le programme, le choix de l'auteur et souvent les choix esthétiques liés au projet comportent une part de spectaculaire acceptée et mesurée par les décideurs pour en faciliter la médiatisation, il semble que celle-ci n'intervienne que comme phase finale d'un processus qui pré-existait à l'urbanisme de communication. Cette forme de commande, en effet, est de l'ordre de la commande de monumentalité[17], une instrumentalisation de l'architecture aux fins de légitimation d'un pouvoir politique nouvellement instauré. Le discours qui se greffe sur ce type d'opération n'est pas tant celui d'un marketing urbain, tendant à faire vendre des produits immobiliers ou même une image de marque de la ville, que celui d'un marketing politique affirmant l'audace et la clairvoyance esthétiques d'un commanditaire qui ajoute ainsi la culture au rang des compétences auxquelles son statut de maire fait appel.

Mais dans certaines situations locales, cette médiatisation n'est pas considérée comme un simple phénomène annexe déterminé par l'événement que constitue la construction de l'immeuble; elle peut devenir, au même titre que la production bâtie, le but à atteindre. Dans ce cas, il peut y avoir filiation très directe entre les thèmes et les slogans des campagnes de marketing et les partis adoptés dans la conception des "produits urbains" qui leur succèdent.

---

[16] Qui se déroule annuellement depuis 1988 à la Grande Halle de La Villette.

[17] Genestier P., *La monumentalité : sens et non-sens d'un concept. Architecture, symbolisme et pouvoir*, LATMU, Paris, MELTM-BRA, 1990.

Conception de "produits urbains" de prestige

L'exemple de l'opération Port-Marianne à Montpellier est très illustratif de ce renversement des méthodes de définition du projet architectural et urbain. La ville de Montpellier, engagée depuis 1982 dans une politique d'image conçue dans sa continuité dans le temps, a d'abord misé sur les thèmes de la performance intellectuelle et du dynamisme (Montpellier la surdouée, Montpellier l'entreprenante), puis, ceux-ci bien établis[18], joue la carte méditerranéenne et touristique : Montpellier, l'Europe au Sud. C'est en relation avec cet "imaginaire"[19] que l'agence de publicité a proposé le nom de "Port-Marianne" pour la nouvelle opération d'extension urbaine, nom qui a fait l'objet d'un choix méthodique, similaire à celui d'un produit de consommation. "Nous cherchions un nom qui soit reçu par l'Amérique du Nord. Nous pensons que ce sera parfaitement reçu dans la trajectoire internationale, dans certains milieux, au Japon, aux Etats-Unis qui identifieront tout de suite le thème." dit R. Dugrand, maire-adjoint à l'urbanisme et aux grands projets de la Ville de Montpellier[20].

Le nom préfigure l'image du produit urbain auquel il s'applique : "Notre message pour les 5-6 ans, c'est Montpellier-sur-Mer, Montpellier-tourisme, Montpellier-tourisme d'affaires. Voilà notre créneau. ça va induire un type d'architecture, Bofill connaît le message, son architecture va en tenir compte", poursuit R. Dugrand.

Le projet de Port-Marianne tient en effet compte du message. Montpellier n'est pas au bord de la mer, à une quinzaine de kilomètres près; mais le projet urbain comporte une marina alimentée par le Lez, fleuve côtier que l'on doit creuser et aménager pour que les bateaux puissent accéder à ce "port".

Une nouvelle chronologie s'établit entre phase de conception et phase de commercialisation : "Vous n'attendez pas de réaliser un produit pour le lancer. Il faut que le nom soit connu avant, l'image doit précéder le produit ; et si vous lancez une bonne image, vous êtes tenu de faire un bon produit.", dit encore R. Dugrand.

Un certain nombre de réalisations ont alors la fonction de confirmer sur le terrain la portée et la véracité des propos tenus dans les campagnes de

---

[18]Thèmes bien établis si l'on en croit les décideurs locaux, beaucoup moins selon H.-P. Jeudy, *Libération* du 14.1.1992 : "Lors d'une enquête sur l'usage de ces slogans attribués à différentes villes, les Montpelliérains ont cru, paraît-il, que leur label était "Montpellier, ville propre". Ils semblent avoir reconnu leur identité dans cette image la plus banale et la plus neutre, oubliant d'un coup la singularité de leur cité conquérante!".

[19]D. Boulet définit ainsi cet "imaginaire": "Un imaginaire, c'est une manière de parler de ce qui se fait sans entrer dans le concret. La communication de Montpellier, la communication internationale, elle est pour moi bâtie sur de l'imaginaire. Ce que je veux, c'est qu'il s'attache à Montpellier un certain nombre d'éléments d'imaginaire: une ville dynamique, tournée vers l'avenir, une ville jeune, où ça bouge...", entretien de l'auteur avec D. Boulet, agence de publicité Formule-France, 1989.

[20]Les différentes citations sont extraites d'entretiens de l'auteur avec les personnes évoquées, 1989.

communication. "Il y a un moment où des interfaces existent entre des gens qui ont entendu parler d'une ville et la ville. Il faut à ce moment-là que la réalité soit à la hauteur de l'imaginaire qu'on a construit." (D. Boulet, agence de publicité Formule-France, auteur des campagnes de communication pour Montpellier).

Dans cette catégorie d'opérations urbanistiques et architecturales que nous qualifions d'"emblématiques"[21], le "dire" et le "faire" sont étroitement associés : leurs contenus signifiants doivent autant que possible se superposer et faire appel à des images et valeurs simples, éventuellement même simplistes pour n'en être que plus consensuelles[22].

La dimension communicationnelle n'est plus, en aucune façon, secondaire: non seulement elle n'est pas, du point de vue des décideurs, rejetée derrière dans l'ordre des priorités et on lui accorde finances et compétences, mais elle n'est plus confinée en fin de processus, une fois achevée la phase opérationnelle.

Actions de requalification : faire sans dire

Ce type de projets conçus dès l'origine en fonction de leur médiatisation est évidemment du registre de l'extra-ordinaire; ce sont des opérations qui, bien que très présentes dans l'actualité professionnelle et la vie locale, ne sont pas nombreuses. A l'opposé il apparaît qu'il existe tout un pan d'action urbanistique dans lequel on "fait" en se gardant bien de le "dire" ou, du moins, le dit-on par d'autres canaux, à d'autres publics.

Ces deux catégories d'intervention sont cloisonnées de fait, par les milieux professionnels qui y contribuent, les valeurs sur lesquelles elles s'appuient et les crédits et procédures auxquels elles font appel, mais elles sont aussi volontairement cloisonnées dans le discours.

Pour reprendre l'exemple de Montpellier, mais l'on pourrait en trouver nombreux autres, le souci d'image semble ne pas s'accommoder de messages nuancés, complexes, pluriels. "Ce n'est pas la peine d'émettre quantité d'images positives si en même temps vous émettez des images négatives. Je ne vois pas pourquoi, dans ce monde de concurrence où il faut émettre des images valorisantes, je m'embarrasserais avec l'idée de marginalité. Sur les quartiers déshérités, on fait, mais on ne le dit pas" (R. Dugrand).

A Montpellier, en effet, les opérations sur les quartiers d'habitat social, les opérations d'embellissement et de requalification font l'objet d'un

---

[21]Biau V., *L'architecture comme emblème municipal : les Grands Projets des maires*, Paris, Plan Construction et Architecture, 1992.

[22]"Les hommes du marketing sont les experts de l'exploitation des stéréotypes culturels des groupes auxquels ils adressent leurs messages, tout comme les sophistes étaient les orfèvres dans l'art du "lieu commun", ces formules et expressions passe-partout qu'ils inventèrent pour retenir l'attention et emporter l'approbation de leurs auditoires." R. Laufer, C. Paradeise, *Le Prince bureaucrate*, p. 25.

souci de visibilité et portent des dénominations comme les "1000 portes blindées", "100 fontaines" ou encore "10 parcs urbains". On voit, à travers ces dénominations, la tentative de marquer des objectifs quantitatifs et non pas de faire passer des images, des références et des valeurs comme dans les noms d'"Antigone", "Port-Marianne", "le Corum" ou encore dans la terminologie du technopôle (Agropolis, Euromédecine, Antenna etc.) qui caractérisent les opérations urbaines rattachées aux campagnes de communication. La diffusion de ces noms de programme est d'ailleurs beaucoup plus restreinte.

En effet, si la fonction du marketing urbain est avant tout celle d'affirmer l'excellence de la ville et de ses habitants en direction des fractions dirigeantes du monde économique, tous les discours ayant trait à l'une ou plusieurs des "chutes" figurant dans le schéma triangulaire sont à bannir. Ainsi les thèmes de la solidarité, de l'action sociale envers les exclus et les défavorisés prennent-ils place alors dans d'autres mondes que ceux de l'urbanisme de prestige et du marketing.

Une ville pour les cols blancs ?

La logique interne du marketing urbain nous semble donc, par le cumul de ces deux processus, l'un insistant sur le dynamisme et le progrès, l'autre taisant les inadaptations pourtant massives à ces options posées comme universelles, renvoyer une image extrêmement sélective des dynamiques urbaines actuellement en cours.

D'une part en effet, les campagnes d'image des collectivités locales nous font apparaître une ville des années 1980 très conforme et aseptisée, celle du dynamisme économique et culturel.

D'autre part, les projets qui orientent l'urbanisme et qui mobilisent l'attention des citadins prennent de toute évidence comme usager de référence un individu, cadre d'entreprise ou exerçant une profession intellectuelle, caractérisé par un mode de vie accordant beaucoup de place à la réussite personnelle et sociale. Cet individu de référence, hautement diplômé, est aussi soucieux de la réussite scolaire de ses enfants; ses loisirs sont sportifs ou culturels, mais toujours distinctifs, et exigent des aménagements spatiaux de qualité. C'est du moins ce portrait-robot qui transparaît des informations contenues tant dans les messages publicitaires que dans les articles de presse où l'on retrouve en leitmotiv les termes de technopôles, parcs d'activités tertiaires, golfs, parcs de loisirs, palais des congrès, musées, palais des festivals et tous aménagements propices au tourisme d'affaires récemment apparu comme ressource locale non négligeable.

L'urbanisme a déjà à plusieurs reprises connu cette construction plus ou moins explicite d'un destinataire-type de l'action sur la ville; les limites et les risques de ce mode de réflexion sont bien sûr ceux de toute simplification extrême de l'approche du phénomène urbain.

En ce qui concerne notre époque cependant, il semble que cette émergence du "col blanc" comme citadin-type soit essentiellement liée au registre du "dire", et l'on a voulu montrer ici comment ce registre avait dû, sous la pression du contexte dans lequel il se produisait, orienter et spécifier son contenu sur le mode de l'agressivité économique. Il serait en revanche plus aventureux d'affirmer que le registre du "faire" sur la ville est aussi monolithique. On a évoqué la distance qui s'installe entre actions urbaines de promotion en faveur des "élites" et actions de réparation pour les plus démunis; mais même sous deux formes très autonomes et parfois concurrentes, ces deux modalités d'intervention existent.

L'un des effets les plus insidieux de l'urbanisme de communication serait alors moins de modeler la ville pour le seul bénéfice des groupes sociaux moteurs de l'économie (on a vu que ce type d'opération était quantitativement assez restreint), que de faire passer dans les représentations sociales de la ville, aussi bien chez les décideurs que dans le public, l'idée selon laquelle la ville, parce qu'elle est le lieu de la création culturelle et du développement économique, appartient avant tout à ceux qui prennent part à cette dynamique.

PENSER
LA VILLE DE DEMAIN

« Qu'est-ce qui institue la ville ? » n'est pas une simple question posée au monde de l'architecture ou aux banlieues en difficulté. Cette interrogation a ici facilité la convergence de points de vue proposés par 31 chercheurs – appartenant à diverses disciplines des sciences sociales – afin de dépasser la réduction de la ville à une simple projection au sol de rapports socio-économiques. La reconnaissance de l'existence d'une spatialité antérieure à celle de l'espace urbain, autorise ainsi la prise en compte explicite dans le débat sur la ville, des **mythes fondateurs**. Il ne s'agit certes pas des fantasmes de l' architecte ou du promoteur, mais de ces idées qui participent d'une finalité sociale ou encore qui sont en mesure de l'insuffler.

Si la ville est une entité matérielle, un construit socio-économique et un récit permettant l'articulation entre les deux, réfléchir sur la ville de demain procède d'une démarche culturelle pour retrouver les fondements d'un lien entre le local et le global, le cadre urbain et le cadre naturel, l'exigence de la mobilité et celle de l'identité pour tous. Cet ouvrage se veut une étape dans ce long et peu aisé cheminement.

Cynthia Ghorra-Gobin, docteur ès Lettres (Géographie) et Ph. D. en planification urbaine (UCLA), est maître de conférences à l'Institut d'Etudes Politiques (Paris) et chercheur au laboratoire Espace et Culture.

Colette Fontanel, ingénieur CNRS au laboratoire Espace et Culture, a assuré le secrétariat de rédaction de cet ouvrage collectif.

Illustration de couverture : Ch. Gobin

9 782738 428653

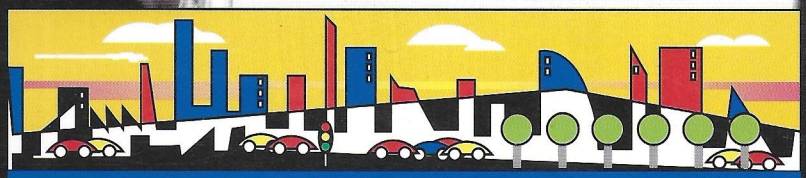
Isbn : 2-7384-2865-7

1994

« Que sait-on de ceux qui font la ville ? »

dans le *Courrier du CNRS* n° 81, été 1994. 143-144.

LE COURRIER DU CNRS



LA VILLE

Espaces et lieux • Stocks et flux : temporalités urbaines
Gouvernement urbain • Formes et paysages • Ville et santé

N°81 - 90F - ÉTÉ 1994

CNRS
CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

La ceinture verte se devra donc d'être nouvelle, une nature inventée. L'attitude d'adopter un dénominateur commun, spécifique de la Grüngurtel, sur chacun des lieux qui la composent, amenuiserait les différences entre ces lieux. Il y aurait alors valorisation du concept Grüngurtel par rapport aux lieux et même à leurs dépens. A l'inverse, ne pourrait-on envisager soit un dénominateur commun, linéaire, des limites de ces lieux, ce qui en ferait autant d'îles flottant dans la ceinture verte ? On peut encore envisager un troisième mode de liaison qui serait le report d'une des caractéristiques propre à un lieu, dans le lieu auquel il est juxtaposé, de manière à ce que chaque fois les limites soient différenciées, et ainsi de suite : soit une suite de contrastes retardés de lieu à lieu.

C'est la pertinence des interactions entre ces lieux, autant que la spécificité des lieux eux-mêmes, qui feront de la Grüngurtel ce qu'elle doit être : un cas spécifique et un lieu où le rêve devient concret et le concret fait rêver.

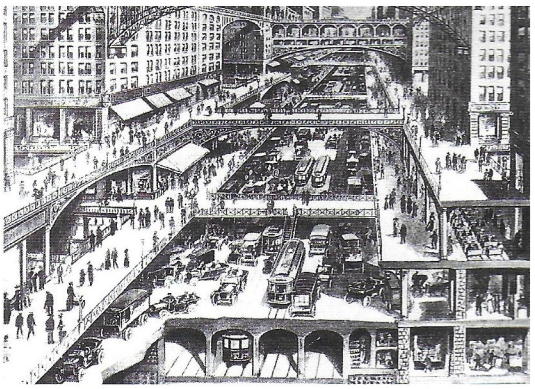
***Bernard Lassus**, professeur, directeur du DEA Jardins, paysages, territoires, École d'architecture de Paris La Villette et EHESS, 4, rue Benard, 75014 Paris.*

***FRANKFURT'S GREEN BELT.** Frankfurt's green belt is made up of various heterogeneous areas; their diversity should not be destroyed but on the contrary preserved and encouraged through mutual enhancement and the setting of clear limits. Cleaning polluted areas cannot help create landscapes, since environment and landscape are two different notions: the first is technical, the second cultural.*

***Lassus B.,** Le Jardin des Tuileries,* Londres, Coracle Press, 1991.
Jardins imaginaires, coll. « Les Habitants-paysagistes », Paris, Weber, 1977.
Paysage : une étude d'ambiance en bord de Méditerranée : la Coudoulière, Paris, La Documentation française, 1974.
Villes-paysages-couleurs en Lorraine, Paris, Mardaga-Batigère, 1990.

QUE SAIT-ON DE CEUX QUI FONT LA VILLE ?

La recherche sur les milieux professionnels de l'architecture et de l'urbanisme décrit leur organisation, mais au-delà, elle montre la coexistence de deux conceptions de l'action sur la ville : une création, une production technique.


© Roger-Viollet

Véronique Biau

Quand on parcourt les résultats de la recherche des dernières décennies sur les professionnels de l'architecture et de la ville, on observe d'étroites relations entre la redéfinition constante des problématiques de ce domaine de recherche et l'évolution du contexte idéologique et matériel de l'intervention urbaine.

Dans les années 1970-1975, la production massive du logement a été critiquée pour les espaces auxquels elle donnait lieu. Elle a aussi suscité diverses interrogations sur les profondes mutations qu'elle induisait, tant dans les compétences que dans les structures de la construction et de l'urbanisme.

Le riche corpus de travaux issu de cette période, qui demeure la base des travaux actuels, se présente en trois groupes d'approches.

• Des travaux macro-sociologiques d'inspiration marxiste, développés en particulier par le Centre de sociologie urbaine, ont visé à démonter le mécanisme de la production urbaine libérale et se sont intéressés aux principaux groupes professionnels sur lesquels elle repose : urbanistes, architectes, promoteurs, investisseurs. La définition statutaire de ces groupes, leurs effectifs, leur organisation, leurs rapports aux pouvoirs politico-économiques ont été les thèmes priviligiés par ces auteurs.

• L'histoire, la sociologie de l'art et des professions artistiques se sont penchées, notamment avec l'équipe de R. Moulin, sur les métamorphoses des professions libérales : paysagistes et surtout architectes. La réforme de l'enseignement de l'architecture en 1968 dessinait, en même temps que de nouvelles conditions de formation, d'exercice et de reconnaissance, une évolution du rôle des architectes et de l'organisation de leur travail. Les travaux de P. Bourdieu sur les productions culturelles ont étayé des analyses voisines, se donnant comme principal objectif l'identification des positions différentielles ou concurrentielles des agents pris dans un champ traversé de forces de pouvoir externes et contradictoires, les amenant à des choix conscients ou non.

• Enfin, la sociologie des organisations et de la décision s'est à différentes reprises intéressée aux institutions françaises de l'urbanisme et en a révélé certains traits caractéristiques : logiques de corps, imbrication des instances de décision politiques et administratives à l'échelle locale.

La période 1975-1985 a vu une rela-

tive mise en sommeil des recherches sur les professions au profit de réflexions sur les disciplines concernées et les modes d'intervention sur la ville. On s'est intéressé à la genèse et à l'épistémologie de l'urbanisme et de l'architecture d'un côté, on s'interrogeait sur l'articulation ville-architecture avec le courant typo-morphologique de l'autre.

● TROIS ÉCHELLES D'ANALYSE

Depuis 1985 environ, les acteurs de la production urbaine sont à nouveau au centre des préoccupations scientifiques et institutionnelles, chacun percevant clairement l'ampleur des redistributions induites à la fois par la décentralisation et par l'ouverture européenne. Les conséquences directes sur la réorganisation des services de l'État et des collectivités locales, les conséquences indirectes sur la redéfinition des politiques urbaines et de la commande architecturale en faveur de stratégies d'image ont fait l'objet des regards croisés de différentes disciplines : science politique, sociologie, économie, géographie.

Les travaux récents et en cours peuvent être classés selon la délimitation de leur objet d'analyse, celle-ci renvoyant bien souvent à la position théorique de leurs auteurs.

A l'échelle des individus, les biographies (de personnalités, en général) contribuent sous la forme de récits ou d'analyses à une connaissance des trajectoires professionnelles. A l'échelle des groupes professionnels (ou de leurs fractions), les recherches éclairent la dualité entre forces de cohésion et concurrences internes. Les analyses des compétences et savoir-faire, de leur mode de transmission, de la lutte du groupe pour obtenir la reconnaissance légale d'un titre et d'un domaine d'intervention protégé, voire exclusif, sont autant d'éléments de connaissance des régulations collectives. En contrepoint, l'approche des positions idéologiques et matérielles des professionnels ainsi que de leurs stratégies de positionnement par rapport aux « marchés » de la commande et de la notoriété, expliquent la diversité des pratiques et les antagonismes inter-personnels.

L'échelle de la configuration complexe, associant divers groupes d'acteurs, est de plus en plus celle de travaux qui mettent l'accent sur le poids des multiples contraintes qui pèsent sur la conception architecturale et urbaine. Les acteurs y sont saisis dans leurs interfaces : passation de la commande, missions et contrats, partenariats. Deux colorations différencient assez nettement ces problématiques selon qu'elles s'attachent à une chaîne « commande-conception-réalisation » et s'intéressent aux aspects organisationnels et techniques de la production, ou bien qu'elles s'orientent sur une chaîne « commande-conception-usage » et privilégient les aspects pratico-symboliques de la production architecturale et urbaine, tant pour les professionnels que pour les clients et usagers.

● PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Comme il ressort de cette rétrospective succincte, ce domaine de recherche conduit simultanément des investigations assez diversifiées et assez fréquemment reformulées. Pour l'heure, quatre directions de travail nous sembleraient de première importance :

• Tout d'abord, les données statistiques de base sur les praticiens, leurs structures de travail, leurs missions et en particulier le volume et la répartition de la commande architecturale, sont dispersées, incomplètes voire inexistantes. L'intérêt scientifique et opérationnel de disposer de ces informations justifierait la mise en place d'un observatoire des professions.

• La diversification des acteurs et instances de la production architecturale et urbaine accentue le constat de la très inégale connaissance dont on dispose à leur propos. Des travaux qui dresseraient un large panorama de ce milieu et de son organisation d'une part, des monographies consacrées à ceux de ces organismes qui nous sont les moins connus (agents de la réhabilitation urbaine, sociétés d'économie mixte, promoteurs privés...) d'autre part, pourraient remédier à ces insuffisances.

• L'analyse des négociations et des réseaux de confraternité entre acteurs pourraient trouver des apports intéressants dans des travaux de type ethnographique ou interactionniste, actuellement quasi-inexistants en France.

• Enfin, le besoin de comparaisons internationales s'accentue, en premier lieu bien sûr du fait de la création du Marché Européen et des questions d'harmonisation des formations et des réglementations professionnelles qu'elle soulève. Mais par ailleurs émerge la demande, provenant des milieux professionnels des pays d'Europe centrale et orientale, d'une mise en parallèle des principes d'organisation et de réglementation des professions dans les pays occidentaux comme préalable aux débats sur leurs propres réorganisations. Ces comparaisons systématiques, rares encore, seront pour eux comme pour nous un précieux apport.

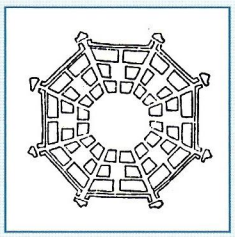
Ce champ de recherche, qui produit à la fois des connaissances et des analyses critiques des acteurs contemporains, est confronté à une interrogation particulièrement vive : comment les milieux professionnels qu'il étudie sont-ils susceptibles de contribuer, de recevoir et, au-delà de cela, de tirer profit de cet ensemble de travaux ?

Véronique Biau, *architecte-urbaniste de l'État, chercheur au Centre de recherche sur l'habitat (ERS 122 CNRS), École d'architecture de Paris La Défense, 41, allée Le Corbusier, 92023 Nanterre Cedex.*

WHO MAKES THE CITY?
Modern research on urban professions is based on the results of research carried out in the 1970s, when urban sociology and the sociology of the arts dominated the field. Researchers are now developing detailed maps of urban professional milieus and studying the various ways in which they function and interact.

Haumont B., *Figures salariales et socialisation de l'architecture,* Paris, In extenso, n° 8, 1986.
Jacques A., *La carrière de l'architecte au XIXe siècle.* Paris, Éd. de la Réunion des Musées Nationaux, 1986, 72 p, (Dossiers-Expositions du Musée d'Orsay).
Moulin R. et al., *Les architectes. Métamorphose d'une profession libérale,* Paris, Calmann-Lévy, 1973.
Annales de la recherche urbaine, n° 44-45, décembre 1989, Pratiques et professions.
Cahiers de la recherche architecturale, Les professions de l'architecture, été 1994.

Plusieurs orientations thématiques, disciplinaires mais aussi guidées par les champs des pratiques professionnelles, animent les recherches sur les formes de la ville et ses paysages.
La première, la plus générale, porte sur la qualification des relations pratiques qu'entretiennent les sociétés à leurs espaces. Depuis la formulation déjà proposée par Émile Durkheim de l'espace comme expression de la société, et renouvelée par Henri Lefebvre de l'espace comme projection au sol de la société, nombreuses sont les recherches visant à expliquer les médiations qui lient l'espace, le temps et la société.
Une seconde orientation s'intéresse à la culture matérielle que constituent la ville, ses édifices et ses paysages, et sur les sens (orientations et significations) qu'elle introduit dans les usages, les sensibilités et les sociabilités. Cette dynamique est considérée tout à la fois dans ses dimensions anthropologiques et dans ses dimensions d'œuvres de civilisation.
Les traits et les modalités de l'organisation architecturale et urbanistique des territoires constituent une autre orientation. Elle porte sur la reconnaissance de régularités, de séquences et d'ordres dans les paysages urbains, dont la dimension chaotique ne serait finalement que contingente.
Enfin, un ensemble de travaux sont menés sur les temps et les rythmes des transformations des formes et paysages urbains et de leurs acteurs. Le temps certes est omniprésent, mais il n'est pas homogène.
Par rapport à ce vaste domaine de recherche brossé à grands traits, les articles de ce chapitre peuvent être regroupés autour de quelques grands champs disciplinaires et thématiques.
Les recherches d'inspiration historique s'intéressent aux conditions d'engendrement et de réalisation des formes urbaines ; elles apportent des éléments de connaissance sur le passé proche ou lointain, sur les rapports entretenus par les doctrines et les réalisations, ou encore sur les périodisations, leurs constructions et leurs décalages, et ce que cela remet en cause de nos schémas explicatifs, qu'ils soient d'ordre causal, corrélatif ou contextuel.
Une seconde famille de recherches s'inscrit dans des orientations plus ethnologiques, sociologiques ou



économiques. Elle est représentée ici dans des approches surtout comparatistes, mais on retrouve cette démarche dans les questions des lieux et des flux abordées ailleurs.
Une autre orientation concerne les significations et les symbolisations des représentations de l'espace, s'attachant à cerner les pouvoirs de la littérature dans ses capacités à dire l'espace et à en produire une interprétation, prolongeant ainsi des voies ouvertes par Claude Lévi-Strauss, Roland Barthes et Umberto Eco.
Un quatrième courant traite plus directement de la construction, des techniques et des matériaux de la ville. Les progrès accomplis dans les méthodes et les techniques de modélisation et de simulation permettent de rendre la ville plus sûre et plus performante, d'évaluer les impacts et les effets de projets, et d'aider à la conception et à la décision. Les traitements informatiques rendent également possibles la modélisation des phénomènes physiques des ambiances urbaines pour simuler et évaluer leurs différents rôles.
Une dernière famille représentée ici porte sur les savoirs et les métiers de la conception et de la construction des espaces et des paysages urbains. S'interroger sur la consistance des savoirs et des sciences du projet, sur les doctrines et les outils de l'urbanisme, sur les façons de paysager les villes, ou encore sur la constitution des groupes professionnels, illustre les développements qu'ont connus ces toutes dernières années des approches plus scientifiques des façons de penser, projeter et réaliser la ville.
Ce panorama certes riche ne saurait épuiser la variété et l'intérêt des travaux en cours dont il n'est présenté ici qu'un échantillon. On se contentera donc de formuler quatre propositions d'approfondissement de recherche concernant les formes des villes et leurs évolutions :
• les rapports aux systèmes socio-techniques qui tendent à accroître la mobilité et la vitesse de circulation des personnes, des biens, des services et de l'information : relations entre les infrastructures et les paysages urbains ; flux informationnels et morphologies fonctionnelles et formelles des villes ; la vitesse, ses implications et ses représentations ; son rôle dans la transformation des paysages et dans nos représentations de l'espace et du temps ;
• les relations entre les sociétés urbanisées, dont les fonctionnements, les normes et les valeurs permettent toutes les formes d'agglomération ou de désagglomération, et des regroupements territoriaux et sociaux dont les échelles et les densités correspondent à des formes de vie collective, culturellement diversifiées bien qu'inscrites dans des liens sociaux démocratiques. Ici, la question des rapports entre échelles d'analyse et d'interventions est centrale ;
• s'agissant des « métiers de la ville », des fonctions et des rôles nouveaux apparaissent, des catégories professionnelles et d'emploi se modifient, des systèmes de compétences ou de savoirs se transforment : mieux appréhender ces relations doublement changées entre savoirs et compétences s'avère important pour l'avenir des formes et paysages de la ville ;
• l'art urbain, enfin, dans ses relations au plaisir et au confort des citadins, ainsi qu'aux esthétiques contemporaines, pourrait être plus systématiquement abordé. Les relations entre des formes sensibles, les imaginaires et les symbolismes qu'elles véhiculent ou qu'elles produisent et leurs réceptions sont mal établies, tant vis-à-vis de cultures savantes que d'expériences plus communes.
Parallèlement, l'interaction ainsi que la perception des facteurs physico-sensoriels du confort urbain restent mal connues. Mieux dégager les jeux complexes de ces imbrications permettrait de donner aux architectes et urbanistes les outils dont ils ont besoin pour exprimer leur imagination.

• **Bernard Haumont,**
professeur à l'École d'architecture de Paris-La-Défense, chargé de mission « architecture, urbanisme, aménagement, planification » au PIR Villes.

1992

« Les champs professionnels de la conception »

dans Bonnet M. éd*., Forces et tendances de la maîtrise d'œuvre* Paris, PCA. 103-117. ISBN : 2-11-08-5498-7.

FORCES ET TENDANCES DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

ACTES DU SEMINAIRE DES 24 ET 30 MARS 1992

Actes de séminaire

EUROREX
Euro Conception
Plan Construction et Architecture

Les champs professionnels de la conception

Véronique BIAU
Urbaniste de l'Etat
Centre de Recherche sur l'Habitat.

La conception architecturale peut donner lieu, et donne lieu de fait ces dernières années, à des analyses revêtant des orientations assez différentes : on peut entrer dans la question par les œuvres, on peut se centrer sur le rapport entre l'auteur et son œuvre, le travail même de projétation et ses méthodes, on peut tester le rapport conception-usage,...

La tentative d'esquisser des éléments prospectifs pour les métiers de l'architecture incite, dans cette diversité d'approches, à retenir préférentiellement celles qui peuvent le mieux nous informer sur les évolutions que connaît cette part de l'activité architecturale et sur les dynamiques dont elles sont directement ou indirectement issues.

Cet exercice rencontre plusieurs obstacles. D'une part, la question de la conception renvoie inéluctablement à une thématique de la création qui, en valorisant les notions d'unicité et d'originalité qui sont à la base de l'activité architecturale, privilégie une analyse de l'échelle individuelle : l'architecte, l'édifice. Or, l'information produite à cette échelle ne peut avoir un sens prospectif que retraduite en termes de processus globaux et de structures ; il faut alors pouvoir replacer les acteurs individuels dans les déterminants collectifs de leur travail.

D'autre part, l'architecture, comme pratique de synthèse, demande à être saisie dans une grande multiplicité de dimensions ; on ne peut abstraire l'observation de la profession d'architecte de l'ensemble des éléments du contexte dans lequel elle s'exerce : situation économique globale, nature qualitative et quantitative de la commande publique et privée d'architecture, état du secteur de production du bâtiment, ... Mais l'on ne peut ambitionner de prendre en compte l'ensemble des phénomènes entrant dans cette arborescence et se pose la question de la "distance focale" à adopter.

Enfin, la souplesse même de la définition et/ou de la délimitation de la question de la conception architecturale porte chaque observateur, selon sa propre position, à établir une hiérarchie des aspects qu'elle comporte selon leur visibilité et leur importance à ses yeux. Ainsi la question de la conception en architecture, enjeu majeur de légitimité au

sein de la profession, peut-elle induire des enjeux équivalents quant au point de vue légitime de son analyse.

Face à ces multiples difficultés, on peut trouver dans le concept de champ (1) proposé par P. Bourdieu un outil méthodologique utile. En s'appliquant à des objets apparemment aussi éloignés que les institutions scolaires, politiques ou sportives ou encore les productions artistiques et culturelles, le concept de champ aide à rendre compte des communautés de structure et de principe de fonctionnement entre domaines différents. Parce qu'il "oblige à vérifier que l'objet que (l'on) s'est donné n'est pas pris dans un réseau de relations dont il tire l'essentiel de ses propriétés" (2), il met en place une "pensée relationnelle" entre agents et groupes d'agents en concurrence pour des enjeux identiques. Il fait ainsi apparaître l'état momentané du domaine d'activité considéré, autant que les mécanismes qui tendent à le faire évoluer.

Une caractéristique importante de tout champ constitué est la dualité qu'il entretient entre sa nécessaire dépendance envers le reste de la société et la définition de règles propres à affirmer son autonomie. Cette propriété, que H. Raymond aborde un peu différemment par les notions de spécificité et d'embrayage de l'architecture sur le social (3), peut conduire à dissocier, sinon dans l'analyse, du moins dans la présentation, deux niveaux de lecture :

- le champ de production architecturale dans ses rapports avec les champs de pouvoir qui lui sont connexes : champ économique, champ politique, champ administratif, champ intellectuel ;
- le champ de la production architecturale dans ses clivages internes, entre différents sous-groupes plus ou moins proches des logiques propres à ces différents champs contigus et, dans ces sous-groupes, entre les agents et institutions installés de longue date et ceux qui y prennent actuellement position.

L'un et l'autre interagissent. D'un côté, nous semble transposable à l'architecture l'idée selon laquelle "nombre des pratiques et des représentations des artistes et des écrivains ne se laissent expliquer que par référence au champ du pouvoir, à l'intérieur duquel le champ littéraire (etc.) occupe lui-même une position dominée" (4). Ainsi, compte tenu des implications financières et symboliques de l'acte de construire, on peut raisonnablement supposer que bon nombre des grandes thématiques qui, hors du secteur du bâtiment réorientent les perspectives idéologiques, techniques, économiques et autres ne sont pas sans influence sur la discipline architecture aussi constituée soit-elle. En revanche, le champ professionnel, de par ses propres régulations internes, sélectionne et réinterprète à sa manière les contraintes et attentes que lui imposent ces champs de pouvoir voisins.

Actuellement, un certain nombre de ces influences semblent se cumuler en faveur d'une conception architecturale privilégiant l'unicité de l'œuvre à sa reproductibilité, tout au moins précisons-le tout de suite pour ce qui est de la part de la production qui, par sa diffusion dans les médias professionnels, acquiert plus ou moins le statut de référence légitime.

Retentissements des dynamiques externes sur le contexte de production en architecture

Si l'on se place sur les courants qui, trouvant leur origine dans diverses mutations en cours dans la société, viennent introduire des évolutions dans le contexte, les pratiques et les représentations en matière de conception architecturale, on observe une série de déplacements convergents. Les logiques rationalistes de la quantité et de la série semblent laisser place à une plus grande prise en compte, dans les diverses stratégies en présence, des attentes de l'usager telles que les techniques de marketing peuvent les saisir. La dimension "distinctive" du bien ou du service est intégrée dès la conception de celui-ci.

Dans **le champ de la production industrielle**, il semble que l'on passe "d'un marché de vendeurs à un marché d'acheteurs" (5), d'une vision centrée sur l'agent de production, son organisation et ses procédés, à une vision centrée sur le consommateur, qu'il soit consommateur du bien lui-même ou de la connotation sociale de ce bien.

On en trouve l'illustration dans le secteur de l'automobile, qui sert souvent de référence au secteur bâtiment parce qu'il produit les biens durables les plus comparables au logement, en termes de budget des ménages par exemple. Face au tassement de la demande, l'industrie automobile négocierait, selon les économistes, son virage vers une quatrième période de son histoire : celle de la conquête de nouvelles parts de marché par le moyen d'une fragmentation de plus en plus fine de la clientèle potentielle et d'une réponse quasi-individualisée aux besoins identifiés. "L'art de concevoir des automobiles consiste à combiner des choix techniques avec des éléments stylistiques pour créer un produit distinctif pour une classe de marché donnée" (6).
Aux logiques industrielles de la grande série vient alors progressivement se superposer celle de la ligne de produit ou même du produit personnalisé construit en "atelier flexible", cette formule mise en place expérimentalement par Toyota dans son usine de Fremont (Californie) (7) mettant à profit la productique et la robotique pour "produire à moindre coût des pièces souvent complexes, avec une grande flexibilité pour s'adapter aux variations de la demande, en séries aussi petites que nécessaires pour séduire les clients par des objets quasiment sur-mesure" (8). Ainsi la technologie de pointe quitte-t-elle la recherche de la productivité quantitative pour reprendre à son compte le modèle de

l'artisanat et de la production de biens individualisés, façonnés, classés et "classants".

Il nous semble que, de façon analogue dans le **champ politique**, le même trinôme séduction / client / stratégie distinctive infléchit les représentations en vigueur. La décentralisation a produit ou accéléré un certain nombre de re-hiérarchisations entre les différents mandats électifs ; les nouveaux pouvoirs ont parfois recours à de nouvelles modalités d'affirmation.
D'une part, surtout aux deux niveaux qui émergent en premier plan depuis quelques années (celui de l'État, celui des municipalités et plus exactement des grandes villes), apparaissent des personnalités politiques qui cherchent à établir leur légitimité sur le décalage par rapport aux valeurs traditionnelles du champ politique (la notabilité locale, les partis).
D'autre part, peut-être sous l'effet de la professionnalisation que connaît un mandat politique comme celui de maire, ou encore par l'évolution du recrutement social du personnel politique, les hommes politiques tendent à se référer de plus en plus à l'image du maire-entrepreneur. C'est une analogie qui a des répercussions dans les choix de gestion communale et c'est aussi la voie par laquelle les milieux politiques locaux intègrent certains des outils et modes de pensée du champ économique. Ainsi, les techniques du marketing sont récemment entrées dans le domaine urbain, redéfinissant aux yeux des élus et décideurs urbains la perception qu'ils ont du "marché" des représentations et des idées dans lequel ils opèrent. Par la place prépondérante que prennent les médias dans ce "marché", se développe une stratégie du scoop, de l'événement, à laquelle il arrive que l'architecture soit conviée (9). C'est un facteur qui, comme on le verra plus loin, contribue lui aussi à la valorisation de la dimension distinctive et symbolique de l'objet architectural.

Le **champ administratif** directement influent sur la production architecturale, celui de l'Équipement et dans une moindre mesure de la Culture, est en phase avec ces changements idéologiques et stratégiques en cours tant en économie qu'en politique. Sa propre intervention sur la filière construction, dans laquelle la conception architecturale n'est qu'un court maillon, s'éloigne de la logique rationaliste d'expérimentation à laquelle les dernières décennies nous avaient habitués.
En effet, les politiques d'amélioration de la qualité du produit immobilier l'envisageaient sous l'angle de sa production de masse et étaient clairement conçues comme une démarche en trois phases :

- l'application d'un procédé innovant à un échantillon, cette innovation pouvant aussi bien être technique, typologique, spatiale, sociale ou autre,

- l'analyse du produit, sous un angle sociologique, sous un angle technique, et l'évaluation de sa réponse aux diverses exigences,
- l'élaboration d'une série plus importante de produits tenant compte des acquis de l'expérience préalablement menée (10).

Mais les milieux professionnels ont rapidement fait éclater les différentes composantes de ce schéma idéal prototype-série, calqué sur les méthodes de la Recherche-Développement en milieu industriel : les agents qui promeuvent l'innovation, ceux qui l'évaluent par la recherche et ceux qui développent la série se trouvent bien souvent plus concurrents qu'alliés (11) et sont loin de former une chaîne solidaire dans laquelle l'information circule fluidement.

Depuis la décentralisation, se multiplient les initiatives émanant des décideurs politiques locaux. Le choix par l'État des expériences soutenues par lui semble actuellement faire écho à cette dispersion : s'alliant tantôt à tel ou tel maître d'ouvrage, à tel ou tel concepteur, à telle ou telle thématique, son action va en faveur de projets qui paraissent appréciés moins pour leur aptitude à la reproductivité et la cumulativité que pour leur originalité et leur visibilité pour le public.

La conception architecturale dans le positionnement relatif des professionnels

Si, dans un deuxième temps, on passe à une analyse plus interne du champ de la production architecturale, on peut suivre dans les milieux professionnels l'écho de ces dynamiques externes.

Mais comment circonscrire le champ de la production architecturale ? Un point de vue très restrictif le limiterait aux seuls architectes ; au risque d'en brouiller la définition, il faut admettre que d'autres acteurs individuels et collectifs y contribuent. La dilution de sens dont B. Haumont rend compte pour la notion de conception montre en effet les enjeux que constitue cette délimitation du point de vue des professionnels. L'une des particularités du champ de l'architecture serait d'ailleurs la très grande continuité qui y existe entre producteurs et consommateurs de l'objet. Si la "consommation" d'architecture n'est pas seulement l'usage matériel des lieux mais aussi le bénéfice symbolique de leur image pour ceux qui en sont propriétaires, commanditaires (12) ou concepteurs, alors les maîtres d'ouvrage par exemple apparaissent à la fois comme producteurs et consommateurs.

En relation directe avec le développement de l'approche "marketing" pour définir l'offre dans différents champs, les critères dominants d'évaluation de la qualité architecturale (qualité des concepteurs, qualité des œuvres, pertinence des discours argumentaires) laissent place, à

côté des critères savants produits par la discipline et son histoire, à la reconnaissance qu'en donnent les médias. Certes, ces derniers ne sont pas déconnectés du champ architectural et de ses principes d'appréciation ; mais ils sont aussi conditionnés par les supports et les récepteurs de l'information qu'ils diffusent. Ainsi la possibilité de décrire un édifice par un minimum d'images, de traduire l'intention par une formule choc, de rendre compte de la performance par une donnée chiffrée seront des éléments favorables pour la médiatisation d'un objet architectural en direction d'un public qui, en France, est globalement peu attentif à son cadre bâti.

Face à cette évolution assez soudaine dans notre pays, les architectes ne se trouvent pas dans des positions équivalentes. Diverses lignes de fracture traversent ce groupe apparemment homogène que forment les praticiens de l'architecture : le type de commande qu'ils traitent, l'âge et la formation qu'ils ont reçue, le type de structure dans laquelle ils travaillent, le lieu géographique où ils se trouvent, celui sur lequel ils agissent, ...

Le champ des architectes se répartit sur des espaces où les contiguïtés sont, selon les cas, celles du champ économique et des milieux d'affaires, du champ politique et des élus locaux ou leaders politiques nationaux, du champ administratif, intellectuel (enseignement, recherche) et/ou communicationnel (éditions, lieux d'exposition, presse,...).

Sur toutes ces positions, des architectes, des groupes d'architectes, des organismes sont installés de longue date et développent des compétences, des styles d'activité professionnelle et des productions architecturales (construites, écrites ou autres) identifiables et relativement stables. Une certaine adéquation s'est établie entre la fraction de la commande qu'ils traitent et la façon dont ils la traitent et cette adéquation est à la base de la confiance que leur accordent leurs maîtres d'ouvrage. Aucun des partenaires n'est alors intéressé à des changements brutaux dans les modes de production. Mais par rapport à ces derniers, que P.Bourdieu qualifierait de "tenants", entrent et se déplacent des "prétendants" qui, si les processus mis en lumière dans d'autres champs de production culturelle trouvent une homologie en architecture, sont plus réceptifs aux évolutions voire aux modes. Pour l'affirmer, il faudrait analyser les carrières des architectes qui sont porteurs des innovations et reconstituer les étapes et les événements-clés qui les font accéder à une certaine reconnaissance.

On observe en tous cas l'émergence d'un groupe d'architectes qui, l'ayant sciemment recherché ou non, se trouvent plus que les autres cités dans la presse, présentés dans les expositions, invités dans les concours (au titre de juré, au titre de concurrent), récompensés par des Prix et autres distinctions. Ce "star-system", pour qualifier un

phénomène médiatique par une formule médiatique, est plus complexe à définir qu'il n'y paraît : peut-être est-il lui-même composite, stratifié en un groupe d'architectes internationaux invités dans les opérations auxquelles le plus haut prestige est destiné, et un groupe d'architectes intervenant majoritairement en France mais sur des programmes "de qualité", parmi lesquels les constructions publiques ont une place importante.

Comme tout mouvement interne de re-positionnement (apparition d'Écoles, de courants stylistiques, de manifestes idéologiques), cet événement traduit des enjeux et des luttes matérielles et symboliques et en suscite d'autres. Mais la particularité cette fois-ci est que le débat qui pourrait se faire jour, les réactions d'opposition à cette médiatisation par exemple, aurait besoin pour se diffuser des instances et des moyens de communication que précisément ils remettraient en cause...

De fait, cette tendance à la médiatisation de l'architecture semble s'accompagner de plusieurs phénomènes :

L'un des modes de légitimation importants pour les architectes, la commande publique, voit évoluer la définition de la "**qualité**" de l'objet architectural.

Certes cela semble tautologique de dire que la reconnaissance publique d'une personnalité passe par sa présence dans les médias, bien qu'à d'autres époques les programmes scolaires, les Académies, le mécénat public et privé aient joué, à la place de la communication médiatique, le rôle de sélection et de "publicisation" des talents. Ce qui apparaît aujourd'hui dans la commande publique d'architecture est que la médiatisation des œuvres et de leurs créateurs, à travers laquelle s'effectue cette hiérarchisation des compétences s'exerçant dans le champ professionnel aux yeux du public, rétro-agit sur les dynamiques internes au champ. L'arrivée récente en position de maîtrise d'ouvrage d'acteurs (on pense en particulier aux maires de villes importantes et moyennes) qui développent des exigences qualitatives fortes pour leurs projets mais n'ont pas acquis les codes et hiérarchies en vigueur dans le champ, les porte à se référer aux informations diffusées dans la presse et simples d'accès. Ils entrent alors dans une quête de la signature qui entretient la circularité suivante : X est dans les médias parce qu'il est un bon architecte ; je veux un bon architecte pour mon opération ; conçue par X, mon opération sera réussie et intéressera les médias ; l'opération, l'architecte X et moi-même ferons l'objet de publications et en tirerons avantage.

Une part de la commande repose alors sur une conception de la qualité qui, comme les autres, est partielle parce qu'elle ne peut concilier l'ensemble des critères à prendre en compte, un certain nombre de

ceux-ci s'avérant d'ailleurs contradictoires. Dans le cas présent, l'ellipse porte sur la relation qu'elle établit entre la qualité de l'objet architectural et son aptitude à créer l'événement. On voit là comment les hiérarchisations à l'œuvre dans le monde de l'information et de la communication entre le fait, l'information et l'événement trouvent leurs homologues avec "l'architecture d'accompagnement", sans histoires, et les Grands Projets.

Il y a dans ce déplacement du sens de l'architecture matière à de nombreux débats qui ne sont pas sans évoquer, paradoxalement, la dérive que dénonçait W. Benjamin à propos du passage de l'œuvre d'art unique à sa reproduction [13]. C'est maintenant l'unicité que l'on recherche mais de la même façon arrive au premier plan une "valeur d'exposition", plus ou moins compatible avec "l'aura", le contenu signifiant propre de l'objet ; de même, la tendance décrite par Benjamin d'un art s'orientant vers le divertissement, la diversion par les chocs provoqués chez le spectateur, se rapproche de cette architecture d'image tendue vers l'effet de surprise.
L'évaluation de la qualité architecturale passerait par la mesure, au moment ponctuel de la présentation du projet au public ou de l'inauguration du bâtiment, à la fois de sa performance technique et/ou visuelle et de la provocation qu'il contient.

Un **nouveau profil d'architecte** est placé en exergue, comme référence de réussite, tant aux yeux de leurs confrères (qui en acceptent ou en récusent le modèle) que du point de vue du public.
Dans ce profil, l'architecte reprend à son compte un certain nombre des traits de l'artiste-créateur et affiche l'autonomie de ses choix esthétiques par rapport à son commanditaire et par rapport au grand public dont il se propose d'élargir les goûts. C'est un professionnel qui veut apparaître comme compétent dans toutes les dimensions de la conception : en architecture, mais aussi en urbanisme, design, mobilier urbain, architecture d'intérieur, voire même cinéma. Son activité de "créateur" tend à reporter sur d'autres acteurs l'élaboration économique et technique du projet (d'autant plus que l'architecture décrite ici induit souvent des structures, des matériaux et des mises en œuvre sophistiqués). Par ailleurs, ce profil d'architecte étant amené à construire de plus en plus loin de son lieu de travail, le suivi de chantier nécessite soit la création d'une antenne temporaire de l'agence, soit la sous-traitance à une équipe d'architectes locaux. Cette deuxième solution a d'ailleurs un intérêt qu'ont bien perçu certains maîtres d'ouvrage ; en demandant, lors des concours, l'association des "grands noms" avec des équipes locales, ils créent des alliances d'intérêt qui estompent les concurrences symboliques : les architectes locaux retrouvent une part de marché sur leur terrain mais surtout peuvent bénéficier des retombées du prestige de leur associé (médiatisation, re-positionnement par rapport à la maîtrise d'ouvrage, "apprentissage" de formes de savoir-faire différentes des leurs).

L'architecte-créateur est aussi, pour répondre aux exigences de communication de son commanditaire, un personnage public, capable de dire ce qu'il a voulu faire. L'architecture, en effet, s'apprécie aussi par le discours qui l'explique et l'argumente, d'autant qu'apparaît dans le public, outre les habitants et usagers des lieux directement intéressés par la réalisation, des groupes sociaux globalement sensibles à l'activité architecturale et demandeurs de connaissances cultivées sinon savantes à propos de cet art qui n'est plus uniquement perçu sous l'angle de la notice touristique décrivant le monument historique.

Une **esthétique relativement homogène** émane de ces divers objets architecturaux conçus comme autant de volumes inédits et de réalisations d'exception. Le paradoxe provient peut-être de l'imprégnation même inconsciente que produit l'abondante diffusion de quelques rares projets. Une manifestation comme le Salon International de l'Architecture, les expositions annuelles Architectures publiques sous l'égide de la MIQCP ou encore le survol de la presse spécialisée rendent évidente cette unité de ton. Transparence, lissage des façades, volumes simples et blancs, troncs de cônes rappelant les cheminées de paquebots, auvents en ailes d'avions (14), résilles métalliques à mailles carrées sont les éléments de vocabulaire de cette nouvelle esthétique.

La conception architecturale entre logique de la série et logique de l'oeuvre

Que dire donc des logiques de la production de ce bien spécifique d'équipement qu'est l'objet architectural, en relation d'une part avec les mutations que connaissent actuellement les logiques de la production industrielle et, d'autre part, avec la situation spécifique du concepteur-créateur architecte par rapport à ses commanditaires, à ses pairs, au public ?

En premier lieu, comme le note B. Haumont, il y a des pans entiers de la production architecturale qui s'affilient aux logiques industrielles de la production de masse et que les architectes délaissent sinon effectivement, du moins symboliquement : maisons sur catalogue, chaînes hôtelières, bureaux, ... Dans ce registre, la conception apparaît "pilotée par l'amont", travail d'intégration des multiples contraintes foncières, financières, réglementaires et techniques formulées par le constructeur, pour aboutir à un édifice standard, sans surprise, mais dont la clientèle potentielle est clairement identifiée. Ce sont des productions qui reposent sur une demande avérée, confirmée au plus juste avant lancement de l'opération.

En revanche, dans divers programmes comme les équipements culturels, sportifs ou certains types d'habitat, l'objet architectural procède

d'une offre, le plus souvent de la part de la collectivité publique, dont on espère qu'elle suscitera de la demande. De façon inattendue ce sont ces productions-là qui, alors qu'elles ne sont pas à proprement parler commerciales, reposent le plus directement sur les apports du marketing.

Celui-ci en effet, d'après les auteurs qui en vulgarisent les principes (15), adopte une optique nouvelle. Il ne s'agit plus de conquérir le marché par l'abondance de la production et l'efficacité de la distribution ; la logique n'est pas non plus de rechercher l'amélioration de la qualité intrinsèque du produit. Avec "l'optique vente" et "l'optique produit", on parcourt la filière en sens inverse, en partant du consommateur dont on stimule l'intérêt pour le produit, et que l'on prend en compte dans la conception du produit pour satisfaire ses désirs plus ou moins clairement exprimés et perçus.

Le marketing urbain transpose au "produit-ville", avec ses composantes architecturales et urbanistiques mais aussi économiques, culturelles et autres, ce renversement dans la production de l'offre. C'est parce que l'offre à laquelle correspondent certaines réalisations architecturales n'est pas celle d'une transaction économique mais plutôt d'une marchandise symbolique et/ou politique qu'il est important d'agir en fonction des représentations sociales latentes chez les citadins-usagers-électeurs concernant leur ville et ses dirigeants.

Or, dans son état de développement actuel, le marketing urbain ouvre deux voies opposées aux politiques d'image : d'une part, il magnifie les caractéristiques identitaires des collectivités et des lieux de leur enracinement, d'autre part, il unifie sous forme d'un archétype de la ville rayonnante, cultivée et active le portrait que dressent d'elles-mêmes des villes devenues concurrentes en matière de développement économique, touristique et culturel menant des stratégies très comparables.

Les implications de cette dualité sur la conception architecturale semblent être le développement dialectique d'une recherche de l'exception et de la constitution de lignes de produits (16).

La recherche de l'exception s'accompagne de la demande croissante par les commanditaires d'une spécification et d'une connotation symbolique des projets architecturaux ; on peut l'illustrer par le baptême de plus en plus fréquent des opérations à l'aide de noms qui s'éloignent de la toponymie locale et sont le fruit du travail des agences de publicité qui élaborent les stratégies de communication des opérateurs. Ces noms, comme les slogans des campagnes de communication auxquels ils répondent, pré-existent parfois aux projets et peuvent jouer le rôle de "clause de contenu signifiant", explicite ou non, dans le cahier des charges fourni aux concepteurs. L'exemple du quartier Port-Marianne est

assez clair à cet égard et les élus de Montpellier ont eu bien souvent l'occasion de s'expliquer sur le lien étroit qu'ils instaurent entre conception architecturale et urbanistique d'une part et commercialisation du produit urbain et de son image de marque d'autre part.

Mais parce qu'elles reposent sur un très petit nombre de signatures d'architectes, que le vocabulaire formel utilisé est assez identifiable et que les réalisations de ce type se multiplient, se constituent de façon plus ou moins maîtrisée des familles de produits. Ces familles reposent sur divers éléments unificateurs : c'est le recours aux volumes platoniciens pour les Grands Projets parisiens du Président, c'est un vocabulaire architectural qui s'affirme dans sa spécificité pour les réalisations de R. Bofill qui, tout au moins aux yeux du public, apparaissent comme de multiples décalques à partir d'un modèle commun. C'est encore, comme à Nîmes, le jeu des dénominations qui fait naître la ligne de produit "Nemausus" pour labelliser le logement social produit par la Ville.

Dans cette dynamique, l'objet architectural pourrait subir certains des avatars de l'objet de mode : si, dans leur caractère d'exception, ils sont fortement dotés de bénéfice de distinction pour leurs auteurs, leurs commanditaires et les groupes qui s'y identifient, leur multiplication va de pair avec la dilution de leur signification. E. Goblot dirait peut-être qu'à moins d'élever constamment le niveau (de qualité et/ou de reconnaissance) de leur commande, les maîtres d'ouvrage de ce type d'objet architectural ne peuvent pas maintenir la barrière qui les sépare des producteurs "ordinaires" (17).
En risquant de passer dans la perception "vulgaire" et, éventuellement même, "savante" du modèle à la série, l'objet architectural n'est-il pas aussi susceptible d'enregistrer, comme le notait J. Baudrillard, un "déficit technique" (une prolifération de l'accessoire aux dépens de la stricte valeur d'usage, rendant l'objet plus fragile, plus éphémère) et "un déficit de style" (diminution des qualités sensibles de l'objet) (18) ?

Hypothèses prospectives

Les processus qui ont été présentés ici comme symptômes des mutations en cours dans le champ de la production architecturale sont récents et, nous semble-t-il, fortement enracinés dans les caractéristiques des années 80 en France. L'apparition de l'information-communication comme un pouvoir en tant que tel superpose ses enjeux à ceux des champs économiques et politiques, eux-mêmes déstabilisés par les redistributions en cours à l'échelle nationale et européenne et fait, en particulier, progresser en étendue et en profondeur l'incidence du marketing dans les méthodes, discours et décisions.

La conception architecturale, par divers rouages, subit le contrecoup de ces ré-orientations et est confrontée à des exigences très disparates. La profession semble y répondre par la spécialisation de profils d'architectes sur des marchés différents et différemment soumis aux dynamiques des champs voisins. Mais elle risque de se discréditer dans le champ social qui ne peut que percevoir le hiatus qui s'installe entre ses attentes et l'offre que développent les constructeurs en ré-interprétant selon leurs valeurs et enjeux l'image de ces attentes fournie par les techniques de marketing.

On peut alors dessiner une alternative :

- soit le champ social par son comportement électoral ou son comportement de consommation parvient à alerter les décideurs économiques et politiques ; ceux-ci réinjectent dans leurs modes opératoires qui tendaient à se restreindre à leur seule "illusion" (19) une prise en compte plus directe de la pertinence sociale de leurs choix. Au plan général, on en observe les prémisses dans l'abstention aux scrutins, la progression des positions écologistes, la défiance accrue de l'information de masse, ... En ce qui concerne l'architecture, ce pourrait être la remise en cause de politiques urbaines de prestige conduisant à des difficultés financières et fiscales locales ; c'est aussi l'opposition que rencontre chez les intellectuels le projet de Bibliothèque de France pour laquelle la polémique sur la transparence masque l'ambivalence plus profonde entre "un outil, le plus beau possible" et "un bel objet, le plus utilisable possible" (20),

- soit les mutations en germe dans notre observation se poursuivent assez durablement pour "cristalliser" les positionnements respectifs des agents dans le champ de production architecturale. L'arbitrage des maîtres d'ouvrage dans les concurrences entre concepteurs, les bénéfices divers qui semblent apparaître pour chacun peuvent accréditer cette hypothèse consensuelle. Mais c'est peut-être alors au contact prochain avec les divers champs professionnels européens que cette structuration interne des compétences en France sera à nouveau interrogée.

Il semble possible de poser plusieurs questions prospectives :

1° si la spécialisation d'un groupe d'architectes (français et étrangers) sur la fraction supérieure de la commande publique ne met pas en péril l'équilibre de la profession en termes de marché ou de rapports sociaux internes et qu'elle se confirme, qu'en découlera-t-il en termes de savoir-faire ? Le caractère de synthèse dont se prévaut la discipline des "chefs d'orchestre de la construction" peut-il perdurer dans des situations d'association et de sous-traitance conduites par des architectes-créateurs ? Par ailleurs, les situations de négociation inter-

personnelle entre commanditaire et architecte-vedette, parce qu'elles mettent ce dernier en position favorable, ne sont-elles pas au fond préjudiciables à ce qu'H. Raymond appelle la commutation," l'acceptation implicite par l'architecte de l'ensemble des conventions proposées par la commande" (21) qui intervient dans la compétence professionnelle du concepteur ?

2° en recherchant indistinctement qualité, prestige et visibilité de leurs réalisations, le maître d'ouvrage et l'architecte pensent trouver une certaine légitimité dans le public. Mais la compréhension de la réception par le public des édifices construits doit être attentive aux divers "horizons d'attente" (22) que cette réception recouvre. Sans doute ceux-ci diffèrent-ils pour l'usager des espaces, pour le spectateur de l'édifice dans la ville au quotidien ou dans des pratiques touristiques ponctuelles, et pour l'observateur distrait d'images d'architecture dans la presse ou à la télévision. L'inobservation par les architectes de ces différents types d'attente n'est-elle pas à l'origine de leur choix pour l'un ou l'autre des termes de l'opposition performance/apparence que la transmission des savoir-faire a toujours considéré comme indissociables ? Si, comme le note B. Haumont, "l'architecture à la française" tend vers l'apparence (l'enveloppe et un point de vue particulier de celle-ci), quels rapports va-t-elle tisser à moyen terme avec une architecture de la performance technique comme l'architecture High Tech anglo-saxonne ?

3° en élargissant la question précédente, comment augurer de l'évolution du champ de production architecturale française dans le double mouvement d'internationalisation de l'exercice professionnel : celui qui efface les frontières intra-européennes d'une part, celui qui produit un marché et un groupe d'architectes de niveau mondial d'autre part ? Doit-on imaginer que les Français se positionnent, au plan international, sur les missions de "recherche de concept", d'esquisses préalables, les plus faciles à conduire à distance ? Si oui, seront-ils les seuls sur ce créneau ou devront-ils se mesurer à d'autres spécialistes, italiens ou espagnols par exemple ? Les autres phases et domaines de compétence de la conception sont-ils susceptibles eux aussi de spécialisations nationales ? Quelles conclusions en tirer pour l'enseignement ?

Notes bibliographiques

1. La définition du "champ" qui sert généralement de référence est celle du chapitre *Quelques propriétés des champs* dans Questions de sociologie, Paris, Ed. de Minuit, 1988 : « Les champs se présentent à l'appréhension synchronique comme des espaces structurés de positions (ou de postes) dont les propriétés dépendent de leur position dans ces espaces et qui peuvent être analysées indépendamment des caractéristiques de leurs occupants ».

2. Bourdieu P., Wacquant L., *Réponses*, Paris, Éd. du Seuil, 1992.

3. Raymond H., *L'architecture. Les aventures spatiales de la raison*, Paris, Centre Georges Pompidou-CCI, 1984.

4. Bourdieu P., *Le champ littéraire* in Actes de la Recherche en Sciences Sociales n°89, septembre 1991. L'auteur utilise lui-même l'abréviation (etc.) pour signifier la diversité des champs auxquels ces termes pourraient s'appliquer.

5. Lendrevie J., Lindon D., *Mercator. Théorie et pratique du marketing*, Paris, Dalloz, 4e éd., 1990.

6. Roos D. , Altshuler A., *Quel avenir pour l'automobile ?* MIT, Atlas Economica, 1984.

7. On peut se reporter pour plus de détails à Bellanger L. , *Les nouveaux défis de l'automobile*, Paris, Éd. Chotard et ass., 1986.

8. *La métamorphose de la production* in Sciences et Techniques, mars 1985.

9. Biau V., *L'architecture comme emblème municipal ; les Grands Projets des Maires*, Paris, Plan Construction et Architecture, 1992.

10. Biau V., *Innovation architecturale : logiques de recherche, logiques d'action* in Villes en Parallèle n°17-18, 1991.

11. *Architecture et industrie. Passé et avenir d'un mariage de raison*,. Catalogue de l'exposition du Centre Georges Pompidou-CCI, 1984.

12. Martinon J.-P., *Les maîtres d'ouvrage et la commande d'architecture*, Paris, EHESS, 1980.

13. Benjamin W., *L'œuvre d'art à l'ère de sa reproductibilité technique* in Essais 1935-1940, Paris, Denoël-Gonthier Médiations, 1983.

14. Ciriani E., *L'univers des formes* in Le Moniteur Architecture-AMC n°27, décembre 1991.

15. Kotler P., Dubois B., *Marketing management*, Paris, Publi-Union, 6e éd., 1989.

16. Jarreau ph., *Survey sur l'image de marque des villes et le marketing territorial. Note de synthèse et de réflexion stratégique*, Montrouge, Cristal-CSPC, 1988. pp. 61-62.
17. Goblot E. , *La barrière et le niveau*. Paris, PUF, 1967.

18. Baudrillard J. , *Le système des objets*, Paris, Gallimard, 1968.

18. Au sens "d'investissement dans le jeu qui dispose les agents (...) à distinguer l'important (ce qui m'importe) du point de vue de la logique de champ", Bourdieu P., *Le champ littéraire*, op. cit. p.22.

20. selon les termes de Jamet D. au cours du débat diffusé le 15 mars 1992 sur France-Inter.

21. Raymond H., op.cit. p.67.

22. Jauss H.R. , *Pour une esthétique de la réception*, Paris, NRF Gallimard, 1987.

* * *

Gilles VERPRAET : D'accord pour l'analyse de champ, et on peut même se demander s'il n'y a pas une architecture pour chaque champ. Dans ce sens se pose une question : à côté de l'architecture pour le territoire comme forme urbaine émerge par nécessité une architecture pour le collectif municipal, qui se distingue à son tour de l'architecture de concours, du partenariat.

François ASCHER : Une question par rapport à ce star-system. Je comprends bien sur quel registre on fonctionne avec les Noah, les Forget ou Lecomte, ... Tout le monde sait qui ils sont. En revanche, pour Koolhaas, Portzamparc, ... quels sont les sigles ? Quelle est la scène du star-system ? Et dans le domaine de l'architecture, quels en sont les registres ? Je ne vois pas bien parce qu'il est clair que ce n'est pas le même que le star-system dans la chanson ou dans le tennis. Cela ne joue pas directement sur le grand public. Il y a une ambiguïté complète : on joue sur les attentes concrètes des habitants et on s'appuie sur un star-system complètement étranger à leur propre registre.

Antoine PICON : Les architectes du centre beaubourg sont absolument inconnus par le grand public ; et pourtant s'il y a un bâtiment qui a joué un rôle phare auprès du grand public, c'est bien celui-là.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE PARIS LA DÉFENSE

FORCES ET TENDANCES DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

Actes du séminaire des 24 et 30 mars 1992 à l'Ecole d'Architecture Paris la Défense

A partir d'une réflexion engagée par le Plan Construction et Architecture sur **les métiers et les compétences de la conception architecturale et constructive**, des chercheurs et des praticiens ont été invités à confronter leurs problématiques et leurs pratiques vis-à-vis de leurs domaines et de leurs modalités d'intervention.

Sont ainsi abordées les évolutions des pratiques professionnelles, organisationnelles et institutionnelles qui permettent d'assurer les tâches et les fonctions de conception du bâti. Les perspectives envisagées, dans des contextes de plus en plus européens, concernent les relations entre les concepteurs et les autres intervenants – maîtres d'ouvrage, entreprises, élus... – ainsi que celles qui se nouent et se dénouent, dans la coopération et la concurrence, entre les différents acteurs de la conception des édifices et de l'espace bâti ; architectes, ingénieurs, économistes, urbanistes...

Ce séminaire a constitué de plus, la phase initiale de réflexion et de cadrage de l'action de recherche et d'expérimentation **Euro-Conception** développé par le Plan Construction et Architecture.

François ABALLEA. François ASCHER.
Peter BACHTOLD. Véronique BIAU.
Michel BONNET. Marc COLOMBARD-PROUT.
Bernard HAUMONT. Michel HUET.
Bernard LEROY. Dominique LORRAIN.
Antoine PICON. Gilles VERPRAET.

Ministère de l'Equipement, du Logement et des Transports

ISSN : 02 465 612
ISBN : 2 11 08 5498 7

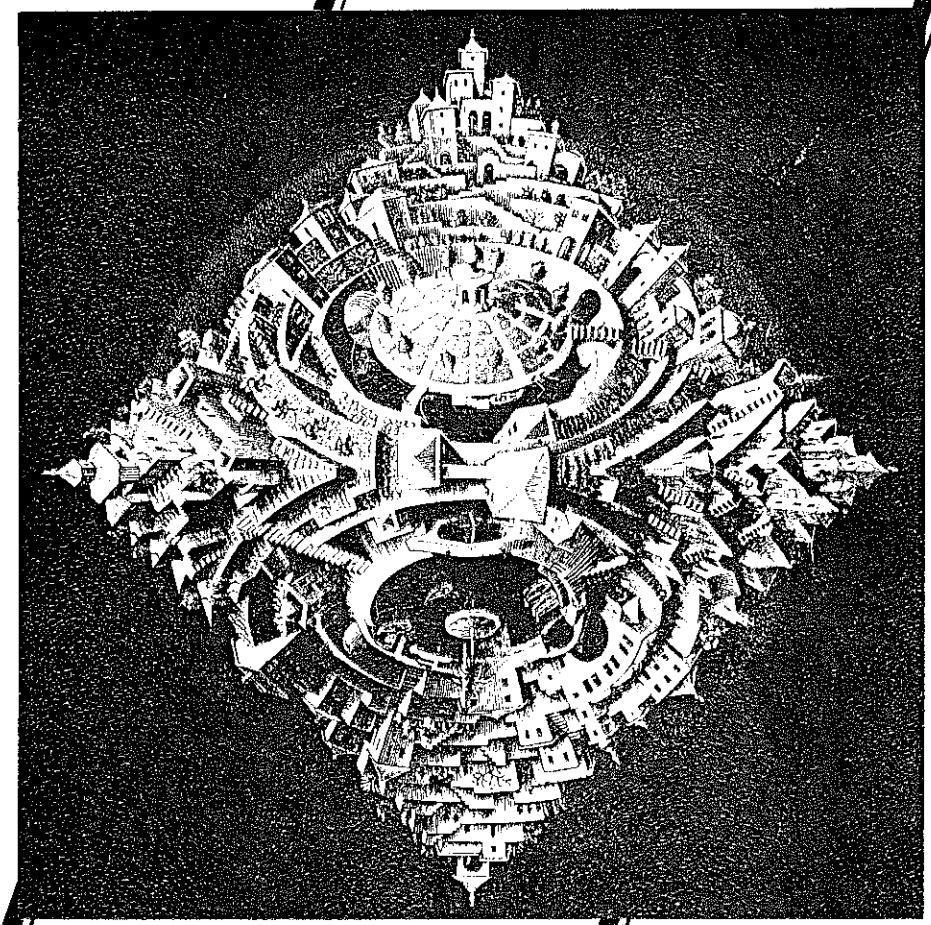
Prix 100 Frs

1991

« Innovation architecturale : logiques de recherche, logiques d'action »

Villes en Parallèle n°17-18. 282-289.

VILLES EN PARALLELE



Sous la direction de Guy BURGEL

ACTEURS ET CHERCHEURS DANS LA VILLE

17 / 18

numéro double

INNOVATION ARCHITECTURALE : LOGIQUES DE RECHERCHE, LOGIQUES D'ACTION

*Véronique BIAU**

■ L'innovation architecturale dans le logement social, et dans une moindre mesure dans les constructions publiques, est l'un des thèmes prioritaires de recherche et d'action du Ministère de l'Équipement, du Plan Construction en particulier. Celui-ci poursuit la double démarche d'inciter à des projets et réalisations innovantes ou expérimentales – à travers les Programmes d'Architecture Nouvelle (PAN) et les Réalisations Expérimentales (REX) par exemple –, et de susciter ou d'aider des recherches évaluatives sur ces opérations elles-mêmes ou éventuellement sur d'autres opérations du même type. Le fait que ces deux fonctions, d'évaluation et d'expérimentation, soient assurées par le même organisme explique sa préoccupation constante d'échanges entre savoirs ou savoir-faire développés dans l'analyse et dans la conception. La qualité de l' **embrayage**[1] de la recherche sur l'action en matière architecturale, c'est-à-dire la prise en compte dans la production bâtie des résultats des recherches, est centrale dans les réflexions et orientations du Plan Construction. Le texte de l'un de ses derniers appels d'offres[2] illustrait largement cette problématique et développait plusieurs axes tendant à une meilleure symbiose; il proposait d'une part de mettre en série et de synthétiser les résultats obtenus en 15 ans d'existence de cette politique de recherche, d'autre part de renforcer des expériences de recherche-action.

L'innovation architecturale dans le logement social apparait comme un observa-

* Urbaniste de l'État, Centre de Recherche sur l'Habitat, CNRS, Paris

toire intéressant de cet "embrayage" entre évaluation scientifique-conception et réalisation : elle fait l'objet de moyens institutionnels et scientifiques puissants au sein du Ministère de l'Équipement; par ailleurs, chez les maîtres d'ouvrage, elle suppose un investissement important en termes de risques techniques et opérationnels, surcoûts financiers, difficultés de mise en oeuvre... On pourrait donc penser que la force des enjeux et la convergence d'intérêts pour l'État-financeur, les concepteurs, les maîtres d'ouvrage jouent en faveur de la cohésion évaluation-expérimentation. Cela ne semble pourtant pas être le cas.

Sans doute pourrait-on mettre en évidence un certain nombre de dysfonctionnements expliquant partiellement l'insuffisante prise en compte de ces résultats dans la conception architecturale : prédominance de l'approche monographique et difficulté d'en tirer des conclusions généralisables, dissociation des niveaux sociologiques, architecturaux, économiques d'analyse des bâtiments innovants, circulation insuffisante des résultats des recherches tant à l'intérieur des milieux scientifiques qu'à l'extérieur vers les concepteurs et maîtres d'ouvrage.

Mais l'on se centrera ici sur ce qui nous apparait comme l'obstacle essentiel à une opérationnalité de la recherche sociologique en matière d'habitat innovant : une **différence radicale d'objectifs et de logiques** entre d'une part les institutions qui promeuvent et orientent la recherche et d'autre part les acteurs qui participent à la conception et la réalisation d'opérations d'habitat innovant (maîtres d'ouvrage, élus locaux, architectes...).

■ LOGIQUES DE RECHERCHE : INNOVER RAISONNABLEMENT

Nombreux sont les appels d'offre et les rapports de recherche qui prennent pour objet l'appréciation par les habitants de l'architecture innovante ou "de qualité" dans laquelle ils vivent, appréciation qui se focalise sur le vécu de dispositions spatiales novatrices à l'exclusion presque totale des aspects techniques et économiques de ces innovations; se sont ainsi succédés des travaux sur les logements à trames non orthogonales, les immeubles pyramidaux, les maisons solaires...[3]. Tout se passe comme si, pour les chercheurs, la tâche consistait à dresser une **grille d'évaluation** d' un certain nombre de formes architecturales novatrices, étant présupposé qu'une fois cette grille élaborée, les

concepteurs et commanditaires en tiendraient naturellement compte dans leurs projets pour éviter les erreurs précédemment commises. Une production "raisonnablement innovante", améliorée par rapport aux opérations servant de base aux évaluations, en découlerait .

Ce processus idéal serait alors proche de celui de l'**innovation-expérimentation** pratiquée dans les domaines scientifiques et techniques, schéma dans lequel le progrès est rationnel et assuré par la succession de trois phases :

– application d'un procédé innovant à un échantillon,

– analyse du produit et évaluation de ses qualités et défauts,

– élaboration d'une deuxième vague de produits tenant compte des résultats de l'expérience précédente et donc plus "performants".

Mais ce schéma tripartite de l'innovation-expérimentation est à plusieurs titres inadéquat à la production de cet objet spécifique qu'est le logement.

En premier lieu, il assimile implicitement les processus de la production architecturale et urbaine à ceux de la production industrielle et se centre sur la **continuité prototype-série**. Or, si dans l'industrie automobile la mise au point d'un nouveau modèle justifie la construction d'un modèle d'essai avant de lancer la construction de milliers de voitures, rien dans la production architecturale n'est comparable à cette façon d'opérer. Dans le bâtiment, le prototype est lui-même objet de consommation et il est bien rare que l'aspect novateur qui y est testé soit repris dans une production massive qui "amortirait" le surcoût intellectuel et économique absorbé par la conception de l'échantillon. En somme, en architecture, tout produit est le prototype d'une série qui n'existera pas.

Deuxièmement, et cela découle de ce premier point, ce schéma d'innovation-expérimentation élude l'interférence dans ces processus des **notions de création individuelle ou d'oeuvre artistique**, si importantes dans le champ de l'architecture. Quand bien même la commande serait organisée pour une production de série, les concepteurs s'y opposeraient vraisemblablement; leur légitimité de créateur se joue dans la spécificité non seulement de leur style personnel par rapport aux autres mais dans celle d'un de leur projet dans l'ensemble de leur oeuvre. La simple observation des discours accompagnant la production et la diffusion d'oeuvres architecturales innovantes témoigne de l'autonomie du processus de conception de l'objet : peu de référence à des antériorités (recherches,

réalisations...), peu d'affiliation à des mouvements développant des recherches similaires, aucune allusion aux effets induits par la tentative présentée. Il s'agit bien d'une production individuelle et non collective, sans cumulativité et où l'innovation consiste probablement moins à "faire mieux" qu'à "faire différemment".

Enfin, le dernier écueil sur lequel achoppe toute vision rationaliste de l'innovation comme moyen de tester pour améliorer progressivement l'ensemble de la production bâtie est que celle-ci est le fait d'un groupe de professionnels qui a naturellement de fortes relations de solidarité mais qui est traversé de **nombreux clivages et oppositions** qui vont à l'encontre d'une coopération générale pour tendre à un "habitat idéal de demain". Aucune nécessité pratique des acteurs, aucune contrainte institutionnelle n'incite à la mise en commun et à la redistribution des leçons tirées de telle ou telle réalisation innovante. L'urgence, la concurrence, enferment les acteurs dans leurs propres actions. Mais peut-être aussi ceux-ci ne souhaitent-ils pas, n'ont-ils pas besoin, d'être éclairés dans leur démarche par des éléments issus du registre du rationnel ?

■ LOGIQUES D'ACTION : INNOVER PASSIONNÉMENT

L'architecture du logement social est de moins en moins entre les mains d'un commanditaire central ou tout au moins homogène, celui qui avait pu, dans les années 70, donner une certaine ampleur au procédé prototype-série par les politiques des Modèles-Innovation, catalogue de composants compatibles... Non seulement la pertinence d'un objet innovant de série utilisable en tout point du territoire a été remise en question par le contextualisme et l'intégration urbaine mais la commande architecturale s'est fractionnée entre les collectivités locales.

Or on observe la mise en place actuellement d'un "**champ des collectivités locales**", comme pourrait dire P. BOURDIEU[4], c'est-à-dire d'un ensemble de relations effectives et symboliques qui mettent les villes en concurrence pour un enjeu identique. Ce champ découle d'une part de l'autonomie conférée aux villes par les lois de 1982 et 1985 et d'autre part de la lutte que se livrent les villes, grandes et moyennes, pour accéder au statut d'"Eurovilles"[5]. Cela fait l'objet de beaucoup de réflexions actuelles et l'on ne développera ici cette nouvelle définition des politiques urbaines que dans les aspects qui ont une influence sur l'innovation architecturale.

Le financement du logement social reste une prérogative d'État mais les choix architecturaux incombent aux élus et maîtres d'ouvrage et nombreuses sont les situations locales dans lesquelles les élus se sont lancés dans des opérations innovantes, médiatisées, sans conteste aussi audacieuses que les précédentes. Cependant les motivations à innover n'ont plus aucun rapport avec une quelconque rationalité expérimentale; elles entrent dans une logique d'image.

Dans un premier temps, l'émergence de la concurrence entre villes, s'est traduite essentiellement sur le terrain économique: attirer les investisseurs, inciter des chefs d'entreprises à installer là leurs laboratoires et activités de pointe, faire venir des cadres et techniciens de haut niveau. Mais certains maires ont progressivement associé à cette optique de développement économique la **notion d'excellence** tant intellectuelle, scientifique que culturelle. L'architecture peut alors devenir un moyen privilégié pour exprimer l'audace, le dynamisme, l'exigence de qualité, valeurs que ces villes entendent partager avec leurs partenaires économiques .

Des maires-bâtisseurs font tout leur possible pour faire travailler sur leur ville les plus grands architectes français et étrangers; mais s'agit-il d'innover ou de faciliter la médiatisation de l'opération ? Comment se détermine la supériorité des "plus grands": par leur présence dans les media ou par une évaluation positive du vécu de leur réalisation ? On voit en fait se mettre en place, parallèlement à la légitimité que pouvait instaurer le Ministère par le biais de ses financements spéciaux et de ses évaluations sociologiques, une nouvelle source de légitimité, probablement beaucoup plus importante aux yeux des élus et maîtres d'ouvrage parce que touchant le grand public : celle de la presse nationale.

Pour les villes, l'architecture devient un emblème : elle porte en avant l'identité de la ville et par contre-coup, elle témoigne du bien-jugé des édiles locaux en matière artistique[6]. Les media assurent la mise en scène et la sanction positive du processus : " Ce sont de bons architectes puisque la presse en parle, ce sont des villes dynamiques puisque la presse en parle". On comprend que dans cette optique c'est la **singularité** de l'objet architectural qui prime, sa singularité au double sens du mot : l'étrangeté de son apparence qui renforce son pouvoir de séduction auprès d'un public d'architecture sensible au spectaculaire, l'unicité de l'objet qui le démarque de tout édifice connu .

Ce processus touche au premier chef les grands équipements, théâtres, centres de

congrès, médiathèques, en bref tout ce qui a pu être qualifié de Grands Projets à Paris et en province. Mais, paradoxalement, le logement social qui pourrait apparaître comme le type de programme le plus banal, le plus ingrat, participe aussi de ces stratégies d'excellence. C'est ainsi que l'on voit les journaux et magazines présenter des opérations de logement social, parfois de modeste importance, mais qui bénéficient d'auteurs prestigieux : R. BOFILL, J. NOUVEL par exemple.

Dans ce nouveau contexte, l'architecture du logement social apparait tirée dans deux directions souvent peu conciliables : il s'agit de produire des logements confortables, à moindre coût de construction et d'entretien, mais surtout d'attirer la curiosité par l'originalité des formes ou des espaces de façon à donner au bâtiment l'impact public maximum. Les opérations d'habitat social considérées comme innovantes, avant-gardistes, sont de plus en plus issues de cette deuxième logique; mais celle-ci qui apparaît ici froide et cynique parce qu'on a cherché à la situer dans son contexte de décentralisation (concurrence économique, marketing urbain) apparaît chez les acteurs de ce processus sous les traits de la passion sincère. C'est en faisant appel aux "maîtres"[7] que les élus estiment que non seulement on produit le bâtiment de meilleure qualité mais aussi que l'on élève les exigences pour le reste de la production locale, exigences qui sont essentiellement fondées sur des critères esthétiques. Ce type d'opération reste, dans sa conception, littéralement extra-ordinaire : c'est un "coup" trouvant souvent son origine dans une décision personnelle de l'élu et pour lequel on adapte ponctuellement le mode de financement, le choix de l'architecte, la procédure d'attribution des logements. Dans cette aventure esthétique, les dimensions affectives et symboliques escamotent largement les imperfections et difficultés matérielles que pourrait mettre en évidence une recherche évaluative. Moins que jamais n'apparait le souci de tirer des enseignements de l'expérience pour des ajustements ultérieurs.

■ Alors, faut-il conclure que la recherche scientifique sur l'architecture de l'habitat innovant n'a plus aucune raison d'être pour éclairer les décideurs et producteurs de logement social ? Non, sans doute et pour plusieurs raisons :

– les mécanismes décrits ici touchent la part la plus visible de la construction de logements sociaux mais ils restent quantitativement **réduits** et ne semblent pas appelés à se généraliser. Le coup de coeur n'est pas le mode de décision dominant et, même là où il a pu l'être, le recul du temps pourrait faire revenir à un plus grand rationalisme;

– les maîtres d'ouvrage, les villes ne disposent pas de moyens pour évaluer leur action, encore moins pour la situer par rapport aux autres. L'État conserve donc son rôle de **carrefour des expériences.**

Mais dans ce fossé qui s'accentue entre logiques technicistes de recherche et logiques personnelles d'action, le dialogue ne peut venir que d'une meilleure interconnaissance des deux champs partenaires. Pour cela peut-être faudrait-il orienter la recherche non plus sur l'évaluation de type monographique des objets architecturaux innovants mais plutôt sur la compréhension des **processus** qui conduisent à leur production. Puisque le choix de l'objet par le décideur n'échappe pas à la force de la séduction, est-il utile de développer des grilles de critères, des évaluations scientifiques qui ne peuvent au mieux (si elles sont connues du décideur) que ternir un rêve que de toutes façons il souhaite voir réaliser ? L'objectif que l'on pourrait donner à la recherche sur le logement innovant serait plutôt de situer l'innovation dans l'ensemble des stratégies dont elle est l'objet et d'aider ainsi à mieux évaluer les implications des choix passionnés qui la font exister.

■ Notes

1. Voir ce qu'écrit H. RAYMOND sur l'embrayage de l'architecture sur la société dans *L'architecture. Les aventures spatiales de la raison*, Paris, CCI Centre Georges Pompidou, 1984.

2. Appel d'offres du programme Conception et Usage de l'Habitat, Juillet 1988, sur "Espaces d'habitation : pratiques observées et conception".

3. C. MOLEY dresse une synthèse de ces nombreuses innovations architecturales dans son ouvrage *L'innovation architecturale dans la production du logement social*, Paris, Plan Construction, 1979.

4. P. BOURDIEU définit et utilise le concept de "champ" à propos de production culturelle, en particulier dans *La distinction*, Paris, Éd. de Minuit, 1979 et *Le sens pratique*, Paris, Éd. de Minuit, 1984.

5. Le terme d' "Euroville" est celui que lance la campagne de communication de la Ville de Montpellier à l'automne 1989. Il est à rapprocher de la notion d' "Europôle" traitée dans *Montpellier, Europôle*, R. BRUNET, L. GRASLAND, J.P. GARNIER, R. FERRAS, J.P. VOLLE, Montpellier, GIP Reclus, 1988.

6. Le thème de l'architecture comme blason pour les élus locaux sera développé dans "Architecture innovante et emblématique municipale", V. BIAU, rapport Plan Construction, 1990.

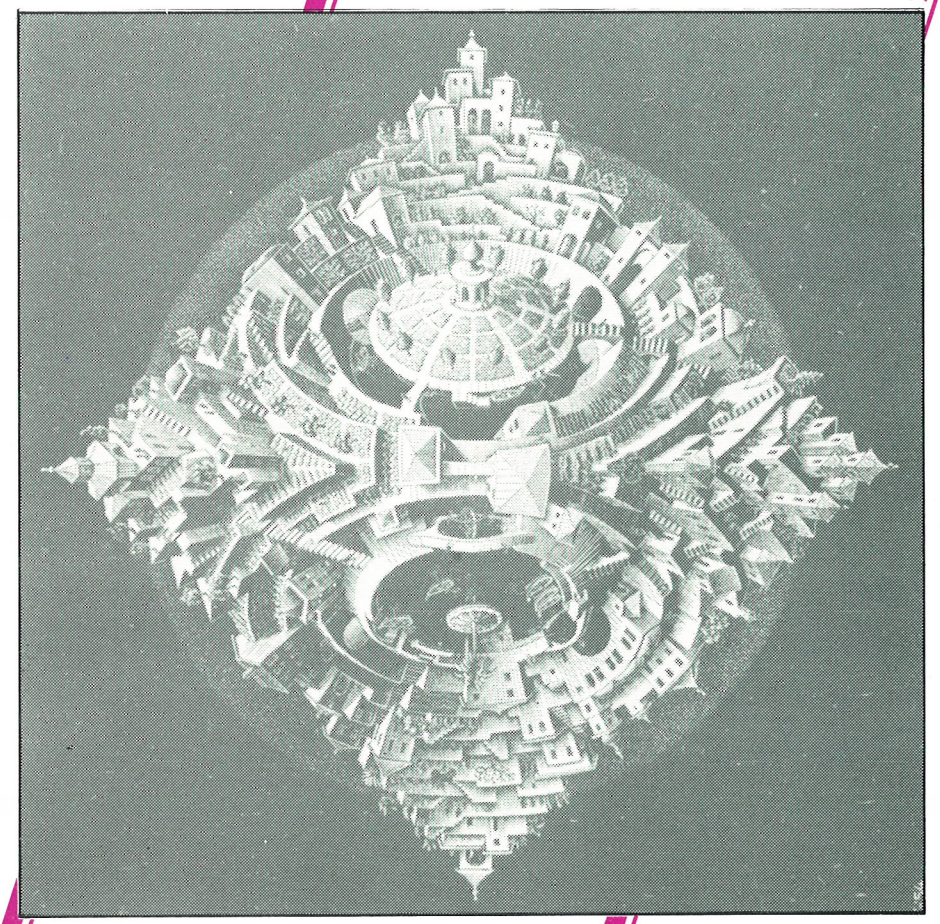
7. Le terme de "maître" est celui qu'emploie J. BOUSQUET, maire de Nîmes, pour dénommer les architectes de renommée nationale ou internationale qu'il invite à venir construire dans sa ville.

1989

« Formes urbaines et pratiques urbanistiques en R »

Villes en Parallèle, n°12-13.

VILLES EN PARALLELE



FORMES URBAINES

12
13

numéro double

QUAND LA FONCTION SUIT LA FORME : FORMES URBAINES ET PRATIQUES URBANISTIQUES EN "R"

WHEN FUNCTION FOLLOWS FORM

Véronique BIAU
Architecte-sociologue.
Laboratoire de Géographie Urbaine,
Université de Paris-x.
Centre de Recherche sur l'Habitat.

RÉSUMÉ

Avec la redécouverte des traces urbaines et l'intention d'agir en douceur sur la ville, se développent les pratiques urbanistiques en R : réhabilitation, reconversion, restauration...

Mais, avec ces pratiques qui permettent de faire de la ville sans création de formes, en se glissant dans les cadres bâtis existants, n'élude-t-on pas les questions cruciales d'une composition urbaine en perte de savoir-faire ?

ABSTRACT

With the rediscovery of urban layout and the intention to act gently upon the town, "R" urbanistic practices have developped : rehabilitation, reconversion, restoration.

But, with these actions which permit us to plan a town without creating form, by sliding into existing surroundings, do we not evade the crucial question of urban composition which is losing its know-how ?

QUAND LA FONCTION SUIT LA FORME : FORMES URBAINES ET PRATIQUES URBANISTIQUES EN "R"

Véronique BIAU *

■ Si l'urbanisme des années 60, préoccupé de planification urbaine, de *town planning,* a fait apparaître dans le vocabulaire de la profession une quantité de sigles en Z, on voit aujourd'hui, avec une réflexion en termes d' *urban design* se multiplier les pratiques en R à la charnière entre urbanisme et architecture : réhabilitation, restauration, reconversion[1]... Ces vocables recouvrent des modalités d'intervention différentes, mais qui ont en commun de s'effectuer sur un site déjà urbanisé, déjà "formé" et donc de poser le problème du rapport entre les formes urbaines pré-existantes, présentes sur le terrain sous forme de traces (bâtiments, parcellaires, voies), et une composition urbaine venant s'y superposer.

Certes, le respect de la ville traditionnelle et la recherche de continuités fondent ces démarches ; mais on peut cependant, face à une valorisation du passé confinant parfois au fétichisme, s'interroger sur les conditions qui ont amené les spécialistes de la ville à se glisser avec autant d'aisance, voire de délice, dans des enveloppes urbaines constituées en d'autres temps, avec d'autres modes de projétation[2] et parfois pour d'autres usages.

La reconversion de bâtiments existants qui est le mode opératoire de nombreux "Grands Projets du Président" par exemple, illustre bien cette tendance à faire du vieux, ou plutôt de l'ancien, le meilleur objet de départ pour créer du neuf, et même de l'innovant. Le paradoxe y est flagrant : pour marquer

* Architecte-sociologue. Laboratoire de Géographie Urbaine, Université de Paris X. Centre de Recherche sur l'habitat.

une époque, pour pérenniser un pouvoir, on a choisi de réaménager des bâtiments témoins d'autres époques et souvent construits à des fins sans doute plus utilitaires que somptuaires (Filature Motte-Bossut à Roubaix, Abattoirs de La Villette, Gare d'Orsay...)

Cette réutilisation d'éléments architecturaux ou urbains existants conduit à la production d'espaces de qualité, porteurs de fortes charges symboliques, rarement dépourvus d'originalité et même d'humour ; mais n'est-elle pas aussi une façon d'éluder la question centrale: quelles formes urbaines composer aujourd'hui.

■ TOUT PASSE, TOUT LASSE... SAUF LES TRACES!

La démarche d'analyse typo-morphologique de la ville a montré l'aptitude des tissus urbains traditionnels à s'adapter, à se régénérer sans heurts à l'intérieur d'un canevas très stable de voies, de limites parcellaires... C'est même avec une certaine fascination que certains chercheurs ont observé la persistance de ces traces urbaines : subsistance des murs de fortification dans les îlots qui s'implantent à leur place, reprise des chemins et sentiers ruraux dans les premiers développements des maillages viaires urbains, reprise des tracés des allées des grands domaines au moment de leur transformation en lotissements ou cités-jardins...

Cette fascination va de pair avec toute la réflexion postmoderne sur la profondeur historique, le "feuilletage" qui donne aux lieux leurs forme et ambiance spécifiques, le *genius loci* [3], à travers la superposition de strates laissées par des interventions successives dont aucune n'efface totalement les précédentes.

Avec l'archéologie - archéologie urbaine, archéologie industrielle -, ce mouvement de revalorisation des traces dépasse le seul milieu des architectes et concerne universitaires, élus, associations locales... Un patrimoine construit qui, en plus des monuments, intègre des édifices de plus en plus récents, de plus en plus "vulgaires" (moulins, ouvrages d'art, usines rebaptisées "châteaux de l'industrie") fait l'objet d'une redécouverte historico-esthétique. Voici donc des ensembles, des bâtiments qui apparaissent, sous l'autorité de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites ou sous la seule pression du "social", comme devant être conservés, quitte à être recyclés pour "gagner leur vie"[4].

Comment ces traces de formes urbaines antérieures, tombées dans une certaine obsolescence fonctionnelle mais agissant comme viatiques de la mémoire collective, participent-elles des réflexions urbanistiques contemporaines?

■ TRACES ET URBANISME EN R

En 1985 et 1986, se sont succédées au Centre Georges Pompidou deux grandes expositions intitulées, selon une même formule rhétorique, *Construire dans le construit* et *Créer dans le créé.* Il s'agissait bien sûr d'affirmer qu'il y a

bien dans le travail sur l'existant une pratique créatrice légitime, ce qui est en soi un tournant important dans les représentations que se font les architectes de leur champ d'intervention. En outre, ces expositions donnaient corps au thème du palimpseste, l'un des points récurrents de l'argumentation des pratiques en R : on restaure, réhabilite, reconvertit un bâtiment ou un ensemble de bâtiments existants, mais on garde une certaine liberté à l'égard de l'héritage, on le réinterprète, on le réactualise...

"Une nouvelle signification peut être donnée à l'architecture des bâtiments existants et plus qu'un détournement d'usage, la reconversion est un moyen d'expression architecturale. Elle est d'ailleurs incompatible avec la préservation telle qu'elle est pratiquée pour des monuments historiques et s'assimile plutôt à la notion de *palimpseste*, parchemin dont on a effacé la première écriture pour pouvoir écrire un nouveau texte." B. REICHEN, P. ROBERT "L'art du fondu enchaîné" in *Modernité-Postmodernité,* catalogue de l'exposition CCI, 1981.

Se développe, avec cette notion du palimpseste, d'une deuxième intervention célébrant un bâti existant, une abondante terminologie ad hoc en R utilisée dans la présentation et l'argumentation des projets comme dans l'élaboration balbutiante d'une théorie du recyclage architectural. Dans la préface qu'écrit F. BURKHARDT, directeur du Centre de Création Industrielle, au catalogue de l'exposition *Créer dans le créé*, les expressions en R, régulières ponctuations du texte, parviennent à constituer en elles-mêmes, au-delà de la définition de la reconversion, une description quasi-exhaustive du paradigme postmoderne:

Remise en question du credo moderniste
Remise en cause des stratégies administratives des années 60
Reprise d'intérêt pour les centres urbains
Regain d'intérêt pour les bâtiments anciens
Récupération du patrimoine historique
Réutilisation d'espaces construits
Retour à un éclectisme historicisant
Retour à une organisation professionnelle traditionnelle.

Le R, significatif à la fois de la critique des modes opératoires modernes et du re-traitement d'un matériau hérité, constitue de la même façon l'initiale d'un grand nombre de termes caractérisant l'intervention : revitalisation, réaménagement, réorganisation, réinterprétation, restitution, reconstitution... Face à cette prolifération terminologique, les auteurs ont tenté de sélectionner et d'officialiser certains de ces termes, de manière à les définir les uns par rapport aux autres.

Réhabilitation : du latin *habilitare* ; rendre apte, rendre ses droits.
Rénovation : du latin *renovare* ; apporter des transformations profondes.
Reconversion : du latin *convertare* ; adapter à de nouvelles fonctions.
Restauration : du latin *restaurare* ; remettre en bon état.
Reconstruction : du latin *construere* ; construire après démolition.
Restructuration: du latin *structurare* ; donner une organisation nouvelle.

Il est intéressant de noter que ce n'est pas tant la nature du projet qui fonde la définition des multiples pratiques urbanistiques en R, que la négociation qui s'y fait avec la présence de traces spécifiques : bâti ancien ou

inadapté pour la réhabilitation, bâtiment à valeur historique pour la restauration, bâtiment désaffecté pour la reconversion ; et pour les urbanismes en R plus anciens : sites totalement ou partiellement détruits pour la reconstruction, ou encore quartiers vétustes réduits à *tabula rasa* pour la rénovation.

Avec la réhabilitation, l'objet hérité est avant tout évalué sous le rapport de sa valeur d'usage et de sa fonction sociale (grands ensembles, habitat ancien). L'intervention consiste principalement à remettre aux normes ces objets marqués par le temps, mais encore fort valables; remise aux normes réglementaires mais aussi sociologiques, esthétiques... Les outils de cette assimilation à un espace urbain moyen de référence sont très clairs dans la réhabilitation des grands ensembles : la forme héritée est reprise, quoique dépréciée, et tirée à l'opposé de ses caractéristiques modernes ; on ferme et différencie les espaces extérieurs, on historicise les immeubles (frontons, toitures...), on réintroduit des appentis et autres locaux d'inspiration vernaculaire...

Avec la restauration et la reconversion, les dimensions esthétiques et symboliques du bâtiment ou de l'ensemble-support priment et viennent se substituer à son inadaptation fonctionnelle dans l'impératif de conservation qui leur est appliqué. L'enveloppe est là, il faut lui trouver une destination. La restauration se donne pour tâche d'effectuer cette transition le plus discrètement possible ; la reconversion de bâtiments existants, de par le paroxysme dans lequel elle pousse ce rapport forme/fonction, me semble revêtir un intérêt tout particulier.

■ LA RECONVERSION DE BATIMENTS EXISTANTS: LE PRIMAT DE LA FORME

La reconversion apparaît comme un urbanisme en R très significatif de l'attention portée aux formes urbaines héritées dans l'intervention contemporaine sur la ville, dans la mesure où, comme on va le voir, la prégnance de cette forme est si forte qu'elle opère à plusieurs égards une inversion du processus traditionnel de conception architecturale et urbanistique.

La forme, la configuration spatiale, qui sont habituellement la finalité de l'acte architectural, sont ici des données, contraintes initiales et cadres de l'intervention. Le projet est, encore moins que dans les autres contextes, auto-déterminé. Il se génère "par rapport à ...", avec toutefois un éventail de partis possibles : collage et opposition neuf/ancien, détournement mais conservation de l'esprit du lieu, simple mise en valeur, reconstitution historique...

Mais, dans ce travail qui part de la forme et aboutit à la forme, le mot d'ordre moderniste "la forme suit la fonction" subit un avatar sensible : non seulement la fonction n'est plus antérieure à la forme, mais la forme initiale est pliée à une fonction pour laquelle elle n'a pas été conçue. P. ROBERT, architecte de nombreuses reconversions, écrit d'ailleurs non sans provocation : "Dans la reconversion, la fonction suit la forme, celle-ci étant la source d'inspiration du concepteur"[5].

Les implications de cette démarche "plasticienne" sont importantes : c'est en fait le processus-même de programmation qui est retourné. Il ne s'agit plus ici de déceler des besoins et de concevoir l'architecture permettant de les satisfaire, mais à l'inverse, à partir d'une enveloppe à réinvestir, d'envisager des scenarii de réutilisation. Le programme est alors instrumentalisé par le projet ; la forme suscite la fonction voire le besoin. C'est l'analyse que fait F. CHASLIN, auteur du livre *Les Paris de F. Mitterrand* [6], montrant que certains des Grands Projets n'ont répondu à aucun besoin avéré et n'auraient probablement pas vu le jour sans la pression d'un bâtiment existant à réutiliser. Il en est de même des nombreux écomusées[7] qui ont ouvert leurs portes ces dernières années à la place d'usines fermées. Certes, la démarche de reconversion suscite des programmes originaux (archives du monde du travail, centre de la bande dessinée, musée de la dentelle) et riches (église, bibliothèque, théâtre, bureaux, locaux artisanaux, commerces et logements à la Filature Le Blan à Lille par exemple). Mais n'est-il pas surprenant que la reconversion, fortement affiliée au contexte de crise - sa première justification restant l'économie - ne se préoccupe qu'accessoirement de sa rentabilité en termes d'usage, de sa pertinence fonctionnelle?

Il y a de même, et plus particulièrement dans la reconversion de bâtiments industriels, une certaine ambiguïté quant au regard accordé aux formes urbaines sur lesquelles porte l'action. N'y a-t-il pas en effet une certaine similitude entre la morphologie d'une filature ou d'une manufacture de tabacs et celle, décriée par les architectes-mêmes qui reconvertissent ces premières, des grands ensembles et quartiers d' "usines à habiter" ? Qu'est-ce qui, outre la connotation historique, différencie ces espaces dont le dénominateur commun est le couple fonctionnalisme-rationalisme, ensembles de "barres" aux façades lisses et répétitives disposées orthogonalement autour d'espaces libres peu hiérarchisés ? Or la reconversion de bâtiments industriels, en prenant à son compte cette forme urbaine, n'en fait ni l'analyse ni la critique, ni comme dans la réhabilitation des grands ensembles, l'objet d'un remodelage. L'architecture industrielle avec ses qualités esthétiques, mnésiques, techniques, oblitère la dimension urbanistique ; des qualités urbaines de ces sites à reconvertir, la première semble être implicitement aux yeux des maîtres-d'oeuvre celle d'exister et donc d'éliminer de ces opérations à échelle urbaine, la délicate étape du projet urbain, en permettant d'aborder directement l'intervention architecturale.

Cette non-intervention urbanistique peut aussi être interprétée comme une confiance dans les capacités d'adaptation des tissus urbains, mais alors la position est ici plus radicale que celle de l'approche typo-morphologique : pourraient se sédimenter sur elles-mêmes les armatures urbaines, mais aussi les enveloppes construites, et à cette sédimentation transhistorique pourrait se combiner une sédimentation transfonctionnelle.

■ PRATIQUES URBANISTIQUES EN R ET OUTILS THÉORIQUES DE LA COMPOSITION URBAINE

Les pratiques urbanistiques contemporaines en R, réhabilitation et souvent reconversion, soulèvent un problème à résonance épistémologique très spécifique à l'urbanisme actuel : elles permettent de réaliser des

programmes importants, d'un intérêt dépassant souvent l'échelle du quartier, dans des sites porteurs de forts enjeux, sans nécessiter de réflexion en matière de composition urbaine.

Or il semble que si le terme de crise ne s'applique plus à l'architecture, il a encore tout son sens pour ce qui est du projet urbain, de la composition urbaine. Toutes les théories urbaines ont à leur tour subi de sévères critiques et les concepts dont dispose l'architecte-urbaniste pour adopter un parti urbain, modeler les espaces, argumenter son projet par rapport à la multitude des possibles, sont bien peu définis et peu articulés entre eux. La différence de nature de ce travail d'avec la projétation architecturale, l'autonomie des facettes que le projet doit englober, rendent bien malaisées ces interventions dans lesquelles on ne maîtrise guère les structures (îlots ou espaces ouverts ?, parcellaire ou non ?), l'évolution du projet au cours de sa réalisation puis de son vécu, le symbolisme...

Il n'est guère possible cependant d'établir le sens de la relation de causalité entre ces deux phénomènes que sont le développement de pratiques en R, finalement plus architecturales qu'urbanistiques et la perte de savoir-faire de la composition urbaine :

- est-ce, parce qu'à la chute de l'orthodoxie moderne les urbanistes ont été dépourvus de support théorique, qu'ils ont opté, dans une attitude de repli, pour des pratiques en R qui se présentent comme de simples mises en valeur, souvent réversibles[8], d'un patrimoine existant?
- ou bien est-ce la prégnance des formes urbaines traditionnelles, érigées en modèles et quelque peu idéalisées par la recherche historique qui, orientant peut-être temporairement l'intervention vers le recyclage des tissus anciens, conduit à mettre en sommeil la réflexion sur les outils adaptés au processus contemporain de production de formes urbaines?

Dans les deux hypothèses transparaît en filigrane le caractère temporaire, intermédiaire, des pratiques en R, en attente peut-être d'une cristallisation des savoirs et savoir-faire urbains[9]. Et c'est bien, en fait, un sentiment ambivalent que laissent celles-ci vues sous l'angle de leur apport à la question des formes urbaines, sentiment ambivalent que suscitent ces diverses "rétro-innovations", qui fondent leur aspect avant-gardiste sur la redécouverte d'objets ou de savoir-faire anciens, oubliés ou déconsidérés.

D'une part, les pratiques en R apparaissent ou sont apparues comme nouvelles, donnant lieu à des opérations expérimentales, productrices à la fois d'espaces originaux et de nouveaux modes opératoires fournissant les éléments d'un débat largement diffusé par des publications, expositions, colloques... (au point même parfois d'être cautérisées par le phénomène de mode qui, s'emparant de ces nouveautés, les conduit à un processus de consommation et d'usure).

D'autre part, d'un champ d'application assez réduit, elles ne font guère progresser les questions sensibles de l'aménagement urbain d'autant plus cruciales que les terrains à traiter sont peu marqués par leur histoire ou leur environnement: terrains péri-urbains, villes nouvelles, zones dites "d'accompagnement"... De plus, le sens dans lequel les pratiques en R

déplacent la "science urbanistique" pourrait apparaître dans une vision rétrospective comme un recul, une démarche d'évitement, ou tout au moins un temps d'arrêt dans l'élaboration des outils et concepts étayant le projet urbain.

NOTES

1. Certes, il ne s'agit là que d'une tendance: de même qu'il avait existé dans les années 50-60 des pratiques en R (Reconstruction, Rénovation Urbaine, , Résorption de l'Habitat Insalubre), subsistent aujourd'hui des sigles en Z (Z.P.P.A.U., Z.A.C...).

2. Le néologisme "projétation", très en vogue dans le milieu architectural, traduit de l'italien, désigne le processus de conception du projet.

3. Cf. NORBERG- SCHULZ CH.,.*Genius loci.* Milan, New York, 1979.

4. Voir le n°136 de la revue *Monuments Historiques Archéologie et projet urbain* et en particulier l'article de Ch. DEVILLERS "Projet urbain et mémoire de la ville".

5. Extrait d'un article paru dans le catalogue de l'exposition *Créer dans le créé*, Paris, CCI, Centre Georges Pompidou, 1986.

6. *Les Paris de François Mitterrand; histoire des grands projets architecturaux.* F.CHASLIN, PARIS, Folio Gallimard, Paris, 1985.

7. Les écomusées qui se donnent la vocation de présenter l'économie régionale ou les spécificités de la vie locale ont connu une véritable "floraison" (voir "La floraison des écomusées industriels", *Le Monde*, 21 Août 1983) dans les années 1980-1985: musée du textile à Fourmies, écomusée des forges d'Hennebont, musée du verre à Sars Poteries et bien sûr le plus connu, l'écomusée du Creusot-Montceau les Mines installé dans l'ancienne Manufacture des Cristaux de la Reine Marie-Antoinette devenue ensuite résidence des SCHNEIDER.

8. La condition posée par les Monuments Historiques à la reconversion de bâtiments classés a été que l'intervention soit démontable et que l'on puisse revenir sans dommage à l'état initial. Cela fait dire à P. ROBERT qu'on assistera peut-être à une "déconversion" du même type que la "débaroquisation" des églises médiévales.

9. On cite cependant K. POPPER "le progrès ne procède pas par révolutions mais par transformations et se nourrit de l'expérience accumulée des hommes" pour évoquer une correspondance entre la cumulativité des pratiques en R et une hypothétique cumulativité épistémologique générée par celles-ci.

1988

« Le loft, un nouvel habitat urbain »

Espaces et Sociétés n°51. 145-163.

8 Le loft : un nouvel habitat urbain

Véronique Biau

Il y a une dizaine d'années que s'est établie en France la pratique architecturale de reconversion de bâtiments industriels en logements, inspirée du modèle new-yorkais du loft. Reprise et amplifiée par les avant-gardes culturelles et par certains éléments médiatiques, cette pratique a fait l'objet d'une forme de vogue ; mais, au-delà de la superficialité et du caractère éphémère inhérents aux phénomènes de mode, l'invention de ce nouveau type d'habitat urbain et sa forte résonance auprès d'une certaine « élite » intellectuelle posent le problème de l'évolution des systèmes de valeurs et des modes de vie et d'une certaine inadaptation de l'habitat traditionnel à l'égard de groupes qualifiés, selon les points de vue, d'avant-gardistes ou de marginaux.

La pratique de transformation de locaux industriels (usines, entrepôts) en logements revêt en France deux formes parallèles, impliquant des acteurs, des stratégies et des objets différents. C'est d'une part le recyclage privé par les habitants pour eux-mêmes de petits ateliers artisanaux ou industriels de fond de cour. D'autre part, dans le secteur du logement social, c'est la réutilisation à des fonctions d'habitat, d'équipement ou d'activités de grands bâtiments industriels désaffectés (filatures, manufactures de tabacs, entrepôts) dont les qualités constructives et architecturales font opter pour une intervention par modification plutôt que par démolition et reconstruction. Quels sont aujourd'hui les bilans respectifs de ces deux démarches ?

1. La reconversion sociale ou le « loft du pauvre »[1]

La synthèse établie ci-après repose sur les données d'un corpus constitué par l'exploitation systématique des revues françaises d'architecture et d'urbanisme entre 1977 et 1985 avec l'aide de fichiers de dépouillement des périodiques du Centre de création industrielle et du Service technique de l'urbanisme. Elle présente donc l'insuffisance de ne faire état que d'opérations publiées.

La reconversion sous forme de logement social concerne treize opérations totalisant 827 logements dont 317 dans les départements du Nord (Calais, Tourcoing, Lille) et 147 à Paris. On peut en rendre compte sous la forme de trois périodes successives :

1) Dès 1976-1977 commencent l'étude et la diffusion de *projets-phares*. Le premier d'entre eux est celui de la filature Le Blan à Lille transformée par l'O.P.H.L.M. de la Communauté Urbaine de Lille en 104 logements locatifs, 7 000 m² de locaux destinés à l'artisanat et à la petite industrie, 5 000 m² de commerces, 3 300 m² de bureaux, une église, une bibliothèque, une salle polyvalente.

B. Reichen et P. Robert, architectes de l'opération, renouvellent cette démarche à Elbeuf en transformant la filature Blin et Blin, qui occupait 20 000 m² en centre-ville, en 151 logements locatifs, 20 boutiques, 1 supermarché, 1 300 m² d'artisanat, 1 600 m² de bureaux et des équipements publics. Par ailleurs, la Régie immobilière de la Ville de Paris lance en 1977 un concours d'architecture sur une parcelle rue de l'Ourcq (Paris 19e), occupée par un bâtiment en briques et fonte de la fin du XIXe siècle utilisé comme entrepôt par les Galeries Barbès. L'équipe lauréate (J. Lévy, C. Maisonhaute) propose sa reconversion en 75 logements P.L.A. et 6 ateliers d'artistes.

Cette vague de projets « expérimentaux » trouve un certain retentissement dans la presse (dix articles sur Lille, cinq sur Elbeuf, dix sur Paris dans le corpus étudié) ; elle développe des préoccupations tournant autour des typologies d'habitat mais surtout de problèmes d'ordre urbanistique : c'est au même moment (1979-1981) que se diffuse la réflexion sur les friches industrielles et que s'organise la recherche sur le patrimoine industriel.

2) A partir de 1982-1983, s'engagent des *projets en écho* des projets innovateurs que réalisent soit les mêmes maîtres d'ouvrage, soit les mêmes architectes. C'est ainsi que la R.I.V.P. réitère l'expérience de

la rue de l'Ourcq avec deux petites opérations : la transformation en 20 logements d'une fabrique de dragées rue des Prairies (Paris 20e) et l'installation de 12 appartements-ateliers d'artistes allée des Arts (Paris 13e) dans un entrepôt de futailles du XIXe siècle. De la même façon, les architectes B. Reichen et P. Robert reconvertissent la teinturerie MCR Prouvost à Tourcoing en 162 logements et commerces, ainsi que l'usine Lou à Grenoble dans laquelle est réalisé un programme mixte de 65 logements P.L.A. et 60 logements privés en accession.

Par ailleurs, la manufacture des tabacs de Nantes fait l'objet d'un projet municipal d'ampleur : les bâtiments austères et disposés autour d'une cour carrée reçoivent une affectation essentiellement publique, avec de nombreux équipements (crèche, bibliothèque, maison des associations, auberge de jeunesse), des commerces et 85 logements H.L.M.

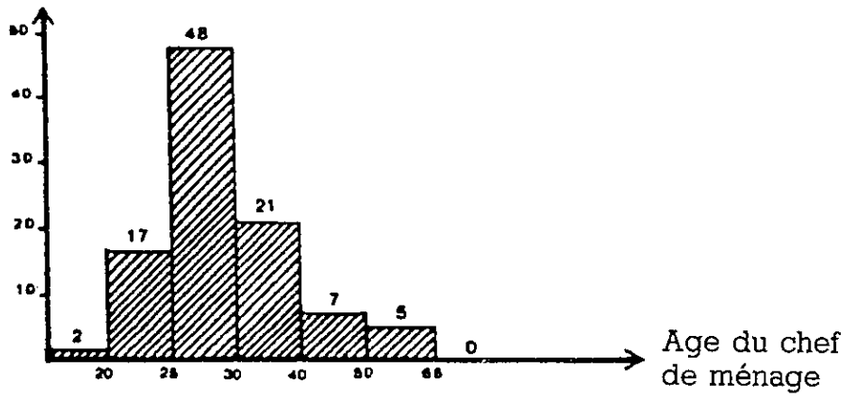
3) Une certaine *banalisation* — contrepartie de la diffusion de la pratique — semble alors toucher la reconversion de bâtiments industriels. L'expression architecturale est moins spécifique : les logements adoptent une typologie plus classique, la façade se fait plus discrète, les éléments structurels significatifs de l'origine industrielle du bâtiment s'estompent. En outre, la presse spécialisée fait moins volontiers écho des opérations en cours ; la méthode de suivi du phénomène par la presse trouve là ses limites, l'information n'y étant plus qu'allusive et lacunaire.

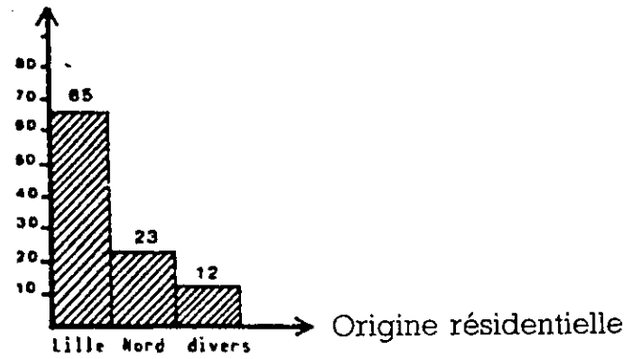
1. Qui habite le loft social ?

Une enquête a été menée en 1985 sur deux opérations choisies pour leur importance et leur ancienneté : les entrepôts de la rue de l'Ourcq (Paris 19e) et la filature Le Blan (Lille) dont les organismes gestionnaires nous ont aimablement autorisés à consulter de façon anonyme les fichiers de locataires. Les 81 logements de la rue de l'Ourcq étaient occupés depuis mai 1980, les 104 logements de la filature Le Blan depuis janvier 1980. Les données qui ont pu être recueillies sont :

— l'âge du chef de ménage ;
— le lieu de résidence précédent ;
— la profession des deux membres du couple ;
— la composition du ménage à l'entrée dans le logement ;
— les revenus mensuels de la famille (allocations comprises).

Il apparaît d'assez fortes différences entre les peuplements de ces deux ensembles qui tendraient à rapprocher la population de la rue de l'Ourcq d'une population moyenne du logement social et celle de la filature d'une population de type I.L.N. ou supérieure.

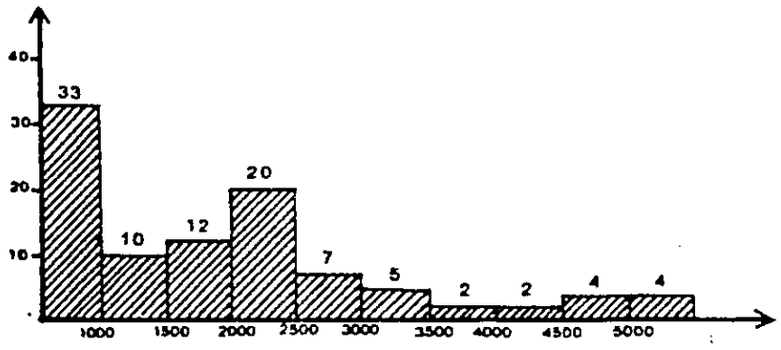




Population totale : 244 locataires
92 enfants
10 ménages d'étrangers
33 ménages d'une personne (célibataires, veufs et divorcés sans enfant)

• Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2 soit 2,4 %
• Professions libérales, cadres supérieurs, ingénieurs (dont 4 architectes, artistes-peintres, enseignants UP Lille)	8 soit 9,5 %
• Cadres moyens, instituteurs, techniciens.	11 soit 13,1 %
• Employés, dactylos, agents PTT.	38 soit 45,2 %
• Ouvriers, chauffeurs	25 soit 29,8 %
TOTAL DES ACTIFS : 84 (34,4 % de la population totale)	
• Chômeurs, retraités, sans profession (dont 32 étudiants)	50

CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

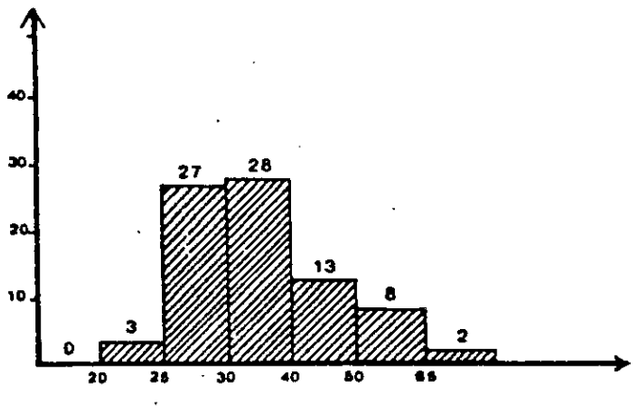


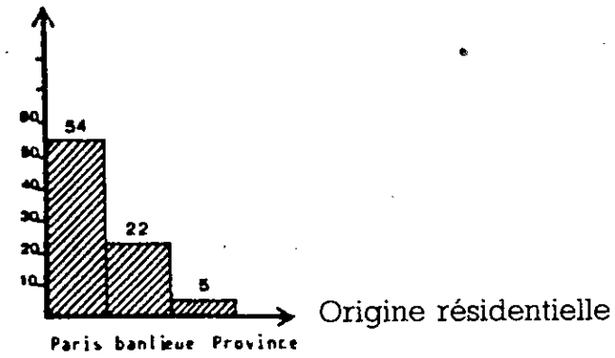
Revenu moyen par personne et par mois : 1 770 F en 1980

La population de deux reconversions sociales

Rue de l'Ourcq

Population totale : 236 locataires
79 enfants
32 ménages d'étrangers
et Français d'outre-mer
Afrique du Nord : 10
Antilles : 8
Divers : 14

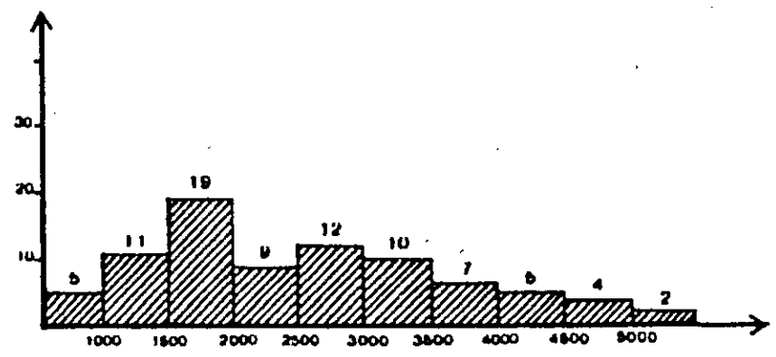




• Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2 soit 1,8 %
• Professions libérales, cadres supérieurs, ingénieurs	10 soit 8,6 %
(dont 8 plasticiens ou plasticiens-enseignants)	
• Cadres moyens, instituteurs, techniciens	22 soit 19 %
• Employés, dactylos, agents PTT	59 soit 50,9 %
• Ouvriers, chauffeurs	23 soit 19,8 %
TOTAL DES ACTIFS : 116 (49,2 % de la population totale)	
• Chômeurs, retraités, sans profession (dont 1 étudiant)	20

CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

Revenu moyen par personne et par mois : 2 520 F en 1980



La population de deux reconversions sociales

Quelques opérations de reconversion de bâtiments industriels en logement social

	Ancien usage du bâtiment	*Lieu*	*Nombre de logements*	*Date de fin des travaux*	*Maître d'ouvrage*	*Architectes*
Filature Le Blan	Filature	Lille	104	1980	O.P.H.L.M. Lille	B. Reichen P. Robert
Entrepôts Galeries Barbès	Entrepôt	rue de l'Ourcq (Paris 19e)	75	fin 1980	H.S.F.-R.I.V.P.	J. Lévy C. Maisonhaute
Filature Blin et Blin	Filature	Elbeuf	151	1984	O.P.A.C. Seine-Maritime	B. Reichen P. Robert
Usine Lou	Confection	Grenoble	65 P.L.A. 60 log. privés	1982	Ville de Grenoble + O.P.H.L.M. + promoteur	B. Reichen P. Robert
Manufacture de tabacs		Nantes	85	mi-1983	Ville de Nantes + O.P.H.L.M. + S.A.H.L.M.	Cemenach-Durand Ménard...
Usine Teytu	Usine textile	Vienne (Isère)	12	?	O.P.H.L.M. Vienne	A.U.A.
Usine MCR Prouvost	Teinturerie	Tourcoing	162	1983	O.P.H.L.M. du Nord	B. Reichen P. Robert
Allée des Arts	Entrepôts de fûts	Paris 13e	12	1983	R.I.V.P.	Ferrand-Feugas
49, rue de la Fédération	Garde-meuble	Paris 15e	40	1984	?	Buffi
24-26, rue des Prairies	Fabrique de dragées	Paris 20e	20	fin 1981	R.I.V.P.	J. Lévy C. Maisonhaute
Conserverie de poisson		Douarnenez	10	1983	?	Le Berre-Hénaff
Usine Prilliez	Fabrique de dentelle	Calais	51	1980	?	?
Usine Japy	Horlogerie	Beaucourt (Terr. de Belfort)	40	1984	?	B. Reichen P. Robert

En effet, l'attribution de logements à la filature de Lille s'est faite dans un contexte de régression urbaine et démographique dans laquelle les loyers privés et prix de vente chutaient considérablement. Les loyers de la filature (1 800 F pour un 5 pièces) et l'anticonformisme de l'architecture faisant craindre à l'Office un taux d'inoccupation élevé, il semble que celui-ci ait facilité l'accès des groupes demandeurs : étudiants, employés de la Ville, architectes. Le nombre important d'étudiants « tire » les moyennes d'âge et de revenus vers le bas mais, s'ajoutant à la présence importante d'enseignants, cadres supérieurs et membres de professions libérales forment un groupe de haut niveau culturel apte à initier ce que les auteurs américains appellent une « gentrification »[2] de ce quartier lillois malgré tout périphérique et ingrat.

Le contexte urbain est assez similaire pour les anciens entrepôts des Galeries Barbès à Paris : la rue de l'Ourcq dans le 19e arrondissement, mal desservie par les transports en commun, est au cœur d'un quartier dégradé que les rénovations ponctuelles n'ont que peu revalorisé. Les appartements aux loyers très abordables (en 1980, 852 F pour un 3/4 pièces de 124 m² de surface corrigée) ont fait l'objet d'une attribution mixte par les services sociaux de la Ville de Paris, de la préfecture et par le G.I.P.E.C., organisme collecteur du 1 % patronal. Si à la visite précédant l'entrée dans les lieux, de nombreux locataires ont décliné l'offre qui leur était faite, la population observée en 1985 semble stable, les quelques mutations (une dizaine, surtout dans les petits appartements) intervenues depuis 1980 étant motivées par des raisons indépendantes du logement et de son architecture. Elle se caractérise par le mixage de familles défavorisées présentées par les services sociaux et d'employés et cadres moyens en ascension sociale (l'enquête sur les surloyers en 1983 le montre) issus du financement patronal. Il s'y trouve une forte proportion d'Antillais et d'étrangers (32 ménages sur 75), nord-africains ou originaires des pays de l'Est pour quelques artistes.

Un nombre assez important de ménages ne sont pas de structure « traditionnelle » : les couples de concubins avec ou sans enfant sont nombreux, de même que les divorcées avec enfants ou encore les ménages accueillant un parent ou un ami. Nombre de locataires viennent de situations de logement très précaires, hébergés avec leur famille chez des parents ou des amis, foyers de travailleurs, etc.

De ces deux observations particulières qu'il faudrait confirmer par l'étude d'autres ensembles de logements, ressortent deux tendances inverses :

— soit une certaine viscosité du marché de l'habitat social prime, imposant un cadrage socio-économique de la population locataire et limitant sa mobilité résidentielle, et les habitants sont alors proches des habitants types auxquels s'adressent les organismes H.L.M. ;

— soit, dans un contexte local de sur-offre de logements, la pression de groupes favorisés pour accéder à cet habitat rencontre la préoccupation des organismes à occuper leur parc et les conduit à assouplir leur politique d'attribution, opérant ainsi un « dérapage » vers le haut de la population logée dans ces ensembles.

2. L'atelier détourné ou le loft privé

Le loft privé, plus encore que la reconversion par les institutions du logement social, est opaque à la connaissance. Il se présente sous forme de multiples opérations de petite taille (1 à 10 logements environ), diffuses, plus ou moins licites. L'information manque pour en dresser un tableau chiffré ; en revanche une approche en terme de représentation, d'image sociale, en est possible à travers les nombreux articles que lui consacre la presse de décoration.

Le loft, auréolé de sa référence américaine, entre en force dans la presse de décoration française autour de 1980 et s'y maintient jusqu'à l'heure actuelle. Il ne paraît guère un numéro de *La Maison de Marie-Claire*, du *Journal de la Maison* ou de *La Maison Française* sans allusion à celui-ci, qu'il fasse l'objet d'un article en lui-même, qu'il soit le prétexte à présenter un personnage du milieu artistique ou qu'il apparaisse comme cadre d'une décoration ou mise en scène d'objets.

Une constante des articles portant sur les lofts est de se centrer sur la personne de son habitant : il est souvent nommé — c'est par exemple Popy Moreni, Pierre Frey ou B. Lamarche-Vadel — toujours caractérisé : journaliste, styliste, peintre, critique d'art. Le loft est donc présenté comme l'habitat spécifique des professions artistiques ou para-artistiques, intellectuelles éventuellement :

> « F. et S. ont tous les deux une vie professionnelle trépidante (journalistes). Il fallait à ce couple jeune et dynamique un habitat hors du commun qui contente leur besoin d'évasion, d'espace et équilibre leur vie familiale. En choisissant de vivre dans un loft, ils ont pris une option audacieuse et d'avant-garde ».
>
> *Femmes d'aujourd'hui*

> « Nous (architecte et sa femme) en avions par-dessus la tête de la pauvreté de l'espace dans lequel nous étions contraints de vivre (avant d'avoir notre loft) ».
>
> *La Maison de Marie-Claire*

L'aménagement intérieur des lofts présentés s'inspire fortement de l'atelier d'artiste. Il est vrai que la structure même du loft présente une analogie avec celui-ci : grandes hauteurs sous plafond, grandes baies à châssis métallique, mezzanines... La décoration vient renforcer cette parenté : le blanc est la couleur dominante, le dépouillement est de

rigueur ; est recherchée avant tout l'originalité des objets et de leur disposition.

« Ici tout est récupération : le poêle, les planches utilisées pour construire le lit et la bibliothèque, les tables d'écolier et le bureau de fonctionnaire ».

La Maison de Marie-Claire

« Tous les objets sont signés et mis en valeur par une savante distribution d'estrades et de colonnes ».

La Maison de Marie-Claire

Le loft est donc un appartement original mais aussi une forme d'œuvre d'art créée par ses propriétaires eux-mêmes. C'est « le luxe d'un espace immense que l'on peut modeler à volonté par des niveaux, des cloisons légères... » mais c'est aussi un habitat qui se mérite. L'appropriation se fait par le bricolage qui vient se substituer partiellement à l'investissement financier. Les revues mettent l'accent sur l'importance et l'ambivalence de ce bricolage lourd : ses contraintes (apprentissage, renonciation aux loisirs) mais aussi la valorisation qu'il opère chez ces intellectuels.

« F. (peintre) s'est transformée en maçon-peintre-menuisier-chauffeur livreur et a abandonné deux ans son travail personnel ».

La Maison de Marie-Claire

2. L'image sociale du loft

Loft social ou loft privé, le loft en tant qu'habitat innovant est un habitat distinguant. Il est saisi comme un espace architectural spécifique mais avant tout comme un « bien classé »[3].

L'image du loft telle qu'elle parvient en France s'est façonnée à Manhattan, plus précisément dans le quartier de So Ho, dès les années 60. C'est par la conjonction de facteurs contingents que l'idée y est apparue de faire d'anciens ateliers de la petite industrie du XIX^e^ siècle des ateliers, puis des appartements d'artistes :

— les déplacements de centralité, fréquents à New York, avaient conduit les entreprises à quitter ce quartier de belles constructions en fonte et briques du XIX^e^ siècle, pour s'installer dans les quartiers du nord — plus modernes — laissant plus d'un tiers des bâtiments de So Ho inoccupés ;

— un plan de restructuration par démolition-reconstruction — qui ne s'est pas réalisé — avait fait fuir une grande part de la population restante. Très rapidement les artistes ont profité de ces grands locaux à bas prix et de statut précaire pour en faire leurs ateliers puis, bien

que l'habitation y soit interdite, leur logement. En 1962, il y a à So Ho 200 lofts de 150 à 500 m², grands espaces industriels à colonnes de fonte et plafonds en voutains de brique, précairement aménagés, sans cloisons fixes et aux lignes épurées : enduit blanc, mobilier sommaire, grandes baies vitrées.

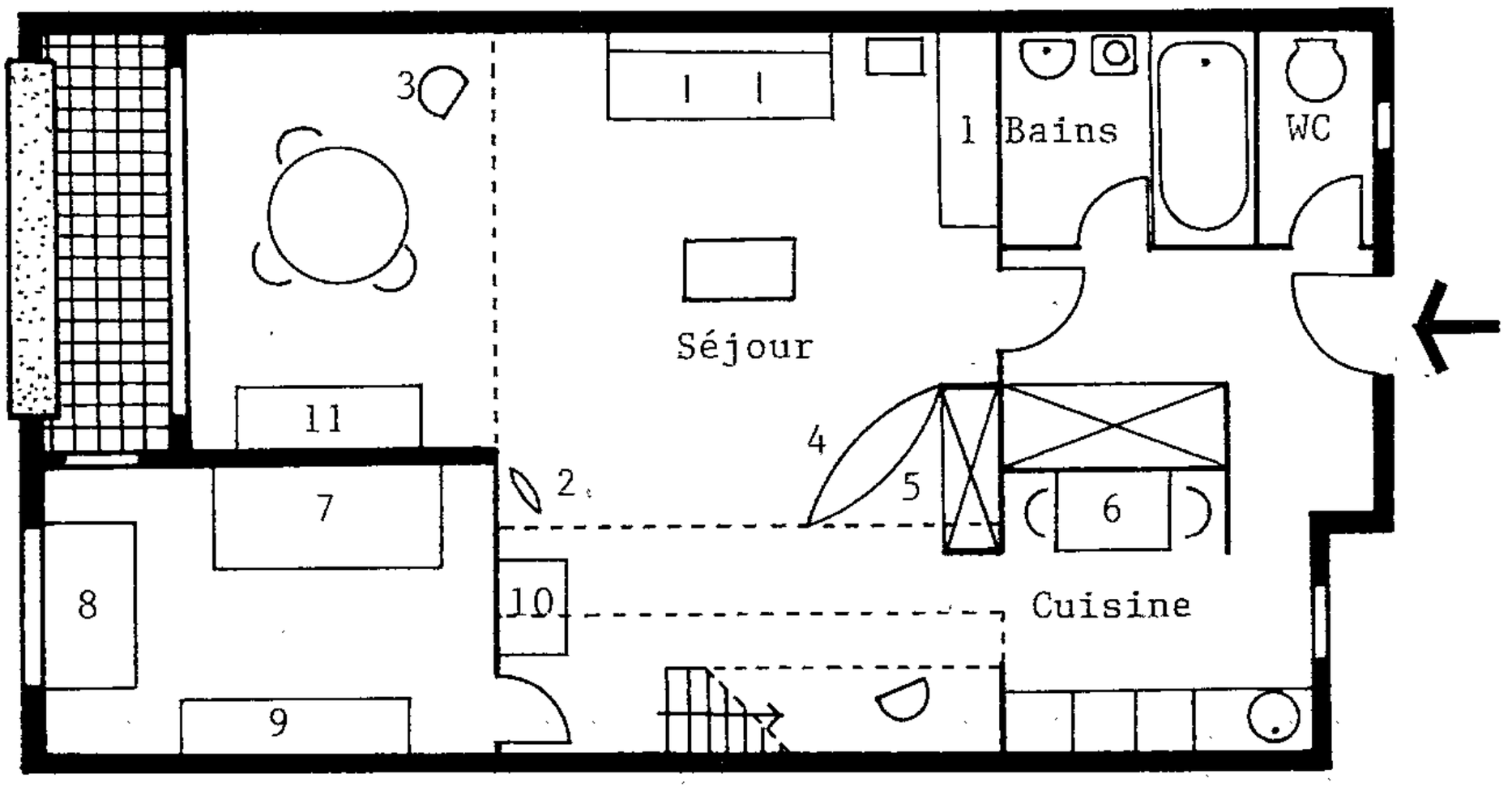
L'arrivée massive de ce groupe culturellement très homogène retourne l'image du quartier : de repaire de la mafia et des clochards, il devient pôle de la contre-culture, de l'avant-garde. S'y regroupent les nouveaux lieux de spectacles, les cafés à la mode, les galeries d'art en vogue. Des strates de plus en plus larges de la population découvrent cette façon différente d'habiter qu'est le « loft-living » ; des étudiants, des cadres recherchent, moyennant des loyers de plus en plus élevés, à s'installer dans des lofts. En 1979, 35 % des immeubles de So Ho ont fait l'objet d'une reconversion.

La provocation, le défi sont des éléments moteurs de cet engouement ; le fait que les artistes décident de faire de leur atelier leur lieu d'habitation, malgré l'antinomie évidente que présentent ces locaux industriels par rapport aux fonctions du logement est un défi et une remise en question des valeurs du confort bourgeois traditionnel. Dans une logique de concurrence matérielle et symbolique entre les nouvelles classes et la bourgeoisie installée où les premières ne peuvent pas prétendre aux mêmes objets (appartements dans des quartiers chics, mobilier de style, tableaux de maître) elles ne peuvent qu'adopter « délibérément » le contre-pied des canons légitimes pour les ridiculiser, les dépasser.

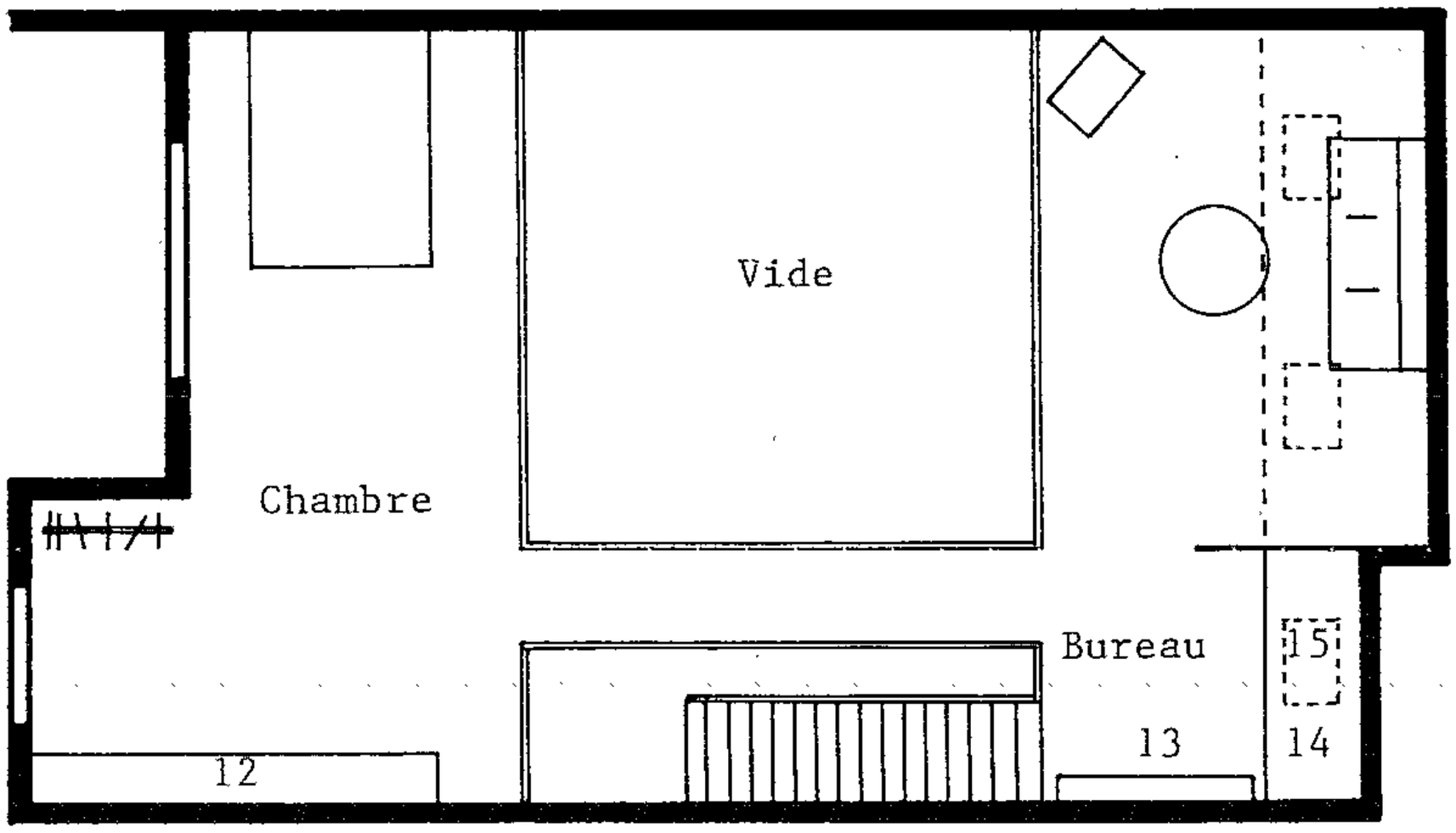
> « Le style de vie d'artiste est toujours un défi lancé au style de vie bourgeois, dont il entend manifester l'irréalité voire l'absurdité, par une sorte de démonstration pratique de l'inconsistance et de la vanité des prestiges et des pouvoirs qu'il poursuit ».
>
> P. Bourdieu (*La Distinction*, p. 60)

Le processus urbain présent à Manhattan d'apport, par transformation de locaux industriels ou commerciaux désaffectés, d'une population moyenne ou aisée dans des quartiers dégradés se reproduit sous des formes différentes en différents points des Etats-Unis : à San Francisco, deux grandes opérations, la Chocolaterie Ghirardelli et la Cannery transformées en centres culturels et commerciaux, illustrent cette évolution. A Londres, la reconversion prend avec le quartier des docks une échelle de redéploiement urbain ; l'intervention spéculative privée y réalise des opérations de prestige : port de plaisance, appartements et commerces de luxe. A Amsterdam et à Berlin, enfin, un certain nombre d'entrepôts sont squattés ou reconvertis par des communautés d'artistes plus ou moins marginaux.

La reconversion de bâtiments industriels présente en France une particularité : celle de dépasser l'initiative privée individuelle ou spécu-



NIVEAU BAS



NIVEAU HAUT

Niveau bas

1. meuble télévision
2. planche à voile
3. fauteuil suspendu
4. hamac
5. placard créé par les habitants
6. table de camping
7. lits superposés
8. bureau
9. étagères
10. meuble bar-chaîne HiFi
11. vaisselier

Niveau haut

12. armoire et étagères
13. bibliothèque
14. bureau
15. fenêtre Velux

Un duplex rue de l'Ourcq (anciens entrepôts Galeries Barbès)
Relevé de l'aménagement intérieur

lative et d'entrer dans le domaine du logement social, d'intéresser les maîtres d'ouvrages publics, la techno-structure, comme l'appelle H. Raymond[4]. Le fonctionnement du champ de la production architecturale en France fait en effet des commanditaires du logement social les tenants les plus convaincus de l'innovation. Cependant, l'importance des enjeux économiques, politiques, sociaux et urbains sous-jacents à la première grande reconversion française, celle de la filature Le Blan, fait jouer la référence aux modèles étrangers à l'appui de la prise de décision : les architectes (dont l'un a vécu aux Etats-Unis) proposent aux maîtres d'ouvrage et élus locaux une visite des docks Sainte-Catherine à Londres.

On a évoqué précédemment comment, à partir de cette première opération, une génération s'est formée autour des mêmes maîtres d'ouvrage ou des mêmes architectes.

Mais très rapidement le terme de « loft » connoté d'anticonformisme voire de snobisme cède la place, dans le domaine du logement social, à celui de « reconversion de bâtiments industriels en logements ». Au-delà du glissement terminologique, une certaine normalisation s'empare de l'espace architectural produit, sous le poids des contraintes financières et réglementaires.

Des caractéristiques spatiales du loft, peu subsistent dans les appartements sociaux réalisés dans des usines désaffectées :

— les lofts ont une surface d'au moins 150 m². Or, avec le logement social, il y a nécessité de s'inscrire dans les prix plafonds et l'économie réalisée sur le gros œuvre ne permet d'accorder qu'un supplément de surface de 25 % environ par rapport aux normes H.L.M. ;
— les lofts sont sur un plan libre, peu cloisonnés. Seuls sont fermés pièces de service et sanitaires. Dans le logement social, différents partis ont été adoptés : cloisonnement constituant un appartement « ordinaire », cloisonnement abondant mais transparent (Grenoble), cloisonnement réduit comme rue de l'Ourcq où les chambres ouvrent en mezzanine sur le séjour mais où les habitants ont reconstitué la fermeture par des rideaux, des meubles, des panneaux coulissants...

En revanche, un certain nombre de constantes spatiales font que l'on peut définir l'espace architectural du loft : une savante association — qui n'est pas sans fasciner les architectes[5] — du dépouillement moderne et de la référence à l'histoire. La modernité se traduit par la luminosité, les jeux de volumes, la recherche d'une certaine fluidité de l'espace. L'historicité intervient comme « supplément d'âme », par une mise en scène poétique ou humoristique d'éléments attestant de la fonction de l'édifice : les colonnes en fonte sont mises en couleur, les traces de scellement des machines ainsi que les plafonds en voutains de

brique sont laissés apparents, certaines machines sont conservées au titre de sculpture, les cheminées d'usine deviennent jeux d'enfants...

La reprise dans le logement social de l'innovation que représente le loft, en donnant un impact maximal à sa forme — son espace architectural, son image sociale d'anticonformisme —, oblitère passablement son sens, c'est-à-dire les raisons motivant son émergence, symptomatiques d'une certaine inadéquation des formes d'habitat proposées par rapport aux aspirations de groupes sociaux « d'avant-garde ».

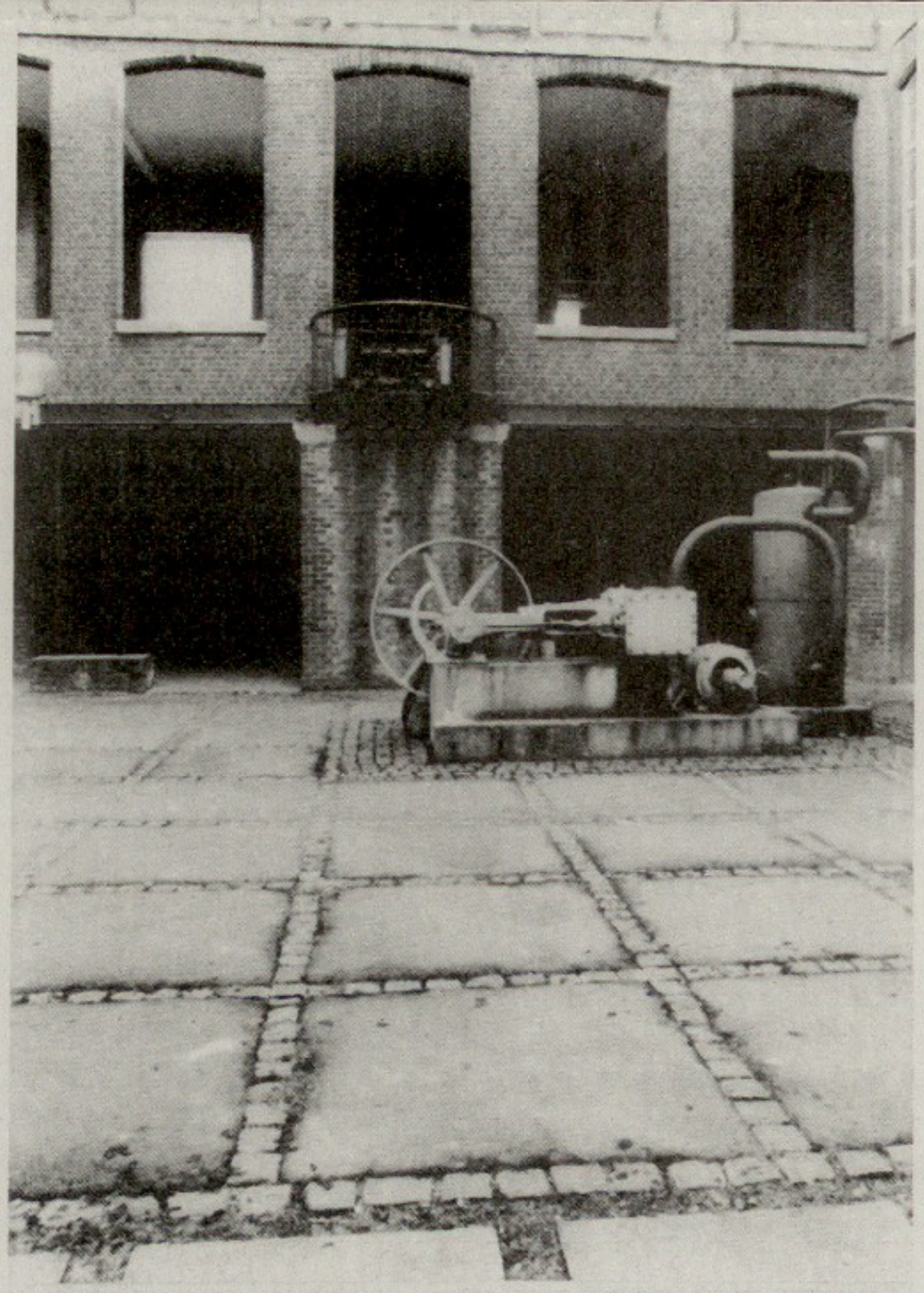
Le sens du loft est la remise en cause des modes traditionnels d'appréhension et de production du logement ; c'est en quelque sorte la position extrême d'une nouvelle demande d'habitat urbain.

3. Une nouvelle demande d'habitat urbain

Depuis quelques années, on voit poindre une nouvelle élite issue des classes moyennes, intellectuels citadins qui se marginalisent par rapport à un certain nombre de normes sociales, celles de la famille traditionnelle en particulier.

De nombreux travaux[6] montrent la montée de processus cumulatifs de remise en cause des structures familiales traditionnelles : augmentation du nombre d'unions libres et de divorces, prolongation du célibat, couples homosexuels, familles mono-parentales. Or, si les banlieues attirent les familles avec enfants, les centres-villes sont ou deviennent le lieu des personnes seules ou des ménages instables.

L'offre d'habitat urbain a donc à tenir compte de cette modification de la demande, dans laquelle la famille n'est plus le groupe de référence. La représentation du loft, en particulier par le cinéma, intègre cette individualisation de l'habitat. Que ce soit dans *Manhattan* ou dans *Hannah et ses sœurs* de W. Allen, dans *Diva* de J.-J. Beneix, *After hours* de M. Scorsese, ou encore *Nola Darling n'en fait qu'à sa tête* de S. Lee, l'habitant du loft est présenté comme une personne seule, instable, peu socialisée et très centrée sur le développement de son ego. Le loft est bien l'habitat d'une personne ou plutôt d'une personnalité qui le contrôle totalement dans sa pratique (le décloisonnement en fait un lieu monolithique) et dans le choix qu'elle fait de sa mise en scène. Le loft esquisse donc une image de ce que peut être l'habitat du jeune citadin différent et pas nécessairement plus petit que l'appartement familial.



La filature Le Blan (Lille)
Une ancienne machine
dans la cour intérieure



La filature Le Blan : un salon

Les anciens entrepôts des Galeries Barbès rue de l'Ourq (Paris 19e) transformés en 75 logements P.L.A.

Anciens entrepôts des Galeries Barbès : la rue intérieure

Parallèlement à cette ségrégation démographique qui fait des centres-villes le lieu des personnes seules ou en situation familiale marginale, semblent se profiler de nouvelles aspirations de ville. La faible intégration à des réseaux sociaux, l'absence d'auto-suffisance de la personne seule, semblent la porter à chercher la présence et les services de la collectivité. On peut vivre seul mais en centre-ville, la ville devenant tout à la fois le lieu des services, de la rencontre possible, de l'ancrage dans l'histoire, le lieu de la production culturelle, de l'innovation, de la ludicité (commerces, déambulation, etc.).

Ces candidats à l'habitat en ville qui n'ont pas tous une grande liberté financière se trouvent devant un marché fortement bi-polarisé ; n'ayant que difficilement accès à la location dans le secteur social qui s'adresse en premier lieu à la famille, il leur reste la location privée ou l'accession à la propriété.

Les propriétaires de loft, en partie sous la contrainte que représente l'insuffisance d'offres locatives, inventent une voie médiane : l'acquisition d'un loft apparaît comme une façon d'être propriétaire sans investir. L'investissement financier initial est en effet assez réduit, puis complété à la demande par des travaux successifs qui éventuellement sont réalisés par l'habitant lui-même. La ponction financière se rapproche donc de celle de la location : modérée et étalée dans le temps, ne nécessitant pas d'emprunt et de plan financier (un apport initial de 80 à 100 000 F peut suffire).

Le loft est aussi un non-investissement patrimonial, une négation de la tradition qui veut que l'habitat se transmette de génération en génération. C'est au contraire une conception de l'habitat en tant qu'objet de consommation immédiate de laquelle toute réflexion à moyen ou long terme est exclue. Le loft n'est pas un habitat dans lequel on s'imagine vieillir ; ce n'est pas un habitat que l'on imagine vieillir, que l'on projette de revendre ou de transmettre. C'est l'habitat de l'instant, du transitoire, d'un mode de vie non planifié.

Le loft, de par sa genèse — atelier et appartement d'artiste tout à la fois —, touche à une autre évolution des modes de vie qui est celui, hypothétique, d'une progression du travail à domicile. Que ce soit par la croissance et la diversification des professions libérales ou par l'avènement des nouvelles technologies de travail et de communication, il est vraisemblable que l'habitat ait de plus en plus à prendre en charge la fonction travail. Si le loft l'effectue par indifférenciation de l'espace (l'ensemble des activités professionnelles et privées étant réunies dans un même espace), du moins est-il manifeste d'un mode de vie s'opposant à la fois à une conception établie de la vie familiale et du travail et à la légitimité traditionnelle de la rupture entre ces deux pôles de la vie quotidienne. De ce point de vue, le loft est représentatif de l'idéologie

de la réalisation de soi par l'activité professionnelle — activité totale s'épanouissant sans limites de lieux ou de temps — idéologie qui est présente dans bien d'autres groupes que celui des artistes.

4. Aspirations sociales et impératifs techniques

A travers le phénomène du loft, une nouvelle demande d'habitat urbain semble émerger qui pourrait être ainsi — non exhaustivement — définie :

— un habitat personnalisé, hors norme, donc apte à procurer ce que P. Bourdieu nomme des « bénéfices de distinction » ;
— un habitat fortement lié à l'animation et aux services urbains ;
— un habitat qui puisse convenir aux fluctuations de la vie affective et familiale de son (ses) occupant(s) ;
— un habitat à vivre dans l'instant, permettant la mobilité, n'exigeant pas de stratégie financière ou patrimoniale à long terme ;
— un habitat pouvant accueillir tout ou partie des activités professionnelles de son usager.

Le loft est un type d'habitat dont l'importance statistique au sein du parc de logements actuel est anecdotique (et de surcroît peu quantifiable) ; l'effet de vogue qui s'est greffé à lui l'a connoté du snobisme de papier glacé des magazines. Et pourtant, comme tout mouvement issu des avant-gardes, il est à la fois significatif d'évolutions sociales et d'inadaptation de l'offre du moment. Peut-être est-il du ressort des producteurs d'habitat urbain d'intégrer à leur réflexion les revendications implicites contenues dans cette tentative difficultueuse de se procurer par soi-même, hors des schémas et des procédures traditionnelles, parfois hors du cadre juridique et réglementaire, l'habitat répondant à ses aspirations. Ces aspirations qui sont largement individualistes, se révèlent davantage dans l'action individuelle que dans un militantisme associatif et restent donc moins saisissables. Un effort d'imagination reste à faire pour satisfaire à cette nouvelle demande.

Véronique Biau
Centre de Recherche sur l'habitat
U.R.B.A.M.-Université de Paris X-Nanterre

Notes

1. Cf. J.-M. Potier, « Le loft du pauvre », mémoire de 3e cycle de l'Ecole d'Architecture de Rouen, mai 1985.
2. B. London *et al.*, « The determinants of gentrification in the United States. A city level analysis » in *Urban Affairs Quarterly*, n° 3, mars 1986.
3. « Pour qu'il y ait des goûts, il faut qu'il y ait des biens classés de "bon" ou de "mauvais" goût, "distingués" ou "vulgaires", classés et donc classants », in P. Bourdieu, *Questions de sociologie*, Ed. de Minuit, 1980.
4. H. Raymond, *Architecture et technostructure. Le Corbusier à La Rochelle*, Institut de l'Habitat, 1984.
5. Sur la fascination des architectes pour l'espace architectural du loft, voir par exemple les nombreux projets de « lofts neufs » présentés au récent P.A.N. logement.
6. 1) Colloque I.N.E.D.-D.R.E., Institut de l'Enfance et de la Famille, « Les transformations de la famille et leurs conséquences sur l'habitat », 20-21 octobre 1986.
   2) C. Sota, F. Aballea, « La famille monoparentale : une marginalité en mutation », in *Recherches Sociales*, n° 85, 1983.
   3) S. Chalvon-Demersay, *Concubin-concubine*, Seuil 1983.
   4) Union nationale des associations familiales — numéro spécial de *Réalités familiales*, « Familles et statistiques », 1982.

3. ARTICLES DANS LA PRESSE PROFESSIONNELLE ET GRAND PUBLIC

2011

« Vers une société active sur son cadre de vie. Entre idéal et contraintes ; entretien avec Véronique Biau »

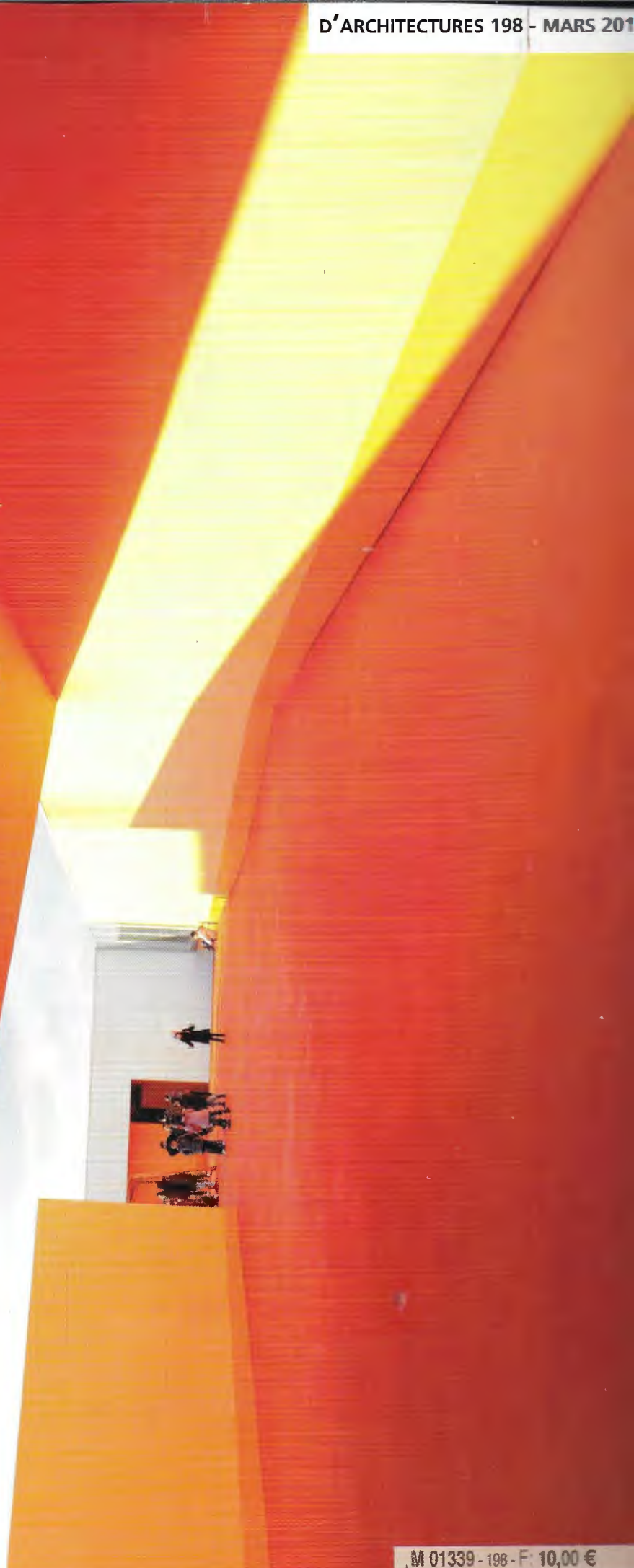
P. Joffroy, *D'Architectures* n°198. 47-49.

D'ARCHITECTURES 198 - MARS 201

d'a

DOSSIER

Le citoyen arrive !
Vers une société active sur son cadre de vie



PARCOURS
Bow Wow

POINT DE VUE
Les ghettos du Gotha : épisode 4

CONCOURS
Le Cultuurforum Spui à La Haye

RÉALISATIONS
aNC arquitectos
Dominique Coulon
Devanthéry&Lamunière

D'ARCHITECTURES, LE MAGAZINE PROFESSIONNEL DE LA CRÉATION ARCHITECTURALE – FRANCE 10 € - DOM 12 € - N-CALÉDONIE, POLYNÉSIE 1200 CFP PORTUGAL 11,50 € - MAROC 95 MAD - TUNISIE 12,700 TND - LIBAN 26000 LBP - CENTRAFRIQUE, CMR, CI, G, SN 6300 CFA - CANADA 15,95 CAD -

M 01339 - 198 - F: 10,00 €

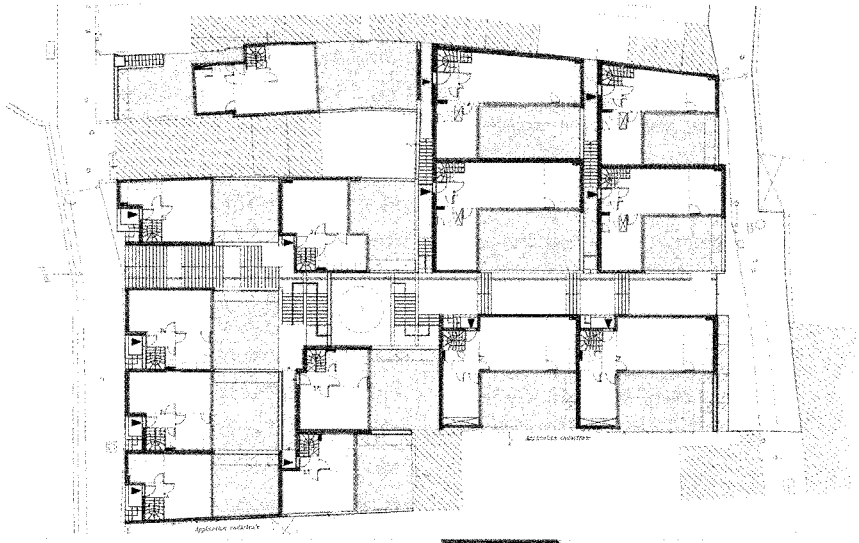
Exprimer une culture de vie par une participation directe à l'élaboration des programmes.

tateurs, collectivités et organismes HLM. Les Villes de Nanterre et de Strasbourg sont désormais les moteurs dans ce domaine ; des offices d'habitat s'associent aux projets, quitte à les plier à des règles qui écornent quelque peu leur portée expérimentale *(voir le Village vertical, page 49)*.

Le logement coopératif est très développé dans certains pays comme la Suisse (5 % du parc immobilier et jusqu'à 20 % dans les grandes villes), la Norvège (15 % du parc immobilier), le Canada et la Suède. En France, le cadre juridique de l'habitat coopératif, officiellement supprimé par la loi Chalandon de 1971, résiste sous des biais juridiques variés. Mais le ministère du Logement tarde à mettre en place des cadres juridiques qui sécuriseraient ces approches et permettraient leur multiplication. À Lyon, Habicoop s'appuie sur l'exemple des pays où le *co-housing* représente une part sensible de l'habitat – dans un cadre juridique qui le permet – pour demander d'en faire un vrai secteur de l'habitat en France. Une proposition de loi a été déposée par Noël Mamère, « Pour un tiers secteur de l'habitat participatif, diversifié et écologique » (proposition de loi n° 1990, Assemblée nationale, commission des Affaires). Le rapport parlementaire sur l'économie sociale et solidaire, dont le rapporteur est Francis Vercamer, a demandé en avril 2010 l'adaptation du droit afin que l'achat de parts sociales en vue de la participation à une propriété collective ne reste pas « un point aveugle de la politique du logement ». ■

V Douze logements et un atelier en coopérative à Ivry

La société coopérative Ivry Coop-le Coteau s'est constituée autour de l'architecte Alain Costes et de valeurs communes de partage et d'écologie dont se réclament ses futurs habitants. Assumant ces demandes jusqu'au bout dans les choix architecturaux, l'opération répond au label BBC et se distingue par sa construction bois optimisée : des panneaux porteurs préfabriqués en bois, mis en place par un système de levage funiculaire. Les logements seront livrés prêts à finir – panneaux et sol bois livrés bruts – pour un coût très en dessous des prix du marché (des logements entre 200 000 et 300 000 euros, locaux collectifs compris). Le terrain très en pente est inconstructible en filière classique béton et acquis à un prix peu élevé pour cette raison.
La construction s'étage en pavillons autonomes portés sur des techno-pieux et agrandis par de vastes terrasses individuelles. Un atelier est placé au rez-de-chaussée, ainsi que des espaces collectifs à définir : buanderie, atelier de réparation, studio pour invités, salle de réunions et d'anniversaires, local d'affectation libre. Fidèle à l'esprit voulu par Jean Renaudie à Ivry, l'opération est traversée par une sente publique qui la relie au quartier Anru auquel elle appartient (d'où une TVA à 5,5 %) et à de futurs équipements.
Au sein du collectif pluridisciplinaire atelier 15, Alain Costes cumule les fonctions de montage de l'opération, de relais auprès des politiques et de conception. Fervent militant des structures coopératives (son atelier en est une), il tient ses réunions de travail au café coop du coin, dont il est également l'un des fondateurs. ■
[Maître d'ouvrage : société coopérative Ivry Coop-le Coteau – Maître d'œuvre : Scop atelier 15 – BET conseil HQE : 3W – Avec le soutien de la Ville d'Ivry]



ENTRE IDÉAL ET CONTRAINTES, ENTRETIEN AVEC VÉRONIQUE BIAU

Véronique Biau est architecte urbaniste en chef de l'État, docteur en sociologie. Chercheur, elle est directrice du Centre de recherche sur l'habitat (UMR LAVUE, Laboratoire architecture, ville, urbanisme, environnement du CNRS), Ensa Paris-Val de Seine.

DA : L'HABITAT COOPÉRATIF OU EN AUTOPROMOTION NAÎT SOUVENT D'UNE DÉMARCHE IDÉOLOGIQUE. EST-IL VOUÉ POUR CETTE RAISON À RESTER EXPÉRIMENTAL OU BIEN PEUT-IL SE DÉPLOYER EN FRANCE POUR CONSTITUER UNE VÉRITABLE OFFRE ALTERNATIVE DE LOGEMENT ?

Véronique Biau : La capacité de ces opérations à dépasser la phase expérimentale pour devenir un mode de production de logements alternatifs dépend d'enjeux de plusieurs natures : un enjeu réglementaire et législatif donnant un statut aux coopératives d'habitants, ce qu'elles n'ont pas actuellement en France ; un enjeu de pro- ...

••• fessionnalisation des acteurs de l'assistance (AMO) et de la conception dans ces dispositifs très spécifiques ; un enjeu de structuration et de diffusion des connaissances acquises par les habitants comme par leurs partenaires professionnels et institutionnels, lors de ces opérations pionnières. Dans l'immédiat, la réussite des opérations tient à la persévérance de chaque groupe, à ses compétences et ses réseaux propres, et à sa capacité à transiger entre son idéal de départ et les contraintes du passage au concret. De nombreux projets, tant dans la période pionnière des années 1970-1980 qu'aujourd'hui, n'ont pas vu le jour et, contrairement à un certain nombre de pays où cette forme d'habitat a pris une ampleur substantielle, on ne dispose, en France, que d'un petit corpus de réalisations exemplaires.

DA : PEUT-ON PARLER D'UNE FORME DE « PROFESSIONNALISATION » DES ACTEURS DANS CE DOMAINE ?

VB : Du côté des associations d'habitants et de leurs « accompagnateurs » (médiateurs, programmistes, maîtres d'ouvrage délégués qui les suivent dans le montage, la conception et même le vécu des opérations), s'exprime le souci de constituer des catalogues d'expériences, de formaliser des méthodologies et des « boîtes à outils ». Des associations comme Habicoop à Lyon, Éco-Habitat groupé – anciennement MHGA – pour l'habitat groupé autogéré, ou encore l'AERA à Toulouse constituent des moteurs sur ces questions. La capitalisation-diffusion de ces savoir-faire profite beaucoup d'ailleurs des potentialités offertes par Internet. On voit de nombreux sites relayer les initiatives, diffuser des annonces pour la constitution de groupes d'habitants et mettre à disposition des chartes, programmes ou conseils en financement. On observe d'autre part que certains membres de groupes d'habitants passent progressivement d'un investissement militant à un investissement professionnel rémunéré au sein d'une association ou d'un bureau d'études.

DA : LES ARCHITECTES ASSOCIÉS À CES OPÉRATIONS CHERCHENT-ILS À CAPITALISER LEURS SAVOIR-FAIRE ?

VB : Les architectes, du moins pour l'instant, formalisent et capitalisent peu ce genre d'expérience. Ils passent très rapidement d'un projet au suivant. De plus, il semble que ce travail proche des usages reste moins valorisant pour eux que la figure de l'architecte créateur, si l'on reprend la distinction que faisaient François Aballéa et Isabelle Benjamin[1] entre architectes créateurs et architectes médiateurs. Les compétences spécifiques que mobilisent ces opérations en termes de communication, d'écoute, de pédagogie et d'assistance restent implicites chez les architectes, comme des adjuvants mineurs à leur tâche cardinale que serait le projet. Et comme ils ne mettent pas en avant des qualités et des références de ce type, on remarque que les groupes d'habitants, par une sorte de subterfuge, font appel à des architectes investis dans l'architecture à haute qualité environnementale, comme si cette orientation était gage d'ouverture à l'innovation, d'humanisme sans doute aussi. Or avec l'exigence environnementale, interviennent d'autres contraintes, d'autres normes, d'autres impératifs techniques, qui peuvent « durcir » le dialogue entre habitants et concepteur, voire engendrer des ruptures radicales.

DA : EXISTE-T-IL UNE VÉRITABLE CO-CONCEPTION ENTRE LES ARCHITECTES ET LES COLLECTIFS D'HABITANTS ?

VB : Pour la cellule logement elle-même, sans doute. À l'échelle de l'ensemble de l'opération, en revanche, on constate en général que le projet de vie de voisinage, l'invention de nouveaux rapports entre l'intimité familiale et la collectivité de voisins mobilisent davantage les habitants que la forme architecturale de l'édifice. Dans la majorité des opérations que nous avons observées dans le cadre de la recherche pour le Puca[2], les coopérateurs ont déployé une inventivité considérable en •••



[PROMOTEUR : PÉRICLÈS DÉVELOPPEMENT – AMO : CUADD CONSEIL, AEVA ENVIRONNEMENT ET RAVASSARD-GUEDJ – MAÎTRES D'ŒUVRE : PASCAL CHOMBARD DE LAUWE (TECTÔNE), MANDATAIRE, ET FABIEN BRISSAUD (MAO) – BET : RFR ÉLÉMENTS ET EGSC.]

< Le Grand Portail, initiative de la Ville de Nanterre

Situé dans la ZAC Hoche, le Grand Portail est une opération de quinze logements coopératifs engagée par la Ville de Nanterre et l'établissement public d'aménagement Seine Arche, au titre de ballon d'essai d'une politique générale de l'accession sociale à coût maîtrisé. L'appel d'offres lancé par la mairie a reçu 150 réponses. Quinze familles ont été retenues pour constituer une communauté variée de situations familiales, nationalités d'origine et revenus, intéressée par le partage de valeurs de la mixité sociale et de voisinage solidaire. Constitué en coopérative, le groupe s'est doté d'un promoteur et de plusieurs assistants à maîtrise d'ouvrage avant de travailler avec les maîtres d'œuvre. Des réunions individuelles et collectives sur place ont décidé de la répartition de chacun (en petit collectif ou en maisons accolées) et de la définition sur mesure des logements (visualisation par *sketch up* et maquettes en mousse à l'appui). Quatre-vingts mètres carrés d'espaces collectifs et un jardin commun inclus dans le budget figurent sur le permis de construire obtenu fin 2010. Les coopérateurs doivent boucler rapidement leur dossier financier, car le projet se joue à prix bloqué, le coût du foncier débloqué par la Ville permettant la vente des logements à 2 850 euros le mètre carré (accession sociale moyenne : 3 200 euros). Pour Pascal Chombard de Lauwe, ce type d'opération permet de « se rapprocher de la vraie commande », bien différente du standard bourgeois du grand séjour-cuisine et du mythe de la famille réunie dans la « pièce à vivre », qui entraîne des chambres minuscules. ■



^ Le Village vertical à Villeurbanne, une expérience pilote d'Habicoop

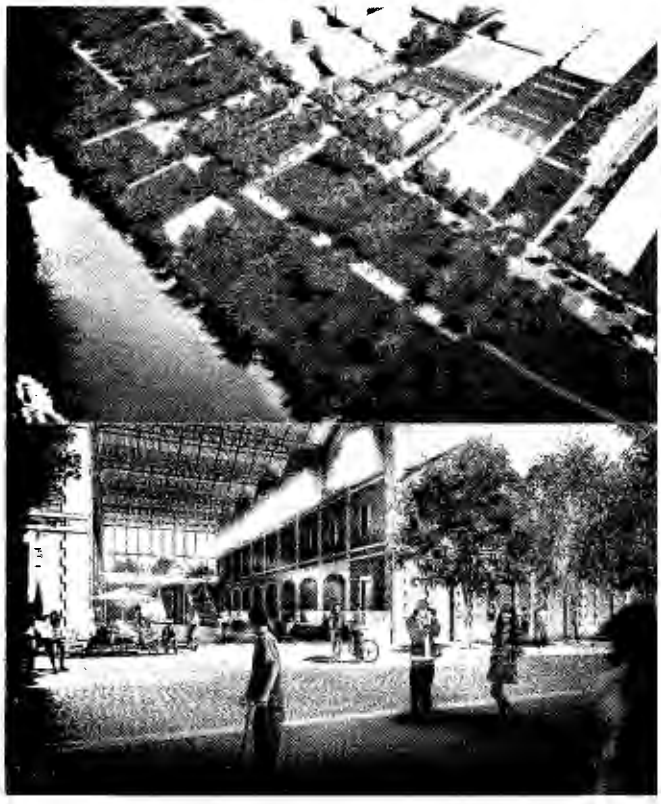
Le Village vertical est né du rapprochement entre des citoyens cherchant un habitat différent et l'association Habicoop qui assiste le projet et l'a érigé en opération pilote. Avec l'expertise de l'Opac du Grand Lyon pour le montage du projet et de Rhône Saône Habitat pour la maîtrise d'ouvrage déléguée, le projet s'est structuré et transformé… au prix d'une image « comme il faut » et de coupes franches dans ses intentions. Situé dans la ZAC des Maisons neuves, il associe, dans le même immeuble et sans distinction physique, les quatorze logements coopératifs du Village vertical – dont certains très sociaux – et vingt-quatre logements en accession sociale. Si l'association recherche la mixité sociale, elle revendique aussi la mise à disposition de 150 mètres carrés d'espaces communs. Malgré le coût de construction aligné sur celui du logement social, les objectifs environnementaux sont tenus (mixité bois-béton, chaufferie bois).
En revanche, la toiture photovoltaïque sera sans doute abandonnée et la station d'autopartage Autolib prévue au sous-sol n'est plus qu'un lointain souvenir. Les coursives sont un point gagné sur les habitudes de Rhône Saône Habitat, mais elles n'ont rien à voir avec les coursives conviviales plein sud des coopératives suisses. L'image du bâtiment et les matériaux classiques employés montrent bien à quels compromis risque de mener le multipartenariat nécessaire à la réalisation de tels projets, lorsque l'apport des familles est réduit. Le permis a été obtenu en octobre 2010. ■ <www.village-vertical.org>.

[Maîtres d'ouvrage : Rhône Saône Habitat – la coopérative du Village vertical – Conception : Arbor&Sens + Détry-Lévy, architectes – Montage juridique : Habicoop – Partenaire social : Alop (association d'aide au logement des jeunes) – Partenaires privés : Fondation Abbé Pierre, Mouvement lyonnais pour l'aide au logement]

… termes de programmation, en particulier pour les espaces partagés que comptent toujours ces opérations. Inventivité engendre ensuite un arbitrage douloureux. Mais dans la phase de conception, ils ont tendance à se retirer en s'appuyant sur la confiance qu'ils accordent à l'architecte, ce qui convient bien à la revendication symétrique des architectes d'en faire leur compétence exclusive. Le consensus s'élabore souvent sur la base d'une formule du type « les habitants doivent dire *ce* qu'ils veulent mais pas *comment* ils le veulent ». ■

1. I. Benjamin, F. Aballéa, « Évolution de la professionnalité des architectes. Diversification des pratiques, actualisation de la qualification », *Recherche sociale* n° 113 et 114, 1990, Paris.
2. Rapport « Habitats alternatifs : des projets négociés ? », pour le programme de recherches « Le projet négocié » du Plan urbanisme, construction architecture, novembre 2010. Avec Marie-Hélène Bacqué et la collaboration de Claire Carriou, Jean-Marie Delorme, Anne d'Orazio, Marie-Jeanne Marchand et Stéphanie Vermeersch.

Quelques sites web associatifs :
- AERA : <http://aera.over-blog...>
- Éco-Habitat groupé (suite M... G...) : <http://www.ecohabitatgroupe...>
- Habicoop : <http://www.habi...>
- Parasol : <http://www.hg-reuss...>
- Réseau Habitat groupé : <http://www.habitatgroupe.org>
- Toits de choix : <http://www.toitsdechoix.com>





< Darwin, lieu de travail en autopromotion à Bordeaux

À rebours des opérations classiques d'aménagement, Darwin résulte de l'initiative privée d'entrepreneurs du groupe Évolution, qui en assure la maîtrise d'ouvrage. Elle fera cohabiter sur 10 000 mètres carrés des entreprises éco-innovantes, des équipements et commerces responsables et compte s'agrandir plus tard pour faire vivre un écosystème culturel. Installé dans la friche militaire des magasins généraux de la caserne Niel, partie intégrante du futur écoquartier de la rive droite bordelaise, le projet associe des principes d'investissement socialement responsables à une « éco-rénovation » respectueuse du patrimoine. Celle-ci inclut notamment l'amélioration douce des caractéristiques thermiques des bâtiments et la création d'un jardin, à défaut de la « cathédrale d'eau » (de récupération) prévue initialement. Apport peut-être le plus significatif : une halle sera ouverte au quartier, lieu de rapprochements formels ou informels avec les entreprises. Une incitation aux pratiques éco-responsables est à l'étude dans le cadre d'un « bail vert » sur le modèle anglo-saxon. Un espace de travail collectif, la Nef, comprendra un auditorium et des salles de réunions mutualisées et modulaires, une pépinière d'entreprises s'inspirant par ailleurs du modèle de la Ruche à Paris. Sont également inscrits au programme une crèche éco-responsable, des magasins bio, un bazar de récupération et une « conciergerie » qui proposera aux entreprises des services multiformes.
Au modèle démocratique des prises de décision du collectif sur le projet – une voix pour tous, quel que soit le salaire –, s'ajoute la volonté de mener de vraies négociations avec les acteurs concernés : habitants de riverains pour la mémoire du site, institutionnels, élus, etc. L'opération est entièrement réalisée sur fonds privés. Le chantier démarre au printemps. ■ <blog.projetdarwin.eu>.

[Maître d'ouvrage : SAS Darwin-Bastide – Maîtres d'œuvre et AMO : Virginie Gravière – Olivier Marty. BET : économie, Overdrive ; structure, Betereim Ingénierie ; environnement, Nobatek-Ecocampus]

2010

« Architectes militants et hybridation des savoirs »

dossier Habitat coopératif : une troisième voie pour l'accès au logement ?

Territoires n°508, mai. 31.

territoires

territoires

Mai 2010 • n° 508 • ISSN : 0 223 - 5951 • 50e année • 7,50 €

Le mensuel de la démocratie locale

ÉVÈNEMENT **Justice : vers la création d'une cour suprême ?**

REPORTAGE **Grenoble : le conseil des résidents étrangers se relance**



DOSSIER

Habitat coopératif : une troisième voie pour l'accès au logement ?

ANALYSE

Les banlieues dans les régionales ? Ni vues, ni connues

INTERNATIONAL

Mali : des caisses d'épargne autogérées

tenir, entre le soutien et la défense des intérêts des habitants et le respect des attentes des institutions. Le bilan de ces relations sera à appréhender dans la durée. Pour le moment, on note un double mouvement : un collectif d'habitants s'affirme, mais sans toutefois revendiquer une claire volonté d'autonomisation. Il s'appuie au contraire sur ceux qui sont professionnellement reconnus comme dépositaires de savoirs et d'expériences, au risque de se dessaisir de certains de leurs choix. Pour ces ménages, l'intervention publique ne semble donc pas être perçue comme une entrave à une logique participative mais comme un appui, voire la condition déterminant (et sécurisant) la participation à ce type de projet. L'investissement, très lourd actuellement, des institutions et des structures d'accompagnement pose la question de la reproductibilité de l'expérience.

Constitution d'un collectif d'intérêts

Une autre question se pose quant à la teneur des liens qui fondent le groupe d'habitants, quand celui-ci ne s'est pas façonné de lui-même autour d'un projet et de valeurs communes. L'un des habitants n'hésite pas à parler de « *mariage arrangé* », même si cette dimension se doit certainement d'être minorée dans la mesure où les défections des candidats témoignent aussi d'une forme de cooptation *a posteriori*. Là aussi, la question mériterait d'être étudiée dans la durée. Aujourd'hui, on constate qu'un collectif d'intérêts s'est bel et bien constitué, autour d'un projet pragmatique : valoriser le bien patrimonial commun et s'assurer un « *bon voisinage* », envisagés comme éléments d'un projet plus large de protection matérielle, sociale et symbolique des parcours individuels et familiaux. Du reste c'est l'expression « Le Grand Portail » qui a été retenue pour dénommer l'association, en référence à la grille d'allure bourgeoise, symbole de la propriété par excellence, qui ceinture et protège le terrain. La question reste ouverte de savoir jusqu'à quel point ce collectif pragmatique sera en mesure d'évoluer en collectif de voisins avec un projet plus affirmé en termes de vie sociale, d'ouverture au quartier voire en collectif politique. ■

INTERVIEW

Véronique Biau



■ **Architecte urbaniste, directrice du Centre de recherche sur l'habitat.**

« Architectes militants et hybridation des savoirs »

Qui sont les architectes qui participent aux projets d'habitat autogéré ou coopératif ?
Ce sont des architectes militants. En effet, leur investissement est beaucoup plus important sur ce type de projet, notamment parce qu'ils donnent plus de temps que pour un projet ordinaire et parce qu'ils vont au-delà de leurs tâches habituelles et aident le groupe d'habitants dans ses démarches. Ces professionnels acceptent de remettre en question leurs savoirs, de changer leurs habitudes. Ils écoutent les envies des habitants, les discutent, et font leurs propositions. Cela les met dans une posture différente, et délicate. La collaboration ne se passe pas toujours bien et il arrive que les habitants changent d'architectes en cours d'opération. Il arrive aussi que l'opération échoue pour toutes sortes de raisons réglementaires ou financières. C'est un vrai risque qu'ils prennent.

Les architectes collaborant aux projets d'habitat autogéré prennent un vrai risque.

Qu'est ce qui peut expliquer ce type d'investissement ?
Dans la majorité des cas, ces professionnels partagent les valeurs et les objectifs des groupes d'habitants : le partage, la solidarité et la richesse des relations de voisinage, une approche non consumériste du logement, etc. Actuellement, les projets d'habitat coopératif sont, en France, hors du commun et peuvent intéresser les médias grand public et les revues d'architecture ; les architectes peuvent donc aussi en espérer des retombées positives. On a pu observer que les architectes qui s'investissent dans ce type de projet sont issus de trois filières. Il y a d'abord les architectes qui ont beaucoup travaillé sur des projets de logement social, cités universitaires ou foyers. Si tous n'ont pas mené des expériences de participation des habitants, ils sont toujours soucieux d'être au plus près des besoins des habitants dans un contexte économique très contraint. On trouve aussi des architectes qui ont travaillé en concertation avec des habitants ou des associations à l'échelle du projet urbain, et qui là abordent la concertation à l'échelle de l'immeuble. Enfin, il y a les architectes intéressés par la construction durable et par les projets d'éco-quartier. En Allemagne, en Suisse et dans les pays scandinaves, les éco-quartiers vont souvent de pair avec des coopératives de logement. C'est une manière différente de penser le logement, en termes de qualité de vie quotidienne, de gestion plus collective des ressources. Les groupes d'habitants vont, d'ailleurs, plus facilement s'adresser à eux, mais cette spécialisation ne garantit pas que la discussion sera plus facile. Ces derniers sont parfois des puristes des normes environnementales ce qui ne convient pas toujours aux habitants.

Y-a-t-il une forme de spécialisation ?
Souvent, les architectes qui réalisent ce type d'opération en font une, considèrent cette expérience comme très enrichissante, et passent à autre chose. Comme dans la plupart de leurs pratiques, les architectes ne prennent pas le temps de transmettre cette expérience. On remarque aussi qu'ils valorisent peu les compétences spécifiques qu'ils ont dû mobiliser (communication, pédagogie). C'est plutôt du côté des associations d'habitants-coopérateurs que se mettent en place des boîtes à outils et des formes de professionnalisation. C'est important pour la diffusion du mouvement. ■ **Propos recueillis par Sterenn Duigou**

1999

« Architecture. Les pays de l'Union européenne et la pratique des concours »

article d'Isabelle Moreau sur le rapport de recherche "*Les concours de maîtrise d'œuvre dans l'Union Européenne* "

Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment n°4986, 18 juin. 28-29.

Architecture Les pays de l'Union européenne et

▸ Une étude sur les concours et la transposition de la directive Services en Europe pointe la singularité du débat franco-français sur l'anonymat; mais c'est en France que la transposition a été la plus stricte.

▸ Le nombre des concours augmente dans toute la Communauté, d'où un intérêt croissant pour le «modèle français» du concours restreint et rémunéré.

■ Le ministère de la Culture – direction de l'architecture et du patrimoine (Dapa) – vient de publier une étude intitulée «Les concours de maîtrise d'œuvre dans l'Union européenne – application de la directive 92/50/CE du 18 juin 1992 et respect de l'anonymat des candidats». Réalisée par Véronique Biau (1), cette étude a été menée en collaboration avec le Conseil national de l'Ordre des architectes, la MIQCP et la Commission centrale des marchés. Elle a été lancée en raison des difficultés posées, en France, par la mise en œuvre de l'anonymat dans les concours de maîtrise d'œuvre.

Portant sur neuf pays (Allemagne, Royaume-Uni, Irlande, Belgique, Pays-Bas, Danemark, Espagne, Portugal, Italie), elle étudie les textes juridiques qui réglementent les concours dans les différents pays, présente les débats et les enjeux suscités par les concours à travers la presse professionnelle, analyse en fin la pratique des concours dans chaque pays.

Dédramatiser

L'étude comprend trois chapitres: la transposition de la directive «Marchés publics de services» dans les législations nationales, le cadre juridique et le déroulement des concours d'architecture, le respect de l'anonymat. Ils sont suivis de fiches monographiques par pays.

Les conclusions de Véronique Biau et les questions qu'elles posent sont particulièrement intéressantes. Elles permettent d'abord de dédramatiser la situation française mais, surtout, elles devraient nourrir la réflexion à mener sur les concours de maîtrise d'œuvre.

● **Le nombre des concours augmente en Europe, la France reste en tête.** Le premier point, et l'on ne s'en étonnera pas, c'est en France que les concours sont les plus nombreux. L'entrée en vigueur de la directive 92/50 a permis cependant de voir leur nombre augmenter dans plusieurs pays européens (Danemark, Portugal, Luxembourg, Allemagne).

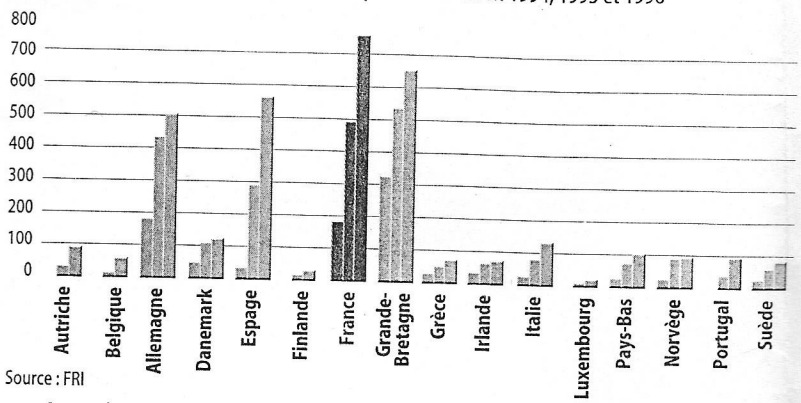
Mais cette augmentation n'est pas uniforme: ils restent encore rares en Italie et dans certains pays du Nord tels l'Irlande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Belgique. Ceci dépend essentiellement, note Véronique Biau «des traditions qui préexistaient à la mise en œuvre de la directive, du caractère obligatoire des concours et des seuils éventuels de cette obligation, de l'importance des commandes publiques, du statut de l'architecte et de l'architecture dans la conception et la réalisation des bâtiments, ainsi que de l'action des organisations professionnelles d'architectes pour faciliter la tâche des maîtres d'ouvrage dans l'organisation des concours».

● **Peu de débats sur l'anonymat ailleurs qu'en France.** En second lieu, la question de l'anonymat, particulièrement aiguë en France, n'a suscité que peu de débats dans les autres pays; soit parce que cette règle existait avant la directive et correspond à une tradition (Allemagne, Danemark par exemple) soit parce qu'elle répond aux critères d'égalité des chances et de transparence, d'ailleurs clairement affirmés dans le préambule de la directive.

C'est le cas en Espagne où l'anonymat est scrupuleusement respecté tout au long de la procédure. De même en Italie où l'anonymat, qui n'existait pas avant la directive, «accompagne un souci tellement fort de justice et de moralité que sa mise en œuvre impose des règles parfois excessives: l'Italie s'interdit en effet les demandes d'informations des candidats sur le programme des concours». En Irlande ou au Danemark, seuls les échanges écrits entre

LA FRANCE EN TÊTE

Nombre d'avis de mise en concurrence parus au JOCE en 1994, 1995 et 1996

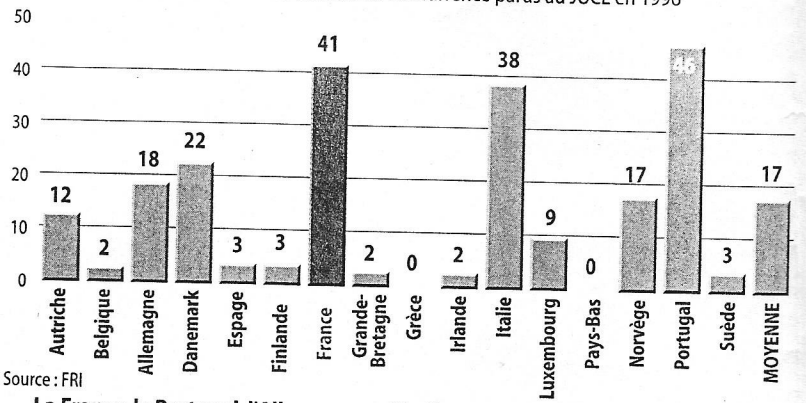


Source : FRI

Les avis de mise en concurrence augmentent de 1994 à 1996 partout dans l'Union. Mais ces chiffres recouvrent des procédures diverses: appels d'offres restreints, appels d'offres ouverts, ou procédures négociées, très utilisées par exemple en Allemagne.

LES MISES EN CONCURRENCE EN AUGMENTATION

Part des concours dans les avis de mise en concurrence parus au JOCE en 1996

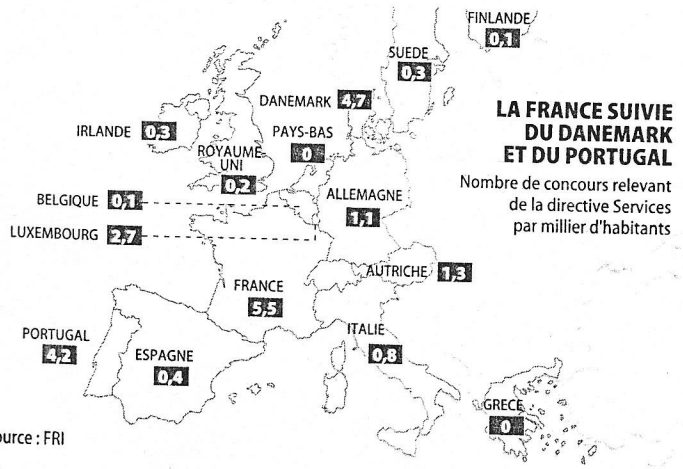


Source : FRI

La France, le Portugal, l'Allemagne et l'Italie ont passé au JOCE, en 1996, le plus grand nombre, en pourcentage, d'avis de marchés sous forme de concours.

LA FRANCE SUIVIE DU DANEMARK ET DU PORTUGAL

Nombre de concours relevant de la directive Services par millier d'habitants



Source : FRI

Ce mode de calcul rapproche la France, toujours en tête, des petits pays à fortes exigences qualitatives, comme le Danemark et le Portugal.

la pratique des concours

le jury et les candidats sont admis. En Allemagne, l'anonymat est aussi respecté car il est perçu comme le meilleur moyen de garantir la qualité et l'égalité des chances quelles que soient la taille de l'agence, sa réputation et son expérience.

• **L'obligation de concours et l'indemnisation, exceptions françaises.** En troisième lieu, et c'est essentiel, l'obligation du concours reste, sauf cas particuliers, une exception française. Du coup la contrainte de l'anonymat, qui n'est pas la même pour tous les maîtres d'ouvrage européens, est perçue très différemment par ceux qui peuvent recourir à d'autres procédures.«L'atypisme» français n'est pas seulement lié à la pratique antérieure de l'audition ou à l'obligation du concours. La France est aussi le seul pays qui limite systématiquement, pour cause d'indemnisation, les concours aux procédures restreintes. Elle est le seul pays à avoir imposé l'indemnisation obligatoire des candidats ayant remis une prestation, et l'un des rares à ne pas donner la souveraineté de la décision d'attribution du marché au jury.

Vives réactions allemandes et danoises à la directive Services

L'application de la directive s'est-elle faite pour autant en douceur dans les autres pays? Il semble bien que non. Son entrée en vigueur a en effet suscité de vives réactions, en Allemagne et au Danemark notamment, pour au moins deux raisons:

• **Nécessité d'élargir l'échelle géographique à prendre en compte pour la passation des marchés publics.** La directive, en instituant un seuil de publicité européenne (200 000 euros), a remis en cause les relations traditionnelles entre maître d'ouvrage publics et maîtres d'œuvre à l'échelle locale. Elle a aussi conduit à une multiplication jugée excessive des candidats potentiels. Au final, les procédures sont lourdes et ne satisfont ni le maître d'ouvrage qui les estime coûteuses, ni les équipes concurrentes qui les jugent peu rémunératrices. A ce propos, l'Allemagne et le Danemark souhaitent un relèvement du seuil de la directive à 500 000 euros. Cette demande vient d'être faite par le Parlement européen lors de son avis sur la Communication de la Commission européenne sur les marchés publics.

• **Des critères de sélection qui manquent de clarté.** Ainsi, souligne Véronique Biau, «les sélections sont faites sur des moyens et des références qui n'augurent en rien de la qualité de la prestation à venir; elles tendent à écarter les jeunes équipes et les petites agences (c'est le cas notamment aujourd'hui du Danemark); elles ne s'appuient pas toujours sur des méthodes claires (Royaume-Uni)».

Restreint et indemnisé, le concours à la française fait école

La question des concours d'architecture reste donc, aujourd'hui du moins, une problématique française. Et la France est, sans aucun doute, le pays où la réglementation de cette procédure est la plus stricte. Dans les autres, notamment dans les pays d'Europe du Nord, le concours se différencie peu de l'appel d'offres restreint avec ou sans remise de prestations, celles-ci pouvant aller d'une simple interview à la rédaction d'un court texte d'intention.

Néanmoins, le système français semble commencer à se propager: Tout d'abord, les concours restreints prennent le pas sur les concours ouverts; ensuite, même si elle n'est pas juridiquement prévue par un texte, l'indemnisation devient quasiment systématique au moins pour les premiers classés; enfin, la tradition de l'anonymat liée au recours à la procédure ouverte connaît certains assouplissements, y compris en Allemagne puisque «l'anonymat requis par la directive y est assuré, mais des phases de sélection, ultérieures au concours, peuvent amener à décider de l'attributaire du marché parmi les différents candidats primés, sans que l'anonymat ne soit maintenu».

Restent deux points qui paraissent clairement différencier la France de ses voisins. La place qu'y occupe la commande publique, tant en termes quantitatifs que qualitatifs, est très importante, tandis qu'à l'inverse, on note dans les autres pays une forte tendance à la privatisation de la maîtrise d'ouvrage.

Par ailleurs, et ce dernier point est lié à la privatisation de la maîtrise d'ouvrage, on voit également se développer tant dans les pays scandinaves que les pays anglo-saxons ou méditerranéens des concours conception-réalisation, voire promotion-conception. Cette prolifération inquiète de plus en plus les professionnels européens qui, dans ce domaine au moins, envient très sérieusement leurs confrères français.

ISABELLE MOREAU ■

(1) Véronique Biau appartient au Centre de recherche sur l'habitat, Ecole d'architecture de Paris-La Défense.

INGÉNIERIE

Degrémont se renforce en Scandinavie

Degrémont, filiale de Suez Lyonnaise des eaux, est devenu actionnaire à 39,54% de la société norvégienne Goodtech, leader scandinave de l'ingénierie du traitement de l'eau (chiffre d'affaires 1998: 320 millions de francs). Implanté à Sandika, près d'Oslo, Goodtech emploie 200 personnes et exerce son activité surtout en Norvège, Suède et Finlande. Les deux sociétés ont signé un accord de coopération technique portant sur les échanges de technologies. Degrémont bénéficiera du savoir-faire de Goodtech dans les domaines du traitement de l'eau par membranes et celui des boues. Ce rachat permettra à Degrémont, qui réalise les deux tiers de son chiffre d'affaires construction en Europe, de renforcer sa présence dans les pays scandinaves.

MAÎTRISE D'

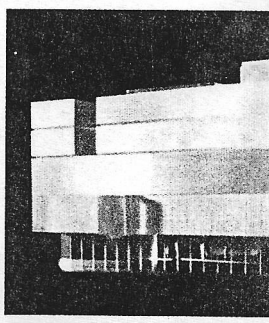
La MIQCP ouvr son site sur Int

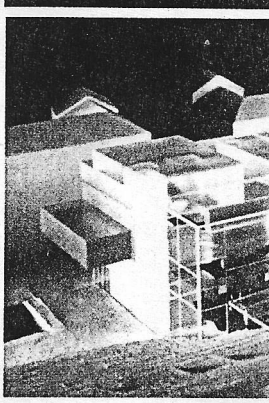
Créée en 1977 po l'amélioration de constructions édi le compte de l'Eta tivités publiques, ministérielle pour constructions pub son site sur Intern Maîtres d'ouvrage d'œuvre, et toutes concernées par les publiques pourron informations prati mission, consulter tions et trouver de questions les plus posées.

Les internautes so invités à enrichir le de la Mission.

MIQCP, Arche Sud, 9 Cedex 04; tél.: 01.40 http://www.archi.fr

Concours: une équipe franco-américai lauréate à Göteborg, Suède





PHOTOS ANDREW PUTLER

Les architectes Cécile Brisac et Edgar Gonzalez (une Française et un Américain, installés tous deux depuis douze ans à Londres) viennent de remporter le concours international d'architecture pour le Musée des cultures du monde de Göteborg en Suède *(deux vues du projet lauréat ci-contre)*. Parmi les 227 concurrents figuraient des «stars» comme Shin Takamatsu (Japon), Gigon & Guyer (Suisse), ou David Chipperfield (Royaume-Uni), l'un des six architectes retenus au deuxième tour. Le concours, ouvert et anonyme, était organisé par la Statens Fastighetsverk, (agence nationale responsable du patrimoine culturel suédois). L'équipe comprenait également les BET structures Anthony Hunt Associates et fluides Battle McCa sagiste Jennifer Coe et un spécialiste des musées, Bruce M Le musée, d'une surface de 13 000 m², constituera un nouv d'exposition pour le Folkens Museum Etnografiska, le Mus ranéen et le Musée d'Asie de l'Est, tous trois actuellement ainsi que le musée d'Ethnographie de Göteborg. Il est situ du parc Liseberg, un haut lieu touristique de la Scandinavi Le bâtiment des lauréats, simple et compact, est fermé du rue et des galeries, tandis que les lieux d'activités publique thèque, restaurant, centre de recherche universitaire… – s sur le parc et placés sous une grande verrière. Entre les de verticale de services et de circulations. Le long du parcour tectes ont multiplié les repères en alternant les vues sur le collines, et à l'intérieur du musée. Ouverture prévue: printe

1994

« Les princes dont les villes sont les enfants »

article d'Isabelle Ferré-Lemaire sur l'ouvrage "*L'architecture comme emblème municipal ; les Grands Projets des Maires",* revue *Grandes Lignes-TGV* n°15, avril. 41-45.



VARIN / EXPLORER

Les *princes* dont des villes sont les ENFANTS

Rien n'est plus mouvant et fragile que la ville, fruit d'équilibres fugaces et d'influences multiples. Mais source aussi de tous les rêves, même ceux de la puissance et de la grandeur. Des empereurs ou des pharaons d'hier aux maires d'aujourd'hui, des princes ont de tout temps voulu faire des villes leurs enfants...

Quelle étrange mégalomanie la ville peut-elle inspirer aux tenants du pouvoir, depuis la nuit des temps, depuis les premières cités de notre humanité ? Quelle folie des grandeurs, ou quelle jubilation enfantine s'empare du "prince" devant la maquette de sa ville, jeu de construction magique et illusoire, champ de bataille virtuel comme ceux où les généraux en campagne exercèrent leur stratégie ? Quelles formes, quelles images, quels fantasmes étreignent-ils lorsqu'ils prennent en main la création d'une ville, caressant l'émouvant dessein de laisser leur trace, leur empreinte et leur nom sur ces grands corps impalpables qui parsèment la planète et qualifient ses peuples ?

"La conjonction entre ville et pouvoir m'est apparue à Bucarest prise dans son délire de construction, se souvient l'architecte et dessinateur François Schuiten, notamment auteur avec Benoît Peeters de la série *Les Cités obscures. Les dictateurs ont pris la ville pour la lisser, éradiquer ses quartiers mouvants afin que seuls demeurent leur trace et le symbole de leur puissance."*

Comme s'il s'agissait d'un jeu, les princes marquent les cités de leur puissance

Marque asexuée et désincarnée à contresens de la vitalité urbaine, la signature des dictateurs, comme Ceaucescu à Bucarest, n'a heureusement pas suffi à comprimer les pulsations des villes en les reléguant au piètre rôle de fond de scène, décor stérile et figé.

"Les hommes du pouvoir ne savent pas lire un plan de ville, poursuit Schuiten. *Ils projettent leurs désirs en faisant bouger les bâtiments sur la maquette, ce jeu de cubes inespéré qui exaspère la mégalomanie et qui n'est qu'une vague écorce. A Bruxelles, on a retrouvé des films d'archives qui montrent les directeurs déplaçant les immeubles sur la maquette des années 50. On retrouve aujourd'hui dans les quartiers la trace de cette légèreté des décisions !"*

"Plus le régime est absolu, plus le souverain semble vouloir marquer son passage dans l'histoire et la force de son pouvoir, juge l'urbaniste Charles Delfante. *Tous les princes, d'Eglise ou d'Etat, petits ou grands, ont toujours voulu imprimer leur trace. Villes des vivants, villes des morts, les cités égyptiennes furent ainsi toutes dévouées à leurs souverains, morts ou vifs. A Mycènes, Agamemnon imposa son tombeau*

Artisan de la grandeur russe, Pierre le Grand a voulu un somptueux palais, digne de sa magnificence, à Petrodvorets.

circulaire. Forums, thermes, amphithéâtres... Les empereurs romains signèrent leur présence en structurant la ville autour d'équipements publics où les foules rassemblées pouvaient entendre leur harangue. Au Moyen Age, la religion s'imposait par le biais des monastères. On se rappelle des moines de Citeaux qui organisèrent leur abbaye à la manière d'une ville."

Pierre le Grand à Saint-Pétersbourg, Louis XIV à Versailles, imposant son label à toute l'Europe, de Schönbrunn à Sans-Souci... Le tour du monde des princes bâtisseurs et de leurs architectes traverserait les siècles allégrement.

"Pourtant, ajoute Delfante, *l'architecte-artiste, suprême démiurge, savant, ingénieur, intellectuel, auteur d'un projet de création, perdit de son prestige dans un XIX^e^ séduit par la science et par ses ingénieurs. Le goût du somptueux revint dans les années 30, l'architecture demeurant de tout temps le domaine réservé du prince."*

De Sumer à Brasilia, de Babylone à New York, toutes les idéologies étatiques se sont incarnées dans les volumes de brique, de pierre ou de métal. Et ces créations architecturales, toujours, ont étayé ou renforcé les idéologies dominantes. Tout monument glorifie le prince qui l'a fait naître.

Sans doute n'en sommes-nous plus à la tyrannie mégalomaniaque d'un Pierre le Grand à Saint-Pétersbourg ou d'un Louis XIV à Versailles, voulant l'un et l'autre édifier des architectures exprimant leur magnificence. *"Bien que, encore, lorsque Kubitschek décide d'implanter la nouvelle capitale du Brésil loin de toute agglomération spontanée, et surtout loin de cette frange urbanisée le long de l'Atlantique qui, pour les Brésiliens, signifie la douceur de vivre, ne faisait-il pas acte d'un despotisme aussi vif que Pierre le Grand, décidé à arracher la Russie à l'Asie en lui ouvrant une fenêtre sur l'Europe par la création d'une capitale italianisante sur la Baltique ?* s'interroge Michel Ragon (1). *Lorsque Nehru choisissait Le Corbusier pour dessiner le plan de Chandigarh, capitale du Panjâb, et y faisait construire les principaux édifices, ne passait-il pas outre la culture indienne pour imposer la vision géniale d'un artiste occidental ?"*

Au-delà de la culture, l'architecture, expression du pouvoir, est un art fascinant

L'architecte a de tout temps fasciné le prince. Couple passionnel, méfiant et jaloux, chacun se mire un peu dans le miroir de l'autre, cherchant à s'approprier dans cette inévitable union une part de cet imaginaire qui le tenaille. Imaginaire du pouvoir et de son ultime incarnation sous les traits d'une ville. Imaginaire de l'espace enfin maîtrisé où chaque ligne ne tend plus vers l'infini.

Mais le maire et l'architecte ne sont pas seuls aujourd'hui à prétendre aux multiples trônes urbains. Etat, banques, compagnies d'assurances... *"Les responsabilités semblent se diluer dans un magma financier et administratif,* s'inquiète François Schuiten. *Il n'y a plus un homme à la tête du projet, mais une procédure, une théorie, un système. Les crises économiques font qu'on ne va pas, heureusement, jusqu'au bout des grandes utopies."*

La ville échappe et rebondit, fondant tout son charme et son propre pouvoir sur son chaos, ses hasards, ses interlignes en mal de domicile fixe. Comme un enfant s'échappe toujours un jour ou l'autre de son père. Fût-il "prince". ❐

Isabelle Ferré-Lemaire

(1) Michel Ragon, *L'Architecte, le prince et la démocratie,* Albin Michel, 1977.



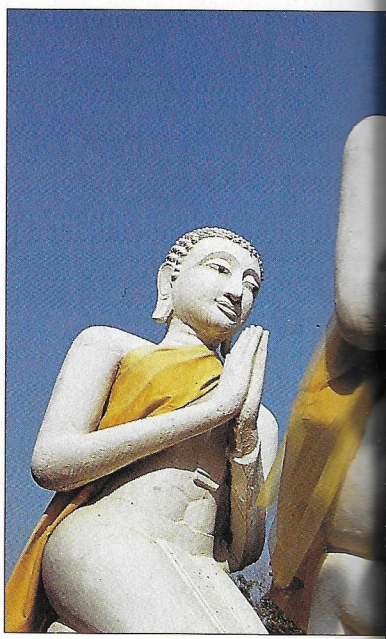
En Thaïlande, l'architecture d'Ayuthyâ fut d'abord influencée par l'art khmer puis par celui du Siam.

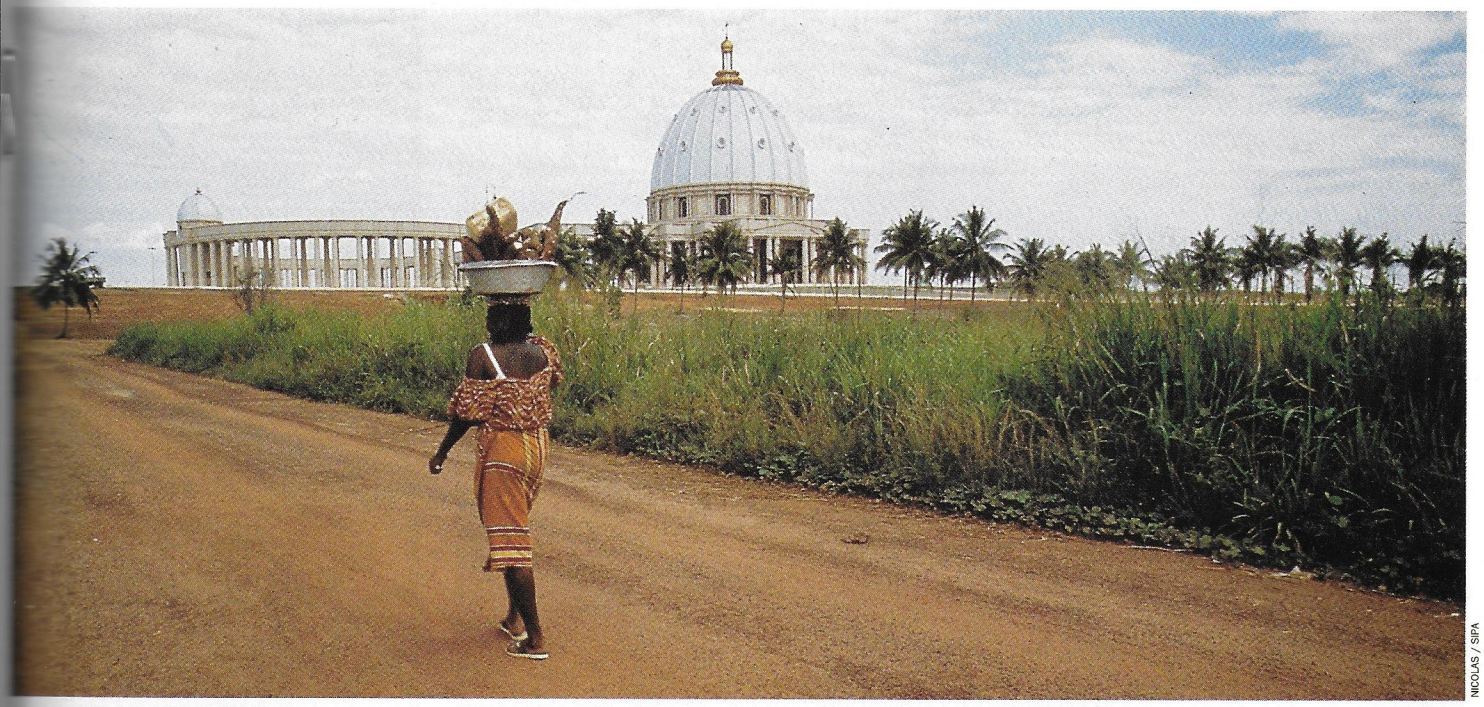
LESCOURRET

Villes signées

Ayuthyâ

En Thaïlande, les cités de la Plaine centrale témoignent de la culture thaï qui s'est développée durant les deux siècles d'existence de l'empire Sukhôthaï. Ville de rois par excellence, capitale fondée en 1347 sur une île artificielle au confluent de trois rivières, Ayuthyâ connut son apogée sous le règne de





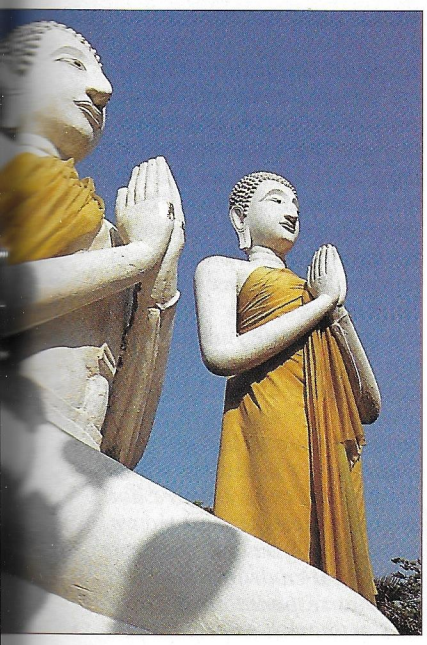
NICOLAS / SIPA

Au milieu de la brousse ivoirienne s'élève la cathédrale voulue par Houphouët-Boigny.

Râmadhibodhi. Mais trente-trois souverains s'employèrent à la construire, l'urbaniser, la modeler en y bâtissant un nombre impressionnant de temples et de palais.

Yamoussoukro

Entièrement germée dans la tête de l'ancien président ivoirien Félix Houphouët-Boigny, la basilique de Yamoussoukro,



LESCOURRET / EXPLORER



ARCHY / SYGMA

Tournée vers la mer, l'imposante mosquée de Casablanca a été imaginée par le roi Hassan II.

plagia de Saint-Pierre de Rome, couronne la nouvelle capitale qui flotte encore bizarrement dans son damier trop large.
Ville nouvelle conçue en blocs parallèles, elle occupe la place d'un ancien village de brousse dont Houphouët-Boigny hérita de la chefferie à l'âge de 5 ans. La basilique, achevée en 1989, est coiffée d'un dôme d'acier unique et spectaculaire de 90 mètres de diamètre, 60 mètres de haut, 98 000 tonnes ! Commande "privée" du président, cette gigantesque cathédrale de 18 000 places, sertie dans 7 500 mètres carrés de vitraux, est estimée à un milliard de francs français.

Casablanca

Inaugurée en 1993, la grande mosquée de Casablanca fut également le point d'ancrage d'une vaste opération d'urbanisme "façon Haussmann", sorte de ville dans la ville irriguée de nouvelles artères, d'autoroutes, équipée de logements et d'immeubles. Outre les bulldozers, le roi Hassan II sollicita pour mener son projet la participation implicite de toutes les entreprises marocaines et étrangères implantées au Maroc.

Ouagadougou

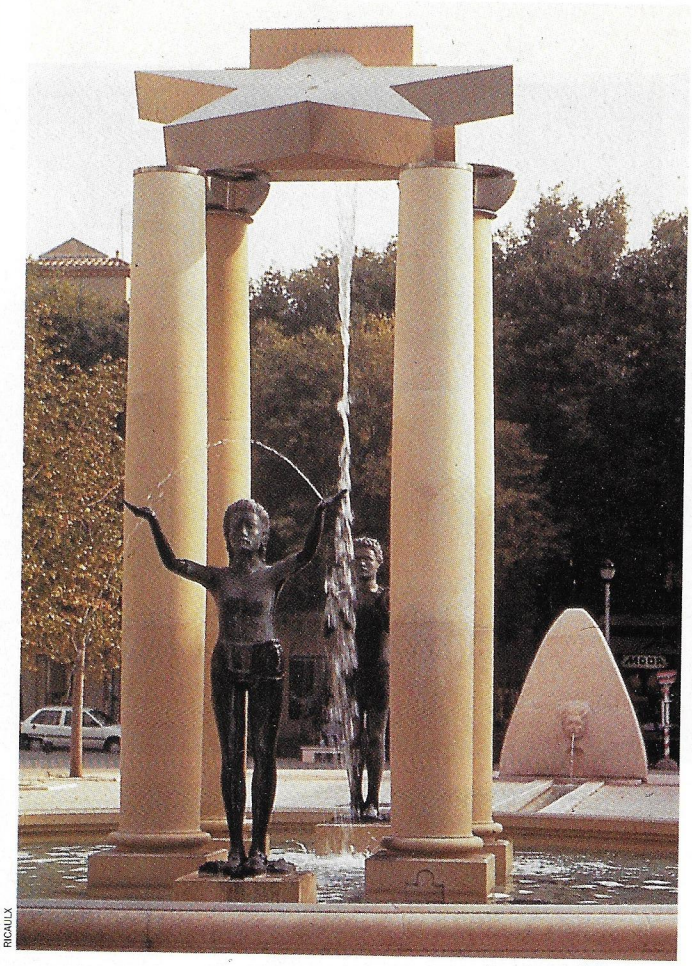
Grignotée à 60 % par l'habitat spontané, Ouagadougou fut reprise en main d'une façon radicale par le président Sankara. Une opération d'assainissement gomma les îlots précaires à vigoureux coups de pelleteuses ! L'armée servit de maître d'œuvre à la constitution d'un damier sans recoins, dont les habitants feront ployer les lignes après la mort de Sankara, en développant faubourgs et îlots dans les interstices. Dominer l'urbanisme n'est pas, en Afrique, du seul ressort du géomètre !

Richelieu

Précurseur des villes nouvelles, Richelieu ? Il confia à l'architecte du roi Louis XIII, Jacques Le Mercier, le soin de concevoir les plans d'une cité à bâtir perpendiculairement à son château. Son idée ? Grouper au siège administratif du duché toutes les institutions et avantages que l'on puisse accorder à une ville, sans soustraire au château son rôle de centre de décision. Le lieu, aujourd'hui, reste marqué par ce strict plan.

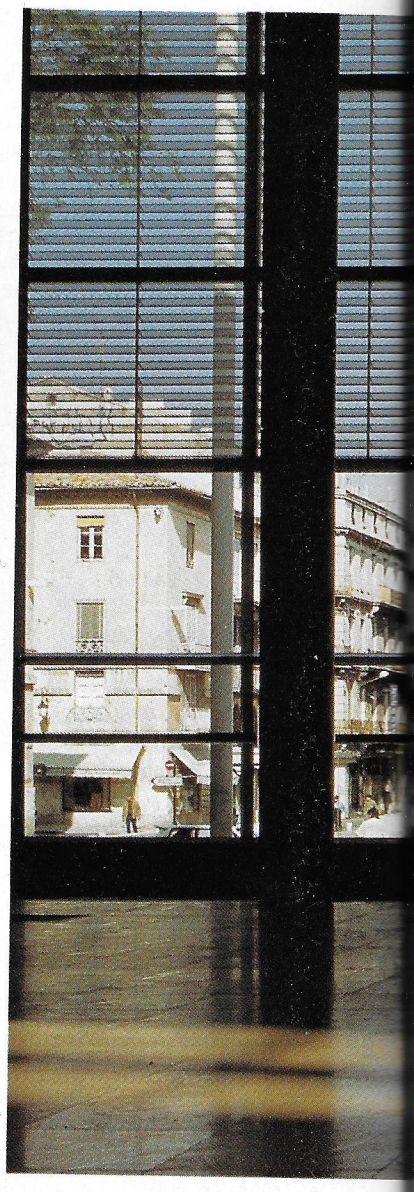
Saint-Pétersbourg

Au début du XVIII[e] siècle, Pierre le Grand choisit une terre marécageuse baignée par les eaux de la Neva sur les bords de la mer Baltique afin d'y édifier une capitale à la hauteur de ses ambitions. Il désirait ainsi fermer le passage aux Suédois tout en se ménageant une ouverture vers l'Europe. Quarante mille hommes travailleront à son édification selon un plan de l'architecte français Alexandre Leblond. Des milliers de pilotis plantés dans la tourbe assurant les fondations de cette "Venise du Nord" qui mobilisa tout ce que la Russie comptait de maçons et de charpentiers. Cette urbanisation fulgurante se confondant avec l'ascension du pouvoir, Moscou et Kiev s'inclinèrent en 1712 devant cette jeune capitale édifiée de toutes pièces où Pierre le Grand mettra en place le nouveau gouvernement par lequel le tsar devint monarque absolu. ❐



RICAULX

La place d'Assas, à Nîmes, est l'œuvre de Martial Raysse.



SCHWARTZ / ARCHIPRESS

Le maire, la ville et l'architecte

A quel prince aujourd'hui la cité a-t-elle donné son cœur ? Qui, des pouvoirs publics, du ministère de la Ville, du maire ou de l'architecte, peut se vanter de diriger son développement et d'anticiper son devenir ?

L'architecture comme attribut de l'élu a surgi dans les années 20, lorsqu'on se préoccupait d'art urbain et d'hygiénisme social, explique l'urbaniste Véronique Biau (1). *Mais les années 70 ont vu émerger de nouveaux maires bâtisseurs, avec une logique d'entrepreneurs qui les distinguait des élus "paternels" et des leaders politiques. J'ai remarqué au fil des recherches que les nouveaux venus dans le champ politique utilisent l'architecture et l'urbanisme comme objets de pouvoir, en jouant la carte médiatique que confèrent notamment les architectes stars."* Le maire détermine l'image de sa cité, dans ces petites métropoles régionales qui ont un rôle ou une identité à trouver sur l'échiquier européen.

Prenant la ville en main comme une entreprise, les élus bâtisseurs de cette fin du XX[e] siècle abordent l'urbanisme en termes de management. Témoin, Jean Bousquet, à la tête de Nîmes depuis 1983. *"Le maire doit imprégner une trace, un mouvement. Il est garant de la forme urbaine, il en détient toutes les clés, les responsabilités ; à lui de s'entourer d'une équipe per-*



Face à la Maison Carrée, le Carré d'Art est dû à Norman Foster.

formante." Pour le PDG de Cacharel, la restructuration des services municipaux et le montage de projets d'architecture courant du centre à la périphérie relevaient de la gestion d'entreprise. Il invita, à Nîmes, comme partenaires et maîtres de ballet, les grands noms de l'architecture contemporaine à entrer dans l'arène nîmoise. Jean Nouvel créant les logements sociaux de Nemausus, Norman Foster concevant le Carré d'Art au cœur de la ville, Kisho Kurokawa imaginant le Colisée, Martial Raysse dessinant la place d'Assas... Ces multiples signatures architecturales ont permis à Nîmes de faire le tour de la planète par le biais de la presse spécialisée. Une manière tout à fait honorable de rappeler au bon souvenir du monde contemporain cette petite ville de la garrigue où la déambulation du promeneur n'a d'égale que celle du temps. *"Pourquoi n'aurait-elle pas une place dans le monde moderne ?* s'interroge Jean Bousquet en se rappelant la fronde qui accompagna les premières interventions sur le patrimoine. *Les différentes époques de l'histoire y ont laissé leur trace, depuis les Romains. Nîmes, c'était la belle endormie ! Il fallait redessiner cette cité qui n'avait pas bougé depuis le XVIII^e^ siècle ."*

Nîmes a fait appel aux meilleurs créateurs de l'architecture contemporaine

Faire cohabiter les architectures, oser le panachage, poursuivre la juxtaposition des époques. Recoudre le tissu urbain, recomposer les quartiers émiettés, qualifier les entrées de la ville en gommant l'effet "banlieue" avec ses hypermarchés et ses entrepôts commerciaux disgracieux. Et, au-delà de l'art et de l'esthétique, réaliser le long de l'autoroute 11 kilomètres de zone d'activités baptisée " ville active".

Toutes ces interventions qui mêlent image et économie sans qu'on ne sache encore très bien laquelle précède l'autre, témoignent du poids des maires dans la création des villes.

Musée à ciel ouvert, Nîmes est non seulement devenue un label connu touristiquement et culturellement par-delà la Provence, mais surtout reconnu en matière de politique urbaine. Enfants de la décentralisation, détenteurs d'une grande part de la décision et du patrimoine, les maires "bâtisseurs" de cette fin de siècle ont compris comment faire d'une pierre... deux coups ! ❐

(1) Chargée de recherche à l'Ecole d'architecture de Paris la Défense (Centre de recherche sur l'habitat), Véronique Biau a publié *L'Architecture comme emblème municipal*, CSTB, 1992.